This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

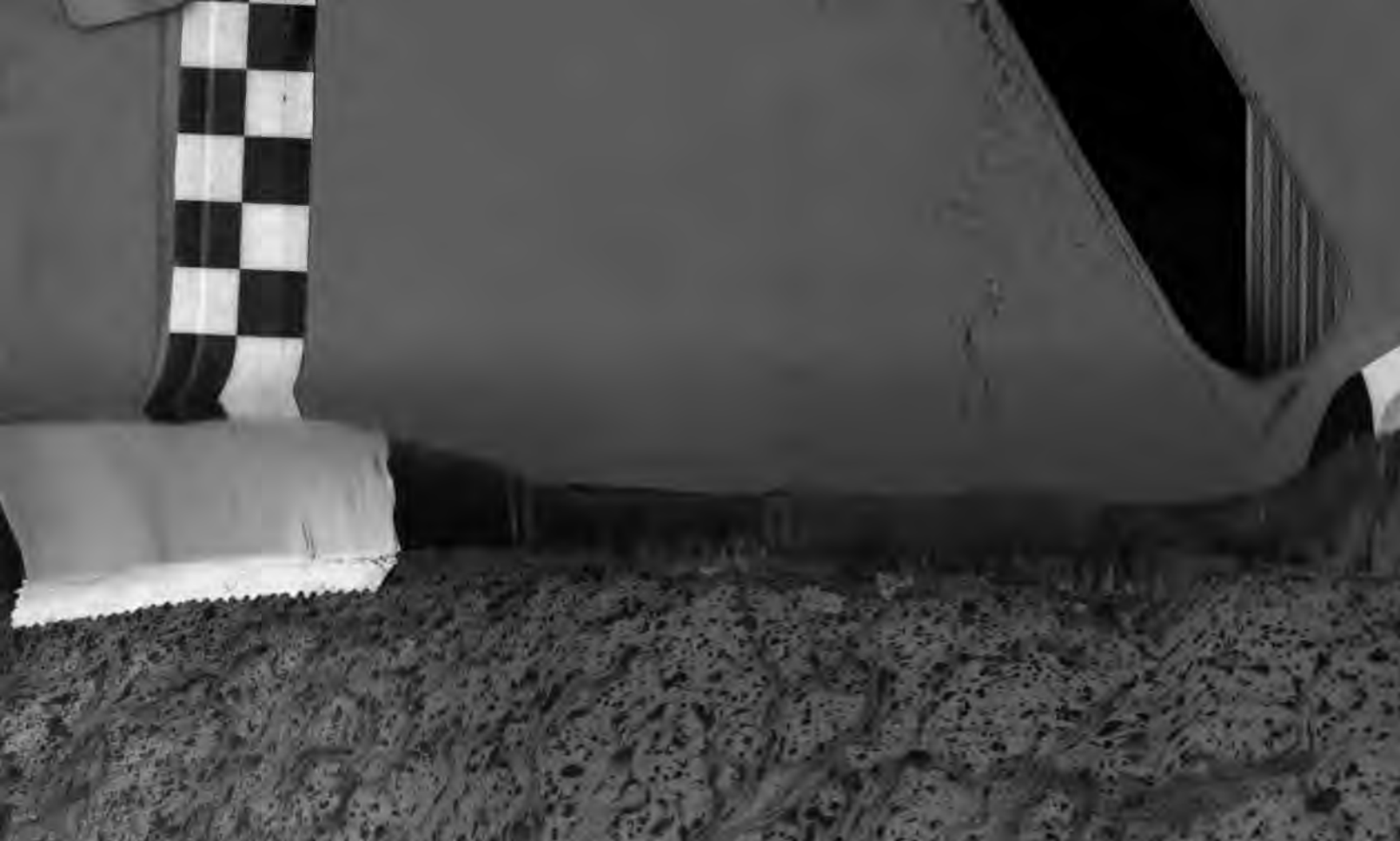

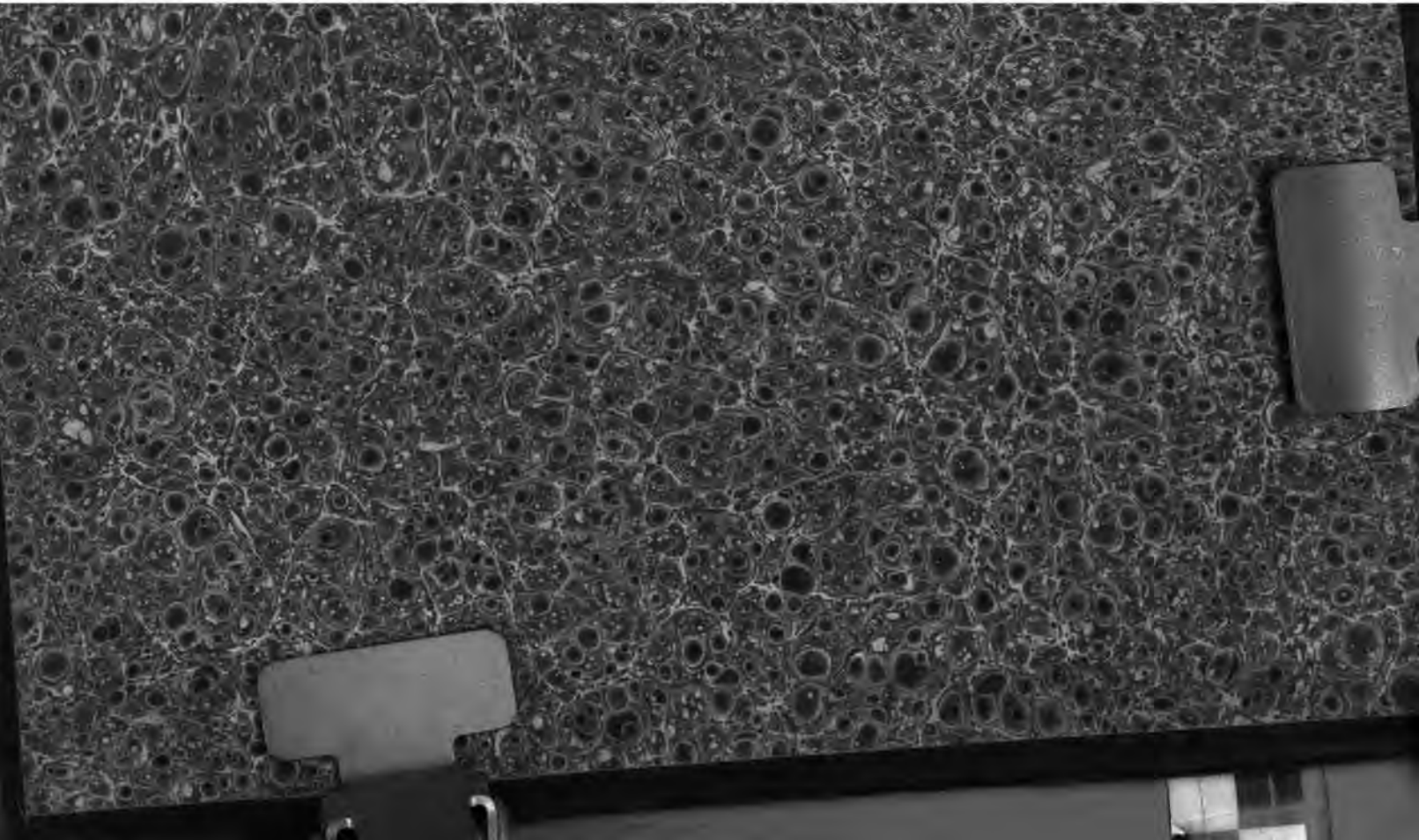

235-4-30

UNIVERSIDAD COMPLUTENSE

5320561063

D 28423

DE LA

LIBERTÉ DU TRAVAIL.

28423

DE LA

LIBERTÉ DU TRAVAIL

OU

SIMPLE EXPOSÉ DES CONDITIONS DANS LESQUELLES LES FORCES HUMAINES S'EXERCENT AVEC LE PLUS DE PUISSANCE;

PAR

CHARLES DUNOYER,

MEMBRE DE L'INSTITUT.

—

TOME TROISIÈME.

PARIS.

CHEZ GUILLAUMIN, LIBRAIRE,

Éditeur du Dictionnaire du Commerce et des Marchandises, du Journal des Économistes, de la *Collection des principaux Économistes*, etc., etc.

RUE RICHELIEU, 14.

1845.

TOME TROISIÈME.

—

TABLE

DES LIVRES ET DES CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

LIVRE IX. — APPLICATION DES MÊMES MOYENS DE LIBERTÉ AUX ARTS QUI AGISSENT SUR LES HOMMES. . . . 1

CHAPITRE I. — Observations générales . . . . . *Ib.*

CHAPITRE II. — De la liberté des arts qui ont pour objet la conservation et le perfectionnement de l'homme physique 7

CHAPITRE III. — De la liberté des arts qui travaillent à la culture de l'imagination et des facultés affectives 63

CHAPITRE IV. — De la liberté des arts qui travaillent à l'éducation de nos facultés intellectuelles. . . 143

CHAPITRE V. — De la liberté des arts qui travaillent à la formation des habitudes morales, et d'abord de cette partie de l'éducation domestique et de l'éducation des collèges qui a pour objet la formation des mœurs 222

CHAPITRE VI. — Suite des arts qui travaillent à la formation des habitudes morales. — Du sacerdoce . 275

CHAPITRE VII. — Suite des arts qui travaillent à la formation des habitudes morales. — Du gouvernement. 384

LIVRE X ET DERNIER. — DE LA LIBERTÉ DE CERTAINES FONCTIONS NATURELLEMENT DISTINCTES DE TOUS LES ARTS QUE L'ÉCONOMIE SOCIALE EMBRASSE, MAIS QUI SONT DES CONDITIONS ESSENTIELLES DU DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES CLASSES DE TRAVAUX ET DE TRAVAILLEURS. 425

CHAPITRE I. — Observations genérales . . . . . *Ib.*

CHAPITRE II. — De la liberté du commerce ou des échanges . 431

CHAPITRE III. — De la liberté des transmissions héréditaires . 471

TABLE ANLAYTIQUE des Livres et des Chapitres. . . 513

DE LA

LIBERTÉ DU TRAVAIL.

LIVRE IX.

APPLICATION DES MÊMES MOYENS DE LIBERTÉ AUX ARTS QUI AGISSENT SUR LES HOMMES.

—

CHAPITRE I.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

—

Après avoir traité successivement, dans le livre qui précède des diverses classes d'arts dont l'action s'exerce sur le monde matériel, sur les corps bruts, sur les plantes, sur les animaux, nous allons, suivant le cours progressif des idées, nous occuper maintenant de ceux qui portent directement leur attention et leur activité sur l'homme.

Les premiers, sûrement, ne sont étrangers ni par leur objet, ni par leurs effets, à l'éducation de l'espèce humaine. Ils lui procurent les moyens de vivre, de croître, de multiplier, de devenir plus saine, plus belle, plus intelligente, plus morale. On a assez pu voir quels développements ils lui permettent de prendre, quel concours de facultés ils lui im-

posent l'obligation et lui fournissent les moyens d'acquérir.

Mais pendant que les industries *extractive*, *voiturière*, *manufacturière*, *agricole*, exercent indirectement sur elle une si immense influence, il est une multitude d'autres arts qui font de son éducation et de sa culture leur objet propre et immédiat, qui se proposent expressément de perfectionner sa nature *physique*, *affective*, *intellectuelle*, *morale*, et c'est de ceux-ci que je dois à cette heure entretenir le lecteur.

Ces derniers, jusqu'à ce jour, n'avaient pas trouvé place dans les ouvrages des économistes. Ils n'étaient point entrés dans les classifications qu'ils ont faites des industries diverses, et n'étaient pas de ceux dont ils ont exposé la nature et les fonctions. C'était là, il faut l'avouer, une très grande et très regrettable lacune. On peut affirmer que nous n'avons pas d'idée véritable de l'économie de la société, tant qu'on ne nous a pas montré comment ces arts y figurent, quel ordre de produits ils y créent et comment s'appliquent à leurs travaux les divers éléments de puissance dont se forme naturellement la liberté du travail. On devrait les faire entrer dans une bonne exposition de l'économie de la société, alors même qu'on n'assignerait à cette science, ainsi qu'on l'a fait jusqu'ici, d'autre objet que de rechercher suivant quelles lois la société devient riche. Où sont, en effet, les arts qui versent dans la société des produits de meilleure nature et une plus grande somme de produits que ceux qui s'occupent directement de la culture de l'espèce humaine, et qui s'en occupent convenablement? Ces produits, il est vrai, ne sont attachés à aucune sorte de choses; ils sont réalisés dans les personnes : mais qu'importe? En sont-ils moins des produits pour cela? Les produits si improprement appelés matériels consistent-ils dans la matière dont ils sont formés? Y a-t-il jamais, en fait de produits, autre chose que des utilités pro-

duites? et peut-il exister d'utilités plus réelles, plus susceptibles de conservation, d'accroissement, d'échange, de transmission, que celles que parviennent à mettre dans les hommes les arts élevés qui s'occupent de leur éducation? J'espère que le lecteur n'oublie point ce que le livre V a établi à ce sujet, d'une manière, il me semble, si irrécusable et si nette. Je l'engage au besoin à s'y reporter.

Encore un coup, il faudrait donc traiter des arts qui agissent sur les hommes alors même qu'on ne voudrait parler que de ceux qui concourent immédiatement à la production des richesses, à la production des valeurs échangeables; et à plus forte raison doit-on s'en occuper lorsque, prenant les mots d'économie sociale dans une acception plus juste et plus complète, on veut déterminer, non pas seulement de quelle manière une nation devient riche, mais suivant quelles lois elle réussit le mieux à exécuter librement toutes ses fonctions, par quels moyens les hommes parviennent à user de leurs forces avec le plus de puissance et de facilité, avec le plus d'étendue, d'élévation et de plénitude.

Ainsi, ce qu'on n'avait fait que pour une partie des industries qui travaillent sur les choses, pour l'art agricole et les manufactures, ce que j'ai fait indistinctement pour tous les arts voués à l'exploitation du monde matériel, j'ai à le faire aussi pour tous ceux qui se consacrent à l'éducation de l'espèce humaine, pour l'art médical, la gysnastique, les beaux-arts, l'enseignement, le sacerdoce, le gouvernement, et en général pour toutes les professions qui agissent immédiatement sur l'homme. J'ai à chercher en quoi consistent ces professions, quel rôle elles jouent dans l'économie sociale, de quelle manière chacune d'elle concourt au mouvement de la société, à quelles causes se lie sa puissance, et comment s'y appliquent les principes généraux de la liberté du travail.

Considérés en eux-mêmes et dans leur nature, les arts dont il s'agit ici ont une certaine analogie avec celui dont il a été question dans le chapitre dernier du précédent livre, et qui s'occupe de la culture des plantes et des animaux. Ils font usage, en effet, de la même puissance occulte, et, comme l'art agricole, ils ne peuvent opérer leurs transformations qu'avec le secours de la vie. Ils ont, il est vrai, mille moyens d'agir chimiquement et mécaniquement sur l'homme, d'affecter ses organes extérieurs et intérieurs; mais il n'est pas d'agents chimiques ou mécaniques dont l'action puisse suffire aux résultats qu'ils se proposent d'obtenir. Le seul effet de ces agents est de stimuler les forces que l'homme porte en lui, et ce n'est qu'à l'aide de ces forces mêmes qu'ils parviennent à le façonner. Ils ont besoin, pour perfectionner ses membres et ses organes, du secours de la vie organique; ce n'est que par l'intervention de ses facultés affectives qu'ils parviennent à modifier ses penchants, et ils ne trouvent que dans ses forces intellectuelles le moyen de former son intelligence. Ils se servent ainsi, pour élever les hommes, d'agents analogues à ceux dont le cultivateur fait usage pour dresser les animaux. Seulement, comme dans l'homme, ces agents, et surtout ceux qui constituent la vie affective, intellectuelle et morale, sont d'une nature infiniment plus forte et plus épurée, on en obtient des résultats infiniment plus considérables. De tous les arts qu'exerce le genre humain, ceux qu'il exerce sur lui-même sont peut-être les plus féconds en grands et en bons effets.

Ne voulût-on considérer ces arts que dans leur rapport avec les industries qui travaillent sur la matière, on ne pourrait, ai-je dit, se refuser à leur reconnaître un très haut degré d'importance et d'utilité. On sait en effet que la première condition de liberté pour ces industries, c'est que les hommes qui les

veulent exercer soient aptes à cet exercice, qu'ils aient de la santé, de la vigueur, de l'adresse, de l'intelligence, de l'instruction, des lumières, des mœurs, de bonnes habitudes civiles, et voilà proprement ce que travaillent à leur procurer les professions élevées et nombreuses dont nous allons maintenant nous occuper.

Autant les industries qui s'exercent sur la nature morte sont favorables à la culture des hommes, autant celles qui s'occupent directement de leur culture contribuent ainsi à l'avancement de celles qui ont pour objet l'exploitation du monde matériel. Alors même donc qu'on voudrait tout subordonner aux progrès de celles-ci, il faudrait encore attacher le plus grand prix au perfectionnement de celles-là.

Mais ce n'est pas seulement parce qu'ils nous rendent capables d'agir sur la nature avec plus de puissance, que les arts éminents qui s'occupent de l'éducation physique, affective, intellectuelle et morale de l'homme, méritent de nous intéresser : ils le méritent pour eux-mêmes et pour les biens directs dont ils nous font jouir.

Il y aurait plaisir à se sentir fort, dispos, adroit, agile, alors même que le bon état de nos facultés corporelles ne serait pas, dans toute profession, un élément essentiel de succès.

Il y aurait plaisir aussi à posséder un sentiment très vif et très cultivé des beaux-arts quand l'industrie ne devrait pas considérer ce sentiment comme une de ses premières forces.

Il y aurait honneur et gloire à développer son entendement, quand on ne voudrait faire servir ses connaissances à l'exercice éclairé d'aucune espèce d'industrie.

Il y aurait élévation, dignité, bonheur dans la pratique de la vertu, quand même il ne serait pas indispensable pour réussir dans un art quelconque, pour l'exercer avec honneur

et avec fruit, d'être en état de réprimer ses mauvais penchants et de s'abstenir de toute entreprise injuste.

En un mot, le perfectionnement de nos facultés est par lui-même un bien véritable; il est le premier et le dernier des biens; il est l'objet final de tous nos efforts: les industries qui agissent sur les choses ne sont importantes que parce qu'elles concourent à la conservation et au perfectionnement de l'espèce humaine; et, par conséquent, celles qui ont l'homme pour objet immédiat et direct, quand même elles ne seraient pas aussi indispensables qu'elles le sont au succès de toutes les autres, devraient être encore l'objet de l'intérêt le plus vif et le plus élevé.

Parlons d'abord de celles qui agissent sur le corps de l'homme.

—

CHAPITRE II.

DE LA LIBERTÉ DES ARTS QUI ONT POUR OBJET LA CONSERVATION ET LE PERFECTIONNEMENT DE L'HOMME PHYSIQUE.

—

Si je ne voulais accorder, dans cet ouvrage, aux arts qui s'occupent du perfectionnement de l'homme physique, qu'une place proportionnée à l'intérêt qu'y attache en général la société, j'aurais, il me semble, assez peu de chose à en dire. Il est digne de remarque en effet, que la partie de nous-mêmes que nous aimons ordinairement le plus est précisément celle que nous cultivons le moins. Quelqu'imparfaite que puisse être encore l'éducation que nous donnons à nos facultés affectives, et même celle que reçoivent notre esprit et surtout nos mœurs, ces diverses sortes d'éducations sont pourtant fort supérieures à celles dont, en général, notre corps est l'objet.

Il y a, dans la société, des professions qui se proposent expressément de nous apprendre à régler nos sentiments; il y en a un plus grand nombre qui travaillent à former notre intelligence, et un plus grand nombre encore qui mettent leurs soins à exciter, à cultiver notre imagination et notre sensibilité : à peine peut-on dire qu'il y en ait qui aient véritablement pour objet la culture et le perfectionnement de notre nature physique. La médecine se propose plutôt de réparer nos maux qu'elle ne songe à les prévenir, en nous soumettant à un sage régime et en travaillant de bonne heure à nous donner une bonne constitution. La danse,

l'escrime, l'équitation sont des arts peu généralement cultivés et qu'on apprend plutôt pour se distinguer ou pour obéir à l'usage, ou même pour se procurer de certains plaisirs, que dans la vue de perfectionner ses facultés corporelles.

Il arrive ainsi que notre corps, qui est pourtant de notre part l'objet d'une affection si partiale, pour lequel il nous arrive si souvent de sacrifier nos plus nobles facultés, aux appetits duquel nous faisons tant de sacrifices, pour qui nous mettons en mouvement tant d'industries, qui est pour notre âme un sujet si constant de trouble, de souci, d'inquiétude, d'agitation, de perplexité, se trouve, d'une autre part, et sous les rapports les plus essentiels, l'objet de l'incurie la plus complète et véritablement la plus étrange.

On ne peut nier, sans doute, qu'il ne soit mieux traité, à beaucoup d'égards, qu'il ne l'était aux époques antérieures de la civilisation, qu'il ne soit mieux pourvu des choses nécessaires à son existence, que nous n'ayons écarté de lui une foule de causes de souillure et d'altération, qu'il n'ait infiniment plus de chances de vie et de durée qu'il n'en avait dans l'état sauvage; mais il faut avouer en même temps que, faute d'exercer et de développer comme il conviendrait les facultés qui lui sont propres, nous lui faisons perdre en grande partie les avantages d'une si heureuse position. On dirait que la civilisation ne tend à le délivrer de l'excès du travail que pour le faire tomber dans l'excès de la mollesse.

Il est digne de remarque, en effet, que dans le temps où nous rendons notre esprit capable des exercices les plus forts et les plus difficiles, nous n'apprenons à tirer de notre corps presque aucun parti : nous ne pouvons nous soutenir à une hauteur de quelques pieds sans éprouver des vertiges; nous nous noyons dans le moindre courant d'eau; nous serions

réduits, dans une multitude de cas, à voir périr les êtres qui nous sont les plus chers sans être en état de leur porter utilement aucune assistance. Monter à l'extrémité d'une échelle un peu haute, grimper au sommet d'un arbre ou d'un mât, glisser le long d'une perche ou d'une corde, franchir un précipice sur une poutre mal assurée, traverser un fleuve à la nage, sauver une personne qui se noie : voilà des actions qui, chez les peuples cultivés, dépassent les forces de la très-grande majorité, on peut dire de la quasi-universalité des hommes; il y a même comme une sorte de honte attachée à la recherche des talents qui nous permettraient d'exécuter ces actions; et je ne sais si la vie civile, qui nous perfectionne et nous fortifie sous tant de rapports, ne nous a pas fait perdre sous celui-ci, au moins jusqu'à ce moment, une partie des pouvoirs que nous avions à des époques d'une culture beaucoup moins parfaite (1).

Il est vrai que d'abord cela ne pouvait guère manquer d'arriver ainsi. Tant que l'homme fut environné d'obstacles, et que, pour les vaincre, il se trouva réduit à l'usage de ses seules forces musculaires, il dut nécessairement exercer

---

(1) « Il a existé jusqu'à présent une grande erreur, observe M. de Laborde, c'est de ne répandre l'instruction que parmi les classes qui ont déjà toutes les lumières, et de reléguer les travaux du corps parmi celles qui en sont surchargées. Les lumières seraient utiles, au contraire, aux individus que leurs occupations tendent à rendre grossiers, tandis que les travaux du corps, introduits dans l'éducation des familles aisées, leur donneraient les forces physiques qu'avaient leurs pères, avec les lumières qu'ils ont de plus qu'eux. » — Quoique cette observation ne soit pas de tout point irréprochable, je la tiens pour juste dans le reproche qu'elle met à l'adresse des classes aisées, d'avoir trop négligé la culture des facultés corporelles, et je m'en prévaux avec plaisir sous ce rapport. On ne pouvait trop signaler, à l'époque où écrivait M. de Laborde, l'abandon et le discrédit où les classes riches et aisées avaient laissé tomber l'education physique.

beaucoup ces forces et en faire un usage très étendu. Mais à mesure que les obstacles furent aplanis, ou que les moyens artificiels de les surmonter devinrent moins rares, on sent qu'il dut se servir moins de ses membres, et remplacer graduellement leur usage par celui des instruments qu'il s'était procurés.

Ce n'est pas par choix qu'un sauvage franchit de longs intervalles à pied, ou qu'il passe à la nage le fleuve qui barre sa route, c'est parce qu'il n'a pas de meilleurs moyens de se transporter. S'il avait un canot, il ne passerait pas le fleuve à la nage; s'il avait une monture, il ne prendrait pas la peine d'aller à pied; s'il avait une échelle, il ne se fatiguerait pas à grimper sur l'arbre dont il veut cueillir le fruit. Il n'est pas dans la nature de l'homme de se donner une peine inutile : on sait qu'il est déjà assez malaisé d'obtenir de lui les efforts nécessaires et les soins dont il peut le moins se dispenser.

On doit donc s'étonner peu qu'il exerce moins ses forces physiques à mesure qu'il y est moins obligé; et l'on comprend comment la civilisation, écartant les dangers et les difficultés de sa route, multipliant devant lui les moyens d'action, l'entourant d'aisances et de facilités de toute espèce, a pu lui faire négliger la culture de ses facultés corporelles, et le faire tomber à cet égard dans une sorte d'infériorité, ou du moins empêcher qu'il ne fît sous ce rapport les mêmes progrès que sous beaucoup d'autres.

Cependant, c'est là un mal considérable et indubitablement contraire aux résultats que la civilisation se propose d'obtenir. Il ne saurait entrer dans ses vues de sacrifier une partie de notre être au développement de l'autre, et de ne perfectionner nos facultés morales ou mentales qu'au détriment de nos forces corporelles. Si nous laissons notre corps s'énerver, si nous tombons dans la langueur et la mollesse, c'est par un

abus évident des biens qu'elle nous donne, et contrairement à ses vœux et à ses besoins les plus certains. Il est dans ses vœux que l'homme cultivé se distingue de l'homme inculte par la beauté, la vigueur, la grâce, l'harmonie de ses traits et de ses formes, non moins que par la régularité de ses habitudes et la supériorité de son entendement.

J'ajoute qu'il est dans ses besoins que l'homme demeure robuste, en même temps qu'il devient intelligent et moral. Les conquêtes de la civilisation ne peuvent être conservées que par les moyens qui ont servi à les faire. Quand tous ses ennemis auraient été vaincus, le courage serait nécessaire pour empêcher qu'il ne s'en élevât d'autres. Quand tous les procédés imaginables auraient été trouvés, l'intelligence qui aurait présidé à leur invention serait encore indispensable pour en régler l'usage. Quand nous n'aurions plus besoin de force musculaire pour faire ce que nos machines font, nous en aurions besoin pour faire nos machines.

Et puis, nous avons eu beau perfectionner nos moyens d'agir, nous sommes loin encore d'avoir écarté de tous les travaux le péril et la fatigue. Il est une multitude de professions dans lesquelles le sang-froid, l'aplomb, l'agilité, l'adresse, le courage, sont toujours des qualités indispensables. Il en est beaucoup d'autres qui demandent une grande vigueur de corps. Il n'en est pas qu'on n'exerce mieux avec des organes fermes et sains qu'avec une constitution faible et languissante. Moins certaines classes sédentaires de travailleurs font usage de leurs forces corporelles, et plus elles auraient besoin de les entretenir, si elles veulent éviter que la nature de leurs travaux ne les dégrade.

D'ailleurs, quand on n'aurait pas besoin de ces forces pour l'exercice de sa profession, ne seraient-elles pas encore à rechercher comme une ressource bonne à tenir en réserve

contre les dangers et les accidents imprévus? Quelles que soient les précautions qu'a imaginées notre prévoyance et les moyens de conservation dont nous nous sommes entourés, il n'est que trop possible encore de voir notre vie ou celle de nos semblables exposée à des périls plus ou moins graves; et personne n'est assuré de ne pas se trouver, d'un moment à l'autre, dans une situation où il serait heureux d'avoir un bon fond de vigueur ou d'adresse corporelle à mettre à son service ou au service d'autrui.

Après cela, on n'aurait ni travaux à faire, ni périls à redouter, ni services à rendre; il ne resterait qu'à jouir des biens que la civilisation fait naître, qu'il serait encore, et pour cela seul, fort avantageux de posséder un corps robuste et sain. Plus la vie devient bonne, et plus il importerait de l'avoir dure. Il faut d'ailleurs de la force et de la santé pour jouir des biens que procure la civilisation. Il en faut plus encore pour user de ces biens avec mesure : notre corps, qui languit dans les privations, n'est guère moins sujet à s'énerver au sein d'un trop grand bien-être; et l'on a remarqué dès longtemps que s'il fallait de la vigueur pour résister aux fatigues de la guerre, il n'en fallait pas moins pour supporter les loisirs de la paix, pour goûter sans se laisser amollir les douceurs de la prospérité qu'elle procure.

Enfin, ces facultés méritent d'être cultivées pour elles-mêmes; pour le plaisir qu'on trouve à les sentir, à les exercer; parce qu'elles forment une partie des perfections dont notre être est susceptible; parce qu'elles servent d'instrument à l'activité, au dévouement, au courage, et qu'elles sont comme le support et la base de nos facultés les plus élevées.

On observera peut-être qu'il n'est pas possible de développer à la fois à un haut degré nos forces physiques et nos facultés intellectuelles. On dira que, n'étant doués que d'un

certain degré d'énergie vitale, nous ne pouvons diriger cette énergie vers nos membres, sans la dérober à notre intelligence ; qu'il est très rare de voir un athlète homme de génie; qu'Hercule n'a pas l'esprit d'Apollon, Apollon la force d'Hercule, etc.

Il faut s'entendre : sûrement, si l'on voulait diriger l'éducation de manière à perfectionner par-dessus tout les forces musculaires, il serait fort à craindre qu'on ne nuisît au développement des facultés affectives et mentales. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Nul doute qu'il ne faille conserver à l'esprit et au sentiment leur prééminence; nul doute que notre intelligence et nos penchants ne soient de nos facultés celles qu'il importe le plus de développer et d'apprendre à bien conduire; mais, loin qu'une bonne éducation physique s'oppose à la culture de nos autres facultés, il est certain qu'elle la favorise. Il s'agit moins de dérober du temps aux exercices de l'esprit que de mieux employer les intervalles de repos qu'on lui accorde, que de savoir faire servir ces heures de relâche à l'éducation du corps. Ce n'est qu'en exerçant alternativement les organes de la locomotion et ceux de la pensée que nous pouvons donner à ces deux ordres de facultés le degré de développement et de perfection dont elles sont naturellement susceptibles.

Et en effet, chacune d'elles ne profite pas seulement de l'éducation particulière qu'elle reçoit : elles se fortifient les unes par les autres. Si l'énergie morale ajoute aux forces corporelles, les forces corporelles à leur tour soutiennent l'énergie morale. S'il faut exercer son esprit pour savoir tirer parti de son corps, nul doute qu'en entretenant les forces de son corps, on ne facilite beaucoup l'action de ses facultés intellectuelles.

Quoi de plus propre, par exemple, je ne dirai peut-être pas à donner du courage, mais à stimuler le courage qu'on a,

UNIVERSIDAD DE LA HABANA BIBLIOTECA

que le sentiment d'une grande vigueur physique, unie à beaucoup d'adresse et d'agilité? Et quant à l'intelligence, combien d'exemples n'a-t-on pas d'individus, dont les facultés mentales, troublées par une excitation trop vive ou trop soutenue, ou bien devenues inactives par suite du dépérissement général du corps, ont été ramenées à l'état normal en détournant vers les organes de la locomotion la vie qui s'y portait avec trop de force, ou bien ranimées par des exercices qui rendraient au corps la vigueur et la santé?

Ainsi, en admettant, comme de raison, qu'il faut surtout faire de l'homme un être intelligent et aimant, nul doute qu'il ne faille s'occuper aussi d'en faire autant que possible un être sain, beau, bien fait, agile, adroit, vigoureux, et que les soins à donner à cette partie de son éducation ne puissent très bien se concilier avec ceux que réclament les autres.

Parlons donc ici des industries qui se chargent de la culture de l'homme physique, et ne craignons pas d'accorder dans cet ouvrage quelque place à des arts, je ne dirai pas qui en occupent, mais qui devraient en occuper une très considérable dans la société.

Toutes les industries, quelles qu'elles soient, concourent à la perfection de toutes les facultés de l'homme. Par conséquent, toutes concourent à la perfection de ses faculté physiques, même celles qui n'agissent pas directement sur lui, celles qui s'exercent sur la matière, et dont l'objet immédiat est d'approprier les choses à ses besoins. On sait à quelles causes de dégradation et d'infirmité il peut se soustraire, quelles sources de vigueur et de santé il peut s'ouvrir seulement en modifiant les lieux qu'il habite, les aliments dont il se nourrit, les vêtements dont il se couvre. Il en est de l'espèce humaine comme des autres espèces animales, qui

deviennent plus belles par cela seul qu'elles sont mieux soignées. Il arrive toujours qu'une population gagne en force et en beauté à mesure qu'elle acquiert plus de bien-être. On sait combien, en général, il est plus rare de trouver parmi les classes pauvres, que dans les familles aisées, des personnes distinguées par la délicatesse des traits ou la régularité des formes. M. Simond dit avoir remarqué en Angleterre, que la classe des gentlemen est plus belle et plus forte que celle du bas peuple, et non-seulement du bas peuple des villes, mais de celui des campagnes ([1]). On a observé qu'en France, depuis cinquante ans, l'espèce humaine s'était singulièrement embellie, qu'on n'y voyait presque plus d'enfants naître difformes ou contracter des difformités en bas âge; et l'on a trouvé surtout la raison de ce changement dans la prospérité croissante de la population, qui lui a permis d'avoir des habitations plus salubres, des vêtements plus propres, des aliments plus sains, de mener, sous tous les rapports, une vie plus hygiénique ([2]). Mais j'ai suffisamment parlé des arts auxquels l'homme doit tous ces moyens extérieurs d'aisance qui contribuent d'une manière si puissante à sa conservation et à son perfectionnement. Je n'ai à m'occuper ici que de ceux qui agissent immédiatement sur sa personne, et parmi ceux-ci même, les seuls dont je veuille parler en ce moment sont ceux qui ont sa personne physique pour objet.

Ces derniers sont fort nombreux et fort divers, et il serait également difficile d'en faire une énumération exacte et de trouver un nom qui les embrassât tous. En désignant les arts

---

([1]) *Voyage en Angleterre*, 2e édit., t. I, p. 33 et 34.

([2]) *V.*, relativement à l'influence que tout cela exerce sur l'homme physique, un mémoire très curieux de M. Villermé *sur la taille de l'homme en France*, inséré dans le 2e no des *Annales d'hig. pub. et de méd. lég.*, p. 351 et suiv.

du médecin, du chirurgien, de l'oculiste, du pédicure, du dentiste, du gymnasiarque, du maître d'escrime, de natation, de danse, d'équitation, je ferais une énumération fort longue, et ne serais pas sûr d'avoir fait une énumération complète.

Il est, en effet, des moyens puissants d'agir sur le corps de l'homme qui ne paraissent pas compris au nombre des arts que je viens de nommer.

La médecine, par exemple, qui est très généralement exercée comme art de guérir, ne l'est que très peu dans ses rapports avec l'objet particulier de ce chapitre, c'est-à-dire comme moyen d'élever et de maintenir le corps de l'homme à son meilleur état de conformation et de santé. De toutes les parties de l'art médical, l'hygiène, qui pourrait être la plus efficace, est sans contredit la moins pratiquée.

Elle ne l'est pas surtout dans celui de ses moyens qui paraîtrait susceptible de donner les résultats les plus favorables. Si l'on a quelquefois recours à elle pour agir sur les générations déjà nées, on ne lui demande pas encore comment il serait possible d'agir sur les générations à naître. Quelques parents la consulteront peut-être sur les moyens de corriger dans leur progéniture certains vices de conformation, de modérer l'action trop vive de quelques organes, d'accélérer le jeu trop lent de quelques autres, d'établir entre toutes les fonctions cet équilibre et cette harmonie d'où résulte la santé parfaite ; mais un homme ne lui demandera pas, avant de se marier, comment il doit diriger son choix pour améliorer sa race, à quel tempérament il lui importe d'unir le sien, par quelle alliance il pourrait éviter de transmettre à sa postérité certaines prédispositions fâcheuses. A peine puis-je dire si elle serait, à cet égard, en mesure de lui donner quelles sages directions. Après nous être, on ne peut plus

curieusement occupés, observe un illustre physiologiste [1], des moyens de rendre plus belles et meilleures les races des animaux ou des plantes utiles et agréables; après avoir remanié cent fois celle des chevaux ou des chiens; après avoir transplanté, greffé, travaillé de toutes les manières les fruits et les fleurs, nous n'avons absolument rien fait pour améliorer la race de l'homme.

Et pourtant, il est impossible de ne pas considérer le croisement des races comme un des moyens les plus énergiques que l'espèce ait d'agir sur elle-même et sur toute l'économie de ses facultés.

Telle est l'influence de cette pratique, qu'un petit nombre de familles qui voudraient ne s'allier qu'entre elles, concentrant par là dans leur sein toutes les infirmités héréditaires qu'elles pourraient avoir, ou que le temps les aurait exposées à contracter, et faisant entre elles un échange continuel de leurs difformités ou de leurs vices, seraient infailliblement dégénérées au bout de très peu de générations.

C'est même là, pour l'observer en passant, une des causes qui minent le plus profondément le système monarchique de notre vieille Europe, système dans lequel un petit nombre de maisons souveraines, pour se séparer davantage du reste de l'humanité et mieux conserver en un sens leur prééminence, ont adopté l'usage de ne s'allier qu'entre elles, et par cela même se sont exposées à rendre communes à tous leurs membres les imperfections naturelles dont quelques-uns d'entre eux pourraient naître accidentellement affectés.

Tels sont, pour ces augustes familles, les inconvénients d'un tel usage, qu'il a fallu qu'elles fussent douées dans l'o-

---

(1) Cabanis, *Rapport du physique et du moral, etc.*, t. III, p. 433 de ses œuvres complètes.

rigine d'une constition physique et morale bien particulièrement distinguée, pour que, sans jamais aller puiser une nouvelle vie à la source commune, et sans aucune infusion frauduleuse de sang plébéien, elles aient pu se conserver belles, nobles, intelligentes, dignes en un mot de la haute situation où elles sont placées. Il n'eût pas été possible sans cela que la loi qui préside à leurs alliances ne leur fît pas subir de profondes altérations ([1]).

Il a été facile de voir, dans des rangs moins élevés, à quelle dégénération inévitable on est exposé sous l'influence d'une telle loi. On ne peut douter que le préjugé qui, de tous temps

---

([1]) Les familles dont il s'agit ici suivent, le plus qu'elles peuvent, dans leurs mariages, la méthode dite de *la propagation en dedans*, méthode que quelques agronomes regardent, dans certains cas, comme la plus favorable à la conservation des bonnes races. Backevell pensait que lorsqu'une espèce d'animaux approchait de la perfection sous le rapport des formes, on devait en marier entre eux les individus. Sa maxime était qu'il fallait unir les animaux les plus parfaits, sans examiner s'ils étaient ou n'étaient pas de la même famille : *tel père, tel fils*, disait-il. Sur quoi sir John Sebright observe qu'il n'est pas douteux qu'on ne doive unir entre eux les sujets les plus parfaits ; mais que la question est justement de savoir combien de temps, en suivant la méthode de *la propagation en dedans*, une famille pourrait conserver des qualités qu'elle n'aurait acquises que par une longue suite de *croisements* judicieux. (*V.* les *Ann. agr.* de Roville, t. IV, p. 362 et suivantes.) — Peut-être les membres de certaines maisons régnantes ont-ils eu raison de ne se marier qu'entre eux ; mais peut-être aussi auraient-ils fait sagement, avant d'adopter cette méthode, d'examiner s'ils étaient, à tous égards, les plus parfaits des hommes, et s'ils n'avaient pas à craindre, en la suivant trop à la lettre, de perdre une partie de cette perfection. Une feuille allemande (*La Gazette d'Augsbourg*), dans une note infiniment curieuse sur les maisons souveraines de l'Europe, faisait remarquer, il y a quelques années, que, depuis un siècle, on avait vu s'éteindre douze maisons régnantes des lignes directes, et quatre-vingt-dix des lignes collatérales. Le fait, je pense, ne paraîtra pas indigne d'observation. Je retrouve dans le *Courrier français* du 25 novembre 1840, l'article de la *Gazette d'Augsbourg*, qui la première l'avait consigné.

en Europe, a défendu aux races aristocratiques de rechercher en mariage des personnes qui ne seraient pas *de condition*, ne soit une des causes qui ont le plus nui à la durée de ces races. A force de vouloir ne s'allier qu'à des familles de son rang, on circonscrivait tellement le nombre de celles dans lesquelles on pouvait faire un choix, qu'il devenait à peu près impossible d'en faire un bon, au moins pour tout ce qui ne tenait pas à la naissance ou aux richesses.

Aussi l'on sait combien de grandes familles se sont éteintes avec tous les moyens de fortune propres à les soutenir; combien d'autres ne se sont soutenues que par des unions illégitimes ou à la faveur de mariages roturiers. Certains grands seigneurs étaient intéressés sous plus d'un rapport à contracter de ces utiles alliances. Perdus de dissipation et de débauches, également ruinés dans leur fortune et dans leur santé, ils avaient pour le moins autant besoin de renouveler leur sang que de fumer leurs terres.

Chez les peuples orientaux, les maîtres, qui ne se dirigent pas dans leurs mariages par les préjugés de l'aristocratie d'Europe, et qui ne dédaignent pas de faire des femmes de leurs esclaves, quand elles sont belles, paraissent avoir par là agi très utilement sur leur postérité. On assure que chez les Turcs et les Persans, cette coutume, observée depuis plusieurs siècles, a en quelque sorte changé l'espèce; et peut-être la même cause avait-elle contribué jusqu'à un certain point à donner aux anciens Grecs cette beauté presque idéale de formes que nous sommes disposés à croire qu'ils avaient en les jugeant d'après leurs statues.

Quoique la physiologie n'ait pas encore dirigé ses recherches vers les effets qu'il nous est possible de produire sur nous-mêmes par le mélange des couleurs, des formes, des tempéraments, on croit savoir pourtant que la fusion d'une

certaine quantité de sang indien et même africain avec le nôtre peut opérer de bons effets. Des voyageurs assurent que les Hispano-Américains, dont les pères se marièrent d'abord à des femmes indiennes, et mêlèrent quelque temps leur sang à celui de la race cuivrée, forment aujourd'hui, sous le rapport de la blancheur du teint et de l'élégance des formes, une race supérieure à celle des Espagnols. D'autres ont observé qu'il était peu de races plus belles que les races produites par un mélange de sang blanc avec du sang noir déjà coupé à plusieurs reprises.

Il paraît que les diverses nuances de notre race pourraient aussi s'allier entre elles avec beaucoup de profit pour leur commune amélioration. Il serait difficile, dit-on, de voir de plus belles créatures que les femmes de certaines villes du midi de l'Espagne, venues d'un mélange du sang espagnol avec celui d'hommes blonds du nord de l'Europe que le commerce, à diverses époques, avait attirés dans ces villes, et qui ont fini par s'y établir [1].

Enfin, il y aurait peut-être autant d'avantages à marier entre eux les tempéraments divers que les couleurs diverses; et des physiologistes éclairés pensent que l'alliance des humeurs contraires, et, par exemple, des tempéraments lymphatiques avec les tempéraments bilieux, serait le meilleur moyen d'effacer ce qu'il y a d'excessif dans les prédominances qui les distinguent. Il n'y a donc pas moyen de douter que le croisement des races, que l'art médical n'a pas encore compris au nombre de ses moyens pratiques d'agir sur le corps humain, ne soit un des plus puissants qu'il y eût de modifier et de perfectionner sa nature.

J'en pourrais dire autant de l'exercice, qui a été beaucoup

---

[1] On cite surtout les femmes de Malaga.

mieux apprécié, et dont néanmoins on est encore loin de tirer autant de parti qu'on le pourrait faire.

Si nous sommes fondés à supposer que les peuples militaires de l'antiquité devaient quelque chose de la beauté de leurs formes à la faculté que leur donnait la victoire d'épouser les plus belles femmes qui pouvaient se trouver parmi les peuples vaincus, il y a lieu de croire qu'ils étaient encore plus redevables de cet avantage aux exercices du gymnase et à l'habileté avec laquelle ces exercices étaient dirigés.

L'effet de l'exercice, suivant les physiologistes, est d'appeler sang et la vie dans les parties du corps qui sont le siège des contractions musculaires qu'il provoque, de faire prendre du volume à celles qu'il met ainsi en action, d'en faire perdre à celles qu'il laisse en repos, et d'influer par là très sensiblement sur les proportions des unes avec les autres. On peut, en quelque sorte, par la manière de le diriger, développer telle partie du corps que l'on veut, les muscles des jambes ou des bras, ceux des épaules ou de la poitrine. On a observé que, chez les danseurs de profession, les jambes les cuisses et surtout les fesses prennent un accroissement marqué aux dépens du torse, du cou, du bras et de l'avant-bras; que, chez les marins, les forgerons et les forts des halles, au contraire, les bras, les épaules et la poitrine sont très développés aux dépens des fesses et des membres abdominaux; qu'enfin, chez les hommes qui, sans exercer spécialement aucun de leurs membres, s'occupent avec soin de l'éducation de tous, chaque partie du corps se développe de manière à contribuer aux proportions régulières de l'ensemble.

Ensuite, si l'exercice peut agir à ce point sur la forme des parties qu'il affecte, il n'influe pas moins sur leur vigueur. Il n'est pas rare de voir, dans des gymnases, des hommes qui, d'abord, ne pouvaient rester que quelques secondes

suspendus par les mains à une corde ou à une perche, acquérir par l'exercice le pouvoir de soutenir ainsi le poids de leurs corps, avec les seules phalanges de leurs doigts, pendant vingt-cinq, trente et trente-cinq minutes; on en voit devenir graduellement capables de sauter par-dessus des cordes tendues à sept et huit pieds d'élévation; de s'élancer sans échelle, sur des murailles hautes de dix pieds; de franchir, d'un bond, des fossés de dix-huit et vingt pieds de large.

Enfin, un dernier effet de la même cause est de développer la souplesse et l'agilité dans les muscles où elle peut ainsi faire naître la force. Il n'est personne qui ne sache par expérience qu'en répétant plusieurs fois, et avec des intervalles de repos, un certain mouvement, on développe dans le muscle où ce mouvement s'opère une facilité d'action qui n'y était pas auparavant. Les effets qu'il est possible d'obtenir par-là semblent quelquefois tenir du prodige. Il ne faut que voir un danseur agile exécuter ses pas, un subtil escamoteur faire ses tours d'adresse, un pianiste exercé jouer un air sur son instrument, pour juger du degré de précision, de sûreté, de rapidité d'action que l'exercice peut faire acquérir à nos muscles.

Et ce n'est pas seulement sur les parties extérieures du corps que l'exercice agit avec une telle puissance; c'est aussi sur nos organes intérieurs. Il est dans la vie organique beaucoup de désordres, surtout dans la classe de ceux qui tiennent à des vices extérieurs de conformation, qu'on ne peut faire cesser que par un usage éclairé de l'exercice musculaire. On l'a vu produire des effets presque miraculeux sur des jeunes personnes menacées de phthisie, par suite d'une mauvaise conformation de la poitrine, et pour la guérison desquelles on avait épuisé sans fruit toutes les recettes de la

thérapeutique et toutes les ressources de la pharmacie. Il est considéré comme un des plus sûrs moyens de guérir les affections scrofuleuses, lymphatiques, rachitiques, atoniques, etc.

Il est vrai que, pour opérer tout le bien qu'il est en son pouvoir de produire, il a besoin d'être employé avec beaucoup d'art et de précautions; qu'il exige plusieurs sortes de connaissances; qu'il veut que l'on tienne compte de l'âge, du sexe, du tempérament, des habitudes du sujet auquel il s'agit d'en faire l'application, de l'état actuel de ses forces, du lieu, de la saison, des heures de la journée où l'on veut le faire agir.

Mais enfin, employé comme il est susceptible de l'être, l'exercice est, après le mélange des races, sans contredit le plus puissant moyen dont l'homme puisse user pour améliorer sa nature physique, pour donner à ses membres de la grâce, de la vigueur, de la flexibilité, de l'adresse, de l'agilité, et aussi pour perfectionner ses organes intérieurs; car, outre que ses viscères se développent par une sorte de gymnastique, ainsi que ses membres, la structure et le jeu de ces organes dépend beaucoup, comme nous venons de l'observer, des formes extérieures du corps, sur lesquelles il peut influer très puissamment par l'exercice ([1]).

Il est plus aisé de perfectionner nos facultés ou d'empê-

([1]) Je ne veux pas terminer ces réflexions sur l'exercice sans rendre un juste hommage à un Espagnol distingué, naturalisé parmi nous, à qui nous devons d'avoir appelé l'attention du public français sur l'importance de l'éducation physique, et d'avoir introduit la gymnastique en France. En créant chez nous cette branche précieuse de l'enseignement, M. Amoros a rendu au pays qui l'avait adopté un service véritable, et d'autant plus digne de reconnaissance, qu'il était d'abord moins compris, et qu'il lui a fallu, pour le faire agréer, plus de zèle et plus de constance.

On peut voir, dans beaucoup d'écrits, et notamment dans ceux

cher qu'elles ne se détériorent, que de les ramener à l'état sain une fois qu'elles sont altérées : la médecine proprement dite ne procède pas avec autant de sûreté que l'hygiène. Elle n'obtient pas non plus des résultats aussi satisfaisants : car, s'il est heureux de guérir, il serait plus heureux encore de ne pas devenir malade, et l'art qui écarte de nous la maladie est indubitablement plus précieux que celui qui essaie seulement de nous en délivrer.

Aussi, quand ce dernier remplirait son objet mieux qu'il n'est en son pouvoir de le faire; quand il aurait moins varié dans l'explication des désordres qui peuvent survenir dans notre machine, et dans le choix des moyens les plus propres à les réparer; quand ses connaissances seraient plus certaines et, dans bien des cas, ses procédés moins hasardeux, semblerait-il difficile, au premier abord, de le comprendre au nombre des arts qui s'occupent de la culture et du perfectionnement de notre nature physique.

Cependant, d'un autre côté, l'art médical peut réparer tant de défectuosités naturelles ou accidentelles; il a contre certains maux très graves, et à peu près inévitables, des préservatifs si assurés; il contribue à soulager et même à guérir tant de souffrances, qu'il serait impossible de ne pas le ranger parmi ceux qui agissent le plus utilement sur le corps de l'homme, et qui aident le plus à le mettre et à le maintenir en bon état. Il ne faut, pour faire sentir son importance, qu'indiquer quelques-uns des principaux effets qu'il produit.

L'art médical réussit, par des opérations mécaniques, à faire cesser le strabisme et à rectifier la vue, à guérir la cécité

---

qu'a publiés le colonel Amoros, des exemples nombreux et frappants des résultats que peut produire une éducation physique bien dirigée.

qui provient de la cataracte, la surdité qui résulte de l'épaississement de la membrane du tympan, le mutisme qui tient à la division congéniale de la lèvre supérieure, du palais de la bouche et de la luette; il parvient à faire disparaître les courbures vicieuses de nos os les plus forts, même celles de la colonne vertébrale; il restitue à leur état naturel les membres fracturés ou luxés; il va briser dans l'intérieur de la vessie les calculs urinaires qui s'y développent; il remédie, par le procédé de l'invagination, aux plaies transversales des intestins, etc. (1).

Médicalement, il a trouvé moyen de nous dérober à la contagion du virus variolique; il a modifié nos tempéraments de telle sorte que la syphilis semble n'avoir plus sur nous une influence aussi meurtrière et ne pouvoir plus sévir avec la même cruauté; il a des spécifiques à peu près infaillibles contre les fièvres intermittentes, et des remèdes plus ou moins efficaces contre beaucoup d'autres maladies, etc. Or, lorsqu'il peut produire sur notre corps des effets si diversement salutaires, comment serait-il possible de ne pas l'admettre au nombre de ceux qui ont pour objet de le conserver et de le perfectionner?

En somme, il ne faut que rappeler quels étaient, il y a quelques siècles, la fréquence des pestes, les ravages périodiques de la petite vérole, les traces plus ou moins profondes de son passage que cette cruelle maladie laissait successivement sur la face de toutes les générations, les dévastations non moins grandes et les mutilations encore plus hideuses qu'opérait le mal vénérien, le nombre immense des malheureux qui étaient atteints de rachitisme, de ceux que dévorait

---

(1) *V.*, pour la plupart de ces faits, l'histoire des progrès récents de la chirurgie, par M. Richerand.

la lèpre, de ceux que des humeurs froides faisaient tomber en lambeaux, et d'une multitude d'autres, dont une multitude d'autres maladies variaient les difformités et les souffrances; il ne faut que mettre en parallèle l'état où la population se trouvait alors et celui où elle se trouve aujourd'hui, pour sentir de quoi sont capables les arts qui se chargent de la culture et du perfectionnement de l'homme physique. Tout nous autorise à croire que les générations présentes sont plus belles et plus saines que les générations passées; la durée moyenne des existences est plus longue; il faut moins de naissances pour entretenir une certaine population (1).

(1) Si l'on pouvait douter des acquisitions qu'ont faites, sous le rapport de la santé et de la beauté, les générations contemporaines, il suffirait, pour éclaircir ce point de statistique comparée, de rappeler ce qu'a dit un historien des beautés idéales dont était formée la cour et la propre famille du roi Louis XIV :

« Je me suis toujours étonné, observe M. F. Barrière, des fausses idées qu'on a laissées dans notre esprit sur le siècle de Louis XIV. Il semble que les hommes et les femmes y fussent des êtres privilégiés. On ne suppose rien que d'agréable et de parfait dans leur taille ou dans leur visage. Les poètes, en parlant surtout des princes et des princesses du sang, ne trouvent pas de couleurs assez flatteuses pour peindre la beauté de ces enfants des dieux. Voyons donc le rare assemblage qu'offrait cet Olympe.

« Marie-Thérèse d'Autriche, femme de Louis XIV, était maigre, sèche et fort petite; Henriette d'Angleterre, si séduisante par son esprit, était un peu bossue, et La Vallière, comme on sait, un peu boiteuse. Le grand Dauphin avait eu le nez cassé dans sa jeunesse en jouant avec le prince de Conti. Le duc de Bourgogne, qui eût été l'idole des Français, n'en avait pas moins une épaule plus haute que l'autre. Sa femme, dont la malice faisait les délices de la cour, n'avait pas une seule dent saine dans la bouche. M. le duc du Maine était boiteux. Mademoiselle de Bourbon, petite fille du grand Condé, était manchotte; et Henri de Bourbon, qui fut ministre après la régence, était borgne. Quand au roi lui-même, il exhalait une odeur dont aucun courtisan ne s'aperçut jamais, comme de raison, mais qu'osa lui reprocher un jour une maîtresse irritée, etc. » (*La cour et la ville sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI*, ou *Révélations historiques tirées de manuscrits inédits*, par F. Barrière).

Sans doute, ces résultats ne sont pas dus uniquement aux arts qui agissent sur le corps de l'homme. Je sais que beaucoup d'autres ont puissamment concouru à les produire; mais ceux-là y ont aussi contribué, et ils y ont contribué, quoique le perfectionnement physique de l'espèce n'ait jamais été un but qu'ils se soient formellement proposé. On a obtenu jusqu'à un certain point, sans les chercher, et par cela seul que les mariages se sont formés en général entre des personnes mieux portantes et mieux conformées, les bons effets qui resultent du croisement des races. L'exercice a contribué de diverses façons à l'entretien et au développement des forces, quoiqu'on ne lui ait pas demandé de produire cet effet. La vie a été plus hygiénique, sans qu'on ait pensé à se conformer aux préceptes de l'hygiène. L'art médical a embelli l'espèce, en travaillant seulement à soulager ses maux : qu'on songe à l'influence qu'il a exercée sur sa beauté, seulement par la découverte de la vaccine et par le succès avec lequel il a combattu le mal vénérien ([1]).

Or, si ces arts ont pu produire de tels effets, pour ainsi dire à leur insu, ou du moins sans qu'on songeât à les faire servir au perfectionnement de notre nature physique, on sent combien, dirigés à cette fin avec intention, avec habileté, avec concert, ils réussiraient mieux à l'atteindre. Aujourd'hui chaque homme, en ce qu'il a de particulier, n'est en quelque

([1]) Ce mal était si commun, vers la fin du quinzième siècle, qu'il avait fallu prendre les mesures de police les plus sévères pour s'opposer à ses progrès; et les marques en étaient si apparentes qu'on reconnaissait, à la simple vue, les malheureux qui en étaient infectés. On les arrêtait, à Paris, dans l'intérieur de la ville et aux barrières. L'entrée de la ville était défendue, *sous peine de la hart*, à ceux du dehors. Quant à ceux de l'intérieur, ils étaient consignés dans leurs demeures, et s'ils étaient pris, on les conduisait dans des hopitaux où on leur appliquait les étrivières avant et après le traitement. *V.* Dulaure, *Hist. de Paris*, t. II, p. 515; III, p. 79 et suiv.; VI, p. 24.

sorte que ce que le font les circonstances fortuites au milieu desquelles il se développe : la diversité des tempéraments, les différences dans la taille, les proportions du corps, les traits du visage, ne sont en général que de purs accidents. Pourtant, en ceci comme en toutes choses, nous pourrions sûrement chercher à diriger à notre plus grand bien les forces de la nature; et il n'est pas douteux que les arts sur lesquels roule ce chapitre ne pussent le tenter avec succès..... Mais j'en ai dit assez pour donner une idée tout à la fois de leur nature et de leur importance, et pour inspirer le désir de chercher les causes générales auxquelles leur puissance est liée.

Ces causes nous sont déjà connues. Elles sont les mêmes que celles d'où dépend la liberté des autres industries. On n'exerce avec facilité et avec succès les arts qui agissent sur le corps humain que par les mêmes moyens généraux qui facilitent, étendent, affermissent la pratique de tous les arts possibles. Il y faut une certaine capacité pour les affaires, de l'aptitude à entreprendre, à fonder, à conduire, à administrer; il y faut de l'instructien technique, des connaissances théoriques, du talent pour les applications et pour l'exécution; on ne peut douter que le succès n'y dépende beaucoup de l'état des habitudes morales et sociales; il est essentiel que les ateliers y soient bien situés et bien montés. Il n'y a de différence que dans l'espèce particulière d'aptitude, de notions, d'habitudes, d'ateliers, d'instruments que réclament les travaux de cet ordre, et en général dans la manière dont la nature de ces travaux permet qu'on y applique les divers éléments de puissance que je viens d'énumérer.

Ainsi, par exemple, nul doute que, pour le fondateur d'un

gymnase ou d'une maison de santé, tout comme pour le chef d'une fabrique, le talent de spéculer ne soit un moyen de succès indispensable.

Qu'un médecin veuille établir un hospice dans un lieu où chacun aura son domicile et les moyens de se faire traiter chez soi; qu'un danseur de l'Opéra aille tenir école de danse dans un village et apprendre à des paysans à battre des entrechats; qu'un maître d'escrime entreprenne d'ouvrir une salle d'armes dans une société de quakers; qu'un professeur de gymnastique s'avise d'offrir des leçons de pugilat à des familles nobles et polies : il est clair que les uns et les autres feront des entreprises absurdes et qui ne pourront manquer d'échouer.

En ceci, comme en tout, l'essentiel d'abord est de savoir ce qu'on peut raisonnablement entreprendre, et quel genre de produits ou de services il est possible de faire accepter à la société. Il ne suffit pas toujours de lui proposer des choses utiles : il faut lui en proposer qu'elle agrée; et pour cela il est essentiel qu'elles rentrent jusqu'à un certain point dans ses goûts, et qu'elles tiennent plus ou moins à ses idées et à ses usages.

La gymnastique, telle qu'une philosophie judicieuse s'est efforcée, depuis quelque temps, de l'accréditer, est sûrement une bonne chose; elle répond à un besoin fondamental de la société; elle tend à développer tout un ordre de facultés que les systèmes établis d'instruction publique et privée laissaient absolument incultes ou ne développaient que très imparfaitement; et néanmoins combien les personnes qui ont essayé de restaurer parmi nous cette branche essentielle de l'éducation, n'ont-elles pas eu de peine à la faire prendre? La gymnastique, disait-on, était une chose renouvelée des Grecs, sans nul rapport avec nos idées et nos habitudes modernes;

et quoique les exercices de M. Amoros fussent fondés sur les mêmes bases que les jeux des enfants, et n'en différassent que par la direction plus éclairée et le plus grand développement qu'il leur avait donnés, il n'avait encore, après dix ou douze ans d'efforts et de soins, réussi que très imparfaitement à leur concilier la faveur publique.

Quel plus grand service pouvait-on proposer aux hommes que de leur offrir de les préserver des ravages de la petite vérole? et néanmoins combien le principal inventeur de la vaccine ne trouva-t-il pas d'abord d'obstacles à l'application de sa découverte, et combien, depuis Jenner, n'a-t-on pas eu de peine à la propager? Je pourrais faire la même remarque sur la pratique de l'inoculation, et sur une foule d'autres procédés utiles, pris parmi ceux qui se rapportent aux arts dont je m'occupe ici.

L'industrieux dont la profession consiste à agir sur le corps humain est donc obligé de rechercher, avant toutes choses, quelles sont les façons que les hommes veulent recevoir, quelles sont les qualités corporelles qu'ils désirent acquérir, et pour cela quels sont les exercices, les procédés, les traitements auxquels ils consentiront à se soumettre. En un mot, il y a ici un ordre de demandes dont il faut nécessairement qu'il connaisse l'état.

Il y a pareillement nécessité qu'il soit instruit de l'état des offres qui sont faites; qu'il sache le nombre et les moyens des concurrents qu'il a; qu'il juge si ce nombre est insuffisant, ou si les moyens qu'ils emploient sont inférieurs à ceux qu'il pourrait mettre en œuvre; qu'il soit en état de déterminer, finalement, s'il y a des chances de succès pour l'officine de pharmacien, pour la maison de santé, pour l'école d'escrime, d'équitation, de gymnastique qu'il aurait dessein d'établir.

J'ai à peine besoin d'ajouter que ces sortes d'établissements demandent, comme d'autres, à être habilement conduits, et qu'il est tel hospice qui n'exige pas moins de capacité administrative et de talent pour la comptabilité que la fabrique la plus considérable.

Les diverses facultés qui font le véritable homme d'affaires trouvent donc, dans une certaine mesure, le moyen de s'appliquer ici, et peuvent y être considérés comme un élément de puissance très réel et très nécessaire.

On en peut dire autant des facultés qui se rapportent à l'art.

Nulle part, par exemple, ne se vérifie mieux ce que j'ai dit de l'importance des connaissances techniques. Ces connaissances sont ici d'autant plus nécessaires que les secours de la théorie y sont plus bornés et plus douteux. De même que l'industrie agricole, les arts qui agissent sur le corps humain ne peuvent opérer leurs transformations, j'en ai déjà fait la remarque, qu'avec l'aide de la vie, agent mystérieux dont ils ignorent absolument la nature, dont ils ne connaissent que très imparfaitement les fonctions, et dont, par cela même, il leur est impossible de soumettre l'usage à des principes fixes de théorie.

Dans cet état d'ignorance, ce qu'ils ont de mieux à faire, c'est sans doute d'observer attentivement les faits extérieurs par lesquels cet agent secret se manifeste, de regarder comment il agit dans la santé et dans la maladie, de voir comment son action peut être modifiée par celle des stimulants et des calmants de toute espèce auxquels il est possible de le soumettre, par la chaleur, par le froid, par l'air, par les aliments, par les remèdes, par l'exercice, et d'agir conséquemment à ces indications. Cet empirisme raisonné, tant qu'on n'aura pas trouvé la véritable explication des phénomènes vitaux,

sera incontestablement le meilleur guide que l'art puisse suivre.

Cela est si vrai que toute la science médicale des anciens, chez qui pourtant la médecine fut exercée avec une grande distinction, se réduisait à des connaissances de cet ordre. Hippocrate, dont les écrits, de l'aveu des médecins les plus éclairés, offrent encore une lecture si profondément instructive, Hippocrate ignorait les sciences que l'on regarde aujourd'hui comme la base de la médecine, et n'avait sur l'organisation et les fonctions du corps humain que des notions peu exactes et peu étendues. Il ne savait en quelque sorte de l'homme que ce qu'en manifestent les phénomènes extérieurs; mais il avait profondément étudié ces phénomènes; il avait attentivement examiné l'action des causes par lesquelles il est possible de les influencer; et quoique ses connaissances anatomiques fussent au-dessous du médiocre, sa pratique, observe Cabanis, excite encore aujourd'hui l'admiration des plus grands médecins ([1]).

Il paraît qu'on en pourrait dire autant de celle de beaucoup de médecins de l'antiquité, qui, à une époque où l'anatomie et la physiologie n'étaient pas encore nées, ne devaient pas être plus anatomistes et plus physiologistes qu'Hippocrate. « La vraie pathologie, écrit encore Cabanis, se trouve surtout dans les livres des anciens, auxquels un petit nombre d'observateurs modernes ont fait quelques heureuses additions. Hippocrate, Arétée, Alexandre de Tralles, Aëtius, Paul d'Égine, Galien, et deux ou trois médecins arabes, nous ont laissé les tableaux les plus exacts que l'art possède encore : aucun homme de bonne foi ne peut en disconvenir; et leurs

---

([1]) *Révolutions et réforme de la médecine*, t. I des œuvres complètes de l'auteur, p. 60 et suiv., et p. 258 et 518.

règles générales de traitements, tirées, du moins en général, du sein même de la nature, n'ont pas moins droit de nous étonner par les grandes vues qu'elles supposent que par leur sagesse et leur éternelle vérité (1).

« Les explications des anciens, ajoute le même auteur, *quoique formées sur la simple observation de l'homme sain ou malade, sans le secours de l'anatomie, des connaissances physiologiques qui lui sont dues, des expériences dont l'art était presque entièrement ignoré de leur temps, et des sciences collatérales, qui nous prêtent sans cesse ou des lumières directes, ou des instruments nouveaux*, ces explications n'ont pas toujours été remplacées d'une manière fort heureuse. Il en est plusieurs qui reparaissent de temps en temps avec éclat, et qui semblent devoir survivre à toutes celles qui les ont renversées; il en est où le sceau de la nature paraît si fortement empreint que chaque nouveau progrès de la science les confirme; il en est enfin que le bon esprit des pères de la médecine avait laissé dans le vague, et qu'après tant d'efforts inutiles pour leur donner plus de précision, l'on doit peut-être considérer comme devant y rester toujours (2). »

On peut juger par ces remarques, de l'importance qu'offrent les connaissances pratiques dans les arts qui agissent sur le corps humain. Moins la théorie de ces arts est avancée, et plus on a besoin d'y prendre conseil de l'expérience. Les bons esprits, observe à ce sujet le médecin philosophe que je viens de citer, ne peuvent trop se hâter de se mettre aux prises avec les objets mêmes de leurs travaux. Les médecins de Cos étaient bien loin de penser que la médecine pût s'enseigner du haut d'une chaire, et loin des objets sur lesquels

(1) *Rév. et réf. de la méd.*, p. 288.
(2) *Ibid.*, p. 270.

elle doit agir. La vraie manière de l'enseigner est de l'enseigner au lit des malades. Sous les yeux du professeur, et presque sans sa participation, se forment de jeunes médecins dont l'instruction est d'autant plus solide que la nature en fait presque tous les frais. Dans cet exercice continuel de leur sagacité et de leur jugement, à l'aspect de tableaux tout composés de faits, ils contractent l'habitude de les mieux voir, et le dégoût de tout raisonnement qui ne s'y renferme pas ([1]).

Si Hippocrate acquit dans la médecine une réputation si élevée, il le dut surtout à une éducation médicale toute pratique. Ce fut au milieu des jeux de l'enfance, dit Cabanis, qu'Hippocrate, dont les ancêtres avaient constamment exercé la médecine, depuis dix-sept générations, reçut, de la bouche même de ses parents, les notions élémentaires de cet art. Ce fut à l'aspect des maladies qu'il apprit à les reconnaître ; ce fut en voyant préparer et mettre en usage les remèdes qu'il se rendit également familiers leur préparation et leur emploi. Il fut entouré dès le berceau de tous les objets de ses études et suça les principes de son art pour ainsi dire avec le lait maternel ([2]).

Nous ne procédons pas précisément comme le fit Hippocrate. On pourrait presque dire que nous suivons une méthode opposée. L'observation des faits est la dernière chose à laquelle nous arrivons, et c'est surtout par l'étude des théories médicales qu'on se prépare parmi nous à la pratique de l'art de guérir. La fréquentation des hôpitaux n'est certainement pas défendue, mais elle n'est pas non plus ordonnée, et rien, à la rigueur, ne s'oppose à ce qu'un jeune homme reçoive le diplôme de médecin sans avoir vu un malade, sans

---

([1]) *Rév. et réf. de la méd.*, p. 288, 289 et 295.
([2]) *Ibid.*, p. 60 et suiv.

avoir assisté à une opération, sans avoir préparé ou administré un remède, sans avoir appris à connaître une maladie ailleurs que dans des cours ou dans des livres.

Cette manière de préparer à la pratique de la médecine est-elle faite pour inspirer une grande sécurité? Ne serait-il pas aussi sûr d'avoir affaire à une sœur d'hôpital, fort peu versée sans doute dans la théorie, mais qui aurait vu et soigné beaucoup de malades, qu'à un jeune gradué qui n'aurait vu ni traité de maladies, pour si riche qu'il fût d'ailleurs de connaissances théoriques? On impose aux étudiants l'obligation de suivre les écoles, et on leur laisse la faculté de fréquenter les hôpitaux : il semble que l'inverse serait plus sage, et que si la société devait exiger quelque chose des hommes qui se destinent à donner des soins aux malades, ce serait surtout que d'avance ils eussent observé et vu traiter beaucoup de maladies. Entre l'étude de la pratique et celle de la théorie, c'est évidemment le premier travail qu'il faudrait rendre obligatoire, et le second qu'on pourrait laisser facultatif.

Au reste, quelque importante que puisse être ici la connaissance pratique du métier, il n'est pas douteux que les notions de théorie n'y soient un élément très réel de puissance. Il est impossible qu'il n'y ait pas un grand avantage pour les hommes qui agissent sur le corps humain, à posséder des notions exactes sur l'organisation de la machine humaine, et sur les fonctions que cette machine accomplit, ignorât-on d'ailleurs la nature du principe qui la fait agir et la manière dont cet agent procède.

Il est vrai que les gymnastes grecs formaient de très bons coureurs, quoiqu'ils ne fussent ni anatomistes, ni physiologistes; cependant il paraît que ces sciences fournissent, relativement aux mouvements dont se compose la course, quel-

ques notions propres à bien diriger cet exercice et à en augmenter la vitesse et la durée.

La médecine d'observation, l'empirisme philosophique peut guérir beaucoup de maux sans le secours de la physiologie ; et néanmoins les médecins les moins disposés à exagérer l'importance de cette science avouent que la médecine doit aux progrès des connaissances anatomiques et physiologiques la marche plus hardie et plus ferme qu'elle a suivie depuis que ces progrès ont commencé.

On en peut dire autant de la chirurgie. « Ce ne fut, observe Cabanis, qu'à la naissance de l'anatomie, à l'époque où Vessale secoua le joug du galénisme et des écoles, qu'aidée de la physique, qui se frayait elle-même alors des routes nouvelles, la chirurgie prit ce vol hardi qui l'a conduite depuis de découvertes en découvertes et de succès en succès. L'anatomie, ajoute le même écrivain, servant de base à l'art de guérir, surtout à sa partie chirurgicale, paraît maintenant inséparable de la pratique de cet art, dont elle assure souvent les succès (1). »

A la vérité, il serait assez difficile de dire dans quelle mesure elle a contribué à en affermir, à en faciliter l'exercice. Il ne paraît point qu'il existe d'ouvrage où l'on ait tenté de déterminer d'une manière détaillée et précise l'influence que l'anatomie, la physiologie, et plusieurs sciences collatérales, ont exercée sur la pratique des arts qui ont le corps de l'homme pour objet. Mais cette influence, quoiqu'elle n'ait pas été exposée *ex professo*, ne laisse pas d'être très réelle, et il n'est pas de médecin ou de chirurgien un peu instruit qui ne pût aisément citer des cas où elle se fait utilement sentir.

---

(1) *Rév. et réf. de la méd.*, p. 505 et 506.

Il est, par exemple, des circonstances où il devient très essentiel de pouvoir faire la ligature d'une artère; et cependant la chirurgie n'osait tenter autrefois cette opération, de peur que le sang n'allât plus vivifier le membre où cette artère se rendait: la découverte anatomique du système capillaire et de la propriété que les vaisseaux capillaires ont de se dilater, a permis d'exécuter cette opération que jusqu'alors on avait regardée comme impraticable. — Il se développe quelquefois dans de certaines parties du corps des tumeurs fongueuses causées par l'engorgement des canaux par où les glandes exécutent leurs sécrétions; avant que l'on connût ces canaux et leur usage, on ne savait à quoi attribuer ces tumeurs, ni par quels moyens les guérir: l'anatomie et la physiologie, en découvrant la cause du mal, ont mis sur la voie du remède. — On supposait faussement autrefois que les phénomènes de la nutrition ne pouvaient s'accomplir au sein de l'inaction et de l'immobilité, et, en conséquence, on condamnait le repos dans le traitement des difformités du système osseux, et spécialement dans celui des courbures vicieuses de la colonne vertébrale; on se fondait sur ce prétexte spécieux que la maladie provenant de faiblesse, il ne fallait pas augmenter cette faiblesse par une inaction prolongée, et, par suite de cette erreur, on plaçait derrière le tronc une croix de fer dont la tige verticale descendait de l'occiput au sacrum, tandis que la tige horizontale s'étendait d'une épaule à l'antre; c'était un nouveau poids ajouté à celui dont on voulait soulager la colonne vertébrale, et l'état de station devenait plus pénible encore pour le malade, chargé de ce poids additionnel, et gêné dans ses mouvements par les liens nécessaires pour y attacher solidement le tronc et la tête: des idées plus saines sur les effets de l'immobilité relativement à la nutrition et à l'accroissement des forces, ont fait abandon-

ner ce procédé; au lieu d'ajouter à la charge de la colonne vertébrale, on la débarrasse maintenant du poids du corps, et l'on remédie à la déviation par une traction lente et graduée, dont l'action est infiniment plus efficace [1]. — La physiologie ne sait pas comment le chagrin peut provoquer la formation de tubercules dans les poumons : mais, ces tubercules une fois formés, elle explique fort bien la gêne qu'ils causent dans la respiration et dans la circulation.— La même science ne peut pas dire en quoi consistent les nombreuses variétés des affections du cœur : mais, ces affections une fois déclarées, elle sait pourquoi dans certains cas les extrémités sont habituellement froides, pourquoi la face est tantôt bleuâtre, tantôt livide et pâle, etc. — La physiologie ignore également ce que c'est qu'un squirre au pylore : mais, ce squirre existant, elle sait rendre raison des désordres qui surviennent dans la digestion, et finalement dans la nutrition. — La physique ne sait pas comment le nerf optique peut recevoir l'impression des objets extérieurs : mais, si le cristallin vient à perdre sa transparence, elle n'a aucune peine à expliquer comment le phénomène ne peut plus avoir lieu. — La mécanique aurait grand'peine à dire comment notre volonté a le pouvoir de remuer nos membres : mais, si nos os viennent à se luxer ou à se rompre, elle rend compte sans difficulté de l'impuissance où nous sommes d'exécuter les mêmes mouvements.— La chimie ne sait point comment se fait la bile, ni comment elle agit dans le phénomène de la digestion : mais, s'il vient à manquer un des éléments dont la bile se compose, elle peut éclairer le médecin sur les suites de cette altération, etc., etc.

Voilà quelques exemples des services que peuvent rendre

---

(1) *V.* Richerand, *Hist. des progr. récents de la chirurgie.*

à la pratique de l'art médical l'anatomie, la physiologie, la physique, la chimie ; et il n'est pas douteux que les hommes les moins versés dans cet art n'en pussent citer beaucoup d'autres et probablement de plus frappants.

Évitons pourtant de tomber dans une exagération assez commune, et, en reconnaissant que l'art peut recevoir ici de grands secours de la science, ne croyons pas que pour l'exercer avec distinction il soit nécessaire de pousser très loin l'instruction théorique. Ici, comme partout, ce qui importe particulièrement aux succès de l'art, c'est l'étude de l'art même. J'ai vu des chirurgiens, anatomistes très habiles, avouer qu'une grande partie de leurs connaissances anatomiques ne leur étaient, à l'application, que d'une médiocre utilité. « L'anatomie thérapeutique, celle dont l'art fait une application journalière, se renferme dans les limites les plus resserrées. La structure, la situation et les connexions des viscères, la distribution des principaux troncs des vaisseaux et des nerfs, la forme et la disposition des os, les attaches des muscles, les expansions des aponévroses, et peut-être encore quelques menus objets non moins faciles à saisir : voilà ce que le médecin a besoin de bien connaître. Peut-être même serait-il permis d'ajouter que la délicate anatomie est bien rarement utile pour les opérations chirurgicales : j'oserais en appeler sur ce point à la bonne foi des chirurgiens anatomistes les plus éclairés. » Voilà ce qu'écrit un médecin philosophe, un écrivain judicieux que j'ai déjà cité plusieurs fois dans le cours de ce chapitre ([1]). Il paraît certain que dans les arts qui agissent sur le corps de l'homme, comme dans ceux qui travaillent sur la matière inanimée, il s'agit moins, pour réussir,

---

([1]) Cabanis, *Révolutions et réforme de la médecine*, pages 263 et suivantes.

d'acquérir des connaissances scientifiques très étendues que d'apprendre à tirer un parti très varié et très étendu d'un petit nombre de notions élémentaires. C'est dans le bon emploi de ces simples notions que les progrès de l'art consistent, et sa puissance est d'autant plus grande, qu'il en a fait des applications plus heureuses et plus multipliées.

Ainsi la connaissance pratique du métier, les notions théoriques, le talent des applications, sont ici des moyens de liberté tout aussi réels que dans les arts qui travaillent sur la matière.

Autant il en faut dire des talents d'exécution. Il y a dans les arts qui agissent sur le corps de l'homme, ainsi que dans toute profession, une main-d'œuvre indispensable, au moyen de laquelle se réalise le produit qu'on se propose d'obtenir. L'écuyer, le gymnaste, le maître d'armes exercent une action matérielle sur l'homme qu'ils entreprennent de modifier : ils lui font prendre de certaines postures, ils lui font exécuter de certains mouvements. Le chirurgien agit d'une manière plus sensible encore sur le corps du malade qu'il opère, l'orthopédiste sur celui du patient dont il veut redresser les os, le mèdecin sur celui de l'homme à qui il fait administrer ses remèdes : tous exécutent quelque opération chimique ou mécanique sur le corps humain, et il n'est pas douteux que la puissance de leur art ne dépende beaucoup du plus ou du moins d'habileté qu'ils peuvent appliquer à cette main-d'œuvre.

Il est seulement à remarquer que dans cette classe d'arts, c'est ordinairement le même agent qui conçoit et qui exécute, et que les fonctions de l'ouvrier se trouvent réunies, dans la même personne, à celles de l'ingénieur, du savant et de l'entrepreneur. C'est le maître d'escrime qui apprend à ses élèves à faire des armes ; c'est le professeur de danse qui

les instruit à danser; le chirurgien ne fait pas faire son opération, il l'exécute lui-même : c'est surtout sa main-d'œuvre que l'on recherche, et le principal mérite est ici dans l'exécution. De tous les artistes qui agissent sur le corps humain, il n'y a guère que le médecin qui se borne à donner des prescriptions et qui agisse ordinairement par intermédiaire. On conçoit néanmoins que l'écuyer, le danseur, le gymnaste, puissent avoir des ouvriers, des professeurs qui agissent sous leurs ordres et qui exécutent pour eux. C'est même là ce qui arrive à ceux de ces artistes qui possèdent de grands établissements et qui sont parvenus à y réunir beaucoup d'élèves.

Je ne sais si l'on trouvera suffisants les détails dans lesquels je viens d'entrer sur le rôle que jouent ici les moyens qui relèvent de l'art et ceux qui tiennent à l'intelligence des affaires. Peut-être aurais-je dû être plus explicite sur ces deux points, sur le premier qui m'a occupé surtout. Je crois en avoir dit assez néanmoins pour convaincre le lecteur que les divers ordres de facultés que je viens d'énumérer sont ici, non-seulement très applicables, mais très nécessaires, et que, pour devenir véritablement puissant dans les arts qui agissent sur l'homme physique, comme dans tout autre ordre de professions, il est indispensable de réunir les divers moyens qui font le spéculateur habile et l'artiste expérimenté.

Je ne crois pas qu'il soit plus difficile de montrer le besoin qu'on y a de bonnes habitudes morales. Il va presque sans dire que la médecine, l'hygiène, la gymnastique ne peuvent rien sans le secours d'une vie sagement réglée. Hippocrate demande que le médecin soit patient et sobre, qu'il ait des manières graves et une conduite modérée. On voit dans l'histoire des Grecs que les anciens athlètes vivaient ordinairement d'une manière très frugale, et que plusieurs s'interdi-

saient l'usage des femmes et du vin. Il paraît qu'en Angleterre les boxeurs de profession, les maîtres en fait de pugilat observent à peu près le même régime. M. Simond ([1]) fait la remarque que ces athlètes sont obligés de vivre régulièrement et sobrement, et que, surtout avant un grand combat, ils passent plusieurs semaines en préparations, s'abstenant de toutes liqueurs fortes, même de bière, et s'exerçant continuellement, quoique sans excès de fatigue.

Des habitudes de modération, de sobriété, de tempérance, sont également nécessaires à l'artiste qui agit sur le corps d'autrui et au sujet sur lequel son industrie s'exerce. Il y a en effet entre les arts qui s'exercent sur les choses et ceux qui travaillent sur les hommes cette différence essentielle, que dans ceux-ci la matière première de l'artiste, l'homme sur lequel il agit ne peut pas être et n'est presque jamais entièrement passif : il faut qu'il se prête à l'action dont il est l'objet, et la plupart du temps qu'il y concoure lui-même. Sans doute celui qui entreprend de le modifier a dû commencer par agir sur sa propre personne; il a fallu qu'il se rendît capable de donner l'exemple des actions que son élève doit faire pour se perfectionner. Mais il n'est pas moins essentiel que celui-ci l'imite; il est en quelque sorte son second, et peut être considéré comme un athlète qui travaille sur lui-même, et qui aspire à perfectionner son propre corps.

Or, pour réussir dans ce travail, la chose peut-être dont il a le plus besoin, est de mener une vie régulière. La santé, la vigueur, la beauté, ne se peuvent obtenir ou conserver qu'à ce prix. Les meilleurs remèdes seraient impuissants contre des erreurs habituelles de régime. Il n'est pas d'exercice qui pût faire un homme robuste d'un homme enclin à la volupté

([1]) *Voyage en Angl.*, t. I, p. 175, 2e édit.

et incapable de résister à ses amorces. Un peuple livré à la crapule est presque toujours un peuple laid, malsain, mal portant; comme une population sobre et tempérante est ordinairement une saine et belle population. De tous les exercices auxquels se livre l'homme qui s'occupe de l'amélioration de ses facultés corporelles, un des meilleurs qu'il puisse faire est donc d'apprendre à régler ses appétits, à subordonner ses plaisirs aux lois de l'hygiène et de la morale.

Si en France, depuis un demi-siècle, l'espèce humaine s'est physiquement améliorée, ce résultat est dû pour le moins autant au progrès des mœurs qu'à celui de l'aisance et du bien-être. M. Simond, après avoir observé, dans son *Voyage en Angleterre*, que la classe des *gentlemen* lui a paru plus belle et plus forte que celle du bas peuple des villes et des campagnes, ajoute, je ne sais si c'est avec fondement, qu'en France c'est tout l'opposé, que les *messieurs* y sont inférieurs aux paysans en facultés corporelles, et il en donne cette raison, qu'en France la vie des jeunes gens aisés est loin d'être aussi active qu'en Angleterre, que les amusements athlétiques entrent pour beaucoup moins dans leur éducation et *qu'ils sont jetés beaucoup plus tôt dans la société des femmes :* si c'est des femmes honnêtes, dit-il, il en résulte des habitudes sédentaires peu favorables au développement de la constitution et des belles formes; et dans le cas contraire, c'est bien pis (1).

Pour peu que je voulusse examiner l'influence qu'exercent sur l'homme celles de ses vertus qui se rapportent particulièrement à lui-même, la propreté, l'activité, le courage, la sobriété, la continence, etc., il me serait aisé de montrer qu'il n'est pas un ordre de moyens dans lesquels les arts qui agis-

(1) *Voyage en Angl.*, t. I, p. 33 et 34, 2e édit.

sent sur le corps humain puisent des secours plus réels et plus efficaces.

Quels heureux effets, par exemple, n'a-t-on pas obtenus de la propreté, c'est-à-dire de ce respect pour soi-même, de cette sorte de dignité qui porte les hommes à écarter toute souillure de leur corps, de leurs vêtements, de leurs demeures, et que les anciens cultivaient sous le nom de pureté? Cette bonne habitude, à laquelle on a refusé récemment le nom de vertu, quoique, à voir combien elle est rare et imparfaite encore, il soit permis de penser qu'elle ne s'acquiert pas sans beaucoup d'efforts; cette bonne habitude, dis-je, est peut-être de toutes les vertus individuelles celle qui a le plus contribué à l'amélioration physique du genre humain; qui a le plus affaibli l'influence contagieuse de plusieurs maladies plus ou moins meurtrières; qui a le plus aidé à faire disparaître, ou du moins à rendre très rares un bon nombre d'autres maladies plus ou moins hideuses; qui préserve les générations présentes de la teigne, de la gale, de la lèpre, filles impures de la malpropreté, qui dévorèrent si longtemps les générations passées; qui a réellement le plus fait pour les progrès de la santé et de la beauté de notre espèce.

Qui ne sait, d'une autre part, à quel point une certaine activité est favorable à l'entretien des forces et combien de certains exercices sont propres à développer nos membres dans de justes proportions? Qui ne trouverait dans sa propre expérience quelque bonne raison de reconnaître que l'intempérance est funeste à la santé? Qui n'a vu ou pu voir des hommes énervés, abrutis par la débauche, et des femmes que le même vice avait flétries avant le temps?

Les arts qui s'occupent du perfectionnement de l'homme physique, peuvent puiser des moyens de puissance jusque dans les vertus privées qu'on pourrait croire les plus étran-

gères à leur objet. L'amour de la simplicité, par exemple, qui nous a paru si favorables à d'autres industries, semble exercer ici la même heureuse influence. Il est dans la nature de ce sentiment de nous faire renoncer à une multitude d'ornements bizarres et de pratiques qui ne tendent qu'à déformer à défigurer le corps en prétendant l'embellir; à l'usage d'étrangler la taille, de faire saillir les hanches, de raccourcir le pied, d'allonger les lèvres, les oreilles, de perforer les narines, de se raser la tête, de l'ensevelir dans d'énormes perruques, d'élever la chevelure des femmes de manière à leur placer le visage à peu près au milieu du corps. On lui doit d'avoir fait passer la mode du tatouage, des mouches, des figures plâtrées, des cheveux poudrés. Il nous porte enfin à écarter l'exagération et le mauvais goût des formes que nous donnons au corps de l'homme, comme de celles que nous imprimons aux produits dont il se sert, et à nous faire rechercher, en général, les manières, les postures, les attitudes les plus aisées, les plus naturelles et les plus vraies.

Si les vertus personnelles sont nécessaires au succès des arts qui s'exercent sur le corps humain, reconnaissons que ces arts ne peuvent se passer davantage de bonnes habitudes civiles. Il est clair, par exemple, qu'il n'est pas plus possible ici qu'ailleurs d'élever des prétentions exclusives, sans s'entraver mutuellement. Or, il est peu de ces arts dans lesquels on n'ait formé quelques prétentions de ce genre.

Dans la gymnastique, par exemple, on a vu de certains exercices interdits long-temps à de certaines classes d'individus. Les classes dominatrices, sous le régime féodal, s'étaient réservé le monopole de l'art de l'escrime et de l'équitation; elles seules pouvaient apprendre à faire des armes; elles seules pouvaient se livrer à l'exercice de la chasse et

figurer dans les tournois; elles seules, dans les combats judiciaires, pouvaient combattre à cheval armées de l'épée ou de la lance. Les serfs, les vilains ne combattaient qu'à pied et ne s'escrimaient qu'avec le bâton : tous les exercices propres à donner au corps de la vigueur, de la grâce, un certain air de dignité et de noblesse, leur étaient interdits (1).

Les prétentions exclusives n'ont pas manqué non plus dans d'autres arts de la classe de ceux qui font le sujet de ce chapitre. Il y a eu autrefois, par exemple, des confréries de chirurgiens auxquelles il fallait nécessairement appartenir pour pouvoir exercer la chirurgie. Non-seulement ces chirurgiens interdisaient l'exercice de l'art à tout ce qui était en dehors de la corporation; mais ils se faisaient violence même entre eux : il n'était pas permis à l'un de se montrer plus habile que l'autre; la théorie, la manière d'opérer étaient établies par des réglements invariables et dont nul ne pouvait s'écarter.

Il existait d'ailleurs des confréries de barbiers-chirurgiens, ou chirurgiens de robe courte, avec lesquels les chirurgiens de robe longue, étaient perpétuellement en débat. Ceux-ci contestaient notamment aux autres le droit d'envoyer leurs étudiants à la Faculté de médecine; et la Faculté ayant accordé aux élèves des barbiers-chirurgiens la permission de suivre ses cours, cette concession de la Faculté devint, entre la confrérie des chirurgiens de robe longue et celle des chirurgiens de robe courte, la source de soixante ans de procès (2).

Il est rare, aujourd'hui de voir élever des prétentions de

---

(1) *V. l'Esp. des lois,* liv. XXVIII, ch. 20, 24 et 25.

(2) Dulaure, *Histoire de Paris*, t. II, p. 104, 227, 228, 661, 662, 1re édit

la nature de celles que je viens de décrire. Cependant, la mode n'en a pas encore entièrement passé. En Angleterre, par exemple, on a vu, à une date peu ancienne, le collège royal de Londres se prévaloir contre le docteur Harrisson d'une charte de Henri VIII qui défendait à tout médecin, quelle que fût l'université où il aurait pris ses grades, de venir exercer la médecine à Londres et dans un rayon de sept milles autour de la capitale, sans avoir reçu une licence du collège royal, laquelle s'accorde toujours, dit-on, après un léger examen fait de vive voix, et sans exiger du candidat, pour preuve de sa capacité, d'autres pièces qu'une somme de cinquante-sept guinées. Le docteur Harrisson, fort des titres qui lui avaient été accordés par l'école d'Édimbourg, avait négligé de se soumettre à ce réglement, et néanmoins il venait exercer son art dans le rayon privilégié et jusque dans la ville de Londres. A cette nouvelle, grande rumeur au collège royal. Le docteur fut sommé de comparaître devant les censeurs du collège. Il résista et refusa de reconnaître leur autorité. C'est en 1827 que la chose était en litige ([1]). J'ignore comment elle a été décidée. Il n'y a plus, parmi nous, ni individus, ni établissements particuliers, qui osassent former des prétentions pareilles. Mais la société en élève encore qu'il ne serait peut-être pas plus facile de justifier. Il ne lui arrive pas, il est vrai, de s'ingérer, comme autrefois, par l'intermédiaire de ses corps de magistrature, dans l'enseignement ou la pratique de l'art médical; ses cours royales ne prétendront pas, comme les anciens parlements, déterminer, dans certains cas, le traitement qu'on doit ou qu'on ne doit pas faire subir aux malades : on ne les verra pas rendre des arrêts contre l'emploi de l'émétique ou la pratique de l'ino-

---

([1]) *V.* la *Rev. Brit.*, t. XIV, p. 164 et 165.

culation. Mais son administration et sa législature feront encore des choses qui, en vérité, ne semblent guère moins étranges et moins en dehors du sens et du droit communs. Il est des pays où la personne publique est assez prudente pour ne pas vouloir se porter caution de la capacité de quiconque prétend exercer un art, et assez juste tout ensemble pour ne pas soumettre l'étude et la pratique de cet art à des réglements arbitraires. A Genève, si je n'ai pas été mal informé, serait médecin qui voudrait ou qui pourrait plutôt. La république n'imposerait à personne l'obligation de prendre des grades et de payer des diplômes. Elle laisserait aux particuliers le soin de chercher à bien placer leur confiance, et voudrait que ceux qui ont besoin de l'obtenir se donnassent la peine de la mériter. Pourtant elle ne refuserait pas de délivrer des certificats de capacité; mais elle n'accorderait ces certificats qu'à bonnes enseignes; et quand un médecin, non encore connu, viendrait lui demander d'attester qu'il est digne de la confiance des citoyens, il serait soumis à des examens d'autant plus rigoureux qu'ils ne lui auraient pas été été imposés, que ce serait d'une véritable distinction qu'il viendrait faire la demande, et qu'on aurait pris soin d'ôter à ses juges tout motif de le traiter avec faveur.

Quoiqu'il en soit, à ce sujet, de ce qui peut se faire ailleurs, les choses, chez nous, se passent d'une toute autre sorte. Les examens sont obligatoires au lieu d'être facultatifs : la société ne souffre pas qu'un homme devienne médecin, chirurgien, officier de santé, pharmacien, herboriste, sans s'être elle-même soi-disant assurée qu'il a les connaissances requises. Bien plus, ne croyant pas qu'il lui suffise de s'assurer de sa capacité, elle prétend encore l'endoctriner elle-même, et elle décide d'avance de tout ce qu'il lui faudra faire pour devenir habile dans son art. Ainsi un jeune homme ne peut se livrer

à l'étude de la médecine s'il n'a un répondant, s'il ne produit son acte de naissance, le consentement de ses parents, un certificat de bonne vie et mœurs, le diplôme de bachelier ès-lettres, celui de bachelier ès-sciences. La société lui choisit elle-même des professeurs; elle détermine ce qu'ils devront lui apprendre, et règle jusqu'au costume qu'ils devront porter en l'instruisant. Il est obligé de suivre ces professeurs et non point d'autres; de se faire graduer par eux et non par d'autres; ceux-là seuls qu'elle a revêtus du bonnet carré et de la simarre, ont la vertu de faire des médecins et une autorité suffisante pour prononcer le solennel *dignus es intrare*. Que le néophyte ait peu ou beaucoup de moyens, il lui faut toujours, avant de pouvoir être reconnu capable d'exercer, tant d'années d'étude, tant d'inscriptions, tant d'examens en latin, tant d'examens en français, tant de thèses, ni plus ni moins. Les règles, pour faire un officier de santé, un pharmacien, sont un peu différentes, un peu moins rigoureuses; et, comme si la médecine exigeait moins d'habileté dans un espace circonscrit, que dans un territoire très étendu, il faut, chose singulière, moins de façons pour acquérir le droit de la pratiquer dans un seul département, que pour obtenir celui de l'exercer dans la France entière. L'officier de santé, qui n'est autorisé à faire l'office de médecin que dans le département où il a été reçu, est soumis, à cause de cela, à des épreuves moins longues, moins multipliées et moins coûteuses ([1]).

Il n'y a pas, hâtons-nous de le dire, la plus légère objection à faire contre l'objet que la société se propose par de tels règlements. Cet objet n'est pas seulement très licite, mais très louable. La société veut empêcher, chose très louable assurément, que la santé et la vie des citoyens puissent jamais

([1]) Loi du 19 ventôse an XI (18 mars 1803), art. 15, 26 et 29.

être livrées aux spéculations de l'ignorance et du charlatanisme. Il n'y a de doutes possibles que sur la sagesse des moyens qu'elle choisit pour arriver à ce but. Mais il est, je crois, très permis, sur ce point, d'avoir des doutes.

On ne peut se dissimuler qu'il n'y ait pour l'autorité quelque danger et quelque ridicule à prétendre déterminer ce qui constitue la science, ce qui fait qu'on est un pharmacien, un chirurgien, un médecin instruit, et à quelles conditions, ou suivant quelles formes, on sera reconnu capable d'exercer la pharmacie, la chirurgie ou la médecine. C'est là, on n'en saurait douter, un reste du régime auquel étaient soumis les anciens corps de métiers, régime dont l'abus ne consistait pas seulement à vouloir déterminer législativement les procédés de l'art, mais encore à prétendre tracer les règles suivant lesquelles on pourrait devenir artisan, les degrés par lesquels il faudrait passer, le chef-d'œuvre qu'il faudrait faire. La prétention est absolument la même ici, et elle n'est ni plus juste, ni plus raisonnable. Il n'y a pas moyen de se faire illusion sur la vanité des épreuves auxquelles sont soumis les arts dont nous nous occupons. Bonnes, comme moyen de mettre à contribution les récipiendaires, elles n'offrent, d'ailleurs, qu'une garantie très insuffisante de leur capacité. A-t-on jamais vu quelqu'un se déterminer dans le choix de son médecin, de son chirurgien, par la considération du diplôme.

Cependant que prétendez-vous? me demandera-t-on. Voulez-vous qu'aucune précaution ne soit prise? Attendrez-vous, pour punir un charlatan, un empirique, que, par une série de bévues meurtrières, ils aient ruiné la santé ou détruit la vie d'un nombre d'hommes plus ou moins grand?

Dieu m'en préserve! Qui pourrait concevoir une idée si légère des devoirs de la société? La société ne peut permettre à personne de compromettre par son imprudence la santé ou

la vie de qui que ce soit. Quiconque se permet, sans préparation suffisante, d'exercer des arts aussi périlleux que la chirurgie, la médecine, la pharmacie, et s'expose ainsi volontairement à commettre les erreurs les plus fatales à la santé, à la vie de ses semblables, se rend coupable par cela seul, et pourrait être à bon droit poursuivi et châtié. A plus forte raison sans doute pourrait-il l'être si cette témérité avait eu pour quelqu'un de sinistres résultats; mais il pourrait et devrait l'être avant même qu'elle eût eu de telles suites. Ce serait à l'inculpé à prouver devant le juge qu'il n'a pas abordé légèrement la pratique de son art, qu'il n'a entrepris que ce qu'il pouvait entreprendre; et le juge apprécierait, d'après les témoignages produits, d'après les vérifications faites, s'il n'y a pas en effet de reproches à lui adresser, et s'il n'a fait que ce qu'il pouvait se croire capable de faire. Il va sans dire qu'on devrait mettre d'autant plus de sévérité dans cette vérification, que les faits qui la provoqueraient seraient d'une nature plus grave.

En général, plus un art est délicat et dangereux, et plus la société doit, par sa vigilance et la sévérité de ses répressions, intéresser ceux qui le veulent exercer à ne pas se livrer inconsidérément à cet exercice. Mais le danger que leur art présente est-il une raison pour qu'elle se réserve le soin de les endoctriner, de les éprouver elle-même, de se constituer juge de leur capacité, et d'assumer ainsi sur elle la responsabilité de leur savoir et celle de leurs actes? Assurément non. Il y a dans les pouvoirs qu'elle s'arroge à ce sujet autant de témérité que d'injustice. Je dis d'injustice, parce qu'elle excède évidemment ici son droit, et qu'elle obéit rarement dans cette usurpation à des pensées bien désintéressées. Je dis de témérité, parce qu'elle est médiocrement propre à les instruire, surtout quand elle se charge exclusivement de ce

soin; parce qu'en se portant caution de leur capacité, elle garantit ce dont elle ne peut pas répondre, qu'elle donne au public une fausse sécurité, qu'elle le dispense de discernement et de prévoyance, et qu'elle dégage ceux qui exercent l'art d'un souci et d'une inquiétude dont il n'est pas bon qu'ils soient délivrés. Plus un art est délicat, et plus la responsabilité de ses agents devrait rester entière, et plus par cela même on devrait leur laisser le choix de leurs moyens d'instruction, le choix des instituteurs et celui des méthodes. On ne peut guère douter que des écoles libres, dont les succès seraient entièrement subordonnés au mérite, à la propriété, à la convenance de l'enseignement qu'elles répandraient, ne répandissent une instruction plus forte et plus saine que ne peuvent le faire des facultés privilégiées, des écoles qui n'ont pas de concurrence à craindre, qui sont toujours sûres d'avoir des élèves, parce qu'on a fait une nécessité des grades qu'elles confèrent et qu'elles ont seules le droit de faire des gradués, où les sollicitations et le crédit pourraient faire les professeurs autant que le mérite, où l'on n'est pas intéressé à se donner des successeurs plus habiles que soi, ni à mieux faire son devoir que ceux qui le remplissent d'une manière insuffisante, où les professeurs les plus habiles et les plus zélés ne sont ni plus honorés, ni mieux rétribués que les plus négligents et les moins capables. J'ai eu occasion autrefois [1] d'examiner le régime de nos facultés, et en revoyant mes conclusions après un laps de vingt-six années, je ne suis pas convaincu qu'elles fussent inexactes. Les facultés, par leur nature, sont certainement la portion la plus difficile à défendre d'un système né de l'intervention abusive de la communauté, et qu'on pourrait trouver vicieux dans tout son ensemble.

---

[1] En 1818, dans le *Censeur Européen*, t. VI, p. 50 à 121, notamment p. 110 et suiv.

Non-seulement le privilège exclusif donné à certains établissements de faire des médecins peut empêcher que l'art médical soit bien enseigné, mais il peut empêcher aussi qu'il soit bien appris. Quand c'est le diplôme qui fait le médecin, on se borne à faire naturellement ce qu'il faut pour obtenir le diplôme. Or, dites-moi si ce titre, même justement accordé, offre une véritable garantie de la capacité pratique de celui qui le porte? N'ai-je pas observé déjà qu'il était, à la rigueur, possible de l'obtenir sans avoir vu un malade, sans avoir fait soi-même aucune observation sur l'homme vivant, sans avoir la moindre connaissance technique ni des maladies, ni de l'art de les guérir? Quel si grand dommage y aurait-il donc à ce que la production cessât d'en être obligatoire?

Je suis porté à penser qu'il y aurait, au contraire, un grand profit à ce que nul sens légal, nulle valeur officielle n'y fussent attachés. Moins il serait possible de devenir médecin par le brevet, et plus on serait obligé de chercher à le devenir par ses connaissances. L'aspirant n'étant plus admis à justifier de sa capacité par titres, serait bien obligé de chercher à l'établir d'une autre façon. Il ne dédaignerait pas les diplômes sans doute. Il est au contraire fort probable qu'on les rechercherait d'autant plus qu'ayant cessé d'être obligatoires, et pouvant être plus facilement refusés, il s'y attacherait naturellement plus de distinction, et ils acquerraient une valeur plus considérable; mais comme à eux seuls ils ne constitueraient pas un titre, il y aurait beaucoup plus d'efforts à faire pour en compléter le sens. Il faudrait travailler sérieusement à devenir capable, et montrer ensuite par ses œuvres qu'on l'est réellement devenu. Comme toutes les autres classes d'artistes, le jeune médecin tâcherait surtout d'offrir pour garantie de sa capacité sa pratique, ses succès, sa bonne renommée, et celle-là vaudrait bien celle du diplôme.

Le véritable effet des diplômes et des brevets officiels est de permettre à ceux qui en sont munis de commettre impunément des bévues qui, dans un système de liberté et de responsabilité, pourraient tirer bien davantage à conséquence, et dont, pour cela même, on mettrait infiniment plus de soin à se préserver. Dans le système établi, on peut se rendre coupable en exerçant sans titre, en négligeant de se conformer à quelque règlement. Mais une fois en règle avec l'Université et la police, une fois toutes les formalités remplies, on n'a plus rien à redouter de sa légèrete ou de son ignorance, et les plus grossières erreurs, les plus déplorables méprises n'exposent que dans des cas extrêmement rares celui qui les commet à être puni. Il n'en serait pas ainsi, au même degré du moins, dans un système où l'on ne pourrait être médecin, chirurgien, pharmacien, qu'à ses périls et risques; et celui qui, s'étant donné pour capable d'exercer ces professions délicates, se serait exposé, par étourderie, par ignorance ou par charlatanisme, à causer quelque grand mal, pourrait être très justement puni et manquerait rarement de l'être. Or, je ne doute pas que de tels châtiments, exactement appliqués, ne protégeassent mieux les citoyens que toutes les mesures préventives; et qu'un ordre de choses où la société, renonçant enfin à ces mesures, laisserait à chacun la pleine responsabilité de ses actes, n'offrît aux hommes qui voudraient se livrer à la pratique de l'art médical beaucoup plus de moyens et de motifs de s'y bien préparer qu'aucune autre espèce de régime.

Il ne faut pas sans doute inférer de ces observations qu'on dût procéder légèrement à la correction de ce qui existe. On sait assez ce qu'il faut s'imposer de ménagements et de réserve dans toutes les questions d'application. Il va sans dire qu'il ne faut pas priver la société de garanties même illu-

soires, avant que la réflexion et l'expérience l'aient suffisamment instruite de son illusion. Mais il serait certainement à souhaiter qu'elle vît combien ici son erreur est grande, et à quel point elle se trompe dans le choix des moyens qu'elle prend pour s'assurer qu'on ne se livrera pas sans préparation suffisante à la pratique de l'art médical.

Si donc il importe au bon exercice de cet art que chacun s'abstienne de l'accaparer, de le gêner, il ne serait pas moins essentiel que la société s'imposât la même contrainte, et qu'elle sût imposer aux pouvoirs chargés d'agir pour elle, l'obligation de donner, à cet égard, comme à tout autre, l'exemple de la réserve et de la justice qui sont prescrites à chaque individu.

Il n'est, comme on voit, aucun ordre de facultés personnelles qui ne puisse être, dans les arts qui s'exercent sur le corps humain comme dans ceux qui épuisent leur activité sur les choses, une source de puissance et de liberté d'action. Poursuivons notre analyse, et nous découvrirons de même, sans de grands efforts, que tout ce qui entre dans le fonds d'objets réels ou matériels peut devenir également ici un moyen de liberté et de force.

A peine, par exemple, ai-je besoin d'indiquer que la situation de l'atelier n'y est pas une chose indifférente, et que les hommes dont la profession consiste à soigner, à perfectionner nos facultés corporelles, ont besoin de choisir avec intelligence le lieu de leur établissement. Il va presque sans dire qu'un médecin, un pharmacien, un gymnaste, un maître de danse, d'escrime, d'équitation, ne peuvent pas s'établir indistinctement partout, et qu'à cet égard leur principal objet doit être de se rapprocher, autant que possible, de la matière première, c'est-à-dire de se placer dans les lieux où se trou-

vent réunis en plus grand nombre les hommes qui ont besoin de leurs services, qui recherchent les divers ordres de facultés que chacun d'eux est particulièrement apte à développer.

Il semble qu'ici la bonne organisation de l'atelier ne soit pas autant à considérer que le choix d'une bonne place. Un médecin, un chirurgien, ont souvent tous leurs malades en ville; un maître de danse ou d'escrime peuvent avoir de même tous leurs élèves éparpillés. En pareils cas, ces artistes ont en quelque sorte autant d'ateliers qu'il y a de maisons où ils vont exercer leur art, ou plutôt on peut dire qu'ils n'en ont point. Mais il n'en est pas toujours de même : ils n'agissent pas toujours sur des individus isolés; il peut arriver qu'un médecin ait la plus grande partie de ses malades agglomérés dans une maison de santé, dans un hospice; il est possible qu'un maître de danse réunisse la plupart de ses élèves chez lui; un écuyer, un gymnaste, au lieu d'aller donner leurs leçons en ville, ont d'ordinaire un établissement où ils rassemblent leurs élèves, un manège, un gymnase. Tous ont alors un atelier. Une école de gymnastique, un hôpital peuvent, en quelque façon, être considérés comme des fabriques. Un hospice est une fabrique où l'on entreprend de restituer des corps malades à l'état sain. Un gymnase est une fabrique d'hommes hardis, vigoureux, agiles, etc. Or, il n'est pas douteux que le succès de ces entreprises ne dépende à un certain degré de la bonne disposition, de l'organisation intelligente des lieux où elles sont mises à exécution.

Les machines ne jouent pas ici un rôle à beaucoup près aussi important que dans les industries qui ont fait l'objet des précédents chapitres. On peut encore moins que dans l'agriculture y faire usage de moteurs inanimés. Les arts qui travaillent sur le corps humain n'exécutent pas des mouve-

ments assez simples pour qu'il soit possible d'en confier la direction à des forces aveugles; ils ne font pas un travail assez continu, ils n'ont pas à vaincre des résistances assez fortes pour avoir besoin d'agents très puissants : je ne crois pas qu'il leur arrive jamais d'agir par l'intermédiaire d'une machine mue par la vapeur ou par quelque autre agent physique. Un chirurgien, un pharmacien, un dentiste, un oculiste n'emploient que des outils en général très simples et conduits à la main. On en peut dire autant du gymnaste, encore bien que ses instruments soient d'une plus grande dimension et occupent beaucoup plus de place. Une échelle, un mât, une corde à nœuds ou sans nœuds, une balançoire, un trapèze sont des outils peu compliqués, que l'élève en gymnastique applique à ses membres pour les former à cercertains mouvements et développer leur vigueur ou leur adresse, etc.

Cependant, tout en reconnaissant que, par leur nature, les arts dont je m'occupe en ce moment reçoivent peut-être moins de pouvoir que d'autres de l'influence des machines, il n'est certainement pas douteux que leur puissance ne dépende en grande partie de la perfection des instruments qu'ils emploient. Quelle heureuse révolution n'a pas produite, dans le traitement de certaines maladies, la découverte de certains instruments? Combien, par exemple, n'a pas été perfectionnée, par l'invention des instruments lithontripteurs, l'extraction des calculs urinaires, qu'on ne pouvait effectuer auparavant que par le procédé de la taille, si cruel et si périlleux? Avec quel avantage les lits mécaniques sur lesquels on couche les jeunes personnes contrefaites, n'ont-ils pas remplacé la croix de fer dont on les chargeait autrefois, et à laquelle on liait leur épine dorsale? A l'aide de bons instruments, des cancers réputés jadis inaccessibles ont été poursuivis jusque dans les profon-

deurs de la plèvre et l'excavation du bassin. Il est reconnu parmi les gens de l'art que le bistouri falciforme du professeur Dubois facilite singulièrement le débridement des hernies. Au moyen de la sonde à double courant, inventée par Hales et réinventée par M. J. Cloquet, on peut pratiquer une sorte d'irrigation dans la vessie et y faire passer plusieurs tonnes d'eau sans fatiguer le malade (¹). Les instruments gymnastiques et orthopédiques peuvent être conçus de manière à exercer précisément le muscle qu'on veut, dans la mesure qui est convenable, et le colonel Amoros a fait faire, sous ce rapport, des progrès véritables à la gymnastique et à l'orthopédie. Il serait aisé de citer d'autres exemples; mais en voilà assez pour être autorisé à conclure que les machines contribuent essentiellement à la liberté des arts qui agissent sur le corps humain.

On en peut dire autant de la division du travail. Je sais bien qu'il y a encore des raisons pour que cet élément de force ne puisse être employé ici avec le même succès que dans d'autres industries. Il n'en est pas des arts qui travaillent sur l'homme comme de ceux qui agissent sur des corps bruts, et qui emploient des forces chimiques et mécaniques. Partout où l'on ne peut opérer qu'avec le secours de la vie, les procédés du travail doivent être nécessairement imparfaits. La force vitale agit d'une manière lente et souvent irrégulière; on n'est le maître ni de hâter, ni de maîtriser sa marche; il faut attendre qu'elle ait opéré; il faut la suivre dans ses écarts: ce sont autant de raisons pour que les arts qui en font usage ne se prêtent pas à une bonne division du travail.

(¹) *V.*, sur ces instruments et sur une multitude d'autres, ce que dit M. Richerand dans son *Histoire des progrès récents de la chirurgie*.

Il y a bien, probablement, un certain ordre à suivre dans le traitement de chaque espèce de maladies; mais l'état des malades est sujet à tant de variations qu'on ne pourrait, sans extravagance, s'aviser de les soumettre à une certaine suite de façons toujours la même, toujours uniforme, et les faire passer de main en main, comme la matière inanimée, jusqu'à l'exécution complète du traitement qui devrait opérer la guérison. Il est bon, au contraire, que, du commencement à la fin de la maladie, le corps du malade reste soumis à l'inspection du même individu, et cet individu, au lieu d'adopter une marche uniforme, est obligé de subordonner ses procédés aux incidens qui surviennent et à toutes les variations que le corps du malade est sujet à subir sous l'influence du principe qui l'anime et de toutes les causes de perturbation auxquelles ce principe lui-même ne cesse d'être soumis.

Le médecin le plus habile, dit-on, est celui qui sait le mieux individualiser, qui est le plus capable de discerner ce qu'il y a de particulier dans chaque cas qui se présente, qui peut le *mieux* dire, à chaque instant, quelle est la situation véritable du malade et la manière spéciale dont il est à propos d'agir. Il n'y a donc pas de marche qu'on puisse rigoureusement déterminer d'avance dans le traitement des maladies, ni, par conséquent, de division régulière et symétrique qu'il soit possible d'introduire dans le travail qu'on exécute sur les malades.

Cependant, reconnaissons qu'il y a encore moyen d'adopter un certain ordre à cet égard et de classer les malades de manière à rendre à la fois plus faciles et plus fructueuses les fonctions des hommes appelés à leur donner des soins. Tous les malades ne sont pas confondus dans un hospice; on a grand soin, au contraire, de les distribuer suivant la nature du mal dont ils sont affectés, et il n'est pas douteux que cet

ordre ne soit très favorable aux opérations intellectuelles et matérielles de l'art [1].

La médecine, d'ailleurs, n'est pas la seule profession qui agisse sur le corps de l'homme; il n'est pas toujours question de traiter des malades; il s'agit bien plus souvent de développer de certaines facultés physiques dans des corps sains; et comme la vie procède ici d'une façon plus régulière, il paraît que ce travail peut être soumis à une marche plus uniforme, et qu'il est plus aisé de le partager entre un certain nombre d'individus. Il y a un ordre rigoureux dans la suite des mouvements qu'un jeune homme doit exécuter pour apprendre la danse, l'équitation, la gymnastique. Il faut que les mouvements simples précèdent les mouvement composés, que les exercices aisés devancent les exercices difficiles. Partant, ces exercices peuvent se diviser d'une manière permanente, en un certain nombre de classes, et être confiés à un pareil nombre d'ouvriers par les mains de qui on fera successivement passer les élèves. C'est même ainsi que l'on procède dans un gymnase bien monté; les élèves y sont soumis à l'action d'une suite de pédotribes, et ils passent des mains de l'un dans celles de l'autre jusqu'à ce que leur éducation physique soit achevée. On peut ajouter que le travail ne se divise pas seulement entre ces professeurs : il y a ordi-

---

(1) « Les médecins arabes, observe Cabanis, regardaient une vaste infirmerie comme un laboratoire nécessaire aux observations et aux expériences des praticiens; comme une espèce de galerie où les jeunes élèves trouvaient exposés des tableaux intructifs que les livres retracent toujours imparfaitement. Ils ne croyaient pas plus pouvoir se passer, dans leurs écoles, d'une réunion de malades que d'une collection de remèdes, ou d'un laboratoire de chimie ou de pharmacie, ou d'un jardin des plantes usitées pour les traitements (*Révolutions et réforme de la médecine*, t. I des œuvres complètes de l'auteur, p. 291).

nairement dans un gymnase un directeur qui est à la tête de l'entreprise, des physiologistes qui dirigent scientifiquement les exercices, et des ouvriers, des pédotribes qui les font exécuter; de même qu'il y a dans un hospice des administrateurs qui en ont la gestion matérielle, des médecins qui en sont les savants, et des pharmaciens, des aides de toute espèce qui exécutent les prescriptions de la science. Enfin, ces divisions ne sont pas les seules qu'on puisse utilement introduire dans les professions dont il s'agit ici, et ces professions où le travail se partage avec fruit entre tant de personnes, se divisent elles-mêmes, et non sans profit, en une multitude d'arts particuliers dont j'ai fait plus haut l'énumération.

Je ne pousse pas plus loin ces remarques. En voilà assez pour faire comprendre que la division du travail, les machines, l'organisation méthodique de l'atelier, le choix éclairé des emplacements, sont aussi de quelque effet dans les arts qui agissent sur le corps de l'homme, et qu'en somme il n'est pas un des éléments dont se forme, en général, la puissance du travail qui ne trouve plus ou moins son application dans celui-ci.

Peut-être, faute d'avoir suffisamment connu la nature particulière de ces arts qui font leur objet spécial de la culture et de l'amélioration de nos facultés physiques, n'ai-je pas assez marqué les différences qu'il y a dans la manière dont s'y appliquent les principes de la liberté. Mais ce que je voulais surtout faire sentir, c'est qu'ils remplissent dans la société des fonctions d'une extrême importance, que les forces qu'ils développent et qu'ils conservent sont de l'intérêt le plus fondamental, et qu'ils deviennent libres et puissants par les mêmes moyens généraux que tous les autres. J'espère que cet objet se trouve à peu près rempli.

Parlons maintenant de ceux qui s'adressent à l'imagination et aux facultés affectives. Ces facultés sont, après celles dont nous venons de nous occuper, celles qui se présentent le plus immédiatement, celles que le genre humain a exercées les premières, et dont la culture préalable paraît importer en effet beaucoup à la bonne et saine constitution de l'entendement. Nous traiterons après des arts qui font l'éducation de l'intelligence, et, en dernier lieu, de ceux qui travaillent à la formation des mœurs et des bonnes relations. C'est l'ordre même suivant lequel se développent toutes nos forces et s'en régularise lentement l'emploi.

—

CHAPITRE III.

DE LA LIBERTÉ DES ARTS QUI TRAVAILLENT A LA CULTURE DE L'IMAGINATION ET DES FACULTÉS AFFECTIVES.

Les arts si attachants, si variés et si puissants dont il s'agit ici sont ceux qu'on a désignés par le nom de beaux-arts. Il est essentiel, pour en bien comprendre la vraie nature, de commencer par distinguer avec quelque soin leur domaine de celui des sciences.

Je ne sais si la limite qui les sépare a été bien clairement aperçue. Je crains qu'à cet égard des esprits très dissemblables ne se laissent aller, en sens contraire, à deux sortes d'erreur dont l'une pourrait avoir de fâcheuses conséquences pour les sciences et dont l'autre ne paraît guère moins nuisible à l'avancement des beaux-arts. La première est celle des hommes qui prétendent porter la poésie dans les matières philosophiques. La seconde, celle des hommes qui veulent qu'on introduise la philosophie jusque dans la poésie.

D'une part, une certaine classe d'écrivains a prétendu faire un objet de science de choses qui ne peuvent être évidemment que des objets de foi, de choses qui se dérobent par leur nature même à toute espèce d'investigation et de recherche, de Dieu, de l'âme, de la vie future, des causes premières et finales de tous les phénomènes qui frappent nos regards et font agir notre pensée. Nous ne pouvons connaître, on en convient, que ce qui peut être soumis à l'observation, et néanmoins on s'est aventuré à faire *la science de*

l'inobservable. On avoue que nous ignorons tout ce qui sort de l'existence présente de l'homme et du monde, par cela seul que l'*observation ne le saisit pas*, et l'on s'est néanmoins hasardé à dire que *le visible peut révéler l'invisible; l'observable, l'inobservable; et le connu du moment, l'inconnu qu'enveloppent le commencement et la fin des choses.*

On ne s'est pas arrêté là. On s'est cru en état de préciser les objets que pouvait embrasser cette science singulière de l'inobservable, à laquelle on donne indifféremment les noms d'*onthologie, de métaphysique, de philosophie transcendentale.* On nous a appris que cette philosophie devait se demander 1° *du monde, et, pour se borner, du globe terrestre : comment il a été créé, quel en a été l'état primitif, etc.*; 2° de l'homme : *ce qu'il est dans son principe, ce que son âme est avant cette vie, si elle jouit d'une existence propre et distincte, ou si elle n'est que* L'ÊTRE EN PUISSANCE; et qu'en outre de la question de l'homme et du monde, la même science devait embrasser *celle du principe qui les a créés.*

C'étaient là, on l'a avoué, des questions ardues; mais on ne les a point jugées inabordables. On a trouvé notamment que s'il était difficile de dire ce qu'était l'âme avant cette vie, *la destinée future de l'être moral offrait plus de prise à la science.* On a pensé aussi qu'il n'était nullement impossible d'arriver *sur la science du Créateur* à un *ensemble de conclusions positives*, et l'on a ajouté que la création était déjà *assez connue* dans ses parties et *assez comprise* dans son ensemble pour que les esprits *éclairés* pussent en avoir, sinon une idée *complète*, au moins une idée *satisfaisante.*

On a été plus loin, et, pendant qu'on déterminait ainsi quels étaient les objets que devait embrasser la *science de l'inobservable*, on nous a révélé qu'elle était de nos facultés celle qui avait la vertu de nous élever à la connaissance des

choses que l'observation ne peut saisir. Cette faculté, nous a-t-on dit, c'est *l'inspiration*, et l'on définissait l'inspiration : *l'action spontanée de la raison dans sa plus grande énergie.* On posait en principe que la raison était d'autant plus sûre d'elle-même et méritait d'autant plus de faire autorité, *qu'elle met moins du sien dans ses perceptions, qu'elle ne les cherche ni ne les provoque*, qu'elle est moins réfléchie, qu'elle est plus inspirée.

C'est cette faculté primordiale (l'inspiration), qui *fournit à la science les premiers fondements*, qui nous apprend *les premières vérités, les vérités éternelles.* Ce que nous *révèle* l'inspiration est ce que nous savons le mieux et le plus certainement. *La révélation*, ainsi entendue, *entre et prend place dans la science.* Nous n'avons point à nous inquiéter de l'opposition prétendue qu'il pourrait y avoir entre la science et la révélation. *Cette opposition n'est point à craindre. Toutes deux vraies à leur manières, elles ne peuvent pas ne pas s'accorder;* l'une est *la pure intuition*, l'autre *la pure connaissance.*

Enfin l'inspiration paraît un moyen si certain de savoir la vérité, une faculté si sûre, qu'on n'hésite point à la placer au-dessus de la réflexion. *Fille de l'âme et du ciel, l'inspiration*, observe-t-on, *parle d'en haut avec une autorité absolue; elle ne demande pas l'attention, elle commande la foi. L'inspiration étant l'impersonnalité est autorité; la réflexion étant la personnalité n'est point autorité.* Et l'on explique ces paroles en disant que *l'inspiration n'ayant rien de volontaire, ni par conséquent de personnel, il semble qu'on peut se croire jusqu'à un certain point le droit d'imposer aux autres les vérités qu'elle nous découvre, puisque ces vérités ne sont pas notre ouvrage, et que nous-mêmes nous nous inclinons devant elles comme venant d'en haut ; au lieu que la réflexion étant toute personnelle, il*

serait trop évidemment inique et absurde d'imposer aux autres le fruit d'opérations qui nous sont propres.

Ainsi, encore une fois, on a prétendu introduire dans la science des choses regardées, à peu près universellement et depuis longtemps, comme placées au-dessus de tous nos moyens de connaître, et l'on a affirmé qu'il était possible d'atteindre à ces choses au moyen de l'inspiration, de l'intuition, de la conscience, de la raison spontanée (1).

D'un autre côté, en écartant du domaine des sciences tout ce qui échappe à l'observation, tout ce qui n'est pas susceptible de vérification et de preuve, tout ce qui n'est que d'instinct, de foi, d'inspiration, d'imagination, d'autres écrivains ont paru vouloir l'exclure aussi du domaine de la poésie; et, tandis que les premiers semblaient prendre à tâche de rendre la philosophie rêveuse et poétique, les seconds voulaient que la poésie fût positive, raisonnable et presque raisonneuse.

Il y a longtemps chez nous qu'on a demandé aux beaux arts de procéder d'une façon didactique et de parler surtout à la raison. C'est le précepte le plus fondamental de la poétique de Boileau, qui nous gouverne depuis le milieu du dix-septième siècle. Ce précepte est celui qui se présente le plus souvent sons la plume de l'illustre écrivain. Quelque sujet que vous traitiez, dit-il au poète, *faites-le avec bon sens; aimez la raison; que vos écrits empruntent d'elle tout leur lustre; tout doit tendre au bon sens*; le burlesque est indigne de plaire par cela seul qu'il fait injure *au bon sens;* il faut du bon sens *même en chanson;* à plus forte raison en faut-il dans les jeux du théâtre; *la scène demande une exacte raison; gardez de*

(1) Tous les passages soulignés, dans les alinéas qui précèdent, sont littéralement extraits d'ouvrages appartenant aux principaux chefs de l'école de philosophie qui a pris parmi nous le nom d'*École éclectique*.

plaisanter aux dépens du bon sens ; le poète le plus digne de plaire est celui qui plaît par la raison SEULE *et qui ne la choque jamais*, etc.

Telles furent les recommandations expresses et réitérées que reçut parmi nous la poésie à l'époque ou se polit, où se fixa notre langage; et l'auteur de ces règles fut le premier, le plus exact, le plus constant à les observer.

L'influence de ces préceptes fut immense. Or, il faut convenir qu'ils étaient plus propres à former le jugement du peuple à qui ils étaient adressés qu'à donner une impulsion bien animée à son imagination et à ses facultés affectives. Soixante ans après la publication de *l'art poétique,* Voltaire écrivait que les Français étaient *le moins poétique de tous les peuples polis*; et c'était là, suivant lui, la vraie raison pour laquelle la France n'avait pas produit de poème épique ([1]). Pendant que, comme philosophe, il travaillait au progrès de la raison de toute sa puissance, comme poète, il lui arrivait souvent de s'affliger de l'affaiblissement des imaginations :

On a banni les démons et les fées;
Sous la raison les grâces étouffées
Livrent nos cœurs à l'insipidité;
Le raisonner tristement s'accrédite :
On court, hélas ! après la vérité, etc.

Voltaire se plaignait d'une sorte d'esprit géométrique qui s'était emparé des belles lettres, et qui ôtait tout élan, toute émotion à la poésie. « Notre nation, écrivait-il, regardée comme si légère par les étrangers, est de toutes les nations la plus sage la plume à la main. La méthode est la qualité dominante de nos écrivains. On cherche le vrai en tout. Insensiblement, il s'est formé un goût général qui donne assez

---

([1]) *Essai sur la poésie épique.*

l'exclusion aux imaginations de l'épopée, etc. » Lui-même sentait le besoin de se plier à *ce génie exact et sage* (c'est ainsi qu'il le qualifie), et il n'osait être plus poète que son siècle et son pays ne le comportaient. C'était, observait-il, pour se conformer au goût de son temps et de sa nation qu'il avait choisi pour son principal poème, « un héros véritable au lieu d'un héros fabuleux; qu'il avait décrit des guerres réelles et non des batailles chimériques, et qu'il n'avait pas employé une fiction qui ne fût l'image sensible de la vérité. » On s'aperçoit de cette disposition de Voltaire à se tenir dans le vrai et l'exact, dès les premiers vers de sa Henriade. Tandis que jusqu'à lui tous les poètes épiques avaient adressé leurs invocations à quelque être bien merveilleux, à quelque divinité bien poétique, Milton à la muse céleste qui fait son séjour sur les sommets solitaires d'Horeb ou de Sinaï, le Tasse à la vierge divine qui siège au-dessus du chœur des anges, le front ceint d'une couronne d'étoiles immortelles, il n'invoque, lui, que la vérité :

> Descends du haut des cieux, auguste vérité;
> Répands sur mes écrits ta force et ta clarté;
> Que l'oreille des rois s'accoutume à t'entendre,
> C'est à toi d'enseigner ce qu'ils doivent apprendre.

On reconnaît à l'instant même dans ces vers le ton sentencieux du siècle de la philosophie. Ce ton se produit dans toutes les poésies sérieuses de la même époque, et jusque dans celles dont la nature semble le comporter le moins, dans celles qui sont plus particulièrement destinées à peindre les mouvements et les effets de la passion, dans le drame.

Le répertoire de notre premier théâtre ne s'est peut-être pas enrichi, dans le cours du dernier siècle, d'une tragédie qui n'eût été composée dans une intention philosophique, ou dans laquelle, tout au moins, on ne trouve en abondance des

maximes de morale et de philosophie. On sait jusqu'à quel point avait été poussé de nos jours cet abus de la littérature dramatique. Presque tous les genres de poésie s'étaient plus ou moins ressentis de cette fausse direction imprimée au génie des arts. Peu à peu on s'était accoutumé à assigner aux travaux du poète le même but qu'à ceux du philosophe; on avait voulu que la poésie fût, comme la philosophie, employée à perfectionner la raison; partout la poésie avait eu quelque chose à prouver, quelque thèse à soutenir, quelque vérité à mettre en lumière; il était arrivé de la sorte que le mètre, la césure, la rime étaient devenus les seuls traits bien caractéristiques d'un grand nombre d'ouvrages appelés poétiques; la poésie s'était confondue dans une multitude d'esprits avec la versification, et cette confusion s'était tellement accréditée, le vrai sens du mot poésie avait paru se perdre à ce point qu'on avait vu notre premier corps littéraire proposer habituellement pour prix de poésie des sujets plutôt philosophiques que poétiques, des questions de morale et presque de jurisprudence: *l'institution du jury, les avantages de l'enseignement mutuel, l'abolition de la traite, l'utilité des fondations et legs Monthyon en faveur des hospices et des académies*, etc.

Ainsi tandis que, d'une part, certains philosophes pleins de poésie ont poussé l'amour de l'enthousiasme et de l'inspiration jusqu'à vouloir introduire ces facultés dans le domaine de la science et en faire le moyen le plus sûr et le plus fondamental de discerner la vérité, l'école des poètes-philosophes, d'un autre côté, a porté la passion de la raison et le désir d'étendre son empire jusqu'à vouloir lui soumettre des arts dont la tâche, parfaitement distincte de la sienne, consiste surtout à cultiver le sentiment et l'imagination. Je ne crois pas qu'il soit bien difficile de montrer ce qu'il y a eu d'abusif et d'erroné dans ces prétentions inverses.

Commençons par dire, sans crainte d'être démenti, que l'enthousiasme n'est pas une méthode et que les sciences ne se font pas d'inspiration.

Ce n'est pas le fait même de l'inspiration que je conteste, c'est le caractère qu'on lui donne et le pouvoir qu'on lui confère. Je conviens que les impressions des sens externes, ne sont pas la seule, ni même la première cause qui met notre intelligence en mouvement. Il est possible qu'elle agisse avant que ces sens lui aient transmis aucune impression, ou que les impressions qu'ils lui ont transmises aient pu donner lieu à aucune détermination raisonnée. Ce n'est en vertu d'aucune instruction acquise par l'intermédiaire des sens extérieurs que l'enfant qui vient de naître saisit le sein de sa mère et exécute une opération aussi savante que celle de la succion; que, peu de mois après sa naissance, il manifeste déjà des désirs, des volontés, et emploie ses faibles moyens à les satisfaire; qu'à mesure que ses organes intérieurs se développent, il se montre différemment affecté; qu'à l'époque de la puberté notamment, il prend tout-à-coup d'autres idées, d'autres habitudes, et que l'absence des objets propres à satisfaire ses nouveaux penchants, ne les empêche pas de naître et d'influer, de la manière la plus profonde sur le caractère et la direction de ses idées. En un mot, je ne fais aucune difficulté de reconnaître que nous apportons en naissant et qu'il se développe en nous, à mesure que s'opère notre croissance, des dispositions, des facultés qui nous déterminent instinctivement à agir, et qui suscitent en nous des idées qu'il est impossible de rapporter à aucune impression extérieure.

Mais de ce que l'intelligence est mise en mouvement par les impulsions de l'instinct autant que par les impressions des sens, s'ensuit-il que nous pouvons rapporter nos connais-

sances aux excitations des sens intérieurs et considérer l'inspiration comme une source de lumière? Assurément non. Autant il serait peu exact de dire que les sens *perçoivent*, *comparent*, *raisonnent*, *imaginent*, autant il l'est, et plus encore peut-être, de transporter ces opérations de l'esprit à ces autres sens, placés en dedans de nous, qui nous remuent, nous agitent, nous disposent à l'action, mais qui ne portent à l'esprit que des émotions vagues, que des impressions confuses, et qui nous poussent à agir sans nous faire connaître les objets vers lesquels ils dirigent l'action de nos organes extérieurs.

Si l'on devait considérer les facultés instinctives comme les plus propres à illuminer l'esprit, les animaux auraient des connaissances bien plus certaines que nous; car leurs instincts paraissent bien plus forts que les nôtres, et leurs inspirations bien plus sûres, plus vives et plus animées. Les animaux font d'inspiration infiniment plus de choses que nous n'en pouvons faire, et ils les font infiniment mieux. Le poussin, au sortir de sa coque, poursuit avec vivacité le grain qu'on jette devant lui, et il le saisit sans commettre la moindre erreur d'optique; le chevreau naissant discerne la cytise dans un faisceau de plantes; l'agneau, à peine sorti du sein de sa mère, se met à bondir autour d'elle, et, si elle s'écarte, il sait la découvrir et la reconnaître au milieu du plus nombreux troupeau.

Les animaux ont quelquefois des pressentiments, des prévisions dont nous sommes tout à fait incapables. Je pourrais citer beaucoup d'exemples : je me borne à rappeler, comme un des plus curieux, la terreur prophétique que manifestèrent la plupart des animaux à l'approche du formidable tremblement de terre qui eut lieu dans la Calabre et la Sicile au mois de février 1783. Un voyageur digne de foi, té-

moin oculaire de l'évènement, raconte que les poissons se montrèrent à la surface de l'eau, le long des côtes, dans un état complet de stupeur, et qu'on en prit des quantités considérables. Les oiseaux sauvages parcouraient l'air en poussant d'effroyables cris. Les oies, les pigeons, les poules et tous les animaux domestiques étaient en proie à une égale terreur. Les chiens, les ânes gambadaient, sautaient et faisaient résonner l'air d'aboiements et de braiements horribles. Les chevaux et les bœufs hennissaient, mugissaient et tremblaient de tous leurs membres; ils dressaient leurs oreilles et promenaient çà et là des yeux étincelants et égarés. Il n'était pas un être vivant que ses pressentiments ne parussent clairement avertir de l'approche d'une grande catastrophe. L'homme seul semblait ne prévoir en aucune façon les calamités qui le menaçaient, et de tous les animaux il n'y avait que lui à qui l'*instinct*, l'*inspiration*, l'*intuition spontanée* ne révélassent rien du travail redoutable qui se faisait dans les entrailles de la terre et de l'horrible bouleversement qui allait s'opérer (1).

Non-seulement l'homme est de tous les animaux celui à qui l'inspiration parle le moins, mais il est celui qu'elle trompe le plus. Comme tous les autres, il s'émeut, se passionne, et agit d'abord instinctivement; mais, soit que ses instincts soient moins clairvoyants, soit que son imagination le trompe davantage, il n'en est pas qui soit plus sujet à se faire illusion sur les objets de ses désirs ou de ses craintes, et chez qui la réflexion ait à corriger plus souvent et plus longtemps les erreurs de l'inspiration.

Lorsque l'homme, remarque un médecin philosophe, éprouve un besoin intérieur bien prononcé, en vertu des sti-

(1) *V.* la *Gazette littéraire*, t. I, p. 75.

mulations portées au cerveau par les nerfs des viscères, il observe tous les objets extérieurs dans l'intérêt de ce besoin. A la vue des objets propres à le contenter, le cerveau réagit sur le viscère qui, rendu plus irritable par ce surcroît de stimulation, réagit à son tour sur le cerveau avec une force nouvelle (1). Or, dans cet état d'exacerbation de l'organe cérébral, il arrive presque toujours que l'imagination allumée entoure d'illusions et de prestiges les objets sur lesquels se porte la passion; et ce n'est que lorsque la passion, satisfaite et apaisée, a permis à l'imagination de se refroidir, que la raison peut commencer à juger sainement des choses qu'elle lui avait présentées sous des couleurs si peu fidèles, et à les voir telles qu'elles sont. Cette liaison de l'imagination avec les facultés affectives est un des faits les plus constants de la nature humaine. Nous ne pouvons pas éprouver un sentiment, sans qu'aussitôt notre imagination soit plus ou moins mise en jeu; et c'est sur les rapports de l'imagination que nous jugeons pendant longtemps de tous les objets de la nature vers lesquels nous entraînent, ou desquels nous détournent nos besoins et nos penchants; c'est l'imagination, excitée par la passion, qui nous inspire, qui fait nos sciences ou plutôt nos croyances, et qui décide de la plupart de nos actions.

Or, on sait de quels rêves cette magicienne est capable de nous bercer, à quelles mystifications elle nous expose, dans quelle suite d'erreurs ridicules ou monstrueuses elle peut nous faire tomber. L'imagination tend, par une sorte d'instinct, à la production d'idées superstitieuses de tout genre : elle voit ou enfante partout du merveilleux. Plus elle nous fait sentir la vie, et plus elle nous porte à la supposer dans tout ce qui nous environne : elle anime tout ce qui se meut,

(1) Broussais, *De l'irritation et de la folie*, p. 208.

le vent, les fleuves, les vagues de la mer, les nuages; elle entoure l'objet de nos craintes de fantômes effrayants; elle prête un charme illusoire à celui que notre passion convoite; et l'erreur où elle nous tient est d'autant plus forte et plus persistante, que l'objet sur lequel elle s'exerce est plus enveloppé de mystère, ou qu'il oppose à nos désirs plus de résistance, que nous n'avons plus de peine à nous en saisir, à le posséder, à le connaître, à le pénétrer. Que l'on considère les divers objets de la nature vers lesquels nos besoins et nos passions ont dirigé les facultés de notre esprit, depuis l'origine de l'espèce, et l'on se convaincra qu'il n'en est pas un sur lequel l'imagination ne nous ait fait d'abord les rapports les plus mensongers, les contes les plus fantastiques, et sur lesquels toutes nos connaissances ne se soient longtemps réduites à de pures illusions.

Qu'on juge, après cela, du degré de confiance qu'on peut raisonnablement accorder aux actes de l'esprit humain qui ont précédé toute opération réfléchie, et de l'autorité que l'*intuition spontanée*, l'*enthousiasme*, l'*inspiration* méritent d'avoir aux yeux de la science.

On dit que l'autorité doit appartenir à l'*inspiration*, par cela seul qu'elle n'est pas le fait de celui qui l'éprouve, qu'elle ui vient d'en-haut, et qu'il est le premier subjugué. Nul doute que les inspirés, les enthousiastes, les hommes dont la passion est émue et l'imagination enflammée, n'exercent en général plus de pouvoir sur l'esprit des hommes que les gens éclairés et de sens rassis qui ne s'adressent qu'à la raison. Mais ce qui est vrai en fait, est-il digne d'approbation au principe? Et devait-on s'attendre à voir la philosophie, amie de la sagesse, donner à l'enthousiasme l'autorité sur la réflexion? Sûrement l'homme qui médite ne peut pas, à son titre d'esprit réfléchi, demander que le monde soit obligé de

se gouverner selon ses maximes : poète ou philosophe, enthousiaste ou flegmatique, inspiré ou de sens rassis, nul ne saurait, sans injustice et sans impertinence, exiger que les autres soumettent leur jugement au sien. En bonne logique et en bonne morale, les hommes ne doivent céder qu'à leurs propres convictions. Mais il s'agit de savoir quelles sont de leurs convictions, de celles qui sont nées de l'enthousiasme et de l'inspiration, ou de celles que la réflexion a produites, celles auxquelles ils peuvent céder avec le plus de raison et de sécurité.

L'école philosophique qui donne lieu à ces observations paraît être d'avis que les premières sont les plus dignes de confiance. C'est à tort, dit-elle, qu'on appellerait erreurs les produits de l'émotion et de l'enthousiasme : il peut sans doute se mêler beaucoup d'erreurs à la poésie; mais la *poésie en elle-même est vraie.* Quelle est donc le sens de ce langage, et qu'entend-on par ces mots de *poésie vraie?* Veut-on dire que l'homme est susceptible d'inspirations poétiques, et que lorsqu'il est inspiré, il est inspiré? Qui pourrait prétendre le contraire? Veut-on dire qu'il est bon que l'homme soit capable d'émotions, et que l'imagination est une faculté précieuse? Qui pourrait encore le nier? Mais ce n'est pas là tout ce qu'on prétend. On ne se contente pas d'avancer en fait que l'homme est susceptible d'émotion et d'inspiration, ni d'établir en principe que l'émotion et l'inspiration sont de bonnes choses : on affirme que nous pouvons arriver à la vérité par l'inspiration, que l'enthousiasme est un moyen de connaître, ou, comme on s'exprime, que la raison ne nous informe jamais mieux de la réalité des choses que lorsqu'elle met moins du sien dans ses perceptions, qu'elle est moins réfléchie, qu'elle est plus inspirée.

Or, c'est là qu'est l'erreur; et, philosophiquement, elle nous

semble une des plus graves dans lesquelles il fût possible de tomber. Certes, quand je suis ému, inspiré, il n'est pas douteux que ce ne soit là ma manière d'être. Les faits de la passion et de l'imagination sont des faits aussi certains que ceux d'aucun autre ordre. On peut les observer, les connaître, en décrire les lois, en faire la science. Mais, au-delà de leur propre existence, que prouvent ces faits? M'offrent-ils quelque garantie de la vérité des choses? De ce que je puis porter l'exaltation jusqu'à l'extase, en résulte-t-il que mes visions se rapportent hors de moi à quelque chose de réel? De ce que la passion et l'imagination sont de véritables facultés, s'ensuit-il qu'elles sont de bonnes logiciennes? De ce que je puis observer leurs procédés, doit-on en conclure qu'elles sont douées d'un véritable esprit d'observation et que je puis me fier à leurs rapports? Non, sans doute. Nos sentiments ne sont pas toujours une preuve de l'existence des objets vers lesquels ils nous entraînent; nos imaginations sont encore moins une preuve des qualités dont elles se plaisent à orner ces objets. Nos sentiments ne renferment point d'idées ou n'en renferment que de confuses; nos imaginations en contiennent presque toujours de fausses ou d'exagérées. L'inquiétude amoureuse d'un adolescent qui n'aura jamais vu de femmes ne lui dira pas ce que c'est qu'une femme, et son imagination, après qu'il en aura vu, pourra fort bien les lui représenter revêtues de plus d'attraits encore qu'elles n'en ont. Rien ne semble donc plus imprudent que de vouloir puiser la lumière aux sources de l'enthousiasme. Nous ne pouvons être véritablement instruits, ni par le sentiment, ni par l'imagination. Quand commençons-nous réellement à connaître, à faire de la science? quand nous cessons de juger les choses d'inspiration; quand nous commençons à examiner les rapports que la passion et l'imagination s'étaient plues d'abord

à nous en faire ; quand, les tenant bien en notre pouvoir, nous commençons à les soumettre aux divers moyens d'investigation dont la nature nous a pourvus.

Ainsi, tous les faits que peut vérifier notre intelligence, soit qu'elle porte ses regards au dehors, soit qu'elle les replie sur elle-même et fasse l'objet de son étude, de ses propres fonctions, tous ceux qu'elle peut observer, analyser, comparer, juger, peuvent être des objets de science. Toutes les choses, au contraire, qui ne sont pas susceptibles de vérification, que l'analyse et l'observation ne peuvent atteindre. et sur lesquels nous n'avons de prise qu'à l'aide du sentiment, de l'imagination, de l'inspiration, sont des choses qui ne peuvent être sues. Sans doute l'imagination et le sentiment peuvent aussi être scientifiquement étudiés; mais ils ne sont capables d'aucun travail scientifique. Nous pouvons connaître ces facultés; mais ces facultés n'ont pas le don de connaître : ce n'est point à elles qu'il appartient de faire la science, et les choses que nous ne savons que par elles, encore bien qu'elles deviennent fréquemment des articles de foi, ne sauraient jamais passer pour des vérités scientifiques.

C'est ainsi, par exemple, que nous pouvons faire l'objet d'une étude scientifique du cours des astres, parce que l'observation peut faire connaître l'ordre qui préside à leurs mouvements; et non de la cause primitive de cet ordre, parce que cette question est de celles sur lesquelles nous ne pouvons porter que les lumières de la foi ou les inspirations du sentiment.

C'est encore ainsi que nous pouvons scientifiquement étudier les phénomènes physiques et chimiques qui frappent continuellement nos regards, parce qu'il nous est possible, à force de patience et de sagacité, de découvrir comment ils s'enchaînent; et non la cause première et la tendance finale

de ces faits, parce qu'il n'y a que l'imagination qui se puisse aventurer dans de telles recherches.

C'est ainsi, enfin, que nous pouvons faire une science des fonctions de l'esprit humain, parce qu'il y a possibilité de découvrir les lois suivant lesquelles ces fonctions s'accomplissent; et non chercher à quoi il tient que l'homme pense, parce que c'est encore là un de ces problèmes sur lesquels la raison n'a nulle prise, que l'imagination s'efforce en vain de pénétrer, et que la foi seule peut résoudre.

En somme, je ne conteste, on le voit assez, ni le sentiment, ni l'enthousiasme, ni l'inspiration : je reconnais l'existence de ces facultés et celle des effets qu'elles produisent. Je dis seulement que ce n'est pas dans ces facultés que sont nos moyens de connaître, et que les choses que nous ne savons que par elles, admises par beaucoup d'hommes, quelques-unes par l'universalité des hommes, comme articles de foi, comme vérités de sentiment, ne sauraient être rangées, en aucune façon, dans la classe des vérités scientifiques.

Cependant qu'allons-nous faire de ce fonds de sensibilité rêveuse qui nous émeut sans nous éclairer? Qu'allons-nous faire de ces penchants, de ces dispositions instinctives qui nous poussent vers les choses, en quelque sorte à notre insu, ou du moins sans pouvoir nous dire en quoi elles consistent? Qu'allons-nous faire de cette singulière faculté, bien et dûment convaincue de sorcellerie et de magie, qui entoure de tant de prestige les objets de nos affections, qui nous trompe d'autant plus sur les choses que nous les désirons plus ardemment, que nous avons plus de peine à les obtenir, que nous sommes plus inquiets sur leur possession après les avoir obtenues, et qui, pour créer ses fictions, et établir ses hypothèses, choisit toujours de préférence les sujets où la lu-

mière ne peut pénétrer ? Nul doute assurément qu'il ne faille exclure des ateliers de la science ces facultés passionnées et aventureuses ; mais devons-nous les écarter aussi du domaine des beaux-arts ?

Autant il est peu sage de vouloir faire les sciences avec de l'inspiration, autant il le serait peu de vouloir appliquer les formes du raisonnement aux créations de la poésie. Je n'hésiterai certainement pas à dire au philosophe : aimez la raison ; que vos écrits tirent d'elle tout leur lustre ; vos travaux seront d'autant plus dignes d'estime que vous vous serez tenu plus près des faits, que vous aurez moins accordé à l'imagination.... Mais j'aurais quelque peine, je l'avoue, à adresser le même langage à l'artiste. Au lieu de lui dire : aimez la raison ; je lui dirai : aimez la passion ; étudiez ses mouvements ; sachez comment elle s'exprime ; observez son influence sur l'imagination ; voyez quels rêves elle lui fait faire ; connaissez les chimères dont elle lui demande de la bercer. J'aurais exhorté le savant à n'être ni passionné, ni ami du merveilleux : je recommanderai à l'artiste d'être l'un et l'autre. La passion, qui aurait égaré le savant, est seule capable de bien diriger l'artiste : les illusions sont sa première réalité, puisque ce sont des illusions qu'il doit peindre. Le savant, sans doute, doit soigneusement éviter de travailler d'inspiration. Mais malheur à l'artiste qui voudrait introduire dans la poésie les procédés de la science et faire parler à la passion le langage de la raison. C'était l'inspiration qui était ennemie dans la science ; c'est la raison, entendue d'une certaine manière, qui le serait dans la poésie. La seule raison dont le poète ait besoin, en tant que poète, est celle qui connaît les secrets de la passion et de l'imagination ; qui sait comment agissent, comment se conduisent ces puissances mystérieuses ; et cette raison-là, il la possède d'autant mieux qu'il est plus

plein des sentiments et des illusions qu'il doit exprimer. Remarquez en effet que ses plus beaux ouvrages, ses ouvrages les plus conformes aux lois du goût, cette souveraine raison de l'art, sont toujours ceux où il a été le plus véritablement inspiré, où il a cédé le plus naïvement aux émotions et aux illusions qu'il se proposait de produire. Enfin, par cela seul que les arts ont un objet différent de celui des sciences, il est évident qu'ils doivent employer d'autres facultés. Les sciences se proposent de développer cette portion de l'esprit humain qui observe les choses, qui regarde, scrute, analyse, raisonne; et il est évident que pour cela elles doivent employer la raison. Mais les arts tendent à une fin bien différente : ils ne sont point philosophes; ils se proposent, non de prouver, mais de toucher; ils s'adressent surtout à la partie passionnée et superstitieuse de notre nature; leur tâche spéciale, en un mot, est de travailler à entretenir, à perfectionner notre imagination et nos affections, et il est évident qu'ils ne peuvent cultiver ces facultés qu'à l'aide de ces facultés elles-mêmes.

Des poètes raisonneurs ne seraient donc pas moins choquants que des philosophes poètes : un artiste n'est pas plus chargé de nous instruire qu'un savant de nous émouvoir; et si la science est grièvement blessée d'un système de philosophie qui prétendrait faire de l'inspiration un moyen de connaître, les arts, si je ne me trompe, n'auraient pas moins à se plaindre d'un code poétique qui ferait de la raison la loi fondamentale de la poésie.

Je sais fort bien que la passion et l'imagination ont aussi leur logique; mais cette logique ne ressemble pas toujours, il s'en faut, à celle de la raison. L'imagination et la passion ne raisonnent pas comme la raison. Il est une multitude de choses que la raison repousse et dont l'imagination s'accom-

mode. Il est une foule de raisonnements, absurdes aux yeux de la raison, qui sont parfaitement conformes à la nature de la passion. Voyez, dans *Tartufe*, la scène charmante où Valère et Marianne se querellent : chacun des deux amants tire des paroles de l'autre des conséquences que, bien évidemment, elles ne renferment pas ; mais n'est-ce pas ainsi que le dépit amoureux raisonne, et était-il possible de saisir les mouvements du cœur humain avec plus de justesse que Molière ne l'a fait ici et dans cent autres endroits de ses ouvrages ? Quoi de plus absurde, logiquement parlant, que les reproches du loup à l'agneau dans la fable de La Fontaine? Quoi de plus révoltant que la harangue de cet autre loup, quelque peu clerc, qui veut qu'on dévoue l'âne débonnaire qui vient de faire de sa pécadille une confession si solennelle, si ample, si précise, si bien circonstanciée ? Mais ces raisonnements, dont s'offense à bon droit la raison, sont précisément tels que la passion doit les faire, et ces loups raisonnent bien en loups : n'est-ce pas là, en effet, le vrai langage de la force injuste et brutale ? L'espèce de raison que réclament les beaux-arts n'est donc pas celle qui tient à notre faculté de connaître, celle qui sait parler à notre jugement ; mais celle qui est propre à la passion et à l'imagination, qui sait comment ces facultés raisonnent et par quels moyens on réussit le mieux à les émouvoir.

Je ne veux point d'ailleurs risquer de fausser, en l'exagérant, une pensée naturellement juste ; et quand je dis que les arts ne sont pas philosophes, je ne prétends nullement dire qu'il ne peut sortir de leurs œuvres aucune instruction. Il n'est pas toujours indispensable de démontrer pour instruire. Un poète dramatique n'a pas besoin, pour que ses pièces renferment d'utiles leçons, de faire débiter des sentences à ses personnages. La vive peinture d'une passion, la

fidèle représentation d'un caractère, peuvent, en intéressant beaucoup, donner beaucoup à réfléchir. Je ne sais pas même si le meilleur moyen qu'un poète ait de faire penser n'est pas de se borner à représenter les passions telles qu'elles sont, avec les conséquences qu'il est dans leur nature de produire, et sans prétendre faire d'ailleurs aucune morale, autre que celle qui ressort naturellement des faits. La moralité du théâtre de Molière n'est certainement pas tant dans ce qu'il peut renfermer de tirades vigoureuses contre tel ou tel vice, que dans la profonde vérité avec laquelle les personnages ridicules ou vicieux s'y peignent eux-mêmes, dans celle des actes auxquels ils se laissent entraîner par leurs travers, et dans celle des effets que produisent ces actes. Il se peut donc bien que le poète nous instruise : je dis seulement que son rôle n'est pas de nous endoctriner; son rôle est de peindre d'une manière vive et sincère les illusions de l'esprit, les émotions de l'âme et de laisser après cette naïve peinture produire l'effet qu'elle pourra, ou mieux encore l'effet salutaire pour lequel elle a été préparée.

Les arts ne sont pas philosophes ! Il ne suit pas non plus de là sans doute que le poète doive s'interdire rigoureusement toute réflexion. La poésie et la science n'occupent pas dans l'esprit humain des cases tellement séparées qu'il y ait impossibilité de les allier ensemble, que le savant doive être exclusivement savant et le poète exclusivement poète. Il n'est pas d'artiste, pour si passionné qu'il soit, qui ne parle quelquefois en philosophe. Il n'est pas de bon ouvrage de poésie qui ne soit semé çà et là de maximes et de réflexions. Il y a à dire seulement que ce n'est pas lorsqu'il parle à la raison que le poète est artiste, et que des sentences philosophiques, même versifiées, ne sont pas de la poésie.

Le véritable objet, l'objet fondamental des beaux-arts étant d'agir sur le sentiment et l'imagination, tout ce qui les rapproche davantage de cet objet est, en même temps, ce qui est le plus conforme à leur nature.

Ainsi ils sont d'autant plus fidèles à leur nature que les lois qui les gouvernent sont calquées plus exactement sur celles des facultés qu'ils sont chargés de cultiver. Je sais que, pendant longtemps, on a pensé qu'ils pouvaient être soumis à des règles arbitraires; mais c'était là une véritable erreur. Il n'y a pas plus d'arbitraire dans les arts bien traités que dans les sciences bien faites; dans les méthodes à suivre pour agir sur la passion que dans celles à observer pour développer la raison; et, de même que le savant, pour faire l'éducation de l'intelligence, a le plus grand besoin d'observer comment elle se conduit, de même le poète est indispensablement obligé de savoir comment procèdent les facultés affectives et a toutes les règles de son art écrites dans la nature même de ces facultés.

Ainsi encore les arts sont d'autant plus conformes à leur propre nature qu'ils sont plus véritablement passionnés, qu'ils touchent et émeuvent davantage, que leurs traits sont plus vifs et plus pénétrants, qu'ils savent mieux aller au fond des âmes. C'est sans doute un grand écueil pour eux que de manquer de noblesse; mais une chose qu'ils doivent redouter peut-être encore davantage c'est d'être froids; puisque leur objet même est d'échauffer et de remuer la passion. C'est pour cela que nos grands auteurs tragiques, qui, pour l'observation des convenances et pour la pureté et la régularité des formes, laissent si loin derrière eux les grands écrivains du même genre de l'Angleterre et de l'Allemagne, sont peut-être moins artistes qu'eux sous ce rapport essentiel qu'ils sont moins passionnés, qu'ils intéressent moins, qu'ils n'ex-

ploitent pas aussi franchement les affections primitives de la nature humaine.

De même encore les arts sont d'autant plus conséquents à leur nature qu'ils sont plus originaux, c'est-à-dire qu'ils se tiennent plus près des mœurs, du génie, de la manière de sentir des peuples sur qui doit s'exercer leur action. Certainement c'est courir quelque risque de les dénaturer que de leur faire imiter les travaux d'une autre époque; car il peut très bien arriver qu'il n'y ait que peu ou point de rapports entre l'esprit des âges passés et celui de l'époque présente, et que ce qui avait remué les passions et l'imagination des peuples qui ont disparu, laisse froides et indifférentes les générations qui leur ont succédé. C'est ainsi qu'au moyen-âge, par exemple, l'invasion des lettres grecques et latines put fort bien nuire à l'avancement des beaux-arts, en altérant profondément leur originalité, et en leur faisant perdre de vue le génie si différent des nations nouvelles sur qui ils avaient à agir (1).

Veut-on d'autres conséquences du même principe? J'ajou-

---

(1) Entr'autres preuves de la vérité de cette assertion, on pourrait citer les progrès singuliers que la poésie avait faits du 12e au 13e siècles, dans un pays où l'on ne devait guère s'attendre à les voir fleurir, mais où n'avait pas pénétré la manie de l'imitation des littératures anciennes, sous le ciel affreux de l'Islande. « Pendant que dans le reste de l'Europe, observe un historien, on faisait de vains efforts pour reproduire dans une langue morte la poésie dite classique, l'esprit simple et naturel et l'imagination naïve des Islandais, s'exprimant dans leur idiôme national, donnèrent à la narration et à la poésie un essor tel qu'on n'en avait jamais vu dans le Nord. Il naquit une littérature islandaise, à laquelle nous devons la plupart des renseignements que nous avons sur les mœurs des pirates scandinaves. Ni la rigueur excessive du climat, ni la stérilité du sol, ni la pauvreté des habitants, ne purent étouffer cette flamme poétique qui s'était emparée des esprits. » (Depping, *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, t. II, p. 192.

terai qu'il est plus dans la nature des beaux-arts de peindre, comme on dit, la passion individualisée que la passion abstraite; et cela par cette raison toute simple que la passion individualisée, la passion telle qu'elle s'est manifestée à des époques et dans des hommes avec lesquels le temps présent peut avoir conservé des rapports multipliés, tenant à notre manière de sentir par beaucoup plus de points que la passion abstraite, est infiniment plus propre à nous émouvoir; qu'ainsi le drame historique est plus selon la nature de l'art que le drame idéal; qu'un système dramatique qui a des types convenus pour tous les caractères, et qui applique indistinctement ces types abstraits à tous ses héros, outre qu'il fausse essentiellement l'histoire, a le défaut très grave d'être moins conforme à l'objet essentiel de l'art, puisqu'il intéresse infiniment moins; qu'au contraire un système qui, en conservant à la passion ce qu'elle a d'universel, de permanent, d'identique à elle-même dans tous les temps et dans tous les lieux, a soin de marquer ce qu'elle a eu de particulier et d'individuel, à chaque époque, dans chaque pays et dans chaque personnage, outre l'attrait qu'il offre comme moyen d'instruction, est plus en rapport avec la vraie nature de l'art, puisqu'il doit produire nécessairement des impressions beaucoup plus vives.

Une conséquence encore du principe que l'art doit intéresser, émouvoir, c'est que les illusions les plus accréditées sont celles qui lui conviennent le mieux; que les croyances populaires du moyen-âge, par exemple, sont aujourd'hui plus conformes à sa nature que celles qui, fort auparavant, avaient dominé les peuples de l'antiquité; que le merveilleux du christianisme est, poétiquement parlant, préférable à celui du paganisme; et cela par cette raison, fort concluante encore, que le merveilleux du christianisme a conservé plus d'autorité

sur les imaginations, et qu'il se trouve plus en rapport avec les habitudes de notre intelligence. Sans doute l'empire de ce merveilleux est loin d'être aussi puissant aujourd'hui qu'il l'a été à d'autres époques; mais ceux-là même qui n'y sont plus soumis n'ont pas cessé de le comprendre; tous en ont vu quelques effets; tous savent quel ascendant il a eu et avec quelle plénitude il a longtemps possédé l'universalité des intelligences, tandis que personne ne conçoit plus aujourd'hui comment les fables mythologiques ont jamais eu le moindre crédit, et comment il a pu exister un temps où ces fables étaient des croyances et exerçaient une influence réelle sur la vie. Il suffit donc que le merveilleux du christianisme soit plus réel encore et plus vivant que celui de la mythologie, pour qu'il paraisse plus conforme à la nature de l'art, pour qu'il soit plus poétique. On doit ajouter qu'il est aussi plus poétique parce qu'il est d'un ordre infiniment plus pur et plus élevé, et surtout parce qu'il se lie étroitement aux émotions de l'âme, tandis que la plupart des croyances mythologiques n'avaient de rapport direct qu'avec les affections des sens.

Une autre conséquence, c'est que si l'art doit mettre de l'ordre, de la méthode et de l'unité dans ses compositions, ce n'est point par un respect superstitieux pour l'autorité de certaines règles, mais en vue du but même auquel il tend, et pour agir sur l'imagination et la passion avec une énergie plus concentrée et plus vive. Il n'est pas d'homme sensé qui ne comprenne que l'objet des règles étant d'ajouter à l'intérêt et à l'effet, il ne peut jamais être question de sacrifier l'intérêt et l'effet à l'observation des règles.

Enfin, une dernière déduction du principe que l'art doit émouvoir, c'est qu'il doit viser à employer un langage vrai, plus encore qu'un langage noble; un langage direct, de pré-

férence à des circonlocutions; le mot propre, pourvu qu'il n'ait rien de bas, plutôt que des expressions méthaphoriques. Il est clair, en effet, que tout cela concourt beaucoup mieux au but qu'il se propose d'atteindre, que tout cela est plus conforme à la passion et plus fait pour l'exciter.

Ainsi paraissent justifiées par la nature même des beaux-arts les nouvelles demandes que leur a adressées notre âge et la réforme qu'il a prétendu leur faire subir. Mais par leur nature aussi paraît condamnée très clairement et sous des rapports fort essentiels la direction que quelques esprits ont tenté de donner à cette réforme.

Ainsi l'on se méprenait, sans nul doute, sur le but où doivent tendre les beaux-arts quand on a dit qu'il fallait viser à leur donner un caractère national. La nationalité n'est pas plus l'objet des arts que celui des sciences; il ne peut pas plus être question de faire des beaux-arts nationaux que de faire de l'astronomie, de la physique ou de la chimie nationales. L'objet des beaux-arts est tout uniment de cultiver certaines de nos facultés comme celui des sciences est d'en cultiver d'autres : leur objet est d'agir sur l'imagination et les passions. Ils ont sûrement à tenir compte pour cela de ce qu'il peut y avoir de particulier dans la manière de sentir du peuple à qui ils s'adressent, mais ce qu'ils doivent consulter surtout c'est la nature des facultés qu'ils se proposent de former et dans lesquelles résident tous leurs principes : il y a, comme l'observe justement Pascal, des règles aussi sûres pour plaire que pour démontrer (1).

On ne se trompait pas moins sur le véritable objet des beaux-arts, et en particulier du drame, quand on a dit qu'ils devaient faire *un tableau large de la vie*, qu'ils devaient *en*

(1) *V.* ses *Pensées*, art. 3, *De l'art de persuader*.

tout ressembler à la vie. Que ne faudrait-il pas, en effet, introduire dans le drame s'il devait être en effet un tableau de la vie? Mais tel ne saurait être et tel n'est point son objet. Son objet, comme celui de tous les ouvrages de poésie et d'art, est de toucher, d'intéresser, d'émouvoir, d'agir sur notre imagination et nos facultés affectives; et il est clair que pour cela il ne doit pas tant chercher à accumuler les évènements qu'à choisir ceux dont la représentation est de nature à produire une impression très vive, ceux autour desquels des intérêts contraires se trouvent le plus heureusement groupés, ceux qui sont le plus propres à animer les passions et à faire ressortir les caractères. L'artiste romantique qui, pour se conformer aux préceptes de son école, commençait par *prendre dans sa large main beaucoup de temps* et par y *faire mouvoir des existences entières* (1), n'agrandissait la sphère de son art qu'au risque d'en énerver beaucoup la puissance. Il tombe sous le sens qu'il n'est pas possible d'intéresser aussi vivement en accumulant dans un même cadre tous les évènements d'une vie, qu'en concentrant l'attention sur un seul fait bien dramatique et sur les passions au milieu desquelles ce fait s'est préparé, développé, accompli.

J'accorde volontiers que l'art doit se renfermer dans la représentation des choses réelles; mais comment convenir, avec certains artistes, qu'il doit se borner à représenter les réalités qui sont de nature à affecter les sens? Les faits du sentiment et de l'imagination, l'amour platonique, les visions, le merveilleux, les images fantastiques ne sont-ils pas des réalités aussi, non pas sans doute aux yeux de la science, qui doit bien se garder de rien établir sur de telles données, mais

(1) Paroles de M. Alfred de Vigny, dans la préface de sa traduction d'Othello.

relativement à l'art, qui se propose d'émouvoir, non de convaincre ? Ne semble-t-il pas même que ce sont là les réalités qu'il doit représenter de préférence, et ne sont-elles pas les plus propres à agir sur les facultés qu'il se propose spécialement de stimuler ?

Si l'art, pour atteindre son but, ne doit pas se renfermer dans la représentation des réalités sensibles, encore moins doit-il s'attacher à la peinture des réalités hideuses. Celles-là, en effet, ne sont ni les plus vraies, ni les plus poétiques. Un homme usé, blasé, à qui il ne reste plus de sens pour rien, qui ne voit partout qu'une nature décolorée, flétrie, dépravée, ne se trompe pas moins, à sa manière, et ne se fait pas, en sens inverse, moins d'illusion que le très jeune homme dont la vive et fraiche imagination anime, colore, embellit toutes choses. D'ailleurs quand la plus horrible représentation des choses en serait la représentation la plus fidèle, ce qui, heureusement, est loin d'être vrai, elle ne serait certainement pas le plus conforme à l'objet de l'art : on n'attendrit pas quand on révolte ; faire lever le cœur n'est pas le toucher. Enfin il ne s'agit pas seulement pour l'art de nous émouvoir d'une façon quelconque : si la vraie tâche du savant est de former l'intelligence, celle de l'artiste est de perfectionner d'abord le sentiment et l'imagination; et certes ce n'est pas une bonne manière de cultiver ces facultés que de leur présenter continuellement le spectacle de l'horreur physique ou morale, des scènes imitées du gibet ou du bagne, des infirmités, des maladies au lieu de passion, le délire de la rage à la place des émotions de l'âme.

Si l'art oublie sa mission quand il fait choix d'une nature hideuse, il ne s'en souvient guère mieux quand il s'attache à ne nous montrer que des réalités vulgaires. J'ai cordialement applaudi pour mon compte à la réaction qu'il est venu

opérer contre la manie de faire ce qu'on appelait du style. En poésie, en peinture, rien n'était ordinairement plus froid et plus faux. Mais ne pouvait-on se détacher de l'affectation des formes académiques sans tomber dans l'affectation des formes communes, et fallait-il ne se détacher du noble que pour donner systématiquement dans le trivial?

Et puis une question encore. C'était certainement méconnaître le but de l'art que de prendre à tâche d'être ignoble pour paraître vrai; mais ce but, si mal atteint par le choix des formes communes, l'était-il mieux par celui des formes incorrectes? Quel pouvait être l'objet des licences si étranges qu'ont pris quelque temps à cet égard de certains artistes? Était-ce pour avoir l'air plus inspiré qu'on dédaignait d'écrire correctement sa langue? qu'on faisait de grossières fautes de dessin? qu'on s'évertuait en quelque façon à écrire et à peindre avec négligence? Le néologisme était-il un moyen ingénieux et nouveau de faire travailler les imaginations? Avait-on découvert dans le barbarisme une source d'émotions jusqu'alors inconnue? Y avait-il dans le solécisme des moyens de toucher les cœurs que l'art n'eût pas encore aperçus dans la simple observation des règles ordinaires de la syntaxe? Il serait aisé de citer des tableaux et une foule de vers de fabrique plus ou moins récente qui donneraient le droit d'élever ces questions.

Il ne faut pas sacrifier le fond à la forme. Le but de l'art n'est pas d'emprisonner les sujets qu'il représente dans un temps et dans un espace donnés. Mais son objet est-il davantage de n'assigner à l'action aucune limite? Assurément, la violation systématique de ce que les maîtres ont appelé les unités de temps et de lieu n'est pas un moyen d'ajouter à l'effet. Il est sensible, au contraire, que tout ce qui contribue à concentrer, et par cela même à soutenir, à fortifier l'atten-

tion est favorable au but que l'art se propose. Partant, on ne peut nier qu'il n'y ait quelque avantage à circonscrire, autant qu'on le peut sans invraisemblance, le temps et le lieu de la scène, ou plutôt à choisir des sujets qui se renferment sans violence dans un temps et dans un espace circonscrits. On a dit qu'il était absurde d'obliger tous les évènements à venir se dérouler dans un même lieu; est-il plus raisonnable de forcer une multitude de lieux à venir figurer successivement sur les mêmes planches? Je sais qu'il est beaucoup de sujets dans lesquels il faut de nécessité déplacer les lieux ou les évènements; mais je ne sais pas si l'un vaut mieux que l'autre, ou plutôt il me semble que la vérité et la vraisemblance ont plus ou moins à souffrir des deux excès, et j'en tire cette induction qu'il y a profit pour l'art à chercher des sujets où l'on puisse s'abstenir également de l'un et de l'autre. On méconnaît donc son intérêt quand on choisit avec dessein des sujets qui demandent, pour se développer, beaucoup de temps et d'espace, et qui obligent le poète à faire arriver successivement sous les yeux du spectateur une multitude de temps et de lieux divers.

A plus forte raison méconnait-on l'intérêt de l'art, lorsque non content d'obliger le spectateur à poursuivre l'action qu'on veut lui faire connaître dans tout une suite de temps et de lieux, on lui impose encore la fatigue de courir après le sens de l'action elle-même; lorsqu'on ne prend pas la peine d'exposer clairement son sujet, de le développer avec méthode, d'y mettre de l'ensemble et de la vraisemblance, d'en écarter tout ce qui ne concourt pas à l'effet général. Or, les mêmes artistes, qui s'évertuent à bannir du drame les unités de temps et de lieu, ne mettent, par compensation, qu'un soin très médiocre à rendre sensible dans leurs ouvrages l'unité d'intérêt et de sujet, qu'ils regardent pourtant comme

essentielle, et qui est en effet la plus capitale de toutes. On peut dire même que, loin de viser à se signaler par le mérite de la composition, ils aiment fort à laisser régner dans leurs œuvres un certain air de désordre dont la présence permette de supposer qu'elles ont été faites d'inspiration.

Ainsi il s'est mêlé à la réforme, d'ailleurs excellente, qu'on a fait subir aux beaux-arts, comme il se mêle à toutes les réformes possibles, beaucoup d'idées fausses ou exagérées et qui allaient contre le but que cette rénovation avait essentiellement pour objet d'atteindre. Tout ce qu'il y avait à demander aux beaux-arts, en effet, c'était de se rapprocher davantage de leur objet, de parler moins à la raison, dont la culture devait être l'objet spécial d'un autre ordre de travaux, et d'agir davantage sur l'imagination et le sentiment, dont l'entretien et le perfectionnement étaient leur affaire propre et directe; pour cela d'être moins arbitraires et moins conventionnels dans le choix de la nature qu'ils offraient à leurs regards et dans celui des formes qu'ils adoptaient pour la peindre; de ne pas représenter l'homme en général, mais des hommes en particulier, et de préférence les hommes dont les affections étaient les plus propres à réveiller les nôtres; de peindre les émotions de l'âme plutôt que les affections des sens; de mettre l'idéal dans les sentiments plus encore que dans les formes; de choisir le genre de merveilleux le plus propre à exciter et à élever l'imagination; de ne pas tant lui présenter de ces objets qui, pour être vus et décrits, ne demandent en quelque sorte que des sens, que de ceux que nul sens ne saurait découvrir, qui ne sont perceptibles que pour l'âme même, et qui étant davantage son ouvrage, sont par cela même plus propres à la remuer; de renoncer d'ailleurs à ce qu'il pouvait y avoir de fausse noblesse dans leur style; d'adopter un langage plus simple à la fois et plus pas-

sionné; en un mot de se tenir plus près de la nature, d'être plus humains, plus profonds et plus vrais.

Or, rien de tout cela n'impliquait, nous venons de le voir, ni l'obligation de se réduire à la représentation du monde matériel, ni celle de se condamner à la peinture des réalités hideuses ou vulgaires, ni celle de manquer aux règles les plus essentielles, de la composition, ni celle de violer les règles du langage, etc. Il n'était nullement nécessaire, pour donner aux arts plus de naturel et de vérité, de leur rendre ce qu'il y avait eu de plat, d'incorrect, de grossier, d'inachevé dans leurs premières ébauches. Passe qu'on remontât à leur origine pour y puiser quelque chose de l'ardeur naïve qui les avait d'abord animés; mais non certes pour y chercher des formes qui n'avaient pu être d'abord qu'extrêmement imparfaites. Il tombe sous le sens que le temps a du perfectionner, sous une multitude de rapports, leurs procédés, leur langage, et tous leurs moyens d'expression. C'était méconnaître ouvertement leur intérêt que de renoncer à ces progrès pour revenir à leur première façon de faire; et ce que de nos jours on a appelé, sous ce rapport, la *renaissance*, aurait pu passer souvent pour un retour à la barbarie.

Nous venons de voir quelle est la nature et le véritable objet des beaux arts. Nous avons reconnu qu'à la différence des sciences, qui sont chargées de nous instruire, leur tâche à eux consiste surtout à émouvoir notre imagination et notre sensibilité. J'ai fait observer combien à des objets si différents il était essentiel d'appliquer des facultés differentes; combien il serait peu sage, d'une part, de prétendre faire les sciences avec de l'inspiration, et, d'un autre côté, de vouloir appliquer le raisonnement aux créations de la poésie; comment on ne pouvait former la raison que par l'intermédiaire de la raison,

et le sentiment et l'imagination qu'à l'aide de ces facultés elles-mêmes ; comment se trouvaient ainsi justifiées, par la nature même des beaux-arts, les modifications auxquelles notre temps leur a demandé de se soumettre, et non moins clairement condamnées tout à la fois, une partie des réformes que certains esprits ont essayé de leur faire subir. On a pu comprendre enfin qu'il n'était pas de difficultés touchant leur nature qu'on ne pût aisément résoudre en partant de ce principe que leur premier et leur unique objet était d'entretenir et de perfectionner en nous l'imagination et les facultés affectives.

Mais quel rôle, pourra-t-on me demander, prétendez-vous faire jouer dans l'économie sociale à l'imagination et à la passion, et quel intérêt vous paraît offrir, dans un ordre de choses philosophiquement constitué, la culture de facultés si peu philosophiques, dont la philosophie a tant médit et souvent à si bon droit, et que vous-même vous semblez regarder comme dangereuses ?

La réponse est aisée.

Ce que je regarde comme dangereux, ce n'est pas le sentiment et l'imagination, c'est le caractère philosophique qu'on prétendrait donner à ces facultés et leur intrusion dans les matières de science. Il est on ne peut plus essentiel de bien séparer leur domaine de celui de la raison, de bien savoir qu'il ne leur est pas donné de nous instruire, de ne jamais oublier qu'il est impossible de se fier à leurs rapports. Mais, une fois le départ fait entre l'empire du merveilleux et celui de la science ; une fois établi que l'émotion, l'enthousiasme, l'inspiration ne sont pas des facultés dont on puisse prendre les rapports au sérieux ; une fois, en un mot, ces facultés réduites à leur vraie valeur et soigneusement confinées dans leur sphère, il semble impossible de voir dans leur culture

quelque danger. Le savant et l'artiste se proposent des objets différents, mais non pas des objets contraires; et le soin que celui-ci prend de nous toucher, l'état modéré d'excitation dans lequel il entretient nos facultés imaginatives et affectives, loin de contrarier les efforts que doit faire d'une autre part le savant pour nous éclairer, contribuerait plutôt à assurer le succès de sa tâche.

La culture de la poésie, qui n'offre rien de naturellement incompatible avec celle de la raison, semble particulièrement peu redoutable dans l'état présent des esprits et au point de perfection où sont parvenus les méthodes scientifiques. On pourrait s'effrayer de l'ascendant des beaux-arts si nous vivions à une époque où l'imagination dominât à peu près seule, où ses produits fussent presque exclusivement recherchés, où elle se mêlât encore à l'étude de la plupart des sciences, et eût le grave inconvénient de fausser leurs méthodes et de vicier le résultat de leurs investigations. Mais au point où nous en sommes, et à une époque où l'utilité des sciences est si vivement sentie, leur autorité si hautement reconnue, et la bonne manière de les cultiver si universellement comprise, où est la poésie qui aurait le pouvoir de faire négliger la culture des sciences ou mettre les bonnes méthodes en oubli? Nous voyons bien, il est vrai, quelques poètes et même quelques philosophes faire le procès à la raison, proclamer que l'enthousiasme vaut mieux que la science, publier que tout est vain hors ce qu'il est impossible de savoir, présenter l'inspiration comme la seule vraie source de lumière; mais ces abus de l'imagination, assez fâcheux pour mériter qu'on les signale, ne tirent pourtant pas tellement à conséquence qu'ils doivent faire prendre en haine ou en défiance la culture de la poésie.

Non-seulement il n'y a point à s'effrayer aujourd'hui des

efforts que peuvent faire les beaux-arts pour stimuler nos facultés affectives et entretenir en nous un certain goût du merveilleux, mais on doit regarder ces efforts comme éminemment utiles et salutaires. Il ne serait pas en effet sans inconvénient de n'être occupé que d'intérêts positifs, et dans un siècle spéculateur comme le nôtre, où une portion si considérable de la vie est absorbée par des travaux qui n'entretiennent d'activité que dans la tête et les bras, il est bien essentiel que la poésie, agissant comme révulsif, préserve les âmes d'une certaine sécheresse. S'il serait dangereux de surexciter le sentiment et l'imagination, il n'y aurait guère moins d'inconvénient à laisser ces facultés inactives. Notre premier soin sans doute doit être de les bannir des sujets où elles ne doivent pas figurer; mais moins nous devons mettre d'imagination dans les affaires et dans la science, et plus il est essentiel que nous en mettions dans les beaux-arts; plus nous sommes entraînés à exercer la raison d'un côté, et plus nous avons besoin de cultiver le sentiment de l'autre.

Je vais plus loin, et je dis que la culture prudente de l'imagination et des sentiments passionnés est nécessaire dans l'intérêt des sciences, et pour préserver l'esprit scientifique d'une dégénération qui sans cela deviendrait inévitable. Cet esprit s'énerve et s'abâtardit, en effet, quand on le veut cultiver à l'exclusion de tout autre. Il y a perte évidente pour le jugement à négliger le sentiment et l'imagination. Si ces facultés ne sont pas naturellement raisonnables, elles sont éminemment propres à donner de la vigueur, de la pénétration, de la sagacité à la raison; il n'y aurait pas d'esprit complet sans elles; elles sont indispensables à la bonne constitution de l'entendement, et le génie n'est que l'union à une raison forte d'une imagination et de passions naturellement vives.

Il nous importe de cultiver le sentiment et l'imagination, non-seulement dans l'intérêt de la raison et pour la rendre plus intelligente, mais encore dans l'intérêt des caractères, et pour les rendre plus forts et plus constants. Je ne me chargerais certainement pas de justifier tout ce que ces facultés, séparées de la raison, ont pu nous faire entreprendre. Il serait aisé de prouver à certains enthousiastes que si, dans le nombre des grands évènements dont ils leur font honneur, il en est qui ont produit des résultats favorables, ces résultats ne peuvent leur être attribués que d'une manière tout à fait indirecte, puisque, la plupart du temps, elles ne les avaient ni cherchés, ni prévus. Mais si le sentiment et l'imagination ne suffisent pas pour faire de grandes choses, je conviens qu'il serait impossible de faire de grandes choses sans ces facultés. Il est une multitude d'entreprises pour lesquelles il faut avoir, comme on dit vulgairement, le diable au corps, et l'imagination et la passion sont ces démons qui nous donnent, avec l'ardeur dont nous avons besoin pour entreprendre des choses difficiles, l'opiniâtreté nécessaire pour les conduire heureusement à fin. J'ajoute qu'un certain degré d'exaltation est utile et secourable dans toutes les conditions de la vie, et qu'il est bon que chacun s'exagère un peu l'intérêt et l'importance de sa tâche : il n'est pas douteux, en effet, que cette illusion salutaire n'en facilite beaucoup l'accomplissement. Tout devient aisé au travailleur qu'un peu de passion anime. Tout serait difficile à qui travaillerait sans nul entraînement. Sans imagination, nous n'avons ni ardeur, ni courage, ni constance; les choses s'offrent à nous dépouillées de tout attrait, et nos efforts, pour en venir à bout, sont en raison du peu de passion qu'elles nous inspirent.

La culture de la passion et de l'imagination qui nous ont paru si propres à entretenir l'activité de l'esprit et à favori-

ser le progrès des sciences, ne contribue pas moins, d'un autre côté, au perfectionnement des arts. Elle seconde à la fois ceux qui agissent sur les choses et ceux qui s'ocupent directement de l'éducation de l'espèce humaine. Elle est utile aux premiers en leur donnant du goût, en prévenant la dégénération des formes, en les portant à choisir, pour tous les produits qu'ils entreprennent de créer, des modèles élégants et purs. Elle est peut-être encore plus profitable aux autres. Elle développe dans les hommes, en effet, des facultés de l'ordre le plus précieux, et qui donnent du charme, de la grâce, de l'éclat, de l'énergie à toutes celles qu'ils peuvent posséder d'ailleurs.

L'homme serait un être incomplet s'il ne développait que ses formes extérieures et ses facultés mentales. Le beau idéal de l'homme se compose d'élégance, de goût, de passion, d'exaltation autant que de beauté physique et d'intelligence. Il demande que les perfections du corps et les distinctions de l'esprit soient relevées par la culture de l'imagination et par le développement des facultés de l'âme. Comparez le jeune homme qui n'a encore reçu que l'éducation du gymnase et des écoles à celui qui a déjà fréquenté le monde, qui a entendu les conversations des artistes les plus distingués, qui a eu le bonheur de vivre familièrement dans une société choisie, qui s'est trouvé mêlé au mouvement d'idées et de sentiments nobles, délicats, passionnés qu'une telle société est de nature à faire naître : quelle différence entre l'un et l'autre, et comme le premier est écrasé par le second! C'est que celui-ci a reçu un genre d'éducation qui manque encore à celui-là ; c'est que son âme s'est ouverte à une multitude de sentiments que l'autre ignore, et que ces sentiments, éprouvés au sein d'une société où ils se manifestent sous les formes les plus heureuses, ont graduellement modifié toutes

ses autres facultés, ajouté la grâce à l'intelligence, communiqué l'expression à des traits qui n'avaient eu jusqu'alors que le mérite de la régularité, donné du relief aux moindres avantages de sa personne, fait disparaître jusqu'à ses défauts. On comprend ainsi comment les beaux-arts, dont la mission est d'agir sur le sentiment et l'imagination, et qui développent en nous des facultés capables d'embellir jusqu'à la laideur même, doivent paraître favorables au perfectionnement du genre humain.

D'ailleurs, on ne considérerait de ces arts que les plaisirs qu'ils nous procurent, sans avoir égard au besoin que tous les autres ont de leurs secours, et à la part très directe qu'ils prennent à l'éducation du genre humain, qu'on les trouverait fort dignes encore de figurer dans l'économie sociale et d'y occuper un rang éminent. De toutes nos facultés, celles qu'ils cultivent sont peut-être celles qui nous donnent le sentiment le plus vif et le plus profond de l'existence. Rappelons-nous ce que nous éprouvons dans ces moments heureux où l'émotion nous gagne, où nous sommes touchés, attendris; recueillons les impressions que nous ont fait éprouver, une fois ou l'autre, la pitié, la bienveillance, le désintéressement, le courage, le dévoûment senti à une bonne cause, et demandons-nous s'il est beaucoup de plaisirs comparables à ceux que le sentiment procure. Ces plaisirs d'ailleurs ont cet avantage qu'ils nous honorent fort à nos propres yeux. Nous sommes fiers, et non sans raison, de sentir notre cœur ouvert aux bonnes et honnêtes affections de la nature humaine; et si le savant qui nous fait découvrir dans notre intelligence des facultés que nous n'y soupçonnions pas excite vivement notre gratitude, nous savons encore plus de gré à l'artiste qui nous apprend que nous sommes sensibles, et qu'il n'est pas d'émotion généreuse que notre âme ne soit apte à éprouver.

Enfin, les choses n'ayant pour nous de valeur qu'en raison de l'intérêt qu'elles nous inspirent, et cet intérêt étant subordonné à la vivacité de notre imagination et de nos affections, il semble que les arts qui développent en nous ces facultés, ajoutent par cela même à la valeur de toutes choses. Il est vrai que nous sommes quelquefois d'autant plus à plaindre que nous sentons plus vivement; que plus nous étendons la sphère de notre sensibilité, et plus nous multiplions les points par où nous sommes vulnérables; mais si une sensibilité plus développée expose à plus de peines, elle devient aussi la source de plaisirs plus vifs et plus nombreux, et l'on ne peut nier qu'à tout prendre, il n'y ait un immense avantage à perfectionner en nous cette faculté.

On voit sous combien de rapports se manifeste la salutaire influence des arts qui se chargent de la culture de l'imagination et des affections du cœur, et combien peu sont raisonnables les préventions que l'esprit philosophique nourrit quelquefois contre la poésie. C'est à bon droit sans doute que les philosophes font le procès à la poésie et s'inquiètent de son influence, lorsque, non contente de nous émouvoir, elle veut encore nous endoctriner; lorsqu'elle place le merveilleux au-dessus de la science; lorsqu'elle présente ses inspirations sur des sujets impénétrables comme des vérités plus sûres que les vérités démontrées, et même comme les seules vérités sûres. Mais lorsque, se renfermant mieux dans sa sphère, elle ne prétend ni infirmer l'autorité de la raison, ni attribuer trop d'autorité à l'imagination; lorsque, satisfaite de toucher les âmes, elle n'aspire pas à dominer l'entendement, rien n'est moins juste que de la présenter comme dangereuse. Réduite à son rôle, elle est favorable aux progrès de la philosophie, bien loin de lui être contraire.

Ajoutons que, de son côté, la poésie n'a pas plus sujet de

s'alarmer des progrès de l'esprit philosophique, et qu'il n'est pas vrai, comme on le dit sans cesse, que la science, à mesure qu'elle avance, chasse devant elle la poésie.

Ce n'est pas sans raison sans doute que la poésie se plaint de la philosophie, lorsque celle-ci, non contente de revendiquer le droit qu'elle a de nous instruire, prétend lui défendre encore de nous émouvoir, la blâme de parler à notre imagination et à nos sentiments passionnés, présente comme funeste toute autre action que la sienne propre, veut qu'on n'occupe l'esprit humain que de ce qui peut s'établir par principe et par raison démonstrative, et nullement de ce qui est affaire d'imagination et de passion ; mais si, plus juste et plus raisonnable, la science ne conteste à la poésie que le droit de soumettre la raison à l'imagination; si, en se réservant tout ce qui est de son domaine, elle lui laisse d'ailleurs l'empire du merveilleux, quel sujet celle-ci peut-elle avoir encore de se plaindre?

En général, il suffit de bien séparer les rôles et de distinguer, comme nous l'avons fait, la tâche de la science et celle de la poésie, pour être conduit à reconnaître que la science ne peut pas plus nuire à la poésie que la poésie à la science. Il est vrai que le savant, tout entier à l'éducation de notre faculté de connaître, ne travaille pas à perfectionner nos facultés d'imaginer et de sentir; mais du moins il n'altère pas ces facultés; il a tout au plus le tort de les laisser inactives; et si l'artiste veut s'occuper de leur culture, les travaux du savant n'auront certes pas pour effet de rendre ses efforts superflus; bien loin de là, il pourra arriver que nous répondions avec d'autant plus d'empressement aux sollicitations du poète, que nous avons écouté plus attentivement les démonstrations du philosophe, et qu'après nous être instruits avec celui-ci, nous cédions avec plus d'attrait encore

aux émotions que voudra nous faire éprouver celui-là.

Ce reproche fait à la science de tendre à détruire la poésie, qui n'a pas le moindre fondement dans la nature des choses, paraît encore moins justifié par les faits. On ne niera sûrement pas que ce siècle-ci ne s'occupe de la culture des sciences, au moins des sciences naturelles, avec autant d'ardeur et par d'aussi bonnes méthodes que les siècles qui l'ont précédé. On doit reconnaître, au contraire, que la culture en est devenue infiniment plus générale, et qu'on y procéde par de meilleures voies. Il est donc vrai de dire, à beaucoup d'égards, que le siècle s'occupe davantage de science, et qu'il s'en occupe mieux. Est-ce que, d'une autre part, il est moins sensible à la poésie? Gardons-nous de le croire. Il est, au contraire, évident qu'il comprend mieux le sens de ce mot, et que, plus philosophe sous beaucoup de rapports, il est en même temps plus poète; que, plus fidèle à l'esprit d'observation dans les sciences, il sent davantage le besoin de mettre de la passion et de l'imagination dans la poésie. Je ne recherche point si de nos jours les poètes ont plus ou moins de talent qu'ils n'en montrèrent à d'autres époques : je dis seulement que le départ entre la poésie et la science est mieux fait; que chacun de ces deux ordres de travaux se renferme mieux dans l'objet qui lui est propre, et que, dans le temps où la science est plus positive, la poésie a quelque chose de plus idéal et de plus passionné. Les faits prouvent donc, comme le raisonnement, que le sens de la poésie n'est pas détruit en nous par les progrès de l'esprit philosophique.

Ceux qui supposent que l'esprit humain est destiné à passer par trois états absolument différents, et que, d'abord exclusivement poète, il devient ensuite tout métaphysicien et puis tout physicien, se trompent, je crois, sur sa nature. Il n'y a pas eu d'âge où l'esprit se nourrît purement de fictions;

il n'y en aura pas où il ne s'occupe que de notions positives. Il est vrai que, dans son enfance, il faisait surtout ses connaissances avec son imagination; mais le jour où il a mis plus de raison dans ses recherches, et où la plupart des croyances de son premier âge ne lui ont plus paru que des illusions, ces illusions, qui n'avaient plus pour lui de valeur comme science, n'ont pas perdu à ses yeux toute valeur comme poésie; son imagination a continué de retenir ce que sa raison avait cessé d'admettre. La fable d'Iris et de son écharpe présente encore une image gracieuse, quoique la science ait trouvé depuis longtemps une explication plus raisonnable du phénomène de l'arc-en-ciel. Dans la tempête où l'esprit positif d'un officier de marine ne voit que l'effet de lois naturelles plus ou moins connues, il pourra arriver que l'imagination d'un poète place, sans nous choquer, l'action des causes les plus fantastiques. M. de Châteaubriand ne nous choque point, lorsqu'il nous parle de cette main noire, la main de Satan, que les marins du temps de Colomb croyaient voir s'élever au-dessus des mers ignorées sur lesquelles ils naviguaient, et qui, saisissant les vaisseaux durant la nuit, les entraînait au fond de l'abyme, encore bien que cette main ait absolument cessé d'être visible pour les marins de ce temps-ci. L'imagination peut donc, à la rigueur, continuer à faire du merveilleux, même sur les choses où la raison a porté la lumière. Et d'ailleurs, ne fût-il plus possible d'en faire sur les choses connues, toutes les sources en seraient-elles pour cela taries? Si, à mesure que la science avance, il y a plus de choses expliquées, ne reste-t-il pas toujours, foncièrement, le même nombre de choses inexplicables? Il est un ordre de questions sur lesquelles nos connaissances demeurent sans cesse au même point. Nous ne savons pas mieux aujourd'hui que nous ne savions, il y a deux mille ans, d'où sont partis et où doivent

aboutir les phénomènes de toute espèce que nous offre le spectacle du monde. Autour du fini que nous connaissons, il y a partout un infini que nous ne pouvons connaître, et qui demeurera perpétuellement ouvert à l'activité de l'imagination qui enfante le merveilleux. Il n'est donc pas à craindre que cette faculté vienne jamais à manquer d'espace ou de matière; et la science a beau faire des conquêtes, son domaine ne sera jamais qu'un point au milieu de cet autre domaine incommensurable que l'auteur des choses a ouvert à notre imagination. L'homme, en devenant savant, conservera donc toujours le pouvoir d'être poète. Il sera toujours poète; car, au-delà du monde expliqué, il y aura toujours un monde impénétrable et qui ne cessera de faire travailler son imagination. Il sera toujours poète; car il sera toujours en son pouvoir d'agrandir, d'orner, d'embellir, de transformer les objets, et de faire servir la nature réelle à la création d'une nature idéale. Il sera toujours poète; car il aura toujours des passions qui allumeront toujours son imagination, qui teindra toujours les choses des couleurs de la poésie.

Il semble, il est vrai, qu'à mesure que la raison se perfectionne, il s'opère dans la vie morale quelque chose d'analogue à la révolution qu'a subie la nature physique : on dirait que le feu qui animait les hommes, comme celui qui brûle dans les entrailles de la terre, a perdu quelque chose de son âpre énergie; on serait tenté de croire que, dans le même laps de temps où les volcans se sont éteints, les imaginations se sont graduellement refroidies et les passions lentement calmées; on ne peut nier enfin que la civilisation, en agrandissant le cercle de nos connaissances, ne rejette plus loin l'empire du merveilleux, et qu'en rendant, d'un autre côté, la vie plus douce, plus facile et plus heureuse, elle ne paraisse tarir la source de beaucoup d'émotions.

Tout cela semble en effet la vérité même. Et néanmoins ne nous hâtons pas de conclure de ces remarques que la civilisation est ennemie de la poésie. De ce que les peuples cultivés sont moins crédules et moins cruels que les peuples barbares, n'allons pas inférer qu'ils ont moins d'imagination et de sentiment. Ce n'est pas faute d'imagination qu'ils n'admettent plus les fables puériles dont a été bercée l'enfance du monde, c'est au contraire parce qu'ils ont trop d'imagination pour pouvoir se contenter d'illusions aussi faciles à dissiper; c'est que leur imagination s'exerce dans une sphère plus haute et moins accessible aux lumières de la raison. Ce n'est pas faute de sensibilité qu'ils ont cessé de se lamenter autant les uns que les autres; c'est au contraire parce qu'une sensibilité plus développée les porte à vivre entre eux plus humainement, et les empêche de se rendre mutuellement aussi misérables. Loin donc d'avoir moins de sentiment et d'imagination que les peuples incultes, ils en ont infiniment plus; ces facultés chez eux sont plus exercées et plus vives; il y a plus de pureté et d'élévation dans les croyances, plus de sympathie et d'étendue, plus de délicatesse et d'énergie dans les affections.

Ce qui nous porte à croire que la civilisation nuit à la poésie, c'est que le présent, comparé au passé, nous semble prosaïque et vulgaire. Mais, à ce compte, aucun temps n'aurait été propre à la poésie; car le présent n'est jamais poétique. Le présent est un peu pour les contemporains ce qu'est un héros pour son valet-de-chambre, ce qu'est un prophète pour les habitants de son pays : il est trop connu pour qu'il soit possible de le croire inspiré ou de le trouver héroïque. Outre que les hommes du temps présent sont trop occupés de ce qu'ils font pour se regarder faire, ils ne sont pas convenablement placés pour se bien voir, ou du moins pour se voir

avec avantage : les évènements qui s'accomplissent sous leurs yeux et par leurs mains sont trop près d'eux pour leur faire illusion. Comme la scène qui se joue sur le théâtre ne fait pas spectacle pour les acteurs, ce que fait actuellement la société ne saurait faire spectacle pour elle. Les choses veulent être vues à distance pour parler à l'imagination. Les mœurs du moyen-âge, qu'on trouve aujourd'hui si pittoresques et si poétiques, n'exciteraient probablement en nous, si nous les voyions de près, que l'horreur et le dégoût. Notre temps, que nous trouvons parfois si prosaïque, sera peut-être, aux yeux de nos descendants, l'un des plus merveilleux de toute l'histoire : notre âge sera l'âge héroïque des siècles futurs. Quel drame, en effet, que la révolution française ! Quelle grandeur dans le but ! Quelle étendue et quel mouvement dans l'action ! Quelles complications dans les incidents ! Quelle couleur et quelle diversité dans les caractères ! Supposez que ces évènements soient assez enfoncés dans le passé pour que nous ne voyions plus que la vie, la passion, la poésie qui les a animés, et jugez de l'effet que le récit en pourra produire.

Ce n'est donc pas tant par l'impression que nous fait le présent que nous pouvons juger si nous sommes poètes, que par celle que nous fait le passé. Il s'agit de savoir si nous consentons encore à nous prêter à l'illusion de la perspective ; si nous avons toujours la faculté d'apercevoir le côté merveilleux des choses que nous voyons dans l'éloignement ou enveloppées d'un certain mystère. Or, il s'en faut qu'à cet égard la puissance de notre imagination se soit affaiblie. Il suffit de considérer, pour s'en convaincre, quel prodigieux effet Sir Walter-Scott a réussi à produire de nos jours en nous retraçant les mœurs du moyen-âge, mœurs auxquelles s'étaient mêlés tant de grossièreté, de rudesse, d'ennui, d'insipidité, et qui, vues de près, avaient dû être, en réalité, si peu poétiques.

Il n'y a qu'à voir quelle couleur a commencé à répandre sur les évènements de l'empire, et en particulier sur son chef, une génération qui n'a pas connu le gouvernement impérial, qui n'en a pas senti l'impression étouffante, qui ne sait pas ce que cette domination avait de dur, de sec, de personnel, de positif, de matériel, ni à quel point elle était destituée de sentiment et de poésie, et qui ne voit que les grandes évolutions des armées impériales à travers l'Europe, la catastrophe finale de son chef, et sa fin douloureuse et désespérée sur ce rocher de Sainte-Hélène, où naguère gisait encore sa dépouille, et d'où elle agissait si puissamment sur les imaginations.

Il suffit, au reste, d'une seule considération pour nous bien convaincre que la civilisation ne peut pas détruire la poésie : c'est qu'il nous restera toujours, quelque progrès que nous fassions, un surcroît de progrès à faire, et que ces progrès ne s'opèreront pas sans agitations, sans combats et sans souffrances. Il y aura des temps de lutte violente où la poésie sera dans les évènements, et des intervalles de repos où elle sera dans les souvenirs. Quand, dès à présent, nous serions réduits à chercher toutes nos émotions dans le passé, nous n'aurions, certes, pas à craindre que l'aliment vînt à manquer à l'imagination des poètes. Mais combien il s'en faut que nous en soyons là! La société, dans sa situation présente, pécherait plutôt par excès d'animation que par défaut de mouvement et de vie ; et une chose assez remarquable, c'est que dans le temps où quelques personnes accusent le présent d'être prosaïque et froid, d'autres le trouvent trop préoccupé de ses propres passions pour pouvoir s'intéresser à celles d'un autre âge, ou trop intéressé par les faits réels pour pouvoir l'être bien vivement par des fictions. C'est, suivant ces dernières, parce qu'il y a beaucoup de poésie dans les faits

qu'il y en a peu dans les travaux des artistes. Quel est le poëme, disent-elles, qui aurait pour nous l'intérêt des évènements? Où est le drame qui pourrait sérieusement nous émouvoir, à côté du drame animé que présente la vie réelle et auquel la presse périodique nous fait incessamment assister?

Il s'en faut donc bien que la civilisation détruise au sein de la société ce mouvement, cette vie, cet intéret, qui sont l'âme de tous les arts. La culture de la raison n'est pas plus contraire à la poésie que la poésie n'est contraire aux progrès de la raison. Loin que ces deux ordres de facultés se nuisent réciproquement, ils se fortifient l'un par l'autre. Il suffit, pour prévenir tout danger, d'éviter de les confondre et de leur assigner des rôles différents de celui qu'ils sont naturellement appelés à remplir, d'éviter de mettre l'imagination et la passion au service de la science, et l'observation ou la déduction scientifiques au service de la poésie; mais quand ils sont cultivés selon leur nature et en vue de la fin qui est propre à chacun d'eux, ils contribuent également l'un et l'autre à la bonne formation de l'esprit humain. Observons seulement que dans le difficile travail de cette formation, il est dans l'ordre de commencer par la culture de l'imagination et du sentiment. Du moins est-ce ainsi que la nature procède : elle a voulu que l'homme fût un être passionné et ami du merveilleux avant de devenir une créature raisonnable, et c'est pour obéir à ses indications que nous avons fait d'abord l'objet de notre étude des arts qui s'adressent à l'imagination et à la passion.

J'ai accordé une place si étendue aux considérations dans lesquelles je sentais le besoin d'entrer touchant la nature et l'influence de cette grande classe d'arts, que je suis obligé, pour ne pas allonger démesurément ce chapitre, de circons-

crire beaucoup ce qu'il me resterait à dire de leurs moyens. Cependant, je ne quitterai pas des travaux d'un ordre si intéressant sans montrer l'application qu'on peut y faire des principaux éléments de force dont se compose la liberté de tout travail, et sans indiquer successivement le pouvoir qu'ils tirent des moyens qui tiennent aux hommes, et celui qui leur vient des moyens qui existent plus particulièrement dans les choses.

Et d'abord, pour commencer par les emprunts qu'ils font aux moyens de la première classe, quelque étrange qu'il puisse sembler de faire intervenir ici le genre d'habileté qui constitue le talent du spéculateur et de l'homme d'affaires, je ne ferai pas la moindre difficulté d'affirmer que cet ordre de moyens est indispensable dans les arts qui agissent sur le sentiment et l'imagination comme dans tous les arts possibles ; que l'artiste le plus enthousiaste et le plus désintéressé est obligé d'en tenir compte ; qu'il en tient compte même à son insu ; et qu'il n'est jamais mieux inspiré que lorsqu'il obéit, en imprimant à ces arts une direction habile et salutaire, aux goûts poétiques de son temps.

Un écrivain chez qui l'on ne s'aviserait guère d'aller chercher une autorité en pareille matière, le philosophe Jérémie Bentham, fait à ce sujet quelques remarques pleines de justesse et qui méritent d'être citées. « Le premier moyen de succès que la réflexion ne peut manquer de suggérer à l'auteur dramatique, dit-il, et celui auquel il doit naturellement recourir, sans même s'en rendre compte, consiste à conformer ses ouvrages aux passions et aux caprices du public. Il peut bien, sans doute, ainsi que cela arrive si souvent, afficher la prétention de faire la loi à ses juges ; mais malheur à lui s'il prétend effectivement leur en donner d'autre que celle qu'ils sont disposés à recevoir. S'il entreprend de faire faire

un seul pas au public, ce ne doit être qu'avec la plus grande circonspection, et à condition d'en faire douze de son côté, sous la direction de celui qu'il a la prétention de conduire [1].»

Je n'irai pas, avec l'auteur de ces paroles, jusqu'à dire que le poète doit conformer ses ouvrages aux caprices du public : je crois qu'au lieu de se prêter servilement à satisfaire des goûts imparfaits, il doit, dans l'intérêt de son art comme dans celui de sa dignité, travailler sans relache à épurer et à perfectionner ses goûts. Mais, en même temps, je conviendrai avec Bentham, que l'accomplissement d'une telle tache exige infiniment d'habileté et de réserve. Un des biographes de Shakespeare observe qu'il ne se dégagea du goût de son son siècle que très lentement et avec beaucoup de circonspection. « Toujours plus grand, toujours plus approuvé, dit-il, à mesure qu'il s'abandonnait plus librement à son propre instinct, il n'en était pas moins attentif à mesurer ses hardiesses sur les progrès de son auditoire dans le sentiment de l'art. Il paraît constant par la date de ses pièces, ajoute le biographe, qu'il n'a jamais composé une de ses tragédies sans que quelque autre poète, n'eût, pour ainsi dire, tâté, sur le même sujet, les dispositions du public [2]. »

Diderot, qui avait quelques vues nouvelles sur les arts, notamment sur l'art dramatique, dit, dans ses lettres à Falconet sur la postérité [3], des choses qui ne sont pas d'un novateur habile. « Mes amis, écrit-il, si je puis vous plaire sans me mépriser, sans me plier à vos petites fantaisies, à vos faux goûts, sans trahir la vérité, sans offenser la vertu, sans méconnaître la beauté et la bonté, je le veux ; mais je veux plaire

---

(1) *Défense de l'usure*, lettre X, p. 131 de la traduction française.

(2) *V.* la vie de Shakespeare que M. Guizot a placé à la tête de la traduction de son Théâtre, p. lxxxiv.

(3) Lettre 7.

aussi à ceux qui vous succéderont et n'auront aucun de vos préjugés ; et si je n'avais que vous en vue, je ne plairais peut-être pas à ceux-ci, et je risquerais de ne pas vous plaire longtemps à vous-mêmes. » Il est fort noble assurément de travailler pour la postérité ; mais il n'est pas sans gloire non plus de s'occuper de l'avancement des générations présentes, et de les préparer à devenir cette postérité plus intelligente, plus sensible, plus perfectionnée, à laquelle les génies élevés destinent leurs ouvrages. Les hommes les plus utiles à la postérité, les plus assurés d'arriver jusqu'à elle, sont presque toujours ceux qui agissent sur le présent avec le plus de puissance; et, pour prendre un grand ascendant sur ses contemporains, il ne faut pas leur dire qu'on ne veut leur plaire qu'autant qu'on le pourra *sans se mépriser*, etc. On risque fort, quand on leur parle avec cette outrecuidance, de ne pas en être écouté. Les réformateurs habiles entrent dans les goûts du public, même alors qu'ils visent à les corriger.

J'entends dire quelquefois qu'il y a incompatibilité entre le génie des arts et celui des affaires. L'artiste, observe-t-on, s'ignore lui-même ; il est artiste sans le savoir ; il cède pour ainsi dire involontairement à ses inspirations; s'il est inspiré, il ne spécule pas; s'il spécule, il n'est plus inspiré, il n'est plus artiste : l'artiste qui serait préoccupé de l'idée de faire des affaires détruirait en lui toute émotion de cœur, toute puissance d'imagination : l'amour du gain est mortel au génie, etc. Il faut s'entendre. Je ne dis point, à Dieu ne plaise, que l'artiste doive être conduit par l'appât du gain : je dis que, quel que soit le sentiment qui l'anime et la fin où il veut aller, qu'il vise à la fortune, qu'il cède à l'amour de la gloire, ou bien qu'il s'inspire seulement d'un pur amour de l'art et du désir d'exercer sur le public une grande influence, du moment qu'il veut agir sur le public, il a besoin de lui

plaire, et que, pour lui plaire, il faut nécessairement qu'il entre par quelque côté dans sa manière de sentir. Du reste, c'est ce que fait, même sans y songer, tout véritable artiste; et le plus naïvement inspiré, en exprimant ce qu'il éprouve, n'a garde d'oublier ce qu'on éprouve autour de lui. Bien loin de là, il cherche, d'instinct, à donner à sa passion le caractère qu'elle doit avoir pour devenir contagieuse et pour entrer vivement dans celle des hommes qu'il veut toucher.

Il n'est pas d'époque où l'on ne trouvât quelque preuve de ce besoin qu'ont les artistes, comme tous les travailleurs, du reste, de s'identifier avec les hommes sur lesquels ils se proposent d'agir. Le présent en offre de frappantes. Voyez quels sont les produits des beaux-arts qui obtiennent le plus de faveur, les tableaux que l'on recherche davantage, les théâ- qui sont les plus fréquentés, et examinez si ce ne sont pas ceux qui se trouvent le plus en rapport avec l'état présent de notre imagination et de nos facultés affectives.

Telle est pour les beaux-arts cette nécessité qui leur est imposée de s'accommoder aux goûts vivants, aux impressions dominantes de la société, qu'il leur est devenu comme impossible de faire réussir une tragédie taillée sur le patron des anciennes. C'est à ce point que les meilleurs ouvrages de nos grands auteurs tragiques, s'ils étaient représentés aujourd'hui pour la première fois tels qu'ils ont été composés, seraient peut-être, sous quelques rapports, froidement accueillis; et l'on a observé, non sans justesse, que si Corneille, Racine, Voltaire, écrivaient de notre temps, ils modifieraient vraisemblablement le caractère de leur théâtre, ils feraient moins d'emprunts à la nature antique, ils prendraient leurs sujets plus près de nous, ils les traiteraient peut-être aussi d'une autre manière, et se mettraient, à divers égards, plus en rapport avec la disposition présente des esprits.

Mais une chose qu'on peut affirmer avec non moins de certitude, c'est que, dans leur respect pour le sentiment public et avec ce besoin que leur habileté leur ferait éprouver de se rapprocher dans leurs compositions de ce qu'il y a de vrai dans les tendances actuelles, ils éviteraient, sous plus d'un rapport, d'innover à la manière des novateurs contemporains. Il y a tout lieu de croire, par exemple, qu'on ne les verrait accumuler dans un même drame ni tous les faits d'une époque, ni tous les évènements d'une vie, ni même plusieurs actions simultanées qui ne permissent au spectateur de fixer son attention sur aucune. Il est présumable qu'ils ne voudraient renoncer à aucun des moyens que l'art possède d'augmenter l'intérêt en concentrant l'action. Si, pour rompre la monotonie de nos alexandrins et mieux approprier leur langage poétique à la nature du drame, ils consentaient à s'écarter un peu des règles ordinaires de la versification, il y a apparence qu'ils mettraient quelque art et quelque goût dans ce désordre, qu'ils ne briseraient pas leurs vers au hasard et ne leur donneraient pas le caractère d'une prose péniblement et bizarrement agencée. Surtout ils respecteraient la langue : ils écarteraient avec grand soin, il n'en faut pas douter, ces rédactions louches, ces locutions pleines d'équivoques, cette multitude d'expressions impropres ou triviales qu'on a vu fourmiller dans une certaine poésie. Il a suffi de voir par où réussissaient et par où échouaient les productions de la nouvelle école pour acquérir la certitude qu'il n'y avait pas de public, quoi qu'on en dît, pour une bonne partie des nouveautés qu'elle étalait sur nos théâtres, pour les récits au lieu d'action, pour les défauts d'unité et de vraisemblance, pour les platitudes étudiées, pour des bizarreries remplies d'effort et de fatigue. Il est une foule de vers et de locutions de nouvelle fabrique qu'aucune

habileté commerciale n'a pu faire entrer dans la circulation, et les auteurs systématiques de ces façons d'écrire, déjà modifiés dans leurs tendances, sentiront le besoin de se rapprocher davantage encore des vrais besoins artistiques de la société pour laquelle ils sont chargés de travailler.

Impérieusement obligé, comme tout autre travailleur, de s'enquérir de l'état de la demande, l'artiste n'a pas moins besoin de connaître l'état de l'offre. Dire qu'en même temps qu'il s'instruit des goûts du public, il doit soigneusement examiner si ces goûts ne sont pas déjà satisfaits, s'il en est quelqu'un qu'il sente en lui le pouvoir de mieux satisfaire, s'il n'aura pas à lutter contre des concurrents trop redoutables ou trop nombreux, s'il y a pour lui finalement quelques chances raisonnables de succès dans ce qu'il se propose d'entreprendre, c'est énoncer une vérité presque triviale, encore bien que cette vérité ne soit guère observée, et que la carrière des beaux-arts soit une de celles où l'on s'aventure avec le moins de réflexion et de prudence.

En même temps que dans ces arts, comme dans tous, il faut savoir entreprendre, il faut encore savoir conduire ce qu'on a entrepris. Tout artiste qui est entrepreneur, qui a une affaire à gérer, a besoin de capacité administrative. Ceci paraît particulièrement évident dans les entreprises de spectacles, qui sont les entreprises d'art par excellence, celles où l'on agit avec le plus de force sur le sentiment public, sur l'imagination générale et où un plus grand nombre d'arts concourent à l'effet qu'on se propose d'obtenir. On sait ce qu'il faut de talents administratifs pour gérer avec succès ces sortes d'entreprises, pour en diriger convenablement le matériel et surtout le personnel. Telle est ici l'importance de ce moyen et la difficulté de le mettre en œuvre qu'il y a peut-être autant de théâtres qui périssent pour mauvaise gestion que

pour vice de spéculation, pour avoir mal administré leurs ressources que pour n'avoir pas suffisamment apprécié les goûts du public et lui avoir présenté de mauvais acteurs ou de mauvais ouvrages.

Enfin, puisqu'il peut y avoir à spéculer et à administrer dans les entreprises d'art comme dans les autres, il est clair qu'on ne peut s'y passer davantage de cette faculté de tenir des comptes réguliers qui offre à l'entrepreneur quel qu'il soit le moyen de juger si ses spéculations et sa gestion ont été bonnes, et de reconnaître à la fois par où il a péché et par où il a bien agi.

On voit ainsi que les divers talents dont se compose le génie des affaires trouvent matière à s'exercer dans les arts qui agissent sur le sentiment et l'imagination comme dans tous les autres, et sont une des principales conditions de leur puissance et des heureux effets que le public en obtient. Molière, chef de troupe, en même temps qu'acteur et poète, et non moins habile comme administrateur qu'il n'était distingué comme écrivain et comme artiste dramatique, assurait également par ces divers moyens les succès de son théâtre et la puissante et salutaire influence qu'il exerçait sur la société.

Si l'on a besoin dans les beaux-arts des divers moyens personnels qui tiennent à la conception et à la conduite des entreprises, on n'y sent pas moins vivement la nécessité de ceux qui se rapportent à l'exécution et qui constituent plus spécialement l'artiste. Il est aisé de montrer qu'ici, comme partout, il faut du métier, de la théorie, des talents d'application et de main-d'œuvre. Il semble, par exemple, qu'on y découvre avec plus de facilité que dans aucune autre classe de travaux la vérité de ce que j'ai dit touchant l'importance

de la pratique et la nécessité qu'il y a de la considérer comme antérieure et supérieure à la théorie.

Non-seulement, dans les beaux-arts, comme dans les autres professions, l'art a devancé les règles, mais il les a constamment dominées. Les beaux-arts sont de tous les arts ceux qui ont le plus agi d'inspiration et d'instinct, ceux qui ont le moins procédé par principes, ceux dans les travaux desquels les sciences sont le moins intervenues. On a chanté avant de savoir la théorie des sons; on a dansé avant de connaître la statique; on a rendu les illusions de la perspective avant d'en avoir étudié les lois; on a su sculpter et peindre des corps d'hommes et des corps d'animaux avant qu'il y eût de bons anatomistes; les simples tailleurs de pierre qui, au 13e siècle, concevaient le plan et dirigeaient l'exécution de ces immenses églises gothiques dont la vue, aujourd'hui encore, excite à un si haut degré le recueillement et l'émotion, étaient probablement des mathématiciens assez médiocres; enfin les artistes de tous les ordres, pour apprendre à agir sur l'imagination et les passions, pour savoir comment on réussit à toucher, à remuer les âmes, n'ont certainement pas commencé par étudier la théorie du beau, du sublime, du gracieux, du tendre, du poétique. Ce ne sont pas tant les poétiques qui ont fait les bons ouvrages de poésie, que les bons ouvrages de poésie qui ont fait les poétiques. Lorsqu'un artiste heureusement inspiré était parvenu à produire quelque ouvrage propre à satisfaire le goût et à toucher la passion, on a cherché à quoi tenaient les effets satisfaisants qu'il avait obtenus et c'est dans les meilleurs productions de l'art que l'art a trouvé ses principes. L'art a produit incomparablement plus d'auteurs critiques que la critique n'a créé d'artistes.

Il y a plus : c'est qu'aujourd'hui même que les divers

ordres de connaissances dont je viens de parler, ont fait des progrès plus ou moins considérables, les arts continuent à n'en tirer qu'un médiocre parti. On peut douter que Rossini, avant de composer ses opéras, eût lu force traités d'acoustique; je n'oserais affirmer que la peinture ait beaucoup profité des progrès de l'anatomie; je n'imagine pas que les danseurs de nos théâtres puisent de grands secours dans cette partie de la physique qui traite des lois du mouvement et de l'équilibre; il ne paraîtrait pas que l'architecture, encore bien qu'elle soit un art savant autant qu'un art d'imagination, ait besoin, pour obtenir des effets considérables, de connaissances très relevées en géométrie : on a remarqué que les plus simples éléments de cette science avaient suffi à la construction des plus vastes églises gothiques, et que ces admirables monuments ne présentaient dans tous leurs détails qu'une application continue du triangle équilatéral (1); enfin, quoique la critique se soit singulièrement perfectionnée et qu'on ait fort multiplié le nombre des bonnes poétiques, on ne saurait dire que nos poètes s'appuient beaucoup sur ces sortes d'écrits : les artistes de presque tous les ordres ne sont guère conduits que par leurs inspirations et par ce qu'ils ont d'aptitude pratique à les rendre : c'est avec ce qu'il a d'imagination et de goût qu'un poète trace le plan d'un drame, qu'un peintre ébauche un tableau, qu'un danseur compose un pas ou arrange un quadrille, etc.; et c'est ensuite avec ce qu'ils ont d'habileté à s'exprimer les uns par le langage, les autres au moyen du peinceau, les autres par l'intermédiaire de la danse ou de la pantomime qu'ils parviennent à rendre leurs conceptions, leurs idées poétiques : il

(1) *V.* le beau travail de M. Boisserée sur la cathédrale de Cologne.

n'y a pour ainsi dire pas de science qu'ils mettent à contribution.

Et pourtant, quoique le moyen le plus simple et le plus sûr qu'un peintre ait de faire vivre sur la toile un personnage quelconque, et la passion dont il lui plaira de l'animer, soit de regarder, d'apprendre à voir et de s'exercer à rendre comme il voit, à mesure qu'il acquiert l'habitude de voir avec plus de sagacité et de justesse, il n'est pas douteux qu'il n'y ait pour lui quelque avantage à ne pas s'en tenir à l'étude des apparences extérieures et à acquérir quelques connaissances d'anatomie, à savoir comment est formée la charpente osseuse de notre corps, comment s'attachent nos muscles, comment nos divers mouvements les font contracter, comment se distribuent nos veines les plus apparentes; etc. Ces connaissances sont de nature à lui faire démêler des effets extérieurs qu'il n'avait pas aperçus, à lui en faire comprendre d'autres qu'il jugeait mal. Le peintre qui est anatomiste voit ou peut voir avec plus de profondeur, avec plus de détail de netteté, de précision, de sûreté. Il n'est donc pas inutile pour lui d'avoir une connaissance théorique des formes qu'il est appelé à rendre et des modifications variées qu'elles subissent, des expressions si diverses qu'elles prennent sous l'influence de la vie et de la passion.

De même, quoique le meilleur moyen qu'ait un danseur de trouver les poses à la fois les plus gracieuses et les plus fermes, et dans ses mouvements en apparence les plus excentriques, de ne jamais sortir de la ligne de gravité, soit, sans contredit, de se livrer assidûment à l'étude empirique de son art, de s'y former par la pratique et l'exercice, on comprend qu'il pût ne pas être sans quelque avantage pour lui de connaître sa propre machine, de savoir ce qu'elle fait dans la marche, la course, le saut, la danse; quelles attitudes lui sont

les plus naturelles ; quel degré d'inclinaison il peut lui donner dans tous les sens, sans s'exposer à perdre l'équilibre, et finalement quel parti il est permis à son art d'en tirer.

Autant, probablement, j'en pourrais dire du musicien. Quoiqu'il soit infiniment moins essentiel pour lui de connaître les lois naturelles de la mélodie et de l'harmonie que d'en avoir le sentiment profond et d'être empiriquement très exercé à écrire ses idées musicales, à les exprimer sur des instruments ou par le moyen de la voix, il est possible qu'il ne soit pas pour lui sans utilité de connaître les bases philosophiques de son art, de savoir la raison des plaisirs qu'il nous procure, et les lois suivant lesquelles il nous touche. On est fondé à croire, non qu'il sera mieux inspiré, mais que ses inspirations seront plus sûres, et qu'il réussira mieux à les exprimer.

Enfin ce que je dis, de chaque art en particulier, on peut le dire de tous les arts considérés ensemble. Quoiqu'il n'y ait pas de théorie des beaux-arts qui puisse donner du génie à l'artiste qui en manque ; quoiqu'il vaille infiniment mieux avoir du talent que de connaître les règles de la composition et de savoir par cœur toutes les poétiques du monde, on ne peut nier pourtant que l'artiste le plus heureusement inspiré, et le plus exercé à rendre ses inspirations, ne doive trouver quelque avantage à savoir théoriquement comment l'imagination et le sentiment procèdent alors qu'ils procèdent le mieux, quels artifices ils emploient, même sans s'en rendre compte, et par quel concours de moyens ils parviennent à produire l'intérêt et l'émotion. Ce n'est sûrement pas en vertu de ces connaissances que l'artiste doit agir ; il est essentiel qu'il procède non en savant mais en artiste ; il faut qu'il rende ce qu'il sent, non ce qu'il sait ; mais, mieux il sait, et plus

il parvient à rendre avec sûreté ce que le sentiment et l'imagination lui inspirent.

Bien que les beaux-arts procèdent en général empiriquequement plus que les professions d'aucun autre ordre, il y a donc pour chacun d'eux en particulier et pour tous en général, de certaines notions de théorie qui, en éclairant et en affermissant leurs procédés, peuvent ajouter plus ou moins à leur puissance.

Par cela même qu'on y peut faire un utile emploi de certaines connaissances théoriques, il va sans dire que le talent des applications n'y est pas superflu ; Il suffit de comparer les productions d'une certaine école à ses poétiques, pour juger combien il y a loin des principes à l'application. Quoique les principes ici fussent, à plus d'un égard, contestables, on sait qu'ils n'ont pas excité et qu'ils ne devaient pas exciter à beaucoup près autant de réclamations que l'emploi qu'on en a fait. L'école romantique attend encore, à beaucoup d'égards, les hommes d'application à qui doit appartenir la gloire de légitimer ses théories.

Enfin je n'ai pas besoin de dire qu'il y a dans les arts qui cultivent le sentiment et l'imagination, plus peut-être que dans ceux d'aucune autre classe, un talent d'exécution et de main-d'œuvre qui est là dernière chose dont on puisse se passer. On sait pour combien ce talent entre dans les succès du peintre, du sculpteur, de l'auteur dramatiqne, du compositeur, du corégraphe. Il ne fait pas tout à lui seul sans doute, et il ne constitue pas l'art tout entier. Il y a à distinguer, dans les travaux du peintre et du statuaire, le travail de la composition de celui de l'exécution et de la mise en œuvre. A plus forte raison distinguera-t-on dans une représentation théâtrale le travail de l'auteur tragique ou comique de celui des

acteurs ; dans un opéra, le travail de l'auteur de la partition de celui des chanteurs et des musiciens ; dans un ballet, le travail du chorégraphe de celui des danseurs. Mais, qui ne sent à quel point, dans toute représentation théâtrale, le succès dépend du mérite des acteurs divers qui réalisent, en quelque sorte, la pensée du poète, du compositeur, du chorégraphe, et qui agissent immédiatement sur les sens et l'âme des spectateurs ? Qui ne sent surtout à quel point, dans un tableau, dans une statue, et en général dans tout ouvrage d'art, le mérite de la conception est relevé par celui de l'exécution et de la mise en œuvre ?

On voit ainsi qu'il n'est pas un des moyens généraux qui se rapportent à l'art, comme il n'est pas un de ceux qui tiennent au génie de la spéculation et des affaires dont on ne trouve l'emploi dans la pratique des beaux-arts, et qui ne concourent d'une certaine façon à leur puissance.

Il ne faudra pas beaucoup d'efforts pour découvrir que ceux qui les exercent ont aussi un impérieux besoin de bonnes habitudes privées. Mais il y a d'abord à examiner si ceux qui les exercent ont plus de peine que d'autres à acquérir de telles habitudes. On sait de quelles idées est encore imbue à cet égard une portion considérable de la société. On n'a pas l'air de croire que les personnes qui se livrent par état à la culture des arts, et surtout de certains arts, puissent vivre comme tout le monde. Cela irait si loin, que le nom d'artiste, sous de certains rapports, se prendrait presque en mauvaise part, et qu'on dirait des *mœurs de coulisses*, des *mœurs d'atelier*, des *habitudes d'artiste*, comme pour désigner des mœurs déréglées. Jusqu'à quel point sont fondées ces préventions contre l'influence que les beaux-arts sont censés exercer sur les mœurs de ceux qui les cultivent ?

Je conviens qu'il peut y avoir dans la nature de quelques arts, et dans les circonstances qui en accompagnent l'étude ou la pratique, de certaines raisons pour que les personnes qui en font leur profession n'aient pas toujours une vie bien réglée. Il n'est pas besoin d'être très explicite pour faire comprendre que la fréquentation des ateliers de peinture, où viennent poser quelquefois de jeunes filles nues, peut ne pas être sans inconvénient pour les très jeunes gens aux yeux de qui sont exposés ces modèles. On sent aisément aussi que la confusion qui règne dans les coulisses de nos théâtres, le mélange où s'y trouvent les comédiens des deux sexes, et la nature des rapports qu'établit entre eux l'exercice de leur art, peuvent ne pas être propres à exercer sur leur imagination une influence bien salutaire. Enfin, l'obligation où les artistes de presque tous les genres se trouvent placés, par la nature même de leur état, d'exercer beaucoup leur imagination, de chercher le sentiment, d'allumer et d'entretenir en eux le feu des passions que leur principale tâche est de peindre, peut encore avoir pour eux de fâcheux effets. Par cela même qu'ils ne cessent de surexciter en eux ces facultés, il semble qu'ils doivent plus vivre sous leur influence que sous celle de la raison ; et de là peut-être cette excentricité, cette exaltation, ce décousu, ce défaut d'ordre et de sens que présente de temps en temps leur conduite.

Toutefois je ne doute pas qu'il n'y ait infiniment d'exagération dans ce qu'on a dit de l'influence des beaux-arts sur les mœurs des artistes. Je trouve notamment que Rousseau, dans sa *Lettre sur les spectacles*, a ridiculement outré ce qu'il dit des effets de théâtre, relativement aux mœurs du comédien. Il n'est pas vrai, comme Rousseau prétend le prouver, que la profession de l'artiste dramatique soit naturellement déshonorante. Cette profession ne consiste pas,

comme il le dit, à donner sa personne en spectacle pour de l'argent. Ce n'est pas lui que le comédien donne en spectacle, c'est le personnage qu'il joue. Sa première obligation est de s'effacer, de se faire oublier pour ne laisser voir que ce personnage. Le comédien, dans la réalité, se met infiniment moins en scène que l'orateur, que le prédicateur; il n'exhibe pas, à beaucoup près autant, sa propre figure; il ne met pas autant, ou plutôt il ne met pas du tout sa personne en avant. Son but d'ailleurs peut, à la rigueur, être tout aussi louable que celui de l'homme qui monte en chaire. Il peut, tout aussi bien que lui, se proposer d'exercer une action salutaire sur la société. Il n'y a de différence que dans la manière dont l'un et l'autre s'y prennent. Ce que le prédicateur met en récit, le comédien le met en action. Le prédicateur que vous venez d'entendre, peut observer le comédien, vous a dit ce que c'est que tel travers, tel vice : moi, je vais vous le faire voir; je vais faire agir devant vous un jaloux, un avare, un joueur, un misanthrope; je vais vous montrer ce que c'est qu'un Orgon et le profit qu'il y a à se laisser duper par des Tartufes; vous allez juger *de visu* à quoi s'expose un bourgeois idiot et vain qui veut trancher sottement du gentilhomme; ou bien ce qui doit infailliblement arriver à un manant assez orgueilleux pour vouloir épouser une fille de condition. Vous voyez que mon art peut servir aussi à vous instruire. Il y a même à dire en sa faveur qu'il peut être employé à cette fin mieux que celui du prédicateur; car il est dans sa nature de produire des impressions beaucoup plus vives. Il s'agit de savoir si ce qui le rend plus efficace est précisément ce qui doit le faire condamner; s'il y a de ma part moins de noblesse à vous montrer la vérité en action qu'à me borner à vous la décrire, à quitter ma figure pour exposer vivants à vos yeux les ridicules que vous avez, qu'à

la reprendre pour vous faire directement la morale. Certes, de ce que je quitte ma figure, il ne s'ensuit pas que j'entends l'exposer à vos mépris; de ce que je cherche à vous faire rire d'un sot, il ne s'ensuit pas que je veux livrer ma personne à vos insultes; de ce que je consens, pour votre instruction, à jouer devant vous le rôle d'un homme vicieux, il ne s'ensuit pas que je consens à passer pour le vice même. Loin de mériter votre blâme lorsque je réussis à contrefaire heureusement le personnage que je cherche à vous faire connaître, c'est alors précisément que je mérite votre approbation, et mon art n'est jamais plus estimable que lorsqu'il vous montre plus au naturel les vices que vous avez, et dont il voudrait, s'il était possible, vous faire rougir. Enfin, si je vous fais payer mes services, autant en font, sans nulle exception, les autres états de la société, depuis le roi jusqu'au garde-champêtre, depuis le prince de l'Église jusqu'au bedeau; et si mes services coûtent cher à votre bourse, c'est que vous me refusez à tort et à travers votre considération : ils vous coûteraient moins cher, si vous en pensiez mieux.

Les motifs qui font dire à Rousseau que l'art du comédien est naturellement déshonorant, manquent donc foncièrement de justesse. Le comédien, encore un coup, se donne moins en spectacle que toutes les classes de personnes dont la profession consiste à parler en public et qui s'adressent directement au public; il peut, comme elles, se proposer un but parfaitement louable; il prend pour l'atteindre un moyen plus efficace et qui n'offre rien de moins noble que le langage direct; il ne fait enfin, en recevant le prix de son travail, que ce que fait absolument tout le monde.

Il est vrai que son art peut être employé à mauvaise fin. Mais quel est l'art dont on ne puisse faire un mauvais usage? Si l'on voit fréquemment au théâtre des représentations peu

morales, est-il impossible d'entendre à l'église des sermons peu édifiants? et concluera-t-on de ce qu'il est possible de faire de mauvais sermons, que la prédication est un art funeste? Pourquoi donc du mauvais emploi qu'on a fait souvent du théâtre tirerait-t-on la conséquence que l'art dramatique est mauvais en soi? Considéré en lui-même, cet art, comme tout autre, n'est ni bon, ni mauvais. L'art dramatique n'est qu'un moyen d'agir sur les hommes : le bien et le mal qui en résultent dépend entièrement de la direction qu'on lui donne et de l'usage qu'on en fait.

Si l'on voulait assumer sur l'artiste dramatique l'odieux des mauvais personnages qu'il consent à représenter, il faudrait l'assumer aussi sur le poète; car le poète, qui a écrit les rôles de ces personnages, ne s'est pas moins identifié avec eux que l'artiste qui se charge de les jouer. Il a fallu que l'auteur dramatique, revêtit, pour ainsi dire, le caractère de tous les hommes ridicules, ou vicieux, ou méchants, qu'il a entrepris de traduire devant le public, pour les livrer à ses risées ou à sa haine, tout aussi bien qu'est obligé de le faire le comédien qui prête un corps et une âme à ses conceptions. Mais si le poète a fait une bonne action en mettant un certain rôle à la scène, le comédien n'en peut pas faire une mauvaise en consentant à le jouer. Tout se réduit, pour apprécier la moralité de l'acteur, à estimer la moralité de la pièce. Dès qu'en résultat un drame est de nature à laisser une impression salutaire dans l'âme des spectateurs, l'acteur qui concourt avec le poète à faire naître cette impression ne peut pas plus encourir de blâme que le poète lui-même.

Les beaux-arts, en général, ai-je dit, et l'art dramatique en particulier, exposent à quelque danger les artistes : ils peuvent être victimes de leur art; il se peut qu'à force de s'exercer à comprendre, à sentir, à exprimer de certains pen-

chants, ils finissent par en subir le joug. Cela est vrai. Mais ces effets possibles ne sont pas des effets inévitables. S'il y avait dans cette étude expérimentale des mouvements du cœur humain à laquelle est obligé de se livrer l'artiste, des périls auxquels il fût impossible d'échapper, le professeur de morale, et le confesseur surtout, ne réussiraient guère mieux à s'y soustraire, car ils ne s'exposent guère moins, et ils ne sont pas moins que lui obligés de s'instruire de la nature, des effets, des dangers des passions.

Quoiqu'il en soit, au surplus, de l'influence des beaux-arts sur les mœurs des artistes, au moins est-il certain que de bonnes mœurs, dans les artistes, ne pourraient qu'être une grande source de force et de puissance pour les beaux-arts. Je ne sais pas s'il est un ordre de professions qui eût plus besoin de se distinguer par des habitudes régulières. On sent que des périls plus grands imposent une plus grande prudence, et que plus de certains arts mettent habituellement la vertu des personnes qui les exercent dans une situation scabreuse, plus ces personnes ont à s'imposer de précautions.

Les artistes ont besoin d'habitudes régulières dans l'intérêt de leur talent et dans celui de leur dignité.

Ils en ont besoin dans l'intérêt de leur talent, pour ne rien perdre de cette vivacité d'impressions qui est la source de tous les effets heureux que leur art parvient à produire, pour conserver à leurs facultés poétiques de la fraîcheur, de la jeunesse, de la vie. On connaît les effets de la continence et de la pureté sur l'imagination et les facultés effectives. Les anciens considéraient ces vertus comme si favorables à l'enthousiasme et à l'inspiration, qu'ils avaient fait de la virginité un attribut essentiel des muses. Ils ne prêtaient pas un cœur froid à ces divinités; car ils les supposaient conduites par l'amour même; mais, en même temps, ils ne les comprenaient

que pudiques et chastes : la mythologie nous les représente jeunes, belles, mais surtout modestes et simplement vêtues; et elle leur attribue, avec une justesse exquise de sens et de goût, toutes les qualités morales qui accompagnent ordinairement le génie, et qui en font à la fois l'ornement et la force.

Les artistes, et surtout ceux d'une certaine classe, ont besoin aussi d'habitudes régulières dans l'intérêt de leur dignité, et pour acquérir d'irrécusables droits à cette considération que la société ne leur accorde qu'imparfaitement encore, dont la privation les met dans un état de gêne et de souffrance qui nuit à l'essor de leur talent, et sans laquelle aucun art ne peut devenir tout ce qu'il peut être, ni donner tout ce qu'il est capable de rendre. Si la société a à se défaire, à leur égard, d'un reste de préventions déraisonnables, ils ont, de leur côte, à se défaire de plus d'une habitude propre à justifier ces préventions. C'est par eux surtout que leur art doit être rélevé et mis en honneur; c'est à eux qu'il appartient de marquer sa place dans l'économie sociale et de faire qu'il soit entouré d'une considération proportionnée à la vive et profonde influence qu'il est dans sa nature d'exercer sur la société.

Sous quelques rapports, les artistes ont peut-être, pour arriver à la considération, plus de moyens que les travailleurs appartenant à d'autres classes. Les beaux-arts, pour peu qu'on y excelle, procurent de tels plaisirs qu'ils sont presque toujours, pour ceux qui les exercent avec une certaine distinction, la source de gains considérables; et si la fortune ne suffit pas pour obtenir la considération, elle est pourtant un moyen puissant de l'atteindre. Les artistes pourraient donc s'élever en devenant riches; mais, pour cela, il serait peut-être désirable qu'ils prissent des habitudes de dépense plus

modérées, qu'ils devinssent des administrateurs plus économes et plus éclairés de leurs ressources. On ne peut nier qu'à cet égard il ne leur reste beaucoup à acquérir. Passons à des considérations d'un autre ordre.

Si de bonnes habitudes personnelles dans les artistes peuvent ajouter à la puissance des beaux-arts, il n'est pas douteux que de bonnes habitudes sociales ne soient également pour eux une grande source de force et de liberté d'action. Il suffit de considérer, pour s'en convaincre, l'abus qu'il est possible de faire de leurs moyens, les prétentions exclusives et injustes que peuvent élever ceux qui les exercent, les règlements arbitraires et plus ou moins oppressifs auxquels la société peut les soumettre pour son propre compte, et les graves obstacles qui doivent semer sur leur route ces diverses sortes d'excès.

On comprend sans peine d'abord combien sont susceptibles d'abus, par leur nature même, les arts qui parlent au sentiment et à l'imagination; combien il est aisé de les employer à mal faire, à outrager la morale, à diffamer, à provoquer au vice et au crime; combien, par exemple, il est facile à l'art du sculpteur, du peintre, du graveur, du lithographe, d'offrir des images obscènes aux regards du publics; quels énergiques moyens de diffamation possède la caricature; avec quelle facilité et quelle puissance l'art dramatique peut être mis au service des plus mauvaises passions; et l'on comprend sans peine aussi combien, par cet usage licencieux de leurs moyens, les beaux-arts peuvent aisément se compromettre; combien ils se dégradent en devenant immoraux; combien des productions séditieuses ou diffamatoires doivent leur susciter d'inimitiés puissantes, et peuvent fournir aux pouvoirs mal intentionnés de spécieux prétextes pour les asservir.

D'une autre part, on conçoit également sans difficulté que les hommes qui les exercent peuvent être dominés, comme les autres classes de travailleurs, par un esprit d'exclusion et de monopole. Avant la révolution, les artistes de tous les ordres, réunis en corporations comme les gens de métier, ne s'appliquaient pas avec moins d'ardeur à maintenir leurs privilèges et à limiter le nombre des concurrents. Cet esprit de jalousie et d'usurpation se manifestait surtout parmi les artistes dramatiques. D'abord et très anciennement, l'autorité religieuse, redoutant la concurrence des confrères de la Passion, avait demandé et obtenu du Parlement qu'ils ne pussent procéder à la représentation des mystères qu'après la célébration des offices divins. Quand à leur tour les confrères de la Passion craignirent de se voir supplantés par des comédiens profanes, ils prétendirent qu'ils avaient le privilège exclusif des spectacles, et voulurent les empêcher de jouer. Autant ceux-ci en firent plus tard à l'égard des comédiens qui voulurent aller sur leurs brisées ou tenter des choses nouvelles. Les premiers établis ne manquèrent pas de s'opposer à ce que d'autres pussent s'établir. Lorsque la Comédie française et l'Opéra furent fondés, ces deux grands théâtres se regardèrent comme les seigneurs suzerains de l'art dramatique, et nulle entreprise de spectacle ne pût être formée qu'avec leur autorisation. Comme il n'était pas de genre qui ne tînt plus ou moins à ceux qu'ils exploitaient et dont ils avaient le privilège, ils se crurent en droit de mettre obstacle à tout ce qu'on voulut tenter de nouveau. Ceux qui se réduisaient à jouer la pantomime étaient accusés de ne pas observer assez rigoureusement le silence; le théâtre des Marionnettes faisait jouer à ses figures de bois des ouvrages trop réguliers; on ne chantait pas assez à la Comédie italienne; ailleurs on parlait trop : il n'était pas d'entreprise nouvelle à

qui le théâtre Français et l'Opéra ne reprochassent d'empiéter sur leurs privilèges. Quand l'Opéra-Comique voulut s'établir, les comédiens du théâtre Français, prétendant qu'ils avaient seuls le droit de jouer la comédie en paroles, lui firent défense de parler; l'Opéra, de son côté, alléguant qu'il avait le monopole de la musique, lui fit défense de chanter; et la nouvelle troupe, réduite à l'impuissance de satisfaire son public, qui voulait qu'au moins elle mêlât des couplets chantés à sa pantomime, n'eut d'autre ressource que de placer ostensiblement des couplets sur de grands écriteaux qui descendaient du cintre au moment opportun, en laissant aux spectateurs le soin de chanter les paroles, pendant que les musiciens jouaient les airs, et que, de leur côté, les acteurs fesaient les gestes ([1]). Ai-je besoin de faire remarquer qu'un tel esprit d'accaparement parmi les artistes dramatiques, une telle ardeur de leur part à se gêner, à se circonscrire, à se repousser les uns les autres, ne pouvaient que nuire beaucoup au progrès de leur art; et ne sait-on pas bien que le privilège, dans quelque ordre de travaux qu'il se manifeste et qu'il parvienne à s'établir, a le double inconvénient de réduire ceux qu'il dépouille à l'impuissance d'agir, et de dispenser ceux qu'il favorise des qualités dont ils auraient besoin pour bien faire leur tâche?

Il peut arriver, en troisième lieu, que l'autorité, au lieu de se borner à réprimer les délits de ceux qui abusent des beaux-arts, ou les prétentions exclusives de ceux qui voudraient les accaparer, se donne le tort de les opprimer pour son propre compte. Je ne sais, par exemple, s'il est parmi nous une profession qu'elle soumette à plus de gênes que

---

([1]) *V.* le *Mémorial de chronologie*, t. I, ch. II, au mot *Théâtre*. *V.* aussi le *Traité de la législation des théâtres*, par MM. Vivien et Edmond Blanc, dans l'introduction.

l'art dramatique, et à qui elle ait imposé un régime plus arbitraire et plus restrictif. Nul ne peut fonder un théâtre sans sa permission expresse, sans justifier des moyens qu'il a de former une telle entreprise, et, dans les départements, sans fournir un cautionnement en immeubles qui réponde de l'exécution de ses engagements. L'autorité fixe l'arrondissement, la ville, le quartier où sera le siège de l'entreprise, et ne permet à l'entrepreneur ni de changer de place, ni de sortir de son ressort. Elle détermine l'espèce de représentations qu'il pourra donner et assigne à chaque théâtre un genre dans lequel il sera forcé de se circonscrire. Non contente de ces précautions, elle exige que les personnes qu'elle a autorisées à ouvrir un théâtre reçoivent de ses mains un directeur à qui elle en donne non-seulement la surveillance morale, mais la gestion matérielle, qui souscrit les engagements avec les comédiens, ordonnance les dépenses, règle tous les détails intérieurs, administre, en un mot, pour le compte des entrepreneurs et à leurs frais, sans être intéressé dans l'entreprise; et l'entreprise dépend tellement de ce directeur, qu'il peut en conserver la direction sans l'agrément des intéressés, même contre leur volonté et quand il a perdu leur confiance, même alors que les tribunaux l'ont déclaré indigne de continuer ses fonctions; elle en dépend à ce point que, s'il vient à mourir, s'il disparaît, s'il tombe en faillite, s'il donne sa démission, l'entreprise cesse par cela même et ne peut reprendre qu'après la nomination d'un nouveau délégué ministériel. Ajoutons que, non contente encore de tenir les théâtres sous sa main de tant de manières, l'autorité les soumet, à Paris, à la juridiction spéciale du préfet de police, et, dans les départements, à celle de l'autorité municipale, qui exerce sur eux une action à beaucoup d'égards arbitraire, qui, pour des raisons purement locales,

peut leur défendre de jouer des ouvrages dont partout ailleurs la représentation est autorisée, qui, sur la demande des directeurs de troupe, peut, administrativement et pour des torts fort légers, envoyer pour un ou deux jours les comédiens en prison, etc., etc. Enfin l'autorité, comme si tout cela ne lui servait de rien, soumet les théâtres à une dernière servitude qui, à elle seule, pourrait tenir lieu de toutes les autres: elle défend qu'aucun ouvrage dramatique soit représenté sans qu'au préalable il ait été rigoureusement censuré [1].

Est-il besoin d'observer que l'exercice de l'art se concilie naturellement fort mal avec un tel régime? Il importe sûrement beaucoup, dans son intérêt comme dans celui de l'ordre public, de le défendre contre les excès dont il est naturellement susceptible. Mais était-il absolument nécessaire pour cela de le soumettre à une telle série de mesures arbitraires? Peut-on même dire qu'il fût indispensable de le soumettre au régime préventif? Et lorsque des centaines de journaux, exposés seulement aux poursuites régulières de la justice pour les délits qu'ils pourraient commettre, peuvent, sans péril pour l'ordre, l'expérience l'a suffisamment prouvé, lancer, tous les matins dans le public, cent ou deux cent mille feuilles volantes qui l'entretiennent des choses les plus faites pour allumer son imagination, comprend-on comment la liberté des théâtres, exactement surveillée par la police et sévèrement contenue par les tribunaux, pourrait être sérieusement dangereuse? Il est vrai que l'art dramatique, au lieu de s'adresser comme les journaux à des individus isolés, agit sur des hommes réunis, et par cela même plus impressionnables; mais, dans les pays où règne une véritable liberté de cultes, les prêtres d'une multitude de sectes, parlant tous au nom

---

[1] *V.* le *Traité*, déjà cité, *de la législation des théâtres*.

du ciel, et s'adressant au plus redoutable des fanatismes, n'agissent-ils pas aussi, sans que l'ordre en reçoive de trop graves atteintes, à des hommes assemblés et sur des hommes d'une classe, en général, moins instruite et moins relevée que celle qui a les moyens de fréquenter les théâtres? N'avons-nous pas vu, durant la restauration, des missionnaires que ne retenait aucun frein, qui n'avaient à craindre ni mesures préventives, ni répression légale, assaillir, par tous les moyens à leur disposition, l'imagination du peuple dans les villes et les campagnes, sans que l'ordre en fût gravement troublé? et doit-on sérieusement s'allarmer, après de tels exemples, des dangers qu'entraînerait la liberté de l'art dramatique; surtout si les délits que peut servir à commettre cet art étaient soumis, comme cela devrait être, à un système intelligent et ferme de surveillance et de répression.

Encore une fois, il est on ne peut plus essentiel que ces délits soient punis. Loin de trouver qu'ils le sont avec excès, je serais fort enclin à penser qu'ils ne l'ont pas toujours été d'une manière suffisante. On ne peut trop s'étonner, par exemple, de l'incurie qui a été montrée à ce sujet, durant les quatre ou cinq premières années qui ont suivi la révolution de 1830, et de l'incroyable condescendance avec laquelle a été tolérée la représentation de tant de drames immoraux, surtout sur les théâtres de second ordre, c'est-à-dire sur les théâtres qui étaient fréquentés par les classes les moins instruites, celles précisément dont les mœurs étaient les plus faibles et avaient le plus besoin d'être ménagées. Rien assurément n'eût été plus nécessaire et plus permis que de diriger contre ces désordres de la scène la sévérité des lois pénales et la juste rigueur des tribunaux. Pourquoi n'en a-t-il été rien fait? A-t-on craint qu'un peu de bonne répression ne compromît l'avenir de la censure? Ce qu'il y a de certain, c'est

que tout recours aux voies ordinaires a été négligé ou dédaigné, et qu'après plusieurs années de scandales impunis on n'a su que revenir aux anciens errements, c'est-à-dire à la censure et à tout l'arbitraire administratif. Or, autant il est certain qu'on eût dû recourir contre les abus aux voies légales et régulières, autant il est peu prouvé qu'il y eût nécessité de revenir au système que j'ai décrit. Tout cet appareil de mesures extralégales, commode peut-être pour l'administration, ne va point en réalité au but qu'on dit vouloir atteindre. S'il n'est pas douteux qu'il ne faille protéger contre les excès du théâtre l'ordre public et les mœurs, il est très douteux qu'on y réussisse par le régime dont il s'agit. Il n'est pas donné à cet arbitraire d'imprimer au théâtre des habitudes de moralité et d'ordre qu'il ne peut contracter qu'au sein de la liberté et sous la surveillance de la justice. Également funeste à l'art par ses rigueurs et par ses faiblesses, il ne sert pas mieux les intérêts généraux auxquels il a la prétention de pourvoir.

La conclusion pratique de ces observations n'est pas sans doute qu'il fallût procéder *hic et nunc* à l'abolition de la censure dramatique. La question de savoir maintenant quand on pourra revenir à un régime plus raisonnable est une question de fait, bien différente de celle que je viens de traiter. Mais la vérité que j'ai énoncée peut ne pas être actuellement applicable sans être pour cela moins certaine, et il demeure constant en principe que la censure est un très mauvais moyen de former le théâtre aux habitudes morales qu'il s'agirait de lui faire contracter.

Il se peut enfin que les excès que je signale aient dans la société leur véritable cause. Il est même à peu près impossible qu'il n'en soit pas ainsi. Il n'y aurait pas eu autrefois de spectacles privilégiés, si les monopoleurs n'avaient pas eu l'autorité pour complice, et l'autorité n'aurait pas favorisé

leurs entreprises, si elles n'avaient eu en leur faveur l'approbation, ou tout au moins la tolérance de la société. Si, maintenant que les privilèges sont abolis, l'autorité continue, pour son propre compte, à soumettre l'art dramatique à tant de gênes, la raison de la servitude où elle le tient n'est pas tant dans la nature de l'art même, que dans le jugement qu'en porte la société. L'autorité l'opprimerait moins, si le public en pensait mieux et le protégeait davantage. C'est dans les préventions du public contre l'art et ceux qui l'exercent qu'a sa base le régime arbitraire qu'on leur fait subir.

Le public est dans des dispositions injustes envers les artistes dramatiques, soit lorsqu'il les laisse, eux et leurs entreprises, à l'absolue discrétion de l'autorité, soit lorsqu'il leur montre du mépris pour le métier qu'ils font plus encore que pour les désordres auxquels il peut arriver qu'ils se livrent, soit enfin lorsqu'il exerce contre eux des actes directs de tyrannie. Par exemple, il est arrivé quelquefois, surtout en province, que croyant avoir à se plaindre de certains acteurs, et se constituant juge des torts qu'il leur reprochait, il en exigeait la réparation sur la scène, et leur enjoignait de se mettre à genoux, de demander pardon, de proférer tel cri, de chanter tel couplet. C'était là du despotisme véritable. Non-seulement les artistes sur qui le parterre prétend exercer cette tyrannie ne sont pas obligés de s'y soumettre, mais, à la rigueur même, il est permis de douter qu'on puisse contraindre les comédiens à supporter patiemment les sifflets. En ouvrant au public la porte de leur théâtre, ils ne lui vendent pas le droit de les humilier; s'ils ne peuvent exiger qu'on les applaudisse, ils ne sont pas obligés de souffrir qu'on les hue. Des comédiens, en posant leur affiche et en recevant l'argent du public, prennent l'engagement de donner, selon leurs moyens, telle représentation théâtrale : ils sont obligés à

cela, et pas plus. Le public sans doute est fondé à exiger qu'un acteur joue son rôle; mais l'acteur, à son tour, est fondé à demander qu'on lui en laisse les moyens, et si on le trouble, il est dans son droit en se retirant de la scène et en arrêtant la représentation. Il a promis de jouer de son mieux, et non d'avoir du talent, et non de contenter ceux qui l'écoutent. S'il a le malheur de n'y pas réussir, s'il laisse les spectateurs glacés, s'il fait déserter son théâtre, il est assez puni, sans qu'on vienne encore ajouter à sa honte, en le sifflant. Laissons au temps où écrivait Boileau ce prétendu droit de siffler qu'il n'est pas vrai qu'on achète à la porte, et prenons des habitudes plus dignes d'un peuple poli et ami des arts. Combien nos vœux sont quelquefois bizarres et contradictoires! Nous souhaitons que nos artistes dramatiques aient du talent, et nous voulons qu'ils demeurent serviles. Évidemment c'est trop de moitié. Ou contentons-nous d'acteurs médiocres, ou, si nous voulons voir des gens de talent à la scène, renonçons à les avilir. Quelle élévation d'esprit et quelle chaleur d'âme voudrait-on attendre d'artistes qui se laisseraient patiemment humilier?

Ainsi il ne suffit pas, pour que les beaux-arts deviennent libres, que ceux qui les exercent aient de bonnes habitudes privées, il faut encore qu'ils aient et qu'on ait en général à leur sujet de bonnes habitudes civiles; qu'ils sachent éviter de se compromettre en abusant de leur talent, en le faisant servir à mal faire; qu'ils s'abstiennent de tout esprit d'accaparement; enfin, que la société, en réprimant leurs mauvaises actions ou leurs prétentions exagérées, sache éviter, à son tour, de les opprimer pour son propre compte. On voit qu'il n'est pas un des moyens généraux dont se compose le fonds de facultés personnelles qui ne soit très directement pour eux un moyen de puissance et de liberté d'action.

Autant il en faut dire de cette autre classe de moyens qui constitue le fonds d'objets réels ou matériels.

Il n'est pas plus indifférent ici qu'ailleurs, par exemple, d'avoir un atelier bien situé. Il va sans dire qu'un artiste, pas plus que tout autre travailleur, ne saurait s'établir partout avec la même convenance. Personne ne s'avisera d'aller ouvrir un musée de peinture au milieu des champs, ni d'établir une salle de concert ou un grand théâtre dans un village. Il est telles localités où l'on ne peut avoir de spectacles que les jours de foire, et pour artistes que des batteleurs. Certaines villes assez riches pour avoir une salle de spectacle ne le sont pas assez pour posséder à demeure une troupe de comédiens. L'établissement de vastes théâtres et de théâtres permanents n'est possible que dans des cités opulentes et populeuses; et il y a cela d'assez remarquable que les beaux-arts, qui fuient, dit-on, devant la civilisation, ne peuvent avoir des temples et un culte dignes d'eux qu'au sein de nations florissantes et dans les lieux où se trouvent réunis en plus grand nombre les hommes riches et cultivés de ces nations. Les artistes, comme les entrepreneurs de tous les ordres, ne s'établissent avec avantage que dans les localités où sont très demandés les services qu'il leur est donné de rendre, et où se trouvent réunis en plus grande abondance tous les secours dont ils ont besoin.

Si la situation de l'atelier n'est pas dans les beaux-arts une chose indifférente, son organisation n'y est pas non plus une chose a négliger. Il est possible que, dans certains d'entre eux, l'influence de ce moyen ne soit pas très sensible, mais il en est d'autres où elle se manifeste avec éclat. On ne saurait douter, par exemple que la puissance de l'art dramatique ne dépende à un haut degré de la disposition matérielle des lieux où il exécute ses fonctions, et que la bonne organisa-

tion des théâtres ne puisse ajouter beaucoup à l'effet des représentations théâtrales. On peut définir un théâtre un vaste établissement où une réunion d'ouvriers, ordinairement de divers ordres, acteurs, musiciens, chanteurs, danseurs, figurants et autres employés, au nombre quelquefois de plusieurs centaines de personnes, travaillent tous les jours, pendant un certain nombre d'heures, à modifier d'une certaine manière l'imagination et les facultés affectives de l'assemblée qui est réunie devant eux, sur laquelle ils agissent ensemble, et qui peut être considérée comme la matière première de leur action. Le succès d'une telle entreprise est sans doute subordonné à bien des causes; mais on ne peut nier qu'il ne dépende beaucoup de l'état des lieux où elle est exécutée.

L'histoire nous apprend que, dans les temps modernes, les premières représentations théâtrales, en Italie, en France, en Allemagne, ont eu lieu sur des trétaux élevés sur les places publiques, dans des prairies, au bord des rivières. En Angleterre, au temps de Shakespeare, les comédiens ambulants étaient dans l'usage de donner leurs représentations dans des cours d'auberge : le théâtre en occupait une partie; les spectateurs occupaient l'autre et demeuraient à découvert ainsi que les acteurs, les chambres basses, qui formaient le circuit de la cour et les galeries au-dessus, offraient des places sans doute plus chères. Les théâtres de Londres eux-mêmes avaient été construits sur ce plan; et ceux qu'on appelait théâtres publics, par opposition aux salles particulières, avaient conservé la coutume de donner leurs représentations en plein jour et sans autre toit que le ciel ([1]). En

---

([1]) *V.* la *Vie de Shakespeare*, p. cj, en tête de la traduction française de son *Théâtre*, par M. Guizot.

France, à l'époque où se jouaient les mystères, on n'avait que des moyens ridicules et grossiers pour donner une idée des choses que devait représenter la scène. On figurait le Paradis au moyen d'un échafaud dressé dans le fond du théâtre; la maison de Pilate était représentée par un échafaud moins élevé; une gueule de dragon, pratiquée au bord de la scène et par ou entraient et sortaient les démons, était destinée à figurer l'enfer, etc. (1).

On sent quelle distance il y avait de tout cela à nos salles de spectacle actuelles, et combien de pareils établissements étaient moins propres aux effets que l'art dramatique se propose de produire que les grands théâtres de notre temps, où, d'une part, on a disposé les choses pour que plusieurs milliers de spectateurs, assis à l'aise et à couvert, dans le pourtour d'une vaste enceinte, richement et élégamment ornée, et faisant spectacle les uns pour les autres, pussent tous voir en même temps ce qui se passe sur la scène; et où, d'une autre part, on est parvenu à arranger la scène de manière à produire sur les spectateurs une illusion quelquefois si vive, si complète, si propre à ajouter à l'effet de l'action! Certes si l'influence de la bonne organisation de l'atelier se montre clairement quelque part, c'est au théâtre; et il est impossible de méconnaître ce que les talents réunis de l'architecte, du décorateur, du machiniste peuvent faire pour rendre commune à un plus grand nombre de spectateurs et plus vive pour tous ensemble l'impression de la représentation.

Il faut des machines aux arts qui agissent sur le sentiment et l'imagination comme il en faut à tous les arts possibles. Seulement il y a à dire de ceux-ci, comme de tous ceux qui

---

(1) *V.* le *Mémorial de chronologie, etc.*, t. I, chap. II, au mot *Théâtre.*

dirigent leur activité sur l'homme, qu'on n'y peut pas faire des machines un usage à beaucoup près aussi étendu que de ceux qui agissent sur la matière inanimée, et notamment qu'on ne peut pas s'y servir de moteurs aveugles; que l'homme est obligé de conduire lui-même et à la main la plupart des instruments qu'il y emploie.

Sans doute, la vue d'une grande force en action, d'une roue hidraulique, d'une machine à vapeur ou de tout autre mécanisme puissant n'a pas moins la vertu d'agir sur l'imagination que de faire travailler l'intelligence. Il est même assez ordinaire qu'elle s'empare de l'imagination avant de parler à l'entendement. Mais je dis que, par leur nature, les arts qui agissent sur le sentiment et l'imagination ne comportent pas l'usage des machines qui travaillent d'elles-mêmes et sans l'intervention de l'homme; que si l'on ne peut pas employer de semblables instruments pour démontrer, on ne peut pas s'en servir davantage pour séduire, pour émouvoir, pour exciter tel ou tel sentiment et en exprimer les diverses nuances. Les machines qui se meuvent d'elles-mêmes, en effet, procèdent sur un plan uniforme et ne sauraient se plier aux mouvements irréguliers de la passion. On peut bien fabriquer des instruments qui chantent, mais ce chant uniforme manquera nécessairement d'expression; tandis que l'artiste qui joue d'un instrument peut à son gré affaiblir ou enfler les sons, en modifier à l'infini le mouvement et le caractère, et réussir à rendre les nuances les plus délicates du sentiment dont il est animé.

Toutefois, en reconnaissant que les beaux-arts, comme tous les arts qui agissent sur l'homme, font un usage infiniment moins étendu des machines que ceux qui travaillent sur les corps inanimés, il faut convenir que leurs succès dépendent encore à un haut degré de la perfection des instruments dont

ils font usage. On sait à quel point les pouvoirs de la musique instrumentale ont été accrus de nos jours, par la multiplication et le perfectionnement des instruments de musique. On sait aussi quelle extension la puissance de la peinture a reçue de la gravure et de la lithographie, qui sont à la peinture et au dessin ce que l'imprimerie est à l'écriture, qui permettent de multiplier les copies d'un bon ouvrage en quelque sorte à l'infini, et qui offrent, pour former le goût d'une nation, des moyens comparables à ceux qu'on a trouvés dans l'imprimerie pour faire l'éducation de son intelligence. On sait enfin ce que la presse, qui propage au loin les émotions du poète aussi bien que les idées du savant, a dû ajouter aux pouvoirs de la poésie. On ne peut donc mettre en doute que les beaux-arts ne doivent, eux aussi, une partie notable de leurs moyens d'action à la mécanique.

Enfin, s'il leur importe de se bien placer pour agir, d'avoir des ateliers habilement construits, de se pourvoir de machines et d'appareils savamment appropriés à l'effet qu'ils se proposent de produire, il ne leur est pas plus indifférent qu'aux autres professions d'introduire des divisions convenables dans leurs travaux. On conçoit aisément combien les artistes pris en masse ont dû accroître leurs pouvoirs en se partageant les rôles et en agissant sur la classe particulière des facultés qu'ils se proposent d'entretenir et de perfectionner, les uns par la peinture, d'autres par la musique, d'autres encore par la déclamation, le chant, la danse, etc. L'action que chacun d'eux exerce est susceptible de coupures variées qui deviennent une nouvelle source de force et permettent d'introduire dans l'art de nouvelles perfections. Il y a dans toute école d'art des divisions et subdivisions inévitables. Tout homme dont on fait l'éducation artistique doit nécessairement passer par une certaine série de transformations. Encore bien, fina-

lement, qu'on ne procède pas à la culture du sentiment en fabrique, on ne peut nier pourtant que de certaines œuvres d'art, et par exemple un concert, une représentation théâtrale, n'exigent le concours simultané d'un plus ou moins grand nombre de personnes qui contribuent, par des moyens séparés, à une fin commune, et que dans ces œuvres l'effet obtenu ne soit dû, en grande partie, à la division et au concours des opérations.

A vrai dire donc, il n'est pas un des moyens qui tiennent aux choses dont on ne trouve plus ou moins à faire ici l'application, et la situation de l'atelier, son organisation, les instruments dont il est pourvu, la manière dont le travail s'y divise, tout ce qui est principe de force dans le fonds d'objets réels, comme tout ce qui constitue le fonds de facultés personnelles, devient, d'une certaine façon et dans une certaine mesure, un moyen de puissance dans les arts qui agissent sur le sentiment et l'imagination comme dans tous les arts possibles.

On conçoit enfin que, du concours de ces moyens et de leur accroissement progressif et simultané, ainsi que du développement de toutes les forces sociales, il serait aussi facile ici qu'ailleurs de faire sortir un dernier et très grand moyen de puissance. Je laisse ce travail à faire à la sagacité du lecteur. Je me suis occupé des arts de l'imagination avec une étendue que leur attrait justifie à peine. Il est temps que je finisse, et je vais passer immédiatement aux arts qui font leur affaire de l'éducation de l'entendement. C'est l'ordre que je me suis tracé et que m'indiquait la nature même des choses. Après l'instinct vient la réflexion, et la culture de la raison devait succéder à celle de l'imagination et des facultés affectives.

—

CHAPITRE IV.

DE LA LIBERTÉ DES ARTS QUI TRAVAILLENT A L'ÉDUCATION DE NOS FACULTÉS INTELLECTUELLES.

—

Quel est la puissance secrète qui nous rend capables de sentir, de percevoir, de comparer, de raisonner, de nous souvenir ? Comment ces fonctions immatérielles peuvent-elles s'accomplir par l'intermédiaire d'organes matériels? Ces organes agissent-ils par eux-mêmes ou cèdent-ils à l'impulsion d'une force particulière et distincte d'eux ? L'intelligence n'est-elle, ainsi que la vie, qu'une manière d'être de la matière? Allons-nous dire, avec certains physiologistes, que le cerveau pense, comme ils disent que l'estomac digère, parce que telle est la loi de son organisation, parce que cela est dans sa nature ? Ou bien avec l'école des pysychologues, devrons-nous admettre que, par eux-mêmes, les organes encéphaliques sont destitués de toute force, et qu'il existe, sous le nom d'*esprit*, d'*âme*, un être d'une nature particulière dont ils ne sont que les instruments? Grand et intéressant problême, que nous ne pouvons ni abandonner, ni résoudre; qui, après deux mille ans d'inquiètes et impuissantes investigations, demeure toujours également attachant et également impénétrable, et sur lequel nous sommes condamnés à ne jamais savoir, dès cette vie du moins, que ce que nous enseigne la foi ou que le sentiment nous persuade.

D'une part l'expérience nous fait connaître qu'il nous est absolument impossible de sentir sans le secours de certains

organes matériels ; que l'intelligence ne fait aucune opération que par l'intermédiaire de l'encéphale ; qu'elle paraît se proportionner dans tous les individus au plus ou moins de perfection de cet appareil ; qu'elle se développe avec lui ; qu'elle se dérange quand il s'altère ; qu'elle s'affaiblit quand il se dégrade ; que tout ce qui influe sur le cerveau agit sur l'intelligence ; que tout ce qui le trouble la trouble ; qu'elle sommeille quand il dort ; qu'elle déraisonne quand il est ivre ; qu'elle cesse subitement d'agir lorsqu'en le comprimant on neutralise son action ; qu'elle se ranime et renaît, sitôt que la compression cesse ; qu'elle dépend de lui, finalement, pour toutes ses manifestations, pour tous ses actes ; qu'elle le suit invariablement dans toutes ses variations ; et, en voyant ainsi l'état de l'intelligence correspondre constamment à l'état de l'organe ou de l'ensemble d'organes par lesquels elle se manifeste, on est tout disposé à conclure que c'est l'organisme lui-même qui est intelligent.

D'un autre côté, l'expérience de tous les jours nous avertit également, et d'une manière tout aussi claire, que, par eux-mêmes, les organes sont impuissants ; qu'ils ne peuvent rien que par la force cachée qui les anime ; qu'ils s'affaiblissent à mesure qu'elle s'affaiblit ; qu'ils se décomposent enfin et tombent en dissolution dès qu'elle se retire ;.. et, en voyant ainsi à quel point la puissance des organes est étroitement subordonnée à celle de la force inconnue qui vit, qui sent, qui pense au-dedans de nous, on est tout prêt à affirmer que cette force existe par elle-même, indépendamment des formes qu'elle a pu revêtir et des instruments par lesquels elle se manifeste.

Qu'est-il, scientifiquement parlant, en notre puissance d'affirmer, au milieu de ces inductions contraires ? Pouvons-nous dire quelle est la bonne solution ? Le savons-nous ? Nous sa-

vons qu'elles sont toutes deux également téméraires; nous savons que nous ne savons rien. Au point de vue scienfitique, nous concevons sans difficulté l'homme vivant, sentant et pensant; mais l'observation ne nous fournit aucun moyen de discerner si la pensée et l'instrument au moyen duquel l'homme pense sont une seule et même chose ou s'ils en forment deux. La conscience persistante que nous avons, tant que nous vivons, de nous-mêmes, de notre pensée, de notre activité, de notre identité, cette conscience ne nous dit point si elle est inhérente aux organes dont elle se sert ou si elle s'en distingue. Il est vrai qu'à la disparition du principe vivant et pensant, le corps se dissout et tombe en poussière; mais il est hélas également vrai qu'à la dissolution du corps le principe vivant et pensant cesse absolument de se manifester. Nous désirons ardemment qu'il survive; nous espérons qu'il survit; nous le croyons : une foi consolante nous l'enseigne; mais nul effort humain ne parviendrait à nous apprendre s'il survit en réalité : le problême est scientifiquement insoluble.

Heureusement, pour les recherches qu'il s'agit ici de faire, nous n'avons aucun besoin d'en donner la solution. Quoi qu'il en soit, en effet, de l'hypothèse du matérialisme ou de celle du spiritualisme; que les organes de la pensée exécutent leurs fonctions en vertu d'une force qui leur est propre, ou bien qu'ils soient les instruments passifs d'un agent immatériel dont ils reçoivent l'impulsion, toujours est-il que, par lui-même ou par ses organes, l'homme est un être pensant; et, de même que, pour nous occuper des arts qui agissent sur l'homme vivant et sensible, nous n'avons pas cru nécessaire de nous enquérir de la nature intime de la vie et du sentiment, de même pour traiter des arts qui s'appliquent à la culture de ses facultés intellectuelles, nous n'avons aucun

besoin de scruter la nature du principe qui pense en lui. Il nous suffit tout-à-fait de savoir que ces arts ne peuvent perfectionner son intelligence qu'en agissant directement ou indirectement sur elle, c'est-à-dire en agissant sur elle ou sur les instruments au moyen desquels elle exécute ses fonctions.

Tel est leur objet véritable en effet, et c'est bien à cela qu'ils se consacrent. Ils diffèrent de ceux qui travaillent sur le corps de l'homme, et de ceux qui s'occupent de la culture de ses instincts, de ses sentiments, de son imagination, seulement sous ce rapport qu'ils agissent sur des appareils différents ou sur des facultés différentes, et que, dans le temps où les premiers s'exercent sur les organes de la vie et du mouvement, et les seconds sur les instincts, les sentiments, les passions qui donnent le branle à tout l'organisme, ils s'exercent, eux, sur la force intelligente qui est chargée de diriger cette impulsion. Du reste, ils agissent sur l'entendement de la même manière que les beaux-arts sur la passion, ou que la gymnastique sur les membres, c'est-à-dire en l'exerçant, en le faisant agir. C'est une véritable gymnastique intellectuelle ou cérébrale.

L'entendement, en effet, est aussi susceptible d'éducation que les sentiments passionnés ou que les organes du corps sur lesquels s'étend son empire. On le peut exercer comme on exerce l'organe de la voix ou les doigts de la main. L'exercice le modifie de la manière la plus profonde. Il lui rend faciles des actes qu'il n'exécutait d'abord qu'avec une extrême difficulté. Il lui fait acquérir de la souplesse, de la dextérité, de la force, de l'agilité, tout comme aux organes corporels qu'il met en mouvement.

A la vérité, le travail de l'entendement, ne frappe pas la vue comme celui des muscles; mais, quoiqu'il ne soit aucu-

nement apparent, ce travail n'en est pas moins réel. Il est si indispensable de faire agir l'entendement pour développer ses forces, qu'un instituteur qui se bornerait à pérorer devant ses élèves, et qui les laisserait recevoir passivement ses idées, sans jamais les obliger à les rendre, à les reproduire, quelque force et quelque ordre qu'il mît d'ailleurs dans ses déductions, ne formerait que très imparfaitement leur intelligence. Un tel instituteur ressemblerait au maître de danse qui, pour instruire ses élèves, se bornerait à décomposer sous leurs yeux chacun de ses pas, et à leur montrer la chaîne des mouvements élémentaires dont ils seraient formés, mais sans jamais leur en faire répéter aucun. Ne sent-on pas qu'un tel maître devrait faire des élèves assez mal habiles? Eh bien! il en serait absolument de même de l'instituteur qui se bornerait à produire devant ses disciples la série d'actes intellectuels auxquels il voudrait former leur intelligence ou les organes de leur intelligence.

De même que le maître à danser, pour faire de bons élèves, est obligé de rompre leurs membres aux mouvements variés dont son art se compose, de même l'instituteur pour faire des hommes instruits, est obligé d'accoutumer les organes de leur intelligence à la suite d'actes intellectuels dont est formée chacune des sciences qu'il leur enseigne, de leur rendre ces actes et leur enchaînement familiers, de les leur faire répéter jusqu'à ce qu'ils les exécutent, comme lui, sans effort et sans fatigue. « Il est bon, comme s'exprime Montaigne, qu'il les fasse trotter devant lui pour juger de leur train. »

Ce qu'on appelle progrès des idées, progrès des sciences, n'est autre chose, si je ne me trompe, que les progrès de l'éducation de l'entendement, que l'aptitude plus grande que nos organes intellectuels acquièrent à remplir les fonctions

qui leur sont propres. Une science, considérée dans l'individu qui la possède, n'est que l'aptitude des organes de son intelligence à passer par une certaine filiation d'idées, comme l'air que sait chanter cet individu n'est que l'aptitude de l'organe de sa voix à moduler une certaine suite de sons sous la direction de son intelligence, comme la danse qu'il a apprise n'est que l'aptitude des muscles de ses pieds et de ses jambes à exécuter, sous la direction de son intelligence, une certaine série de mouvements. La science est d'autant plus parfaite, que l'entendement qui la possède, c'est-à-dire qui est en état de la rendre, peut observer dans ce travail un ordre plus conforme à sa propre nature, comme à celle des choses qu'il réfléchit, et qu'il est plus accoutumé, plus rompu à cet exercice.

Encore une fois, le propre des arts qui font leur objet de l'éducation et des perfectionnements de l'intelligence est donc d'agir sur l'intelligence même, ou sur les instruments par l'intermédiaire desquels l'intelligence exécute ses fonctions, et de perfectionner ces instruments par les mêmes moyens que toutes nos autres facultés, c'est-à-dire par l'action, par l'exercice.

Je n'ai pas besoin de dire à quel point leur travail est important. Il suffit, pour le comprendre, de considérer que nos organes extérieurs n'exécutent absolument rien que par l'impulsion et sous la direction de nos facultés intellectuelles. Ces facultés sont la base et l'âme de tous les arts. Les arts ne font jamais que rendre ce que la pensée a conçu. Le chant, la danse, le travail des mains, celui des machines, depuis les plus simples jusqu'aux plus compliquées, depuis les plus faibles jusqu'aux plus puissantes, ne sont que des manifestations diverses de mouvements divers qui ont eu lieu d'abord

dans les organes de l'entendement. Nos membres, au milieu de leurs évolutions les plus rapides, ne font pas un mouvement qui ne résulte d'une impulsion particulière de l'encéphale, qui ne soit l'expression distincte d'un mouvement d'une autre nature exécuté premièrement dans le système nerveux, ou dans la force cachée dont il est l'organe.

Sûrement il ne suffit pas d'avoir une pensée pour être en état de la produire. S'il est difficile de concevoir, il n'est guère moins difficile d'exprimer. On sait quelles peines nous avons besoin de nous donner pour accoutumer nos sens externes à rendre d'une manière convenable les mouvements intérieurs de l'âme, ou les mouvements de l'organe délicat et mobile, au moyen duquel l'âme agit. Mais c'est surtout l'éducation de cet organe qui importe : le bon emploi de tout le reste en dépend.

L'esprit humain est le premier moteur des arts que l'homme pratique. C'est la force qui donne l'impulsion à toutes les autres. Cette force est susceptible d'une extension pour ainsi dire illimitée, et lorsqu'elle est développée dans une direction conforme aux arts que la société cultive, elle produit des résultats prodigieux. C'est ce qu'on a pu remarquer à toutes les époques où l'éducation de l'intelligence a été appropriée à la nature des arts qui étaient le plus en honneur, même avant que la culture de l'esprit eût fait des progrès bien considérables. Si, dans l'antiquité et le moyen-âge, par exemple, les dominateurs de profession se montraient si propres à la guerre, c'est que toutes leurs idées se rapportaient à l'exercice de l'art militaire, comme toutes leurs actions, et qu'il y avait accord parfait entre l'éducation de leur esprit et celle de leurs membres.

Il n'en est malheureusement pas de même à l'époque de transition où nous vivons. Depuis un temps pour ainsi dire

immémorial, on n'a fait subir aucun changement essentiel au programme des études, et il n'y a pour ainsi dire plus de rapport entre l'éducation fondamentale que reçoivent toujours les nouvelles générations et les arts divers que la société pratique. La plus grande partie de cette éducation, dans toute la race européenne, est consacrée à enseigner deux langues mortes, et à former des artistes littéraires dans le goût des Grecs et des Romains.

On est, je le sais, dans l'usage de distinguer, quand il s'agit d'apprécier ce genre d'enseignement entre les personnes qui le reçoivent, et je sais aussi qu'en trouvant qu'il répond assez mal aux besoins des classes inférieures ou intermédiaires, on pense qu'il est infiniment mieux approprié à celui des classes élevées. J'ai peur qu'il ne convienne véritablement ni aux unes ni aux autres.

La difficulté est de juger quel devrait être le fonds de ces études primordiales que la sagesse des siècles, a-t-on observé avec un grand sens, a si bien nommées les humanités, parce que c'est le fonds même de la nature humaine que leur tâche est d'élever, de nourrir et de fortifier. Est-il vrai, de par la nature des choses, que l'enseignement des langues grecque et latine doive, jusqu'à la consommation des siècles, servir de base à ces premières études, et constituer le fonds même des humanités?

On ne peut se dissimuler qu'il n'y ait à ce sujet des doutes sérieux, non-seulement dans beaucoup d'esprits réfléchis, mais encore dans les instincts publics, dans la sagesse spontanée du grand nombre; et il est certain qu'il s'élève, sur ce point, contre la puissance de l'usage qui a prévalu depuis tant de siècles, des objections auxquelles on trouverait avec peine quelque chose de solide à opposer.

Par quel miracle arrive-t-il que la littérature de deux na-

tions païennes soit foncièrement la plus propre et même la seule propre à former l'esprit et le cœur des peuples chrétiens? Le christianisme ne nous a-t-il donc rien appris, ou rien de ce qu'il nous a appris n'est-il passé dans les langues qui se sont formées sous son influence?

Comment se fait-il que la littérature de races essentiellement militaires soit la seule qui se puisse convenablement ajuster au goût et aux mœurs de peuples essentiellement pacifiques et industrieux? Que la littérature de deux peuples dont l'existence reposait foncièrement sur la domination et l'esclavage soit la seule qui puisse servir de modèle à des nations dont l'existence se fonde uniquement sur la liberté et le travail?

S'il est vrai, comme on l'a dit avec tant de justesse, que la littérature soit l'expression de la société, comment se peut-il que les littératures de notre temps, expression de sociétés infiniment plus polies et plus perfectionnées, à tous égards, que ne pouvaient l'être les sociétés grecque et romaine, soient pourtant moins dignes de nous servir de modèles que celles des Grecs et des Romains?

Comment se peut-il que l'étude de ces littératures ait à nos yeux assez d'importance pour nous faire négliger presque absolument celle de nos voisins les plus cultivés et avec qui nous aurions le plus besoin d'entretenir des relations actives? Comment concilier ce dédain pour la langue des nations nos voisines avec les efforts que nous faisons en même temps pour nous mettre avec elles en communication? Comment accorder les procédés de notre administration des travaux publics, qui s'évertue sans relâche à faciliter nos rapports avec les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Espagnols, et ceux de notre instruction publique, qui ne fait que le moins qu'elle peut pour que ces peuples et nous puissions nous en-

tendre ? Comment le grec et le latin s'excuseront-ils de nous faire manquer à ce point de bon sens ? Comment s'excuseront-ils surtout de nous avoir infatués au point de nous faire dédaigner l'étude de notre propre langue, au point d'empêcher qu'elle ne devînt dans les collèges l'objet d'aucun enseignement direct, au point de faire qu'une très notable portion des élèves arrivât à la fin de ses études sans devenir capables de l'écrire correctement et avec une certaine facilité ?

Que l'étude des lettres grecques et latines soit un complément très désirable pour de certaines éducations spéciales, pour celle des érudits de profession notamment, pour celle encore des hommes qui ont une vocation véritablement littéraire, on ne peut songer à le nier. Mais il est, assurément, très contestable qu'elle doive former en général le fonds même de l'éducation et servir de base pour tout le monde à ce qu'on appelle les humanités.

On s'est fondé récemment, pour soutenir une autre opinion, sur des raisons puisées dans une sorte d'hygiène intellectuelle. L'antiquité est simple, a-t-on dit ; et, comme il faut des aliments simples au corps des enfants, il faut aussi des aliments simples à leur âme. Autant on met de soin à éviter de blaser leur goût par des saveurs trop vives, autant on en doit mettre à s'abstenir de surexciter leur esprit par la beauté souvent exagérée des lettres modernes. Il faut les former à l'école d'Homère, de Sophocle, de Virgile, ainsi qu'on forme les artistes à l'école de Praxitèle et de Phidias. On ferait inévitablement dégénérer leur entendement en les éloignant des sources du beau antique, du beau simple. Laissez-les dans l'antiquité comme dans un asile calme, paisible et sain, etc. (1).

(1) *Rapport* de M. Thiers *sur le projet de loi relatif à l'instruction secondaire*. Ch. des députés, session de 1844.

On est toujours sûr de séduire les bons esprits par des appels à la simplicité, surtout quand il s'agit de déterminer le régime auquel on soumettra l'enfance. Mais celui qu'on indique ici pour la formation de son entendement, est-il aussi simple et aussi salubre qu'on paraît le croire? Produit-il les bons effets qu'il semble si naturel d'en espérer? Puisque l'antiquité est si simple, pourquoi donc les esprits qui la fréquentent puisent-ils, en général, dans leur commerce avec elle, quelque chose de si guindé, et que signifient les qualifications que le monde leur adresse? Pourquoi les hommes élevés à l'école du beau simple éprouvent-ils tant de peine à dire les choses simplement? Qu'importe que l'antiquité soit simple, si cette simplicité n'est pas sentie ou si elle se communique si rarement aux esprits élevés à son école? Tout est-il simple, d'ailleurs, dans l'antiquité, et si l'art antique a été simple, au moins aux bonnes époques, en peut-on dire autant de la dialectique, de la science, de la philosophie antiques? D'une autre part, tout, dans les lettres modernes, est-il empreint d'exagération? Ne sont-elles pas assez riches pour qu'on y pût faire un ample choix de ces beautés simples et naturelles qui doivent surtout être proposées à l'imitation des jeunes esprits? Prenez garde enfin qu'il ne peut être question d'abandonner l'étude des lettres anciennes. Il est tout simple qu'elle occupe, dans l'éducation des hommes destinés à la profession des lettres, la même place que celle de la statuaire antique dans l'éducation des hommes appelés à l'exercice des beaux-arts. Mais, comme on n'oblige pas tout le monde à étudier les œuvres de Phidias et de Praxitèle, on ne doit pas non plus obliger tout le monde à se mettre en mesure d'entendre les classiques grecs et latins. L'erreur ici est d'avoir voulu rendre cette étude généralement obligatoire. Il n'est pas douteux que le *grand esprit* qui a fait revivre parmi nous

cette ancienne obligation *n'ait su*, comme on l'a dit, *ce qu'il faisait*. Il pouvait convenir très fort à ses vues de reléguer dans l'étude des faits et gestes antiques, l'activité intellectuelle des nouvelles générations; mais ces vues mesquines et personnelles d'une tyrannie dès longtemps déchue sont loin de convenir au même degré à la politique libérale et élevée de l'époque actuelle; et les hommes éclairés de notre temps, tout en appréciant comme elle doit l'être la beauté des anciennes littératures, tout en comprenant l'intérêt qu'elle peut avoir encore pour certaines classes de la société, et notamment pour certaines professions spéciales, sentent fort bien aussi que l'étude n'en convient pas à l'universalité des esprits, et qu'en maintenant, en continuant d'ouvrir à tout le monde les établissements publics destinés à les enseigner, il faut laisser aux générations nouvelles la liberté de se former au milieu des faits, des sentiments, des intérêts contemporains, dans les langues qu'elles parlent et dans celles que parlent les nations leurs voisines les plus cultivées.

L'étude des langues grecque et latine, considérée comme moyen direct d'instruction, est pour elles sans contredit d'un intérêt très inférieur à celui des langues que parle aujourd'hui l'Europe. Il est plusieurs de ces dernières dans lesquelles on trouve infiniment plus à lire que dans le latin et dans le grec. Toutes les richesses littéraires de l'une ou l'autre de ces deux langues peuvent être renfermées dans une cinquantaine de volumes, tandis qu'il y a des milliers de bons ouvrages à lire dans le français, l'anglais, l'italien, l'allemand. Nous pouvons puiser dans ces ouvrages des connaissances, en général, bien plus sûres, plus variées, plus étendues, et surtout bien mieux appropriées à nos arts, à nos goûts, à nos mœurs, que dans les livres grecs et latins. Les langues dans lesquelles ces mêmes ouvrages sont écrits peu-

vent être lues et parlées, tandis que le latin et le grec ne peuvent être que lus. Les premières de ces langues sont celles de nations vivaces, nombreuses, florissantes, qui nous cernent et nous pressent de tous côtés, avec lesquelles nous sommes perpétuellement en relation d'affaires ou de plaisirs, tandis que les secondes sont celles de deux peuples qui ont pour jamais disparu de la scène du monde. Nous ne pouvons pas faire l'amour en grec; nous ne saurions parler d'affaires en latin. Dans quelque pays que nous allions, ces langues ne sont en réalité pour nous d'aucune ressource; et lorsque nous arrivons parmi des peuples dont nous n'entendons pas l'idiome, et chez qui nous sommes, en quelque sorte, frappés immédiatement de mutisme et de surdité, où nous ne saurions échanger deux paroles bienveillantes, où nous pourrions être, sans nous en douter, un objet universel de raillerie, c'est, comme on l'a dit, une singulière façon de nous consoler de cette position ridicule et humiliante, que de penser que nous pourrions traduire péniblement une églogue de Virgile, ou scander tant bien que mal une ode d'Horace ([1]).

Au fond, rien ne semble plus stupide et plus fou, au moins de la part du très grand nombre, que de consacrer de longues années, prises sur la portion la plus précieuse de la vie humaine, uniquement à apprendre deux langues, et précisément deux langues que le très grand nombre n'a pas le moindre intérêt à savoir; que les érudits de profession ont presque seuls intérêt à connaître; deux langues qu'on ne parle plus, dans lesquelles il y a beaucoup moins à lire que dans plusieurs de celles qu'on parle, et dont tous les bons ouvrages

---

([1]) *V.*, dans la *Revue Brit.*, t. IV, p. 19 et suiv. de la première série, un article excellent sur l'instruction publique, traduit de la *Revue de Westminster*.

ont été traduits dans les langues que nous parlons; deux langues que la plupart de ceux qui les étudient apprennent d'ailleurs fort mal; que presque tout le monde se hâte d'oublier sitôt après les avoir apprises, et dont l'étude, que son défaut d'objet, sa durée et probablement aussi le vice des méthodes employées tendent à rendre si rebutante, n'a souvent d'autre résultat que de faire prendre en aversion toute espèce de travail intellectuel. Quelle extravagance n'est-ce point de donner à l'étude de ces langues une importance si follement exagérée! d'en faire, sinon l'objet unique, du moins l'objet le plus fondamental et de beaucoup le plus considérable de toute l'éducation! de vouloir non-seulement qu'on entende le latin, mais qu'on soit en état de le parler, de l'écrire, de l'écrire en vers aussi bien qu'en prose! Quoi de plus bizarre encore que de préparer les hommes aux professions les plus diverses par un seul genre de travail, et par un travail qui n'a de rapport bien direct avec aucune de ces professions! Nous avons dans l'Inde, observe un écrivain anglais, cent mille de nos compatriotes qui s'étaient préparés à ce voyage en faisant des vers barbares sur Apollon, Mars, Mercure, et qui du reste n'avaient appris aucune des langues que parlent les cent millions d'individus sur lesquels s'exerce leur domination ([1]). A notre tour, nous pourrions dire: Nous avons dans nos champs, dans nos ateliers, dans nos comptoirs, dans nos études, dans nos laboratoires, des milliers d'individus qui se sont préparés à la pratique de l'agriculture, de la fabrication, du commerce et d'une multitude de professions, en employant leur jeunesse à faire des versions et des thêmes, ou à enfiler dans un certainordre des dactyles et des spondées.

([1]) *V.*, dans la *Revue Britannique*, l'art. cité plus haut.

Des exercices littéraires en grec et en latin ne sont une préparation convenable à aucune sorte d'art, peut-être pas même aux arts littéraires, auxquels pourtant ces exercices semblent servir plus naturellement de préparation. Je n'examine point si la connaissance des littératures de l'antiquité a été favorable ou contraire aux littératures modernes. C'est une question sur laquelle il pourrait y avoir infiniment à dire et à contester. Mais ce qui semble moins contestable, c'est que nous n'apprenons pas à écrire notre langue en faisant des vers latins ou des thèmes grecs.

Ce qui est aussi moins contestable, c'est que les longues années que nous passons à nous occuper de grammaire, de syntaxe, de discours, de vers, de formes de style et de figures de rhétorique, sont des années perdues pour l'étude pratique de presque tous les arts, comme pour l'acquisition des connaissances de toute espèce que leur exercice réclame, et qu'en sortant à dix-huit ou vingt ans du collège nous ne sommes guère préparés encore qu'à faire de la littérature pure, c'est-à-dire de la littérature sans idées.

Il arrive ainsi qu'il n'y a presque aucun rapport entre ce que nous apprenons étant enfants et ce qu'il nous faudra faire étant hommes, entre les études de l'adolescence et les professions de l'âge viril. Nous sommes destinés aux professions les plus diverses, et l'éducation commune ne tend à faire d'abord de nous que des lettrés ; et encore des lettrés dans des littératures mortes depuis quinze ou vingt siècles, et qui ont absolument cessé d'être l'expression de la société ; de sorte que cette éducation toute littéraire ne semble pas même propre à former des littérateurs, du moins à prendre ce mot dans son acception véritable, et si nous voulons entendre par là des hommes véritablement habiles à rendre par la parole écrite les idées et les impressions de leur temps.

Remarquons d'ailleurs qu'au tort d'être trop exclusivement littéraire, et de ne pas l'être aussi heureusement peut-être qu'il serait permis de le souhaiter, le système d'éducation en vigueur ajoute celui d'être infiniment trop spéculatif et de fomenter le goût des théories autant au moins qu'il excite la passion et fait contracter la déplorable habitude des phrases.

Qui ne sait en effet que, dans ce système, l'étude ne se lie jamais à aucun travail pratique, que tout se passe en spéculations, que les générations nouvelles qui reçoivent l'enseignement poursuivent longuement dans les facultés, et plus tard dans les écoles assez improprement dites d'application, les exercices intellectuels commencés dans les collèges, et passent ainsi, loin de toute action, loin de toute participation directe ou même indirecte à aucun ordre d'affaires, à aucune sorte de travaux, hormis leur travail littéraire ou scientifique, tout le temps qui s'écoule avant qu'arrive pour elles le moment de commencer l'exercice d'un état, d'entrer réellement dans la vie commune et de s'initier enfin à ses procédés.

Qui ne comprend, d'une autre part, à quel point toute leur existence doit se ressentir de ces longues années, précisément les plus jeunes et les plus actives, données à la spéculation, passées loin de la vie réelle, et combien leur puissance pratique en doit être amoindrie. Je serais, quant à moi, fort enclin à croire que cette direction donnée chez nous à l'éducation intellectuelle des nouvelles générations est une des principales causes du désavantage que nous pouvons avoir dans la lutte soutenue avec nos rivaux d'industrie les plus puissants. Il est difficile de ne pas reconnaître qu'ils sont plus que nous gens d'affaires et hommes d'action. Ils se moquent volontiers, et non sans quelque raison vraiment, de notre tournure d'esprit spéculative. Les Français, observent-

ils, sont d'habiles argumentateurs, des logiciens sagaces, des raisonneurs à perte de vue; mais attendez-les à l'œuvre, vous courez risque de les attendre longtemps : quand il en faut venir à l'exécution, il n'y a plus personne, et ces hommes, d'un esprit si vif et si ingénieux, sont souvent les derniers à savoir faire l'application de leurs propres découvertes. Il n'est pas rare, en effet, il faut bien l'avouer, que, faute d'habitude du travail, d'expérience pratique et de confiance dans les pouvoirs de l'industrie, nous perdions le fruit de nos inventions les plus heureuses. Ce n'est pas d'hier qu'on a dit que nos découvertes faisaient ordinairement le tour de l'Europe avant que nous consentissions à essayer d'en tirer parti. Le nombre des inventeurs que nous avons repoussés et découragés est considérable. On en pourrait désigner de fort éminents qui, rebutés par nous, ont été forcés d'aller offrir à des nations étrangères les prémices d'inventions puissantes que nous avions follement dédaignés. C'est là l'effet, le triste effet des habitudes spéculatives de notre nation, qui, commençant toujours par les livres, par la théorie, et n'arrivant que tard, fort tard, et souvent pas du tout à la pratique, est assez mauvais juge de ce qui pourrait seconder heureusement son activité et n'y attache qu'un prix médiocre.

L'expérience, au surplus, montre assez clairement, chez nous, combien l'enseignement, même le meilleur, séparé de tout travail d'application est peu propre à former des hommes pratiques. Si la bonne manière de se préparer à l'exercice des arts était de débuter par l'étude spéculative des sciences, il n'est pas de pays, ce semble, qui dût être plus industrieux que le nôtre et plus éminemment propre à l'action; car il n'en est pas où l'instruction scientifique ait été aussi largement et aussi abondamment répandue qu'elle l'a été en France depuis cinquante ans, d'abord par les écoles cen-

trales, où l'enseignement en était public et gratuit, et puis par les collèges, par les facultés, par les écoles spéciales et par une multitude d'établissements publics, ouverts à tout le monde, et où il pouvait être obtenu presque sans frais. Et quel a été néanmoins l'effet de cet enseignement scientifique, si libéralement distribué? La France, quelques progrès qu'elle ait faits, est-elle un pays où l'industrie soit plus exercée, plus forte, plus hardie, plus entreprenante que partout ailleurs? Loin de pouvoir le dire, on est forcé de reconnaître qu'elle y est plus inexpérimentée, plus faible, plus timide qu'en d'autres lieux où l'instruction théorique a été moins répandue, mais où la tendance à l'action est plus ancienne, plus décidée, et où la pratique a acquis une énergie et pris un développement infiniment plus prononcés qu'en France.

Il y a donc visiblement, dans le caractère spéculatif de notre éducation, quelque chose qui cloche, qui neva pas au but proposé, et qui nous prépare mal à cette vie d'action qui est la fin de toutes les études; et la preuve c'est que toute notre science ne nous sert souvent à rien, et qu'après avoir longuement débuté par la spéculation, nous finissons presque toujours par nous en tenir à la routine. Purs théoriciens dans nos études, nous sommes ensuite opiniâtrément stationnaires, sinon rétrogrades, dans nos travaux. Ces effets, en apparence opposés, tiennent à la même cause, c'est-a-dire, à la direction beaucoup trop spéculative de notre éducation, et c'est précisément là ce qui fait que nous sommes, tout à la fois, les théoriciens les plus téméraires et les praticiens les plus ennemis de toute nouveauté. Notons, en effet puisque le sujet nous y pousse, qu'il n'est pas de pays où, d'une part, tant d'esprits jeunes ou vieux courent les aventures; ou, depuis un demi-siècle, on ait enfanté un nombre de systèmes si effrayant, et où, d'un autre côté, les gens d'affaires soient aussi ser-

vilement attachés aux pratiques en usage, où ils opposent une force d'inertie aussi tenace à toute idée d'amélioration.

Je dis que tout cela vient de la même cause. Et, en effet, quoi de plus simple que de voir des générations qui ont passé leurs vingt-cinq premières années dans un monde idéal, avoir de la peine ensuite à le quitter pour arriver à la vie réelle, continuer à se livrer à des spéculations sans rapport avec les faits, enfanter toute sorte de systèmes, les défendre avec obstination, moins pour eux-mêmes que pour le plaisir assez naturel d'exercer les seules forces qu'elles aient cultivées, de montrer l'énergie ou l'éclat de leur intelligence, et sans se soucier d'ailleurs le moins du monde de l'application de leurs idées; se dégoûter, en effet, dès qu'elles ont cessé d'être combattues, de celles qu'ils défendaient d'abord avec le plus de véhémence; réduire enfin la vie à un frivole enchaînement de joûtes d'esprit, de passes d'armes oratoires, littéraires, philosophiques ?... Et, d'un autre côté, quoi de plus simple aussi que de voir des hommes engagés dans la pratique sérieuse des affaires se défier des conseils que pourraient leur donner des gens dont l'éducation a été exclusivement théorique, et préférer les directions d'une routine aveugle à celles d'une science inexpérimentée? Encore une fois, ces dispositions, en apparence opposées, viennent, de la même cause, du caractère trop spéculatif de nos études, et c'est précisément parce que les études classiques sont trop tournées vers la spéculation qu'il arrive après que nos philosophes manquent de pratique et nos praticiens de philosophie.

On voit par cet ensemble de remarques combien l'éducation de l'entendement est loin, dans son état actuel, de répondre à sa destination véritable, et de nous préparer convenablement à la pratique des professions de toute espèce qu'embrasse l'économie de la société. Il ne faudrait pas, sans doute,

qu'elle fomentât en nous les passions sordides. Il est tout-à-fait désirable qu'en nous préparant à exercer les arts avec plus de vigueur et d'intelligence, elle nous prépare aussi à les exercer avec plus d'élévation. Mais comme, après tout, le ciel ne nous a pas destinés à la vie contemplative; comme nous sommes évidemment nés pour l'action, l'essentiel est qu'elle ne s'isole pas de la vie active, et qu'au lieu de faire abstrac- des travaux de la société, elle nous élève directement pour ces travaux et ne se borne pas à faire de nous, en dehors de toute participation à la vie réelle, des rhéteurs et des théoriciens. Elle a infiniment trop cette tendance.

Il ne faut pas, du reste, juger par ce que font les arts chargés de la culture de l'entendement de ce qu'ils seraient en état de faire; et si les systèmes d'éducation en vigueur paraissent, sous plusieurs rapports essentiels, médiocrement propres à former l'intelligence, il n'est pas douteux que ces systèmes sagement modifiés ne pussent mieux développer ses forces en général et surtout les développer dans une direction plus conforme aux besoins de la société actuelle.

Ce qui paraît à reprendre en effet dans ces systèmes, ce n'est pas tant la matière de l'enseignement que la manière dont il est dirigé. Le vice le plus fondamental de cet enseignement est de ne pas être suffisamment approprié aux fins véritables de l'éducation, de ne pas se trouver assez mêlé aux arts que la société cultive, de ne pas tendre d'une manière assez directe à en éclairer, à en fortifier l'action.

Je dis qu'il offre à reprendre par la direction qui lui est donnée, plus encore que par les matières qu'il embrasse. Et, en effet, il est peu de ces matières, si l'on en excepte les langues mortes, qui y tiennent évidemment trop de place; il est, dis-je, peu de ces matières qui n'en pussent faire très convenablement partie. Pour ne parler que des langues, par

exemple, qui ne sent qu'il est impossible de ne pas considérer comme indispensable tout ce qui a pour objet de familiariser les nouvelles générations avec la connaissance pratique du langage, avec l'art usuel de la parole, avec l'habitude de parler, d'écrire et de rendre par écrit leur pensée? Les langues ne sont pas seulement le moyen de communication, mais encore le moyen d'acquérir des idées. Elles sont des instruments indispensables pour la formation de l'intelligence. Il n'est pas plus possible de penser sans le secours des mots, que de calculer sans le secours des chiffres. Nos idées, tant qu'elles ne sont pas revêtues des formes du langage, sont confuses et fugitives. Nous avons besoin, pour les saisir, pour nous en rendre maîtres, de leur donner un corps, de leur imprimer une forme. Plus nous sommes rompus à ce travail, plus nous avons contracté l'habitude de formuler nos idées acquises, et plus il nous est aisé d'acquérir de nouvelles idées.

Nul doute donc que l'un des besoins les plus fondamentaux de l'éducation de l'esprit ne soit de nous former à l'usage écrit et parlé de la parole. Mais, par cela même que nous avons besoin du langage pour penser, il est clair que la langue qu'il faudrait surtout nous apprendre, c'est celle dans laquelle nous pensons, et, par complément, celles dans lesquelles pensent les peuples voisins avec qui nous avons des relations plus ou moins actives, et non des langues dont nous n'aurons jamais occasion de nous servir. Puis, par cela même que le langage ne nous sert à acquérir de nouvelles idées qu'en exprimant les idées acquises, il semble que l'étude des langues ne devrait pas devancer l'acquisition des idées, mais la suivre, ou, mieux encore, l'accompagner. La bonne marche serait de s'instruire, et, à mesure qu'on acquerrait des idées, de s'exercer à les exprimer, de les rendre plus sûres, plus pré-

cises, plus disponibles en les formulant, et par là de se donner le moyen d'étendre encore ses connaissances.

L'essentiel, s'il est vrai que nous ne soyons pas nés pour une contemplation oiseuse et des spéculations stériles, si l'éducation n'a pas seulement pour objet de faire de nous des sophistes et des rhéteurs, si nous avons tous devant nous une tâche à remplir et quelque chose de sérieux à faire; l'essentiel, dis-je, est de nous placer, d'aussi bonne heure que possible, au milieu des faits de l'art auquel nous nous sentons destinés, de croître et de grandir au milieu de ses œuvres, d'acquérir les notions scientifiques qu'il requiert, et tout à la fois les instruments, les moyens d'expression que réclament l'acquisition et le progrès de ces notions.

Tout art en effet n'est que l'application à un certain travail d'un certain ensemble de connaissances. Pour être en état de l'exercer, la première chose dont nous ayons besoin est de nous former à ce travail, la seconde d'acquérir ces connaissances.

De quelle puissance d'action ne serait pas doué un peuple chez qui les hommes, au lieu d'employer sans fruit tout leur jeune âge à des études sans rapport avec les arts que pratique la société, se mettraient de bonne heure à voir faire et à faire eux-mêmes la chose pour laquelle ils se sentiraient le plus d'attrait; où à ces exercices pratiques se joindraient bientôt des études de théorie propres à la fois à les éclairer, à les élever et à les rendre plus faciles; où on leur enseignerait, avec les règles du langage et avec les divers arts qui sont comme la langue des moyens d'expression, les éléments des sciences qui se rattacheraient le plus directement à la pratique de leur art; où ils seraient surtout exercés à faire à leur travail des applications étendues et variées de leurs connaissances; où l'on aurait soin de les former en même temps aux habitudes

morales que réclamerait l'exercice de leur profession; où, finalement, et après les avoir instruits de tout ce qui pourrait en rendre la pratique à la fois plus aisée, plus fructueuse et plus distinguée, on leur montrerait la place qu'elle occupe dans l'économie sociale, les autres travaux auxquels elle se lie, la manière dont tous les travaux s'enchaînent, et les conditions générales de leur commune prospérité!

Malheureusement, il s'en faut que les choses soient arrangées dans la société pour préparer ainsi les hommes aux affaires de la vie, pour développer leur intelligence dans le sens des fonctions qu'ils auront à remplir ou des travaux qu'ils auront à faire. La société n'ayant pas encore un caractère nettement déterminé et n'étant que très imparfaitement organisée dans l'intérêt des professions utiles, il est difficile que l'éducation soit bien appropriée à ces professions. Mais, plus l'avenir de la société se découvrira à elle, plus elle comprendra sa vraie vocation, plus elle verra que sa destinée est de prospérer par une pratique forte et savante de tous les arts paisibles, et plus elle sentira le besoin de donner à ceux qui ont pour objet spécial la culture de l'entendement une direction mieux accommodée aux besoins de tous les autres, plus elle sentira qu'une éducation éclairée de l'intelligence est la condition la plus fondamentale du succès de tous les arts.

Les arts qui s'occupent de l'éducation de l'esprit sont indispensables au succès des autres, non-seulement parce qu'ils en éclairent la pratique, mais encore parce qu'ils mettent dans des dispositions morales plus favorables à leurs progrès. Plus il se mêle d'instruction à la pratique d'un art quelconque, et plus on l'exerce avec élévation, avec désintéressement, avec affection : plus on le cultive pour lui-même, plus on est occupé de ses progrès; on est moins sensible aux bénéfices qu'on fait comme spéculateur; on l'est davantage aux succès

obtenus comme artiste; on est touché de ses gains, moins parce qu'ils sont un moyen de bien-être, que parce qu'ils rendent témoignage du pouvoir qu'on exerce, parce qu'ils sont un moyen d'acquérir un pouvoir plus grand; et, au lieu de dissiper ses profits dans les jouissances du luxe, ainsi que le font d'ordinaire les industrieux dont l'esprit est peu cultivé, on en emploie la meilleure partie à étendre utilement ses entreprises, à perfectionner ses procédés, et en général à devenir plus puissant dans sa profession, à y obtenir des résultats plus considérables.

La culture éclairée de l'intelligence, au surplus, n'aurait pas la vertu de nous rendre plus propres, sous une multitude de rapports, à l'exercice de tous les arts, qu'elle serait encore, pour elle-même et pour les avantages immédiats qu'elle procure, digne de nous inspirer la plus haute considération. Nous trouvons à nous instruire un plaisir dégagé de tout autre intérêt que le plaisir même de nous instruire. Une découverte nous charme avant que nous sachions à quoi elle pourra nous servir, et par cela seul qu'elle satisfait notre désir de connaître, qu'elle fait agir notre esprit, qu'elle lui donne le sentiment de sa force, qu'elle contribue plus ou moins à l'augmenter.

Nous aimons tout ce qui a pour effet d'accroître nos facultés, quelles qu'elles soient, mais surtout nos facultés mentales. Si nous sommes heureux quand nous ajoutons à la vigueur ou à l'adresse de notre corps, nous le sommes bien plus encore lorsque nous développons les pouvoirs de notre esprit. La culture de l'intelligence a toujours été regardée comme une des plus nobles et des plus douces occupations de l'homme. Quel est le voluptueux dont les jouissances approchent de celles de l'homme studieux qui cultive avec fruit son entendement, qui sent ses forces intellectuelles s'accroître, qui pé-

nètre chaque jour un peu plus avant dans la connaissance du monde sensible ou dans celle du monde moral? Quel est le plaisir sensuel qui aurait pour lui le charme divin de ces découvertes? Qui n'aimerait mieux être à la place de Newton, au moment où sa puissante intelligence s'élève de la chute d'une pomme à la connaissance de la gravitation universelle, qu'à celle de l'épicurien qui savoure un mets délicat, ou qui découvre le moyen de se donner quelque sensation nouvelle?

En même temps que les plaisirs de l'esprit sont plus purs et plus relevés que ceux des sens, ils paraissent aussi plus durables et sont surtout moins dispendieux. L'intelligence ne se blase pas aussi vite que les sens sur les jouissances qu'elle éprouve : par suite, elle n'a pas aussi souvent besoin de les renouveler. Nos sens sont naturellement insatiables. A peine ils ont goûté d'un plaisir qu'ils s'en lassent et qu'ils sollicitent un plaisir nouveau. Pour peu qu'on cède à leurs importunités, elles s'accroissent, et la fortune la plus considérable est bientôt trop petite pour suffire à toutes leurs fantaisies. Ils sont ruineux à la fois, parce qu'ils détruisent une multitude de choses qu'il faut renouveler sans cesse, et parce qu'ils demandent que ces choses soient toujours plus recherchées et plus variées. Sans doute, la curiosité de l'esprit n'est pas aisée à satisfaire. L'esprit aspire aussi, comme les sens, à multiplier, à étendre, à varier ses plaisirs. Mais, outre qu'il jouit plus longtemps de ses impressions, il est plus aisé de lui en procurer de nouvelles; il faut peu de chose pour le mettre en action; les matériaux et les instruments de son travail et de ses jouissances sont comparativement peu chers, et il est rare de voir des hommes ruinés pour avoir trop accordé à leur intelligence, tandis que le monde est plein de gens qui sont tombés dans la misère pour n'avoir pas su résister aux demandes de leurs sens.

J'ajoute qu'en accordant beaucoup à ses sens, on ne compromet pas moins sa santé que sa fortune ; on court le risque de s'abrutir, de se dégrader, et il n'y a pas, à beaucoup près, les mêmes inconvénients à céder aux sollicitations de ses facultés intellectuelles. Sûrement ces facultés veulent être aussi ménagées : il ne faut abuser d'aucunes. Si l'on doit se garder de dire avec Rousseau que l'homme qui médite est un animal dépravé, il est certain que l'homme qui ne ferait que méditer nuirait, sous plusieurs rapports, à la perfection de sa nature. Un exercice immodéré de nos facultés pensantes peut nuire à la fois à toutes nos facultés, à celles du corps et à celles de l'âme. Il est difficile notamment d'exercer beaucoup sa faculté de connaître, sans diminuer un peu sa faculté d'imaginer et de sentir. S'il arrive rarement que les poètes se distinguent par une grande force de raison et de logique, il n'est pas ordinaire que les philosophes pèchent par un excès d'imagination et de sensibilité. Mais, en reconnaissant que les plaisirs de l'intelligence peuvent avoir aussi leurs inconnients, il faut convenir qu'il est moins facile et moins commun d'en abuser que des jouissances physiques, et que l'abus d'ailleurs n'en paraît pas à beaucoup près aussi fâcheux.

Enfin, ces plaisirs ont encore cet avantage qu'ils peuvent tenir lieu, jusqu'à un certain point, de ceux que donne la fortune. Chaque homme jouit surtout par celles de ses facultés qu'il a particulièrement exercées. Plus on a cultivé son esprit, et moins on cherche à être heureux par ses sens. La culture de l'intelligence simplifie les besoins, diminue l'âpreté pour le gain, ôte à la richesse matérielle une partie de son importance.

Elle est, d'ailleurs, quand elle devient un peu générale, extrêmement favorable à l'égalité ; elle détruit dans les basses classes ce qui les fait le plus inviciblement repousser par les

classes élevées, à savoir, la grossièreté, la rudesse; elle élève les hommes en les polissant; elle les élève encore en ajoutant à leurs forces; car, si la fortune est une puissance, qui ne sent que l'esprit en est une aussi? Rien, en un mot, ne paraît si propre que la culture de l'esprit à faire disparaître l'inégalité d'entre les hommes.

En même temps qu'elle polit leurs mœurs, elle les adoucit. Ils vivaient d'abord sous l'empire de l'imagination et des passions ardentes : l'étude a graduellement tempéré cette chaleur de sang; elle a dissipé les illusions, refroidi l'enthousiasme, éteint le fanatisme, et mis fin, par cela seul, à une multitude de désordres hideux et de crimes plus atroces les uns que les autres. Quand la culture patiente de l'entendement n'aurait fait autre chose qu'amortir cette chaleur âcre de l'imagination et des passions qui les rendit pendant longtemps si destructives, on pourrait dire qu'elle a puissamment contribué à la civilisation et au salut du genre humain.

On voit donc que les arts qui s'occupent de l'éducation de l'intelligence, déjà très importants, en ce sens qu'ils développent un ordre de moyens indispensable à l'exercice de tous les autres, le sont encore sous ce rapport que les moyens qu'ils créent sont par eux-mêmes des produits infiniment précieux, des produits destinés à satisfaire l'un des besoins les plus impérieux de notre nature, et qui sont pour nous une source inépuisable d'avantages et de plaisirs.

Mais, comment ces nobles industries deviennent-elles puissantes, et quelle application y a-t-il à faire ici des principes généraux que nous n'avons cessé de présenter, dans le cours de cet ouvrage, comme la source de toute force et de toute liberté? C'est ce qu'il me reste à faire connaître.

Je prie qu'on ne s'étonne point si je considère encore ici

le talent des affaires, c'est-à-dire le talent de juger ce qu'il convient d'entreprendre et de conduire ses entreprises avec habileté, comme le premier élément de puissance. Il ne suffit point de se proposer un but louable, de songer à propager de bonnes idées ; il faut encore pouvoir se promettre que ces idées trouveront des esprits disposés à les recevoir, qu'il y aura des consommateurs du produit intellectuel qu'on se propose de répandre.

Avant de fonder une école, avant d'entreprendre un journal, avant de publier un ouvrage quelconque, il y a toujours à se demander si l'action qu'on veut exercer sur les intelligences répond à un besoin senti, et lorsqu'on a la preuve que ce besoin existe, s'il n'est pas déjà satisfait, ou si l'on a les moyens de le mieux satisfaire. Alors même qu'on ne compterait son intérêt pour rien, qu'on aurait d'autre but que d'être utile, il faut réussir; il faut faire une école où l'on vienne, un journal qui ait des abonnés, un ouvrage que le public veuille lire, et pour cela il faut entrer dans les goûts, dans les besoins du public.

Je ne dis sûrement pas qu'il faut prendre conseil de ses erreurs et spéculer sur les travers de son intelligence : quand on ne serait pas porté par honneur à ne répandre qu'une instruction saine, on devrait l'être encore dans l'intérêt bien entendu de son art; mais je dis que, pour trouver le débit d'une telle instruction, il faut l'assortir avec soin au goût du public à qui on en fait l'offre ; je dis que, pour conduire ce public à des idées meilleures, il faut partir des bonnes idées qu'il a, et que l'instituteur qui sait s'accommoder à l'état de son intelligence, et éviter également de la heurter et de la trop dépasser, est à la fois celui qui la sert le mieux et celui qui fait les meilleures affaires.

Je conçois fort bien qu'un homme qui est très en avant des

idées communes n'ait pas toujours la patience d'attendre, pour publier ses découvertes, que le grand nombre soit en état d'en profiter ; mais, par cela même qu'il ne travaille pas pour le grand nombre, il ne peut raisonnablement espérer que le grand nombre recherche ses écrits, et il doit nécessairement se contenter des suffrages des esprits cultivés et des intelligences d'élite à qui s'adressent plus particulièrement ses productions. Aussi, tout en reconnaissant qu'un instituteur, un écrivain, un journaliste, même à ne considérer que l'intérêt de leur industrie, doivent travailler de toutes leurs forces à perfectionner la raison du public, à étendre, à agrandir son intelligence, il faut se bien pénétrer de cette idée, que celui qui veut répandre une certaine instruction, comme celui qui se propose de mettre dans la circulation un autre produit quelconque, doit, avant tout, avoir égard aux besoins éprouvés, et prendre en considération l'état de la demande.

Il n'est pas moins essentiel qu'il connaisse l'état de l'offre, c'est-à-dire, la nature et l'étendue des moyens employés à satisfaire le besoin d'instruction existant. Quel est le nombre des établissements déjà consacrés à la propagation des idées qu'il s'agit de répandre? Quels sont leurs procédés? Quelle est leur dépense? Le service qu'ils font peut-il être mieux fait ou à moins de frais? Voilà des questions qu'il faut d'abord résoudre. C'est un compte préliminaire à dresser. Il serait insensé de rien entreprendre avant d'avoir réuni les éléments de ce compte, de les avoir attentivement examinés, et de s'être assuré, autant que possible, qu'il y a, en effet, quelque chose d'utile à tenter, et qu'on ne va pas gaspiller son temps, ses capitaux, son intelligence, sans fruit pour le public et avec grand dommage pour les gens à qui on va faire concurrence, et surtout pour soi.

Enfin, à cette capacité de juger ainsi, par anticipation, de

la bonté de l'entreprise qu'on se propose de faire, il est également indispensable de joindre le talent de la bien administrer. Un journal, une librairie, une école, sont des entreprises industrielles qui ont un besoin tout aussi grand d'être bien conduites que tout autre genre d'établissement industriel.

Il faut donc ici, avant tout, les divers talents qui constituent l'homme d'affaires, c'est-à-dire, les talents de spéculer, d'administrer, de compter ; et plus un écrivain, un libraire, un instituteur ont la passion d'être utiles, plus il importe, par cela même, qu'ils sachent ce qui peut réussir, quel genre d'enseignement peut être reçu, quel ordre d'idées raisonnables on peut essayer de répandre, et par quels moyens le succès d'une telle entreprise sera le mieux assuré. Il n'y a, en aucun genre, de bien à attendre d'un établissemant mal conçu et mal conduit, et l'on sert toujours mal les intérêts du public lorsqu'on ruine ses propres affaires.

Ainsi, le talent des affaires a sa place marquée à la tête des industries qui agissent sur l'intelligence comme à la tête des autres industries. Il est dans ces arts, comme dans tous, la condition de succès la plus fondamentale.

A leur tour, la connaissance du métier, les notions théoriques, le talent des applications et de l'exécution, et, en général, les divers genres de capacité qui constituent le génie de l'artiste plutôt que celui du spéculateur, et qui se rapportent à l'exécution plutôt qu'à la conception et à la direction des entreprises, y sont pareillement de nécessité.

Parmi les moyens de ce second ordre, la connaissance pratique du métier est, ici comme partout, celui qu'il faut placer en première ligne; c'est-à-dire que, pour former les intelligences à quelque genre d'exercice que ce soit, l'habitude de l'enseignement est le genre de capacité qui me paraît

le plus nécessaire ou le premier nécessaire. Il est très possible, en effet, qu'un homme ayant sur une science des connaissances plus étendues ou plus approfondies qu'un autre, soit pourtant moins en état de la professer.

Il y a dans le fait, de transmettre un ordre quelconque de naissances, un talent particulier différent de ces connaissances mêmes, et qui constitue l'art de l'enseignement. Cet art, comme tous, s'est formé par une suite de tâtonnements et d'expériences. Il faut, pour le posséder, avoir agi soi-même sur les esprits et sur beaucoup d'esprits, s'être habitué à en distinguer les diverses trempes, avoir observé les difficultés qu'on éprouve communément à les faire passer par une certaine filiation d'idées, savoir celles de ces idées qu'il faut leur inculquer les premières, celles qui doivent venir ensuite, et l'ordre dans lequel elles doivent toutes leur être présentées. Il faut avoir noté surtout les points devant lesquels la plupart des esprits s'arrêtent, les intervalles qu'ils ont le plus de peine à franchir, et les moyens par lesquels on réussit le mieux à leur faire surmonter ces obstacles. Or, la pratique, et une longue pratique, est nécessaire pour tout cela, et les meilleures théories sur la nature de l'esprit humain, sur l'ordre dans lequel ses connaissances s'enchaînent, ne sauraient tenir lieu des moyens que procurent l'habitude et l'expérience de l'enseignement.

Cependant, dans une classe d'arts dont le principal objet est de mettre les esprits en possession des connaissances acquises, il n'est pas douteux que la perfection de ces connaissances ne soit un grand moyen de puissance et de liberté d'action. La perfection des sciences, en effet, dépend beaucoup de celle de leurs méthodes, c'est-à-dire de la bonté des procédés, suivant lesquels elles se sont formées et suivant lesquels elles continuent à s'accroître. Or, il est aisé de conce-

voir que plus elles se sont formées d'après de bonnes méthodes, et plus il doit être aisé de les enseigner. Les idées se transmettent en effet par les mêmes moyens qu'elles s'acquièrent, et plus les moyens employés pour les acquérir sont de nature à en rendre l'acquisition facile, plus les mêmes moyens évidemment doivent en faciliter la transmission. Il y a, dit-on, beaucoup de manières différentes d'enseigner une même chose : sans doute; parce qu'il y a beaucoup de mauvaises manières de la savoir; mais, comme il n'y a qu'une bonne manière de la savoir, il semble qu'il ne peut y avoir non plus qu'une bonne manière de l'apprendre, et que la bonne manière de l'apprendre est absolument la même que la bonne manière de la savoir.

Si donc, pour être en état d'enseigner une science, la première chose requise est de s'y être beaucoup exercé; la seconde est que cette science soit bien faite; et la pratique, ici comme ailleurs, reçoit les plus grands secours de la perfection des théories. Avant la rénovation de la chimie, il fallait, d'après Lavoisier (1), trois ou quatre ans pour faire un chimiste, ou ce qu'on appelait alors un chimiste : aujourd'hui un cours de chimie exige à peine une année ; et, dans un espace de temps trois fois moindre, on parcourt, d'un pas facile et ferme, une chaîne de connaissances peut-être dix fois plus étendue. On peut juger par ce seul fait à quel point l'acquisition et la transmission des idées deviennent plus faciles à mesure que les méthodes sont plus perfectionnées, c'est-à-dire à mesure qu'on est parvenu à mieux classer les objets dans les sciences descriptives, et à découvrir dans les sciences expérimentales le fait qui peut le mieux rendre raison de tous les autres.

---

(1) *Tr. élément. de chimie*, disc. prél., p. 12.

Il est aisé de voir dans la géographie, la botanique, la zoologie et dans d'autres sciences descriptives, quelle puissance les bonnes méthodes de classification donnent à l'esprit pour embrasser et retenir un grand nombre d'objets à la fois. Ces méthodes, à la vérité, ne font pas connaître la nature des choses; mais en introduisant un certain ordre dans leur distribution, en formant des groupes distincts de toutes celles qui se ressemblent, en observant dans la dénomination de ces groupes la même analogie que dans leur formation, elles empêchent que l'esprit n'en soit accablé, et lui permettent d'en saisir, d'une seule vue, des quantités infiniment plus considérables. Combien, par exemple, notre puissance de concevoir des nombres n'est-elle pas accrue par le système de numération décimale, et par la manière simple et admirable dont les unités dans ce système se trouvent groupées! Quelle multitude d'objets un naturaliste ne parvient-il pas à caser dans son esprit par des procédés analogues (1).

D'une autre part, il n'est pas moins aisé de voir dans la chimie, la physique, l'astronomie, et dans d'autres sciences expérimentales, quelle puissance la découverte de certains faits donne à l'esprit pour l'explication de tout un ensemble de phénomènes. Combien, par exemple, la découverte de la loi de la gravitation n'a-t-elle pas donné de facilités pour l'intelligence et l'explication des phénomènes astronomiqnes! Il y a une force qui fait graviter tous les corps les uns vers les aufres en raison directe de leur masse, et en raison inverse du carré de leurs distances respectives. C'est cette force qui fait tomber ici-bas les corps graves. C'est elle qui fait aller vers

(1) J'ai sous les yeux, au moment où je fais cette remarque, les *Élém. d'Histoire nat.* de M. Duméril. *V.* le t. I, p. 183 et suiv. de la 3e édition.

la terre le fruit qui se détache de cet arbre. Elle agirait sur ce fruit quand il serait élevé a six mille mètres, quand il le serait à vingt mille. Elle doit donc agir de l'endroit où est placé le globe de la lune. Elle peut donc être la même que celle qui fait graviter la lune vers la terre, que celle qui fait peser les satellites de Jupiter sur Jupiter, que celle qui fait rouler les lunes de Saturne autour de Saturne, que celle qui contraint toutes ces planètes secondaires, roulant autour de leur planète centrale, à rouler en même temps avec elle autour du soleil. Cette force agit partout de la même manière et suivant les mêmes lois. Il n'y a aucune variation dans le cours de lune, dans ses distances de la terre, dans la figure de son orbite, tantôt approchant de l'ellipse et tantôt du cercle, qui ne soit une suite de la gravitation en raison de la distance à la terre et de la distance au soleil. Les moindres variations dans le cours des astres sont un effet nécessaire de la même cause... Voilà comment, à l'aide d'un seul fait, on parvient à connaître le plus vaste des systèmes. De proche en proche, on s'élèvera à des connaissances qui semblaient placées pour jamais hors de la portée de l'entendement humain. Newton osera calculer, par exemple, quelle doit être la pesanteur des corps dans d'autres sphères que la nôtre; il osera dire ce que doit peser, dans Saturne ou dans le soleil, ce que nous appelons ici une once, une livre; et ces calculs extraordinaires ne seront que des déductions rigoureuses de cette observation générale que les corps pèsent les uns sur les autres en raison directe de la masse et en raison inverse du carré des distances. Il serait aisé de montrer par beaucoup d'autres exemples ce que la bonté des méthodes donne de puissance à l'enseignement, et combien il devient plus aisé d'apprendre et de professer une science à mesure que s'en perfectionne la théorie.

Si le perfectionnement des théories est d'une grande importance, le talent des applications ne peut pas être indifférent. A quoi servirait en effet qu'une science fût mieux faite si l'on continuait à l'enseigner par les anciens procédés? Qu'importerait que Bacon eût découvert, il y a deux siècles, une meilleure méthode de philosopher, si la logique, dans nos écoles, se réduisait encore à l'art du syllogisme, et si l'on bornait l'étude de la nature à celle d'Aristote et de ses catégories? Il est évident que les arts élevés qui s'occupent de l'éducation de l'intelligence ne peuvent tirer quelque profit du progrès des méthodes et de la réformation des sciences, qu'à mesure que ces utiles perfectionnements se font sentir dans la pratique, et qu'ils servent à améliorer les formes de l'enseignement.

Enfin il y a ici, comme dans tous les arts, un talent de main-d'œuvre différent de la connaissance du métier, des notions théoriques, du génie des applications, et qui n'est pas moins nécessaire que ces divers genres de capacités à la liberté des industries qui agissent sur l'intelligence. Ce talent n'est ni celui du savant qui trouve de nouvelles méthodes, ni celui de l'instituteur qui entreprend de les appliquer : il est celui des professeurs que cet instituteur attache à son entreprise. Ces professeurs sont les ouvriers de son établissement. Ce sont eux qui agissent immédiatement sur les intelligences et qui leur donnent les diverses façons qu'elles sont destinées à recevoir.

J'observe pourtant une différence notable entre ces ouvriers-ci et ceux des établissements industriels ordinaires : c'est qu'ici un seul ouvrier crée à la fois un grand nombre de produits, tandis qu'ailleurs un seul produit est ordinairement l'ouvrage d'un grand nombre de personnes. Dans une fabrique d'épingles, par exemple, dix-huit ou vingt personnes con-

courent à la confection de chaque épingle, tandis qu'il arrive souvent dans une école qu'un professeur donne la même façon à plusieurs centaines d'intelligences à la fois. Je pourrais observer également qu'il est beaucoup plus malaisé de façonner l'esprit que la matière, et qu'il faut infiniment plus de temps pour plier notre intelligence ou nos organes intellectuels à de certains exercices que pour imprimer à un corps brut telle forme déterminée. Mais je ne sais si ces remarques nous mèneraient à quelque chose d'utile et je ne m'y arrête point. La seule chose sur laquelle j'insiste, c'est qu'il y a une main-d'œuvre dans les arts qui agissent sur l'intelligence, encore bien que l'intelligence ne se façonne point à la main, et que la puissance de ces arts est d'autant plus grande, que les hommes chargés de cette main-d'œuvre sont plus habiles à l'exécuter.

Toutes les facultés qui tiennent à l'art, comme celles qui se rapportent aux affaires, trouvent donc naturellement ici leur application. Voyons l'influence qu'y exercent à leur tour les habitudes morales, et d'abord cherchons comment s'y appliquent celles de ces habitudes qui tendent plus particulièrement à la conservation et au perfectionnement de l'individu.

La première chose qui frappe, c'est que les hommes qui font leur profession de la culture des intelligences sont appelés, par cela même, à faire de leurs facultés intellectuelles un usage plus habituel, plus soutenu et tout à la fois plus énergique, plus fin, plus délié que la plupart des autres travailleurs. Partant, ils semblent avoir plus besoin que les autres d'éviter toute erreur de régime qui tendrait à émousser ces facultés délicates ou à les troubler dans leurs fonctions. La gourmandise, l'ivrognerie, l'incontinence devraient, ce semble, avoir pour eux des effets particulièrement fâcheux. Plus ils

demandent d'efforts à leur intelligence, et moins ils peuvent en demander à tel autre ordre de leurs facultés. Plus leur système nerveux est habituellement excité, sollicité, fatigué par le travail de leurs facultés mentales, et plus ils doivent s'interdire l'abus de tous les plaisirs qui ont particulièrement pour effet d'ébranler, d'user, d'émousser le système nerveux.

Il n'est pas sans exemple, il est vrai, que des hommes de génie, très enclins à de certains vices, soient tombés dans des excès de plus d'un genre, sans paraître rien perdre de la vigueur de leur pensée; mais outre qu'ici on a très bien pu être trompé par les apparences, il ne faut rien conclure pour le commun des hommes, de ce qui est possible à de certaines organisations tout à fait privilégiées. N'hésitons donc point à reconnaître qu'un des premiers besoins des artistes qui font profession de cultiver leur esprit et de former celui des autres hommes, est de ne céder aux appétits du corps qu'avec beaucoup de discernement et de retenue. Plus ils useront de régime, plus ils sauront régler l'exercice de leurs facultés, de manière à donner et à conserver à leur entendement le degré d'énergie, de netteté, de sensibilité dont il est naturellement susceptible, et plus ils seront forts et libres dans l'exercice de leur art.

On sait quel rôle jouent dans l'économie sociale les travailleurs de cette classe. Ils sont comme l'intelligence de la société; ils la corrigent de ses erreurs; ils la polissent, l'éclairent, la dirigent. Plus ces fonctions sont élevées, et plus il est désirable que ceux qui les remplissent se trouvent placés dans une situation qui ne contraste pas trop avec la dignité de leur ministère, qui les préserve de toute lâcheté, de toute bassesse, de toute complaisance contraire aux intérêts de la vérité. Ils ont donc encore plus besoin que d'autres professions de jouir d'une certaine fortune, et plus ils possèdent

les qualités morales nécessaires pour l'acquérir et la conserver, plus ils sont appliqués, actifs, ordonnés, économes sans avarice et sans parcimonie, et plus ils se ménagent, relativement à l'exercice de leur art, de liberté et de puissance.

Un de leurs premiers besoins, dis-je, est de se faire une existence indépendante. Et toutefois, s'il serait à souhaiter qu'ils possédassent une certaine fortune, il leur conviendrait moins qu'à d'autres de céder à des goûts dispendieux. Le luxe, qui nous a paru si contraire aux progrès de toutes les industries, est particulièrement funeste à celles qui travaillent pour l'intelligence. Plus une nation éprouve d'attrait pour les plaisirs des sens, de la vanité, du faste, et moins elle en a pour ceux de l'esprit, moins elle recherche les produits destinés à le satisfaire, moins les créateurs de ces produits sont considérés, moins il leur est aisé de trouver à faire un emploi fructueux et fécond des facultés spéciales qu'ils exercent.

Paris, la ville la plus lettrée de ce royaume, et peut-être du monde; Paris, qui fait la fortune de plusieurs milliers de marchands de vin et de comestibles, d'environ quinze cents épiciers, de mille sept cent soixante-sept marchands de fruits ou de légumes, de sept cent quatre-vingt-sept limonadiers, de six cent quatre-vingt-dix fabricants de bijouterie et joaillerie, Paris n'a de travail que pour quatre-vingts imprimeurs, et compte deux ou trois fois plus de restaurateurs que de libraires. Encore les libraires et les imprimeurs de Paris ne travaillent-ils pas seulement pour Paris, mais pour la France entière, et même un peu pour l'étranger. On voit que la ville lettrée est surtout la ville gourmande, la ville fastueuse (1).

Au reste, il en est à peu près ainsi de toutes les villes du

---

(1) *Rech. stat. sur Paris*, année 1825, tableaux nos 81, 85, 91. — Ces chiffres ont sûrement varié depuis 1825; les termes de comparai-

monde. Partout encore les hommes les plus sûrs de faire fortune sont ceux qui travaillent pour les sens et pour la vanité. Parmi les productions de l'esprit, les plus frivoles, celles qui s'adressent à l'imagination ou aux passions, trouvent partout infiniment plus d'acheteurs que celles qui parlent directement à l'intelligence : la scène française, dans son bon temps, faisait à peine des recettes aussi considérables que le théâtre de Brunet; il se lisait dix mille fois plus de romans que de livres de science; Mme Pasta gagnait à Londres cinq ou six mille guinées en une saison, et le publiciste le plus renommé avait grand'peine à s'y faire par an deux ou trois cents livres sterling de rente. Il continue à en être ainsi. Ce sont toujours et plus que jamais les arts qui parlent à l'imagination et à la passion qui obtiennent la vogue; et je ne sais si les faits contemporains continuent encore à justifier la remarque que faisait, dans les dernières années de la Restauration, un membre recommandable de la Chambre des pairs, à savoir que le caractère des publications s'était sensiblement amélioré depuis la chute de l'Empire, et que c'était surtout le nombre des publications utiles et sérieuses qui tendait à augmenter (1).

---

son ne sont plus les mêmes; mais il s'en faut que les résultats soient changés et que la ville fastueuse et gourmande soit devenue surtout la ville intellectuelle.

(1) C'est ce qu'établissait très clairement un travail plein d'intérêt, que publia, en 1827, M. le comte Daru, sur les mouvements du commerce de la librairie en France, depuis la restauration. On voyait dans ce travail que, de 1814 à 1826, le nombre de toutes les publications s'était accru, mais que les rapports avaient sensiblement changé; que les livres de pur agrément, qui avaient été au premier rang sous l'empire, n'étaient plus alors qu'au second, et que des publications plus sérieuses et plus importantes, telles, d'une part, que les voyages, l'histoire ancienne et surtout l'histoire contemporaine, et d'un autre côté les livres de jurisprudence et de législation étaient, passés du troisième rang au premier, et du cinquième au quatrième.

On sent donc combien il importe aux hommes qui travaillent pour l'intelligence, même à ne regarder que l'intérêt de leur art, de répandre le goût des jouissances intellectuelles, de faire la guerre au faste, à l'ostentation, à la sensualité, et d'être les premiers à donner l'exemple de cette simplicité de mœurs qui n'exclut ni le bien-être, ni les commodités, ni une certaine élégance, mais qui laisse l'esprit libre pour des plaisirs d'un ordre plus élevé.

Les travailleurs de cette classe sont appelés, par la nature même de leurs travaux, à rectifier beaucoup d'idées, à en introduire un grand nombre de nouvelles. Par là, ils préparent sans cesse la réforme d'établissements ou d'institutions fondés sur des erreurs précédemment accréditées, et par suite ils ne cessent de menacer l'état des individus ou des classes dont l'existence est attachée à celle de ces erreurs. Aussi n'est-il pas de professions qui soulèvent plus de haines et soient exposées à plus de persécutions. Depuis le commencement du monde, la destinée habituelle des hommes qui se sont voués à la culture et à l'avancement de l'intelligence a été d'être persécutés. Il est donc peu de professions qui requièrent plus de courage ; non pas de l'espèce de courage qu'il faut pour enlever une batterie, ou pour affronter une mer orageuse, mais de cette tranquille fermeté d'esprit qui est nécessaire pour dire, quand il le faut, des vérités qui blessent, pour attaquer des abus en crédit, pour ne consentir à affaiblir l'expression de sa pensée qu'autant que l'intérêt de la vérité l'exige, pour dévouer hardiment sa vie à la défense de la vérité. De toutes les qualités morales que demandent les arts dont il s'agit dans ce chapitre, celle-ci est peut-être celle dont il est le moins possible de se passer ; et plus un écrivain est exempt à la fois de passion et de faiblesse, plus il a de sang froid et de courage, et plus il exerce

son art avec puissance et avec fruit. — Mais ceci me conduit à parler des habitudes civiles que réclame la même classe d'arts ; car on n'a besoin de courage pour publier la vérité que parce que celui qui la dit est exposé à des agressions injustes, parce qu'à cet égard les droits et les devoirs réciproques ne sont pas assez connus et de bonnes relations suffisamment établies.

Si, pour être forts, les hommes qui ont mission de former les intelligences ont besoin, comme les autres classes de travailleurs et plus peut-être qu'aucune autre classe, de se soumettre, dans leur vie particulière, à un bon régime moral ; si la puissance et la liberté de leur action est plus ou moins accrue par une pratique habituelle et familière de la sobriété, de la tempérance, de l'économie, du courage, de la simplicité, des goûts et des mœurs et par tout un ensemble de bonnes habitudes personnelles, il n'est pas douteux que leur liberté ne se lie tout aussi étroitement et peut-être plus étroitement encore à l'existence, relativement à leur art, d'une bonne morale de relation.

Plus les individus, les partis, les autorités constituées, la société tout entière savent se renfermer dans les limites du droit, relativement à l'action de parler, d'enseigner, d'écrire, d'imprimer, et plus les hommes qui écrivent et qui enseignent peuvent exercer leur ministère avec facilité et avec liberté.

Il y a plusieurs manières générales de sortir à cet égard des règles de justice hors desquelles il ne peut exister de bonnes et faciles relations. Il est possible que les hommes par qui sont exercés les arts dont nous nous occupons en fassent un pernicieux usage. Il est possible que de certains corps entreprennent de les accaparer. Il est possible enfin

que la communauté ou les pouvoirs publics qui la représentent en usurpent l'usage ou le restreignent arbitrairement.

D'une part, dis-je, il peut arriver que les écrivains ou les instituteurs se rendent coupables, dans l'exercice de leur art, d'actions nuisibles et punissables : il peut arriver que les instituteurs égarent ou corrompent leurs élèves ; il peut arriver que les écrivains outragent la morale publique, insultent ou diffament des individus, des pouvoirs constitués, des partis, même des corps de nation, ou bien qu'ils se rendent complices de délits auxquels ils ne participeraient pas d'une manière directe, qu'ils excitent à commettre ces délits, qu'ils provoquent au vol, au meurtre, à la rébellion, à d'autres crimes.

D'un autre côté, il est possible que des hommes organisés en corporations et voués ensemble à l'exercice des arts dont il s'agit ici, élèvent la prétention de les exercer à l'exclusion de tout le monde, et de se délivrer à cet égard de toute espèce de concurrents. Ce ne sera pas individuellement sans doute et de leur autorité privée qu'ils essaieront de s'arroger de tels privilèges ; ils auront besoin pour cela de la complicité des pouvoirs publics ; mais ce qu'ils n'oseraient de leur chef, ils le feront sans scrupule et sans peur avec cette assistance. Ai-je besoin de rappeler à cet égard les prétentions des anciens corps ou des anciens établissements enseignants, les privilèges dont ils s'étaient fait investir, l'ardeur inquiète avec laquelle ils défendaient ces privilèges, les querelles des Jésuites avec l'Université de Paris, celles qu'avaient avec les fripiers les confréries de libraires ? et ne sait-on pas bien que l'esprit d'accaparement qui avait envahi tous les arts s'était montré dans ceux qui font l'éducation de l'intelligence sous des formes aussi âpres, aussi avides, aussi jalouses que dans les industries de l'ordre le moins élevé ?

Enfin, si les personnes privées peuvent très aisément se servir de ces arts pour nuire, si des corporations ont pu élever longtemps la prétention d'en avoir l'exercice exclusif, il n'est pas douteux qu'à son tour l'autorité, la personne publique, n'ait pu aussi en faire abus et manifester à leur sujet des prétentions tout aussi peu légitimes. Il n'en est pas dont elle ait voulu être plus maîtresse et qu'elle ait gouvernés d'une manière plus absolue. On sait assez quelle série d'actes arbitraires les pouvoirs publics ont dirigé, chez nous, dans le cours des derniers siècles et jusqu'à ces derniers temps, contre la faculté d'ouvrir des écoles, de publier des opinions, de répandre des idées, d'agir oralement ou par écrit sur les intelligences.

Ai-je besoin de dire que la liberté des arts voués à cet important travail est naturellement incompatible avec ces divers ordres d'excès? La chose est de toute évidence et elle paraît fort généralement sentie. Il n'est personne qui ne convienne que, dans l'intérêt même de ces arts, et pour que l'exercice en soit possible, il est essentiel que l'abus qu'on en peut faire soit sévèrement réprimé. On est également fort disposé à reconnaître que le monopole n'en doit être abandonné à aucune corporation. On est finalement assez d'accord à dire, au moins en termes généraux, qu'ils doivent être gouvernés par l'État avec justice. Mais les débats animés qu'excite, au moment même où j'écris ces paroles, la question de la liberté de l'enseignement, indiquent assez combien on est loin de s'entendre sur la manière dont il convient que l'État les gouverne et sur la nature et la mesure de l'action qu'il lui appartient d'exercer sur eux.

Il y a pour l'État, je l'ai déjà dit, plusieurs manières de faire la police de tous les arts, et partant de ceux qui font l'objet de ce chapitre. — il peut les gouverner en s'en empa-

rant, en les transformant en services publics, et en les faisant exercer par des fonctionnaires de son choix qu'il distribue systématiquement sur la surface du territoire. — Il peut les gouverner sans s'en emparer, en en livrant le monopole à des corps ou à des établissements privilégiés dont il désigne les chefs et à qui il impose des règlements de diverses sortes. — Il peut encore les gouverner sans en abandonner le monopole à personne, et en se bornant à soumettre ceux qui les exercent à des règlements préventifs, à la censure de certains délégués, à des examens, à des autorisations préalables. — Il peut enfin les gouverner sans prendre même ce genre de précautions, en livrant ceux qui les exercent à leur propre responsabilité, et en se contentant de réprimer judiciairement les faits nuisibles et punissables qu'ils pourraient commettre.

Nous avons eu, dans le cours de cet ouvrage, assez d'occasions d'établir que, de ces quatre manières de gouverner un art, il n'en est qu'une, la dernière, qui soit compatible avec sa liberté. Par la première, l'État s'en saisit et l'exerce pour son propre compte, comme un attribut de sa souveraineté. Par la seconde, il ne s'en empare pas, mais il le livre exclusivement à une ou plusieurs corporations, et il est également soustrait à l'activité générale. Par la troisième, il en permet l'exercice à tous, mais en le surbordonnant à la volonté de ses agents, de ses fonctionnaires de telle ou telle classe. Par la dernière seule, il le gouverne sans l'enchaîner. Il ne se mêle plus en effet de l'art lui-même : il le laisse à toute son activité, et il ne le gouverne qu'en s'attaquant aux déviations qui le font dégénérer en acte nuisible ; il se borne à faire la guerre aux mauvaises actions.

Il est à remarquer que de ces quatre manières de faire la police des arts, l'État n'a jamais appliqué les deux premières

(le gouvernement direct et le gouvernement par l'intermédiaire des corporations) à ceux de ces arts qui agissent sur l'entendement par la parole écrite, c'est-à-dire par des livres ou des journaux, par des publications isolées ou périodiques. Il ne paraît pas qu'il ait jamais songé à s'emparer directement de ce mode d'enseignement, et à le faire exercer, à l'exclusion de tout le monde, par des fonctionnaires nommés et rétribués par lui. Il ne paraît pas non plus qu'il ait jamais songé à ériger en corporation les écrivains ou les journalistes par qui il était pratiqué, et à leur conférer le droit exclusif de faire des journaux et des livres. Il a laissé cette manière d'enseigner dans le domaine de l'activité générale, en se bornant, pendant longtemps, à soumettre ceux qui la voulaient exercer à la censure directe de certains agents, sans l'approbation desquels il n'était permis de rien faire paraître. Encore, de nos jours, a-t-il été contraint, après une lutte longue et violente, de renoncer à ce moyen de gouvernement abusif, et a-t-il perdu le pouvoir d'interdire arbitrairement aucune publication. Il peut exiger encore, il est vrai, que, pour faire une de ces publications quotidiennes que nous désignons par le nom de journaux, on soit majeur, regnicole, et en mesure de fournir un certain cautionnement; mais ces conditions, qui sont des gênes, ne constituent pas un empêchement dirimant; et, comme il ne dépend de lui, ni d'empêcher qu'on réunisse ces conditions, d'ailleurs peu difficiles à remplir, ni de les contester quand on les possède, on peut dire qu'il n'est réellement en son pouvoir de s'opposer à aucune espèce de publications, et qu'il ne gouverne plus ce mode d'enseignement que par le dernier moyen que j'énumérais tout à l'heure, c'est-à-dire par la voie des répressions judiciaires uniquement appliquées aux actes malfaisants.

Mais si l'État n'a longtemps gouverné l'enseignement écrit

que par la censure, et s'il ne le gouverne plus que par l'intermédiaire des tribunaux, il a successivement usé, à l'égard de l'enseignement oral, de tous ceux des moyens dont j'ai présenté l'analyse qu'on peut regarder comme contraires à la liberté, c'est-à-dire des trois premiers en ordre. Et, en en effet, il l'a d'abord et pendant fort longtemps livré en monopole à des corps ou à des établissements privilégiés. Depuis l'abolition des corporations et privilèges, il s'en est emparé pour son propre compte et l'a transformé en service public. Dans le même temps, il est vrai, il a admis la concurrence des établissements particuliers d'instruction; mais en en subordonnant la création à sa permission expresse, en leur faisant payer tribut et en les retenant sous son inspection directe. Aujourd'hui, par suite d'engagements pris à l'origine du nouveau gouvernement, il s'agirait de rendre réelle la concurrence des institutions privées, et, en maintenant l'établissement public, d'émanciper, ainsi qu'il a été promis, l'activité particulière. Mais les modifications qu'on offre de faire au régime existant n'en présentent qu'une transformation qui serait bien près d'être illusoire, et la liberté de l'enseignement ne s'accorderait guère avec les pouvoirs qu'on prétend réserver à l'État.

Les doctrines professées à ce sujet sont : que le droit d'enseigner est essentiellement un droit de l'État; qu'il fait partie de ses attributions et de son service; qu'il ne peut être exercé que par lui ou en vertu de sa délégation; que s'il ne le délègue pas, il faut au moins qu'il autorise ceux qui prétendraient en user de leur chef; et s'il ne les autorise pas en termes formels, qu'il les autorise tout au moins d'une manière indirecte; qu'en conséquence, l'enseignement ne puisse être donné que sous son inspection, sur le vu des choses qu'on se propose d'enseigner et des livres dont les instituteurs fe-

ront usage; qu'il ne puisse être donné que par des hommes élevés comme ses professeurs, instruits précisément de ce qu'ils enseignent, revêtus par lui de grades proportionnés aux établissements qu'ils veulent former, pourvus enfin de certificats délivrés par tels et tels de ses fonctionnaires, et constatant qu'ils sont dignes par les mœurs, qu'ils sont dignes par les lumières; qu'ils s'établiront dans des locaux matériellement sains, etc. J'ajoute que les mesures proposées et livrées à la discussion publique, au moment où j'écris, ne seraient que la consécration de ces doctrines.

Que la liberté de l'enseignement soit naturellement incompatible avec de telles dispositions et avec les principes qui leur servent de base, il est assurément très superflu de s'arrêter à le démontrer. On ne sait trop d'abord s'il peut exister un enseignement privé réellement libre, à côté d'un enseignement public à qui toute sorte d'avantages ont été attribués, qui jouit gratuitement de magnifiques locaux et de tout le matériel nécessaire, qui a des traitements assurés pour ses fonctionnaires et ses professeurs, qui peut seul être l'objet des libéralités de l'État et de celles des communes, qui n'est exposé à aucun danger de faillir, enfin, et qui n'a point, commercialement, de mauvaises chances à craindre. Mais si la liberté de l'enseignement privé, fût-elle réellement établie, semble impossible avec la concurrence d'un enseignement public placé dans de telles conditions, à plus forte raison est-elle impossible avec les restrictions qu'on lui fait subir, avec les conditions dont on la surcharge, avec le rang forcément inférieur qu'on assigne aux établissements fondés par des particuliers, avec la série des précautions prises pour qu'ils ne puissent enseigner que ce que l'État enseigne, et notamment avec l'obligation imposée aux instituteurs de produire des certificats que l'État, après tout, est toujours le maître de refuser, puis-

qu'il dépend toujours de ses délégués de trouver qu'on n'est pas suffisamment digne, ou suffisamment capable, ou qu'on ne remplit pas assez amplement telle ou telle autre condition voulue. Il n'y a pas de chicanes possibles à faire à l'éditeur responsable d'un journal qui justifie de son âge et de sa qualité par son acte de naissance, qui remet en argent bien compté le cautionnement voulu, et aussi peut-on dire que la liberté de la presse existe : elle n'est subordonnée, en effet, au bon plaisir de qui que ce soit. Mais il serait toujours aisé de faire des objections à l'instituteur qui aurait à justifier de sa moralité et de ses lumières; on pourrait toujours trouver qu'il n'est pas suffisamment moral, ou bien suffisamment capable, ou bien qu'il ne remplit pas suffisamment telle autre condition d'un caractère naturellement indéterminé : partant il ne dépendrait réellement pas de lui de fonder une école : on n'est pas libre de faire ce qu'on ne peut faire que sous le bon plaisir d'autrui.

Aussi, dans les mesures livrées à la discussion, et qui sont destinées soi-disant à assurer aux personnes privées la liberté de l'enseignement, ne s'agit-il en réalité que d'une chose : maintenir aussi en entier que possible le pouvoir de l'État; garder, accroître, multiplier, fortifier ses établissements, et retenir tout le reste sous sa tutelle dans un état indestructible de subordination, de dépendance et d'infériorité; et les raisons qu'on allègue, c'est le droit de l'État d'abord, et puis la nécessité qu'il y a de donner de l'unité à l'enseignement, d'en étendre le bienfait à toutes les classes, de l'approprier aux besoins de chacune, et finalement d'empêcher qu'il n'en soit fait abus.

Rien de moins solide assurément que de telles allégations. Je conçois qu'il en soit tenu compte au point de vue de l'application, s'il est vrai qu'elles s'appuient sur le sentiment

public, sur des idées accréditées et influentes; mais ces idées accréditées et influentes sont certainement des idées très erronées. Il n'est vrai, à bien voir les choses, ni que l'enseignement appartienne à l'État; ni que le fait d'en concentrer la direction dans ses mains soit une bonne manière d'imprimer de l'unité aux intelligences; ni qu'on s'assure par là qu'il se répandra et se distribuera convenablement, qu'il sera mieux appropriée aux besoins des diverses classes, et que les abus en seront plus exactement empêchés. On ne pourrait attendre ces résultats que de la liberté, qui est ruinée par ce système. Il les rend impossibles en la détruisant; et si la sagesse commande de le maintenir tant que dureront les préventions publiques qui le soutiennent, elle commande plus impérieusement encore d'attaquer les erreurs qui l'étayent.

La plus fondamentale de ces erreurs est celle qui fait de la faculté d'enseigner une prérogative naturelle et nécessaire de la puissance publique. On ne peut inférer qu'une telle faculté lui appartient ni des principes, ni des faits. Il tombe sous le sens, en principe, qu'enseigner, faire l'office de pédagogue, n'est pas un acte de pouvoir souverain. Il faut sans doute distinguer avec soin, dans une société, ce qui est fonction publique et ce qui est industrie; mais s'il est quelque chose de certain au monde, c'est qu'enseigner est une profession et non une magistrature. Il peut arriver, en fait, que le pouvoir se livre à l'enseignement; mais ce n'est ni un devoir, ni une nécessité de sa charge. Si l'enseignement était un de ses attributs essentiels, il serait impossible qu'il le laissât tomber dans le domaine de l'activité particulière. Il ne pourrait, en effet, abandonner aux individus, sans se détruire, les droits qui constituent la souveraineté, les droits de décréter, de juger, de contraindre; tandis qu'il peut très bien, sans que sa souveraineté en reçoive la moindre atteinte, aban-

donner aux individus le droit de se livrer à tous les travaux qui constituent des professions particulières, et notamment le droit d'enseigner.

On fait de grands efforts pour établir que ce droit a été très anciennement et est demeuré jusqu'à ce jour une de ses plus constantes prérogatives. Cela serait vrai en fait qu'on n'en pourrait rien conclure en principe. Mais en fait d'abord cela est-il vrai? Je serais tenté de penser que l'enseignement a toujours été plus ou moins libre, ou que, du moins, jusqu'à l'Empire, il n'avait jamais été complètement asservi. Sous l'ancienne monarchie, il est vrai, les puissances spirituelle et temporelle avaient, l'une et l'autre, fait de grands efforts pour le mettre sous leur influence; mais elles n'avaient jamais été jusqu'à prétendre que le droit d'enseigner dût appartenir exclusivement à l'Église ou à l'État, et ni l'une ni l'autre n'avaient entrepris de le soumettre à une régie universelle. Les rois n'avaient pu faire accepter des constitutions aux Universités, nées de l'exercice du droit individuel, qu'en consentant à convertir leur droit en privilège, et en leur accordant, à la place de la liberté, des pouvoirs injustes, qu'eux-mêmes ensuite étaient forcés de respecter. L'Eglise avait institué une multitude de collèges, mais il en avait été fondé aussi un très grand nombre par des particuliers et des villes, et, au milieu de toutes les conquêtes du pouvoir royal et ecclésiastique, je ne crois pas que ces établissements laïques eussent jamais perdu leur indépendance privée. Quand est venue la révolution, la tyrannique manie de tout mener par des règles générales a fait tomber l'exercice de l'enseignement, ainsi que beaucoup d'autres choses, dans le domaine de l'autorité : mais on doit aux gouvernements qui se sont succédé jusqu'au Consulat, la justice de reconnaître qu'en l'organisant, ils avaient toujours évité de l'enchaîner,

et qu'à côté des établissements publics d'instruction, chacun pouvait librement élever des écoles particulières. Je ne sais comment on a pu se laisser entraîner à dire que, dans les lois faites depuis un demi-siècle, il n'avait été jamais rien stipulé en faveur de la liberté de l'enseignement. Un projet de décret présenté par M. de Talleyrand à l'Assemblée constituante portait, article 13 : *Il sera libre à tout particulier, en se soumettant aux lois générales sur l'enseignement public, de former des établissements d'instruction. Ils seront tenus d'en instruire leurs municipalités et de publier leurs règlements.* Un décret de la Convention, daté du 29 frimaire an II, débutait par cet article : *L'enseignement est libre, etc.* Une loi du 27 brumaire an III se terminait par celui-ci : *La loi ne peut porter aucune atteinte au droit qu'ont les citoyens d'ouvrir des écoles particulières, sous la surveillance des autorités constituées.* Une autre, du 3 brumaire an IV disposait, article 300 : *Les particuliers ont le droit de faire des établissements particuliers d'éducation et d'instruction.* Ce droit s'était maintenu sous le Directoire. Il ne subit une première atteinte que sous le Consulat, et ne périt complètement que sous l'Empire. Ce ne fut qu'alors qu'on vit le droit d'enseigner se concentrer exclusivement dans les mains du pouvoir, et revêtir le caractère singulier d'une administration générale. En vain divers démagogues, notamment Danton, Barrère, Cambon et autres, avaient demandé, dans leur barbare langage, qu'on donnât *une centralité* à l'instruction pour donner de l'unité à la République : aucun gouvernement, jusqu'à l'Empire, n'avait poussé assez loin l'amour de cette fausse unité qu'on obtient par l'intermédiaire abusif des pouvoirs sociaux, jusqu'à détruire toute liberté particulière d'enseigner. Encore une fois, cela ne commença que sous le Consulat et l'Empire. Une loi de la république consulaire posa le principe, et les décrets

impériaux se chargèrent de tirer les conséquences. Ce furent des décrets qui organisèrent l'Université; organisation tellement concentrée, qu'un de ses chefs a pu dire d'elle, plus tard, qu'*elle était le gouvernement même appliqué à la direction universelle de l'enseignement, aux colléges des villes comme à ceux de l'État, aux institutions particulières comme aux collèges, aux écoles de campagne comme aux facultés de théologie, de droit et de médecine;* et ajouter que *le gouvernement faisait le monopole de l'éducation au même titre qu'il faisait le monopole de la justice et de la force armée* (1). La Révolution de 1830, qui a trouvé l'Université établie, ne pouvait, on le conçoit, en présence d'un fait aussi considérable, agir comme si rien n'eût existé, et détruire du jour au lendemain un vaste corps dont les membres couvraient la surface du territoire, dont l'existence avait été consacrée par une durée de trente années, et que rien, alors même que son existence ne devrait pas être éternelle, ne pourrait immédiatement remplacer, qui serait nécessaire, dans tous les cas et pour longtemps encore, comme moyen de transition, à beaucoup d'égards comme modèle, comme stimulant, comme préservatif de beaucoup d'erreurs, comme tempérament à beaucoup d'entreprises folles, comme refuge pour les familles qu'effraieraient les nouveautés, les incertitudes, les variations de la liberté, comme dépositaire enfin d'un genre d'instruction qu'on ne trouverait nulle part ailleurs aussi perfectionné, et que pourraient rechercher longtemps encore des classes entières et importantes de citoyens. Elle a donc sagement maintenu la grande institution qu'elle trouvait établie; mais, en la maintenant en fait, elle a consacré en

(1) Opinion de M. Royer-Colard sur l'art. 4 du titre 3 de la loi des finances de 1819.

principe la liberté de l'enseignement, et l'on conviendra que cette consécration de la liberté, venue après les faits anciens et les déclarations plus récentes s'accorde encore assez mal avec le prétendu droit historique de l'autorité.

Il n'est donc pas aussi certain qu'on a bien voulu le dire que le droit d'enseigner ait été de temps immémorial et soit demeuré jusqu'à ce jour une prérogative du pouvoir. Mais, cela fût-il vrai, qu'en pourrait-on raisonnablement induire? Serait-il bien étrange qu'une chose injuste ou peu sensée eût pris racine parmi nous, à une date ancienne, et qu'elle s'y fût invariablement maintenue jusqu'à nos jours? N'en a-t-il pas été ainsi d'une multitude de choses tenues aujourd'hui pour radicalement iniques ou déraisonnables? Est-ce que dominer les consciences, violenter la pensée, asservir le travail, le permettre aux uns et l'interdire aux autres, n'a pas été, durant des siècles, une prérogative de la souveraineté? Y a-t-il longtemps que nous avons aboli la censure? Y a-t-il longtemps qu'il n'existe plus de religion de l'État? Y a-t-il longtemps que les corporations sont détruites et que nous avons biffé de notre droit public l'édit étrange qui faisait du droit de travailler *un droit royal et domanial?*

Non-seulement donc la prérogative attribuée à l'État n'a pas de vraie valeur historique, mais elle aurait été établie et se serait invariablement maintenue depuis des siècles, qu'on n'en pourrait encore rien inférer. Le fait et le droit sont deux choses.

D'ailleurs, si le fait était ici l'expression naturelle et vraie d'un droit essentiel du gouvernement, ce droit serait plus ou moins reconnu partout sans doute, et il s'en faut qu'il en soit ainsi. Supposez qu'il prît fantaisie au premier ministre de la Grande-Bretagne de dire en plein parlement que le droit d'enseigner est une prérogative de la reine et qu'il ne peut

être exercé que par délégation de son gouvernement. Que diraient les lords? Que diraient les communes? Peut-on douter qu'une prétention pareille ne parût la chose du monde la plus insensée? Mais comment donc ce qui serait extravagant à Londres peut-il, théoriquement du moins, être bien raisonnable à Paris? Faut-il dire avec Pascal : « Vérité au-deçà des Pyrénées, erreur au-delà? » Au point de vue pratique, on le pourrait sans doute; mais ne serait-ce pas absurde, théoriquement? Les vérités de la science sociale ne sont pas, je le sais (et rien, absolument rien ne les distingue en cela de celles des autres sciences), ces vérités, dis-je, ne sont pas, plus que les autres, susceptibles de recevoir, à tel moment donné, la même application partout; mais, théoriquement, elles sont, comme les autres, partout les mêmes: il n'y a pas plus, scientifiquement parlant, une économie politique ou une morale française, différente de la morale de l'économie politique anglaise, qu'il n'y a une chimie, une physique, une astronomie anglaise différente de l'astronomie, de la physique et de la chimie que l'on enseigne en France. Si donc, en fait, et dans l'état des choses que le passé nous a transmises, il est moins choquant à Paris qu'à Londres de dire qu'enseigner est une prérogative de l'État, cela est partout également insoutenable en principe.

Ajoutons que s'il n'est pas vrai qu'enseigner soit un droit naturel et nécessaire du pouvoir, il ne l'est pas davantage que la concentration de ce droit dans ses mains soit une bonne manière d'obtenir les résultats dont on a parlé, et par exemple l'unité des intelligences.

L'unité est aujourd'hui la passion des beaux esprits. On veut l'unité en toutes choses. On la préconise comme le chef-d'œuvre de la révolution, et nul certes ne niera qu'elle ne soit un grand bien lorsqu'elle naît de l'accord véritable des pensées

et des sentiments. Mais qu'est-ce qu'une unité que l'on décrète ? En fait d'unités, il n'y en a réellement qu'une qui soit à décréter et qu'on doive rendre obligatoire, celle du gouvernement. Celle-là doit être décrétée, sans nul doute. Il va sans dire que, s'il peut y avoir dans un même pays concurrence entre les partis politiques qui se disputent le gouvernement, il ne peut pas y avoir concurrence de gouvernements, concurrence de législations, de polices, de justices. L'unité, à cet égard, est forcée. Mais elle n'est forcée qu'à cet égard ; et si la nature des choses prescrit de décider qu'il n'y aura dans le même pays qu'un seul gouvernement, elle ne prescrit pas de décider qu'il n'y aura qu'une foi, qu'un culte, qu'un enseignement, qu'une vérité, qu'une vérité littéraire, qu'une vérité scientifique, qu'une même manière de pratiquer l'industrie et les arts, etc. L'unité, sur ces divers objets, peut être désirable, mais elle ne saurait être imposée. Il n'est pas permis d'en faire une loi et de l'établir par voie de contrainte. Aussi, en dehors du gouvernement, dont l'unité légale ne saurait être trop fermement maintenue, a-t-on renoncé à l'unité forcée, à l'unité de par la loi presque en toutes choses : on y a renoncé dans les arts, dont la loi ne se permet plus de régler les procédés ; on y a renoncé dans la foi religieuse, où nulle croyance n'est admise à invoquer l'appui du bras séculier et n'a d'autorité que celle que chacun lui accorde. Comment serait-il possible de la maintenir dans l'enseignement, et, quand le concours est ouvert en toutes choses, même en matière de religion, que signifieraient, en matière d'enseignement, des appels à l'unité gouvernementale ? Comment serait-il possible notamment de maintenir l'unité de par la loi dans l'enseignement oral quand elle a été détruite dans l'enseignement écrit, et de perpétuer le privilège universitaire à côté de la censure abolie ? Recon-

naître que l'enseignement, par la voie de la presse, doit être libre, c'est avouer que les doctrines publiques doivent se former par l'influence directe du pouvoir. N'y a-t-il pas là contradiction palpable? Peut-on raisonnablement songer à l'unité légale des idées avec un enseignement enchaîné d'une part et une presse libre de l'autre? Si l'enseignement devait, comme on le demande, être soumis à un même esprit, et si cet esprit devait être donné par l'État, s'il appartenait réellement à l'État d'être le régulateur des doctrines nationales, il ne suffirait pas qu'il revendiquât la direction de l'enseignement, il faudrait qu'il demandât aussi la dictature de la presse, celle de la chaire, celle de la tribune. C'est d'ailleurs, convenons-en, une triste manière de faire de l'unité que de prétendre l'imposer On établit mal l'accord des esprits par la contrainte. L'unité des idées obtenue par l'exercice du pouvoir suprême déféré à l'Université rappelle beaucoup trop l'ancienne unité de la foi par la vertu du saint office. Une unité produite ainsi ne saurait avoir, de l'unité, que les apparences : c'est tout simplement celle que procurerait la tyrannie, c'est-à-dire l'unité à la surface avec toute sorte de dissentiments au-dessous. Loin que l'unité ainsi établie conduise à l'unité véritable, elle prévient la seule unité qu'il soit possible d'obtenir et d'avouer, c'est-à-dire celle à laquelle on arrive par la liberté, par la discussion, par le concours des idées divergentes. Et, au surplus, pour juger combien peu est réelle l'unité de doctrines que procure l'unité légale de l'enseignement, il suffirait au besoin de comparer les effets obtenus avec les résultats cherchés: on n'enseigne que la littérature classique dans nos collèges et c'est le romantisme qui prévaut dans la société; il s'agit, dit-on, d'amener tous les esprits à un même type, et jamais on n'a remarqué dans les intelligences plus de bigarrures et de diversité;

on se proposerait enfin de faire des élèves pénétrés de l'esprit de la constitution, remplis de dévouement aux principes qu'elle consacre, et s'il s'agit pour les partis de se porter à quelque démarche irrégulière, c'est presque toujours dans les écoles qu'ils vont chercher leurs instruments....

Si la prérogative réclamée par l'État paraît si peu propre à mettre de l'unité dans les intelligences, pourvoit-elle mieux à la bonne distribution de l'enseignement? On observe que, sans l'initiative attribuée à l'État, l'enseignement se répandrait d'une manière à la fois très insuffisante et très inégale. Il est bien des lieux où manqueraient les hommes et les ressources nécessaires pour fonder des établissements d'instruction; c'en serait fait à peu près partout de l'enseignement des classes les plus pauvres; c'en serait fait aussi de toute véritable culture intellectuelle pour les familles de l'ordre moyen. C'est à l'État d'effacer ces inégalités et de pourvoir à l'insuffisance des ressources. Il doit partout donner l'instruction aux classes pauvres, et assurer aux classes moyennes cet ensemble de connaissances qu'on appelle les humanités, et qui demeureraient, sans son intervention, le privilège des classes supérieures.

L'État fait ici, cela n'est pas douteux, ce qu'on affirme qu'il doit faire; mais est-il certain au même degré qu'il soit de son devoir de faire ce qu'il fait? Est-il certain qu'il doive l'instruction primaire aux classes inférieures, et, quand on n'oserait dire qu'il est obligé de les nourrir, de les loger, de les vêtir, peut-on affirmer avec plus de confiance qu'il soit obligé de les instruire? Est-il certain, d'une autre part, qu'il doive aux classes intermédiaires une véritable culture intellectuelle, qu'il soit dans sa mission de les rapprocher par des mesures directes des classes élevées, et que sa tâche consiste à combler d'une ma-

nière artificielle l'intervalle qui existe naturellement entre les rangs?

La question, on le pense bien, n'est pas de savoir s'il est à souhaiter que les classes pauvres arrivent à l'instruction et au bien-être, que les classes moyennes parviennent à participer aux plaisirs élevés de l'esprit, de la fortune et de la considération? Qui pourrait ne pas souhaiter le bien commun de tous les membres de la grande famille, et notamment celui des classes qui sont encore les moins avancées? Mais la difficulté est précisément de reconnaître si l'État travaille à ce bien commun des classes encore peu avancées, en s'entremettant directement dans le soin de leur éducation, quand il demeure étranger d'ailleurs à celui de leur fortune; s'il est bon juge à cet égard de ce qui leur convient; si la distribution uniforme et générale qu'il fait de certains enseignements se trouve suffisamment en rapport avec la situation des familles qui les reçoivent; s'ils ne sont pas pour beaucoup d'entre elles ou prématurés, ou insuffisants, ou différents de ce qu'ils devraient être, etc.

Tout vient à point à qui sait attendre, est une des meilleures paroles qu'ait jamais dites la sagesse proverbiale des nations. Qu'il y ait pour les familles pauvres qui ont su se mettre au-dessus des premiers besoins, profit à se procurer, dès qu'elles le peuvent, une certaine instruction usuelle qui soit pour elles un instrument de plus de bien-être et un commencement de dignité, je n'en fais assurément aucun doute. Mais y a-t-il profit pour elles à ce que l'État devance ce moment et leur donne à toutes l'instruction primaire avant qu'elles en aient senti le besoin et soient en mesure de faire le moindre sacrifice pour l'acquérir? Est-ce véritablement les servir que d'éveiller ainsi prématurément leur sensibilité et leur intel-

ligence? Ne vaudrait-il pas autant patienter? ne serait-il pas aussi sage et aussi véritablement bienveillant de laisser, comme je l'ai déjà dit, le progrès de leur éducation se subordonner à celui de leur fortune? Est-on sûr, en les rendant plus intelligentes et plus sensibles avant qu'elles soient devenues plus aisées, de faire autre chose que de les rendre plus malheureuses et plus inquiètes? Leur apprendre spontanément à lire, c'est les mettre, de son autorité privée, en communication avec ce pêle-mêle de bonnes et de mauvaises pensées, de bons et de mauvais sentiments que ne cesse d'enfanter la presse. S'est-on demandé, en les faisant entrer dans ce commerce avant qu'elles en manifestassent le besoin, si elles y apporteraient une raison assez exercée et quelques notions assez sûres pour ne pas se laisser misérablement duper?... Voilà les doutes qui pourraient ne pas plaire au faux zèle, mais que me pardonneront, j'en ai l'espoir, la charité sincère et une philanthropie vraiment éclairée.

Des questions plus vives et plus pressantes peuvent être inspirées par la diffusion officielle de l'enseignement immédiatement supérieur. Mettre, par divers moyens, et notamment par un externat plus ou moins gratuit, l'enseignement des collèges à la portée des classes intermédiaires les moins avancées, et presque des classes inférieures, est-ce véritablement faire le bien? Est-ce faire le bien surtout, quand on songe à la nature de cet enseignement, au genre d'aptitudes qu'il donne, aux prétentions qu'il éveille, à l'incurable vanité qu'il inspire, aux nombreux et inévitables déclassements qu'il tend sans cesse à opérer? Je crains, je l'avoue, que cette manière de rapprocher les rangs ne soit moins une manière de les rapprocher que de les confondre, et qu'il ne résulte de là bien des mécomptes et bien des souffrances, bien de l'agitation et bien des désordres.

Il est vrai qu'après avoir fait très savamment et très philanthropiquement beaucoup de mal, la science administrative est féconde en artifices pour y remédier. Mais la question est de savoir si les remèdes dont elle use ici ne sont pas une nouvelle cause de complications et de souffrances. Voyez en effet la singularité! on donne plus ou moins gratuitement à tout le monde l'instruction de tous les degrés, primaire, secondaire, spéciale, depuis la plus inférieure jusqu'à la plus élevée; on déclasse ainsi une multitude de familles; on pousse abusivement hors de leur condition une multitude de pauvres jeunes gens, à qui on donne des besoins délicats qu'ils ne pourront satisfaire, et le désir de positions élevées auxquelles ils ne pourront parvenir; et l'on croit ensuite réparer cela, en commettant une faute plus grave d'un autre genre, en barrant arbitrairement le chemin qui conduit non-seulement aux fonctions dont l'État seul dispose, mais à des professions qui appartiennent à tous, en suscitant sur les pas de tout le monde des obstacles qu'on n'y devrait pas renconter, et en multipliant arbitrairement les conditions et les épreuves. On espère ainsi amortir les ambitions qu'on a si imprudemment fomentées, tandis qu'on ne fait souvent qu'exciter la médiocité à s'obstiner dans une vaine poursuite, décourager quelques talents réels, et joindre en effet beaucoup d'injustice à beaucoup d'imprévoyance.... Le vrai remède, il faut le dire avec sévérité, le vrai remède serait de ne pas faire le mal pour n'avoir pas ensuite à y remédier par un mal nouveau. Le vrai remède serait de ne pas fomenter des ambitions qu'on est impuissant à satisfaire. Le vrai remède serait de laisser les familles proportionner leur éducation à leur fortune et aux chances naturelles de leur condition; de les laisser s'avancer par leurs efforts, comme de juste, et dans la mesure de leurs efforts, sans presser artificiellement leur marche, et sans leur barrer

ensuite arbitrairement le chemin. Les appeler, les exciter toutes, sans pouvoir après faire autre chose pour elles que leur rendre de plus en plus difficile l'accès des professions et des fonctions vers lesquelles on les a attirées : est-ce juste, est-ce prudent, je le demande, et une distribution de l'enseignement dont on ne parvient à pallier les mauvais effets que par de tels remèdes peut-elle passer pour quelque chose de bien heureux et de bien avisé?

Sans l'intervention de l'État, ajoute-t-on, c'en serait fait de toute vraie culture intellectuelle pour les familles de l'ordre moyen, et la prérogative qui lui est attribuée n'a pas pour effet seulement de faire que l'enseignement soit bien distribué, mais encore qu'il soit de bonne nature. Les parents, sans l'État, laissés à leurs propres instincts, iraient droit au plus pressé, et se hâteraient de procurer à leurs enfants le genre d'instruction qui pourrait les mettre en mesure le plus promptement de faire un fructueux emploi de leurs forces... — Mais quel si grand mal y aurait-il donc à cela? Le premier besoin des familles peu aisées, dans leur mouvement ascensionnel n'est-il pas de se créer une fortune? N'est-ce pas raisonnablement par là qu'elles doivent commencer? Cette acquisition n'est-elle pas la base de toutes les autres, et, s'il en est ainsi, peut-on souhaiter d'abord pour elles quelque chose de mieux qu'une instruction usuelle qui leur permette d'exercer leur profession avec plus d'intelligence et de fruit? Une telle instruction d'ailleurs n'a-t-elle d'autre effet que de rendre l'exercice de la profession plus profitable, et ne fait-elle pas aussi qu'on l'exerce avec plus de distinction? Ne contribue-t-elle pas à donner plus d'élévation aux sentiments, plus de dignité aux caractères, et ne peut-on attendre ces heureux effets que d'une instruction dont il ne soit possible de tirer matériellement aucun fruit, de ce qu'on appelle une

éducation libérale? On raisonne, en fait d'enseignement, comme si les diverses classes qui le reçoivent étaient toutes, plus ou moins, des classes aristocratiques destinées à vivre loin de toute profession. Et, en effet, dans le système d'enseignement que le système universitaire fait exclusivement prévaloir, l'enseignement est une chose et les professions en sont une autre; il n'y a pas de rapport nécessaire entre l'enseignement et les professions. Est-ce ainsi, par hasard, qu'on fait qu'il soit de bonne nature? C'est ainsi, au contraire, qu'on le rend foncièrement vicieux; et tout ce qu'il y a à dire de ses fâcheuses tendances, du tour pédantesque et vaniteux qu'il donne aux esprits, des idées d'ambition qu'il sème et fait fermenter dans toutes les classes, et très particulièrement de son désaccord formel avec l'état actuel de la société, de son ignorance des arts qu'elle pratique, de son impuissance à les seconder, du dédain et presque de l'aversion qu'ils lui inspirent, tout cela vient précisément de ce qu'étant resté dans les mains de l'État, quand la plupart des arts étaient abandonnés à l'activité universelle, il n'a pu suivre le mouvement, et a bientôt cessé d'être en harmonie avec le reste. La servitude a produit ici l'effet qu'elle produit en toutes choses. L'enseignement est demeuré, sous l'influence du monopole universitaire, ce qu'était restée l'industrie sous le joug des maîtrises et des corporations. La prérogative réclamée pour l'État n'est donc pas plus propre à faire qu'il soit de bonne nature qu'à répondre qu'il sera judicieusement distribué.

Elle ne répond pas davantage enfin qu'il n'en sera pas fait abus, et elle est loin d'inspirer à l'État des dispositions qui l'excitent à le soumettre à une bonne police. Elle donne à l'État, en effet, un intérêt personnel à défendre différent de celui que présenterait la légitime répression des abus, et

qui devient l'objet essentiel de sa surveillance. En le dotant d'un grand privilège, elle l'intéresse particulièrement à le maintenir, et la police qu'il exerce consiste surtout à empêcher qu'il ne soit fait brèche à son droit, que sa tutelle ne soit éludée ou méconnue. Mais quand on s'est montré docile au joug, quand on a consenti à ne fonder que des établissements d'un ordre inférieur aux siens, quand on a prouvé par des diplômes qu'on est élevé selon son esprit, quand on est porteur de certificats en règle, quand on se montre exact à produire tous les ans le programme des études et la liste des ouvrages employés, comment pourrait-on inspirer encore quelque défiance et quelle autorité serait assez ombrageuse pour se croire encore obligée de veiller? Aussi l'autorité, dans un tel système de police, emploie-t-elle surtout son zèle à assurer l'accomplissement des formalités voulues et se dispense-t-elle d'ailleurs, habituellement, de toute surveillance vraiment utile. A quoi il faut ajouter qu'il n'est pas suppléé à cette surveillance par celle des familles; car de quoi auraient-elles à s'inquiéter? Naturellement, elles seraient peu portées à la confiance; il est fort douteux qu'elles consentissent à remettre leurs enfants à des inconnus; elles voudraient savoir personnellement à qui elles ont affaire; si plusieurs se confiaient sans avoir vérifié, ce serait sur la foi de personnes dignes et bien placées qui auraient examiné pour elles; leur commune vigilance ne s'endormirait probablement pas; elle serait spontanément secondée par celle des enfants, et, au besoin, elle donnerait l'éveil a celle des magistrats, naturellement moins spontanée et moins active. Mais qu'ont-elles besoin de s'imposer tant de soins? L'État examine pour elles les instituteurs, les professeurs, leur capacité, leur moralité, le programme des études, l'état des locaux, le choix des livres dont il sera fait usage. Or, quand il a tout vu, que leur

reste-t-il à examiner, et de quoi s'inquiéteraient-elles? Aussi ne s'inquiètent-elles guère de rien, et acceptent-elles de confiance les programmes, les livres, les méthodes et tout un personnel de professeurs, de maîtres, d'instituteurs qui va se renouvelant sans cesse, personnel composé d'hommes dont ils ne connaissent ni les antécédents, ni les vues ultérieures, qui arrivent, qui partent, qui se succèdent, fort occupés surtout de leur avancement, et qui n'ont en général à leur confiance d'autre titre que le caractère officiel dont ils sont revêtus. Puis, ce régime, qui les dispense si bien de veiller sur les personnes à qui est confiée l'éducation de leurs enfants, n'oblige pas davantage ces personnes de veiller sur elles-mêmes. Naturellement, et sans la recommandation légale dont elles sont pourvues, celles-ci auraient à faire leur situation; elles ne jouiraient que de celle qu'elles auraient acquise, il n'y aurait d'acquise que celle qu'elles continueraient à mériter, et des soins constants leur seraient nécessaires pour conserver la confiance qu'elles seraient parvenues à obtenir. Mais elles ont fait d'avance toutes leurs preuves, elles sont munies des certificats voulus, et qu'aurait-on encore à leur demander pour témoigner d'une capacité et d'une moralité dont elles justifient par pièces officielles? On ne peut guère disconvenir que ces titres ne tendent à les dispenser de beaucoup d'efforts. Enfin le même système de police rend à peu près superflue la surveillance de la police et de la justice ordinaires. Et, en effet, quel sujet l'officier de police et le magistrat auraient-ils de s'inquiéter de ce qui peut se passer dans les écoles? Ils savent qu'elles sont soumises à la tutelle d'une autorité séparée. Il est tout simple qu'ils lui laissent la responsabilité de ce qui s'y passe, et ils ne s'en mêlent guère en effet que pour faire respecter l'autorité des règlements particuliers auxquels elles sont assu-

jéties. Rien ne serait d'ailleurs si difficile que de trouver dans les annales judiciaires des traces de poursuites dirigées contre des désordres arrivés dans des établissements particuliers d'instruction. A vrai dire, l'effet de la tutelle à laquelle ils sont soumis est d'endormir la vigilance de tout ce qui serait naturellement intéressé à les surveiller, à empêcher qu'il ne s'y passe rien que de convenable, et de la remplacer par celle d'une autorité dont l'intérêt et le soin à peu près uniques sont d'empêcher qu'ils ne se dérobent à son joug.

Ainsi des raisons alléguées pour maintenir l'enseignement sous la main de l'État, il n'en est pas une de vraiment solide, et il demeure constant qu'on ne parvient à s'assurer par là ni que la police de l'enseignement sera bien faite, ni qu'il sera convenablement distribué, ni qu'il sera mieux approprié aux besoins des arts nombreux que la société cultive, ni qu'il sera plus propre à imprimer de l'unité aux esprits. On ne saurait obtenir ces résultats qu'au moyen de la liberté, que cette prérogative étouffe. Ce n'est que par la liberté et la concurrence des enseignements qu'on parvient à rendre de certaines idées, et en définitive les meilleures idées véritablement prépondérantes et à mettre dans les intelligences une certaine unité. Ce n'est que sous l'influence de la liberté que l'enseignement se distribue d'une manière judicieuse et qu'il se proportionne en tous lieux à l'état plus ou moins avancé des populations. Ce n'est également que sous l'influence de la liberté que l'enseignement suit le progrès naturel des choses qu'il se tient constamment en rapport avec les besoins de toutes les professions qu'exerce la société. Ce n'est enfin qu'au sein de la liberté que l'enseignement devient l'objet d'une véritable surveillance, qu'il attire les regards de tous ceux qui sont intéressés à le surveiller, que les familles ont les yeux ouverts sur les instituteurs, les instituteurs sur

leur entourage et sur eux-mêmes, et que l'État, qui n'a plus de police à faire dans un intérêt étroit et tout personnel, commence à la faire dans l'intérêt de l'ordre.

Quoi qu'il en soit, au surplus, des effets bons ou mauvais qu'est de nature à produire la prérogative réclamée par l'État, toujours est-il que cette prérogative, surtout avec l'extension qui lui est donnée, est naturellement incompatible avec la liberté de l'enseignement, et qu'il n'y a pas, scientifiquement parlant, de liberté à attendre pour cet art tant que les relations de l'État avec lui conserveront le même caractère; tant que l'État, non content d'organiser et de gouverner comme il l'entendra ses propres établissements, prétendra retenir indirectement sous son autorité les établissements de toute espèce; les faire entrer tous dans un même cadre général; s'arroger le droit de les diviser et subdiviser tous en un certain nombre de classes; rester juge du rang qu'il sera permis à l'activité générale de prendre dans cette classification; la condamner à n'y occuper que la dernière place; régler d'une manière plus ou moins explicite ce qu'elle y devra enseigner; s'arranger pour qu'elle n'y puisse donner que l'enseignement qu'il donne, et qu'elle n'y donne qu'un enseignement d'un ordre inférieur; la soumettre enfin pour acquérir le droit d'enseigner à une série de conditions d'une nature indéterminée et de l'accomplissement desquelles il restera juge. Un des plus insignes abus qu'il fût possible de faire du langage, ce serait assurément de donner le nom de liberté de l'enseignement à un arrangement pareil, à un asservissement si étroit, à un si violent étranglement de la liberté qui nous occupe. Pour que cette liberté devienne réelle, il faut au moins que l'État, en conservant la direction de l'enseignement public, consente à se départir de ses prétentions sur l'enseignement privé; qu'il entre avec lui dans des rap-

ports plus justes; qu'il cesse, pour le gouverner, de le retenir sous sa tutelle et de le soumettre à des conditions arbitraires de l'accomplissement desquelles il se réserverait de juger; qu'il se borne finalement à le gouverner comme il gouverne l'enseignement écrit, l'enseignement par la voie de la presse, c'est-à-dire en le soumettant à des conditions qui n'impliquent pas contradiction avec la liberté même qu'il s'agit de lui donner, dont on ne puisse pas contester arbitrairement l'existence, et qu'il réduise d'ailleurs son action sur lui à la répression des écarts dans lesquels il pourrait tomber. Je ne dis pas que, pour en arriver là, il faille forcer, ni presser plus qu'il ne convient la marche des choses; mais je dis que l'enseignement ne sera libre que lorsqu'on en sera venu là; lorsque l'État mettra dans ses relations avec lui ce degré de modération et de justice, et que, cessant de vouloir en rester le maître, il se contentera pour le gouverner de réprimer ce qu'il y aurait de malfaisant et de punissable dans ses actions. La règle à cet égard n'est pas pour cet art-ci différente de ce qu'elle est pour tous les autres.

Si donc la liberté de l'enseignement demande que ceux qui se livrent à la pratique de cet art perfectionnent leur morale personnelle, qu'ils adoptent le genre de vie et contractent les habitudes les plus propres à conserver et à accroître la puissance de leur esprit, elle demande surtout que, dans leurs relations, ils sachent s'abstenir de toute prétention injuste, et, très particulièrement, que l'État, la société, la personne publique, connaisse à cet égard la limite de son droit et ait appris à s'y renfermer. A vrai dire donc, il n'est pas une classe de moyens, dans l'ordre de ceux qui se composent de facultés personnelles, dont on ne trouve à faire ici l'application, et qui ne soit essentiel à la liberté des arts chargés de l'éducation de nos facultés intellectuelles.

Il en faut dire autant des divers ordres de moyens qui se composent d'objets réels, et nous allons voir en effet que les arts qui font l'objet de ce chapitre ne peuvent pas plus se passer que toutes les autres d'un atelier bien situé, bien monté, pourvu de tous les ustensiles nécessaires et où les occupations se trouvent convenablement séparées.

On sent aisément, par exemple, que la situation de l'atelier n'est pas ici une chose indifférente. Il est clair qu'une école a plus de chances de succès là où les circonstances favorables à son établissement se trouvent réunies en plus grand nombre; là où il lui est plus aisé de se procurer les professeurs, les livres, les instruments nécessaires à ses travaux; là surtout où est plus généralement demandé le genre d'instruction qu'elle a pour objet de répandre. Ainsi, une école de minéralogie peut se trouver très convenablement placée dans le voisinage de mines considérables et au milieu d'une nombreuse population de mineurs; une école de mécanique et de chimie, au sein d'une ville toute manufacturière, etc. Il est rare sans doute, pour ce genre d'établissements comme pour tous, que toutes les circonstances favorables se trouvent réunies dans un même lieu; mais il est peut-être plus rare encore qu'il n'y ait pas un lieu qui mérite d'être préféré à la plupart des autres; et il est certain que l'instituteur, qui sait choisir le plus convenable, ajoute par là à ses moyens de puissance et à la liberté de son action.

Si cet instituteur augmente ses forces par le discernement avec lequel il choisit le lieu de son établissement, il semble qu'il les accroît encore plus par la manière dont il l'organise. Les écoles d'enseignement mutuel offrent un exemple frappant des résultats avantageux qu'il est possible d'obtenir par là. Leur supériorité sur les écoles de forme ordinaire, en effet, ne tient pas tant encore à la bonté des méthodes qu'on

y suit, à la perfection de leurs tableaux et de leurs livres élémentaires, qu'à la disposition matérielle des lieux à l'ordre suivant lequel on y classe, on y range, on y fait agir les élèves, et en général à ce que j'appelle la bonne organisation de l'atelier.

Or, telle est ici l'influence de ce moyen, qu'on calculait, il y a quinze ans, qu'un seul maître, dans une école d'enseignement mutuel, pouvait suffire à l'éducation élémentaire d'un millier d'enfants; que l'instruction qu'il leur donnait était à la fois plus prompte, plus complète, moins fatigante, moins nuisible à leur santé que celle qu'ils recevraient dans les écoles ordinaires; qu'elle ne revenait qu'à sept ou huit francs par an, pour chaque enfant, tandis qu'elle revenait à dix-sept ou dix-huit francs dans les autres écoles, et finalement qu'avec les dix-sept millions de francs que les familles ou les communes dépensaient annuellement chez nous pour l'éducation d'un million de garçons, on aurait pu aisément en instruire deux millions, et pourvoir à l'enseignement si négligé des jeunes filles (¹). On resterait donc au-dessous de la vérité en disant que, par le fait de l'organisation supérieure de l'atelier, dans les écoles d'enseignement mutuel, la puissance de l'enseignement se trouve plus que triplée.

Peut être cette puissance est-elle encore plus sensiblement accrue par l'intervention des machines.

Il est vrai qu'il est moins facile encore de se servir de moteurs physiques pour former l'intelligence de l'homme que pour agir sur le corps humain; et il n'est pas probable que le génie qui est parvenu à faire exercer tant de métiers di-

---

(¹) *V.*, dans les journaux de Paris des premiers jours de février 1828, les détails publiés à ce sujet par la *Société pour l'instruction élémentaire.*

vers à d'aveugles mécanismes, réussisse jamais à transformer la pompe à feu en un habile démonstrateur. Cependant, outre qu'il n'est pas de machines qui, d'elles-mêmes, n'agissent jusqu'à un certain point sur notre esprit, et dont la vue ne nous apprenne quelque chose, on peut dire qu'il n'en est pas qui, dans les mains de l'homme, ne servent à expliquer de certains effets, et de plus, qu'il est beaucoup d'effets qu'on ne saurait expliquer sans machines.

Sans le secours des machines il est une multitude de phénomènes qui se déroberaient à toute espèce d'investigation, et qui resteraient éternellement hors de la sphère de l'intelligence, parce qu'ils sont placés hors de la portée des sens. Les uns nous échappent par leur extrême petitesse, d'autres par leur excessif éloignement, d'autres par l'obscurité qui les environne, d'autres par la difficulté de les dégager des objets qui frappent notre vue, etc.

Comment, par exemple, raisonner sur la pesanteur et la température de l'atmosphère, sans le secours du baromètre et du thermomètre? Comment traiter de l'électricité, sans le secours de la machine électrique? Quels progrès le microscope n'a-t-il pas fait faire à l'histoire naturelle, et le télescope à l'astronomie! Combien de découvertes ne doit-on pas à la machine pneumatique, à la pile de Volta, et à cent autres espèces d'instruments qu'emploient les sciences physiques! A l'aide de ces instruments, un monde nouveau s'est révélé à nous; des milliers de vérités cachées sont devenues ostensibles; et les arts chargés de l'éducation de l'intelligence ont pu lui donner des façons nombreuses et importantes qu'elle n'eût jamais reçues sans ce secours.

Non-seulement l'esprit humain a besoin de machines pour pénétrer les secrets de la nature, pour se former, pour acquérir des idées; mais il en a besoin pour transmettre les

notions qu'il a acquises, et les arts dont je m'occupe sont d'autant plus puissans et plus libres qu'ils sont munis pour cela d'instruments plus perfectionnés. Les premiers de ces instruments, ce sont les langues. Plus les langues ont fait de progrès, et plus il est facile aux intelligences cultivées de communiquer à d'autres les façons qu'elles ont reçues.

Le langage articulé est un meilleur instrument que le langage par signes : on est donc plus libre d'exprimer sa pensée et de l'imprimer dans l'esprit d'autrui par la parole que par des gestes. La parole écrite est un instrument plus puissant que la parole articulée ; on est donc plus libre d'agir sur l'esprit de ses semblables, lorsqu'on sait figurer la parole aux yeux, que lorsqu'on sait l'articuler seulement. La presse est un instrument deux ou trois cents fois plus puissant que la plume : on est donc deux ou trois cents fois plus libre d'entrer en relation d'idées avec les autres hommes, lorsqu'on peut répandre ses idées par l'impression, que lorsqu'on ne peut les publier que par l'écriture.

Il y a ensuite des degrés infinis dans la puissance de la presse et de ses modes de publication. Les écrits périodiques sont un instrument de publication plus puissant que les livres isolés. Les publications quotidiennes sont un instrument plus puissant que les écrits périodiques. Les journaux eux-mêmes sont un instrument plus ou moins puissant; selon qu'ils sont formés sur un système plus ou moins bien conçu, selon qu'ils sont de nature à mettre en rapport un nombre de professions plus ou moins considérable, selon qu'ils sont plus ou moins rapidement imprimés, selon qu'ils sont plus ou moins promptement répandus.

On ne peut nier, par exemple, que ces divers moyens ne soient employés en Angleterre de manière à en tirer plus de parti qu'ailleurs. Les gros livres y sont réservés à l'avance-

ment des doctrines. Les revues servent à leur diffusion. Quant aux journaux, ils remplissent une autre tâche : ils ne dissertent que très peu : mais ils informent régulièrement chaque profession des offres et des demandes de toutes les autres ; ils les instruisent toutes des nouvelles particulières et générales qui peuvent les intéresser ; ce sont d'immenses recueils de faits et d'annonces ; ils servent d'intermédiaires à toutes les relations. D'un autre côté, on les imprime et on les répand avec une rapidité si grande, que tel discours de tel orateur des Communes, à peine prononcé à six heures après-midi, se trouve imprimé, distribué et lu dans toute la ville de Londres avant dix heures du soir. Il fallait à peine trente heures, il y a vingt ans, pour que le compte rendu d'une discussion qui venait d'être close au Parlement fût rendu public dans la ville d'York, à quatre-vingt lieues de Londres (1); et, depuis l'établissement des voies à rainures de fer et des véhicules mûs par la vapeur, la rapidité de ces communications a presque triplé. Aussi est-il vrai de dire, à la lettre, qu'un membre du Parlement parle à toute la nation. La presse, poussée à ce degré de développement, devient pour l'homme comme un nouvel et puissant organe, au moyen duquel il se fait entendre à toutes les distances et de tous les côtés en même temps. Par lui les peuples sont en conversation permanente. Les sentiments, les idées, les opinions se propagent avec la rapidité du fluide électrique, et la commotion ne s'arrête qu'au point où on ne sait plus lire (2).

Cependant, ce moyen de communication entre les intelli-

---

(1) *V.* les lettres que M. de Staël publiait sur l'Angleterre en 1825, p. 198 et 200.

(2) C'est le général Tarayre, l'un des hommes de notre temps, qui en a le mieux compris la civilisation, qui a caractérisé la presse avec ce rare bonheur.

gences n'est pas encore le plus rapide de tous. Les produits immatériels de l'esprit ont, en effet, cet avantage qu'ils peuvent être transmis par de simples signes à de grandes distances, de telle sorte qu'en transmettant le signe on transmet la pensée signifiée. La télégraphie est donc un moyen de communication encore plus prompt que la presse. A l'aide des lignes télégraphiques, la pensée humaine traverse les airs sur les ailes de la lumière, et franchit l'espace en un clin d'œil. Les télégraphes sont, en quelque sorte, un moyen de converser à des distances immenses. A la vérité, ce moyen ne peut pas être employé à des usages aussi étendus que l'imprimerie. Mais, pour transmettre rapidement des faits, il n'est ni estafette, ni voiture à vapeur qui l'égale. Paris peut avoir des nouvelles de Lille, distant de soixante lieues, en deux minutes; de strasbourg distant de cent-vingt lieues, en cinq minutes cinquante-deux secondes; de Brest distant de cent cinquante lieues, en six minutes cinquante secondes; de Bayonne, distant de plus de deux cents lieues, en moins de quatorze minutes; et la substitution au télégraphe ordinaire du télégraphe électro-magnétique, qui peut fonctionner par tous les temps et à toutes les heures du jour et de la nuit, paraît destiné à faire de la télégraphie un moyen de communication plus usuel, plus sûr et plus rapide encore... Mais en voilà assez pour donner une idée des secours que peuvent tirer des machines les arts qui agissent sur l'esprit humain.

Peut-on douter qu'à son tour la division du travail ne leur communique un grand surcroît de puissance? Qui ne serait frappé de l'usage étendu qu'ils font de ce moyen ! Qui pourrait compter tous les rameaux de l'arbre encyclopédique ? Qui pourrait dire les divisions et subdivisions qu'on a fait subir aux études et à l'enseignement? Il y a des écoles pour l'instruction primaire; il y en a pour un enseignement plus

élevé; il y en a pour les connaissances spéciales; il y en a pour l'application de ces connaissances; il existe des écoles particulières pour chaque branche d'enseignement spécial, et les spécialités sont presque sans nombre.

Dans l'intérieur de chaque établissement particulier le travail se subdivise encore, l'enseignement se partage ordinairement en huit classes dans une école d'enseignement mutuel, c'est-à-dire que, pour apprendre à lire aux enfants dans une telle école, on donne successivement huit sortes de façons à leur intelligence. Dans les écoles secondaires, dans les collèges, dans les écoles spéciales, l'enseignement subit de même de nombreuses subdivisions. « Dans une manufacture académique bien organisée, observe un écrivain anglais, un jeune docteur n'est achevé qu'après avoir passé de main en main, comme l'épingle dans les ateliers consacrés à ce genre de fabrication. Ébauché par le professeur d'anatomie, il faut qu'il livre successivement toutes les parties de son intelligence et de sa mémoire à une série d'opérations qui est terminée par le professeur de matière médicale [1]. »

En un mot le travail qu'on fait sur l'esprit est sujet aux mêmes divisions et subdivisions que celui qu'on fait sur la matière, et ces divisions produisent ici les mêmes résultats que partout ailleurs : économie de temps, célérité et perfection plus grande de l'ouvrage, progrès plus rapides de l'art, voilà ce qu'on leur doit. Grâce à ce partage, les hommes voués à la culture de l'entendement humain, renfermés chacun dans leur spécialité, en acquièrent une connaissance plus profonde, deviennent beaucoup plus habiles à l'enseigner, et agissent en masse avec infiniment plus de puissance [2].

---

(1) *V.* la *Rev. brit.*, t. VI, p. 247 à 249 de la première série.

(2) Cependant, il faut reconnaître que l'extrême spécialisation des

Ainsi le bon emplacement de l'atelier, son organisation, les instruments qu'on y emploie, la manière dont le travail s'y divise, tout ce qui contribue à la perfection de notre fonds d'objets réels, de même que tout ce qui accroît notre fonds de facultés personnelles, est un moyen de force et de liberté d'action dans les arts qui agissent sur l'entendement comme dans ceux qui travaillent sur la matière brute. Il ne me reste plus qu'à dire quelques mots de l'effet qui résulte du progrès simultané de tous ces moyens.

Indépendamment des effets qui lui sont propres, chacun des pouvoirs du travail en a qu'il obtient par le concours des autres pouvoirs collatéraux, et l'influence que chacun exerce est d'autant plus grande, non-seulement qu'il est plus perfectionné, mais que tous les autres le sont davantage. J'ai déjà montré plusieurs fois combien l'action d'un ordre quelconque de travaux se manisfestait par des effets plus considérables à mesure que s'accroissait la somme capitale de tous ses moyens. Ce résultat général ne se laisse pas moins aperce-

---

études et de l'enseignement ne laisserait pas, à la longue, de nuire à l'étendue et même à la justesse des esprits, si l'on ne s'efforçait de remédier aux inconvénients qu'elle présente, par l'établissement d'une spécialité nouvelle, qui consisterait à montrer les relations et l'enchaînement de toutes les connaissances, à résumer les principes propres à chacune d'elles en un moindre nombre de principes communs, à généraliser d'un côté, tandis qu'on analyserait de l'autre, et finalement à empêcher qu'on ne perdît de vue l'ensemble pendant qu'on pénétrerait toujours plus avant dans les détails. Tel est l'un des principaux objets que paraissait s'être proposé un ancien et savant élève de l'école polytechnique, M. Aug. Comte, dans un cours important qu'il avait ouvert avant 1830, à l'Athénée de Paris, sous le titre de *Cours de philosophie positive*. La nature et le but de cet enseignement élevé ont été développés depuis par l'auteur dans un grand ouvrage, publié sous le même titre, et que des juges éminents ont paru placer au nombre des compositions les plus capitales de ce temps-ci.

voir ici que dans la plupart des arts dont j'ai traité dans les précédents chapitres.

Il n'y avait à Paris, vers la fin du quatorzième siècle, que quarante maîtres et vingt maîtresses d'école (1) : il y a aujourd'hui près de neuf cents établissements d'instruction (2). On ne comptait en France, il y a quarante ans, que sept millions d'hommes qui sussent lire (3) : on y en compte à présent au-delà de quatorze millions (4). En 1770, il n'y avait à Londres que quatre loueurs de livres : il y en avait au-delà de cent en 1827. On n'y trouvait, en 1770, aucune société ni cabinet de lecture : il y en avait plus de deux mille, trente-sept ans plus tard (5). En 1814, les produits de la presse non périodique ne s'élevaient pas annuellement, chez nous, à quarante-six millions de feuilles : dès 1815, ils passèrent cinquante-cinq millions; en 1820, ils montèrent à près de quatre-vingt-un; en 1825, ils excédèrent cent vingt-huit; et, en 1826, cent quarante-quatre millions de feuilles (6). En 1817, il n'avait été timbré, pour journaux, à Paris, que trente-huit mille deux cent quarante rames de papier : en 1820, on en timbrait déjà cinquante mille sept cent soixante-dix-sept rames (7) : on en a timbré deux cent vingt-deux mille deux cent vingt-neuf rames en 1843, à raison de six cent neuf

---

(1) Monteil, *Histoire des Français des divers états, aux cinq derniers siècles*, t. I, p. 407.

(2) Document statistique publié par les journaux. *V.* les *Débats* du 15 octobre 1838.

(3) M. Ch. Dupin, *Situation progressive des forces de la France, depuis* 1814.

(4) Induction tirée de divers documents.

(5) *Rev. brit.*, t. X, p. 375 de la première série.

(6) *Notices statist. sur la librairie en France*, publiées en 1827 par M. le comte Daru.

(7) *Ibid.*

rames par jour, en moyen terme ([1]). Suivant un document publié par la Chambre des communes, il n'y avait en Angleterre, en 1782, que soixante-dix-neuf journaux : ce nombre s'était élevé à cent quarante-six en 1790, et, en 1821, il était de deux cent quatre-vingt-quatre : il avait quadruplé dans l'espace de quarante ans ([2]). Les publications périodiques ont suivi, aux États-Unis, une progression plus rapide encore. En 1720, il n'y avait que sept journaux : quatre-vingt-dix ans plus tard, en 1810, il y en a eu trois cent cinquante-neuf; de 1810 à 1823, ce nombre s'est élevé à cinq cent quatre-vingt-dix-huit; et de 1823 à 1826, il est monté à six cent quarante ([3]).

On voit quelle progression croissante suivent les produits des arts qui cultivent l'entendement humain, à mesure que s'y applique un mouvement intellectuel plus animé, et un capital social plus considérable : les idées provoquent les idées, les livres enfantent les livres; les lecteurs engendrent les lecteurs; les journaux multiplient les journaux; les écoles font naître les écoles. Plus ce capital augmente et plus il est, comme tous les capitaux possibles, susceptible d'être augmenté. Là ou la diffusion en est plus grande, des choses sont faisables qui ne le seraient pas là où elle l'est moins. Telle sera chez les Anglo-Américains, par exemple, l'universalité d'une certaine instruction de moyen ordre, le besoin de propager encore davantage cette instruction, et les facilités que laisseront pour cela de certaines habitudes publiques et l'absence de taxes et d'entraves résultant de ces habitudes, que ce peuple, avec dix millions d'âmes, publiera deux fois au-

---

([1]) Document recueilli à l'administration de l'enregistrement et des domaines.

([2]) *Rev. brit.*, t. X, p. 375 de la première série.

([3]) *Id.*, *ibid.*, p. 172.

tant de journaux que l'Europe tout entière avec ses cent soixante millions d'habitants (1). L'Angleterre, en partie par les mêmes raisons, comptera plus de journaux, de librairies, de cabinets de lecture que la France. Il n'y aura pas, en Angleterre, sans que l'État ait besoin d'intervenir, de hameau qui n'ait son école; et, chez nous, avant que l'État ne fût intervenu, vingt mille communes, sur trente-sept mille, manquaient d'écoles pour les garçons, et vingt-cinq mille n'en avaient pas pour les filles. Nos meilleurs écrits périodiques ne comptent pas plus de deux mille souscripteurs, et trois Revues, aux États-Unis, se tiraient chacune, il y a quinze ans, à quatre ou cinq mille exemplaires. S'il faut en croire la *Revue d'Edimbourg*, il ne se publiait chaque jour, à Paris, en 1819, qu'un exemplaire de journal pour trois cent quatre-vingt-huit personnes, et il s'en publiait à Londres un exemplaire pour quarante-trois. Il ne s'écrivait journellement, à Paris, qu'une lettre pour soixante-douze personnes, et il s'en écrivait une pour neuf personnes à Londres. Quatre-vingt-dix Anglais recevaient dix lettres par jour, et quatre-vingt-dix Français n'en recevaient qu'une (2).

---

(1) C'est un fait que signalait, en 1827, la *Rev. brit.*, t. X, p. 172 et 173 de la première série. J'ignore si ce fait était alors bien exact; mais il a très assurément cessé de l'être.

(2) Cette comparaison entre l'étendue et l'activité des communications intellectuelles en France et en Angleterre, est prise dans un article de la *Rev. d'Édimbourg* du mois d'octobre 1819. Je doute qu'elle ait jamais été bien exacte; mais certainement elle ne l'est plus aujourd'hui. On peut voir, dans des documents officiels de la direction des postes de France, publiés à diverses époques dans les journaux de Paris, combien l'activité du commerce épistolaire s'est accrue en France, depuis la paix, et notamment depuis la révolution de 1830. Le nombre des lettres mises en circulation par le service de la poste, qui n'était que de 45 millions en 1821, s'était déjà élevé à 65 millions en 1830, et il touchait à 79 millions en 1836; tandis que, d'après les détails statistiques publiés par M. Hill, l'un des employés de la direction gé-

En général, il y aura un plus grand mouvement d'idées, les communications intellectuelles seront plus actives là où l'instruction sera plus répandue, comme il se fera des actes intellectuels plus élevés là où l'instruction sera plus haute. Le peuple chez qui de certaines connaissances seront plus développées pourra arriver à des conceptions auxquelles les autres ne pourront encore atteindre, et créer des produits intellectuels que les autres ne feront qu'après lui.

En somme, il n'y aura pas un progrès qui ne serve : un peuple n'aura pas perfectionné un seul des moyens du travail dans son application à la culture des intelligences sans que l'on voie cette culture agir avec plus de pouvoir, et nulle part elle ne produira des effets aussi étendus et aussi rapides que là où la masse totale de ses moyens, l'entier capital de ses forces aura acquis plus de perfection et d'accroissement.

---

nérale des postes anglaises, le nombre des lettres transportées dans le Royaume-Uni, en 1857, n'aurait été que de 96 millions. Il est vrai que, depuis, le nombre en a plus que doublé ; mais on sait que cet accroissement soudain, dans les communications épistolaires, a été provoqué par le brusque abaissement à dix centimes de la taxe de toutes les lettres, tandis que cette taxe, chez nous, n'a subi aucune réduction.

CHAPITRE V.

DE LA LIBERTÉ DES ARTS QUI TRAVAILLENT A LA FORMATION DES HABITUDES MORALES; ET D'ABORD DE CETTE PARTIE DE L'ÉDUCATION DOMESTIQUE ET DE L'ÉDUCATION DES COLLÈGES QUI A POUR OBJET LA FORMATION DES MŒURS.

—

Trois conditions sont nécessaires pour que l'homme se détermine et pour qu'il ne prenne que de bonnes déterminations :

Il lui faut quelque chose qui le pousse : des besoins, des instincts, des sentiments, une imagination;

Il lui faut quelque chose qui l'éclaire et le dirige : de l'intelligence, de la raison;

Enfin, il a besoin d'une force intérieure qui le rende capable de soumettre l'instinct à l'intelligence, les facultés impulsives aux facultés directrices, les déterminations irréfléchies aux conseils de la réflexion.

Sans imagination et sans passions, l'homme n'agirait pas. Sans intelligence et sans raison, il serait fort exposé à mal agir. Sans le pouvoir de soumettre la passion à la raison, à quoi la raison lui servirait-elle? Mieux lui vaudrait, comme les brutes, avoir été réduit aux simples impulsions de l'instinct que d'avoir reçu la raison sans le pouvoir de marcher à sa lumière. La raison, sans le pouvoir de la suivre, ne serait bonne qu'à empoisonner sa vie et à la remplir de remords inutiles.

Ces trois ordres de facultés, le *sentiment*, l'*intelligence*, la *vertu*, ne se développent pas en même temps. L'homme ne

suit d'abord que son imagination et ses passions, et ses premières déterminations sont tout instinctives. Plus tard, son intelligence se forme; mais l'habitude et l'entraînement continuent à le diriger avec plus ou moins de violence dans le sens de ses premières impulsions; il persiste à faire mal, longtemps encore après avoir reconnu qu'il pourrait faire mieux. Enfin, mais très à la longue, il apprend à mettre quelque accord entre ses actions et ses lumières, entre les mouvements de la passion et les directions de l'entendement.

On pourrait ajouter que le développement de son activité suit la même marche dans quelque direction qu'on l'observe; c'est-à-dire que, dans ses travaux comme dans sa conduite, dans son action sur les choses comme dans ses rapports avec lui-même ou avec ses semblables, il commence toujours par agir instinctivement; qu'ensuite, l'expérience l'avertit, l'observation l'éclaire; qu'enfin il apprend à agir conséquemment à ce qu'il sait et se laisse moins aveuglément conduire par ce qu'il sent, qu'il met moins d'entraînement et plus de réflexion dans ses actes.

Maintenant, quelles sont de ces directions celles où son activité peut devenir morale, et quand peut-on dire en effet qu'elle le devient?

L'adjectif *moral*, *morale*, dérive littéralement du latin MOS, MORIS, MORES, MORALIS. Il semble donc, à prendre ce mot par son étymologie, qu'on devrait l'appliquer à toute manière d'agir qui est passée en *usage*, en *pratique*, en *habitude*, et qu'on devrait dire d'une action qu'elle est morale, par cela seul qu'elle est *accoutumée*, par cela seul qu'elle est dans les *habitudes* de l'individu ou du peuple qui la font.

Il n'en est pourtant pas ainsi.

Et d'abord, on ne qualifie de morales, alors même qu'elles seraient habituelles et régulières, aucune des actions qui se

rapportent au travail; on réserve cette qualification à celles qui sont relatives à la conduite : on distingue les mœurs d'un peuple de ses travaux, son savoir-vivre de son savoir-faire. Ensuite, encore bien qu'on donne le nom de mœurs aux habitudes telles quelles qui nous dirigent dans la conduite de la vie, on ne dit pas toujours de ces habitudes qu'elles sont morales. On ne donne le nom par excellence de morales aux habitudes qui nous gouvernent que lorsqu'elles sont dignes de nous gouverner, de nous servir de règle, lorsqu'elles méritent de constituer nos mœurs. On reconnaît universellement qu'il y a des mœurs ou des habitudes morales, et des mœurs ou des habitudes immorales.

Ainsi, tant que notre activité ne renferme pour ainsi dire que du travail; tant qu'elle ne se compose que d'industrie, d'adresse, de dextérité, d'intelligence, elle ne saurait être ni morale, ni immorale. Que nos travaux soient habituels ou insolites, dominés par la routine ou livrés à l'esprit d'innovation, ils sont également destitués de moralité. On pourra dire d'un ouvrier ingénieux qu'il est habile, on ne dira pas qu'il est moral; on dira d'un homme, non qu'il travaille moralement, mais qu'il se conduit d'une manière morale. Encore un coup, cette qualification n'est applicable qu'à celles de nos actions qui se rapportent à la conduite de la vie.

Ensuite même, et pour ce qui est de la conduite, il y a à dire qu'elle n'est point morale tant que nos déterminations sont purement instinctives, tant que nous ne faisons qu'obéir aux impulsions du besoin, de la passion, du sentiment, même de sentiments naturellement bons. Ne savons-nous pas, en effet, que les meilleurs sentiments peuvent nous induire à mal faire? n'arrive-t-il pas assez souvent que l'amour, l'amitié, la tendresse paternelle nous portent à de mauvaises actions? A plus forte raison, les sentiments qui se prennent en man-

vaise part, l'amour-propre, la colère, la haine, l'orgueil, l'avarice, qui, bien dirigés pourtant, sont susceptibles de produire d'heureux effets, peuvent-ils, s'ils sont laissés à leur propre impulsion, nous pousser à des actes coupables. En général, nos affections, qui sont presque toutes bonnes à quelque chose, et dignes d'être entretenues comme stimulants, comme forces motrices, ne valent rien comme régulateurs ; et une conduite qui n'est dirigée que par le sentiment est si loin de pouvoir être qualifiée de morale, qu'il n'est pas un de nos sentiments, même dans le nombre des plus purs et des plus sympathiques, qui n'ait indispensablement besoin d'être réglé. C'est un point à bien reconnaître, et ce n'est pas le seul, ni peut-être le plus essentiel.

Hâtons-nous d'ajouter, en effet que notre conduite ne devient pas morale, par cela seul que le sentiment chez nous est éclairé par l'intelligence. Il faut sans doute, pour que nous devenions capables de faire le bien, que nous apprenions d'abord à le connaître ; mais de ce que nous apprenons à le connaître, il ne résulte nullement que nous devenons capables de le pratiquer. On nous démontrerait avec la dernière évidence que la vertu consiste à agir d'une certaine façon, que si l'on se bornait à nous dire ce qu'il faut faire, il n'est rien moins qu'assuré que nous le fissions ; il serait fort possible qu'éclairés sur le bien, nous continuassions à faire le mal. N'est-ce pas là en effet la disposition naturelle de la plupart des hommes ?

Video meliora proboque, deteriora sequor.

Qui ne sait combien il y a loin d'un homme instruit à un homme vertueux, d'un homme éclairé sur la morale à un homme moral, et combien il nous reste à faire encore pour devenir d'honnêtes gens, après que nous avons le mieux appris en quoi l'honnêteté consiste?

Notre conduite n'est donc pas morale, par cela seul que nous vivons sous l'empire du sentiment, car il peut arriver à tout moment que nos sentiments nous égarent; et elle ne le devient pas par cela seul que nous éclairons notre esprit, car les lumières de l'esprit n'entraînent pas nécessairement les déterminations du cœur, et la connaissance du bien ne donne pas toujours ce qu'il faut de vertu pour le faire. Nous ne devenons des hommes moraux que lorsque nous commençons à accoutumer nos affections à se régler, dans la pratique, sur les lumières de la raison, et à mesure que nous rompons notre volonté à ce difficile exercice. C'est un travail à part, et d'une nature toute spéciale : travail différent de celui qui se propose d'éveiller, d'entretenir, de cultiver notre sensibilité, et tout à la fois de celui qui a pour objet de développer et de perfectionner notre intelligence ; car l'artiste a beau nous émouvoir, il ne nous donne pas la connaissance du bien, et le savant a beau nous éclairer, il ne nous accoutume pas par cela seul à le faire. Le travail de tous deux est assurément bien essentiel, et c'est parce que nous l'avons senti, que nous avons traité successivement des arts qui s'occupent de la culture de notre imagination et de nos affections, et de ceux qui travaillent à la formation de nos facultés intellectuelles ; mais, pour l'objet dont il s'agit ici, ce double travail si essentiel est en même temps très insuffisant, et il faut de toute nécessité que, dans le temps où l'art nous émeut et où la science nous éclaire, un travail d'une autre espèce et de la difficulté la plus ardue vienne nous apprendre à soumettre l'imagination et la passion aux avertissements de l'intelligence, aux règles d'une raison droite et exercée.

Or, tel est proprement, ou tel du moins devrait être l'objet de l'art ou des arts que se proposent ou qui devraient du moins se proposer de nous faire contracter de bonnes habi-

tudes morales. Le moraliste pratique a sûrement grand besoin que l'artiste entretienne notre sensibilité, et que le savant perfectionne notre intelligence; car la vertu ne se compose que de sentiment et de raison; mais sa tâche à lui, foncièrement distincte de celle de l'un et de l'autre, consiste surtout à accoutumer nos facultés affectives à agir conséquemment à ce qu'enseignent nos facultés intellectuelles; elle consiste à nous faire contracter par de certains exercices l'habitude de nous bien déterminer, comme celles de l'artiste et du savant consistent à nous habituer aussi par l'exercice à sentir délicatement et à penser d'une manière juste.

On peut distinguer dans la société plusieurs classes d'arts, de ministères, de services qui travaillent ou sont censés travailler à la formation des mœurs.

Tel est ou tel devrait être l'un des principaux objets de l'*éducation* domestique et de celle des écoles.

Telle est aussi la fin principale que doivent se proposer les hommes qui, dans toutes les religions, se livrent à l'exercice du *sacerdoce*, qui nous enseignent les choses de l'autre vie.

Enfin le *gouvernement* n'a pas à remplir de devoir plus essentiel, de tâche plus fondamentale; et, si l'objet immédiat de son intervention est de vider les procès, d'apaiser les querelles, d'arrêter ou de réparer matériellement les désordres, son but final et véritable est de prévenir tous ces maux en s'efforçant de corriger les habitudes vicieuses et anti-sociales qui les engendrent.

Au reste, quoique l'*instituteur*, le *prêtre*, le *magistrat* s'occupent également de nous faire contracter de bonnes habitudes morales, ils y travaillent par des moyens assez différents, et chacun de leur côté, d'une manière assez importante pour que le ministère que chacun d'eux exerce, mérite de nous occuper séparément et d'une manière toute spéciale.

Je vais, en conséquence, parler dans ce chapitre-ci de l'*Éducation*;

Je traiterai dans le suivant du *Sacerdoce*,

Et dans celui qui viendra ensuite du *Gouvernement*.

La première et pour ainsi dire la seule chose qui frappe, lorsque l'on considère l'éducation domestique et surtout celle des écoles dans leurs rapports avec la formation des mœurs, c'est leur insuffisance, il faut presque dire leur nullité relativement à ce grand objet. De tous les arts qui agissent directement sur l'homme, celui-ci est, sans aucun doute, celui qui est demeuré le plus arriéré. Non-seulement il n'a fait depuis longtemps aucun progrès, surtout au point de vue technique, mais on pourrait dire que, depuis un demi-siècle, il a sensiblement décliné. Tandis que les arts qui donnent leurs soins au corps, qui parlent au sentiment et à l'imagination, qui s'occupent de la culture de l'intelligence peuvent passer, à beaucoup d'égards, pour avoir notablement gagné, on est forcé de dire de l'art de former les habitudes, que loin d'avoir gagné il a perdu, il est tombé, il a presque cessé d'exister comme art, il est moins compris et moins pratiqué qu'il ne l'avait été dans l'antiquité, qu'il ne l'a été dans l'ancien régime de l'Europe moderne, et finalement qu'il ne l'était encore parmi nous avant la révolution de 1789.

Toute l'histoire, toute la littérature de l'antiquité témoignent de l'importance extrême que les anciens attachaient à cette partie de l'éducation qui a directement pour objet de nous enseigner à vivre. Cela ne ressort pas seulement du caractère moral de leurs écrits, de tout ce qu'on peut y puiser de bons sentiments et de saines maximes, mais des explications formelles dans lesquelles ils sont entrés si fréquemment à ce sujet, et du fait même de l'éducation qu'ils donnaient à

la jeunesse, de sa tendance directe à régler la vie, à former les habitudes. Ils ne faisaient aucun cas des études qui ne tendaient à corriger d'aucun défaut, et d'une instruction, si libérale qu'elle fût, qu'on n'aurait acquise que pour la montre : *ex studiorum liberalium vanâ ostentatione et nihil sanantibus litteris* (1). Ils voulaient savoir de tout enseignement à quoi il pouvait servir pour la conduite; de qui il redresserait les erreurs ; de qui il étoufferait la cupidité ; qui il rendrait plus ferme, plus libéral et plus juste : *cujus ista errores minuent, cujus cupiditates premant, quem fortiorem, quem justiorem, quem liberaliorem facient* (2).

Ils assignaient pour principale fin à l'éducation tout entière de rendre les hommes meilleurs, et ils croyaient fermement qu'elle en avait la puissance. Plutarque s'étonne qu'on en puisse douter, et, quand on croit à la possibilité de former des laboureurs, des architectes, des orateurs, qu'on nie celle de faire des hommes honnêtes ; qu'on ne veuille croire aux gens de bien, devenus tels par le bénéfice de l'éducation, que comme on croit aux Géants, aux Cyclopes et aux Hippocentaures (3). A quoi bon, dit-il, s'il en est ainsi, se mettre en frais pour payer des maîtres et des pédagogues (4) ? Mais il ne croit pas, lui, à cette impuissance de l'éducation ; il la croit très capable de rendre les hommes meilleurs au contraire, et il indique comment elle y parvient. Il montre qu'on forme les hommes à la vertu en agissant tour à tour sur le sentiment, sur l'intelligence, sur la volonté, et il enseigne qu'on dresse la volonté, comme l'intelligence, par des exer-

---

(1) Senec., *Epist.* 39.
(2) *Idem*, *De Brev. vitæ*, cap. 14.
(3) Œuvres morales : *Que la vertu se peut enseigner et apprendre.*
(4) *Idem.*, *ibid.*

cices ([1]). On a signalé maintes fois cette confiance que les anciens avaient dans l'art de plier la volonté, de l'accoutumer au bien, de lui faire contracter de saines habitudes. Rollin surtout en était frappé. Après avoir tracé à ce sujet un certain nombre de règles : « Paraît-il manquer quelque chose à ce que je viens de dire, demandait-il ? Je prie cependant d'observer que tout ce que j'ai dit jusqu'ici je l'ai puisé uniquement dans le paganisme ; que ce sont Lycurgue, Platon, Sénèque, Cicéron, Quintillien qui m'ont prêté leurs pensées, fourni les règles que j'ai prescrites, et que ce que j'ai emprunté à d'autres auteurs ne s'élève pas au-dessus des idées payennes. ([2]). » Il n'y a donc pas à mettre en doute que les anciens n'aient cru à l'art dont nous sommes occupés, qu'ils ne l'aient pratiqué sérieusement, qu'ils n'en obtinssent des effets considérables, et je n'insiste pas sur un fait qui ne paraît pas susceptible d'être contesté.

Un second fait non moins constant c'est que, dans l'ancien régime de l'Europe moderne, et sous l'influence des idées chrétiennes, cette importance que les anciens avaient mis à diriger toute l'éducation vers fa formation des mœurs pouvait bien avoir changé de caractère, mais qu'elle ne s'était point affaiblie, qu'elle était au contraire devenue plus marquée et plus forte. Et, en effet, bien plus encore que dans l'antiquité, l'objet fondamental de l'éducation, sous l'influence du christianisme, était de former les hommes à une vie réglée.

([1]) « Pour faire un homme parfaitement vertueux, dit Plutarque, il faut que trois choses y soient concurrentes, la nature, la raison et l'usage : j'appelle raison la doctrine des préceptes, et usage l'exercitation: le commencement nous vient de la nature ; le progrès et accroissement des préceptes de la raison, et l'accomplissement de l'usage et exercitation. » Œuv. mor., trad. d'Amyot : *Comment il fault nourrir les enfants*.

([2]) *Traité des Études*, t. IV, p. 354 ; Paris, 1829, in-12.

Est-ce précisément, demandait Rollin, pour faire des poètes, des orateurs, des philosophes, des hommes de science, que l'on confie les enfants à des instituteurs? Qui oserait le dire? Qui oserait même le penser? Le but est de faire des chrétiens véritables: le reste ne tient lieu que de moyens (1). Tout, dans les anciens règlements universitaires, ajoutait l'auteur, tendait à sanctifier les études par la religion; et c'est même dans cette vue, écrivait-il, que l'Université avait ordonné que, dans toutes les classes, outre les exercices de piété, les écoliers réciteraient chaque jour quelques sentences tirées de l'Écriture sainte et surtout du Nouveau-Testament, afin que les études fussent comme assaisonnées par ce sel divin (2). Le Parlement chargé de veiller à l'observation des statuts, ne souffrait pas qu'on s'écartât de cette règle (3). On ne s'en tenait pas d'ailleurs à l'enseignement des préceptes de la morale, et les pratiques religieuses qui s'y joignaient pouvaient être considérées presque toutes comme des exercices destinés à corriger les mauvais penchants, à rectifier les habitudes vicieuses. La prière, l'obligation de se recueillir et de se mettre fréquemment en présence de Dieu, les bonnes résolutions du matin, l'examen de conscience du soir, la confession de ses fautes à un directeur spirituel que l'on consultait sur les moyens de corriger ses imperfections morales, l'usage des expiations, celui des privations et des pénitences qu'on s'imposait régulièrement à des jours marqués, pour prendre de l'empire sur soi-même et ne pas se trouver faible au moment de la tentation, tout cela avait eu ou pu avoir, dès l'origine, l'objet que je viens d'indiquer. Il ne s'agit point ici d'exami-

(1) *Ibid.*, p. 356.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 50.
(3) *Ibid.*, p. 51.

ner la valeur de ces pratiques. Je dis seulement qu'elles avaient ou pouvaient avoir pour but la correction des mœurs, et qu'en général, dans l'éducation qui était donnée autrefois, sous l'empire des idées religieuses, apprendre à vivre était l'objet d'un travail formel, d'une étude expresse et positive.

J'ajoute qu'il en était encore ainsi à la fin de l'ancien régime, et que la formation des habitudes était toujours la préoccupation la plus fondamentale de l'éducation. Ce travail, sans doute, avait pu s'affaiblir, se modifier; le sens des pratiques religieuses ordonnées originairement dans cette vue avait pu, jusqu'à un certain point, s'altérer et se perdre; mais ces pratiques étaient encore observées; elles tendaient toujours plus ou moins à la même fin, et le soin des mœurs continuait à tenir dans l'éducation une place considérable. Il s'étendait même jusqu'à la culture de la politesse et à l'enseignement des bienséances sociales. Un règlement préparé pour le collège Louis-le-Grand, à la date du 4 décembre 1769, vingt ans avant la révolution exhortait les maîtres à faire régner la politesse parmi les élèves, et, pour y réussir plus aisément, à maintenir entre eux les sentiments d'union et d'amitié fraternelle. Il voulait que les élèves, « destinés à vivre en société, au sortir du collège, se formassent de bonne heure à un commerce doux, aisé et honnête, et que, dans leur extérieur, dans leurs discours, dans leurs actions, ils évitassent tout ce qui était de nature à choquer d'honnêtes gens, les airs suffisants et avantageux, les hauteurs, les mépris, la causticité, les railleries. » Il faut ajouter que ces enseignements, commencés dans les collèges, se poursuivirent dans le monde, et, comme l'observe Montesquieu, qu'on entendait sans cesse, en y arrivant, dire ces trois choses : « qu'il faut mettre dans les vertus une certaine noblesse, dans les mœurs une certaine franchise, dans les manières une certaine politesse. »

Bref, on ne peut nier que la formation des habitudes, du caractère, des manières, ne fût encore, dans l'éducation, l'objet d'un travail exprès et direct.

Certainement, il serait très permis de mettre en doute que ce travail, le plus difficile de ceux que l'éducation exécute sur les jeunes générations, ait jamais été très éclairé ni très efficace. Les philosophes et les moralistes en avaient signalé l'insuffisance dans tous les temps. Plus de trois siècles avant Jésus-Christ, Diogène, le Cynique, se moquait des grammairiens qui s'enquéraient des maux d'Ulysse, et ignoraient leurs propres misères, des musiciens, qui savaient accorder leurs flûtes, et qui ne savaient pas accorder leurs mœurs, des orateurs qui s'escrimaient à disserter sur la justice et se montraient incapables de la pratiquer (1). « Nous apprenons à disputer, non à vivre, » disait beaucoup plus tard Sénèque : *non vitæ sed scholæ discimus* (2). « Depuis qu'il y a tant de savants, disait-il encore, nous ne voyons plus de gens de bien » : *postquam docti prodierunt, boni desunt* (3). A quinze siècles de là, au 16e siècle de notre ère, un autre moraliste éminent, le philosophe Montaigne, renouvelait les mêmes plaintes ou en avait à faire de toutes pareilles. « Le soing et la despense de nos pères, observait-il, ne vise qu'à nous meubler la teste de science, et pour ce qui est de la vertu, peu de nouvelles.... Nous nous enquérons volontiers : sçait-il du grec ou du latin? Escrit-il en vers ou en prose? Mais s'il est devenu meilleur ou plus advisé, c'estait le principal, et c'est ce qui demeure derrière (4).... On nous apprend à vivre quand la vie est pas-

(1) Montaigne, *Essais*, liv. I, ch. 24.
(2) Senec., *Epist.*, 106.
(3) Senec., *idem.*, 95.
(4) *Essais*, liv. I, ch. 24.

sée » (¹). Ses écrits sont pleins de remarques de ce genre; et combien de fois, depuis Montaigne, n'a-t-on pas eu à faire les mêmes réfléxions? Il y aurait à se demander, d'ailleurs, si la morale enseignée, à toutes les époques, même aux âges du christianisme réputés les meilleurs, était une morale bien éclairée, et si les procédés pédagogiques employés pour la faire passer dans les actions, pour la rendre pratique et usuelle, étaient bien sages et bien avisés; si les exercices religieux dont j'ai parlé, par exemple, étaient employés avec autant de sens et d'habileté qu'ils auraient pu l'être à influer utilement sur la vie, à faire entrer la morale dans les habitudes; si, trop souvent, la vie dévote n'était pas à elle-même sa propre fin; s'il n'arrivait pas sans cesse qu'elle dégénérât en vaines formules; et si, en oubliant le sens moral de ses pratiques, on ne leur faisait pas perdre leur efficacité. Il y aurait fort à gloser sur tout cela, comme on pense. Il est indubitable qu'à toutes les époques la partie de l'éducation qui est destinée à former les habitudes, a laissé infiniment à désirer. Et néanmoins, quelque part qu'on veuille faire sous ce rapport à la critique, il demeure certain qu'à toutes les époques, soit de l'antiquité payenne, soit du christianisme, et jusqu'aux derniers temps qui ont précédé la révolution, la formation des mœurs, du caractère, des habitudes, des manières, avait été l'objet d'un travail spécial, imparfait sans doute, mais réel et tout à fait distinct de ceux que l'éducation exécutait d'ailleurs sur l'homme.

Mais il est certain aussi qu'à la révolution cela a changé, et que ce travail a perdu alors dans l'éducation la place qu'il y avait occupé dans tous les siècles. Comme, sous sa dernière forme, il se liait surtout aux pratiques religieuses qui ont été précédemment énumérées, il a dû cesser à l'époque où ces

(¹) *Ibid*, liv. I, ch. 25.

pratiques ont été violemment interrompues, et il n'a pas même été question de le continuer ou de le reprendre sous des formes nouvelles. La philosophie du 18e siècle, qui, pendant un long cours d'années, n'avait cessé d'opposer la raison aux croyances religieuses, avait fini par établir dans les intelligences cette idée, fort accréditée encore, que la raison suffisait à tout, et que la seule chose d'un intérêt réel et sérieux était de travailler à éclairer les hommes. On semblait croire qu'un travail judicieux fait sur l'esprit suffisait pour redresser les travers du caractère, et que la diffusion des lumières devait nécessairement entraîner la réforme des mœurs. En conséquence, tous les efforts de l'éducation ont été dirigés dès-lors vers la culture des facultés intellectuelles, et elle n'a eu, en quelque sorte, pour objet que de répandre l'instruction, que d'accroître et de propager les connaissances.

Plus tard, lorsque la religion a vu relever ses autels, l'enseignement religieux et l'exercice du culte ont plus ou moins repris dans l'éducation leur ancienne place. Mais quand on a fait rentrer ainsi la religion dans l'éducation, s'est-on rendu bien compte du but qu'on se proposait? A-t-on cédé à des convictions bien sincères? Peut-on affirmer que le siècle fût redevenu bien religieux? N'est-il pas permis de croire qu'on obéissait moins à des sentiments de foi qu'à des sentiments de simple bienséance? Et enfin, prétendra-t-on sérieusement que ce qui s'observe aujourd'hui de pratiques religieuses dans les établissements d'instruction privés et publics a pour objet la formation du caractère et des mœurs? Deux causes s'opposent également à ce qu'il soit possible de se rendre avec bonne foi ce témoignage : la première, c'est que, dans la situation d'esprit où se trouve encore une partie considérable de notre nation, il est tout à fait permis de douter que ces

pratiques soient bien sincères; la seconde, c'est qu'il est plus douteux encore qu'elles aient été rétablies et qu'elles soient observées en vue de l'éducation. Elles ont si peu cet objet qu'on a fait disparaître des prières de chaque jour, dans les collèges de Paris du moins, ce qui, dans l'ancien régime, semblait tendre le plus directement à cette fin, à savoir la récitation des commandements et l'examen de conscience; et je cherche quel est l'exercice religieux dont on pourrait dire qu'il a été prescrit et qu'il est dirigé dans la vue d'influer utilement sur la vie, de la rendre plus régulière et plus morale. Ces exercices font partie essentielle du règlement; ils sont considérés comme des devoirs; on s'applique sans doute du mieux qu'on peut à les remplir d'une manière sérieuse et décente; mais, quant à dire qu'ils sont acccomplis dans un esprit véritablement pédagogique et qu'on en sait faire aujourd'hui dans les écoles un instrument efficace d'éducation, cela n'est véritablement pas possible, parce que cela n'est point.

Il y a tout au moins dans les collèges, observe-t-on, un enseignement spéculatif de la morale et de ses principes; elle y est enseignée comme science : c'est une branche du cours de philosophie. — Sans doute; mais qui ne sent qu'il n'y a pas le moindre rapport, ou du moins qu'il n'y a qu'un rapport très éloigné entre cet enseignement, bien incomplet et bien imparfait d'ailleurs, et le travail dont il s'agit dans ce chapitre, l'art de former le caractère et les mœurs?

On pourrait dire également qu'on ne s'en tient pas, dans les établissements d'instruction, à un enseignement purement spéculatif de la morale; qu'on y enseigne plus ou moins ses préceptes, ne fût-ce qu'à l'époque où les élèves sont préparés à leur première communion et catéchisés avec plus ou moins d'intelligence et de soin; qu'on les instruit jusqu'à un

certain point de ce qu'il faut faire, de ce qu'on est obligé d'éviter; qu'on charge leur mémoire des noms d'un certain nombre de vertus et de vices; qu'on leur dit quelque chose des maux que le vice engendre, des biens que produit la la vertu; qu'il est finalement recommandé aux professeurs par les règlements de profiter, dans le cours des études, de toutes les occasions qui se présentent pour leur rappeler leurs principaux devoirs. — Mais qui ne sent encore que ces enseignements, bien que plus directs, ne vont pas suffisamment au but qui nous occupe; qu'ils sont faibles, incomplets, décousus, momentanés; qu'ils se réduisent d'ailleurs à un enseignement purement intellectuel; et qu'il ne suffit pas d'agir sur l'intelligence pour entraîner les déterminations régulières et habituelles de la volonté; qu'il faut encore que la volonté soit l'objet d'une éducation directe?

Il y aurait à observer de plus que l'éducation, telle qu'elle est pratiquée, ne peut pas former l'intelligence des élèves sans le concours de leur volonté, par conséquent sans accoutumer cette faculté à vouloir ce que doivent exécuter des facultés différentes, et sans travailler ainsi plus ou moins à son éducation. Par cela seul, pourrait-on dire, que notre éducation, telle qu'elle est faite, nous astreint à un certain travail, à l'accomplissement de certaines obligations; elle nous inculque nécessairement de certaines vertus. Tout travail exige que nous prenions un certain empire sur nous-mêmes; tout travail nous exerce plus ou moins à la patience; tout travail nous fait contracter l'habitude de l'activité, de l'application, d'un certain ordre. Il n'est pas possible d'ailleurs que l'éducation développe nos facultés affectives et intellectuelles sans agir indirectement sur notre volonté; elle ne peut pas réveiller en nous de bons sentiments sans nous exciter à bien faire; elle nous porte, jusqu'à un certain point, à pratiquer

le bien par cela seul qu'elle nous le fait connaître et nous apprend à l'apprécier.

Il faut convenir enfin qu'on ne s'en tient pas absolument, dans l'éducation, telle qu'elle est donnée, à dire ce qu'il faut faire, on stimule aussi à l'exécuter par un usage plus ou moins judicieux de l'approbation et du blâme, des peines et des récompenses. Le seul fait de la vie en commun a jusqu'à un certain point, pour les élèves d'une école, l'effet de réformer ce qu'il peut y avoir d'injuste et de violent dans leurs volontés : chacun des élèves est plus ou moins contenu par tous les autres et obligé de sacrifier aux nécessités de la vie commune ce qu'il y a d'excessif dans ses dispositions.

L'éducation, dans les établissements d'instruction privés et publics, a donc, jusqu'à un certain point, pour résultat de rendre les habitudes morales, encore bien qu'elle ne vise pas directement à ce but. Mais ce qu'il y a à lui reprocher, c'est précisément de ne pas se faire un objet spécial et formel de la formation des habitudes, de ne pas soumettre la volonté comme l'intelligence à des exercices réguliers, de ne pas réduire en art l'apprentissage de la vertu comme celui de la science, encore bien qu'on n'ignore pas que, si la science a besoin de s'apprendre, il serait peut-être plus indispensable encore de faire l'apprentissage de la vertu. C'est une déplorable lacune et dont on demeure particulièrement frappé quand on considère à quelle variété d'exercices l'éducation soumet certaines de nos facultés, et, par exemple, l'intelligence; ce qu'elle donne à ces exercices de suite, de persistance et de durée; avec quelle ardeur finalement et quelle prédilection elle s'en occupe. Cela va si loin qu'ils absorbent, comme je l'ai dit, presque toute son attention, qu'il n'est sérieusement question pour elle que d'instruire, et qu'on

croit aujourd'hui suffire à tout par l'instruction, dont on avait cru pendant longtemps devoir tout craindre. Instruire, c'est moraliser; instruire, c'est élever; donner de l'éducation à son fils, c'est, pour un ouvrier, lui apprendre à lire et à écrire; pour un industriel aisé, lui faire commencer son latin; pour tout le monde, le rendre plus ou moins savant et habile: personne, depuis cinquante ans, n'a guère songé qu'on eût à demander à l'éducation autre chose que de l'art et des lumières; et personne n'a douté que lorsqu'on en avait obtenu cela on n'eût acquis tout ce dont on avait besoin. Que n'a-t-on pas dit et espéré du maître d'école? et comment oublier qu'à une date bien récente, la seule chose qui parût nécessaire pour l'amélioration des classes inférieures c'était de leur procurer une certaine instruction? Qui ne se souvient des efforts que faisaient, pour le prouver, dans les derniers temps de la Restauration, une certaine géographie et une certaine statistique?

Cette disposition à tout attendre de l'instruction, que je signalais, il y a quinze ans, dans un travail dont une bonne partie de ce chapitre n'est que la reproduction littérale ([1]), a été maintes fois reconnu depuis, et dans ces derniers temps en particulier, par des écrivains qui ont fait remarquer le peu de place que l'éducation proprement dite obtient, comparativement à l'instruction surtout, dans les établissements publics et privés consacrés à l'enseignement. Il n'est seulement pas question d'éducation dans ces établissements, a-t-on observé, et le ministre, chargé de les diriger, ne se dit ministre que de l'*instruction* publique et point de l'*éducation*. Dans les instructions officielles émanées de cette autorité,

---

([1]) *V.* la *Rev. encycl.* d'août 1830.

l'instruction figure toujours seule. Il est question d'enseignement partout et d'éducation nulle part. Il ne s'agit pas d'éducation même dans les mesures inspirées par un intérêt d'ordre et de discipline, et ces mesures n'ont pour objet que de mieux assurer le succès de l'instruction. On fait travailler de douze à quinze heures par jour l'intelligence d'un élève, et l'on ne saurait dire qu'à aucune heure de la journée, la formation de son caractère et de ses habitudes soit l'objet d'aucun travail spécial. Quelle différence d'ailleurs dans le choix des hommes qu'on destine à l'enseignement et dans celui des hommes qui sont voués à l'office de surveillants et de gouverneurs! Quelle différence aussi dans les rémunérations qu'on leur accorde et dans les distinctions dont ils sont l'objet! Pour l'enseignement, on choisit des hommes longuement préparés, sévèrement éprouvés, à qui l'on donne des traitements passables, et dans le haut enseignement des traitements élevés, à qui toutes les chances d'avancement sont offertes, qui peuvent arriver enfin aux plus hautes fonctions; et quand il s'agit de ces surveillants qui doivent passer leur vie avec les élèves; qui les suivent au dortoir, au réfectoire, à la salle d'étude, à la promenade; qui doivent veiller sur leur sommeil, sur leurs jeux, sur leur tenue, sur leur décence; qui sont appelés vingt fois par jour à les avertir, à les réprimander, à les punir; à qui est spécialement confié le soin si difficile de régler leurs sentiments et de former leurs habitudes; quand il s'agit, dis-je, de ce choix, presque aucune précaution n'est jugée nécessaire; on ne demande ni études spéciales, ni épreuves particulières; il suffit d'hommes pourvus des grades les moins élevés; on ne leur assigne que la dernière place; ils ne reçoivent qu'un traitement exigu, et ne peuvent espérer d'avancement d'aucune

espèce [1]. On les traite comme s'ils n'étaient appelés à remplir que l'office subalterne de gardiens. On ne paraît pas s'apercevoir qu'ils sont chargés d'une fonction éminente. Evidemment, on n'y a pas songé. On n'a pas pris garde que c'était à eux surtout qu'était confiée la tâche si élevée et si délicate de l'éducation ; ou bien on n'a pas cru que l'éducation fût en effet une tâche difficile et considérable ; ou plutôt encore, on a pensé que cette tâche ne se distinguait pas de l'enseignement, et comme c'était de l'enseignement qu'on attendait tout, c'est naturellement de ce côté que se sont porté tous les soins, tous les encouragements, toutes les récompenses.

Et prenons garde qu'il n'y a guère à ce sujet de reproches vraiment justes à adresser aux établissements d'instruction ni privés ni publics. L'Université, qu'on a accusée sur ce point avec tant de véhémence, n'a pas de torts, à cet égard, qui ne soient communs à peu près à tout le monde. En se bornant à instruire, effectivement, elle ne fait qu'obéir à ce préjugé de notre temps et de notre pays qui fait dépendre la moralité de l'instruction, et qui croit qu'on suffit à tout par les lumières.

Ce préjugé est tel, et le sens du mot éducation s'est perdu à ce point, qu'il est devenu comme impossible de faire comprendre en quoi précisément l'éducation consiste, et que les hommes qui ont le mieux vu qu'elle manquait dans nos établissements d'instruction, paraissent fort embarrassés de dire comment on pourrait l'y établir, et quel est proprement le travail qu'elle aurait à faire. On la confond tour à tour avec la culture du sentiment et avec celle de l'intelligence. On la fait consister tantôt à agir sur l'âme, à solliciter la conscience, à éveiller, à

(1) *V.* l'excellent travail de M. Corne, intitulé : *De l'éducat. publ., dans ses rapports avec la famille et avec l'état.*

stimuler les sentiments moraux; tantôt à agir sur l'entendement, à instruire des préceptes de la morale, à enseigner, à catéchiser. Il n'est pas douteux, je le sais bien, que ce double travail ne soit nécessaire à l'instituteur, et qu'il n'ait besoin d'agir à la fois sur le cœur et la raison de ses élèves; mais l'erreur est de croire que ce travail suffit, et qu'il ne faut, en quelque façon, qu'endoctriner les hommes pour réussir à les rendre vertueux. L'erreur est de ne pas voir qu'il est surtout indispensable de les accoutumer à agir conséquemment aux bonnes directions qu'on leur donne, et que la tâche du moraliste pratique est précisément de faire l'éducation de la volonté.

On ne saurait commettre une inadvertance plus grave. La vertu en effet n'est pas une théorie, elle est un exercice: elle consiste dans cette sorte d'énergie mentale qui nous rend capables de résister aux entraînements de la passion, et non pas seulement dans la faculté que nous avons acquise d'apprécier sainement les actes immoraux auxquels la passion nous entraîne. Cette faculté, quelque ferme et exercée que nous soyons parvenus à la rendre, ne suffit pas pour nous rendre capables de résister au mal. On ne fait pas, en un mot, l'éducation de la volonté tant qu'on se borne à exercer l'intelligence; et se contenter, pour moraliser les hommes, de les instruire, c'est vouloir qu'ils deviennent vertueux seulement en théorie.

Il y a donc, ne craignons pas de le redire, quelque chose d'extrêmement erroné dans cette disposition d'esprit qui nous porte aujourd'hui à attendre la correction des mœurs de la seule culture des intelligences, et qui nous fait négliger, comme inutile, dans l'éducation, tout exercice qui aurait directement pour objet de les former.

Au reste, n'inférons pas de ce qu'il n'y a rien d'arrangé

pour cela dans les écoles, qu'il n'y saurait rien avoir, et de ce que l'art de former les habitudes n'y existe pas, qu'il y est impossible.

On s'est livré à cet égard à des affirmations qu'il semble difficile de concilier. On a prétendu prouver, d'une part, qu'il n'y avait pas moyen de faire un art de l'éducation, et l'on a cherché à établir, d'un autre côté, que l'éducation était excellente dans les collèges, c'est-à-dire qu'on a élevé la prétention de faire avec le plus grand succès ce que l'on commençait par déclarer impossible. C'était, je trouve, aller trop loin en principe et en fait tout à la fois. Il n'est certainement pas prouvé en principe que l'éducation soit un art impossible, et il est encore moins certain en fait qu'elle soit excellente dans nos établissements d'instruction. Ce qui paraît certain, au contraire, c'est qu'elle laisse fort à désirer dans nos écoles, et tout à la fois qu'il ne serait nullement impossible de l'y améliorer.

On ferait déjà beaucoup pour cela si l'on voulait que cette tâche, qui n'y existe pas, y fût créée, et s'il était une fois décidé qu'on s'y occupera de la formation des mœurs avec non moins de soin que de la culture des intelligences.

On ferait plus encore, si, en même temps que serait créée cette grande tâche, on avait la sagesse de reconnaître qu'il y faut être préparé; que le premier venu n'y est pas propre; que les mieux doués ne sauraient, pour la bien remplir, se passer d'un noviciat; que personne à cet égard n'a la science infuse; qu'on n'improvise pas plus un instituteur qu'un professeur, et que s'il faut de longues études et de sévères épreuves pour devenir apte à l'enseignement le moins élevé, il ne doit pas falloir de moindres préparations pour devenir propre à la formation des habitudes et du caractère.

On assurerait encore davantage le succès de la tâche à créer, si, non content de sentir que les hommes qui s'y destinent

y doivent être préparés, on allait jusqu'à reconnaître qu'ils doivent être choisis, que leur mission demande des natures d'élite, des hommes appelés par une vocation spéciale, et qui, distingués par l'intelligence, le soient surtout par le caractère et le cœur.

Enfin on compléterait les chances de succès à attendre de la tâche dont il s'agit, si, en même temps qu'on la créerait et qu'on demanderait pour la remplir des hommes naturellement aptes et convenablement préparés, on montrait encore, par les marques d'intérêt et de considération dont on la rendrait l'objet, qu'on en comprend suffisamment les difficultés et l'importance, et si en effet on y attachait des avantages assez considérables pour qu'elle dût être naturellement recherchée.

En un mot, il ne paraît pas douteux que la tâche que remplissent aujourd'hui dans les établissements d'instruction secondaire les fonctionnaires désignés par le nom de maîtres surveillants, ne pût, ainsi qu'on l'a exposé, devenir le germe de fonctions beaucoup plus élevées et plus importantes, et qu'il ne fût possible, en la perfectionnant d'une part, et, d'un autre côté, en la rémunérant mieux et en l'honorant davantage, de faire pour l'éducation ce qui a été fait pour l'enseignement, et d'assurer la formation des mœurs, aussi bien que celle des intelligences.

Nul doute encore assurément qu'on ne pût ajouter aux chances de succès de ce travail, non-seulement en y préparant mieux ceux dont il est la spécialité, mais en y faisant concourir davantage toutes les autres autorités des collèges : par exemple les professeurs, qui trouvent presque tous dans leur enseignement des occasions si naturelles et si fréquentes d'agir utilement, dans un intérêt d'éducation, sur l'âme et la raison de leurs élèves, et très particulièrement les aumôniers, à qui l'exercice éclairé de leur ministère pourrait, aujourd'hui

encore, offrir des moyens si efficaces de contribuer aux succès de l'éducation.

Et vainement dirait-on, comme on l'a fait, contre la possibilité d'obtenir ces résultats, qu'on ne peut former les cœurs, façonner les caractères qu'à l'aide d'un principe supérieur, et que ce principe aujourd'hui manque; qu'on avait le patriotisme dans l'antiquité, qu'on avait la religion dans l'ancien régime de l'Europe moderne, mais que ces principes ont perdu leur ancien pouvoir, et qu'on ne fait plus ni citoyens, ni dévots à l'époque actuelle... Comment conclure, en effet, de ce qu'aujourd'hui on ne fait plus des hommes précisément, ni des dévots, ni des Spartiates, qu'on n'en saurait rien faire de bon, et de ce que certains principes se sont affaiblis ou modifiés, que l'éducation n'a plus sur eux aucun véritable moyen d'influence?

Il ne s'agit de faire des hommes aujourd'hui ni des patriotes farouches, prêts à exterminer le genre humain pour le salut de leur pays, que personne ne menace, ni de sombres croyants, décidés à souffrir les dernières tortures pour la conservation de leur foi, que nul ne songe à leur ravir. Le temps, grâce au ciel, n'a plus besoin de vertus d'une énergie si sauvage. L'accroissement du bien-être, l'adoucissement des mœurs, le progrès de la tolérance et des bonnes relations les ont rendu à peu près superflues. Ce qu'il faut à notre temps et ce qu'il a à demander à l'éducation, c'est qu'elle travaille de plus en plus à rendre les mœurs honnêtes et sensées, et les relations justes et faciles; et quand on aurait perdu (ce qui n'est assurément pas) le pouvoir de faire servir à cette fin la religion et le patriotisme, il s'en faut qu'on fût destitué de tout moyen de l'obtenir. On n'a mis en doute, dans aucun temps, qu'il ne fût possible, à la longue, de façonner les hommes à la justice et aux bonnes mœurs comme aux autres nécessités

de la vie humaine. « Quoi donc, dit Plutarque, les hommes peuvent se former à tout, et on ne saurait les plier à l'art de bien vivre? Les hommes apprennent à chanter, à danser, à lire, à écrire, à se vêtir, à labourer la terre, à dompter des chevaux; ils ne sont capables de bien faire ces choses qu'après les avoir apprises, et celle pour laquelle toutes les autres s'apprennent, la bonne vie, la sagesse pratique dépendrait uniquement du hasard, et serait la seule qui ne se pût enseigner ni apprendre (1)! » Montaigne observe, d'après Xénophon, que les Perses enseignaient la vertu à leurs enfants, comme d'autres nations faisaient les lettres. Rousseau est d'avis qu'il n'est pas de vertus dont on ne puisse faire l'apprentissage, et il observe que la constance, la fermeté et les autres vertus sont des apprentissages de l'enfance. Cet apprentissage sans doute n'est pas aisé, mais il est possible. Tout le monde n'y apporte pas les mêmes dispositions : on est plus ou moins apte à la vertu comme à la science; on est plus ou moins porté à la pratique de telle vertu comme à l'étude de telle science; mais il n'est guère de vertu à laquelle on ne puisse plus ou moins façonner notre volonté, comme il n'est guère de nations avec lesquelles on ne puisse plus ou moins familiariser notre intelligence.

Et non-seulement la vertu se peut apprendre, mais on sait quel est fondamentalement le moyen par lequel on y peut réussir. Ce moyen, nous l'avons dit, c'est l'exercice. « Vouldrais-je, demande Montaigne, que le Palluel ou Pompée, ces beaux danseurs de mon temps, nous apprinssent les caprioles à les veoir faire seulement et sans bouger de nos places (2)? » Eh

---

(1) ŒUVRES MORALES. ch. VI : *Que la vertu se peut enseigner et apprendre.*

(2) *Essais*, t. I, ch. 25 : *De l'instruction des enfants.*

bien! si nous ne pouvons apprendre les cabrioles seulement à les voir faire, nous ne pouvons davantage apprendre la vertu seulement à l'entendre prêcher. La puissance de vaincre nos désirs, observe Locke, s'acquiert et se perfectionne par la coutume, à qui tout devient facile et familier. Il ne faut pas, ajoute le même écrivain, instruire les enfants par de simples règles dont le souvenir leur échappe sans cesse; mais ce qu'on juge essentiel qu'ils fassent, il faut le leur faire pratiquer aussi souvent que l'occasion s'en présente, et, s'il est possible, en faisant naître les occasions. Cela produit des habitudes qui, une fois établies, agissent d'elles-mêmes et sans le secours de la mémoire (1).

A la vérité, les philosophes qui reconnaissent le mieux qu'on ne peut former la volonté, comme l'intelligence, qu'en l'exerçant, qu'en la faisant agir, sont assez embarrassés de dire par quels exercices on réussit le mieux à la dresser; comment, par exemple, on parvient à faire l'éducation du courage, de la patience, de la sobriété, de la justice, etc.; et néanmoins il n'est pas douteux qu'il n'y eût des méthodes pour former la volonté et des procédés pour déterminer les habitudes. On voit dans les *Mémoires de Benjamin Franklin* qu'à l'époque de sa vie où il forma, comme il s'exprime lui-même, *le hardi et difficile projet de parvenir à la perfection morale*, il sut s'arranger de manière à allier à ses travaux et à ses études un cours pratique des vertus auxquelles il sentait le plus le besoin de s'exercer. Rien de plus simple et de plus ingénieux tout ensemble que la pratique dont il s'avisa. Il avait tracé sur une tablette d'ivoire, qu'il portait toujours avec lui, un certain nombre de colonnes transversales, en marge desquelles était inscrit le nom des vertus qu'il désirait

(1) *Éducat. des enfants*, § 39, 67, 68.

particulièrement acquérir. Ces colonnes étaient croisées par sept colonnes perpendiculaires, portant en tête les jours de la semaine. C'est sur ce tableau que s'opérait son travail. Il donnait, pendant une semaine entière, une attention rigoureuse à sa conduite relativement à chacune des vertus inscrites en marge du tableau, abandonnant les autres à leur chance ordinaire, et ayant soin, chaque soir, de marquer les fautes du jour. La semaine d'ensuite, il étendait son attention à la vertu placée dans la seconde colonne transversale, puis à la vertu placée dans la troisième, et ainsi de suite jusqu'à la fin du tableau. Il faisait un cours complet en treize semaines, et quatre cours en une année. A mesure qu'il persévérait dans ces utiles exercices, il avait la satisfaction de voir les marques de ses fautes devenir moins nombreuses, et sa vertu faire des progrès ([1]).

Je cite cette particularité de la vie intime de Franklin comme un exemple de la possibilité de soumettre sa volonté à des exercices, et d'obtenir de ces exercices d'heureux résultats. Je n'examine pas si le procédé de ce sage était le meilleur et le plus avisé qu'on pût choisir. Je me borne à dire que des exercices sont indispensables, et qu'on ne parvient pas à régler sa volonté et à former ses habitudes sans y songer, sans y travailler, sans prendre la peine de veiller sur soi, sans s'imposer aucune gêne, sans se commander aucun effort et en se laissant aller, selon l'usage, au hasard de ses bonnes ou mauvaises impressions. Il n'y avait d'ailleurs dans la pratique de notre philosophe rien de bien extraordinaire et de bien inaccoutumé. Cette pratique, à vrai dire, se réduisait à cet examen de conscience journalier, qui est un des

---

([1]) *V.* sa *Vie et ses œuvres posthumes*, traduites de l'anglais par Castéra, t. II, p. 388 et suiv. — Paris, an VI.

devoirs les plus recommandés du christianisme, et auquel ne peut guère éviter de s'astreindre tout homme raisonnable, chrétien ou non, qui songe sérieusement à régler sa vie. Seulement le moraliste pratique de Boston procédait par ordre, et chaque jour il portait particulièrement son attention sur ceux de ses penchants qu'il lui paraissait le plus urgent de régler et qui étaient l'objet spécial de sa vigilance.

Quel sérieux obstacle y aurait-il à l'introduction dans une école de cet exercice ou de tels autres à qui la même fin serait assignée? Quelle impossibilité trouverait-on à y faire des cours de vertu comme des cours de science, des cours de gymnastique morale comme des cours de gymnastique intellectuelle ou corporelle? et, par exemple, qu'est-ce qui empêcherait que de certaines vertus devinssent dans une école l'objet d'exercices communs à tous les enfants? qu'on intéressât leur émulation à les pratiquer? qu'on notât les atteintes qu'y porterait ostensiblement chaque élève? qu'on les accoutumât à faire eux-mêmes, chaque soir, l'examen de leur conscience et à se rappeler les manquements du jour? L'efficacité de ces pratiques pourrait être accrue par un usage éclairé de tous les stimulants propres à faire agir la volonté dans le sens des déterminations qu'on voudrait lui faire prendre; par la douceur, par le bon exemple, par des appels aux bons sentiments des élèves, par une action judicieuse exercée sur leur raison, en leur exposant avec simplicité et fidélité les conséquences des bonnes et des mauvaises habitudes; en leur enseignant comment les habitudes s'acquièrent et se perdent; comment une première action ou une première abstinence en rendent plus aisée une seconde; comment enfin on s'accoutume par degré aux actes et aux privations qui paraissaient d'abord les plus pénibles.

Le succès de ces exercices dépendrait beaucoup de l'habi-

leté des hommes qui seraient chargés de les diriger, et surtout de leur habileté spéciale, de celle qu'il faut pour gouverner les cœurs et discipliner les volontés, très différente de celle qu'il faut pour développer les intelligences. C'est-à-dire que leurs succès seraient subordonnés aux qualités de leur caractère plus encore qu'à celles de leur esprit. N'est-ce pas avec son caractère, en effet, qu'on façonne surtout les caractères? Qui ne connaît la nature contagieuse des sentiments? Qui ne sait comment les passions se communiquent? Qui n'a remarqué, par exemple, comment une personne irritable sème autour d'elle l'irritation? Comment un homme d'un caractère vicieux a le pouvoir d'altérer autour de lui les meilleurs caractères? Et, dans un autre sens, qui n'a observé quelle est l'influence des sentiments bienveillants? quelle est l'autorité des volontés fortes? comment un même homme, par le seul ascendant de ses qualités morales, pouvait tour à tour contenir les esprits superbes, ramener les égarés, donner du courage aux timides, et comment il y réussissait d'autant mieux qu'il joignait à ces qualités morales un esprit plus délié; qu'il avait une connaissance plus approfondie du cœur humain et de ses mobiles; qu'il avait eu à traiter avec plus de caractères et était plus exercé à les manier?

Si donc dans les établissements d'instruction, privés ou publics, on emploie peu de temps et l'on déploie peu d'art à former les habitudes morales, convenons que c'est moins la faute des choses que celle de l'institution, et reconnaissons qu'il serait possible d'approprier des écoles à l'éducation de la volonté comme à celle de l'intelligence, s'y former à l'art de bien vivre comme à l'art de bien penser, y apprendre ainsi la morale en action et non pas seulement la théorie de la morale.

—

S'il ne paraît pas douteux qu'on ne pût réduire en art l'apprentissage de la vertu, il l'est bien moins encore, ou plutôt il ne l'est pas du tout, que cet art, pratiqué avec succès, ne fût de nature à exercer sur la société la plus grande et la plus salutaire influence.

On a assez vu dans le cours de cet ouvrage quel est le rôle que jouent dans toute l'économie de la société les bonnes habitudes personnelles et la bonne morale de relation. On ne peut ignorer maintenant que, de tous les éléments dont se compose la puissance du travail, les vertus privées et civiles sont un des plus essentiels et des plus considérables. Je n'ai donc pas besoin de dire quelle est, pour tous les arts, l'importance de celui ou de ceux qui ont la mission élevée et directe de produire la vertu; ce qu'ils peuvent donner de valeur aux hommes, et ce qu'ils leur procurent, pour tout ce qu'ils ont à faire, de puissance et de facilité d'action? C'est une vérité qui peut se passer de développement et de preuves.

Mais ce qui n'est peut-être pas superflu, c'est de dire qu'on ne rabaisse pas la vertu en montrant ainsi à quel point elle est nécessaire aux hommes et combien elle se lie d'une manière étroite au succès de tous leurs travaux. On a manifesté à ce sujet des délicatesses et des susceptibilités en vérité bien singulières. On a trouvé que c'était faire déchoir la morale que de la présenter comme un auxiliaire du travail et d'oser la compter au nombre des forces dont l'économie politique dispose? Qu'y a-t-il pourtant de plus conforme à la vérité? Comment nier que les bonnes habitudes personnelles ne conservent et ne développent toutes nos forces? Que la justice dans les relations, que les bonnes habitudes sociales ne facilitent l'exercice et n'accroissent l'activité et la fécondité de tous les travaux? Et si ce sont là des vérités patentes, pour-

quoi craindrait-on de les proclamer? Est-ce rabaisser la vertu que de montrer qu'elle devient, en se répandant, la source des plus grandes prospérités sociales? Serait-ce vraiment la relever que de vouloir la rendre supérieure à tous les intérêts humains? Un moraliste contemporain a prétendu qu'il n'y avait d'actions morales que les bonnes actions dont on n'attendait aucun bien en ce monde ou dans l'autre. Je ne sais si les philosophes qui professent en principe une morale si désintéressée, sont toujours en fait ceux qui montrent l'abnégation la plus stoïque; mais je doute un peu que la vertu, par le temps qui court surtout, ait de grands avantages à attendre d'une telle philosophie. Quel service est-ce lui rendre, en effet, que de la placer ainsi à des hauteurs inaccessibles? C'est, il me semble, la recommander fort mal. Elle se défend, comme a dit éloquemment Montaigne, « non par quelques épicycles imaginaires, mais par raisons naturelles et palpables. Elle n'est pas plantée à la teste d'un mont coupé, raboteux, inabordable... Fantosme à estonner les gents!.. Ceux qui l'ont approchée la tiennent, au rebours, logée en une belle plaine, fertile et fleurissante, d'où elle veoid bien soubs soy toutes choses, et où peult arriver, qui en sait l'adresse, par des routes ombrageuses, gazonnées, doux fleurantes et d'une pente facile et polie comme est celle des voûtes célestes [1]. »

Rassurons-nous donc, et ne craignons pas d'avoir fait subir une sorte de déchéance à la morale en reconnaissant la place élevée qu'elle occupe dans l'économie de la société, et en exposant comment elle devient une source de force et de fécondité pour tous les arts que la société cultive. Prenons garde d'ailleurs que les arts qui ont la mission de l'enseigner, ne sont pas importants seulement en ce sens qu'ils rendent

---

[1] Essais, t. I, ch. 25 : *De l'instr. des enfants.*

tous les autres plus faciles, et qu'ils leur fournissent, en faisant naître de bonnes habitudes, un des ingrédients les plus essentiels de leur liberté. Ils ont une importance plus immédiate : comme tous ceux qui agissent directement sur l'homme, ils ont l'avantage de travailler directement à sa culture; et peut-être sont-ils, de tous ceux à l'action desquels il se prête, ceux qui contribuent le plus à son perfectionnement.

Il est sûrement d'un grand intérêt pour l'homme qu'il y ait des arts qui s'occupent de l'amélioration de sa nature physique, que d'autres travaillent à l'entretien de son imagination et de ses affections, que d'autres s'appliquent au développement de ses facultés intellectuelles; mais s'il lui importe de devenir beau, sensible, intelligent, qui doutera qu'il ne lui importe davantage encore de devenir vertueux? et que les arts qui lui apprennent à soumettre son imagination et ses sentiments aux directions d'une saine intelligence, ne soient, de tous ceux qui s'occupent de sa culture, ceux qui travaillent le plus efficacement à sa dignité et à son bonheur?

La vertu, cette force intérieure qui, sans étouffer aucune de nos affections naturelles, nous rend capables de les contenir toutes dans les bornes que leur trace une raison exercée, la vertu est de nos facultés la plus noble et la plus précieuse. Sans elle il n'y a que désordre et faiblesse dans nos actions; elle seule a le pouvoir d'empêcher que la raison ne soit un présent stérile et les passions un présent funeste. Elle ôte aux passions leur venin et à la raison son impuissance; elle fait servir le sentiment à animer, à échauffer la raison, et la raison à éclairer, à diriger le sentiment; elle corrige ainsi ces deux ordres de facultés l'un par l'autre, et elle les perfectionne également tous deux.

Les passions, contre lesquelles on a tant déclamé, peuvent contribuer toutes à la perfection de notre être, même celles

dont le nom se prend en mauvaise part et que l'on qualifie ordinairement de malfaisantes. Quel meilleur sentiment que la *haine* lorsqu'elle est dirigée contre le vice? Quoi de plus beau pour un prince que de se montrer *avare* du sang et de l'argent de ses sujets? L'*orgueil* peut nous préserver de beaucoup de bassesses. Il y a des *vanités* bien placées. Pareilles à ces poisons qui, administrés avec de sages ménagements, font l'office de médicaments salutaires, toutes les passions peuvent ainsi produire sur nous d'heureux effets. Mais toutes aussi peuvent servir à nous avilir et à nous rendre misérables; toutes, même les plus bienfaisantes, peuvent avoir d'affreux résultats. Quels désordres abominables n'a pas produit l'exaltation et la mauvaise direction du *sentiment religieux?* Combien une *charité* mal entendue ne peut-elle pas fomenter de vices et de misères? Que de fureurs et de crimes n'a pas engendré *l'amour* la plus tendre pourtant et la plus bienveillante des passions? Toutes nos affections sont donc alternativement bonnes ou mauvaises, salutaires ou malfaisantes, suivant la direction que nous savons leur donner. Eh bien! c'est un effet de la vertu et des arts élevés qui la font naître, de leur ôter, en les renfermant dans de justes limites, ce qu'elles ont de malfaisant. Le propre de ces arts est de substituer de bonnes passions aux mauvaises, et de modifier nos penchants de telle sorte qu'ils nous portent toujours à agir de la manière la plus conforme à notre vrai bien.

S'ils agissent utilement sur les passions, ils n'exercent pas sur la raison une influence moins salutaire. Le grand défaut de la raison, considérée en elle-même et séparée de tout sentiment, est de n'être qu'une lumière, de ne pas être une force, d'être faible et impuissante comme principe d'action, de n'offrir contre les passions, au moment du besoin,

qu'un secours inefficace, que des arguments insuffisants; de ne faire, comme l'a dit une femme d'esprit, que déchirer le cœur qui l'appelle à son aide (1). J'ai déjà observé maintes fois qu'il était possible d'être fort éclairé sur la morale sans être pour cela un homme moral. Et qui ne sait, en effet, combien il est commun de voir des hommes instruits qui manquent de mœurs, des hommes chastes dans leurs discours et déréglés dans leurs habitudes, des hommes libéraux en théorie et dans la conduite très injustes et très despotes? Ce triste phénomène est observable partout. Il se fait surtout remarquer dans les pays où l'on s'occupe avec beaucoup d'ardeur de la culture des intelligences et où l'on donne peu de soins à la formation des mœurs. C'est même, très probablement, le contraste qu'on observe habituellement en de tels pays d'habitudes peu régulières avec des esprits très cultivés qui a fait croire à tant de gens que la culture des esprits nuisait au progrès des habitudes. Ce n'est pourtant pas que ceci soit vrai et que la science fasse obstacle à la sagesse : on a eu le plus grand tort, dans tous les temps, de présenter les lumières comme ennemies de la vertu, puisque nos meilleurs sentiments eux-mêmes ont besoin d'être éclairés pour ne pas nous induire à mal faire. Et pourtant il est très certain que, tant qu'on se borne à donner des lumières, on fait presque toujours un travail insuffisant, et quelquefois un travail dangereux. Bornez-vous à éclairer un homme faible, et en l'éclairant vous ne l'aurez pas toujours fortifié. Bornez-

---

(1) Cette fière raison, dont on fait tant de bruit,
Contre les passions n'est pas un sûr remède :
Un peu de vice la trouble, un enfant la séduit,
Et déchirer un cœur qui l'appelle à son aide,
Est tout le bien qu'elle produit.

Mad. Deshoulières.

vous à donner des lumières à un naturel vicieux et vous n'aurez fait le plus souvent que fournir des armes à ses vices et les rendre plus dangereux en les rendant plus intelligents. Que faut-il donc pour que la culture de l'esprit ne soit ni impuissante, ni dangereuse? Il faut ne pas s'en tenir à la culture de l'esprit et faire concourir avec les arts qui donnent l'instruction ceux qui sont chargés de former les habitudes. C'est à ces derniers qu'il appartient de lever la contradiction qu'on a cru apercevoir entre les mœurs et les lumières, et en mettant autant de soin à plier la volonté aux directions de l'intelligence que d'autres arts en peuvent mettre à dresser l'intelligence elle-même, de faire cesser le scandale d'une raison très exercée qui est sans pouvoir sur la conduite; de donner à l'âme humaine, en lui faisant acquérir la force de vouloir, ce qu'elle a la capacité de comprendre, une façon qui est le complément de sa culture, et sans laquelle ce qu'elle a appris ne peut lui servir à rien, si ce n'est à lui mieux faire sentir la faiblesse de ses facultés pensantes et la dépendance humiliante où elles se trouvent de ses facultés sensibles.

Non-seulement les arts qui travaillent à mettre nos penchants d'accord avec nos lumières nous tirent d'un état fort humiliant, mais ils nous délivrent d'un état excessivement pénible. Quoi de plus pénible, en effet, que le combat que se livrent, au dedans de nous, la raison et la passion? Que cet état où notre moi, selon la remarque de Buffon, se trouve comme partagé en deux personnes, dont l'une, la faculté raisonnable, blâme ce que fait la seconde, sans être assez forte pour s'y opposer, et dont l'autre, la faculté passionnée, fait ce que blâme la première, sans pouvoir se dérober au jugement que celle-ci porte de sa conduite et qui empoisonne tous ses plaisirs? Quoi de plus misérable qu'un homme éclairé qui manque d'empire sur lui-même? qu'un homme dont l'es-

prit exercé démêle tout ce qu'il y a de blâmable dans une mauvaise action, et que ses penchants entraînent sans cesse à faire ce que son esprit réprouve ? Mieux vaudrait, ce semble, manquer tout à fait de sentiment ou de raison que d'être ainsi tiré en sens contraire par des facultés opposées. Mais ce qui vaut mieux encore que d'être sans passion ou sans raison, c'est de posséder à la fois des facultés affectives et des facultés raisonnables, lorsqu'une bonne éducation morale nous a fait acquérir la force nécessaire pour soumettre les premières de ces facultés à la direction des secondes.

Les arts qui nous donnent ce pouvoir, les arts qui développent en nous cette classe de facultés si précieuses qu'on appelle des vertus, des habitudes morales, sont indubitablement ceux qui nous procurent les plaisirs les plus parfaits. Il manque quelque chose à tous les autres : les plaisirs des sens sont grossiers et fugitifs; ceux de la passion remplis de trouble, ceux de l'intelligence mêlés de froideur et de sécheresse : les plaisirs de la vertu sont les seuls auxquels il ne manque rien. Ceux-ci, sans exclure les autres, excluent tout ce qui les corrompts : ils se composent surtout de cette sécurité, de ce calme, de cette satisfaction élevée que nous procure l'empire de nous-mêmes et l'habitude de ne céder à nos affections que conformément aux règles d'une raison éclairée.

Ajoutons qu'en tempérant notre ardeur pour les jouissances purement terrestres, les mêmes arts nous donnent le genre de vertu dont peuvent le moins se passer, au milieu même de leur prospérité, les nations industrieuses les plus florissantes; qu'ils nous font trouver dans la pratique du bien, dans les pures satisfactions de la conscience, les seuls plaisirs sur lesquels notre cœur ne se blase pas, les seuls qui remplissent un peu le vide qu'il éprouve encore au milieu de l'abondance de tous les biens, et, finalement, qu'en épurant

les plus vives affections de notre âme, en fortifiant ses facultés les plus élevées, ils nous préparent de la manière la plus convenable à cette vie future, et meilleure, et plus haute, et plus complète, vers laquelle la vie présente semble n'être qu'une aspiration continue.

Ainsi, l'art éminent qui fait l'objet de ce chapitre n'a pas seulement pour effet de créer un ordre de moyens indispensable à la libre action de tous les autres : il nous donne encore la plus importante des éducations. Pendant que d'autres perfectionnent nos organes, cultivent notre imagination et nos affections, développent notre intelligence, celui-ci achève l'œuvre si difficile de notre éducation, en nous apprenant à soumettre les facultés qui nous émeuvent aux facultés qui nous éclairent, et en nous portant à faire des unes et des autres un usage à la fois raisonnable et sain, élevé et pur. Par là il les conserve toutes ; par là il rend plus vifs les plaisirs variés qu'elles nous procurent ; enfin, il nous fait trouver dans cet empire qu'il nous instruit à exercer sur les unes et sur les autres un plaisir supérieur à tous ceux qu'elles nous donnent, et qui parvient mieux qu'aucun autre à remplir le vide que nous laissent tous nos plaisirs.

Répétons donc que, s'il paraît possible de réduire en art l'apprentissage de la vertu, il est encore plus assuré que cet art serait de nature à exercer sur la société la plus grande et la plus heureuse des influences.

Il me reste à montrer comment il se prêterait à l'application des divers moyens généraux sur lesquels se fonde la puissance de tout art.

Ce que j'ai à dire à ce sujet sera naturellement assez restreint, et pour deux causes. — La première, c'est que le travail de la formation des mœurs, dans les écoles, n'ayant ja-

mais été constitué à l'état d'art, il n'a guère pu être question d'y appliquer les divers moyens généraux auxquels la puissance de tout art se lie, et qu'il ne peut y avoir beaucoup à dire des moyens d'un art qui n'existe pas, ou qui existe à peine. — La seconde, c'est que ce travail ne pouvant être séparé matériellement de celui de l'instruction, bien qu'il en diffère d'une manière essentielle, et devant être nécessairement exécuté dans les mêmes établissements, doit par cela même être soumis, à beaucoup d'égards, aux mêmes règles générales, et qu'une grande partie de ce qui a pu être dit précédemment des collèges, considérés comme établissements d'instruction (1), doit naturellement s'appliquer aux collèges considérés comme chargés de la formation des mœurs et des caractères. Je me bornerai donc à dire quelles obligations résultent pour ces établissements de la tâche particulière qui nous occupe, et quel compte ils ont à tenir, en tant qu'établissements d'éducation, des principaux moyens dans lesquels tout art puise sa force, quelle influence, sous le rapport de l'éducation, ces moyens exercent sur leur liberté.

Nul doute qu'à plusieurs égards cette influence ne soit ou ne pût devenir considérable.

Ainsi, pour commencer par le genre d'aptitude que nous désignons par le nom de talent des affaires, il n'est pas douteux que ce talent ne paraisse destiné à jouer ici un rôle élevé. Je conviens que pour l'objet dont nous sommes occupés, il n'a pas eu, depuis longtemps, grand' chose à faire dans les collèges. L'éducation, proprement dite, n'était pas une chose demandée. On croyait, avons-nous dit, que la formation des mœurs et des caractères résultait suffisamment de la culture de l'esprit. Mais il paraît qu'à cet égard la société

(1) *V.* le précédent chapitre.

commence à revenir de son erreur ou de son indifférence, et qu'il y aura désormais à compter davantage avec elle sur ce point. Le fondateur, quel qu'il soit, de l'un de ces établissements que nous désignons par les noms de collège ou d'institution, n'aura pas moins à prendre conseil de ses besoins pour l'éducation qu'il se proposera de donner, que pour le genre d'instruction qu'il entreprendra de répandre. Ces besoins, je le sais, sont encore assez mal compris, assez mal démêlés; mais ils existent; il y a nécessité de les discerner, et c'est à qui les discernera le mieux. Il n'y aura bientôt moyen, à cet égard, ni de demeurer dans l'indifférence, ni de spéculer impunément de travers. Force sera à tout instituteur de savoir ce qu'il compte faire de ses élèves; pour quelle fin, sous le rapport moral comme sous le rapport intellectuel, il a dessein de les élever, et de proposer à ce sujet des choses raisonnables, je veux dire des choses qui répondent aux besoins de la société. Il tombe sous le sens qu'un instituteur qui, dans l'état présent des choses, entreprendrait de faire de ses élèves des Spartiates, des Romains, des hommes selon l'esprit de l'ancien régime, voire même selon l'esprit des premiers gouvernements que la révolution avait fondés, spéculerait on ne peut plus mal. Autant en dire de celui qui voudrait en faire des dévots à l'ancienne mode des jésuites ou de Port-Royal, des jansénistes ou des molinistes. Rien ne serait assurément moins raisonnable, dans l'état présent de la société, et au milieu de l'activité laborieuse des citoyens de toutes les classes, que de venir proposer aux familles de faire de leurs enfants des hommes confits en Dieu, indifférents aux affaires de ce monde, uniquement préoccupés des choses du salut, et entièrement absorbés par les pratiques de la vie dévote. Il peut y avoir pour l'éducation d'heureux emprunts à faire à l'esprit de tous les temps. Je ne doute pas qu'elle ne pût faire encore

de la religion un de ses instruments les plus efficaces. Mais, sans altérer en elles-mêmes les choses du passé, il faut savoir les faire servir aux besoins du présent; et, pour ce qui est de la religion, par exemple, il faudrait, en respectant ses dogmes, sa morale, ses pratiques, savoir l'approprier avec dignité aux besoins de notre temps, la rendre noblement intelligente et libérale, lui inspirer une vive sympathie pour toutes les bonnes acquisitions de l'esprit humain. En général, l'éducation, comme tout autre art, ne peut trop s'attacher à bien comprendre les besoins de la société pour laquelle elle travaille. Il lui importe, dans l'intérêt de sa tâche, de tout approprier à ces besoins, non-seulement le travail qu'elle fait sur les mœurs, mais celui aussi qu'elle accomplit sur les intelligences. Une éducation intellectuelle non suffisamment adaptée aux besoins des classes qui la reçoivent, n'est pas vicieuse seulement au point de vue intellectuel, elle l'est aussi au point de vue moral. Et qu'y a-t-il de moins moral, en effet, que de donner à un jeune homme une éducation intellectuelle en désaccord avec sa situation, avec la profession qu'il est appelé à exercer, avec l'état où vit sa famille? qui l'expose à la désavouer, à la méconnaître, à lui manquer chaque jour de respect? qui lui inspire des goûts et une ambition qu'il ne pourra satisfaire? qui l'enferme dans un cercle de mécomptes, de souffrances et de dangers? Et pourtant est-il rien de plus commun que des éducations intellectuelles dirigées de la sorte? N'est-ce pas un écart dans lequel donnent à peu près tous les instituteurs, à commencer par le plus élevé, c'est-à-dire par l'État? N'est-il pas vrai qu'ils ont le tort de ne pas tenir suffisamment compte des situations, de n'y adapter suffisamment ni les mœurs, ni même les intelligences, et, par cela seul qu'ils n'y ajustent pas suffisamment les intelligences, de commencer par rendre impossible

tout bon travail pour la formation des mœurs? Est-il possible de spéculer, de concevoir les choses, en fait d'éducation, d'une manière plus déplorable, et qui réponde moins aux nécessités véritables de la société.... Nul doute donc qu'on n'y eût à tenir de ces nécessités un plus grand compte, et à faire ici un grand usage de cette partie du talent des affaires qui consiste à spéculer avec habileté, à comprendre ce que la société demande, à mettre ses entreprises, de quelque nature qu'elles puissent être, en rapport avec ses besoins, et que l'art élevé qui fait l'objet de ce chapitre ne réussit, en agissant ainsi, à remplir infiniment mieux sa tâche, qui consiste surtout à mettre les idées et les habitudes de chacun en harmonie avec sa situation et avec les devoirs que cette situation lui impose. — Je ne dis rien des autres parties du talent des affaires. Elles ne paraissent pas jouer ici de rôle spécial, ni agir sur les collèges considérés comme maisons d'éducation, autrement que sur les collèges considérés comme établissements d'instruction. Mais le rôle qu'y remplit celle dont nous venons de parler était assez spécial et assez considérable pour mériter de nous arrêter, et l'on conçoit, en effet, de quelle importance il est pour l'art élevé qui nous occupe de bien savoir, avant tout, quelle direction il doit donner à ses efforts, ce qu'il doit faire des jeunes générations dont il est chargé de régler le caractère et les habitudes, comment, en un mot, il doit spéculer.

Si l'état d'imperfection extrême où se trouve encore cette haute profession n'empêche pas d'apercevoir combien serait nécessaire à ses exercices le genre de capacité que j'appelle talent des affaires, il n'empêche pas de discerner non plus les services que pourraient lui rendre les facultés qui tiennent à l'art. On comprend très bien, par exemple, que l'ha-

bileté pratique y serait, comme en toute autre classe de travaux, la première et la plus désirable des aptitudes. Et qui ne sent, en effet, que la chose essentielle pour l'éducation ce n'est pas tant peut-être d'avoir une connaissance théorique approfondie de la nature des passions, de leur marche, de leurs progrès, de la manière dont s'acquièrent et se perdent les habitudes, que de posséder une certaine disposition naturelle à manier les caractères, de réunir en soi un certain mélange de douceur, de raison, de fermeté, d'égalité d'humeur, particulièrement propre à les bien former; que l'éducation des caractères, à la différence de celle des intelligences, se fait avec le caractère infiniment plus qu'avec le raisonnement; que si elle demande une grande dose de sagacité, de tact, de justesse de sens, le genre de capacité intellectuelle qu'elle exige est fort différent de celui qu'il faut pour la culture des esprits, et que des hommes d'un génie et d'une instruction d'ailleurs médiocres, y sont quelquefois plus propres que des hommes d'un esprit très étendu et très exercé. Toutefois, et quelque marquée que puisse être dans l'éducation l'importance de l'habileté pratique, il est aisé d'apercevoir que de certaines notions de théorie pourraient en faciliter beaucoup le travail. Par exemple, il ne serait certainement pas indifférent d'avoir convenablement étudié cette partie de la physiologie et de la psychologie qui traite de nos facultés affectives; de posséder des notions exactes de ces facultés et de leurs fonctions; de savoir qu'on peut les modifier de plusieurs manières, en agissant sur l'ensemble de l'économie, sur la raison, sur l'imagination, et surtout sur les affections mêmes; qu'en général, pour faire l'éducation de la volonté, c'est particulièrement la volonté qu'il faut exercer; que le vrai moyen de se rendre maître d'une affection c'est, comme parlent les physiologistes, d'agir sur son exci-

tant fonctionnel, soit en la familiarisant tellement avec cet excitant qu'elle finisse par y être indifférente, soit en lui soustrayant ce qui l'excite et en faisant qu'elle s'apaise faute de stimulant; qu'à cet égard, la règle générale c'est, lorsque l'affection est pénible, de la familiariser avec ses excitants, et, lorsqu'elle est trop douce, d'écarter au contraire ce qui tend à l'exciter : qu'ainsi, par exemple, le moyen d'enhardir un enfant timide, c'est de le placer avec ménagement à côté du péril; de le guérir de l'horreur des ténèbres, c'est de l'y mener fréquemment; de l'accoutumer aux détonations violentes, c'est de lui faire faire entendre par degrés de plus fortes détonations; de lui faire surmonter la répulsion ou le dégoût que la vue de certains objets lui inspire, c'est de le familiariser progressivement avec la vue de ces objets, etc.; qu'au contraire, le moyen de guérir un enfant d'une affection dangereuse qui le séduit, c'est d'éloigner de lui tout ce qui la favorise et d'exciter révulsivement quelque autre faculté; que, pour amortir dans un homme l'activité trop grande des appétits vénériens, la première chose à faire est d'écarter tout ce qui conduit à réveiller en lui les idées de volupté, et la seconde de le mettre en présence des objets les plus propres à donner à ses penchants une autre tendance; que le moyen d'affaiblir dans un autre l'attrait des bénéfices faits par le jeu, l'intrigue, l'agiotage, c'est de lui inspirer le goût des bénéfices faits par le travail; qu'en général le moyen d'étouffer dans les hommes les mauvais penchants, c'est d'exciter leurs bonnes dispositions, et de les exciter moins par des discours que par des actes, c'est-à-dire en leur donnant de bons exemples et en les poussant à les imiter; que, pour rendre un enfant bienveillant, il faut, non lui faire des sermons sur la bienveillance, mais le placer naturellement dans la situation la plus capable d'éveiller en lui ce sentiment

et le laisser ou le faire agir conséquemment à ce qu'il prouve; qu'on ne doit pas sans doute négliger de parler à sa raison, mais qu'il est très essentiel de le faire avec sobriété, et, comme le dit Rollin après Sénèque, par des paroles courtes et vives qui entrent dans le cœur et qui s'y fixent (¹); que rien, en général, ne réussit moins que de parler raison à la passion, et de vouloir agir sur la passion par des arguments qui s'adressent à l'intelligence; qu'il convient d'attendre au moins que la passion refroidie ait permis à la raison de reprendre quelque empire; qu'il faut éviter d'ailleurs toute exagération, et exposer d'une manière simple, exacte, et qui ne soit ni outrée, ni affaiblie, les effets du vice dont on veut corriger ou de la vertu à laquelle on exhorte; qu'il est plus nécessaire encore de se défendre de toute irritation; qu'on ne réussit pas mieux par la violence à exciter le bon vouloir que l'entendement, et à faire aimer la vérité qu'à la faire comprendre; qu'après tout et avec quelque précaution et quelque habileté qu'on use de la parole, il n'y a pas de grands effets à en attendre pour l'éducation; qu'il en faut toujours revenir à l'action et aux bons exemples; ne pas être trop sévère pour de faibles enfants, quand on est si indulgent pour soi; leur apprendre à se corriger de leurs défauts, en se corrigeant de ses défauts propres; s'en faire aimer pour les rendre ouverts et confiants; ne pas s'étonner de leurs mauvais penchants; savoir compâtir à leurs faiblesses; ne leur reprocher un défaut qu'en leur indiquant le moyen de le surmonter, etc. En somme, et quelque imparfait que soit demeuré l'art de l'éducation, quelque négligé qu'il soit parmi nous notamment,

---

(¹) *Non multis opus est sed efficacibus. Faciliùs intrant et hærent... Pauca sunt quæ dicuntur* (Senec, ép. 38). *V.* le *Traité des études*, disc. prélim.

depuis qu'on y croit suffire à tout pour la culture de l'intelligence, il n'est pas le moins du monde douteux que cet art n'ait ses principes, qu'il n'abonde en maximes pleines de sens, qu'on n'en trouve de nombreuses et d'excellentes dans les grands écrivains de tous les temps qui s'en sont occupés. Il serait difficile peut-être de faire de ces maximes un corps de doctrine bien complet et bien lié. Il faut convenir d'ailleurs que la diversité et la mobilité extrêmes des passions, des caractères, des situations rendent peut-être plus difficile encore l'application des principes que l'art a établis. Mais enfin la difficulté des applications n'empêche pas que les principes n'existent, et il y a seulement à inférer de ces remarques deux choses qui vont également à mon sujet, savoir que, dans cet art-ci comme dans tous, l'esprit d'observation a conduit à un grand nombre de règles applicables, et que la nature des choses y semble rendre plus nécessaire qu'ailleurs le talent des applications. Enfin, comme il s'agit toujours dans ces applications de certaines façons à donner au moral des individus dont on travaille à former les habitudes, il est pareillement incontestable qu'il y faut un certain talent de main d'œuvre, et que ce talent est ici une des premières choses à considérer. De sorte que toutes les facultés qui tiennent à l'art, l'aptitude technique, les connaissances théoriques, les talents d'application et d'exécution trouvent simultanément à s'y employer.

Ai-je besoin d'observer, en troisième lieu, que dans un art où il s'agit de la formation des mœurs, de bonnes habides morales sont indispensables? Non-seulement l'instituteur, le moraliste pratique a besoin de bonnes habitudes personnelles pour la conservation et l'accroissement de ses moyens, comme toutes les autres classes de travailleurs, mais

il en a besoin, lui en particulier, pour l'exemple : il ne saurait s'en passer pour agir avec fruit. Il est certain, et je l'ai déjà assez fait sentir, que la chose dont peut le moins se passer l'homme qui se donne la mission difficile de former les habitudes d'autrui, c'est de posséder lui-même de bonnes habitudes. De même qu'un homme d'un esprit faux aurait grand'peine à former des intelligences droites, de même, on le comprend du reste, un homme d'un caractère vicieux réussirait difficilement à faire de bons caractères. Il est clair qu'on ne peut pas enseigner la douceur en se livrant à l'irritation, la sobriété en donnant l'exemple de la gourmandise, la pureté en montrant du relâchement dans ses mœurs. Le premier devoir que se doive imposer l'instituteur de morale c'est de se défendre avec le plus grand soin de tout acte peu moral. C'est à lui surtout que s'adresse le précepte de Juvenal, qu'il faut savoir respecter l'enfance ([1]). Sans doute ce devoir de ne rien faire devant un enfant qui soit de nature à le corrompre, n'est particulier à aucun de ceux qui ont mission d'agir sur lui; mais on sent qu'il est particulièrement imposé à celui qui est chargé de la formation de ses habitudes. Qui ne sent que celui qui, parlant d'une façon, agit d'une autre, ruine par ses exemples ses meilleurs conseils, et montre constamment par ce qu'il fait combien il y a peu de cas à faire de ce qu'il dit, puisqu'il ne se croit pas lui-même obligé d'en tenir compte ? Tout est perdu quand l'enfant vient à perdre l'estime de ses parents, de ses instituteurs, de ceux qu'il croyait la vertu même. Il est presque impossible que le relâchement des parents n'entraîne pas celui des enfants.

---

(1) *Maxima debetur puero reverentia : si quid*
Turpe paras, ne tu pueri contempseris annos,
Sed peccaturo obsistat tibi filius infans.

(Sat. XIV).

Et non-seulement l'instituteur a besoin de veiller sur lui-même et de s'abstenir de tout acte peu moral; mais il est indispensable qu'il donne à ses disciples l'exemple des vertus auxquelles il se propose de les former. De même que le maître de science est obligé de penser devant ses élèves pour exciter leur entendement à faire les mêmes exercices que le sien, de même l'instituteur de morale est obligé de pratiquer la vertu devant ses disciples pour donner à leur volonté la force d'accomplir les mêmes actes que la sienne. Bien agir est une nécessité impérieuse de sa profession, comme bien penser est une nécessité de celle du maître de science. Il s'agit pour lui de la morale qu'on pratique et non pas seulement de celle qu'on sait. Il ne lui suffit pas de dire : *Faites ce que je dis, non ce que je fais;* il faut, finalement, puisque sa charge est d'apprendre à agir, qu'il agisse; il faut qu'il fasse lui-même ce qu'il veut qu'apprennent à faire les autres; c'est surtout en cela que consiste sa fonction : si l'on peut exercer utilement l'intelligence par des discours, on n'agit efficacement sur la volonté que par des actes.

Je dis donc que de bonnes habitudes personnelles sont indispensables à l'instituteur de morale pour qu'il puisse exercer son ministère avec succès. Ajoutons qu'il ne saurait davantage se passer de bonnes habitudes civiles, et que s'il a besoin de morale privée pour ne pas trouver d'obstacles en lui-même, il n'a pas moins besoin, pour n'en pas rencontrer hors de lui, qu'il existe une saine morale sociale, c'est-à-dire qu'il y ait de la justice et de l'équité dans les relations. On comprend, en effet, que des volontés injustes ne pourraient manquer d'avoir ici les mêmes effets qu'ailleurs, et, par exemple, que si de certaines classes, de certains corps enseignants, ou même la société, la personne publique, élevaient la pré-

tention de se livrer, à l'exclusion de tout le monde, au travail de la formation des mœurs, cette prétention exclusive de quelques uns opposerait, tant qu'elle serait tolérée, un empêchement dirimant à la liberté de tout le reste, et rendrait impossible l'exercice de l'art dont nous nous occupons. Dans l'état présent des choses parmi nous, il n'y a guère que la communauté ou les pouvoirs qui la représentent qui élèvent une pareille prétention ; et même, à parler exactement, ce que ces pouvoirs revendiquent ce n'est pas le droit exclusif de s'occuper de l'éducation, puisqu'il n'existe pas pour cela d'établissements séparés, mais le droit exclusif de fonder les établissements où l'éducation se donne en même temps que l'instruction. Seulement c'est surtout au nom de l'éducation et parce que les établissements d'instruction sont chargés de la donner que le gouvernement réclame ou cherche à retenir le privilège de fonder ces établissements. Il incline fort à penser que la mission d'élever les hommes ne peut être remplie convenablement que par lui. Ce n'est pourtant pas qu'il justifie par des faits une prétention d'ailleurs si peu juste en principe. Ce que nous avons eu à exposer plus haut de la situation de l'éducation dans les collèges, motive de reste cette observation. On a vu que l'éducation proprement dite était, depuis longtemps, la chose du monde à laquelle on avait le moins songé ; que les pouvoirs publics avaient partagé à cet égard l'indifférence commune ; qu'ils n'avaient, en quelque sorte, rien fait pour cet important objet ; qu'ils ne s'étaient demandé ni quel but l'éducation devait atteindre, ni par quels moyens elle pouvait le mieux remplir sa destination ; que presque tout, sur ce point capital, se réduisait dans les collèges au matériel de la discipline et à l'observation, comme devoir de bienséance, de formules religieuses dont le sens paraissait perdu, et que n'animait aucun sentiment véritable.

En fait donc, l'action de l'État est bien près d'être nulle dans les collèges relativement à la formation des mœurs. A quoi il faut ajouter qu'elle n'est pas seulement négative, et qu'en fait encore elle produit, sous un certain rapport, des résultats positifs fort peu moraux. Tel est notamment, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer plusieurs fois, l'effet de la direction qui est donnée à l'enseignement et de son désaccord avec les besoins d'une grande partie des classes qui le reçoivent, de la situation fausse et dangereuse où les place cet enseignement. Et non-seulement ce sont là les faits, mais il y a nécessité d'ajouter encore que ces faits sont la conséquence naturelle de la prétention élevée par l'État, et que c'est précisement, ainsi qu'il a été dit ailleurs (1), parceque la direction des écoles a été concentrée dans ses mains, qu'il y a si peu d'accord entre la direction imprimée à l'instruction et à l'éducation, et l'état d'une partie si considérable de ceux qui les reçoivent. Il n'en serait pas ainsi sans l'intervention abusive de l'État, et si la liberté de l'art qui nous occupe était mieux respectée. L'effet de la liberté, ainsi qu'il a été dit encore (2), serait de mettre le travail des écoles plus en rapport avec les besoins de la société, de faire qu'elles donnassent à toutes les classes une instruction mieux assortie à leurs travaux, qui les plaçât dans une situation plus naturelle et plus morale, et tout à la fois une éducation et des habitudes qui fussent en harmonie avec leur instruction. Il va sans dire que cette liberté serait susceptible d'abus comme tout autre; mais il n'y a point à inférer de là que l'État se doive emparer de la direction exclusive de l'éducation, plus que de celles des études, et que le moyen d'empêcher qu'il ne soit fait abus de l'art

(1) Dans le précédent chapitre, p. 199 et suivantes.
(2) *V.* le précédent chap., p. 207.

d'élever, non plus que de l'art d'instruire, soit de lui en faire l'abandon. Sur ce point comme sur ceux qui précèdent, je ne puis que m'en référer à ce qui est dit ailleurs (1). J'ajoute seulement qu'il y a dans l'art qui nous occupe une raison spéciale pour que l'État s'abstienne de toute injuste prétention : c'est cette nécessité particulière, de prêcher d'exemple, où se trouve tout instituteur de morale, nécessité dont nous parlions il n'y a que peu d'instants, et qui ne se fait pas moins sentir dans l'enseignement des bonnes habitudes sociales que dans celui des bonnes habitudes privées. Quelle autorité aurait en effet, pour prêcher la modération et la justice, un instituteur qui commencerait par élever d'injustes prétentions; et comment pourrait-il enseigner avec fruit qu'il faut s'abstenir d'entreprendre les uns sur les autres s'il avait commencé par se mettre en possession du privilège le plus abusif? Le premier devoir, le devoir le plus étroit d'un instituteur, est d'enseigner, sous tous les rapports, la morale la plus exacte, et de l'enseigner surtout en la pratiquant. Sûrement, il ne dépend pas toujours de lui de mettre les faits d'accord avec ses maximes, et, sûrement aussi, l'un de ses soins les plus habituels doit être de ne pas laisser ignorer à ses disciples les difficultés de l'application et les ménagements extrêmes avec lesquels il y faut procéder; mais comme il n'y a pas pour la société d'intérêt supérieur à celui d'une bonne morale personnelle et d'une justice exacte dans les relations, comme l'objet même de son ministère est d'inculquer dans l'esprit de ses disciples l'idée d'une telle morale privée et sociale, il ne peut, toute question d'application demeurant réservée, professer à cet égard, je le répète, des doctrines trop exactes et trop éclairées.

---

(1) *Ibid.*, p. 204 et suivantes.

Ainsi, quelque imparfait que soit demeuré et que puisse rester longtemps encore l'art éminent dont nous nous occupons, on voit que toute cette classe de moyens généraux qui se composent de facultés personnelles, la bonne morale de relation, les bonnes habitudes individuelles, les talents qui tiennent à l'art, ceux qui se rapportent plus spécialement à l'esprit des affaires sont susceptibles d'y recevoir une certaine application, et l'on conçoit d'une manière assez distincte quelle est la nature et la mesure de l'application qu'ils y peuvent recevoir.

Mais peut-être n'aperçoit-on pas aussi clairement quel est le rôle qu'y peuvent jouer, les moyens qui tiennent aux choses, et dont se compose le fonds que nous appelons fonds d'objets réels ou matériels. La nécessité de tenir compte de ces moyens ne s'y fait pas aussi nettement sentir que dans la plupart des arts que nous avons passés en revue. On ne démêle pas très bien comment ils y sont applicables; quelle influence, par exemple, exerce ici le choix des emplacements, et comment une école, bien située pour le travail qu'elle a à faire sur les intelligences, peut ne pas se trouver aussi bien placée pour le travail qu'elle doit accomplir sur les mœurs; quel genre particulier d'organisation elle peut exiger pour le travail de cette dernière espèce; de quelle sorte d'instruments elle peut réclamer l'emploi; de quelles divisions et subdivisions est susceptible le travail qu'elle opère. Et néanmoins il serait certainement difficile d'affirmer que, pour ce travail spécial de l'éducation proprement dite, une école n'a à tenir compte d'aucun des moyens dont nous parlons; qu'il lui importe peu d'être située en tel lieu plutôt qu'en tel autre; que tout arrangement intérieur lui est indifférent; qu'elle n'a besoin d'aucune sorte d'ustensiles; qu'elle n'a à faire subir ni divi-

sions, ni coupures à l'œuvre si difficile de la formation du caractère et des mœurs. Je suis au contraire fort disposé à penser que les progrès de l'éducation, comme ceux de tout travail, sont subordonnés à des conditions matérielles de plusieurs sortes, et qu'il doit y avoir aussi pour ce travail des convenances de localité, des convenances d'organisation, des instruments indispensables, des distributions à faire et des gradations à observer. Il faut avouer seulement que tout cela est encore assez vague. On ne doit pas perdre de vue que l'art est presque entièrement à créer. S'il y a beaucoup à faire encore pour l'enseignement théorique de la morale, il y a presque tout à faire pour son enseignement pratique. Si l'on n'est pas toujours d'accord sur ce qui constitue la moralité d'une action, si le départ entre les actions morales et immorales est loin d'avoir été bien exactement et bien complètement fait, on est plus loin encore de savoir par quels moyens on peut accoutumer la volonté à exécuter les bonnes actions et à s'abstenir des mauvaises. Non-seulement il n'y a pas d'écoles spéciales pour cela, mais il n'y a rien de monté pour cela dans les écoles. A peine peut-on dire qu'on ait senti le besoin de faire de la morale l'objet d'un enseignement particulier. Je ne sais quel homme d'État de nos jours a regardé un cours de morale dans une école d'arts et métiers comme un véritable objet de luxe. Pendant que d'un côté on tient pour assuré que les caractères sont la seule chose que l'éducation ne réforme point, on a l'air de croire, d'une autre part, que les mœurs se forment pour ainsi dire d'elles-mêmes, par le seul effet des influences de toute espèce auxquelles on est inévitablement soumis, et sans que d'ailleurs on se donne la peine de faire de la vertu l'objet spécial d'aucun apprentissage (1).

(1) On ne saurait méconnaître sans doute que des causes générales

Il serait donc assez malaisé que j'insistasse beaucoup sur les moyens d'un art qui n'existe pour ainsi dire point. Il me suffit d'avoir montré qu'il est possible, que l'objet en est clairement déterminé, qu'il se distingue nettement de tous les autres, qu'on en possède les éléments les plus essentiels, que l'influence en serait grande, immense, et d'avoir indiqué que les principaux moyens du travail, les éléments les plus fondamentaux de sa puissance y trouvent aussi leur application.

---

assez nombreuses et tout à fait indépendantes de l'éducation ne puissent influer sensiblement sur les mœurs d'un peuple; puisque la moralité pratique de notre pays s'est notoirement améliorée, depuis un demi-siècle, encore bien que l'éducation proprement dite ait été d'ailleurs fort négligée. Tel est l'effet qu'ont produit les relations plus justes que la révolution a établies entre toutes les classes, l'accroissement général du bien-être et la plus grande facilité de vivre qui en est résultée, le progrès du bon sens universel, une appréciation plus éclairée des effets de l'inconduite, etc. Mais il faut savoir reconnaître aussi que l'heureuse influence de ces causes aurait pu être infiniment plus sensible si elle avait été secondée par l'éducation, et, en fait, que l'éducation a fait défaut, qu'on a, fort à tort, tout attendu du progrès de l'aisance et des lumières.

CHAPITRE VI.

SUITE DES ARTS QUI TRAVAILLENT A LA FORMATION DES HABITUDES MORALES. — DU SACERDOCE.

—

L'art dont je viens de parler n'est pas le seul à qui ait été imposé la grande et difficile tâche d'apprendre à l'homme à régler ses actions, de perfectionner ses habitudes morales. J'ai eu occasion d'observer, dans le cours du précédent chapitre, que le *gouvernement* et le *sacerdoce* avaient essentiellement le même objet. Parlons ici du *sacerdoce*.

J'appelle *sacerdoce*, conformément à l'étymologie du mot, le ministère exercé par cette classe d'hommes qui cherche à nous mettre en rapport avec la puissance inconnue qui anime et dirige toutes choses, qui nous entretient de persuasions et d'espérances relatives à une autre vie, qui nous instruit des choses saintes, qui nous enseigne les choses sacrées, *qui sacra docet*.

L'objet de cet enseignement n'est pas tant, à proprement parler, d'éclairer l'intelligence, que de produire, en arrivant par l'imagination à certaines affections de l'âme, un salutaire effet sur les actions. Le prêtre est un instituteur de morale : il concourt ou peut concourir de plusieurs manières à la formation des mœurs. Non-seulement, il peut soumettre les hommes qui ont accepté ses services à un régime plus ou moins propre à rectifier, à former leurs habitudes ; mais il n'est pas douteux que son ministère ne lui présente des moyens particuliers très efficaces de travailler à leur amende-

ment moral; il n'est pas douteux qu'il ne puisse puiser dans ce qui constitue spécialement son art, c'est-à-dire, dans l'enseignement des choses saintes, dans la prédication de dogmes élevés, dans le talent sublime de faire communiquer les hommes avec l'esprit divin, un moyen singulièrement propre à les porter au bien. C'est à établir ce commerce mystérieux de notre intelligence avec celle que la terre et les cieux manifestent, à élever notre âme par cette communication, à la retremper, à lui communiquer la force nécessaire pour observer les lois qui nous sont imposées par notre nature et par celle des choses, que consiste essentiellement le ministère sacerdotal. Le prêtre, ainsi que le père de famille, ainsi que l'instituteur, ainsi que le magistrat, travaille à la formation des mœurs; mais il concourt à ce but par des moyens qui lui sont propres : il nous exerce surtout à l'observation des devoirs moraux en accoutumant notre âme à se mettre en rapport avec l'auteur de toute vertu et de toute morale.

Considéré dans cette portion de son ministère, qui est celle qui le caractérise le plus particulièrement et qui détermine sa vraie nature, le sacerdoce ne peut pas être mis au nombre des arts qui font l'éducation de notre entendement. Et en effet, il ne s'adresse pas ici à celles de nos facultés qui ont le don de connaître; il ne leur parle pas de choses que nous puissions savoir; il va sans dire que l'enseignement des dogmes religieux ne peut pas être confondu avec celui des sciences; que les vérités scientiques se distinguent essentiellement par leur nature des impressions particulières qui sont produites en nous par l'énoncé de propositions relatives à la foi.

Qu'un prêtre annonce aux hommes qu'il existe un être différent du monde et des lois que le monde observe dans sa marche, qui est présent partout, qui voit tout, qui a créé

toutes choses, qui les gouverne et les conserve toutes,.... il sera possible qu'en parlant ainsi il s'empare très vivement de l'imagination et de l'âme de ses auditeurs; mais on sent à merveille qu'il ne produira pas sur leur intelligence des effets semblables à ceux que le savant opère sur notre esprit, lorsqu'il nous entretient de vérités accessibles à l'intelligence et susceptibles d'être démontrées, de vérités chimiques, physiques, astronomiques par exemple. Il n'est pas de bon catholique qui ne convienne que, lorsque j'articule une vérité religieuse, naturellement pleine de mystère, et lorsque j'avance un fait constaté par de bonnes observations; lorsque je dis par exemple : *Dieu est un pur esprit, infiniment parfait; Dieu est un être en trois personnes, le Père, le Fils, l'Esprit divin*, et lorsque je dis : *La terre tourne sur elle-même et autour du soleil; elle fait la première de ces révolutions en* 24 *heures et la seconde en* 365 *jours*, j'énonce des vérités d'une nature absolument différente, et qui, tenues pour vraies l'une et l'autre, ne le sont pas néanmoins de la même façon. C'est une chose universellement reconnue qu'il ne faut pas confondre les vérités de la foi avec les vérités scientifiques, et que si celles-ci sont naturellement accessibles à notre raison, celles-là passent absolument notre intelligence, que notre intelligence n'a aucun moyen de les pénétrer, de les saisir.

Les impressions que produit sur notre esprit le ministère ecclésiastique, en nous enseignant les vérités dogmatiques de la religion, ressembleraient plutôt à celles que nous fait éprouver la poésie, à celles que nous font éprouver les beaux-arts, considérés dans leur mode d'action le plus pur et le plus élevé, qu'à celles que nous procure la science. Elles agissent infiniment moins sur notre faculté de connaître que sur notre faculté de sentir; elles consistent, on ne saurait le nier, en émotions plus qu'en évidences. C'est une chose qu'ont

aperçue tous les hommes qui ont étudié avec quelque pénétration d'esprit et scruté avec quelque profondeur la vraie nature des idées religieuses. « Je ne parle point ici, observe Pascal, traitant de l'art de persuader, je ne parle point ici des vérités divines, que je n'aurais garde de faire tomber sous l'art de persuader; car elles sont infiniment au-dessus de la nature. Dieu seul peut les mettre dans l'esprit et par la manière qu'il lui plaît. Je sais qu'*il a voulu qu'elles entrent du cœur dans l'esprit, et non pas de l'esprit dans le cœur*,... et de là vient qu'au lieu qu'en parlant de choses humaines, on dit qu'*il faut les connaître avant de les aimer;* les saints, au contraire, disent, en parlant des choses divines, qu'*il faut les aimer pour les connaître,* et qu'*on n'entre dans la vérité que par la charité*, dont ils ont fait une de leurs plus utiles sentences (1).

Le même écrivain revient, en maints endroits, sur cette pensée fondamentale que les idées religieuses ne sont pas de celles que nous acquérons par le raisonnement. « L'esprit a son ordre, observe-t-il, qui est par principes et par démonstrations; le cœur en a un autre; *on ne prouve pas qu'on doit être aimé, en exposant par ordre les causes de l'amour :* cela serait ridicule. Jésus-Christ et saint Paul ont bien plus suivi cet ordre du cœur, qui est celui de la charité, que celui de l'esprit; car *leur but n'était pas d'instruire, mais d'échauffer.* Saint Augustin de même (2). » « Le cœur a ses raisons, dit-il encore, que la raison ne connaît pas : on le sent en mille manières (3). » Et ailleurs : « Il y a trois manières de croire : la *raison*, la *coutume*, l'*inspiration.* La religion chrétienne

(1) *Pensées,* t. I, art. 3, p. 77 ; édition de Renouard, Paris, 1803.
(2) *Ibid.*, art. 10, p. 198.
(3) *Id.*, t. II, art. 17, p. 171.

n'admet pas pour ses vrais enfants *ceux qui croient sans inspiration* (1). »

La foi, la religion, les croyances religieuses les plus positives consistent donc, encore une fois, en inspirations, en sentiments, en émotions, plus qu'en idées et en connaissances véritables; elles ne sont pas produites par les mêmes facultés que les sciences; considérées comme phénomène psychologique, elles sortent des mêmes sources que la poésie. A Dieu ne plaise que je les accuse de choquer la raison ; mais elles parlent surtout à l'imagination et aux facultés affectives ; l'art qui travaille à les produire ou à les entretenir en nous, le sacerdoce, devrait être classé au nombre des arts qui touchent et élèvent le cœur, plutôt qu'au rang des arts qui ont pour mission d'éclairer l'intelligence.

Ce que je dis là est si vrai que, chez les anciens, le même mot, *vates,* servait également à désigner le prêtre et l'homme inspiré, le poète, l'artiste, et que la religion, chez eux, se trouvait mêlée à toutes les productions des beaux-arts, ou que les beaux-arts exprimaient presque toujours des conceptions religieuses. L'épopée des Grecs n'était, en grande partie, que le récit des actions de leurs dieux. C'étaient surtout des dieux que représentaient leurs peintres et leurs statuaires. Leur théâtre, et spécialement leur scène tragique, n'était guère que leur religion mise en action, que des drames où figuraient de religieux personnages et où les rites de la religion étaient observés. On sait que notre scène et celle de la plupart des peuples chrétiens ont commencé par la représentation des mystères; que, chez ces peuples, les sculpteurs et les peintres se consacrèrent d'abord principalement, et presque exclusivement, à la représentation de personnages

(1) *Ibid.*, p. 204.

religieux. Il y a seulement, entre les beaux-arts et le sacerdoce, entre le poète et le prêtre, ces deux graves différences, que, dans le temps où le poète fait de la poésie sur toute sorte d'objets, le prêtre ne s'inspire qu'aux sources mêmes de la religion, ne nous entretient que des causes premières et finales, de Dieu, des intelligences intermédiaires, de l'âme, des rapports de l'âme avec Dieu, des futures destinées de l'espèce humaine; et, d'un autre côté, que, dans le temps où l'artiste se propose seulement de nous amuser, de nous émouvoir, de cultiver notre goût et nos facultés affectives, le prêtre, en agissant, à sa manière, sur notre imagination et nos affections, a essentiellement pour objet de perfectionner notre nature morale.

Au surplus, si l'on pouvait douter de cette vérité, que la mission du sacerdoce se rapproche davantage de celle de la poésie et des beaux-arts que de celle des sciences, il suffirait, pour s'en convaincre, de considérer le sacerdoce en action. Observez, en effet, le prêtre dans la plupart des actes de son ministère; dans la célébration des offices divins; dans l'observation des rites religieux; dans ses génuflexions, ses ablutions, ses chants, ses prières, ses effusions de foi, d'espérance, d'amour; dans l'emploi qu'il fait du silence, du demi-jour, de l'obscurité de ses temples; quelquefois de l'éblouissante clarté de ses chapelles ardentes, illuminées par mille flambeaux, du doux éclat des fleurs, de la fumée enivrante des parfums, de la mélodieuse harmonie d'une musique céleste, du son mélancolique et religieux des cloches; et, si vous voulez vous transporter parmi les sectes où les formes du culte sont plus exemptes de pompe et de solennité, dans les simples hymnes qu'il chante, dans ses pures élévations d'esprit à Dieu, dans ses prédications sur des dogmes sublimes, et vous reconnaîtrez sans peine que s'il n'y a dans tout cela

rien qui offense la raison, il n'y a rien non plus qui ait précisément pour objet de l'éclairer; qu'il s'y agit, non d'instruire, mais d'émouvoir : toucher, purifier, élever le cœur et l'imagination des hommes, les faire communiquer avec Dieu, leur faire puiser dans ce commerce la force d'accomplir tous leurs devoirs, telle est sa mission, tel est le véritable objet du sacerdoce.

Enfin, pour terminer ces réflexions sur la nature du ministère sacerdotal, il est encore si vrai, dirai-je, que ce ministère n'a pas pour objet d'illuminer l'esprit, d'exercer, de former la raison, qu'on le dénature sitôt qu'on y applique les formes du raisonnement, et que vouloir faire servir la philosophie à la démonstration des vérités religieuses, c'est courir le risque de compromettre à la fois la religion et la philosophie. Il fut un temps où la philosophie s'occupait à peu près exclusivement de l'analyse des facultés et des fonctions de l'entendement humain, de l'origine et de la filiation des idées, des règles générales du langage, des lois naturelles qui ont présidé à sa formation. Ce domaine légitime de l'observation philosophique est de nos jours presque abandonné. Ces investigations, les seules évidemment qui puissent avoir un caractère scientifique, n'étaient, assure-t-on, que de la très petite philosophie, à peine digne des regards de la philosophie véritable, et elles n'ont plus rien à nous apprendre depuis fort longtemps. Aujourd'hui, la philosophie place plus haut le champ de ses recherches, et, pour juger de la valeur philosophique d'un esprit quelconque, elle vous demandera quelles sont ses opinions sur *Dieu*, sur *l'âme*, sur *le commencement et la fin des choses*. Cette direction donnée aux études philosophiques me paraît affligeante, et pour deux raisons. La première, c'est que c'est là de la théologie et non de la philosophie ; c'est que la philosophie qui se fait théologienne

et qui se charge de démontrer les vérités fondamentales de la foi, prend par cela seul l'engagement d'être orthodoxe, et qu'à force de vouloir être orthodoxe, elle court le risque de bientôt cesser d'être philosophique. La seconde, c'est qu'elle peut cesser d'être philosophique sans devenir pour cela religieuse, et qu'elle risque encore de nuire gravement à la religion, tout en prétendant la servir. Rien ne me semble, en effet, plus périlleux pour la foi que de vouloir établir par le raisonnement les vérités qu'elle enseigne. Ce ne peut être là un objet de controverse et une matière à argumentation. Ces vérités sont de l'ordre de celles qui se racontent (1) ou qui se sentent, et non de celles qui se prouvent. En s'évertuant à les élucider, on ne fait presque jamais que les obscurcir. « Vous n'avez plus aucune foi, disait saint Antoine aux hommes du vieux monde Romain ; vous n'avez plus aucune foi, puisque vous avez besoin de recourir aux arguments. Ce n'est pas ainsi qu'en use le christianisme. Nous ne nous servons pas des paroles persuasives de la sagesse des Grecs. Nous ne sommes que des ignorants qui croyons en Dieu. Eh bien, notre foi grossière est efficace et puissante, puisque notre culte se répand; tandis que, malgré vos raisonnements sophistiques, vos idoles tombent de toutes parts (2). » C'est donc faire abus du raisonnement que de l'appliquer à la démonstration des vérités religieuses. Il n'en est point, même

---

(1) *Cœli enarrant gloriam dei...*

(2) « *Certè vos jam fidem nullam habetis dum argumenta perquisitis. Nos quidem non in pesuasibilibus græcæ sapientiæ verbis argumenta proferimus ; sed fide suademus.... Litterarum ignari, credimus in deum... Quod autem efficax sit fides nostra hinc ostenditur quod nobis fide in Christum innixis, vobis verò sophisticis disceptationibus, vestra quidem idolorum portenta abolentur, nostra verò fides ubi que propagatur....* » (*Sancti Athan. opera omnia*, t. I, pars sec. *Vita sancti Antonii*, §§ 78 et 80).

dans le nombre des plus simples, qu'on parvienne à établir solidement par ce moyen. La philosophie, malgré tous ses efforts, n'est pas plus avancée aujourd'hui sur ce point, qu'elle ne l'était il y a vingt siècles, et ce n'est que par un insigne abus de langage qu'on a pu risquer de dire, de nos jours : « Je ne crois pas que Dieu existe : je le sais. » Vous n'en savez rien, ne vous déplaise. Vous le croyez sans doute; mais vous ne sauriez dire : *je le sais,* du moins à prendre ces mots dans leur acception naturelle, et il y a une témérité extrême à affirmer ainsi que vous savez, ce que le genre humain espère et croit sans doute, mais ce qu'homme vivant n'a jamais su et ne saura jamais. Croyez-vous donc ajouter à la certitude de cette croyance en en exagérant ainsi l'expression? Allons-nous faire des articles de foi des vérités scientiques, et une affaire de science des mystères de la foi? C'est le renversement de tout ordre. Aucun des grands écrivains du christianisme n'a jamais fait une telle confusion. Tous ont soigneusement distingué les choses de foi des choses de science, les choses qui tombent sous le raisonnement de celles qui sont au-dessus de la raison : Pascal surtout, Bossuet, Malebranche. Pascal avertit qu'il n'aura garde de faire tomber les vérités divines sous l'art de persuader. « La foi, disait Malebranche, ne vient que par la révélation et non par la spéculation. Ne vouloir croire les dogmes de la foi que lorsqu'on en voit clairement la vérité, c'est une disposition mortelle. Nous n'avons pas d'idées de l'âme, ajoutait-il; nous n'en connaissons rien, car le sentiment intérieur n'est pas proprement une connaissance; et douterons-nous de l'âme néanmoins (1). » « L'écriture, disait Bossuet, la tradition! et il croyait avoir tout dit sans argumenter davantage. (2). »

(1) Lettre à Mairan sur Spinosa.
(2) *Pensées* de M. Joubert.

Pourquoi ces sages exemples ne sont-ils pas plus imités? et comment ne sent-on pas que les grandes vérités de la religion subissent une altération grave sitôt qu'on leur fait l'insigne affront d'argumenter pour les établir ? Tel prédicateur, qui m'impressionnait, a cessé de me toucher depuis qu'il prétend me convaincre. Je ne sais si c'est à la philosophie qu'il faut attribuer l'affaiblissement des idées religieuses; mais, très assurément, on ne reviendra pas à la religion par la philosophie : on y reviendrait beaucoup plutôt par la poésie. Le curé de mon village en sait autant là-dessus que le plus grand philosophe du monde. Quel besoin eussions-nous eu de la révélation si les vérités religieuses avaient pu être établies par le raisonnement? La révélation n'a été nécessaire qu'à cause précisément de l'impuissance de la raison. Laissez donc la révélation enseigner ce qu'elle seule pouvait nous apprendre. S'il est une chose certaine au monde, c'est que l'auteur des choses n'a pas voulu se laisser pénétrer :

> Qui pourra, grand Dieu, pénétrer
> *Ton* sanctuaire impénétrable ?...

Dieu n'a pas voulu que le secret de nos destinées futures nous fût complètement révélé. Il a laissé les choses à cet égard dans un demi-jour, dans un état de clair obscur d'où tenterait en vain de les faire sortir la curiosité humaine la plus ardente et la plus sagace. La vue se trouble dès qu'on cherche à plonger dans ces profondeurs, et elle s'obscurcit d'autant plus qu'on a la témérité de s'y enfoncer davantage. Si elles pouvaient être pénétrées, d'ailleurs, quel mérite aurions-nous de faire ce que la religion ordonne, et quelle liberté d'esprit nous resterait-il? Dieu, qui, pour la dignité de sa créature, voulait lui laisser son libre arbitre, ne nous a donné que des pressentiments, et, dans sa sagesse, il n'a permis que nous connussions les vérités religieuses que par cette espèce de seconde vue que

nous nommons la foi. Sachons-en donc comprendre la vraie nature, et de ce qui n'est qu'un objet de sentiment et de foi, n'allons pas faire indiscrètement une affaire de science.

L'entretien des affections et des croyances religieuses a été regardé, dans tous les temps, comme si nécessaire à la perfection des sentiments et de la conduite, qu'une des choses qu'on a le plus dites et répétées, depuis qu'il existe des hommes, c'est qu'il ne saurait y avoir de morale sans religion.

Ce n'est pourtant pas que ceci soit vrai, et cette proposition, pour être assez communément admise, n'est pas pour cela moins erronée.

Je suis très disposé à convenir des biens que la religion peut faire. S'il n'y a, comme nous l'avons vu ailleurs, nulle difficulté à concilier la poésie avec les sciences (¹), il n'est pas plus impossible, nous allons le voir bientôt, de concilier le sacerdoce avec la philosophie. Il est fort aisé d'établir que le ministère sacerdotal mérite de trouver place dans l'économie sociale, et peut rendre d'éminents services à la société. Mais, pour établir cela, il n'est nullement besoin de commencer par reconnaître pour vraie une chose naturellement inexacte, à savoir qu'il ne peut exister de morale sans religion. Je conviens que la morale peut trouver dans les croyances religieuses un appui très solide et très élevé : je ne saurais convenir que les sentiments religieux sont la source de la morale. Nos actions ne sont pas bonnes ou mauvaises, parce que Dieu les a ordonnées ou défendues ; mais Dieu les a ordonnées ou défendues, parce qu'elles sont bonnes ou mauvaises, parce qu'elles sont utiles ou funestes à l'humanité. La moralité et l'immoralité de nos actes tiennent à la nature

(¹) *V.* plus haut, p. 101 et suivantes de ce volume.

même des choses. Une action est digne ou indigne de devenir la règle de notre vie, une action est morale ou immorale par elle-même, par les effets qu'il est dans sa nature de produire, et non parce qu'elle a été l'objet des prescriptions ou des défenses de la religion. Toute religion viendrait à disparaître de ce monde, que la nature de nos actes n'en serait point altérée. Il y aurait toujours des actions bonnes et des actions mauvaises, et les motifs pour faire les unes et nous abstenir des autres, ne nous manqueraient pas encore, assurément.

Non-seulement il n'est pas vrai de dire qu'il ne saurait exister de morale sans religion, mais il serait aisé d'établir que les religions d'ailleurs les meilleures peuvent quelquefois être comprises et pratiquées d'une manière peu conforme à la morale.

Serait-ce, par exemple, rendre une religion bien favorable à la morale que de corrompre la morale dans l'intérêt de la foi? que de se montrer indulgent sur ce qui déprave les hommes, pourvu que les croyances restassent intactes et que la foi ne fût pas altérée? que d'attacher plus d'importance à l'exacte observation de certaines pratiques sans rapport direct avec la morale, qu'à l'accomplissement même des devoirs véritablement moraux?

D'une autre part, rendrait-on une religion bien favorable à la morale, si, au lieu de la faire servir à régler les passions, on voulait l'employer à les étouffer? si on lui faisait placer la vertu moins dans l'usage modéré que dans la privation absolue de certaines jouissances naturellement honnêtes et permises? si on lui faisait prohiber des actions innocentes, ou condamner, sous peine de damnation, des actes plus ou moins indifférents?

Il y a dans les observances religieuses de certains peuples d'ailleurs très cultivés et très judicieux, un certain nombre

d'actes, de pénitence, de jeûnes, d'abstinences, de mortifications en apparence peu raisonnables, qui sont loin, je le sais, d'être destitués, même humainement parlant, de tout motif naturel et sensé. L'essentiel, sans doute, est de s'exercer à la patience, de s'accoutumer à souffrir, d'apprendre à se commander, d'acquérir sur soi-même un légitime empire; et il faut convenir que la vie offre tant d'occasions de faire ce difficile apprentissage, qu'il peut sembler étrange qu'on ait jugé nécessaire de s'infliger encore pour cela des maux artificiels. Qu'on sût souffrir patiemment les maux inévitables, qu'on sût jouir avec modération des plaisirs permis, et la vie ne serait encore dépourvue ni de dignité, ni de décence. Il y aurait peut-être plus de mérite à savoir se résigner aux maux qu'on n'a pu prévenir, qu'à s'imposer volontairement et par surérogation des souffrances artificielles; il y en aurait plus à savoir user en tout temps avec mesure, qu'à s'abstenir tout à fait de certaines heures, sauf à faire plus ou moins abus le reste du temps. La tempérance habituelle est certainement une vertu moins aisée, plus utile, plus méritoire que le jeûne absolu dans les jours prescrits. Cependant il n'est peut-être pas superflu de ruser avec notre faiblesse. Si l'on attendait, pour apprendre à se commander, le moment où la passion éclate, peut-être serait-il un peu tard et courrait-on le risque de se trouver inhabile à se défendre. Il peut y avoir sagesse à prendre d'avance ses précautions, et à se mettre, par l'habitude de certaines privations volontaires et régulières, en mesure de résister au mal à l'heure de la tentation. Je ne dis donc point que les pratiques dont il s'agit ne soient raisonnablement explicables; mais si elles le sont, c'est en vue du but moral dont je viens de parler, et à condition de ne pas subordonner le principal à l'accessoire. Les observer pour elles-mêmes et les considérer comme l'objet essentiel, ainsi

que le font habituellement les personnes livrées aux pratiques de la vie dévote, est, moralement parlant, sans aucun doute ce qu'on peut imaginer de moins sensé.

Autant on en pourrait dire du système entier des expiations, envisagé d'une certaine manière. On ne peut certainement pas nier que ce système ne repose sur une idée de justice : il est juste d'expier ses torts ; il est juste de souffrir assez pour sentir le mal qu'on a fait aux autres, pour en éprouver un suffisant remords et être conduit à la ferme résolution de ne plus causer à qui que ce soit un mal semblable. Mais ce qui fait surtout la moralité de l'expiation, c'est qu'elle serve à celui qui l'endure, qu'elle agisse utilement sur son cœur, qu'elle l'attendrisse, qu'elle l'amende, qu'elle l'épure ; car si elle n'avait pour objet que de lui infliger une souffrance stérile, que de lui faire subir, sans fruit pour personne, une sorte de talion, elle impliquerait une idée de vengeance à laquelle il serait certainement difficile de trouver un caractère moral.

Ce n'est donc pas entendre d'une manière morale le système des expiations que de le faire reposer, ainsi qu'on l'a fait trop souvent, sur cette idée qu'il ne suffit pas que le pécheur s'amende et qu'il faut encore le faire souffrir, ou que qu'elqu'un souffre à sa place; qu'il a fallu qu'un Dieu souffrît pour que nos torts fussent réparés ; que sa mort, une mort ignominieuse et cruelle, était nécessaire pour apaiser la justice de Dieu ; que si nous ne souffrons pas dans ce monde, il faudra que nous souffrions dans un autre ; que nous ne pouvons être sauvés qu'après avoir enduré des peines équivalentes au mal que nous avons fait. Ainsi entendu, le système est fondé sur la supposition, certainement peu morale, que les peines infligées, dans ce monde ou dans l'autre, aux hommes qui ont eu le malheur de mal faire sont des vengeances exercées par la société ou par la divinité qui punissent ; tandis que ni

Dieu, ni les hommes ne sauraient avoir, moralement du moins, la pensée de se venger. Ce que doit vouloir, en punissant, la justice divine et humaine, c'est surtout que le cœur des méchants soit changé; c'est, tout au plus, que les méchants incorrigibles soient détruits. Il est désirable et nécessaire de chercher à réformer les pervers en les châtiant, et, s'il est impossible de les réformer, de les réduire au moins à l'impuissance de nuire; mais l'idée de les faire souffrir pour les faire souffrir, pour se venger, pour leur rendre avec usure le mal qu'ils ont fait, semble une idée basse et cruelle que la vraie morale ne saurait approuver. Un enfer, un purgatoire, un Dieu crucifié, des cilices, des jeûnes, des abstinences, des macérations, imaginés uniquement dans cette vue, seraient des choses dont s'offenserait, à bon droit, la morale. Elle serait surtout blessée des idées de damnation et de supplice éternels. Il est déjà bien odieux de prêter à la divinité des idées de vengeance; mais ce qui le serait davantage encore ce serait de supposer qu'il y aura des êtres sur lesquels sa vengeance ne sera jamais assouvie, qu'elle châtiera toujours sans pouvoir s'apaiser, à qui elle fera souffrir éternellement d'atroces et inutiles tortures. D'après l'idée que nous nous faisons aujourd'hui de l'objet des peines, on peut admettre qu'il y aura, après cette vie, un lieu d'épreuve où les hommes morts dans le vice et dans le crime seront soumis à un traitement épuratoire plus ou moins sévère et plus ou moins long; mais l'idée d'un enfer, l'idée d'un lieu où un Dieu clément et bon fera souffrir, sans utilité, des tortures éternelles aux hommes morts dans le péché, est une idée maintenant inadmissible et que l'on conçoit à peine qu'on ait pu admettre dans les âges féroces où elle a été imaginée. A mesure que la terre s'humanise, il devient indispensable d'effacer du Code pénal de l'autre monde, comme de ceux de ce

monde-ci, quelques-unes des horreurs que la barbarie de nos pères y avait amassées. Il n'est pas plus nécessaire maintenant de menacer les hommes du feu éternel dans l'autre vie, que de la mort assaisonnée de tortures dans la vie présente.

On voit que la morale, loin d'avoir précisément sa source dans la religion, pourrait recevoir de la religion, mal interprétée, des atteintes assez graves.

Reconnaissons néanmoins qu'elle en peut recevoir aussi les plus utiles secours, et que les hommes élevés à la dignité de prêtres trouvent dans l'exercice de leur ministère des moyens d'une efficacité réelle pour concourir à la perfection des mœurs. Je me contenterai de noter ceux qui le constituent le plus essentiellement et qui paraissent de nature à exercer sur les mœurs le plus d'influence, tels que *la prédication, les examens de conscience, la prière, la confession.*

Il semble que la *prédication* n'étant pas un moyen d'action particulier au ministère ecclésiastique, il n'y aurait pas trop lieu de la comprendre au nombre de ceux que le sacerdoce a de travailler à l'amélioration des mœurs. Tout le monde, en effet, peut parler morale, ainsi que le prêtre : le père de famille au coin de son foyer, le professeur de philosophie dans sa chaire, l'acteur dramatique sur ses tréteaux, l'orateur à la tribune, etc. Et néanmoins, la morale prêchée dans les temples reçoit une autorité si particulière de la sainteté du lieu où elle est ainsi enseignée, du recueillement religieux qui y règne, et surtout de l'espèce particulière de sanction qu'elle y reçoit, des motifs si élevés, si purs, si puissants, au nom desquels le prêtre y recommande l'observation de ses préceptes, indépendamment des motifs naturels qui sont à sa disposition comme à celle de tout autre prédicateur, que si la prédication est un puissant moyen de travailler à la per-

fection des mœurs, on peut dire que c'est pour le prêtre que ce moyen est puissant, plus encore que pour tout autre instituteur de morale.

La pratique des *examens journaliers de conscience* est encore un moyen fort recommandé par les ministres du culte pour réformer nos mauvais penchants. Je sais qu'à mesure que les idées religieuses se sont affaiblies, cette pratique a été graduellement abandonnée, de même que beaucoup d'autres; mais, pour quiconque attache du prix à la correction des mœurs, c'est certainement une chose qui mérite d'être regrettée. Ainsi que nous avons eu déjà occasion de l'observer dans le précédent chapitre, un homme qui a le sincère désir de se corriger d'une inclination peu morale, peut tirer le plus grand parti de l'usage d'arrêter chaque soir sa pensée sur les fautes où l'a fait tomber le penchant vicieux qu'il cherche à combattre, sur les circonstances au milieu desquelles il a failli, sur les précautions qu'il a besoin de prendre pour ne pas s'exposer à faillir encore. Je ne sais pas même s'il lui est possible de faire quelque progrès sans recourir à ce moyen. Telle en est l'excellence, ainsi que je l'ai dit encore, que l'un des moralistes les plus ingénieux, les plus profonds, les plus vrais, les plus pratiques qui aient jamais existé, Benjamin Franklin, n'en imaginait pas de plus favorable à l'amélioration des mœurs, et qu'ayant voulu, comme il l'observe, à une certaine époque de sa vie, travailler sérieusement à la rectification de ses habitudes, il ne vit rien de mieux que de prendre ses défauts un à un, et de noter soigneusement sur ses tablettes, dans son examen de chaque soir, les manquements où l'avait entraîné, dans le cours de la journée, le défaut dont il travaillait à se défaire. Lui-même nous fait connaître à quel point l'expérience justifia ce qu'il s'était promis de cette pratique et les heureux effets qu'il en obtint.

Un troisième moyen, au moins dans notre religion, dont le sacerdoce fait usage pour parvenir à corriger les mœurs, c'est la *confession*. Je sais que c'est encore là une pratique tombée dans un grand décri, et néanmoins je n'hésite pas à en prendre la défense, et la crois, philosophiquement, très susceptible d'être défendue. Notez d'abord dans quelle heureuse situation d'esprit la confession place l'homme qui y a recours et ce que renferme de favorable à son amendement moral le courageux dessein qu'il a pris de faire l'humble aveu de ses fautes. Qu'y a-t-il après cela de si déraisonnable à avoir des médecins pour les infirmités de l'âme, comme on en a pour les maladies de l'esprit et du corps? Que verrait-on de peu sensé à faire confidence de ses torts et de ses faiblesses, dans le secret de la confession, à un vieillard respectable, revêtu d'un caractère sacré, à un juge indulgent et bon, dont les mœurs, à tous égards, seraient exemplaires? à un moraliste expérimenté qui connaîtrait bien le cœur humain, qui saurait l'histoire de toutes les passions, et n'ignorerait aucun des moyens dont on peut user pour en régler, pour en modérer l'empire? Comment serait ce manquer de dignité ou de prudence que de consulter ce guide spirituel sur le régime à observer pour se guérir de telle infirmité de cœur par laquelle on se sentirait entraîné au mal avec plus ou moins de violence? En vérité, il semble difficile de voir dans cette pratique quelque chose de moins naturel et de moins sage que dans l'usage universellement observé d'aller au médecin quand on a l'esprit ou le corps malades et de lui faire connaître le mal dont on sent le besoin d'être guéri.

Je sais bien que ce n'est pas tout à fait ainsi que le sacerdoce a toujours envisagé la confession, ni seulement dans ce but qu'il en a toujours fait usage. Mais n'est-il pas vrai que c'en est là la véritable fin? Peut-on nier qu'il ne soit possible

de l'appliquer à cette fin avec grand profit, et que, pour cela, il ne suffise de lui donner en effet cette destination et de faire des confesseurs ce que malheureusement ils ne sont pas toujours, à savoir de bons moralistes, au double point de vue de la pratique et de la théorie?

Je sais bien aussi ce qu'on a dit de l'usage de faire confesser un sexe par un autre, les femmes par des hommes, de jeunes filles par de jeunes prêtres; mais c'est là un mal, si mal y a, auquel il ne serait probablement pas impossible de trouver des remèdes, et qui ne tient pas nécessairement à la pratique de la confession en elle-même, pratique qui n'en reste pas moins, entre les mains du ministère ecclésiastique, un moyen puissant de travailler à la correction des mœurs.

Enfin, l'*adoration*, la *prière*, l'*invocation*, et en général tous les actes par lesquels le prêtre cherche à élever les cœurs à Dieu et à exciter des émotions religieuses, sont un autre moyen qu'il a de nous exciter au bien, et ce moyen, celui de tous qui appartient le plus particulièrement à son ministère, le seul même qui lui appartienne essentiellement et qui constitue en réalité sa nature, est aussi celui dont il peut obtenir les plus grands effets.

Je n'ignore pas que, dans des esprits peu cultivés, ce genre d'excitation peut conduire à des excès déplorables. Qui ne sait quelque chose des crimes qu'est capable de conseiller le fanatisme religieux? Rien ne serait si aisé que de dérouler ici un long tissu des horreurs que le sentiment religieux a produites. Mais si le sentiment religieux, comme tous nos sentiments et plus qu'aucun autre peut-être, a grand besoin d'être éclairé et réglé, nul doute assurément que dans des esprits éclairés et contenus, cet ordre d'affections ne produise les effets les plus salutaires. Et quel profit en effet n'y a-t-il pas pour la morale à élever l'âme de l'homme à Dieu, à faire re-

monter l'esprit humain à sa source, à mettre l'intelligence humaine en communication avec cette intelligence universelle qui est empreinte au front des cieux et qui se manifeste avec tant d'éclat dans tous les phénomènes de la nature? Quel bien n'est-ce pas faire aux hommes que de leur montrer que les bonnes actions sont dans les vœux de cette intelligence, et que la morale la meilleure est le plus selon l'esprit de Dieu, puisqu'elle est visiblement la plus favorable à la conservation, à la dignité, à la perfection de son ouvrage? Quel service n'est-ce pas leur rendre que de leur montrer cette intelligence amie du bien, et présente dans toute la nature, comme un inévitable témoin, qui voit leurs actions les plus secrètes, qui assiste pour ainsi dire à toutes leurs déterminations, et qui ne peut voir qu'avec déplaisir, non-seulement le mal qu'ils font ostensiblement, mais celui qu'ils commettent en secret et jusqu'aux mauvaises pensées qu'ils forment? Par ce commerce que le prêtre cherche à entretenir, au moyen de l'adoration et de la prière, entre l'entendement de l'homme et cet esprit divin que manifeste toute la création, il éclaire et purifie son âme, il l'élève et la fortifie, il l'entretient et l'encourage.

Je n'ignore pas que des philosophes respectables, animés d'un véritable amour du bien public, ont fort désapprouvé qu'on se servît de ce moyen pour exciter les hommes à se bien conduire, et regardé comme nuisible tout exercice religieux.

Mais je prie de considérer d'abord qu'il n'est pas si aisé que ces philosophes pouvaient le croire, de se dérober aux idées de religion. Les esprits qui semblent le moins accessibles aux pensées ou aux affections de cet ordre, ne réussissent pas toujours à s'en garantir, avec quelque attention qu'ils veillent sur eux-mêmes, et quelque soin qu'ils mettent à ne jamais sortir

l'ordre des faits naturels susceptibles d'être observés. J'en ai connu qui regardaient toute idée de religion comme provenant d'un usage déréglé de nos facultés intellectuelles, qui niaient la possibilité de croire ce qu'il est impossible de démontrer, et qui croyaient fermement néanmoins des choses qu'ils déclaraient indémontrables; qui rejetaient les idées religieuses comme incompréhensibles, et qui croyaient, par exemple, aux naissances spontanées, qu'ils ne comprenaient point et avouaient qu'on ne saurait comprendre; qui trouvaient peu sensé de croire sans preuve, et qui étaient intimement convaincus, sans pouvoir dire sur quoi s'appuyait leur conviction, que la vie et le sentiment sont répandus dans tous les corps de la nature, même dans ceux où ils sont le moins apparents et que la création entière est vivante et sensible.

C'est que l'homme, animal essentiellement raisonneur, sinon raisonnable, demeure toujours, et quoi qu'il puisse faire, un être plus ou moins religieux; c'est que ses persuasions ont deux sources : l'*inspiration* et l'*observation*, et que ces deux facultés ne sont pas de même nature et ne se conduisent pas par les mêmes lois. Il est une multitude de choses, inadmissibles comme affaire d'observation et de raisonnement, qui sont, comme affaire de sentiment et de foi, d'autant plus admissibles, qu'elles satisfont plus heureusement le besoin que nous avons de croire, et qu'il serait impossible d'en démontrer la fausseté. La plupart de nos idées religieuses sont de ce nombre. Il n'y a certes pas à raisonner sur la conception immaculée, et cette idée que ne peut admettre la raison, n'a rien dont s'effarouchent les imaginations chrétiennes; bien loin de là, ces imaginations accueillent avec le plus vif attrait l'idée touchante d'une jeune fille, éminemment gracieuse et pure, dont le sein a été fécondé par l'esprit divin. L'idée d'enfants ailés représentant des anges, contraire aux lois ordinaires de la raison,

n'offre rien de choquant aux esprits religieux et poétiques. Ces esprits n'ont point d'objections à faire contre l'idée d'un bon génie, d'un ange gardien, d'une intelligence bienveillante et protectrice qui veille à nos côtés, et qui nous avertit du mal où nos mauvais penchants nous entraînent. J'en pourrais dire autant de cent autres conceptions religieuses que ne sauraient admettre l'observation et le raisonnement, et dont, sans aucun effort, le sentiment et la foi s'accommodent.

Il y a même cela à dire que, quelque progrès que puissent faire les sciences d'observation, les sources de la foi ne sont pas pour cela taries, et la raison en est simple : c'est qu'au-delà des faits sur lesquels peuvent s'étendre les recherches de l'observation, il est un espace incommensurable, nécessairement fermé aux investigations scientifiques, et qui demeure toujours ouvert aux inspirations et aux espérances de la foi; c'est qu'au-delà des choses expliquées il y a tout un univers de choses inexplicables, et dont, par sa nature, l'esprit humain sera éternellement préoccupé.

Les sciences se bornent purement et simplement à regarder les choses, à examiner leurs mutuelles relations, à voir dans quel ordre elles se succèdent et s'enchaînent; mais, après avoir examiné dans quel état elles sont et quelles lois elles suivent, elles ne leur demandent pas pourquoi elles sont comme elles sont; pourquoi elles agissent comme elles agissent : elles n'ont pas la prétention d'aller si avant; elles ne cherchent point à pénétrer dans leur nature intime; elles ne s'inquiètent ni de leur origine, ni de leur destination; bien loin de là, elles font sagement profession de négliger l'étude des causes premières et finales, et posent en principe qu'il n'y a pour elles de découvertes possibles qu'en deçà de ces causes, et dans l'ordre des faits accessibles à l'observation et au raisonnement.

Mais les sciences ont beau avoir raison de dire qu'elles ne s'occupent pas de l'origine et de la fin de l'homme et du monde, il ne s'ensuit pas que ces questions sont dénuées pour nous d'importance et d'attrait, et que nous y pouvons demeurer insensibles. Les sciences ont raison de le dire, je l'avoue, que nous ne pouvons rien savoir de la vie, du sentiment, de l'intelligence séparés de l'homme vivant, sentant et pensant; elles ont raison de dire que nous ne pouvons absolument rien connaître de la sagesse, de la bonté, de la puissance infinies que la terre et les cieux nous révèlent, hors des phénomènes sensibles où nous les voyons éclater. Mais de ce que nous ne pouvons observer l'âme de l'homme que dans l'homme animé, ni l'intelligence qui dirige le monde que dans le monde qui le manifeste à nos yeux, s'ensuit-il qu'il nous est indifférent de savoir si l'âme de l'homme et du monde ne sont rien en dehors des objets matériels où elles se montrent.

Est-il possible à un homme, je le demande, de voir mourir sa mère, son enfant, sa jeune femme, sans se demander si de ces êtres qui lui étaient chers, il ne demeure plus rien que l'enveloppe; si tout le reste est détruit; si, tandis qu'aucune molécule de ces corps inanimés ne doit se perdre, ce qui en formait, il y a quelques instants, la partie la plus sensible, celle dont il était le plus vivement impressionné, l'agent inconnu qui animait leurs regards, qui faisait vibrer leur voix, qui faisait mouvoir leurs membres, qui leur donnait sur lui un pouvoir si fort et si doux, est la seule chose qui se soit évanouie? Est-il possible, d'une autre part, à l'homme juste persécuté, à l'innocent que d'odieux soupçons accablent, leur est-il possible de se voir poursuivis de préventions aveugles, haineuses, implacables, sans lever involontairement les yeux en haut, et sans se demander s'il n'existe pas quelque part une intelligence plus calme,

plus éclairée, plus bienveillante, qui soit témoin de la cruelle injustice qui leur est faite, et qui compâtisse à leur malheur? L'expérience atteste qu'en de tels cas et en mille cas pareils, il est presque impossible à l'esprit humain de se passer d'idées religieuses.

Et quel vide, en effet, ces idées ne remplissent-elles pas! Quel pont heureux jeté sur l'abîme! Quelle explication satisfaisante des mystères de notre destinée! Qu'eût-on pu imaginer tout à la fois de plus naturel, de plus plausible et de plus consolant qu'un système qui place dans l'auteur des mondes notre principe et notre fin, qui fait de nos âmes autant d'émanations de l'esprit divin, destinées à remonter vers leur source; qui nous associe en quelque sorte à la pensée et au travail de la création; qui nous représente l'homme comme ayant été placé en ce monde dans un état de nudité, d'indigence et de rudesse, avec la mission de se tirer de cet état, d'honorer sa vie par le travail, par le développement de ses facultés, par l'acquisition de tout ce qui peut la rendre plus douce, plus polie, plus noble, plus digne de la source élevée d'où toutes les existences sont sorties; qui nous avertit, en même temps, de ne pas concentrer toutes nos affections sur cette vie, destinée à demeurer, malgré tout ce que nous pouvons faire pour l'embellir et la prolonger, si courte, si passagère, si incomplète, si insuffisante, si remplie de mécomptes, si mêlée d'ennuis et de chagrins; qui nous permet de ne la considérer que comme une transition vers un avenir plus heureux; qui, enfin, en imprimant à notre activité la direction la plus propre à honorer et à charmer la vie présente, a l'avantage encore de nous préparer à cette vie future qui doit en être la récompense et le complément!

Quel est l'homme, l'état, la condition à qui ces explications ne conviennent? Combien ne sont-elles pas nécessaires

au pauvre pour le consoler, le soutenir, l'encourager? au riche, non pour amortir son heureuse activité, mais pour modérer ses désirs, pour remplir le vide que ses biens lui laissent, pour le disposer à les quitter sans trop de regret?

Et puis, à quoi ces idées peuvent-elles nuire, et quel sujet les peuples de notre temps, des peuples amis du travail et de l'étude, auraient-ils de s'en effrayer? Peuvent-ils craindre que la foi ne nuise aux mouvements de l'industrie et aux progrès des sciences? Comment l'artisan sublime de la main de qui les mondes sont sortis, et qui leur a imprimé une activité si inépuisable et si féconde, pourrait-il être ennemi du travail? Comment l'auteur de toute intelligence pourrait-il voir avec peine les hommes devenir intelligents? Le moyen de ne pas voir, au contraire, en comparant l'état où il nous avait livré le monde et l'état où il a permis que nous le missions, l'état où nous étions à l'origine des choses et l'état où nous sommes parvenus, qu'il a voulu nous associer à son œuvre, et, loin de nous interdire l'exercice de nos facultés, nous faire une loi de leur culture et de celle du monde qu'il nous avait livré?

On craint que la foi ne nuise à la raison, que l'esprit religieux n'altère l'esprit scientifique, que le réveil des croyances n'arrête le progrès des connaissances dues à l'observation. Je sais qu'il pourrait y avoir là un danger grave; mais il suffit, pour prévenir ce danger, de maintenir exactement, chacun dans leur domaine, l'esprit religieux et l'esprit scientifique, les sciences et la religion. Naturellement, et à bien prendre les choses, les idées religieuses ne sauraient nuire aux sciences, puisqu'elles ne sont pas le produit des mêmes facultés et ne se développent pas dans la même sphère; puisqu'elles sont l'ouvrage de la foi, tandis que les sciences sont l'ouvrage de l'observation et du raisonnement; puisqu'elles

roulent sur des questions qui sortent de l'ordre des faits observables, tandis que les sciences font profession de se renfermer avec scrupule dans l'étude des choses qui sont du domaine de l'observation.

Il pourrait arriver, il est vrai, que, tandis que certains philosophes prétendent appliquer le raisonnement aux choses religieuses, des théologiens, par un abus inverse, voulussent décider des questions scientifiques par les lumières de la foi, contester au nom de la religion des vérités établies par l'expérience, des choses d'observation et de raisonnement, des points d'histoire par exemple, des questions de chronologie, de politique, d'astronomie, de morale, de philosophie, d'économie politique. Il y a eu mille exemples de cela, depuis le temps où Galilée, à genoux devant l'inquisition de Rome, était obligé de nier, contrairement à la vérité matérielle et à ses plus fermes convictions, le mouvement de la terre, que Copernic avait établi, jusqu'à l'époque, plus rapprochée de nous, où les doctrines les moins contestables de la géologie étaient traitées d'athées et excommuniées par l'orthodoxie anglicane, ou jusqu'à celle toute récente où l'on voyait, en Angleterre, le sentiment religieux pousser, sur certaines questions économiques, à des solutions véritablement insensées [1]. Or c'est là, sans contredit, un abus de la nature la plus grave. Autant il serait peu sage que la science voulût décider des choses appartenant à l'ordre surnaturel, autant

---

[1] Il s'agit ici surtout de la motion que lord Ashley faisait dernièrement à la Chambre des communes, pour faire régler législativement les heures de travail dans les manufactures. On sait le rôle que le sentiment religieux joue en Angleterre dans cette question, comme dans d'autres problèmes économiques, et combien, dans la plupart des débats de ce genre où il intervient, il lui arrive fréquemment de fausser les idées et de pousser à des résolutions peu éclairées ou peu prudentes.

il l'est peu que l'orthodoxie religieuse prétende faire intervenir la foi dans des questions de pur raisonnement, dans des choses naturellement livrées aux disputes des hommes, et dont la solution doit varier à mesure que l'expérience permet de les concevoir d'une manière plus sensée. Il est absolument impossible de subordonner la marche des sciences aux enseignements de la religion, ou, si l'on veut, aux enseignements de ses interprètes, naturellement susceptibles d'erreur. On sait assez, sans que je le dise, le mal qui a été fait quand on a voulu soumettre les choses de science aux décisions de la foi; les obstacles infinis qui ont été mis par là aux progrès des sciences; les inimitiés redoutables qui ont été suscitées à la religion. Si le protestantisme a mérité de trouver des sectateurs, c'est moins à cause de la supériorité de ses croyances religieuses qu'à cause de la supériorité de ses doctrines sociales; c'est qu'il soutenait en principe la liberté d'examen, et qu'en dehors de la religion, il devenait ainsi favorable aux progrès et aux améliorations de toute espèce. On eût, probablement, respecté l'unité et la fixité des dogmes catholiques, si le catholicisme avait eu la prudence de se renfermer dans les choses de la foi. Ce qui soulevait contre lui, c'était son intrusion dans la plupart des sciences humaines, et sa prétention de les contraindre, en beaucoup de choses, à régler leur enseignement sur des interprétations plus ou moins exactes des livres saints. C'est encore là que serait pour lui le danger le plus grave. S'il n'y a nullement à s'inquiéter de ses croyances véritables, qui, par cela même qu'elles sont divines, ne sauraient contrarier, dans aucune science, la vérité des faits naturels, il y aurait fort à s'inquiéter de toute prétention qui tendrait à opposer, sur quoi que ce soit, ses enseignements à ceux de l'expérience, et il n'est pas moins fâcheux, en général, de voir la religion empiéter

sur le domaine des sciences que de voir la philosophie s'ingérer dans des questions de foi.

Mais, si chacune de ces choses se renferme exactement dans sa sphère, si la religion se borne à parler des choses surnaturelles et la science des choses d'observation, la science n'aura pas plus à souffrir des décisions de la religion, que la religion des recherches scientifiques. Rien n'empêchera que, dans le temps où la religion nous entretiendra de ses persuasions et de ses espérances relativement aux choses de l'autre vie, la science, sur les affaires de ce monde-ci, ne se livre à toute l'activité de ses recherches. Il n'y aura pas plus d'opposition entre la religion et les sciences, qu'il n'en existe entre les sciences et la poésie. Le même siècle pourra être simultanément religieux et philosophique, le même homme savant et pieux. Il n'y aura plus à demander puérilement si Pascal n'était pas fou quand il a écrit ses *Pensées*, et si tout ce qu'il a dit sur la religion n'est pas d'une date postérieure à la chute du pont de Neuilly; il n'y aura plus à s'étonner de voir Newton commenter l'Apocalypse, et de très grands savants, dans l'acception du mot le plus philosophique, être accessibles aux émotions les plus vives de la religion et se montrer aussi éminents par la foi que par la doctrine. Il suffira, pour trouver ces choses très conciliables, de ne pas perdre de vue que l'homme doit ses croyances à ses sentiments de foi, tandis que l'observation et le raisonnement sont la source de toutes ses connaissances positives.

Non-seulement la religion, quand elle est fidèle à sa nature et qu'elle se renferme dans les choses de l'ordre surnaturel, ne met point d'obstacle au progrès des sciences, mais il semble qu'elle devrait concourir à leur avancement. Elle développe en nous, en effet, des facultés qui ne peuvent qu'être très favorables à la puissance de leurs investigations et au succès

de leurs expériences; elle excite d'autant plus vivement notre esprit qu'elle dirige son activité vers un ordre de recherches où la vérité, qu'il croit saisir, est plus difficile à atteindre, et elle lui fait acquérir dans cette poursuite une sagacité et une force qui, appliquées ensuite à des sujets d'une nature moins impénétrable, lui permettent de les pénétrer profondément. Voilà peut-être ce qui explique comment de certains hommes ont montré pour les sciences un génie d'autant plus extraordinaire, que leur esprit, d'un autre côté, était plus éminemment religieux; et qui sait s'il n'a pas fallu que Newton fût capable de commenter l'Apocalypse pour qu'il le fût de découvrir la loi de la gravitation universelle et d'expliquer le système du monde?

Il faut ajouter que la religion, à qui l'on peut attribuer l'heureux effet de donner de la pénétration et de la vigueur à l'esprit scientifique, est particulièrement propre, d'un autre côté, à animer, à faire vivre le génie des beaux-arts. Il est en effet dans sa nature d'entretenir le goût du merveilleux. Elle fait disparaître en quelque façon le monde visible pour rendre présent et visible le monde surnaturel. C'est dans les temps où elle exerce le plus d'empire, que tout ce qui est moral revêt des formes sensibles, qu'on réussit le mieux à personnifier les sentiments et les passions, à les représenter sous des formes élevées et pures, à concevoir et à rendre le beau idéal. C'est une observation que justifie toute l'histoire; et en effet ce fut toujours aux époques où un ordre quelconque d'idées religieuses domina les esprits avec une certaine puissance, que les beaux-arts furent le plus féconds, et se distinguèrent le plus par la perfection de leurs ouvrages. Mais c'est là une vérité si connue, qu'elle mérite à peine d'être notée.

Ajoutons encore, en revenant à des réflexions qui se lient d'une manière plus directe à l'objet de ce chapitre, que la

religion qui, bien entendue, ne met obstacle à aucuns progrès, est particulièrement favorable à ceux de la morale. Je ne dis pas qu'elle la perfectionne comme science : ceci serait plutôt l'affaire de l'observation et du raisonnement; mais elle ajoute, sans contredit, une haute sanction à ses préceptes, et peut contribuer puissamment à les faire observer.

Il y a visiblement dans le monde deux forces, deux principes qui, sous des noms divers, se combattent depuis l'origine des temps, le principe du bien et du mal, de l'ordre et du désordre, du vice et de la vertu, Arimane et Oromaze, Dieu et Satan. L'action de ces deux principes contraires est manifeste dans toute la création; ils y sont dans une lutte éternelle, heureusement inégale, il est vrai, mais persistante; ils se disputent ouvertement le monde, qui appartient de plus en plus en plus au génie du bien; ils se disputent surtout le cœur et l'esprit de l'homme, celle des forces vivantes de notre planète qui y exerce l'action la plus puissante, la plus élevée, la plus étendue. Eh bien, le ministère de la religion est essentiellement de nous entretenir de cette lutte toujours ouverte, et de s'efforcer de nous conquérir de plus en plus au bon principe, à l'esprit vivifiant et conservateur, à l'esprit de lumière, d'ordre, de justice, de bonté, de pureté. Elle nous enseigne que la force qui vit au dedans de nous doit nécessairement appartenir au bon ou au mauvais esprit, à Dieu ou au diable, et elle demande comment celui dont l'esprit s'est corrompu, et qui, en mourant, n'a plus à exhaler qu'une âme impure, peut raisonnablement espérer que son âme aille se joindre à Dieu? Elle proclame que cette âme appartient naturellement au principe qui l'a conquise, qu'elle est de droit à Satan, et il est difficile que cette induction si plausible n'inquiète pas à son lit de mort l'homme qui se sent coupable, et que, durant la vie, par cela même, elle n'agisse pas sur nous comme frein.

La religion, d'ailleurs, a cet avantage qu'elle nous pousse au bien par des motifs supérieurs aux considérations ordinaires, et qui nous honorent davantage à nos propres yeux. Elle donne du désintéressement, de la dignité, de l'élévation aux caractères. Elle attaque le vice à sa source, et s'efforce surtout de purifier les cœurs. La crainte du blâme public, celle des châtiments que la loi prononce peuvent corriger la partie extérieure et ostensible de notre vie, mais non pas nos mauvaises inclinations secrètes : la religion seule descend au fond des cœurs et demande que leurs affections soient pures. Il n'y a point à feindre devant Dieu; le monde, la loi sont obligés de se contenter de semblants; ils n'ont rien à dire d'un homme quand tous ses dehors sont honorables; mais cela ne suffit point à la religion : elle exige de lui qu'il soit véritablement bon et ne s'en tienne pas seulement aux apparences; la religion seule peut répondre qu'un honnête homme en apparence n'est pas un hypocrite en réalité : la sincérité des sentiments religieux répond de la sincérité de tous les autres.

Que si elle purifie ainsi le fond des cœurs et influe si heureusement sur les habitudes personnelles, combien, d'un autre côté, n'est-elle pas favorable à la morale de relation. Je ne saurais finir sans faire remarquer à quel point est conciliatrice et civilisatrice l'idée d'un Dieu père commun de tous les hommes, au sein duquel tous les cœurs peuvent se rencontrer, que tous les hommes invoquent ensemble, à qui ils demandent de les pardonner comme mutuellement ils se pardonnent; et combien ce centre d'union élevé et tout puissant est particulièrement nécessaire dans des temps comme les nôtres, dans des temps d'agitation et de troubles civils, au milieu du chaos des idées et du choc de tous les systèmes.

Ainsi la culture des principes religieux, qu'on a représentée

tour à tour comme inutile, comme dangereuse, comme funeste, peut avoir, pourvu qu'on ait la sagesse de laisser la religion dans son domaine et qu'on ne prétende pas subordonner la raison à l'inspiration et opposer la foi à la science, peut avoir, dis-je, toute sorte d'effets heureux.

Après cela, examinerai-je si cette culture est absolument indispensable, et si, comme on l'a hardiment affirmé, nous ne pourrions pas nous passer de religion, tout aussi bien que certains peuples des îles du grand Océan?

Il est possible, à la rigueur, de se passer de beaucoup de choses : un sourd, un aveugle, un paralytique se passent des sens de l'ouïe, de la vue, du toucher; il est des personnes à qui manque tout à fait le sens de la musique; d'autres qui n'ont pas le sens de la poésie : pourquoi ne pourrait-on pas se passer aussi du sens des croyances et des affections religieuses? Rien, il faut l'avouer, ne serait moins difficile, dans notre pays surtout, que de trouver des hommes à qui manque le sens de la religion, et qui ne croient pas pour cela que leur existence soit incomplète, qui ne paraissent nullement sentir la privation de ce sens-là.

On ne peut donc pas dire qu'il soit matériellement indispensable; et néanmoins qui pourrait nier qu'il n'y eût un immense désavantage à être inaccessible à toute idée comme à toute émotion religieuse, et qu'étouffer ou laisser périr cet ordre de sentiments dans l'homme, ce ne fût lui faire subir une très grave mutilation? La nature ne nous à point donné de facultés inutiles. Toutes ont besoin d'être réglées; mais toutes sont bonnes à quelque chose, et les affections religieuses plus que d'autres, pourvu qu'elles soient sagement contenues et dirigées.

Sachons donc rendre hommage au ministère élevé des hommes qui les cultivent, et convenons, malgré d'anciens

préjugés philosophiques, heureusement affaiblis, et remplacés par des dispositions d'esprit plus éclairées et plus bienveillantes, que le sacerdoce mérite de trouver place dans l'économie sociale et d'y occuper un rang éminent. Il est essentiel seulement d'y marquer exactement sa place, et, en déterminant avec soin son véritable objet, d'empêcher qu'il ne devienne nuisible. Le discrédit où il était tombé était moins venu du ministère lui-même, que de ce qu'à diverses époques on avait méconnu sa vraie nature, et de ce qu'en se trompant sur son objet, on avait pu le rendre hostile aux sciences et ennemi des progrès de la société.

Évitons aussi de tomber dans un autre excès au sujet du sacerdoce, et tandis que les uns le proscrivent parce que son objet est vain et que toute religion est chose factice, n'allons pas le proscrire, d'un autre côté, parce que la religion est chose naturelle, et que nous naissons tous prêtres, suivant Tertullien. Nous naissons tous prêtres, sans doute, mais nous naissons tous artistes aussi : faut-il en inférer que les artistes de profession sont inutiles? Ne concluons donc pas de ce que l'homme est naturellement religieux, que la société peut se passer de prêtres. La société a besoin de prêtres pour cultiver le penchant des hommes à la religion, comme elle a besoin de savants pour développer leur disposition à l'étude des sciences, comme elle a besoin d'artistes pour perfectionner leur goût pour les arts. Les affections religieuses ont beau être naturelles, il ne s'ensuit pas qu'on peut les laisser se former à l'aventure, et qu'elles se développeront et se perfectionneront d'elles-mêmes, sans que personne fasse de leur culture l'objet d'un travail particulier. Ces affections, si naturelles, sont peut-être, de toutes, celles dont l'éducation est la plus difficile, et le sacerdoce, habilement et dignement exercé, était,

dans le nombre des arts que l'économie sociale embrasse, un de ceux dont la société pouvait le moins se passer.

Je n'étendrai pas davantage ces réflexions. Elles suffiront, j'espère, pour faire comprendre la vraie nature du sacerdoce et l'influence salutaire qu'il est susceptible d'exercer sur la société. On voit qu'il est possible de le faire entrer dans l'économie sociale d'une manière très naturelle, très philosophique, et non-seulement sans que les sciences en éprouvent aucune lésion, mais avec grand profit pour elles, comme pour tous les travaux qu'embrasse l'économie de la société. Reste à examiner quelles sont les conditions de sa puissance, et quelle application peuvent recevoir dans le ministère ecclésiastique les divers ordres de moyens sur lesquels se fonde la libre action de tous les arts.

J'espère ne pas faire scandale en disant que, dans cette profession sainte, dans ce ministère quasi divin, le génie des affaires humaines est encore un des moyens de puissance dont on peut le moins se passer.

Il va sans dire qu'il ne peut pas être question d'appliquer des idées de spéculation à des questions de dogme. Arrière les inventeurs et les fauteurs de nouvelles religions! Il y a les raisons les plus fortes pour qu'à l'époque où nous sommes parvenus il ne puisse être question d'entreprendre l'établissement de religions nouvelles. Les établissements de ce genre ne sont pas de ceux auxquels on devient plus apte à mesure que les connaissances humaines font des progrès. De ce qu'on a pénétré un peu plus avant dans l'explication des phénomènes naturels, il ne résulte pas qu'on se puisse croire plus capable de scruter les vérités surnaturelles. C'est précisément le contraire qui doit avoir lieu; et, plus, en

effet, l'esprit scientifique se perfectionne, plus il doit être disposé à convenir de sa radicale impuissance à s'occuper de dogmes religieux.

La civilisation croissante réprimerait donc, loin de la favoriser, la disposition à établir de nouvelles croyances, et tel est, à cet égard, l'état des esprits qu'il serait à peu près impossible d'introduire parmi nous une religion véritablement nouvelle, c'est-à-dire qui ne dériverait pas de celles précédemment établies, et de proposer un nom entièrement nouveau, à l'adoration des hommes. On en a pu juger par la tentative qui fut faite dans les jours agités qui suivirent la révolution de 1830. Quelques esprits ardents entreprirent alors de substituer à l'adoration du christ, cette figure divine, devant laquelle s'inclinent, depuis tant de siècles, les nations du monde les plus cultivées, celle d'un homme, d'un philosophe, mort il y avait seulement quelques années, que plusieurs d'entre nous avaient connu, et dont la nature physique et morale n'offrait assurément rien de divin. On sait ce qui advint, malgré le prodigieux dévergondage d'esprit qui régnait alors, de cette entreprise singulière, et combien le succès en fut court. Autant il en arriva d'un autre essai, bien qu'il fut moins excentrique, puisqu'il ne s'agissait que d'une modification du culte de la majorité : l'Église française, qu'on tentait d'établir vers le même temps, n'eut guère plus de succès que l'Église Saint-Simonienne, et l'échec de l'abbé Châtel fut une nouvelle preuve de la difficulté qu'il y a de faire accepter des nouveautés réelles en fait de religion. Plus les esprits sont éclairés et plus on est disposé à porter de ces nouveautés un jugement sévère, et la civilisation, qui pousse au changement presque en toutes choses, est certainement, en fait de dogmes et même de culte, favorable à l'ancienneté et à la fixité. Il ne peut donc guère y avoir, sous ce rap-

port, rien de nouveau à entreprendre; et si, à ce sujet, le genre d'aptitude qui nous occupe est nécessaire, c'est surtout pour reconnaître qu'en fait de culte et de croyances il n'y a point de vraies nouveautés à proposer.

Mais prenons garde que s'il n'y a pas à proposer de religions nouvelles, il y a la plus grande nécessité de comprendre et de pratiquer les religions anciennement établies de manière qu'elles ne gênent pas le progrès des améliorations que les sciences et l'expérience tendent à introduire sans cesse dans les arts, dans les mœurs, dans les relations, dans toutes les branches de l'activité sociale; et c'est pour cela précisément que les ministres de ces religions ont grand besoin de cette habileté de conception et de cette sagesse de conduite que j'appelle génie des affaires.

Je crois les divers cultes chrétiens parfaitement compatibles avec les progrès que peut avoir à faire la civilisation. J'ai notamment cette conviction du catholicisme, bien qu'il ait été, depuis plusieurs siècles, l'objet des agressions particulières de l'esprit de réforme et d'innovation. Je crois, dis-je, le catholicisme non moins conciliable que les autres cultes chrétiens avec les progrès dont il s'agit. Mais, l'histoire à la main, il est très permis de douter que la direction donnée par les chefs de ces cultes aux croyances et aux pratiques de la foi chrétienne ait toujours été telle que la civilisation eût pu le souhaiter. Ce doute est permis surtout à l'égard du clergé catholique, malgré l'immense réputation qu'il s'est acquise de prudence et d'habileté, et c'est à lui en particulier qu'il faut souhaiter, dans la conduite des choses de la religion, cette intelligence des choses du monde, cette connaissance des besoins de la société dont ne peut se passer aucun art, aucun ministère. Si la foi est immuable, les directions du clergé ne le sont pas. Le clergé, dans sa conduite, a su, maintes et

maintes fois se plier aux nécessités des temps, s'accommoder aux besoins de la civilisation, mettre plus ou moins d'accord ses enseignements avec ceux de l'observation et de l'expérience. C'est ainsi qu'après avoir déclaré le système de Copernic erroné dans la foi et contraire au texte de l'Écriture, il a su, par une plus sage interprétation, concilier la double rotation de la terre avec l'énonciation des livres saints qui paraissait la contrarier. C'est encore ainsi que les ministres anglicans, après avoir lutté pendant un demi-siècle contre le système des montagnes primitives et ignées, et contre celui de ces créations successives qui ont dû être séparées par des baux de plusieurs milliards d'années, ont fini par trouver dans une meilleure intelligence des textes religieux, le moyen de concilier avec la foi ces enseignements de la géologie, et laissent maintenant leurs ouailles paître en liberté dans les verdoyantes prairies de la théorie huttonienne (1). Et sur combien de points encore, dans d'autres ordres de faits, et, par exemple, dans les choses qui tiennent à l'ordre moral et social, les ministres de la foi n'ont-ils pas modifié leurs directions et leur conduite? Que sont devenus les temps où le clergé avouait et défendait la servitude de la glèbe, le jugement de Dieu, l'usage des concubines? le temps où tous les vices avaient dans le ciel un patron? le temps où Louis XI faisait la vierge comtesse, et croyait racheter ses crimes en pensionnant les saints qu'il croyait le plus en faveur auprès de Dieu? le temps où l'on attribuait aux reliques la vertu de guérir de certaines maladies? le temps où l'on sortait des églises, armé de la croix et de la bannière, pour faire rentrer dans leur lit les rivières débordées? le temps où Louis XIV faisait sortir le saint-sacrement de Saint-Germain-l'Auxerrois pour

(1) *V.* la *Revue britannique*, t. II de la quatrième série, p. 7 à 15.

arrêter un incendie qui dévorait le Louvre? le temps de la sainte inquisition? le temps où l'on pillait les juifs, où l'on brûlait les hérétiques, où les protestants n'avaient pas d'état civil? le temps où Bossuet défendait, en principe et comme conforme aux lois de l'Église, l'emploi de la persécution et des violences légales pour contraindre les hérétiques à observer les pratiques de la foi ([1])? Qu'on nous montre aujourd'hui, parmi tous ces prélats qui prêchent avec tant de ferveur pour l'extension des libertés publiques, et en particulier pour la liberté de l'enseignement, un seul homme qui voulût avouer, sur le point que je viens de rappeler, la doctrine du plus illustre de nos évêques?

Il peut donc arriver, cela n'est pas douteux, la foi demeurant toujours immuable, que le clergé modifie son esprit, que ses directions changent, qu'il les mette graduellement plus en rapport avec les progrès de la raison, avec les enseignements de l'expérience. Non-seulement il a fait cela bien des fois, mais il ne pouvait se dispenser de le faire : c'est à ce prix que l'Église catholique se perpétue; et c'est justement parce qu'elle ne se perpétue qu'à ce prix, que le clergé ne peut se passer de ce sage esprit de spéculation, de ce génie des affaires humaines, qui est en ce monde le premier besoin de toute profession. C'est au clergé surtout que peuvent être utilement adressées ces paroles du psalmiste : *Intelligite et erudimini.* C'est à lui de considérer avec le degré d'attention nécessaire l'ascendant de plus en plus décisif que les connaissances positives prennent, à tous égards, dans la direction des affaires humaines, et de tenir suffisamment compte de ce grand fait. Il n'a à s'inquiéter, et nous avons assez dit

---

([1]) *V.* sa lettre à M. de Basville sur cette question : *Si l'on peut contraindre les protestants à assister à la messe.*

pourquoi, du progrès d'aucun ordre de connaissances; mais il ne pourrait, sans éprouver le plus grave dommage, se mettre, dans quelque direction que ce fût, en opposition avec ce progrès : la supériorité de ses dogmes, de ses traditions, de sa discipline ne suffiraient pas pour le défendre contre le danger d'une conduite peu intelligente, relativement aux affaires de la société et aux intérêts de la civilisation. Il n'a pas de défections à craindre s'il entre honorablement dans l'esprit des générations contemporaines, s'il se montre favorable, avec la sage mesure qui lui est propre, bien entendu, à ce besoin d'améliorations de toute espèce, morales non moins que matérielles, qui est en réalité la passion la plus sérieuse et la plus sincère de notre temps. Mais peut-être n'en serait-il pas ainsi s'il laissait prendre à cet égard l'avantage à des clergés rivaux; si, au lieu de sympathiser avec la portion éclairée et virile de la société, il cherchait le moyen de refaire son pouvoir dans l'ignorance des classes les plus faibles et les moins instruites; s'il s'adressait à leurs penchants superstitieux; s'il recourait, pour agir sur elles plus puissamment, à l'emploi de prestiges frauduleux ou de miracles apocryphes; s'il poussait aux pratiques de la dévotion aisée plus qu'à celles de la piété sérieuse et sincère; si, prenant notre siècle artiste par son goût pour les émotions, il cherchait à lui en procurer de sensuelles plus que de religieuses et d'élevées; s'il tolérait qu'on matérialisât par de grossières images les mystères du christianisme les plus touchants; s'il lui arrivait de donner à de jeunes confesseurs, pour la direction des consciences, des règles empruntées à la morale la plus relâchée; s'il procédait finalement à la restauration de la foi dans les âmes par un ensemble de pratiques et de règles empruntées à une école que je ne veux pas désigner par son nom, mais qui, de quelque nom qu'on la baptise, n'en est pas moins une école

corrompue, si elle cherche à entrer dans l'esprit du siècle, en lui enseignant un christianisme abâtardi. Assurément la spéculation la plus déplorable que le clergé pût faire aujourd'hui dans l'intérêt de la religion, ce serait de travailler par de tels moyens à notre régénération religieuse. Il a sans doute à tenir compte de l'état des esprits; mais ce n'est pas en spéculant sur nos dispositions les moins honorables : il va sans dire, même à ne prendre conseil que de sa dignité et de l'intérêt de son ministère, que c'est dans ce que nous pouvons avoir conservé ou acquis de bons sentiments qu'il doit chercher la source des affections religieuses qu'il aspire à nous rendre; il va sans dire que c'est par ses progrès vers une pratique intelligente et élevée du christianisme qu'il peut espérer de ramener nos cœurs à la foi, et non par un triste retour à ce qu'on a bien ou mal appelé l'*idolâtrie jésuitique*. Au reste, et quelle que soit la manière dont les besoins religieux de la société doivent être compris, toujours est-il qu'il ne peut se dispenser, pour peu qu'il ait de prudence, de considérer comment la société les comprend; qu'il ne peut éviter davantage de prendre en considération l'esprit et les moyens des clergés rivaux qui travaillent avec lui à les satisfaire; qu'en un mot, et quelle que soit l'idée qu'il a de lui-même et de la hauteur de sa mission, connaître l'état de l'offre et de la demande, en tenir un compte suffisant est une nécessité non moins impérieuse pour lui que pour les travailleurs de toutes les classes, et que cette première partie du génie des affaires est ici, comme partout, la première condition de succès.

Je n'ai nul besoin de dire que les talents administratifs y sont aussi essentiels que celui dont je viens de signaler l'importance. La chose est naturellement évidente, et cette observation n'apprendrait probablement rien à qui que ce soit. Il n'est personne qui ne sente que si les établissements reli-

gieux doivent être bien conçus, ils veulent aussi être bien administrés. La nécessité d'une bonne administration a été comprise dans ces établissements longtemps avant de l'être dans ceux d'aucun autre ordre, et, à cet égard, comme à bien d'autres, la société civile a reçu ses premiers enseignements de la société religieuse. Qui n'a ouï parler de l'ordre admirable qui a régné, dès les temps les plus reculés dans les établissements religieux dont le christianisme avait couvert l'Europe? Qui ne sait, d'une autre part, que l'administration des paroisses, des diocèses et des cultes en général forme, de notre temps, une portion notable de l'administration de l'État? que la prospérité de toute communion, de toute église, de tout établissement religieux, particulier ou public, dépend beaucoup de la manière dont leurs revenus sont administrés? Qui ne sait de plus que partout où il y a des dépenses à faire et des revenus à administrer, une comptabilité est indispensable? Tout cela, encore une fois, ne me paraît donner lieu à aucune réflexion qui mérite de nous arrêter. Je m'en tiens aux remarques fondamentales qui précèdent, les seules sur lesquelles il fût important d'insister, et me borne à observer, d'ailleurs, d'une manière générale, que les diverses aptitudes dont est formé le génie des affaires sont toutes ici de nécessité.

Je ne doute pas qu'on n'en dût dire autant des moyens d'un autre ordre qui se rapportent à l'art, si le respect dû au sacerdoce et la crainte de le profaner en scrutant trop curieusement ses fonctions, ne commandaient de parler de cet ordre de moyens avec une extrême réserve.

Ainsi, il n'est certainement pas douteux que, sous le rapport de l'art, l'aptitude instinctive et la capacité purement technique ne soit ici, comme ailleurs, le premier moyen de

succès. S'il est, en effet, un ministère où l'art ait précédé les règles, et où l'on ait d'abord agi de sentiment, d'instinct, d'inspiration, c'est sûrement le sacerdoce, le plus inspiré de tous les arts, celui où l'artiste s'observe le moins lui-même et cède davantage à l'émotion. Ce qu'il faut donc ici, avant toutes choses, comme dans les autres professions, c'est une aptitude naturelle perfectionnée par l'usage, par la pratique; et, puisque l'effet à produire est d'exciter la piété, d'entretenir dans les hommes l'ordre d'affections que nous nommons religieuses, c'est une aptitude naturelle et pratique à exciter, à fortifier en nous cet ordre d'affections.

Et néanmoins on sentira aisément, pour peu qu'on y réfléchisse, que la connaissance théorique de ces affections, c'est-à-dire l'intelligence des lois suivant lesquelles elles agissent et se developpent, ne saurait être une chose indifférente au ministère sacerdotal. On conçoit, en effet, que mieux le prêtre connaît la nature des affections religieuses, des écarts où elles peuvent tomber, des transformations successives qu'elles subissent, et mieux il peut se proportionner dans tous les temps à ce qu'exige la culture de ces facultés, plus il peut agir sur elles avec intelligence et avec sagesse. Il ne suffit donc pas au prêtre, pour exercer son ministère avec succès, de posséder une aptitude naturelle et plus ou moins perfectionnée par l'usage à agir sur les sentiments religieux, il lui importe encore d'avoir scruté scientifiquement les affections de cet ordre, et il n'est pas douteux qu'en ceci, comme en toutes choses, la pratique ne puisse recevoir un secours efficace de la théorie.

Autant on en peut dire du talent des applications. C'est, en effet, à ce talent, lorsque l'observation scientifique indique des altérations plus ou moins considérables survenues dans l'état des idées et des affections religieuses, c'est à ce talent,

dis-je, qu'il appartient de déterminer les changements plus ou moins sensibles qu'il peut y avoir lieu d'introduire dans la manière de parler à ces affections, dans les formes extérieures du culte, et rien n'est plus important pour le sacerdoce que la marche à suivre dans ces changements. S'ils n'étaient pas accomplis avec de grands ménagements, il serait possible que la religion se discréditât, faute de fixité et de constance; et, d'une autre part, s'ils étaient trop attendus, il serait possible que la religion s'affaiblit encore, faute de se trouver suffisamment en rapport avec les changements survenus dans les sentiments et dans les idées.

Enfin, il y a ici, on n'en peut disconvenir, un certain talent d'exécution qui n'est ni celui qu'on peut mettre à scruter la nature ou à observer le marche des affections religieuses, ni celui qu'on peut appliquer à mettre les manifestations extérieures du culte en rapport avec l'état de ces affections, mais celui du prêtre qui agit directement sur ces affections mêmes, qui les entretient, les excite, les cultive par les moyens établis et consacrés. Il y a dans tout culte, qui ne le sait, un certain nombre de rites, de formes, de cérémonies qui en sont comme la main-d'œuvre, et qu'il faut savoir accomplir. Le prêtre, pour produire un certain effet religieux, a besoin d'exercer une certaine action extérieure; il a besoin de réaliser par l'expression l'impression qu'il éprouve et qu'il veut transmettre, et il exerce son ministère avec d'autant plus de puissance qu'il réussit mieux, par les moyens qu'il lui présente, à faire passer ses sentiments dans les âmes religieuses sur lesquelles il agit.

Je n'en dis pas plus des moyens du sacerdoce sous le rapport de l'art et du rôle qu'ont à jouer ici les diverses aptitudes dont cette classe de moyens se compose. On sent ce que le sujet commande de circonspection. Je me borne, en

terminant sur ce point, à prévenir une objection qu'on pourrait me faire. On pourrait me demander quel service je conçois qu'on puisse attendre des notions théoriques dans un art qui nous entretient, je l'ai reconnu, de choses que nous ne pouvons connaître, et qu'il est impossible, par conséquent, d'élever à l'état de théorie. Voici ma réponse. Si nous ne pouvons savoir les choses dont la religion nous entretient, nous savons très bien du moins que l'esprit humain, à quelque degré de culture qu'il parvienne, demeure accessible aux idées de religion, et qu'on peut observer aisément la marche qu'il suit dans la formation de ses idées religieuses. Nous savons qu'à mesure qu'il s'instruit et se civilise, ses croyances se simplifient et s'épurent ainsi que ses pratiques. Il avait commencé par voir des dieux dans tous les objets de la nature : il finit par placer Dieu hors de tous les objets de la nature. Il avait commencé par honorer ses dieux en les barbouillant de sang et de boue : il finit par n'adorer Dieu qu'en esprit et en vérité. Il s'élève par degrés du fétichisme le plus grossier jusqu'au plus pur spiritualisme. Encore une fois donc, si nous ne pouvons savoir les choses dont s'occupe la religion, nous pouvons très bien savoir la marche que suit l'esprit humain dans la formation des idées religieuses, et il n'est pas douteux que la connaissance des lois qu'observe à cet égard l'esprit humain, ne soit de nature à influer très heureusement sur les directions du ministère ecclésiastique. Cette connaissance peut avoir l'avantage tout à la fois d'empêcher que les esprits ne s'égarent à la recherche de religions nouvelles, et d'affermir, en en rendant la pratique plus éclairée et plus pure, l'empire des religions anciennement établies.

Ai-je besoin de dire que de bonnes habitudes morales

sont, à leur tour, pour le sacerdoce, un moyen de force non moins puissant que les moyens qui tiennent à l'art? Qui ne sent que le prêtre, instituteur de morale, est obligé de prêcher d'exemple comme tout moraliste pratique? que son enseignement doit être surtout en action? qu'il ne lui suffirait pas de parler à l'intelligence des hommes et de leur exposer les bons effets des vertus qu'il leur recommande? qu'il a besoin encore de les exciter à les pratiquer, et que le meilleur, le plus actif, le plus efficace des stimulants, c'est l'exemple?

On est d'autant plus fondé à attendre du sacerdoce l'exemple des vertus qu'il prêche, qu'il en recommande l'observation au nom d'une autorité plus élevée; que le prêtre parle au nom de Dieu; qu'il enseigne la morale au nom de l'auteur de toute morale, et que la sainteté de son ministère et le caractère religieux imprimé à toute sa personne impliquent l'idée d'une plus haute perfection.

Telle est l'idée qu'on se fait naturellement de la perfection du ministère ecclésiastique, que le déréglement des mœurs, qui blesse et contriste dans tous les hommes, et notamment dans ceux qui sont chargés par état d'apprendre aux autres à se bien conduire, paraît en particulier dans le prêtre une sorte de monstruosité, et qu'on s'attend tout naturellement à trouver chez lui les vertus les plus faites pour honorer et élever l'homme : la simplicité, la dignité, la pureté.

D'ailleurs, le prêtre n'a pas besoin de bonnes habitudes personnelles seulement pour l'exemple, il en a besoin, comme tout le monde, pour la conservation de ses facultés, et en particulier pour l'entretien de celles que réclame plus spécialement l'exercice de son ministère.

Ceux qui ont cru que l'Église catholique, en prescrivant le célibat aux prêtres, avait voulu seulement faire du clergé une famille à part, séparée du reste des familles, n'ont pas

compris toute la portée de l'institution. L'Église ne s'est pas contentée de prescrire aux prêtres le célibat : elle leur a fait un devoir de la continence ; elle a voulu qu'ils vécussent dans la chasteté, et l'objet fondamental de ses prescriptions à ce sujet a été de conserver en eux cette pureté d'imagination, cette tendresse de cœur, cette vive chaleur d'âme qui étaient si propres à entretenir, à exalter leur ardeur pour la religion. Elle n'a fait en cela qu'imiter ce qu'on avait souvent pratiqué avant elle. On sait que les anciens, qui avaient fait de la virginité un attribut des muses, en avaient fait aussi un attribut de la religion. Je n'ai pas besoin de rappeler quels terribles châtiments étaient réservés aux vestales qui devenaient mères. On a compris ou cru comprendre, dans tous les temps, que les plaisirs sensuels nuisaient au sentiment et à l'imagination, partant à la religion ; et l'on n'a rien vu de mieux, pour entretenir, pour exciter la ferveur religieuse, que d'interdire les plaisirs des sens, que de prescrire notamment le célibat aux prêtres, et, en leur imposant le vœu de chasteté, de faire de l'observation de ce vœu le premier, le plus impérieux devoir de leur état.

A-t-on assez pris garde, seulement, si on ne leur demandait pas une vertu trop forte ? A-t-on suffisamment considéré qu'en leur prescrivant une continence perpétuelle, absolue, en leur interdisant de s'attacher légitimement à aucune femme, et en les chargeant en même temps de régler la vie intime de toutes, de les instruire dès leur jeune âge, de les catéchiser, de recevoir dans le secret de la confession l'aveu de leurs fautes, de leurs passions, de leurs faiblesses, on les plaçait dans une situation violente, qui pouvait devenir mortelle pour la vertu de plusieurs d'entre eux, et qui, pour ceux-là du moins, allait directement contre le but qu'on s'était proposé d'atteindre ? C'est là une question délicate que

je n'examine point. Je me borne à dire que la prescription de la continence et du célibat a eu l'objet que j'indiquais tout à l'heure, et qu'en général le clergé, dans la seule vue de conserver entières les facultés que réclame plus spécialement l'exercice du saint ministère a besoin de s'imposer une grande régularité et une pureté extrême de vie et de mœurs.

Si la puissance du sacerdoce est étroitement liée à la perfection des mœurs personnelles et privées, à plus forte raison dépend-elle de la bonté des habitudes civiles. Il n'est peut-être pas de profession où se fasse sentir plus vivement le besoin d'une bonne morale de relation. Il n'en est pas, en effet, où se soient manifestées des jalousies de métier aussi effroyables, où les concurrents se soient autant haï les uns les autres, où ils se soient fait réciproquement autant de mal, où l'on ait eu autant de peine à les faire bien vivre ensemble. Il est arrivé que la chose du monde où il est le moins possible, humainement parlant, de savoir la vérité, a été précisément celle où les affirmations ont été le plus tranchantes, le plus hautaines, le plus emportées, où l'on a le moins souffert la contradiction, où les opinions contraires se sont fait la guerre la plus acharnée et la plus furieuse.

Je n'essairai pas de tracer ici le tableau des excès auxquels les religions diverses et surtout les sectes différentes dans une même religion se sont portées les unes contre les autres. Je m'imposerais la plus grande réserve de langage, que je serais accusé encore de donner dans la déclamation. Je dirais des choses horribles et ne ferais qu'un tableau pâle à côté de la réalité.

J'aime mieux me borner à examiner quel est maintenant parmi nous, relativement à la religion, l'état des relations sociales, ce qu'il peut y avoir d'injuste ou d'imparfait encore

dans ces relations, et ce que les imperfections que j'aurai à signaler peuvent opposer d'obstacle à la liberté des divers cultes et par suite au rapprochement, à l'épuration, au perfectionnement de tous.

Quoi qu'il puisse rester, relativement à la religion, d'imperfection dans les relations sociales, il y a du moins cela d'acquis aujourd'hui qu'aucune communion n'invoque plus, pour assurer l'empire de ses croyances, l'appui matériel du bras séculier, qu'aucune ne prétend plus dominer par la violence. J'ignore si, mentalement, l'Église romaine est encore d'avis, comme au temps de Bossuet, qu'il est permis de contraindre par des lois pénales les hérétiques à se conformer aux pratiques et aux professions de foi de la communion catholique (1); mais du moins est-il assuré qu'aucun ecclésiastique parmi nous n'oserait aujourd'hui demander des lois pareilles; et il est encore plus certain qu'une telle demande, s'il se trouvait quelqu'un d'assez hardi pour la faire, ne serait pas un instant écoutée. La dissidence, le schisme, l'hérésie sont de droit commun, en fait de religion comme en toute autre matière. Il est permis à chacun, en évitant d'insulter aux persuasions d'autrui, de professer toutes les croyances, voire

(1) «J'ai toujours été du sentiment, écrivait Bossuet, premièrement, que *les princes peuvent contraindre par des lois pénales tous les hérétiques à se conformer à la profession et aux pratiques de l'église catholique;* deuxièmement, *que cette doctrine doit passer pour constante dans l'église, qui, non seulement a suivi, mais encore demandé de semblables ordonnances des princes...* Voici, ajoutait-il, ce que je crois être *la règle certaine de l'église* : premièrement, *que l'on peut user de lois pénales plus ou moins rigoureuses* selon la prudence *contre les hérétiques ;* deuxièmement, que ces peines étant décernées par l'autorité des princes, l'église reçoit à sa communion tous ceux qui y viennent du dehors, quand elle peut présumer qu'ils y viennent de bonne foi, et que *la vexation qui les a rendus plus attentifs, les a aussi éclairés.*» *V.* sa lettre à M. de Basville sur cette question : *si l'on peut contraindre les protestants à assister à la messe.*

toutes les incrédulités; et ce droit n'est pas seulement écrit dans les lois, il est passé dans les faits et descendu dans la pratique universelle.

Mais si telle est la liberté acquise en fait d'incrédulité ou de croyances purement spéculatives, il faut reconnaître qu'en fait de religion pratique on est infiniment moins avancé. On a, tant qu'on veut, le droit de ne croire à aucune religion et de ne professer aucun culte. On a encore, sans contestation, le droit de professer *spéculativement*, en dehors des cultes légalement établis, telle religion qu'on veut, et d'en pratiquer le culte *au fond de l'âme*. Mais sitôt qu'en telle matière on veut sortir de l'indifférence ou de l'incrédulité permises à tous, et qu'adoptant de cœur et d'esprit une croyance non encore reconnue, on veut passer de la spéculation à l'action, on rencontre devant soi, non le régime, au moins apparent, de la Charte, qui, d'une manière générale, et sans se renfermer dans les cultes officiels constitués par l'État, déclare catégoriquement que « chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient la même protection pour l'exercice de son culte », mais un régime déduit, bien ou mal, de l'article 291 du Code pénal, et qui, en dehors des cultes établis par la loi, ne permet que les cultes autorisés par l'autorité administrative. De sorte qu'en fait de culte, la seule liberté réelle qui existe est celle de pratiquer, dans les lieux où ils ont été régulièrement établis, l'un des quatre cultes constitués et payés par l'État, le catholique, deux protestants, l'israélite, et, en dehors de ces organisations, de faire ce que l'administration veut bien permettre.

A la rigueur, les cultes officiels ne sauraient se plaindre d'un tel arrangement. Il paraît simple qu'ils subissent les conséquences d'une situation qu'ils ont acceptée, sinon recherchée, et, quand ils en recueillent tous les avantages,

qu'ils en supportent aussi les inconvénients. Il paraît simple que des cultes organisés et défrayés par l'État ne se puissent établir que dans les lieux ou l'État croit pouvoir le permettre et consent à faire la dépense de leur établissement. Il tombe sous le sens qu'ils ne sauraient jouir à la fois des bienfaits de tous les régimes, et, quand ils ont déjà les bénéfices du privilège, posséder encore ceux de la liberté.

Mais, si cet ordre ne semble pas devoir exciter les plaintes des cultes reconnus et dotés, ne donne-t-il à ceux qui ne sont ni dotés, ni reconnus, aucun juste sujet de se plaindre? C'est évidemment pour ceux-ci qu'étaient nécessaires des garanties de liberté et qu'avait besoin d'être écrite la disposition de la charte. Les cultes adoptés et constitués par l'État avaient peu à craindre que l'État leur refusât la liberté d'agir. Une telle crainte ne pouvait guère entrer que dans l'esprit de ceux à qui n'étaient pas accordés les mêmes avantages, et c'est surtout pour leurs adhérents que la charte semble avoir dû parler quand elle a dit que *chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient la même protection pour l'exercice de son culte.* Est-ce qu'il ne leur a été accordé par là que la liberté de faire ce qui leur serait permis par l'autorité?

Liberté de faire la chose permise par l'autorité, par la puissance qui prévaut, par le pouvoir qui a la force! Mais, une telle liberté, quel besoin avait-on de charte pour l'établir? Elle existait d'avance. On en avait joui dans tous les temps. On en avait joui sous l'inquisition de Madrid et de Rome. On était libre aussi sous l'inquisition d'exercer les cultes permis. Cela n'allait pas loin sans doute, et le principe n'était pas libéralement appliqué comme de notre temps. Mais si l'application était moins libérale, le principe n'était pas moins libéral. On avait la liberté sans limites d'exercer les cultes permis par l'autorité. Il eût été libre au juif de

judaïser, au protestant de protester avec la permission du Saint-Office. A ce compte même, on peut dire qu'il n'est pas de liberté dont nous n'ayons toujours joui; et, si la liberté ne doit être que le droit de faire les choses permises par l'autorité, on ne sait vraiment pourquoi nous nous sommes donné la peine de faire tant de révolutions. Il n'était chose au monde, au moins chose honnête, qui ne fût permise, sous l'ancien régime, avec permission et privilège du roi.... Mais la liberté consiste précisément à pouvoir faire les choses sans permission; et quoiqu'on ne se contente guère pour aucunes de prévoir et de punir les délits qu'elles pourront servir à commettre; quoiqu'on ait grand soin, en leur rendant la main, de les enchevêtrer toutes du mieux qu'on peut, on sait très bien pourtant qu'il n'y a de réelles que celles dont chacun peut user, de sa propre autorité, et que le fait de les établir, alors même qu'on ne les établit qu'en les entravant, consiste précisément à faire que chacun en puisse jouir sans autorisation préalable. On ne saurait donc admettre que le droit accordé à chacun d'exercer son culte avec une égale liberté doive n'être pour personne que le droit d'exercer les cultes dont l'administration veut bien autoriser l'exercice.

Non-seulement il n'est pas raisonnablement possible de l'entendre ainsi, mais je ne sais si on l'entendait ainsi, même sous l'empire de la religion d'État qu'avait établi la charte de 1814. Au moins est-il douteux qu'on l'entendît ainsi dans les derniers temps de la Restauration. Il paraît qu'avant 1830 il était à peu près passé en force de chose jugée, que les réunions pour l'exercice d'un culte ne formaient pas des associations et n'étaient pas soumises à la formalité de l'autorisation préalable ([1]). A plus forte raison devait-il en être ainsi

---

([1]) *V.* au *Moniteur*, ce que rappelle à ce sujet M. de Broglie dans

après la révolution de Juillet, qui avait supprimé toute religion dominante, et, sur ce point capital, établi plus nettement la liberté. A plus forte raison encore en devait-il être ainsi après diverses manifestations qui ont eu lieu depuis, tant de la part du Gouvernement que de celle des chambres, et qui tendaient à établir qu'aux termes de la charte *nul culte n'avait besoin d'être reconnu ;* que *tout culte sérieux était reconnu d'avance ;* que, par l'effet de l'article 5, *le régime de l'autorisation préalable avait nécessairement disparu ;* que la loi qui avait prescrit cette autorisation *n'était pas applicable aux réunions ayant pour objet l'exercice d'un culte* (1).

On n'a commencé à avoir des doutes sur la justesse de cette interprétation que lorsqu'il s'est trouvé des gens qui se sont avisés de vouloir user du droit qu'elle consacrait et qu'en divers lieux il s'est formé des réunions pour prier, chanter, louer Dieu, exercer un culte. Le fait a paru inquiétant. Les cultes officiels en ont pris de l'ombrage. Le clergé catholique d'abord et bientôt le clergé protestant ont, chacun de leur côté, réclamé l'appui de l'autorité contre les communions nouvelles qui tendaient à se former sans sa permission. On a appelé devant les tribunaux les auteurs non approuvés de ces nouveautés et de ces dissidences. On a invoqué contre eux les lois qui défendent les associations non autorisées. La jurisprudence, d'abord vacillante, s'est peu à peu fixée au principe que les lois contre les associations ne pouvaient être

---

la discussion qui eut lieu à la chambre des pairs, le 11 mai 1843, à propos des pétitions de divers consistoires qui avaient appelé l'attention de la chambre sur des entraves apportées à l'exercice de leur culte.

(1) Ces diverses propositions se trouvent irrécusablement établies dans la discussion qui a eu lieu, le 20 avril 1844, à la chambre des députés, sur des pétitions relatives à la liberté des cultes, particulièrement dans un excellent discours de M. de Gasparin, et elles ont été confirmées, en cette occasion, par un nouveau vote de la chambre.

appliquées aux réunions ayant pour objet l'exercice d'un culte, et ce qui prévaut, en fait, aujourd'hui, c'est qu'il n'y a de cultes permis que les cultes reconnus et autorisés. C'est la loi vivante de la matière. On réprime tout ce qui tenterait de s'en écarter; et des poursuites réitérées ont arrêté, depuis un certain nombre d'années, tout ce qu'il a pu être fait d'entreprises pour ériger des églises nouvelles sans autorisation (1).

Je n'ai rien à objecter, du moins au point de vue pratique, contre l'existence officielle des cultes que cette jurisprudence semble avoir pour objet de mettre à l'abri de toute rivalité. La révolution de 1830 a trouvé cette organisation établie; elle l'a respectée; elle l'a même consacrée par des dispositions expresses, et je n'hésite pas à reconnaître qu'elle a sagement fait. Il va sans dire qu'elle ne pouvait toucher à une organisation de l'importance de celle-ci, eût-ce été pour y substituer l'émancipation de tous les cultes, opération d'une nature fort grave, pour laquelle rien n'était préparé, et d'autant plus difficile à effectuer qu'elle n'eût offert aux cultes légaux qu'une très insuffisante compensation de la perte de leur existence officielle. Non-seulement la révolution a expressément maintenu cette organisation, mais, en la maintenant, elle l'a fortifiée, et elle l'a fortifiée en rendant plus égale la condition des cultes légalement établis, en retirant au plus puissant d'entr'eux une qualification qui le compromettait sans ajouter à sa prééminence réelle, en remplaçant son ancien nom de religion de l'État par le nom plus exact et moins exclusif de religion de la majorité, en relevant un peu par cela même l'existence des cultes de la minorité, en faisant subventionner par l'État le seul qui ne le fût pas encore, en

(1) *V.* les faits cités par M. de Gasparin dans la discussion de la Chambre des députés qui vient d'être rappelée.

les intéressant tous, de cette sorte, à la conservation de l'ordre créé. Toutefois si, par un juste et judicieux respect pour la puissance des faits établis, elle a reconnu et confirmé cet ordre, existant depuis longtemps, il ne paraît pas qu'elle eût l'intention de le rendre immuable, puisqu'elle y avait introduit la liberté; et je ne sais si, en y introduisant la liberté, en voulant que les anciens cultes officiels eussent à supporter la concurrence des cultes nouveaux et indépendants qui pourraient s'établir, elle n'était pas plus sage que ne semble l'être la jurisprudence qu'on s'est efforcée de fonder, et qui offre au gouvernement le moyen de s'opposer à l'établissement de tout nouveau culte.

Il ne faut pas, en effet, en reconnaissant ce qu'il y a eu de prudent et de louable dans la conservation en fait du régime existant, se dissimuler les graves inconvénients qui sont inhérents à ce régime, et la nécessité qu'il y avait d'y introduire un principe qui pût à la fois en affaiblir les fâcheux effets et permettre de préparer l'avenir à un ordre de choses plus raisonnable.

Il peut paraître commode à l'État, sans doute, de tenir toute l'activité religieuse du pays comme emprisonnée dans un petit nombre d'établissements publics, dont il nomme et attache à lui, par des traitements, par des dignités, par des serments, toutes les autorités supérieures et secondaires, et de se trouver dispensé par là de la surveillance qu'il aurait à exercer, en dehors des cultes constitués, sur un nombre plus ou moins grand de religions indépendantes. Il peut également paraître commode aux membres des clergés constitués, d'appartenir, à des titres divers et avec des grades plus ou moins élevés, à des corporations considérables, puissantes, honorées, et de se sentir, au sein de ce ces corporations, à l'abri de toute concurrence extérieure.

Mais cet arrangement, si avantageux en apparence, n'est guère favorable, en réalité, ni au clergé, ni à l'État. Il suscite entre l'État et le clergé, entre le clergé et les populations, des difficultés et des divisions sans nombre; et pendant qu'il met, en ce qui touche aux cultes, bien du trouble dans les relations, il a encore ce grave inconvénient qu'il met obstacle, sous plusieurs rapports essentiels, aux progrès si désirables du ministère ecclésiastique.

Si cette organisation dispense l'État de la police plus ou moins difficile qu'il aurait à faire entre des clergés libres et rivaux, elle l'expose aux prétentions sans mesure d'un clergé qui n'a pas de rivaux à craindre. C'est en effet dans sa constitution officielle que le clergé catholique a puisé, dans tous les temps, la confiance qui lui a inspiré tant de pensées ambitieuses. Le clergé accepte volontiers, de l'ordre légalement établi, tout ce qui tend à le rendre plus puissant : il trouve très bon que l'État fasse de lui un corps constitué considérable; qu'il le mette, en s'arrogeant le droit de n'autoriser l'exercice d'aucun nouveau culte, à l'abri de toute défection; qu'il fasse contribuer à ses dépenses indistinctement tous les citoyens, catholiques ou non catholiques, croyants, incrédules ou indifférents; qu'il leur fasse une obligation de chômer ses fêtes; qu'il les oblige encore, en certains lieux et dans de certaines solennités, à céder la voie publique aux cérémonies de son culte; qu'il donne un effet civil à des engagements purement religieux; qu'il interdise, par exemple, le mariage et même l'adoption aux prêtres, etc. Mais, en acceptant, sans scrupule, de cette organisation, tout ce qui contribue à accroître arbitrairement son pouvoir, il en désavoue tout ce qui y met des limites, et, volontiers, il prétendrait demeurer dans une absolue indépendance de l'État et des citoyens. Il voudrait, par exemple, pouvoir correspondre en

toute liberté avec le chef de l'Église; être admis à constater l'état civil des familles et les tenir ainsi dans sa dépendance pour les actes de la vie les plus importants; pouvoir ne pas se prêter à la célébration des mariages mixtes; refuser sans difficulté les honneurs de la sépulture ecclésiastique toutes les fois qu'il lui paraîtrait à propos d'en user ainsi; se livrer sans obstacle à l'éducation des générations nouvelles; aller, prêcher, enseigner en plein air; envoyer des missions dans les villes et les campagnes; former des congrégations et des communautés; ériger des églises nouvelles; agir, en un mot, tout en demeurant un grand corps public, constitué et doté par l'État, avec la même liberté d'action que s'il ne formait qu'un établissement privé, ou une réunion plus ou moins grande d'établissements privés, abandonnés à leurs seules forces individuelles.

Si le clergé catholique veut être à la fois indépendant et privilégié, et jouir d'une entière liberté au sein de sa constitution officielle, il ne manque pas de gens, d'un autre côté, qui voient dans sa constitution officielle des raisons excellentes pour limiter sa liberté. Le sentiment dominant d'un certain public est que cette liberté ne saurait être trop restreinte. Il n'est pas de profession qu'on soit plus aise de voir gênée et entravée. On ne désapprouverait pas que l'État lui imposât, s'il se pouvait, une constitution purement civile; qu'il lui défendît d'être ultramontain; qu'il lui enjoignît d'être gallican. On trouve tout simple qu'il lui soit interdit de correspondre sans permission avec le chef spirituel de l'Église; qu'il lui soit ordonné, à chaque changement de régime, de se lier par des serments au gouvernement établi; de solenniser telle fête purement civile; de prier pour le chef quelconque de l'État; — et, pendant qu'on tient à l'enchaîner ainsi à l'ordre politique existant, on veut, d'un autre côté, qu'il n'en

puisse faire partie à aucun titre; qu'il ne puisse être ni électeur, ni député, ni pair, ni chargé d'une fonction publique quelconque; qu'il soit considéré en quelque sorte comme étranger à la société, comme placé en dehors de toutes les professions que le corps social embrasse, et qu'absolument relégué dans ses fonctions, il y soit encore assujéti à un régime préventif très étroit; qu'il ne puisse sans autorisation se réunir, former des congrégations, fonder des couvents, ouvrir de nouvelles églises, créer des écoles indépendantes. On hésiterait en quelque sorte à accepter une liberté dont il faudrait le laisser jouir, et celle de l'enseignement, par exemple, n'excite si peu de sympathie que parce qu'on ne sait si, une fois qu'elle serait établie, il serait possible de lui en interdire l'usage, si sa qualité de corps constitué, chargé d'un service spécial, permettrait d'aller jusque-là: on attache sur ce point infiniment moins de prix à devenir libre avec lui qu'à le maintenir dans la servitude commune.

Il arrive ainsi que ce régime, en apparence si satisfaisant, ne donne, en réalité, satisfaction à personne, et qu'il provoque les réclamations les plus opposées. On ne cesse d'accuser le clergé, de lui reprocher son esprit de domination; et le clergé se plaint plus vivement encore qu'on ne l'accuse, disant qu'on attente à ses droits les plus naturels et qu'on le gêne dans ses actions les plus innocentes. L'État demande comment il ne pourrait pas déterminer et limiter les attributions d'un corps qu'il a créé, qu'il entretient à grands frais, à qui il procure tant d'avantages; et le clergé, comment des avantages, qui n'équivalent pas à ce que ferait spontanément pour lui la piété des fidèles, peuvent donner à l'État le droit de le gêner dans l'accomplissement de sa mission. On s'étonne pour le clergé des plaintes qu'ont excité, chez nous, ses refus d'inhumations, ailleurs ses refus de procéder à la cé-

lébration des mariages mixtes; on demande s'il ne sera pas libre même dans son for intérieur, s'il sera forcé d'accomplir des actes que refuse d'approuver sa conscience; et, à leur tour, les personnes que ses refus ont offensées répondent : il faut sans doute que le libre arbitre du prêtre soit respecté; mais si vous voulez que sa liberté soit respectée, commencez donc par respecter la nôtre, ne faites pas du culte un service public, ne nous forcez pas de contribuer pour une église dont on nous a fermé les portes, pour un prêtre qui a manqué envers nous, c'est notre sentiment intime, de lumières ou de charité. Et, au vrai, chacun a raison, au moins du point de vue où il se place; et il n'en saurait même être autrement; car le système étant arbitraire de sa nature, et blessant tout le monde par quelque côté, fournit inévitablement à tout le monde de justes sujets de se plaindre. Ajoutez que s'il ne satisfait pas ceux qu'il favorise, il doit bien moins encore contenter ceux qu'il sacrifie, et, par exemple, les églises indépendantes, qui non-seulement ne jouissent d'aucun des avantages accordés aux clergés officiels, mais qui ne peuvent même se réunir pour prier sans en demander la permission, et qui n'obtiennent pas toujours, il s'en faut, cette permission indispensable. Ajoutez aussi que les plaintes multipliées que ce régime fait naître sont bien moins vives dans l'état de tiédeur où les esprits se trouvent relativement à la religion, que si la ferveur religieuse venait sérieusement à se ranimer. Il y a toujours parmi nous plus de baptisés que de catholiques. Malgré notre apparent retour aux idées religieuses, bien des hommes encore ne demandent guère que la liberté de ne croire et de ne professer aucune religion. Mais, plus est entière cette liberté de ne rien pratiquer et de ne rien croire, et plus est prochain peut-être notre retour sincère à des affections aussi naturelles que celles de la religion; et si les âmes venaient à sortir à cet

égard de leur froideur, si la masse des hommes instruits venait à mettre aux choses de la religion autant de prix qu'elles leur ont inspiré longtemps d'indifférence, qui ne sent à quel point pourraient s'animer les plaintes qu'inspirent les privilèges, les restrictions, l'arbitraire auxquels elles demeurent assujéties.

Je dis donc que ce régime est la source de beaucoup de difficultés et de discordes; et encore fait-il moins de mal peut-être par les tristes divisions qu'il provoque et par le trouble qu'il entretient dans les relations que par la sécurité trop grande qu'il donne, sous un autre aspect, aux clergés qu'il favorise, au clergé catholique surtout, et par les obstacles qu'il oppose ainsi au perfectionnement du ministère ecclésiastique.

Si le clergé voit une portion de la société, la portion instruite et éclairée, celle précisément dont le concours lui serait le plus nécessaire, se tenir en général éloignée de lui, ce n'est par aucune raison qui soit inhérente à la nature même de son ministère, et parce qu'il s'occupe de choses que nous ne pouvons savoir : c'est bien plutôt parce qu'il ne sait pas assez les choses dont la société s'occupe; parce qu'il ne la connaît pas suffisamment; parce que, de son côté, il se tient trop loin d'elle, de ses travaux, de ses arts, de sa civilisation, de choses qui lui inspirent l'intérêt le plus vif et le plus légitime. Le clergé, sans doute, ne peut pas tout savoir. Il a sa spécialité comme toutes les professions sociales. Mais, en s'occupant surtout des travaux de sa profession, il pourrait acquérir de justes notions de ceux de toutes les autres, et s'animer pour les occupations de toutes d'une vive et juste sympathie. On est prévenu contre son esprit. On signale comme déplorablement arriéré l'enseignement de ses séminaires. On lui reproche d'être demeuré étranger à la marche

de toutes les sciences d'observation, même des sciences morales et sociales, qui tiennent de si près à l'exercice de ses fonctions, et de tristes symptômes nous viennent révéler, de temps en temps, même sous ce dernier rapport, l'état peu avancé de ses connaissances.

A quoi tient cette situation de son esprit, si préjudiciable à l'influence qu'il devrait naturellement avoir? Entre autres causes au régime qui nous occupe, et à la situation immuable qu'il lui a créée. En le mettant à l'abri de toute concurrence, on l'a délivré de tout souci et désintéressé de tout effort. Encore une fois il ne pouvait être question de toucher à son existence officielle; mais en le maintenant dans la situation privilégiée que lui avaient faite les lois organiques des divers cultes, au moins fallait-il ne pas l'y défendre contre tout danger extérieur de rivalité. C'était le servir, loin de lui nuire, que de le laisser exposé à des contradictions sérieuses, à des concurrences actives, partant au danger des défections, et c'était dans cette pensée sans doute que la charte, se plaçant en dehors des cultes légalement organisés, et parlant d'une manière générale, avait voulu que tout le monde pût professer sa religion avec une égale liberté.

La liberté des cultes indépendants, sérieusement établie à côté de l'organisation des cultes officiels, serait certainement le meilleur moyen d'obvier aux inconvénients inséparables de cette organisation, et de préparer, en ce qui touche à l'exercice des cultes, l'avenir de la société au seul arrangement qui soit véritablement légitime et raisonnable. Cette liberté, dont on s'effraye, serait, sans contredit, surtout avec l'aide d'une police judiciaire intelligente et ferme, qui réprimât les entreprises extravagantes ou immorales et ne laissât le concours s'établir qu'entre des cultes honnêtes et sérieux, cette liberté, dis-je, serait la manière la plus légitime,

la plus praticable et la plus efficace de faire la police du clergé le plus puissamment constitué, de modérer ses prétentions, de l'accoutumer à l'indulgence, de l'obliger à perfectionner son enseignement, à accroître ses connaissances, à se rapprocher de la société, à se mettre, sous tous les rapports, plus en communauté d'idées et de sentiments avec elle; et non-seulement ce libre concours, exactement surveillé, aurait pour effet de perfectionner tous les cultes, mais, en les accoutumant à se souffrir, à se tolérer mutuellement, à vivre en paix sous la même loi commune, elle ferait tomber graduellement l'hostilité qui les a si longtemps divisés, et rendrait leur fusion dans l'avenir jusqu'à un certain point possible.

Que cette liberté fût légitime, il est assurément fort superflu de s'arrêter à le démontrer. L'État ne doit aux divers cultes que ce qu'il doit à toutes les professions honorables de la société. Son devoir est de les protéger tous, au moins tous ceux qui ne blessent ni l'ordre public, ni la morale; mais il n'est ni dans ses obligations, ni même dans son droit, d'en faire dominer aucun, et si quelqu'un ici pouvait articuler des plaintes, ce ne serait pas, on doit assez le comprendre, ceux à qui il a assuré d'avance, au lieu de la simple liberté, une existence officielle considérable et de grands avantages publics.

Que cette liberté fût praticable, il n'est guère plus nécessaire de le prouver, quoi qu'en aient pu dire certains publicistes, et, dans le nombre, des hommes d'une grande valeur. « Je suppose, a écrit M. de Sismondi, un gouvernement qui, tel que celui d'Amérique, respecte toutes les opinions religieuses, les protège toutes, mais n'en fait dominer et n'en paye aucune, et je ne crois pas que sa tâche soit accomplie, s'il laisse les prédicateurs de toutes les sectes assaillir tour à tour la multitude par tous les moyens qui peuvent agir sur les

imaginations exaltées, se disputer les consciences, multiplier les terreurs, et précipiter les esprits dans cette espèce de folie, la plus contagieuse de toutes, celle qui résulte de l'enthousiasme religieux. N'est-ce pas un droit et un devoir pour la société de protéger la raison publique, et de repousser l'invasion de ces maladies de l'esprit; comme elle repousse celle de la fièvre jaune et de la peste?... Quand les gouvernements instituèrent dans chaque secte un clergé régulier, qu'ils dotèrent richement, ils rendirent, sans le vouloir, un grand service à la raison inhumaine; car les prêtres, par cela seul, devinrent bien moins actifs et bien plus raisonnables (1).»
Il y a quelques réponses simples, et, je le crois, péremptoires à faire à ces observations. La première c'est qu'avec la volonté du monde la plus libérale, il ne serait pas possible de faire défrayer par le trésor les clergés de tous les cultes qui pourraient avoir légitimement la pensée de se constituer. La seconde c'est qu'il ne sufit pas toujours de doter richement un clergé pour le rendre raisonnable, et M. de Sismondi en fournit lui-même une preuve irrécusable, dans ce qu'il dit de l'Église catholique, « qui, à la richesse et au crédit d'un clergé constitué et qui ne souffrait pas de rivaux, avait su joindre le zèle ingénieux, ardent, persévérant de ses ordres mendiants, qui avaient besoin de convertir pour vivre; » et dans ce qu'il ajoute de ces missionnaires catholiques de la restauration, qui appartenaient bien aussi à un clergé constitué et doté par l'État, et qui ne s'en faisaient pas moins, selon ses propres paroles, « une profession du travail d'exalter les esprits les plus faibles, d'éveiller les terreurs des femmes,

---

(1) *V.*, dans le *Censeur européen* du 1er janvier 1820, une lettre fort éloquente sur la liberté des cultes, que l'auteur de ces paroles adressait de Pescia, en Toscane, aux éditeurs de ce journal.

des enfants, des vieillards, d'égarer leur raison par des prodiges, de bourreler leur conscience par des remords que le souvenir d'aucun crime ne justifiait, etc. (1). » Enfin, une dernière réponse, c'est qu'en effet *l'État n'a pas accompli sa tâche à l'égard des diverses religions, par cela seul qu'il les protège toutes sans en payer et sans en faire dominer aucune ;* et il est vraiment étrange qu'un publiciste de la force de Sismondi demande si on laissera les prédicateurs de toutes les sectes se livrer à la série d'excès qu'il signale, et dans le nombre desquels il en est beaucoup de condamnables et quelques-uns d'ouvertement criminels : comme si le régime de la liberté impliquait naturellement la tolérance de tels actes; comme si d'ailleurs plusieurs de ceux qu'il rapporte, et quelques-uns des plus graves, n'avaient pas eu lieu précisément dans des pays de cultes légalement constitués et dotés! Non, sûrement, l'État ne doit point souffrir de telles licences, là du moins où il sait et veut faire son devoir, et l'on ne peut approuver, à cet égard, ni l'inexpérience ou l'incurie des gouvernements qui laissent tout faire, ni la paresse de ceux qui, pour n'avoir rien à faire, prennent le parti de tout empêcher. L'État, en respectant la liberté religieuse de toutes les sectes, doit réprimer indubitablement les excès de toutes; et le seul point à débattre ici c'est de savoir s'il a besoin de se charger, pour y réussir, de constituer et de doter leurs clergés ; si même il y réussit par ce moyen ; et peut-être, en examinant ce point avec quelque attention, reconnaîtrions-nous que la chose à laquelle il parvient le plus sûrement par cette organisation de certains clergés et par la consécration publique qu'il leur donne, c'est à rendre beaucoup plus difficile la répression de leurs excès. On en pourrait citer bien

(1) *Ibid.*

des preuves ; mais, pour ne pas sortir des faits que rappelle M. de Sismondi, je me borne à dire que, du temps de la restauration, les faits les plus répréhensibles des missionnaires de la religion de l'État passaient absolument impunis, tandis qu'on poursuivait sans miséricorde, pour le seul fait de s'être réunis sans permission, les ministres de tout culte dissident. Au reste la question n'est pas précisément de savoir si l'État a eu tort ou raison de constituer officiellement de certaines sectes religieuses. Je me borne à répéter qu'il doit réprimer les excès de toutes, et que s'il se croit capable de contenir celles dont, par son concours, il a démesurément accru la puissance, à plus forte raison pourrait-il réprimer celles qui n'auraient reçu de lui aucune consécration et dont les membres seraient livrés à leurs seules forces individuelles.

Enfin, que la liberté surveillée et contenue des sectes indépendantes, à côté de clergés officiels devenus très puissants, fût un moyen efficace de faire la police de ceux-ci, de modérer leur ambition, d'affaiblir leurs préjugés, de leur inspirer des sentiments d'indulgence, de les exciter surtout à perfectionner leur instruction, et, en entretenant une vive émulation entre toutes les sectes, de les rapprocher néanmoins, de les rallier de plus en plus aux mêmes principes, et, au milieu de beaucoup de divergences apparentes, de faire naître une plus réelle unité, c'est encore un point sur lequel il est peu nécessaire que j'insiste. On comprend assez, sans que je le dise, ce que la crainte des défections, rendues possibles par la réelle liberté de la concurrence, pourrait inspirer de bonnes pensées et faire faire d'utiles retour sur eux-mêmes, même à des clergés constitués et jouissant d'une grande existence officielle. On conçoit aussi ce que ce concours, une fois établi, une fois entré dans le droit commun et passé dans les habitudes universelles, serait de

nature à faire tomber enfin d'hostilités, à opérer des rapprochements, à rendre d'idées communes à toutes les sectes. La religion, qui est la chose du monde dans laquelle on a le plus voulu arriver à l'unité par l'autorité, est celle au contraire où était le moins permis l'emploi de la contrainte, et, où la justice et le bon sens commandaient davantage de n'employer que la liberté pour arriver à l'unité. Sûrement, l'unité à laquelle la liberté pourrait conduire ne serait pas cette unité menteuse, qui se soucie peu de l'accord des sentiments, pourvu qu'il y ait uniformité dans les paroles et dans les actes; mais, moins entière en apparence, elle serait plus parfaite en réalité : ce serait l'unité qui naît du libre concours des volontés et des intelligences, celle qui est selon l'esprit de Dieu, celle qui se manifeste dans toutes ses œuvres, l'unité dans la variété, une grande identité de pensée dans une grande diversité de formes; et je ne doute point qu'au sein d'une véritable liberté de religion, les communions chrétiennes, extérieurement plus nombreuses et plus divisées, ne fussent au fond plus unies et ne devinssent plus réellement homogènes.

Sûrement, de ce que cette liberté des cultes indépendants, à côté de l'existence privilégiée des cultes légaux, semble, spéculativement, la chose du monde la plus légitime, la plus praticable, la plus propre à produire d'heureux effets, il ne résulte pas qu'on en doive faire immédiatement l'application; de ce qu'elle semble littéralement écrite dans la charte, il ne faut pas inférer qu'on la doit violemment introduire dans les faits, et en faire à tout prix le principe régulateur de la matière : il faut encore, pour agir avec une sage intelligence, que la société le comprenne et le veuille ainsi. Il est bien entendu qu'à cet égard, ainsi qu'à tout autre, il n'y a à faire que ce que comporte la situation, que ce que commandent les idées véritablement dominantes, et que rien ne doit être précipité,

ni forcé. Mais, quelle que soit la chose praticable en fait, il n'en demeure pas moins constant en principe, que, hors de la liberté, il n'y a de possibles ni progrès, ni rapprochements, ni fusion, ni relations paisibles et faciles; comme il est constant que, hors des bonnes relations et des sentiments de justice qui les font naître, il n'y a point à attendre de liberté : elle n'est possible, dans la religion comme en toutes choses, qu'avec le progrès de ces sentiments, et à mesure que s'étendent et s'affermissent les principes de la vraie sociabilité.

Il nous reste à cet égard fort à faire. Nous aurions tous à renoncer à quelque injustice, à nous désister de quelque folle prétention, et la liberté des cultes n'est réellement compatible ni avec les prétentions de l'État, ni avec celles du clergé, ni avec celles du public. Pour qu'elle fût possible, il faudrait que l'État renonçât à ne permettre que les cultes qu'il aurait autorisés, et à nous faire accepter pour la liberté des cultes la défense faite à tout culte de s'établir sans sa permission. Il faudrait que le clergé privilégié, satisfait de ses privilèges, s'accoutumât, au moins, à supporter la concurrence des clergés non privilégiés, et, s'il craignait que la concurrence ne l'exposât à des défections, qu'il prit le bon moyen pour les rendre impossibles, qu'il tachât de comprendre mieux qu'aucun autre les besoins religieux de la société; qu'il les satisfît mieux qu'aucun autre; qu'il devînt de tous le plus éclairé, le plus dévoué, le plus libéral, le plus modéré, le plus indulgent envers ses adversaires. Il faudrait que le public libéral, en souhaitant que les clergés officiels abandonnassent graduellement ce qu'ils peuvent avoir d'injustes privilèges, apprît d'ailleurs à respecter un peu leur liberté; que, relativement au clergé catholique notamment, en continuant à réprimer son penchant à la domination, il renonçât enfin à la prétention, fort peu libérale, de le dominer, de

l'entraver, de l'asservir à l'État, d'en faire un instrument de sa politique, et, en le retenant sous la main de l'État, de le mettre néanmoins hors de l'État, de l'exclure, en quelque façon, de toute l'économie sociale. Il n'y a dans cette prétention ni justice, ni sens. Le prêtre cultive des affections excellentes ; il remplit dans la société un rôle très important : il est incroyable qu'on ne veuille pas le voir figurer dans les pouvoirs sociaux aussi bien que les autres professions sociales. Les générations qui ont précédé la nôtre étaient à cet égard plus équitablement inspirées. Il y avait des évêques, des curés, des pasteurs dans nos premières assemblées nationales. On sentait probablement qu'il fallait appeler dans ces assemblées les hommes les plus notables de toutes les professions qui concourent à la vie sociale, et que les membres éminents du sacerdoce n'étaient pas les moins dignes d'y entrer.

Tout cela n'est pas aisé à obtenir sans doute. On sait avec quelle peine nous parvenons à nous défaire de ce qu'il peut y avoir d'injuste dans nos prétentions. Mais, aisé ou non, cet abandon de nos sentiments d'injustice est nécessaire, indispensable ; et si le ministère sacerdotal, pour être exercé avec puissance, attend de ceux qui le pratiquent, ainsi que de toute autre profession, qu'ils joignent aux aptitudes qui tiennent à l'art, celles que réclame la conception et la conduite des affaires, et qu'ils possèdent en outre de bonnes habitudes privées, il n'exige pas moins impérieusement qu'on possède, en général, de bonnes habitudes sociales, et qu'on sache se renfermer, relativement aux cultes, dans les règles de justice qui doivent présider à toutes les relations. — Terminons par de courtes remarques sur ses instruments matériels et sur la force d'action qu'il y puise.

Il n'est pas d'art qui semble avoir mieux compris l'impor-

tance de cette classe de moyens, et que l'inspiration ou la réflexion aient mieux averti de la nécessité d'avoir des établissements bien situés, bien conçus, bien adaptés à leur destination, pourvus des ustensiles nécessaires, etc.

Et, en effet, il suffit de voir quelle place occupent en général les monuments religieux, les temples, les églises, et quel soin on a mis, à peu près partout, de les édifier au point le plus central des circonscriptions paroissiales, et au milieu même des populations sur lesquelles ils étaient destinés à agir, pour juger quel prix on a attaché à choisir des emplacements convenables.

Il ne faut de même qu'examiner un moment le caractère de ces édifices pour voir avec quelle justesse et quelle sagacité l'art religieux les a appropriés à leur destination, et comme tout y concourt à l'effet qu'ils doivent produire. Considérez, à l'entrée des temples chrétiens, ces deux tours élancées, portant dans le ciel leur front pyramidal; cette nef qui, se proportionnant aux tours placées aux deux côtés de son entrée principale, s'élève, s'étend, pour préparer un magnifique abri au peuple des fidèles, et rappelle, en se croisant avec un autre, le signe du culte chrétien; aux deux côtés de la nef, ces faisceaux alignés de colonnes, dont l'extrême division déguise le volume, et qui, se ramifiant à leurs extrémités, se dispersent le long des voûtes, courent y distribuer la solidité sans pesanteur, et portent légèrement sur leurs têtes toutes ces voûtes symétriquement groupées; ces hauteurs immenses où la lumière s'obscurcit, où le chant s'étend et se perd comme dans un vague horizon; ces bas-côtés sombres, tous ces recoins mystérieux, ces demi-ténèbres du sanctuaire; au-dehors, ces tours encore, se subdivisant en tours plus petites, qui se terminent comme elles en flèches aiguës; cette flèche principale, partant du sommet de l'édi-

fice, au point où se croisent les deux nefs, et dont la hauteur, supérieure à celle des tours même, semble se perdre dans le firmament; ces innombrables contreforts se terminant tous en pointes triangulaires; toutes ces sommités qui s'élancent et prennent un aspect fuyant et pyramidal,... et dites s'il était possible de concevoir des constructions plus merveilleusement adaptées aux fins que la religion se propose, plus propres, extérieurement, à élever les pensées vers le ciel, et, intérieurement, à faire entrer le recueillement et l'émotion dans les âmes (1)!

Voulons-nous considérer un moment, à leur tour, les instruments innombrables dont l'art religieux dispose, au sein de ces monuments? les cloches qu'il y a suspendues et dont le son, qui va si directement à l'âme, excite des émotions si variées? ces orgues immenses qui versent dans le lieu saint des torrents d'une harmonie tour à tour si forte, si douce, si nerveuse, si pénétrante, et toujours si gravement religieuse? ces orgues d'un moindre volume, destinées à l'accompagnement habituel du chant, et qui semblent plus expressives encore? ces statues et ces tableaux multipliés, ces vases, ces urnes, ces candélabres, ces lampes, ces flambeaux, ces encensoirs, ces croix, ces dais, ces bannières, et tout cet appareil d'instruments destinés à l'usage du culte, et qui concourent tous à l'effet qu'il veut produire?..Nous reconnaîtrons qu'il est bien peu d'arts, surtout dans le nombre de ceux qui agis-

---

(1) *V.* le beau travail de M. Sulp. Boisserée, intitulé : *Histoire et description de la cathédrale de Cologne, accompagnées de recherches sur l'architecture des anciennes cathédrales. V.* aussi, dans les *Tablettes-Universelles*, recueil périodique qui a paru quelques temps sous la Restauration, le compte qu'un anonyme a rendu, en quelques pages pleines de goût, de sagacité et de justesse, du magnifique ouvrage de M. Boisserée.

sent directement sur l'homme, qui emploient des ustensiles plus nombreux, et qu'il n'en est guère peut-être qui obtiennent de l'ensemble de leurs appareils des effets plus considérables.

Enfin, voulons-nous considérer le culte en action? nous découvrirons sans peine que ses cérémonies, dans le culte catholique surtout, et particulièrement dans les lieux où il est célébré avec certain degré de solennité et de magnificence, exige le concours d'un nombre de personnes plus ou moins grand, entre qui sont partagés les rôles, qui figurent dans les cérémonies à des titres divers, pour des opérations séparées et distinctes, et nous reconnaîtrons aisément que la fin du culte est d'autant mieux remplie, et l'effet à produire d'autant plus sûrement obtenu, que le partage est mieux fait entre l'officiant, ses acolytes et tous ses assistants, et qu'ils concourent à l'objet de la cérémonie avec plus d'ensemble, d'unité et de convenance.

Il n'y a donc pas à mettre en doute qu'il ne faille ici, comme dans tous les arts, des établissements bien situés, bien appropriés à leur objet, pourvus des appareils nécessaires, où le travail à faire soit convenablement distribué, et le peu que je viens de dire montre assez que l'art religieux a compris cela aussi bien qu'aucun autre. On le sent du reste au simple aspect des monuments de la religion, et la chose devient particulièrement sensible quand on considère ces établissements en activité, aux heures de la célébration des offices, et dans les moments où s'accomplissent les actes de la religion les plus saisissants, quand le son des cloches ébranlées, l'harmonie pénétrante de l'orgue, l'éclat des cierges allumés, la fumée enivrante des parfums, quand tous les moyens dont le culte dispose sont mis en œuvre pour éveiller dans l'âme de certaines émotions.

Sûrement, les instruments matériels du culte ne sont pas disposés partout d'une manière également heureuse. Il peut y avoir des églises mal situées; il y en a de mal construites; il y en a plus encore de mal décorées; le culte n'est pas célébré partout avec la même pompe, et cette pompe surtout n'est pas partout également appropriée à sa fin, également bonne à faire naître la piété dans l'âme des fidèles. Il est bien des églises dont l'architecture ne témoigne guère de la foi de leurs constructeurs, soit laïques, soit même ecclésiastiques; et si tout n'avertissait de l'affaiblissement des idées religieuses, si l'on ne savait déjà à quel point le sens du christianisme s'est perdu, il ne faudrait assurément, pour s'en apercevoir, que regarder un peu quelles sont les églises que depuis longtemps on élève, et se demander sous l'influence de quel sentiment ces édifices peuvent avoir été conçus. Combien, en effet, de ces monuments, élevés au dieu des chrétiens, qu'on pourrait prendre, extérieurement, pour des temples dédiés à quelque divinité payenne, et, intérieurement, pour des constructions destinées à quelque usage purement civil, pour des salles de spectacle ou de concert, pour des bazards, pour des halles! Il serait bien superflu de demander où est le Dieu caché, *Deus absconditus*, dans quelques-uns de ces temples prétendus, où tout est livré à l'insolence des regards profanes, où il n'y a rien de mystérieux et de profond, où pénètre de toutes parts une indiscrète lumière, où les sanctuaires sont ouverts, où l'œil peut en quelque sorte plonger jusqu'au fond des tabernacles. Et cet oubli du sentiment chrétien, dans les œuvres de l'art religieux, dont on ne parviendrait peut-être à découvrir la première trace qu'en remontant à une époque fort reculée, à l'époque de la renaissance, à celle où le sentiment de l'art antique s'est ranimé et est venu mêler sa poésie à une poésie d'une nature si

différente, cet oubli, dis-je, ne se manifeste pas seulement dans la forme intérieure et extérieure des édifices consacrés à la religion : il n'est guère moins sensible dans leur décoration, ni même, à quelques égards, dans les formes qu'on y donne au culte, et, par exemple, dans l'habitude qu'on a eue longtemps de mêler des chants scéniques à de la musique religieuse, et d'adapter des airs profanes à des cantiques pieux. Pour comprendre jusqu'où, à cet égard, on a pu pousser les choses, il suffit d'ouvrir quelque recueil de cantiques à l'usage des missions, et de voir sur quels airs on y a mis les paroles les plus religieuses. On n'a pas pris garde, évidemment, que la musique était pour quelque chose dans l'effet que la religion visait à produire, et que des paroles dévotes, sur des airs voluptueux, ou guerriers, ou grivois même, n'étaient pas de nature à éveiller des sentiments bien chrétiens. Qu'on juge par ces méprises étranges, par ces contresens odieux, à quel point les idées chrétiennes se sont affaiblies jusque dans les âmes qui devraient le mieux en avoir retenu la divine empreinte.

Heureusement, l'esprit du siècle nous ramène à cet égard dans la bonne voie. Le sentiment de l'art chrétien commence à renaître. On tend à abandonner, dans les constructions de l'ordre religieux, les formes de l'architecture grecque, et peu d'architectes aujourd'hui feraient la faute de donner, même extérieurement, à une église, les formes d'un temple payen. On ne mutile plus, sous prétexte de les rajeunir, les églises dites gothiques. On répare ou l'on termine ces monuments dans l'esprit selon lequel ils ont été conçus. Le même esprit préside à leur restauration intérieure. Enfin, un juste sentiment des bienséances ecclésiastiques a déjà fait bannir, jusqu'à un certain point, des chants d'église, la musique dramatique, les ariettes, les airs d'opéra, et il faut espérer qu'on ne s'arrê-

tera pas à moitié chemin dans cette rénovation heureuse. C'est par le chant surtout que la religion agit sur le cœur, et rien n'est si désirable que de voir la musique religieuse prendre un caractère vraiment religieux. Le caractère de cette musique est tel qu'elle ne saurait être confondue avec aucune autre, et qu'aucune ne pourrait utilement la remplacer : aucune n'aurait cette harmonie divine, cette indéfinissable douceur, cette ineffable suavité : aucune ne serait propre, au même degré, à élever, à toucher, à purifier les âmes.

Quelles que soient, au surplus, sur ces divers points, les tendances contemporaines et les choses qui se passent en fait, une chose, en principe, demeure constante, c'est que le sacerdoce ne peut pas plus que les autres arts se passer d'instruments matériels, ni négliger d'adapter de plus en plus ces instruments aux fins spéciales qu'il se propose ; c'est que cette classe de moyens se joint merveilleusement, pour assurer le succès de sa mission, à celles dont nous avons d'abord présenté l'analyse, et que sa puissance, comme celle de tous les travaux, se compose à la fois de facultés personnelles et de moyens extérieurs et réels.

Je n'insiste pas davantage. J'en ai dit assez, je pense, pour donner une juste idée de sa nature, de son influence, de ses moyens d'action. Je passe, sans rien ajouter, au chapitre qui doit terminer ce neuvième livre et compléter ce que j'avais à dire des arts qui travaillent à la formation des mœurs. Nous allons voir seulement qu'à la différence de l'*éducation* et du *sacerdoce*, qui travaillent à la formation des mœurs en général, le *gouvernement* n'a à s'occuper, lui, que de la formation de la morale sociale, c'est-à-dire de celle qui préside aux relations.

—

CHAPITRE VII.

SUITE DES ARTS QUI TRAVAILLENT A LA FORMATION DES HABITUDES MORALES. — DU GOUVERNEMENT.

—

Après tout ce qui a déjà été dit, dans le cours de cet ouvrage, du rôle que le gouvernement est appelé à remplir dans la société en général et dans chacun des arts qu'elle embrasse en particulier, je n'aurai pas besoin, je pense, de beaucoup d'efforts pour faire comprendre quel est son objet et sa nature.

Quelle que soit l'extension qu'ont prise en réalité ses attributions, et surtout celle que des théories exorbitantes ont essayé, dans ces derniers temps, de leur donner, il n'y a pas à se faire d'illusion sur sa véritable tâche.

Indubitablement cette tâche est spéciale; elle est circonscrite, et elle se distingue nettement de celle de tous les autres arts qui entrent dans l'économie de la société.

A considérer les choses, sinon en fait, du moins en principe, le gouvernement n'a foncièrement à jouer le rôle ni d'exploiteur de mines, ni d'agent du voiturage, ni de manufacturier, ni d'agriculteur, ni de médecin, ni d'artiste, ni de maître d'école ou d'instituteur, ni de ministre du culte, ni d'aucun des arts qui entrent avec lui dans l'économie sociale, et dont nous venons de décrire la nature, l'influence et les moyens d'action. Il a, comme eux tous, sa tâche particulière : il est essentiellement le gardien de la paix, le protecteur de l'ordre, le créateur et le conservateur des bonnes relations, le

formateur des habitudes de justice, d'équité, de sociabilité qui les font naître; et, pour faire naître ces bonnes habitudes, il dit, sur toutes choses, les mauvaises actions qu'il faudra s'interdire, et veille à la répression des actions défendues; c'est-à-dire qu'il remplit dans ce but les fonctions de législateur et d'exécuteur de la loi, et que, pour assurer l'exécution de la loi, il fait l'office tout à la fois de surveillant, d'officier de police, d'agent du ministère public, de magistrat instructeur, de juge, de juge civil et de juge criminel, d'agent de la force publique, etc.

A ces titres, il régit, si l'on veut, tous les arts; mais il ne les régit que d'une manière indirecte. Il ne lui appartient de les gouverner ni en s'en emparant et en se plaçant à leur tête, ni en en livrant le monopole à des classes ou à des corporations privilégiées, ni en les mettant en tutelle et en les soumettant à la censure préalable et à la direction arbitraire de ses propres agents : il ne lui appartient de les gouverner qu'en réprimant le mal que peuvent faire ceux qui les pratiquent et tout ce qui est de nature à pousser à ce mal, c'est-à-dire l'inattention, l'imprévoyance, les incuries, les témérités qui peuvent y conduire.

A vrai dire, le gouvernement, du moins dans les pays où les hommes s'appartiennent, n'a d'action directe à exercer que contre les prétentions injustes et les actions malfaisantes, et encore les seules mauvaises actions qu'il soit chargé de redresser sont celles qui atteignent autrui; car il n'est pas dans sa mission d'empêcher celles par lesquelles on ne fait de mal qu'à soi-même, et il ne lui appartient pas plus de régler les mœurs que de gouverner les arts : il n'est appelé à réprimer les penchants vicieux que dans les actions nuisibles à autrui par lesquelles ils se manifestent.

Il se distingue en cela très sensiblement des autres arts

qui travaillent à la formation des habitudes morales; car ceux-ci nous exercent à l'accomplissement, sans distinction, de tous nos devoirs moraux, tandis que le gouvernement n'a mission de nous former, lui, qu'à l'accomplissement de nos devoirs sociaux, et parmi ceux-ci même il n'est chargé de nous enseigner que ceux qui sont légalement obligatoires: il n'intervient point pour nous forcer à l'accomplissement de ceux qui ne sont obligatoires que moralement, tels que les simples devoirs de charité, de bienveillance, de politesse: il laisse ce soin à l'éducation proprement dite et à la religion.

Il se distingue aussi des autres arts qui concourent à la formation des habitudes morales par sa manière particulière d'agir; car si l'action qu'il exerce a une sphère moins étendue, elle est, d'un autre côté, bien plus forte et plus réprimante; et tandis que l'éducation n'a qu'un droit très limité de punir, que la religion se borne à menacer de peines à subir dans un autre monde, que l'une et l'autre n'agissent en quelque sorte que par les voies du conseil et de la persuasion, il agit, lui, par voie de contrainte, et est armé par la société de toute la force nécessaire, pour que ses ordres et ses défenses aient un résultat assuré. Il arrête matériellement les désordres, il châtie les mauvaises actions, il termine les différends, il procure l'exécution des contrats : c'est là son action immédiate; et c'est par la manière dont il exerce cette action, par l'usage qu'il fait des moyens de contrainte dont il est armé, par l'intelligence, la justice et la fermeté modérée avec lesquelles il réprime les actions malfaisantes et les prétentions injustes, qu'il entretient ou qu'il fait naître la paix dans les relations, et qu'il dresse à la longue les citoyens aux bonnes habitudes de la vie civile.

Il est si vrai que le gouvernement ne peut gouverner que d'une manière indirecte, et seulement en réprimant les mau-

vaises actions et les prétentions injustes, que du moment qu'il veut faire autre chose et gouverner directement les arts ou les mœurs de la société, il va contre l'objet même que sa mission lui assigne, et devient inévitablement une cause de perturbation.

Qui ne sent, par exemple, tout ce qu'il serait exposé à rencontrer de résistances et à fomenter de désordres, s'il allait se mettre en tête de devenir le régulateur direct des mœurs? Qui ne sait tout ce qu'il a causé de trouble partout où il l'a tenté, et qui supporterait aujourd'hui parmi nous que, se mettant à la place du directeur spirituel ou du père de famille, il voulût s'ingérer encore, comme il l'a fait si longtemps, dans le gouvernement des choses qui n'intéressent que la morale personnelle; prescrire, par exemple, l'accomplissement de certains devoirs purement religieux, la célébration des jours fériés, l'observance des jeûnes, la fréquentation des sacrements? qu'il prétendît, comme il l'a fait encore, ordonner la continence dans le mariage en temps de carême; régler la dépense qu'il serait permis de faire en bâtiments, en meubles, en repas, en ajustements (1)? N'est-il pas évident que tout cela est hors de ses attributions véritables, et que loin de rendre, par de telles règles, la société plus paisible et mieux ordonnée, il ne ferait, en les établissant et en en voulant forcer l'observation, qu'y provoquer de graves et inévitables désordres?

Qui n'aperçoit également qu'il devient une cause de trouble en s'ingérant abusivement dans le réglement des arts, en prétendant les gouverner d'une manière directe, en s'em-

---

(1) *V.* dans le *Dictionnaire de police* de De la Marre, et dans le *Recueil général des anciennes lois françaises*, tout ce qui est relatif à l'ancienne législation somptuaire et au règlement des mœurs.

rant des uns, en en livrant d'autres au monopole de classes indûment favorisées, en en soumettant un plus grand nombre à la tutelle plus ou moins gênante d'une foule d'administrateurs ? Qui supposera qu'il pût mettre beaucoup d'arts en régie, comme il fait les postes, les tabacs, l'enseignement, sans soulever de sérieuses et très légitimes résistances? Qu'il pût rétablir les anciennes corporations, comme il en a établi quelques-unes, sans faire revivre toutes les divisions et les querelles qu'elles suscitaient? Que la censure préalable et la formalité de l'autorisation à laquelle restent encore soumises tant d'industries ne soient de nature à provoquer les réclamations les plus sensées et les plus justes? Que les réglements restrictifs auxquels sont assujétis, en particulier, dans les rapports de peuple à peuple, les mouvements de l'art des transports, n'aient fait naître de très nombreuses et très graves complications?

Il est vrai qu'après avoir créé ces complications, ce serait un désordre nouveau que de n'en pas tenir compte, et d'agir comme si elles n'existaient pas. Mais c'est assurément un très grand mal que de les avoir fait naître ; et il est si vrai que par là les gouvernements ont divisé, ont brouillé, ont mis dans la société des ferments de trouble et de discorde, que le meilleur et le plus grand moyen qu'ils auront, pendant longtemps, d'arriver à l'ordre et de parvenir à pacifier, à simplifier, à faciliter les relations, ce sera de corriger leur propre ouvrage, de revenir des écarts où ils sont tombés, et de se placer, vis-a-vis de tous les arts, dans une situation plus juste et plus naturelle, de les gouverner moins, c'est-à-dire d'une manière moins directe, de renoncer à l'insupportable prétention de les organiser, de les arranger, de régler leurs mouvements, et en les laissant davantage à leur propre impulsion, de se borner, de plus en plus, à les gouverner en

réprimant les faits dommageables et punissables que peuvent commettre ceux qui les pratiquent. Encore une fois leur tâche essentielle se réduit à cela.

Il y a, au surplus, un infaillible moyen de discerner ce qu'il leur appartient de faire, et ce qui est en dehors de leurs véritables attributions; car les fonctions qui leur sont propres ont ce caractère spécial qu'elles ne sauraient jamais tomber dans le domaine de l'activité privée, tandis que l'activité privée prend toujours plus ou moins part aux travaux qu'ils ont usurpés sur elle.

Ainsi il ne viendrait assurément à l'esprit de personne de demander la liberté de faire la loi, de l'appliquer, de rendre la justice, d'établir et de lever des impôts, etc.; tandis que nul ne croit faire une chose exorbitante, au moins en pays de liberté, en revendiquant, par exemple, le droit de pratiquer tel culte de son choix, ou bien le droit de se livrer à l'exercice de l'enseignement, et de fait, tout le monde participe plus ou moins à l'exercice de ces arts, ou de ces ministères, comme on voudra les appeler; arts qui ne sauraient jamais revêtir le caractère d'une magistrature, et qui sont demeurés et deviendront de plus en plus des travaux particuliers, encore bien que, par abus, on les ait fait entrer plus ou moins dans le domaine de la puissance publique.

Le départ est ainsi aisé à faire entre ce qui est réellement et ce qui n'est réellement pas du domaine de l'autorité. Ce qui est de son domaine, c'est tout ce qui fait partie des attributs de la souveraineté, et que nul, en particulier, ne saurait élever la prétention de faire; et ce qui, au contraire, ne fait pas naturellement partie de ses attributions, c'est ce que tout le monde peut réclamer et réclame en effet la liberté de faire. Il y a, entre les pouvoirs qui lui appartiennent et ceux qui appartiennent aux particuliers, toute la différence qui existe

entre des professions privées et des magistratures publiques. Elle seule a le droit d'exercer des magistratures, et elle n'a le droit de s'emparer d'aucune profession; elle n'a même le droit d'en gouverner directement aucune, et il ne lui appartient de les gouverner qu'en réprimant les faits nuisibles et les prétentions injustes de leurs agents.

Que si, du reste, après ces explications, il restait encore des doutes sur le véritable objet du gouvernement et sur les limites naturelles de sa puissance, il suffirait, je pense, pour achever de les dissiper, d'ouvrir le Code politique des nations les moins arriérées, et d'en examiner avec quelque attention les dispositions fondamentales. Quelque imparfaite qu'ait été la rédaction de ces lois, les plus capitales de toutes, on y a pourtant déterminé avec plus ou moins d'intelligence et de soin ce que la puissance publique ne pourrait pas faire, et l'on peut voir qu'il y a été stipulé notamment qu'elle serait obligée de respecter la personne et la propriété de chacun, et, parmi les propriétés, la plus indisputable de toutes, celle des facultés et la liberté de les appliquer à toutes sortes d'arts et de travaux paisibles. On lui a sans doute laissé le droit ou plutôt imposé le devoir d'empêcher l'usage abusif qu'on pourrait faire de ses forces : c'est précisément pour cela qu'elle est instituée : c'est la raison même de son existence; mais si on l'a chargée de réprimer l'abus, c'était uniquement dans l'intérêt de l'usage, c'est-à-dire pour qu'il ne fût permis à personne de le troubler, et il tombe sous le sens, qu'on n'a pu vouloir l'autoriser à faire elle-même le mal qu'elle était expressément chargée d'interdire à tous.

On a dit que restreindre à ce point la tâche de l'autorité souveraine, ce serait limiter infiniment trop ses attributions; que cette autorité n'aurait rien à faire, si elle n'était chargée que du maintien de l'ordre et de la paix, de l'administration

de la justice, de l'entretien des bonnes relations, de la formation des citoyens aux habitudes de la vie sociale; qu'on avait pu soutenir ces choses-là du temps de la Restauration, et sous un gouvernement qui s'était laissé subjuguer par des tendances anti-nationales, mais qu'une telle prétention était insoutenable sous un gouvernement national; qu'un gouvernement national ne pouvait être chargé de trop de choses; que sa mission véritable était de conduire toutes les affaires de la société, de se mêler directement à tous ses travaux, de se montrer le promoteur habile et actif de toutes les grandes entreprises, etc.

Je n'essaierai pas de dire ce qu'ont fait de mal ces théories, reproduites à satiété depuis la révolution de 1830; ce qu'elles ont fomenté de corruption, ce qu'elles ont préparé de difficultés à l'avenir, ce qu'elles ont semé de germes de trouble, ce qu'elles ont mis notamment de confusion dans les idées, et à quel point elles ont altéré le peu d'intelligence qu'on avait acquis durant la Restauration des véritables attributions de l'État, attributions dont tous les bons esprits alors s'efforçaient de se former des idées justes, et dont le sentiment depuis semble s'être entièrement perdu. Je me borne à faire remarquer combien est destitué de sens le motif sur lequel ces théories se fondent, et ce qu'il y a d'absurde à dire que les attributions de l'État, limitées ainsi qu'il a été dit plus haut, seraient infiniment trop restreintes.

On ne prend pas garde que le travail de cette limitation, qui ne saurait s'opérer sans son concours, sera déjà pour lui une tâche immense, et qu'il ne parviendra à accomplir qu'avec infiniment de temps, de soins et d'efforts ([1]).

On ne sent pas suffisamment d'ailleurs combien sa tâche,

([1]) *V.* ce qui a été dit à ce sujet, t. I, p. 529 et suiv.

alors même que déjà elle aurait été ainsi transformée, serait encore considérable, et quel travail ce sera, dans tous les temps, que le maintien, au sein d'une liberté croissante, d'un ordre toujours plus exact; que le soin de faire naître et d'entretenir entre les hommes des relations de plus en plus perfectionnées; qu'une habile et active administration, en un mot, de la justice civile et pénale, et, avant tout, qu'une juste et intelligente détermination de ce qui doit être permis et de ce qui doit être défendu.

Cette tâche, qu'on trouve si simple, exigerait bien des améliorations dans la plupart de nos codes, et l'on ne prend pas garde combien, à beaucoup d'égards, ils l'ont encore imparfaitement remplie; combien notamment ils renferment de preuves que le législateur n'a pas suffisamment connu les lois économiques de la société et les conditions naturelles de son développement; combien à cet égard il s'est glissé d'erreurs dans nos lois civiles (1); combien nos lois administratives apportent de restrictions indues à la liberté du travail; combien, au milieu de tant de gênes inutiles, il manque encore à l'ordre de désirables garanties; combien finalement il reste d'imperfections dans le départ qui a été fait du tien et du mien, du bien et du mal, des choses à autoriser ou à interdire, dans le choix des formes destinées à régler l'application de la loi au fait, dans celui des peines employées à réprimer les faits punissables et à corriger les penchants anti-sociaux. Il est certainement permis de dire que dans beaucoup de ces choses il

(1) *V.*, à ce sujet, dans les *Mémoires de l'Acad. des sciences morales et politiques*, t. II, p. 261, un excellent travail de M. Rossi. Si le code civil a pu fournir matière à de telles remarques, on sent combien les autres branches de notre législation, et en particulier notre législation administrative, seraient plus propres encore à provoquer de semblables réflexions.

n'y a encore, à bien des égards, que des à peu près, et que l'art de gouverner les hommes, qui semble avancé quand on songe à la rudesse et à la grossièreté de ses débuts, est encore dans un état d'enfance, comparé à ce qu'il est susceptible de devenir, et à ce qu'il deviendra de plus en plus sans doute, à mesure que le gouvernement, dont l'activité s'est fourvoyée dans tant de fausses directions, concentrera davantage cette activité, sollicitée aujourd'hui par tant d'objets étrangers à ses attributions véritables, sur l'objet essentiel qui devrait l'occuper, c'est-à-dire sur le soin si grave, si compliqué et si étendu de réprimer les faits nuisibles, de corriger les penchants anti-sociaux, de former, en un mot, les habitudes qui doivent présider aux relations.

On ne saurait assez dire quels sont l'intérêt et l'importance de cette tâche. Plus le monde avance, en effet, plus il s'engage dans les voies du travail, et plus il a besoin que la puissance publique, en gênant de moins en moins ses travaux, lui procure une sécurité toujours plus parfaite, et réprime de mieux en mieux dans ses habitudes ce qui est de nature à troubler la paix.

Cette sécurité est pour les peuples laborieux et cultivés la chose du monde la plus désirable. Si ceux qui font de la guerre leur élément, qui passent leur vie au sein du trouble et des alarmes, peuvent à la rigueur s'en passer, il n'en est pas ainsi de ceux qui travaillent et se civilisent. Ceux-ci commencent bientôt à éprouver un besoin croissant de sûreté, et si ce besoin n'est pas satisfait, il arrive infailliblement qu'ils déclinent. Sitôt que la sûreté diminue, le travail se ralentit ; les désordres s'aggravant et se prolongeant, le travail se décourage et s'arrête ; les valeurs existantes sont consommées, la misère fait irruption, la population décroît et devient

de plus en plus rare : ralentissement du travail, appauvrissement, dépopulation, tel est l'enchaînement d'effets désastreux qui se manifeste inévitablement partout où la sûreté vient à manquer, et ces effets sont d'autant plus sensibles, que le trouble et le découragement ont plus d'intensité et de durée.

Il y a eu des preuves de ceci dans tous les pays du monde, et il y en a encore partout où l'on a des violences ou des déprédations à craindre, partout où l'on peut être traité en pays conquis, que les conquérants soient venus du dehors ou qu'ils aient surgi du sein de la population même. Il est digne de remarque que les pays privés de sûreté présentent tous un esprit uniformément misérable. Qu'on songe à ce que sont devenues les riches contrées tombées sous la domination des Turcs; qu'on se souvienne de l'état où le régime de la terreur avait, en quelques années, fait tomber la France; qu'on voie celui qu'offre, depuis plus de trente années, malgré son affranchissement, l'Amérique méridionale, en l'absence de tout gouvernement durable et régulier; qu'on pense encore à la situation que commençait à présenter la France, dans les premières années qui suivirent la révolution de juillet, sous l'influence des émeutes, et avant que le nouveau régime eût suffisamment réussi à les décourager; à la réduction que les consommations subirent; à ce qu'il y eut, quelque temps, d'entreprises ajournées, de travaux interrompus, de fabrications réduites, d'établissements inoccupés, de capitaux qui s'éclipsèrent, etc. Je pourrais aisément multiplier les exemples : rien ne serait moins difficile que d'en trouver de nombreux et de frappants (1).

---

(1) *V.*, pour l'appréciation des effets que produisaient les désordres dont fut accompagnée, durant plusieurs années, la révolution de 1830, l'article excellent que M. Saulnier, directeur de la *Revue brit.*, publiait

En l'absence de protection et de sécurité suffisantes, tous les biens perdent de leur valeur, et toutes les facultés productives sentent décroître leur énergie : avec de la sécurité, au contraire, la valeur de tous les biens s'accroît, et toutes les facultés deviennent actives et fécondes. A chaque progrès de la sûreté et de la confiance qu'elle inspire, se développe un surcroît de prospérité, et chaque accroissement de prospérité rend le maintien de la sûreté plus désirable et plus nécessaire.

Il est impossible de ne pas être frappé des progrès que font les besoins d'ordre, à mesure que s'étend et se perfectionne la civilisation. Ces besoins veulent être de mieux en mieux satisfaits comme tous les autres, et l'on en vient à raffiner sur ceux-là comme sur tous : on éprouve le désir d'une justice plus prompte, plus exacte, plus complète; on demande qu'elle soit toujours mieux dirigée, qu'elle respecte davantage la liberté en maintenant plus exactement l'ordre, qu'elle maintienne l'ordre dans l'intérêt même de la liberté, qu'elle le fasse consister à empêcher que nul ne soit troublé dans l'usage innocent de ses facultés et de ses ressources; enfin, cette sécurité dans la liberté, on ne veut pas seulement qu'elle soit entière, mais encore qu'elle soit durable, et non-seulement qu'elle acquière de la stabilité, mais qu'en s'affermissant elle se généralise, que le sentiment s'en étende graduellement sur de plus grands espaces et sur un plus long avenir, qu'elle permette de plus en plus de s'engager dans des entreprises à long terme et d'étendre partout ses relations.

Ces dispositions d'esprit sont la chose du monde la plus naturelle; elles sont la suite nécessaire et forcée des progrès

---

sous le titre de *Bilan de la guerre et des émeutes*, dans le t. VII, p. 5 et suiv. de la 2e série de ce recueil.

de la civilisation et de la nature des arts qu'elle développe : il est en effet dans la nature de ces arts de ne pouvoir croître et fleurir qu'au sein de la paix, et de la réclamer toujours plus entière et mieux affermie.

C'est un effet de la civilisation, à mesure que de nouvelles industries s'installent, que les travaux se diversifient, que s'activent et se multiplient les entreprises, et qu'il s'y engage de plus grandes masses de capitaux, d'augmenter continuellement le nombre des existences vulnérables.

C'est encore un effet de la civilisation, à mesure qu'elle accroît le nombre de ces existences, de les rendre, en liant d'une manière toujours plus étroite le succès de leurs travaux et l'accroissement de leur bien-être au maintien de la paix, de plus en plus sensibles à ce qui peut la troubler, et de leur inspirer une aversion croissante pour le désordre. Nous avons sous les yeux une multitude d'exemples généraux et particuliers de cette sensibilité, de cette susceptibilité des populations engagées dans les voies du travail, et de la facilité avec laquelle elles prennent l'alarme, surtout à la suite de longues agitations, et quand elles ont été souvent privées de cette sûreté qui leur est si nécessaire. Qu'on en juge par les fluctuations quotidiennes du crédit public, par sa mobilité extrême, par l'effet que produisent, pour peu qu'elles soient sérieuses, les menaces de guerre ou de sédition ; et pour ne citer qu'un fait particulier, qu'on en juge par l'émotion que causait en Angleterre, il y a quelques années, pendant le procès de Mac-Leod, la crainte d'une rupture avec les États-Unis, et l'anxiété avec laquelle on y attendait des nouvelles. « L'impatience était si grande à Liverpool, écrivait un journal au plus fort de la crise, que, dès que le *South-America*, qui est arrivé le premier, a été signalé, toutes les affaires ont été suspendues, la bourse et les maisons des principaux né-

gociants sont devenues entièrement désertes, et tout le monde a couru sur la jetée. »

Et non-seulement la civilisation, en accroissant indéfiniment le nombre des hommes qui ne peuvent se passer de sûreté, leur inspire ainsi le besoin d'une sûreté toujours plus profonde, mais elle veut encore, ai-je dit, que cette sûreté acquière plus de stabilité et de durée ; car les entreprises auxquelles ils se livrent, exigeant souvent beaucoup de temps, et étant d'ailleurs destinées à se renouveler sans cesse, requièrent naturellement un repos sans intermittence, et pour ainsi dire sans fin ; et elle demande en outre que cette sûreté devienne de plus en plus générale ; car il est aussi essentiel qu'ils ne soient pas troublés dans leurs échanges que dans leurs travaux ; et, partant, que les populations avec lesquelles ils sont en relations d'affaires, n'aient pas vu non plus leurs spéculations interrompues; que la sécurité universelle, en encourageant toutes les industries, ait rendu faciles toutes les transactions, et, en multipliant partout les produits, ouvert partout la voie aux achats et aux ventes.

Enfin, c'est encore un effet de la civilisation, en affermissant et en étendant la sûreté, de vouloir qu'elle soit d'une nature toujours meilleure, c'est-à-dire qu'elle coûte de moins en moins à la liberté ; car, si elle est si désirable, c'est dans l'intérêt du travail, qui ne peut pas plus se passer de liberté que d'ordre, et il faut qu'il y ait sûreté aussi dans la possession et le libre usage de ses facultés.

Encore une fois, on ne peut pas trop dire à quel point tous les travaux, pour se développer, ont besoin de jouir, au sein d'une liberté toujours moins limitée, d'une sécurité toujours plus profonde, plus générale, plus durable. Cette sécurité, dans une grande liberté d'action, est le principe même de

leur fécondité : spéculations, projets, intelligence, activité, tout s'arrête dès que la sûreté vient à manquer.

Combien donc n'est pas importante, surtout quand elle est bien remplie, la mission d'ordre que la société confie au gouvernement, et la classe particulière d'habitudes qu'il est spécialement chargé de former, la classe des habitudes civiles, celle des mœurs qui président aux relations! La tâche du gouvernement la plus immédiate est d'arrêter matériellement tout trouble, tout désordre, de vider les débats, de juger les différends, d'assurer l'exécution de ses sentences; mais sa mission plus éloignée, c'est de faire naître, en remplissant bien ces devoirs, des habitudes qui rendent plus tard les mêmes perturbations, sinon impossibles, du moins plus difficiles et graduellement plus rares.

Il n'y a pas de termes pour apprécier le bien que fait la puissance publique, seulement en arrêtant de fait le cours des violences et des contestations privées, en punissant les malfaiteurs, en forçant les plaideurs à accepter des juges. Le seul fait de cette intervention, alors même qu'elle ne serait pas de la meilleurs nature, et à plus forte raison quand elle réunit tous les caractères d'un service public intelligent et juste, en même temps que ferme et modéré, est déjà un bienfait inappréciable, et qui n'est apprécié à toute sa valeur que dans les moments redoutables où le cours des lois est interrompu, où l'autorité n'a pas su conserver l'ascendant nécessaire pour les faire respecter, et où chacun est exposé au déchaînement des passions particulières ou collectives. Ce bienfait est tel, que, sans une semblable intervention des pouvoirs publics, non-seulement il n'y aurait de possible ni travail, ni accumulation, ni population croissante, mais que la société n'existe qu'à condition d'être ainsi secourue, et que

c'est là le premier et le plus grand des services à lui rendre.

Quand donc par son intervention le gouvernement ne ferait autre chose que réprimer matériellement les désordres et assurer de fait l'observation de certaines règles, hors desquelles il n'y a pas d'existence possible pour la société, il jouerait dans la société le rôle le plus important, et y exercerait la plus salutaire des influences. Mais au-delà de cet effet immédiat, il en produit, par voie de conséquence, un second, qui est d'accoutumer les hommes à l'observation des règles qui sont la condition fondamentale de l'existence et des progrès de la société, de les former aux habitudes de la vie civile; et son influence, sous ce second aspect, est d'autant plus digne d'être appréciée, qu'il ne réussit véritablement à maintenir l'ordre et le bon accord dans la population qu'à mesure qu'il est mieux secondé par les habitudes publiques, et que les règles de justice qu'il prescrit puisent dans l'assentiment moral, et, au besoin, dans l'assistance matérielle des populations la force dont elles ont besoin pour se faire respecter. Aussi peut-on dire qu'en rendant les hommes sociaux, qu'en les façonnant aux bonnes habitudes civiles, il est, sans comparaison, de tous les arts qui agissent sur eux, celui qui leur donne la plus haute valeur, et qui contribue avec le plus d'efficacité et de puissance à tous les développements que rend possible le maintien de l'ordre et de la paix dans les relations.

Il faut ajouter que dans un État constitutionnel il n'obtient pas ce second effet de rendre les hommes sociables et d'en former de bons citoyens seulement en agissant sur eux, mais encore en les associant à son action et en les faisant participer à l'exercice des divers pouvoirs qu'il exerce : à la puissance législative par l'institution de l'électorat politique et des corps représentatifs, à l'administration de la justice par

l'intervention du jury, à la conservation de l'ordre public et des lois par l'établissement des milices ou des gardes nationales. On sent en effet que, s'il les instruit de leurs devoirs en agissant sur eux par les lois qu'il rend, par la publicité qu'il leur donne et par l'application particulière qu'il en fait, il doit contribuer plus directement encore à cet effet en les associant à ses actes, et en les initiant aux difficultés pratiques du gouvernement et de l'administration, de la législation et de la justice. On peut dire qu'il complète par là leur éducation et leur donne la façon la plus élevée qu'ils soient susceptibles de recevoir. Il ne doit, il est vrai, autoriser cette participation des citoyens à l'exercice des pouvoirs publics qu'avec infiniment de réserve, et il suffit de dire qu'elle est destinée à compléter leur éducation, pour faire sentir qu'elle ne peut être raisonnablement permise que lorsque beaucoup d'autres acquisitions ont déjà eu lieu ; mais, sans nous inquiéter ici des précautions avec lesquelles elle doit être autorisée, répétons que lorsqu'elle l'est avec l'intelligence et la prudence requises, elle leur est profitable au plus haut degré, et que s'ils se forment à la vie sociale en subissant passivement l'action des pouvoirs publics, à plus forte raison y doivent-ils faire des progrès, lorsqu'ils sont admis à participer à cette action d'une manière active et directe.

En somme, je ne crois pas qu'il soit possible d'exagérer l'importance du rôle que joue le gouvernement, ni la valeur de l'influence qu'il exerce en maintenant l'ordre dans la société, et surtout en y faisant naître les habitudes les plus propres à l'assurer : le respect pour les personnes, pour les propriétés, pour la pleine et générale liberté du travail, pour l'inviolable possession de ses fruits, pour la facilité des transactions, pour la fidèle exécution des contrats, pour la liberté des transmissions de bien gratuites, en même temps que des

aliénations à titre onéreux. Il ouvre, en faisant naître ainsi les vraies bonnes relations et les habitudes propres à les entretenir, toutes les sources de la prospérité sociale, et c'est avec juste raison qu'on le place au premier et au plus haut rang des arts qu'embrasse l'économie de la société..... Mais c'est assez nous occuper de sa nature et de son influence. Parlons maintenant de ses moyens ; et, après avoir dit en peu de mots de quel ensemble de pouvoirs il se compose, voyons quelles applications on peut y faire des principaux moyens de puissance auxquels se lie la liberté de tous les arts.

Rien de plus simple et de plus connu, au moins dans son ensemble, que les éléments dont est formé, et les moyens d'action dont est pourvu l'art élevé à qui est spécialement dévolu le soin de maintenir l'ordre, de distribuer la justice, d'entretenir les bonnes relations, et de façonner les citoyens aux habitudes qui les font naître. Cet art réunit pour cela, dans ses mains, quatre sortes de pouvoirs : le pouvoir législatif, un certain pouvoir administratif, le pouvoir judiciaire, le pouvoir exécutif; c'est-à-dire, le pouvoir qui fait la loi, celui qui en prépare matériellement l'exécution, celui qui l'applique, celui qui l'exécute. Chacun de ces pouvoirs, à son tour, en renferme plusieurs autres qui concourent de diverses façons à la fin particulière qui lui est assignée. Ainsi on voit figurer dans le pouvoir législatif, là du moins où le gouvernement a revêtu des formes constitutionnelles, des corps électoraux, des assemblées représentatives, et finalement le pouvoir royal, agissant par l'intermédiaire de ministres responsables. On remarque dans le pouvoir judiciaire plusieurs sortes d'officiers ministériels, des avocats, le ministère public, des jurés, des juges. Le pouvoir administratif, en se mêlant aux autres pour préparer matériellement leur action,

revêt de son côté diverses formes, et emploie un personnel plus ou moins nombreux. Enfin le pouvoir exécutif, qu'il agisse sur des sujets nationaux ou qu'il traite avec des nations étrangères, qu'il procède directement à l'application de la loi ou qu'il exécute seulement les décisions des tribunaux, a besoin à son tour d'un très grand nombre d'agents, dont l'action se produit sous une multitude de formes : le seul fait d'exécuter les sentences des tribunaux criminels, à mesure qu'on visera davantage, dans la punition des crimes, à la réforme des condamnés, deviendra pour lui une tâche immense et qui lui demandera le concours d'intermédiaires divers et nombreux, dont l'art existe à peine encore. Mais, quel que soit au reste le nombre d'agents qu'emploient tous ces pouvoirs et la diversité des formes qu'affecte leur activité, il est aisé de voir qu'ils tendent tous, par des moyens divers, à une fin commune, qui est la détermination, sur chaque chose, des devoirs et des droits de chacun, l'application journalière des lois qui déterminent ces devoirs et ces droits, et, quand la loi est juste et bien appliquée, un avertissement continuel donné aux citoyens des faits dont ils doivent s'abstenir, des bornes dans lesquelles ils doivent renfermer leur activité pour que la vie commune soit possible, pour que le cours des travaux et des prospérités sociales ne soit pas interrompu, et, comme conséquence, la graduelle formation des habitudes sociales et l'établissement et l'entretien des bonnes relations.

On remarque sûrement que, dans cette analyse sommaire des pouvoirs dont se compose l'appareil gouvernemental, je ne fais figurer que la portion du pouvoir administratif qui est nécessaire pour la mise en action des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, et que je ne parle pas, d'ailleurs, des autres branches de l'administration, et notamment de celles qui s'appliquent aux innombrables objets que l'État tient sous

sa tutelle et qu'il gouverne plus ou moins directement. Il ne faut pas se méprendre sur les raisons de cette lacune. On n'en doit inférer ni que je n'ai pas aperçu ce qu'il y a de plus considérable et de plus saillant dans notre établissement public, ni que je ne compte pour rien ce que d'autres peut-être seraient disposés à compter pour tout. Je sais quelle est la place qu'occupe dans l'ensemble des pouvoirs publics l'administration proprement dite. Je sais notamment quelle est l'importance et l'étendue de la tutelle que l'administration exerce sur une multitude d'objets. J'ai assez dit que cette tutelle ne pouvait être légèrement ni abandonnée, ni même modifiée. Je vais avoir plus d'une occasion de le rappeler dans le cours de ce chapitre. Je suis bien résolument d'avis qu'on n'y doit renoncer que lorsque la chose est devenue véritablement nécessaire et que les populations y ont été suffisamment préparées.

Mais, quelles que soient à cet égard l'étendue et la sincérité de mes réserves, il suffit que la tutelle administrative ne tende aucunement à la fin dont je m'occupe dans ce chapitre, pour que je n'aie point à la comprendre dans la nomenclature des pouvoirs dont le gouvernement a besoin pour arriver à cette fin. Or, il est certain qu'elle ne concourt point à la formation des bonnes habitudes sociales. Bien loin de là, son effet le plus manifeste est d'en prévenir ou d'en ajourner la formation. Qui ne sent, en effet, que dans les choses qu'elle soustrait à l'activité particulière, et dans lesquelles elle se réserve le droit d'agir seule ou de ne permettre à personne d'agir qu'avec son autorisation, où il n'y a de volonté spontanée que la sienne, la volonté de personne ne peut se former? Il est possible, sans doute, qu'il y ait des raisons pour retrancher ainsi, au moins temporairement, de certaines choses du domaine de l'activité universelle. Il est sur-

tout possible qu'il paraisse commode à l'administration d'en agir ainsi, et d'empêcher d'user pour éviter qu'on ne mésuse. Mais ôter la possibilité de mal faire, est-ce accoutumer le monde à bien agir? Mettre sa volonté à la place de celle des populations, est-ce le moyen d'obtenir que la volonté des populations se forme? Il ne faut, pour juger combien la tutelle administrative est peu propre à produire un tel effet, qu'examiner comment elle procède et quelle est la nature de ses prescriptions. Je prie de considérer qu'elles consistent à peu près exclusivement en permissions à solliciter, en formalités à remplir, et que tout est bien dès que celui qui veut agir s'est mis en règle envers la tutelle; qu'il n'y a d'ailleurs, dans l'ensemble du régime auquel il est soumis, rien ou quasi rien qui l'avertisse des actions nuisibles et blâmables dont il doit s'abstenir, et rien par conséquent qui tende à lui donner de bonnes habitudes civiles; tandis que le système tout entier des pouvoirs de répression que j'énumérais tout-à-l'heure a pour objet, en l'abandonnant à son libre arbitre et en lui laissant toute la responsabilité de ses actes, de l'instruire de ce qui est bien, de ce qui est mal, de l'accoutumer à renfermer son activité dans les limites de l'ordre et de la justice, et de lui faire contracter ainsi les habitudes que recommande la bonne morale de relation.

J'éprouve le besoin de rendre ceci plus frappant par des exemples, et, en montrant la différence des procédés qu'observent, chacune de leur côté, la tutelle administrative et la justice des tribunaux, de faire mieux sentir celle de l'influence que l'une et l'autre doivent exercer sur les habitudes sociales des hommes soumis à leur action.

On sait, par exemple, comment procède la tutelle administrative, pour empêcher qu'il ne soit fait abus de la presse là où elle est chargée de ce soin. Elle se réserve ordinairement

de déterminer ce qu'il sera permis d'imprimer, à qui l'impression sera permise, par l'intermédiaire de qui pourront avoir lieu la vente et la distribution : Point d'imprimeurs ni de libraires sans brevet; point d'impression sans déclaration; point de publication sans dépôt; surtout, point de publication ni d'impression sans examen préalable de la censure et sans autorisation. Telles sont, en abrégé, ses défenses (1). Or, qu'y a-t-il là qui soit de nature à instruire un écrivain de ses devoirs, à le former aux règles d'une bonne morale sociale? Évidemment rien. On l'assujétit à des formalités qui n'ont rien à lui apprendre; on lui ôte toute liberté et toute responsabilité; on le soumet aux décisions arbitraires d'un tribunal secret, défenseur d'intérêts mobiles, inconnus, probablement peu avouables, puisqu'ils n'osent s'avouer et s'exposer à l'épreuve de la discussion : loin que de tels procédés tendent à éclairer sa conscience, ne les croirait-on pas combinés pour empêcher qu'il n'acquière aucune notion de ses vrais devoirs?

Tels ne sont pas les procédés de la justice. Elle laisse, d'une part, celui qui veut user de la publicité, à ses propres déterminations; et, d'un autre côté, elle l'avertit avec le plus grand soin des excès qu'il devra s'interdire : elle lui défend l'injure, la calomnie, la diffamation, la provocation au crime, à la sédition, à la guerre civile; elle le surveille attentivement pour voir s'il ne commet aucun de ces méfaits; elle le poursuit s'il s'en rend coupable; elle le châtie si sa culpabilité est reconnue; elle veille enfin à ce que le châtiment lui soit profitable. Sûrement, il peut y avoir plus ou moins de

(1) *V.* le régime qu'avait établi, à cet égard, le décret du 5 février 1810, qui avait fait de la direction de l'imprimerie, de la librairie et de l'exercice de la censure, une grande administration qui s'étendait à tout l'empire. *V.* aussi ce que la loi du 21 octobre 1814 avait conservé de cette législation.

justice et d'intelligence dans la création et la mise en œuvre de cet ensemble de moyens; dans la détermination ou la qualification des actes défendus, dans le mode de surveillance établi, dans le système de procédure institué, dans le choix des peines à infliger, et dans l'application et l'administration de ces peines; mais n'est-il pas évident que, par sa nature, tout ce régime tend aussi directement à former les habitudes sociales de ceux qui le subissent, que le précédent y tend peu? Passons à un autre exemple.

On sait par quelles voies la tutelle administrative cherche à empêcher qu'il ne soit formé aucun établissement de la nature de ceux qu'elle qualifie d'incommodes, d'insalubres ou de dangereux, dans des emplacements où ils puissent nuire. Elle n'admet pas que les particuliers puissent avoir à cet égard de volontés, ni qu'il faille les accoutumer à s'en former de justes et de raisonnables : elle ne leur parle, à ce sujet, ni de droits, ni même de devoirs; elle concentre exclusivement leur attention sur des formalités à remplir, formalités qui varient suivant la classe de l'établissement à créer et le plus ou moins de gravité des inconvénients qu'il présente. S'agit-il, par exemple, d'établissements de la première catégorie? elle exigera qu'il soit fait au préfet une demande, que ce magistrat la transmette à tout ce qu'il y a de municipalités dans un rayon de cinq kilomètres autour de l'établissement à fonder, qu'elle soit affichée dans toutes ces communes, et qu'elle y devienne la matière d'une enquête dans laquelle chacun, particulier ou maire, sera admis à s'opposer; on consultera les ingénieurs, les conseils de salubrité, les architectes de la petite voirie; il y aura avis du conseil de préfecture, avis du préfet, avis du ministre, avis du comité des travaux publics, et tout se terminera finalement par une ordonnance arbitraire, rendue en Conseil-d'État. Telle est la

série de formalités par lesquelles devra passer celui qui voudra fonder un établissement incommode, insalubre ou dangereux, de la première classe. Or, qu'y a-t-il là qui tende à l'instruire de ses véritables obligations, des distances où il doit se placer, des précautions que raisonnablement il doit prendre? Rien. La tutelle administrative se charge de décider tout cela pour lui. Elle n'admet pas qu'à cet égard il puisse jamais apprendre à se conduire, ni qu'elle doive rien faire pour l'accoutumer à prendre de lui-même de bonnes déterminations.

En serait-il ainsi dans l'ordre des procédés judiciaires? Sûrement non. Tout dans ceux-ci, en laissant les citoyens à leur libre arbitre, tendrait à les avertir des bornes où ils doivent s'enfermer. Ils sauraient que le droit qui leur appartient d'exercer leur industrie et d'user de leur propriété ne peut pas impliquer celui de nuire. Ils trouveraient dans la loi l'expresse défense de rien faire sur leur propriété qui pût altérer sensiblement la valeur des propriétés voisines, ou de devenir pour les voisins une cause appréciable d'insalubrité, d'incommodité ou de danger. Ils seraient d'ailleurs l'objet d'une exacte surveillance, et s'ils ne tenaient pas compte des défenses de la loi, si, par incurie ou par témérité, ils faisaient sur leur fonds des choses qui fussent pour les voisins une cause imminente de dommage, on n'attendrait pas que le dommage fût arrivé pour réprimer cette infraction aux règles de la prudence et les obliger à détruire, à déplacer, à rectifier les ouvrages exécutés. Ils seraient ainsi très directement intéressés à prendre leurs précautions d'avance, à s'éclairer de l'avis des hommes de l'art, à s'entendre au besoin avec leurs voisins, et, finalement, à ne pas s'exposer au danger d'être obligés de détruire ou de changer leurs travaux avant même de s'en être servis. Tout, dans la loi et dans l'appli-

cation qui en serait faite, tendrait également à les instruire de la mesure de leurs obligations, et à leur faire contracter à ce sujet des habitudes en harmonie avec la connaissance des véritables règles.

Rien ne serait si aisé que de rapprocher, sur beaucoup d'autres points, les procédés de la tutelle administrative de ceux de la justice, et de confirmer par de nouveaux exemples la preuve que ceux-ci sont infiniment plus propres que ceux-là, ou plutôt sont exclusivement propres à nous former aux bonnes habitudes de la vie civile. Mais la proposition parait suffisamment établie. Je répète qu'il peut y avoir dans les convenances administratives, dans l'état des esprits, dans le pli qu'on leur a fait prendre, des raisons suffisantes pour respecter les règles établies ; mais il n'est pas permis de dissimuler que, sur les points qui restent soumis ainsi à la tutelle de l'administration, la formation des habitudes sociales est plus ou moins entravée et faussée, et partant qu'il ne saurait y avoir lieu de faire figurer cette tutelle dans la nomenclature des pouvoirs publics qui sont véritablement préposés à la formation des habitudes en question.

Il y a d'ailleurs une raison particulière de ne s'en point occuper ici, dans cette considération qu'elle tend naturellement à s'amoindrir, à se circonscrire. C'est l'effet des développements successifs de la société. Peu à peu l'activité individuelle tend à prendre la place de l'activité administrative. Ce progrès, quelque lent et disputé qu'il soit, et qu'il doive être, est constant. Il se fait sentir dans toutes les branches de l'activité sociale, depuis l'exercice des droits politiques jusqu'à celui des dernières professions réglementées, et, à mesure qu'il s'accomplit, ce qui était jusque-là réglé préventivement par l'administration, tombe sous la surveillance et les répressions de l'autorité judiciaire, qui, en laissant les

citoyens à leur libre arbitre, se borne à les retenir dans la bonne voie quand ils s'en écartent et à les y ramener quand ils en sont sortis.

A vrai dire, les progrès du gouvernement consistent surtout dans cette substitution graduelle de l'activité de la société à celle de l'administration, et de la police judiciaire à la police administrative. Peu à peu des choses que le gouvernement tenait directement sous sa main lui échappent, pour tomber dans celles de la communauté ; et dès qu'une chose jusque-là dépendante de lui vient à tomber ainsi dans le domaine de l'activité générale, il y a pour lui nécessité d'examiner à quelles actions nuisibles et punissables elle pourra donner lieu, devant quels juges et suivant quelles formes ces actions seront poursuivies, à quelles réparations seront tenus ceux qui les auront commises, quelle punition leur sera infligée, comment cette punition sera subie. Ce n'est que lorsqu'elle a été l'objet de ces diverses dispositions, que cette chose, livrée jusque-là à l'arbitraire administratif, commence à être gouvernée comme elle doit l'être, et les perfectionnements du gouvernement consistent surtout dans ces retranchements successifs du domaine de l'arbitraire, et dans la substitution, sagement et habilement préparée, à cet arbitraire, de l'autorité de la loi et de celle des tribunaux, appliqués uniquement à la répression des actes nuisibles.

Sans doute il est fort à souhaiter que la tutelle de l'administration, sur tous les points où elle ne peut encore être remplacée par la libre activité du public, agissant sous les regards et les avertissements de la justice, soit bien constituée et bien exercée ; mais, dans l'intérêt qui nous occupe, ce qui importe surtout c'est qu'il en soit ainsi des pouvoirs qui ont véritablement pour mission de former la morale sociale ; c'est que la base de ces pouvoirs soit bien placée, c'est-

à-dire dans les mains de la partie de la population où l'état de la société veut qu'elle se trouve ; c'est en outre qu'ils soient habilement et libéralement constitués; c'est encore qu'ils soient pourvus d'attributions convenables ; c'est enfin et par-dessus tout qu'ils soient capables de faire de ces attributions un bon emploi ; c'est-à-dire que le pouvoir législatif sache déterminer d'une manière intelligente et juste les actions qu'il faudra s'interdire, les réparations auxquelles seront tenus et les traitements que devront subir ceux qui commettront ces actions ; que le pouvoir judiciaire sache faire une application impartiale et éclairée de ces dispositions aux espèces qui lui seront soumises; que le pouvoir exécutif finalement sache préparer la mise en action de la législature et des tribunaux, et opérer tout à la fois l'exécution des lois et celle des décisions judiciaires. Occupons-nous donc essentiellement de cette partie fondamentale du gouvernement, et voyons quelles applications on peut y faire des moyens généraux d'action sur lesquels la puissance de tous les arts repose.

Après avoir reconnu la nécessité de ces moyens jusque dans les arts qui semblaient le moins en comporter l'emploi, et, par exemple, dans le sacerdoce, il paraîtra naturel sans doute que la même nécessité se manifeste dans le gouvernement, et elle y est en effet évidente. Nous allons voir qu'à l'exemple de tous les autres arts, celui qui pourvoit à la police sociale et qui se charge de la formation et de l'entretien des bonnes relations, a besoin à la fois des moyens d'action qui tiennent aux personnes et de ceux qui se réalisent dans les choses ; qu'il demande, sous le rapport des affaires et sous le rapport de l'art, les diverses aptitudes générales dont la nécessité s'est révélée à nous dans toutes les industries; qu'il exige des mœurs privées d'autant plus honorables et surtout une morale de relation d'autant plus juste et plus éclairée,

qu'il a, plus qu'aucun, mission d'apprendre à vivre à tous les autres; que, d'une autre part enfin, il lui faut, comme à tous, des ateliers, des centres d'action bien situés, bien organisés, pourvus de divers ordres d'instruments ou de mécanismes, et où les occupations soient convenablement séparées et distribuées.

Et d'abord nous allons reconnaître aisément qu'il n'est pas d'art où soient plus hautement réclamés les divers ordres de talents qui constituent le génie des affaires, et en premier lieu le talent du spéculateur.

S'il est un art, en effet, où l'on ait été possédé du démon de la spéculation, depuis un demi-siècle surtout, et au milieu des passions ambitieuses ou cupides que nos révolutions ont soulevées, cet art est certainement la politique. Non-seulement il n'en est pas où l'on ait spéculé davantage, mais il n'en est pas où les spéculations aient été habituellement plus irréfléchies et aient abouti plus fréquemment à des résultats déplorables. Qui pourrait compter dans les pays libres de l'Europe les échecs qu'ont essuyés les partis, seulement depuis cinquante ans? Qui pourrait dire ce qu'il a été fait régulièrement ou irrégulièrement de tentatives de réformes, et combien en noterait-on qui aient été menées habilement et heureusement à fin? Quelles séries de mécomptes, de déboires, d'entreprises avortées, de mystifications cruelles? Quel était l'objet proposé, et quels ont été, la plupart du temps, les résultats obtenus? Combien de violences n'est-il pas sorti d'entreprises destinées à mieux assurer les droits de tous? Quels désordres ne sont pas nés de spéculations qui visaient à rendre les relations plus justes, plus régulières et plus paisibles? Que de projets qui devaient hâter le cours de la prospérité générale, et qui n'ont amené que des dépré-

dations et des destructions? Et quels n'ont pas été les retours des révolutions même les plus heureuses? Quelle peine les plus triomphantes n'ont-elles pas eu à trouver un milieu où elles pussent se fixer? Quand s'arrêteront et à quoi s'arrêteront celle de l'Amérique espagnole et celle de l'Espagne? Combien, chez nous, même, où, dès le début, on avait peut-être plus d'avance, n'y a-t-il pas eu, depuis cinquante ans, de changements de régime; et maintenant que nous semblons être parvenus à un régime plus stable, quelle instabilité encore dans les ministères et dans les majorités qui les appuient, et comment ne pas reconnaître ce qu'il reste d'incertitude dans nos principes, quand on songe que, depuis la révolution de 1830, nous avons eu treize ministères en dix ans, tandis qu'en quatre-vingt-sept ans l'Angleterre n'en a eu que vingt-quatre ([1])? Enfin, dans les réformes de détail qu'on a entreprises, combien d'erreurs encore et de lacunes et d'incorrections? Combien de choses mal commencées et qu'il a fallu reprendre en sous œuvre? Combien de choses qu'on croyait avoir terminées, de choses décrétées et redécrétées, et qui sont toujours à faire ou à refaire?

Et veut-on savoir d'où sont venues toutes ces déceptions? de ce que les spéculateurs politiques spéculaient mal; de ce que les réformes qu'ils tentaient de faire n'étaient presque jamais convenablement et suffisamment préparées. Ces spéculateurs ne savaient pas assez combien ils avaient de choses à considérer, combien ils avaient de précautions à prendre, et quelle distance il y a trop souvent dans leur art des vérités consacrées par la théorie aux vérités devenues suscep-

---

([1]) En 87 ans, c'est-à-dire de 1754 à 1841. *V.* dans les *Débats* du 3 septembre 1841, la liste chronologique de ces vingt-quatre ministères.

tibles d'application ? Les spéculateurs politiques ont ordinairement le tort de croire que tout ce qui est vrai en droit pourrait être immédiatement traduit en fait, ou, plus brièvement, que tout ce qui est vrai est praticable. Ils font profession de penser que les idées les plus justes sont nécessairement les plus communes; que les plus avancées sont par cela même les plus généralement reçues; que le public, en fait de lois, a la science infuse; qu'une multitude d'hommes, médiocrement instruits en particulier, doivent naturellement former un peuple intelligent, pris en masse; que la volonté générale ne peut pas errer; qu'on ne saurait, en conséquence, reconnaître trop de droits à la généralité des habitants d'un pays; qu'il suffit de leur attribuer de grands pouvoirs, pour être sûr qu'ils en feront un bon usage; qu'on perfectionne toujours l'autorité en en généralisant l'exercice, et que le vrai moyen de l'avancer est de la faire descendre; que d'ailleurs, alors même qu'une nation est peu avancée, on peut suppléer aisément par l'émotion à ce qui lui manque de lumières, la moraliser en l'exaltant, lui donner des vertus par ordonnance, suppléer aux mœurs par les lois, neutraliser les vices du fond par l'adresse et la subtilité des formes, et, alors même qu'elle serait dominée par le plus âpre égoïsme, la constituer de si bonne sorte, qu'elle agisse comme si elle n'était déterminée que par la considération désintéressée du bien général (1).

C'est ainsi que les spéculateurs raisonnent. Et quels exem-

---

(1) *Il faut*, disait l'abbé Sieyès, que, dans la décadence même des mœurs politiques, lorsque l'égoïsme paraît gouverner toutes les âmes, *il faut, dis-je, que*, même dans ces longs intervalles, *l'assemblée d'une nation soit tellement constituée, que les intérêts particuliers y restent isolés, et que le vœu de la pluralité y soit toujours conforme au bien général.* CET EFFET EST ASSURÉ SI LA CONSTITUTION EST SUPPORTABLE. (*Qu'est-ce que le Tiers-État?* p. 205, Paris, 1822.)

ples n'ont-ils pas donné, de nos jours, de ces divers écarts? Quelles espérances, depuis un demi-siècle, n'a-t-on pas fondé sur l'extension des droits politiques, abstraction faite de l'aptitude naturelle et de l'expérience acquise des populations? Que n'a-t-on pas attendu des déclarations de droits? Quelle foi n'a-t-on pas placée dans l'artifice des formes constitutionnelles? N'est-il pas vrai qu'on fait dépendre, avant tout, l'amélioration des pouvoirs publics de l'appel d'un plus grand nombre de citoyens à l'électorat, à l'éligibilité, et en général d'une participation plus étendue des populations à l'exercice des divers pouvoirs que le gouvernement embrasse? N'est-il pas vrai qu'en accusant les gouvernements de demeurer en arrière, on vise toujours davantage à faire partir le mouvement des réformes des classes les moins avancées? N'est-il pas vrai qu'on croit à la possibilité de suppléer par des artifices d'organisation à ce qu'il peut leur manquer de lumières et d'expérience? N'est-ce pas ainsi qu'on procède à peu près partout depuis cinquante ans? Les peuples de l'Amérique espagnole n'avaient-ils pas cru fermement qu'il leur suffisait de décréter chez eux les constitutions des États-Unis pour y établir des gouvernements pareils à ceux de l'Amérique septentrionale, et avaient-ils songé le moins du monde à la différence morale des situations? Enfin, ne tombe-t-on pas plus ou moins partout dans des erreurs du même genre, et quand on tient en général si peu compte du véritable état des populations, faut-il s'étonner des graves échecs qui sont au bout de tant de folles entreprises?

Le vice fondamental de la plupart de ces spéculations est de ne pas distinguer suffisamment ce qui peut être désirable en droit de ce qui en fait est praticable, ou ce qui est praticable maintenant de ce qui ne le sera que dans un avenir plus ou moins éloigné.

Les réformateurs qui demandent l'extension des droits politiques se fondent sur des banalités presque toujours excellentes en principe, théoriquement très vraies, mais qui, dans la plupart des cas, sont sans application possible, ou du moins actuellement possible. Comment croire, par exemple, à la nécessité actuelle parmi nous d'une extension des droits politiques, quand, dans les élections politiques, les plus importantes de toutes, il manque habituellement un nombre si considérable d'électeurs? quand le nombre des absents est encore plus grand dans les élections inférieures? Et comment croire qu'en abaissant le cens on trouverait plus de zèle, lorsqu'il est officiellement établi qu'à mesure que le cens s'abaisse, l'indifférence s'accroît?

D'un autre côté, les réformateurs qui désirent voir les pouvoirs publics libéralement et habilement organisés, expriment à leur tour un vœu qui est théoriquement fort raisonnable; mais ce qui est infiniment moins sensé, c'est de croire qu'une certaine organisation des pouvoirs publics suffirait pour neutraliser les vices des éléments dont on les aurait formés. Réunissez beaucoup d'hommes, disait Franklin, et vous réunirez inévitablement avec eux ce qu'ils peuvent avoir d'ignorance, de passions, de vices, de travers d'esprit de toute espèce. Nulle habileté politique ne pourrait faire instantanément d'un peuple ce qu'il n'est pas. Plus on lui donnerait des institutions libérales, et plus au contraire il s'y montrerait tel qu'il est. Il n'est pas d'artifice, d'organisation, l'expérience l'a assez prouvé, qui eût le pouvoir de lui épargner une sottise ou une violence que ses instincts ou le calcul mal éclairé de ses intérêts le pousseraient à commettre. Quoi de plus juste, théoriquement parlant, que la demande de l'abolition de l'esclavage, et quoi de plus libéral, d'un autre côté, que les constitutions des États-Unis? A-t-il été néanmoins au pouvoir

de ces constitutions d'assurer aux abolitionistes l'exercice de leur incontestable droit, ou même de préserver leur sûreté, et n'ont-ils pas été impunément poursuivis, traqués, lapidés, d'un bout de l'Union à l'autre? Je ne cite que cet exemple, et j'en pourrais citer des milliers. Une libérale organisation des pouvoirs publics, en principe fort désirable, ne répond à elle seule de rien, et les spéculations sur la forme de ces pouvoirs, abstraction faite de la nature des éléments dont ils sont formés, sont le leurre le plus grossier qu'il soit possible de présenter à des hommes raisonnables.

Enfin, les spéculateurs politiques qui veulent faire servir les pouvoirs constitués à la réforme de tel abus ou à l'établissement de tel principe, peuvent, en cela sans doute, entreprendre une chose excellente théoriquement. Mais si l'abus attaqué n'est pas suffisamment ruiné dans les intelligences, ou si le principe qui doit prendre sa place n'y est pas suffisamment établi, il n'y aura guère pour les auteurs de cet essai de réforme prématurée de chances de succès possible, et l'entreprise, excellente en théorie, avortera très probablement à l'application.

Qu'il s'agisse donc d'élargir la base des pouvoirs publics, de les mieux organiser, ou d'en faire les applications plus éclairées et plus libérales, il ne suffit pas de rechercher, comme les novateurs politiques, ce qui est désirable en principe, il faut tenir le plus grand compte de ce qui est praticable en fait.

Il semble en vérité qu'on n'ait jamais remarqué à quel point diffèrent ces deux ordres de recherches. Il faut pourtant prendre garde que les procédés de l'esprit n'y sont nullement pareils. Et en effet, tandis que le théoricien qui cherche ce qui est vrai, fait abstraction de toutes les circonstances, le praticien, pour arriver à la vérité, c'est-à-dire pour discer-

ner ce qui est réellement praticable, est obligé, lui, de tenir compte de toutes les circonstances, et d'examiner quelles sont, des vérités que la théorie enseigne, celles qui ne rencontreraient pas trop de résistance dans les faits.

Sûrement les deux espèces de recherches sont fort essentielles, et si un spéculateur sensé doit tenir compte avec le plus grand soin de la situation actuelle de la société, et ne rien tenter au-delà de ce que sa situation comporte, il ne doit pas se préoccuper avec moins d'attention et de sollicitude de sa fin, de ses tendances générales et des lois naturelles de son développement.

Rien, je l'avoue, ne me paraît moins digne d'un praticien éclairé et prévoyant que de parler légèrement des vérités de théorie, que de les reléguer parmi ces vérités qui ne sont bonnes que pour les livres, qui ne valent rien pour la conduite des affaires, et de ne consentir à leur rendre hommage en principe qu'à condition de n'en jamais tenir compte en fait; à peu près comme ces honnêtes débiteurs qui ne mettent un certain empressemnt à reconnaître leur dette qu'à condition qu'on se tiendra ainsi pour satisfait, et qu'on ne poussera jamais l'exigence jusqu'à vouloir que la dette soit payée.

Non : un homme d'État avisé ne rend pas seulement hommage aux saines théories; il tend encore, autant du moins qu'il le peut avec sûreté, à se rapprocher des directions qu'elles indiquent; il n'a accompli entièrement sa tâche que lorsqu'il a travaillé avec une égale sincérité à démêler les vérités applicables et à en préparer de loin l'application.

Mais notons bien et proclamons avec fermeté qu'il ne doit procéder à l'application des vérités, même les plus saines, alors surtout qu'elles n'ont pas été éprouvées, qu'avec une

extrême réserve et en ménageant les transitions avec le plus grand art.

Il n'y a d'hommes d'État complètement dignes de ce nom que ceux qui joignent à beaucoup de lumières encore plus d'expérience, et qui, théoriciens émérites, sont, en outre, des hommes d'exécution très habiles et très exercés.

Un réformateur politique a deux tâches essentielles à remplir : préparer la société à tous les biens désirables, faire actuellement le bien possible. Mais s'il doit toujours tendre au mieux désirable, il ne doit jamais tenter actuellement que le bien réellement préparé.

Le comble de la démence serait de proposer à un gouvernement sage de se placer à la tête des esprits novateurs. Un gouvernement ne peut gouverner qu'avec les idées qui gouvernent, avec des idées qui aient acquis une grande et incontestable majorité : n'est-ce pas assez dire qu'il ne pourrait rien avec des idées nouvelles, et qu'il doit s'en éloigner avec soin ? Un gouvernement doit se tenir loin des nouveautés, même alors qu'elles sont justes, et uniquement parce qu'elles sont des nouveautés. De ce que des idées universellement reçues aujourd'hui ont été des paradoxes autrefois, n'ayons pas la folie d'inférer qu'il pourrait gouverner par des paradoxes. Son devoir, au contraire, est d'écarter les idées paradoxales, même les plus heureuses, jusqu'à ce qu'elles aient eu la gloire de devenir des lieux communs, et d'attendre que les principes justes, mais nouveaux, professés par quelques esprits d'élite isolés, soient passés à l'état de persuasion générale.

En d'autres termes, c'est au milieu des idées qui dominent qu'est la vrai place de toute domination. C'est là que lui commande de se tenir, non-seulement la prudence, mais encore, notons-le bien, la justice. La justice, en effet, ne

veut pas que la minorité gouverne. En vain alléguerait-elle la bonne foi et la fermeté de ses convictions : la majorité, autrement impressionnée qu'elle, pourrait se dire et être en effet tout aussi fermement convaincue, et elle aurait en outre l'avantage si décisif d'être la majorité.

En vain encore la minorité remarquerait-elle que la raison a toujours commencé par être en minorité : on lui ferait cette réponse péremptoire que de ce que la raison commence toujours par être en minorité, il ne s'ensuit pas que la minorité a toujours raison ; on lui dirait que si la minorité a raison c'est à elle de le faire voir, en tâchant a force de bon sens, de bons arguments, de zèle, de patience, de désintéressement, de courage, de persévérance, de faire passer le grand nombre de son côté ; on lui dirait enfin que, fût-elle la raison même, la minorité ne mérite d'avoir raison qu'après s'être fait reconnaître pour ce qu'elle est, après s'être rendue familière aux intelligences, après avoir convaincu les moins éclairées et les plus défiantes de la justesse et de la pureté de ses vues, après avoir lentement, péniblement, laborieusement conquis la majorité.

C'est faute de vouloir se plier à ces règles élémentaires de bon sens et de justice, et parce qu'ils s'obstinent à en suivre de tout opposées ; parce qu'ils refusent de distinguer ce qui est vrai de ce qui est praticable ; parce qu'il leur convient de tenir pour praticable tout ce qu'ils trouvent leur compte à faire passer pour vrai ; parce qu'ils ne veulent pas se donner le temps de vérifier, de mûrir leurs idées, de les accréditer, d'en préparer sagement l'application ; parce qu'ils ne songent qu'à forcer la marche des choses, qu'à faire des surprises à l'opinion, qu'à exalter au lieu d'instruire, qu'à remplacer les voies lentes de l'examen et de la discussion par les entreprises héroïques et les procédés expéditifs ; c'est, en

un mot, parce qu'ils spéculent mal, déplorablement mal, que tant de spéculateurs politiques échouent. Je reconnais volontiers qu'il n'est pas d'art où l'on voie tant de désappointements, de déconvenues, de désastres, de forces perdues, d'entreprises avortées; mais on avouera qu'il n'en est pas où l'on se livre à plus de spéculations folles et que si les échecs y sont innombrables, ils y sont, en outre, presque toujours mérités.

Reconnaissons donc que s'il est un talent dont le besoin s'y fasse sentir, c'est celui que dans tous les arts nous avons placé en première ligne, le talent de la spéculation, c'est-à-dire le talent de discerner les choses qu'on peut raisonnablement entreprendre, les idées justes qu'on peut chercher à accréditer, et, parmi les idées justes plus ou moins accréditées, celles qui sont devenues assez familières, qui ont obtenu un assentiment assez ferme, assez éclairé, assez général, pour qu'on puisse, sans injustice et sans imprudence, essayer de les convertir en lois.

Autant il en faut dire de cette autre partie du génie des affaires que nous désignons par le nom de talents administratifs. Il n'est personne qui ne sache à quel point ces talents sont nécessaires au succès de toute réforme, au triomphe de toute nouvelle loi. C'est peu de ne décréter que des choses justes, sensées et tenues à bon droit pour praticables, il faut encore savoir en préparer habilement la mise en action. La réforme la mieux conçue échoue, si elle n'est organisée avec une certaine intelligence et convenablement pratiquée. Combien d'excellentes innovations qu'on a rendues vaines, dans tous les temps, par la maladresse ou la négligence de la mise en œuvre? Qu'importerait de proclamer la liberté la plus légitime, si l'on dédaignait de prévoir les délits qu'elle pourra servir à commettre, et de décider comment il sera pourvu à

la répression de ces délits, ou bien si, ces précautions ayant été prises, on négligeait de s'en servir et même de faire matériellement les dispositions nécessaires pour cela? Que pouvait devenir la liberté, qu'on a quelque temps tolérée, des représentations théâtrales, en l'absence de toute disposition faite pour en réprimer les excès? Que serait devenue la liberté de la presse sans les lois qui ont été rendues pour forcer les écrivains à en modérer l'usage, et sans l'ensemble des mesures qui ont été prises pour réaliser l'exécution de ces lois? Je n'insiste pas sur une vérité naturellement évidente. Le premier besoin de tout réformateur est, sans doute, de ne rien précipiter, de spéculer toujours avec sagesse; mais une autre condition, non moins indispensable au succès de ses réformes, c'est qu'elles soient bien administrées.

Me permettra-t-on d'ajouter qu'au talent de l'administrateur il est essentiel qu'il réunisse, ainsi que tout autre entrepreneur, celui du comptable, pris dans une acception très élevée, et qu'il doit savoir apprécier avec un haut discernement le produit et la dépense? La proposition, singulière en apparence, est au fond essentiellement vraie. Il n'y a pas à en douter, le spéculateur politique, ainsi que tout autre spéculateur, ne doit pas seulement être en état de juger si la chose qu'il veut entreprendre répond à un besoin réel de la société, et avoir en outre le talent de la mettre en œuvre, il faut aussi qu'il soit capable de juger si le produit vaudra ses frais. La réforme à laquelle il songe aurait, il le croit, de bons effets; la majorité des hommes instruits en jugent de même, et ils la désirent ainsi que lui. En est-ce assez pour l'entreprendre? Peut-être non. Si, pour opérer ce changement, en apparence si désirable, il y avait encore de forts obstacles à surmonter. s'il fallait s'engager dans des luttes longues et peut-être meurtrières, risquer la vie d'un bon nombre de citoyens,

troubler la paix de beaucoup d'autres, interrompre le cours paisible des idées, éveiller dans les cœurs les passions haineuses, diviser peut-être pour longtemps diverses classes de la société, il se pourrait que la réforme parût chère : il faut qu'il soit en état de l'apprécier; il le faut, même alors que les esprits y sembleraient le mieux préparés, et qu'il ne croirait pas avoir de si tristes résultats à craindre; il est bon, dans tous les cas, qu'il sache ouvrir à l'entreprise un compte intelligent et régulier qui fasse connaître ce qu'elle coûte et ce qu'elle rapporte, non pas seulement en francs et en centimes, bien que ce côté du compte ne soit nullement à dédaigner, mais en toute sorte de biens et de maux; qu'il sache la *créditer* de tous les avantages qu'elle procure, la *débiter* de tous les inconvénients qu'elle entraîne; et se mettre, par cette sorte de comptabilité morale en partie double, en état de l'apprécier sous tous les rapports, de juger par où elle réussit et par où elle pèche, en quoi elle mérite d'être maintenue et dans quels points elle aurait besoin d'être rectifiée.

Tous les talents qui constituent le génie des affaires, celui du spéculateur, celui du comptable, celui de l'administrateur, trouvent ainsi l'application la plus directe dans l'art élevé qui a pour mission spéciale de régler les relations, de former les habitudes sociales, et sont le premier ordre de moyens dont le gouvernement ait besoin pour agir avec sécurité et avec puissance, notamment pour procéder à la réforme des divers pouvoirs qui le constituent.

Nous n'éprouverons aucune difficulté à reconnaître, en second lieu, la force qu'il puise dans les moyens qui tiennent à l'art, et, avant tout, dans les notions techniques, dans ce que nous appelons la connaissance pratique du métier. N'en déplaise à certaines préoccupations, qu'on pourrait à bon droit

qualifier de pédantesques, ce moyen est de tous ceux qui tiennent à l'art celui qui est le plus nécessaire, et il n'est pas douteux que, pour participer d'une manière intelligente à une branche quelconque du gouvernement, et par exemple à la confection des lois et à l'administration de la justice, la connaissance expérimentale du sujet sur lequel doit porter la loi, celle de la législation existante, et celle de l'application qu'en font journellement les tribunaux ne soient infiniment préférables à toutes celles que pourrait posséder le plus grand docteur *in utroque jure*. Que valent pour les affaires une bonne partie des études juridiques imposées à l'enseignement public? J'ai entendu déplorer maintes fois le déclin où l'on avait laissé tomber dans les écoles la science des Bartole, des Dumoulin, des Cujas, des Domat, et les discussions ardues auxquelles on s'y livrait avant qu'on ne fût sorti du chaos d'où a été dégagée avec tant d'efforts la législation existante. Mais sont-ce là, en effet, des choses très à regretter, et, dans le nombre de celles qu'on y enseigne toujours, n'en est-il pas encore un bon nombre qui n'offrent qu'un intérêt de pure érudition? Pourrait-on même affirmer que l'étude qu'on y fait, du point de vue de la théorie et avant toute expérience acquise, de la législation en vigueur, est d'une véritable utilité pratique, et peut être considérée comme une préparation très convenable aux travaux de l'application? Trouverait-on, parmi les gradués qui en sortent, beaucoup d'hommes qui pussent s'engager sans embarras dans la conduite des moindres affaires? Les véritables hommes d'affaires ne sont-ce pas toujours ceux qui les ont pratiquées, qu'ils aient ou non figuré parmi les lauréats de l'École? et pour la proposition de la moindre loi, pour la conduite de la juridiction la moins importante, ne devrait-on pas préférer au docteur le plus érudit et le mieux stylé des

hommes rompus à l'application des lois établies, et véritablement instruits des difficultés de la pratique? Oui, sûrement, et c'est bien ainsi qu'on en use. L'expérience, en effet, a surabondamment prouvé que la science, l'étude, l'esprit et ses plus nobles facultés ne pouvaient tenir lieu d'une certaine pratique, et, qu'avant tout, la conduite des affaires réclamait des hommes accoutumés à les manier.

Entendons-nous néanmoins sur ces mots de *pratique* et d'*affaires*, et, tout en convenant que le talent que les affaires réclament le plus impérieusement, sous le rapport de l'art, c'est de savoir comment les affaires se traitent et d'être en état de les faire ainsi qu'elles se font, n'allons pas croire qu'un empirisme sans lumières, quelque exercé d'ailleurs et quelque délié qu'il pût être, suffit à les bien diriger. Qui ne sait combien une politique d'expédients est peu propre à terminer les difficultés qu'elles présentent? Qui n'a eu, bien des fois, occasion de le reconnaître dans le cours des débats auxquels nous assistons depuis cinquante ans, et quel est l'homme d'État un peu expérimenté à qui sa pratique n'a pas appris que les affaires ne trouvent finalement leur solution que dans la connaissance et l'application des véritables principes? On en a eu la preuve dans la question de la presse et dans les longs efforts qu'il a fallu faire pour en aplanir les difficultés. Combien de temps n'a-t-on pas tourné autour de la censure? Que n'a-t-on pas tenté pour échapper à la nécessité de l'abolir? et comment a-t-on mis fin néanmoins aux débats violents que cette question faisait naître, sinon en consentant à appliquer à la presse les principes du droit commun? De quoi ne s'est-on pas avisé, durant ces dernières années, pour découvrir le moyen de favoriser injustement les sucres indigènes, sans nuire aux sucres coloniaux, et quel a été l'effet de tous ces expédients, en apparence si

habiles, sinon de compliquer et d'aggraver outre mesure les difficultés de la question ? Qui n'a été forcé de voir finalement qu'il n'y avait d'autre moyen d'en sortir que d'en venir à l'application des principes de justice ordinaires, et, en laissant vivre les deux industries, de les soumettre à des droits égaux ? Mille choses pourraient donner lieu à des remarques du même genre. Tout conduit à reconnaître que les questions résolues par des expédients ne sont que des questions ajournées, avec aggravation des difficultés qu'elles présentent. Il n'est au monde rien de pis que de considérer les sciences sociales comme des sciences sans principes, où il n'y a à se préoccuper que des intérêts du moment. La conséquence est qu'on se met à la merci d'une multitude d'intérêts contraires, qu'on entretient ces intérêts dans un état de lutte incessant, et que, pour essayer de les contenter tous, on se jette dans des complications misérables d'où l'on ne sait ensuite comment sortir. Pour juger au surplus de la justesse de ces remarques, il suffit de considérer un peu ce qui arrive là où les gens de pratique ont la prétention de tout concilier sans se préoccuper des questions de principe, et de voir dans quel inexprimable confusion jette les affaires la pratique ainsi entendue. En proclamant que les connaissances pratiques sont, dans le gouvernement, le premier moyen d'art nécessaires, reconnaissons donc que là, comme ailleurs, et plus qu'ailleurs peut-être, il n'y a de pratique digne de ce nom que celle qui sait où elle va, qui a l'intelligence des principes et le sentiment de la force qu'il est possible de puiser dans leur application. Certes, s'il est un art dont de saines théories puissent affermir la marche, en l'éclairant, cet art est la politique.

Et qui pourrait nier, en effet, que, depuis un demi-siècle, le progrès des théories sociales n'ait puissamment contribué

parmi nous aux progrès du gouvernement? On doit à ces théories d'avoir beaucoup mieux placé le pouvoir, de lui avoir donné une assiette plus forte, d'avoir fait partir le mouvement des réformes qu'il opère d'une base plus large et plus assurée. On leur doit aussi d'avoir renfermé ses attributions dans des limites mieux déterminées et plus légitimes. On leur doit enfin de l'avoir conduit à faire de ces attributions un usage plus juste et plus éclairé. Que de torts redressés chez nous depuis cinquante ans, grâce au progrès des théories sociales! Que de causes de divisions supprimées! Que de sources de procès taries! Que de luttes et de querelles pacifiées! Qui ne voit les améliorations que ces théories ont introduites, non-seulement dans l'organisation des pouvoirs publics, mais encore dans toutes les branches de la législation auxquelles l'action réformatrice de ces pouvoirs a été appliquée, dans la législation civile, pénale, administrative, économique, et ce qu'il en est résulté de perfectionnements dans toutes les relations? Il n'y a donc pas à mettre en doute que les saines notions de théorie n'ajoutent beaucoup ici aux pouvoirs de la pratique; et si la première chose à souhaiter dans un homme public c'est qu'il soit un praticien intelligent et exercé, qui ne sent combien il aura plus de valeur et de véritable aptitude aux affaires si, à l'avantage d'être un homme d'exécution habile, il joint celui d'être, au point de vue théorique, un publiciste, un jurisconsulte, un économiste véritablement éclairé?

Toutefois, en indiquant ainsi que les saines théories sociales peuvent puissamment contribuer au perfectionnement du pouvoir, ne négligeons pas de dire à quelles conditions, et faisons soigneusement remarquer avec quel art et quelle prudence les théories les meilleures ont besoin d'être appliquées. J'ai fait assez voir dans tout le cours de cet ouvrage,

ce qu'il fallait attacher d'importance à ce talent des applications. Celle qu'il possède dans l'art élevé qui nous occupe ici est peut-être supérieure à celle qu'il nous a paru avoir dans tous les autres. Autant de bonnes réformes, sagement préparées et pratiquées, ajoutent à la force du gouvernement, autant l'affaiblissent et lui deviennent presque toujours fatales les théories, même les plus saines, appliquées sans ménagement. Ceci est une vérité que les novateurs n'ont jamais assez sentie. Si le pouvoir se donne souvent le tort de contester des vérités théoriquement incontestables, les novateurs ont bien plus fréquemment encore celui de vouloir en précipiter ou en exagérer l'application. J'aurais à citer des exemples sans nombre de ces deux sortes d'écarts et du dernier surtout, car c'est surtout dans les applications qu'on s'égare, je l'ai fait assez sentir plus haut en parlant du talent de la spéculation et des folles entreprises des partis. Le gouvernement lui-même, dont le disposition la plus naturelle est de maintenir les idées reçues et de résister à l'esprit d'innovation, n'est pas toujours à cet égard exempt de reproche. Il est parfois des questions dans lesquelles il se montre plus impatient que les novateurs eux-mêmes; et il se porte à certaines améliorations et à certaines réformes, avec une précipitation dont les esprits les moins sages auraient le droit de s'inquiéter. Je n'en veux pour preuve que la mise en œuvre de ces théories, dans lesquelles, substituant son action spontanée et systématique à l'action lente, inégale, et en apparence irrégulière de la société, il entreprend quelquefois de développer simultanément toutes les portions du plus vaste territoire, d'exécuter de certains travaux uniformément partout, de rendre lettrée, dans un temps donné, une nation prise en masse, de faire passer par un seul acte, des populations nombreuses des travaux forcés de la vie servile au

travail volontaire de la liberté, et toutes les choses plus ou moins capitales, qu'il essaie d'accomplir ainsi d'une manière trop générale ou trop spontanée. Mais ses plus grandes erreurs en ce genre ne sont rien en comparaison de celles auxquelles ne cesse de le pousser l'esprit de réforme mal préparé. C'est en effet de ce côté que viennent les tentatives d'application les moins sages, et rien n'est comparable à la folie des demandes que les novateurs lui ont adressées dans tous les temps, et de nos jours peut-être plus que jamais. Je n'essaierai point de dire ce qu'il y a eu à imputer de maux, dans le cours de nos dernières révolutions, à leur inexpérience et à leur fougue. Il n'est pas douteux que les plus grandes difficultés de notre temps ne viennent encore de l'étendue et de la précipitation des entreprises qu'a faites chez nous, il y a cinquante ans, l'esprit de réforme, et des forces démesurées qu'il a fallu donner, pour les accomplir et les protéger, à l'autorité centrale. Il n'est pas douteux non plus que le discrédit où est tombé pour longtemps l'esprit de réforme ne soit venu de l'usage immodéré qui en a été fait alors et depuis. C'est surtout de cet abus qu'est née la défiance qu'inspirent aujourd'hui les théories même les plus saines et les mieux établies, défiance telle qu'il n'est pas un homme public, un peu jaloux de sa réputation de praticien, qui ose confesser une vérité toute entière, que les doctrines les plus sûres ne sont reçues qu'avec toute sorte de réserves et de restrictions, que la meilleure théorie qu'on ne juge pas suffisamment applicable est combattue comme non vraie, et qu'on ne consent à la tenir pour vraie que dans les points où l'application en est devenue inévitable. Tandis que la raison voudrait que, dans les sciences sociales comme dans les sciences naturelles, la vérité scientifique fût reçue dans toute son intégrité et abstraction faite des questions d'application,

ainsi qu'il fût arrivé sans doute si les réformateurs, mieux instruits des règles de leur art, avaient procédé aux applications qu'ils ont opérées, avec plus d'habileté et de sagesse. Certes s'il avait toujours été fait un départ exact des questions de théorie et de celles d'application, et s'il avait été bien entendu que l'application des théories les plus vraies devait se décider moins par des raisons déduites de la théorie, que par des raisons puisées dans la pratique, qu'avant de songer à mettre en pratique les principes même les plus sûrs, il était indispensable d'examiner si les faits n'opposaient pas trop de résistance, et si les hommes et les choses y avaient été suffisamment préparés; si l'on avait, dis-je, ainsi procédé, nous n'en serions pas où nous en sommes, on ne verrait pas tant de praticiens médiocres nier ou ne reconnaître qu'en les défigurant les vérités scientifiques les mieux établies. On accepterait la théorie sous l'inviolable réserve des questions de pratique, et comme la pratique, dans ses applications, se tiendrait beaucoup plus près des faits, elle ne compromettrait pas aussi souvent la vérité théorique. Plus donc les saines théories sont indispensables aux progrès du gouvernement, et plus il importe qu'elles ne soient pas compromises par des applications inhabiles ou prématurées, et la chose est d'autant plus essentielle à observer qu'il n'est pas d'art, je le répète, où l'application soit tombée dans de plus graves écarts.

Je sens à peine le besoin de faire remarquer de quelle nécessité y sont les talents d'exécution. La chose est naturellement évidente. Cette nécessité se fait sentir dans toutes les branches du service public depuis les plus élevées jusqu'aux plus inférieures. Nulle entreprise sociale n'implique la nécessité d'un nombre d'ouvriers aussi considérable que

le gouvernement. Il faut matériellement une certaine main-d'œuvre pour la préparation des lois; il en faut une plus grande pour leur application, une plus grande encore pour leur exécution. Il en faut pour la surveillance et la répression des malfaiteurs, pour leur séquestration, pour leur mise en jugement, pour l'exécution des sentences dont ils deviennent l'objet, pour l'application des traitements auxquels les soumet la justice, et l'importance de toutes ces façons pour le bon exercice du gouvernement, l'importance, par exemple, de la terrible main-d'œuvre qu'exécutent sur un champ de bataille les ouvriers désignés par le nom de soldats, ou bien de celles qu'accomplissent dans les profondeurs de la société, et parmi la portion la plus corrompue et la plus dangereuse de la population, les agents d'une police vigilante et courageuse, ou bien encore de celle qui est confiée aux directeurs et aux gardiens de ces lieux d'expiation et de pénitence que la législation pénale des temps modernes consacre aux châtiments et à la réforme des condamnés, cette importance, dis-je, est telle qu'il suffit de mentionner un tel ordre de moyens, pour faire sentir à l'instant même à quel point y est liée la puissance de l'art qui préside aux relations, qui forme les habitudes sociales? Le sujet, au surplus, ne me paraît devoir donner lieu à aucune observation générale importante, et je résume ces remarques sur la puissance que le gouvernement puise dans les moyens qui tiennent à l'art, en disant que tous les moyens de cette classe, les connaissances techniques, les notions de théorie, les talents d'application et de main-d'œuvre trouvant, comme tous ceux dont se compose le génie des affaires, une application évidente et fort étendue dans l'art qui a pour mission spéciale de former la morale de relation. — Examinons maintenant le rôle qu'y

jouent des facultés personnelles d'un autre ordre, je veux dire les bonnes habitudes morales, et, en premier lieu, la bonne morale individuelle ou privée.

S'il n'est pas un art dont la puissance ne soit fort accrue par les bonnes habitudes personnelles de ceux qui le pratiquent, comment cet ordre de moyens pourrait-il être indifférent au gouvernement, celui précisément de tous les arts à qui importent le plus les bonnes habitudes de toute espèce, encore bien qu'il n'ait pas pour mission directe de former les habitudes privées? Aussi s'en faut-il de beaucoup, assurément, que la possession de cet ordre de moyens lui soit indifférente. Par sa nature, au contraire, il requiert dans les hommes qui participent à son action des vertus personnelles nombreuses et d'un ordre fort élevé. Il suffit en quelque sorte d'énoncer son objet, de rappeler qu'il préside aux relations sociales, et de dire qu'il a pour mission expresse de faire régner entre les hommes la justice et la paix, pour faire comprendre tout de suite ce que demande de qualités distinguées l'accomplissement d'une telle tâche, ce qu'il faut habituellement à un gardien de l'ordre de vigilance, d'activité, de modération, de courage; combien exige d'empire sur soi-même l'exercice du commandement, et, en général, ce qu'on a besoin de posséder, pour être vraiment propre au gouvernement, de vertus calmes, intelligentes et fortes. Songeons, par exemple, à celles que demande la guerre, lorsqu'il ne reste plus que ce triste moyen pour inspirer de la modération à ses ennemis et réprimer des prétentions ouvertement injustes; ou bien à celles que réclame à l'intérieur, en de certains temps, l'exercice de certaines magistratures, ou seulement à celle dont ont besoin les gardiens les plus inférieurs de la paix publique, ceux qui se trouvent chaque jour aux

prises avec les malfaiteurs les plus dangereux. Songeons en un mot que, par le devoir de sa charge, le gouvernement se trouve placé en présence de toutes les mauvaises passions, de toutes les passions injustes ou violentes; que sa mission est de les contenir, de les modérer, de les régler, et demandons-nous s'il est dans la société quelque travail pour lequel il faille plus de vertu, une vertu plus haute, plus ferme, et tout à la fois plus douce et plus tempérée, que celle qu'exige, pour être vraiment digne d'approbation, l'exercice d'une telle charge.

Il faut ajouter que cette charge, difficile sous toutes les formes de gouvernement, acquiert un plus haut degré de difficulté et exige des qualités plus distinguées et plus rares encore là où une latitude plus grande est laissée à l'activité des populations, où tous les travaux sont au concours, y compris même le gouvernement, et dans l'état d'inévitable fermentation que ce régime enfante, au milieu des luttes des partis et des orages de la vie publique. Il tombe sous le sens que le gouvernement exige là des hommes plus forts, non pas seulement des hommes plus habiles, plus éclairés, mieux pourvus, sous le double rapport de l'art et des affaires, des facultés intellectuelles que nous avons énumérées, mais encore des hommes plus heureusement doués sous le rapport du caractère, mieux pourvus des qualités morales dont nous nous occupons en ce moment. Qui ne sait ce qu'il faut souvent aux dépositaires du pouvoir dans les assemblées publiques, de fermeté, de sangfroid, de présence d'esprit; ce qu'ils ont fréquemment à déployer d'énergie pour faire la police des factions, et pour les contraindre à se renfermer dans les voies légales; ce qu'ils doivent mettre d'habiles ménagements et de bienveillance réfléchie dans tous leurs rapports, à mesure surtout que la société s'élève et qu'ils ont à

traiter avec un nombre infiniment plus grand, d'intérêts, de vanités, de passions de toute espèce. Montesquieu, parlant des qualités morales nécessaires dans la monarchie, voulait qu'on y mît « dans les vertus une certaine noblesse, dans les mœurs une certaine franchise, dans les manières une certaine politesse. » Il y faut aujourd'hui, dans celles surtout où la liberté est largement entrée, ces qualités et beaucoup d'autres : il y faut notamment, au milieu des plus grandes agitations, une imperturbable tranquillité d'esprit, qui permette d'apprécier sainement les mouvements de l'opinion publique; un certain mélange de force et de mansuétude qui, en portant à faire avec décision ce qu'exige le maintien de l'ordre, ne permette jamais de faire que le mal indispensable pour cela; un grand dédain pour l'injure; une constante disposition à pardonner les offenses, et une propension plus marquée et plus habituelle encore à traiter les autres avec égard et considération. Peut-être même cette dernière disposition est-elle de toutes la plus indispensable, et est-ce là surtout qu'il devient vrai de dire, avec l'auteur de l'*Esprit des lois*, que « celui qui n'observerait pas les bienséances, choquant tous ceux avec qui il vivrait, se décréditerait à tel point qu'il deviendrait incapable de faire aucun bien. »

Sûrement, ce sont là des qualités assez rares, des qualités difficiles à acquérir et surtout à réunir; mais il faut prendre garde à la nature de l'art qui les réclame, à son élévation, à son importance. Il est sans contredit le plus éminent de tous, et il est, partant, assez naturel que, pour suffire à sa tâche, il lui faille des vertus plus qu'ordinaires. Je répète que, par sa nature, il est celui qui demande les plus élevées. Cela est si vrai, que c'est d'ordinaire dans le gouvernement que se développent les grands caractères, et que la vocation des grands caractères est presque toujours de participer à l'exercice du

gouvernement. Voyez, en effet, à quel art ont appartenu les plus grands noms de l'histoire, sinon à la politique, et quels sont les hommes qu'elle a particulièrement désignés à l'admiration et aux hommages de la postérité, sinon de grands rois, de grands ministres, de grands négociateurs, de grands magistrats, de grands hommes de guerre, et en général des hommes considérables de gouvernement. Ce n'est ni fortuitement ni par caprice que la société a toujours placé son gouvernement à sa tête et décerné ses plus hautes marques de considération et d'estime aux hommes vraiment dignes de la gouverner : c'est qu'elle a toujours senti ce que l'exercice du pouvoir exigeait de qualités éminentes.

Ajoutons que s'il est des vertus spécialement nécessaires aux hommes publics, il n'en est pas qui leur soient indifférentes, même dans le nombre de celles qui se rattachent plus particulièrement à la morale individuelle et qui n'intéressent en quelque sorte que ce que nous désignons par le nom de mœurs. Il leur importe fort assurément de ne manquer, sous ce rapport, à aucune bienséance. Il serait impossible que des habitudes irrégulières, surtout si elles prenaient un caractère ouvertement licencieux et finissaient par faire scandale, ne portassent pas une grave atteinte à leur considération, et n'altérassent pas très sensiblement le crédit dont il est si essentiel qu'ils jouissent. Il n'est personne qui ne sache à quel point l'autorité morale d'un gouvernement peut être affaiblie ou fortifiée par les mœurs de ses chefs de tous les étages, suivant la nature des sentiments qu'elles sont faites pour inspirer. Qui niera que les mœurs dissolues de quelques-uns des derniers règnes de l'ancienne monarchie n'aient dû aider puissamment à sa ruine? Qui ne sait tout ce que les habitudes intérieures d'une auguste famille ajoutent au respect qu'elle est si digne d'inspirer à d'autres titres, et com-

bien ces habitudes, si noblement exemplaires, contribuent à procurer d'honneur, de dignité, de force au nouveau gouvernement que la France s'est donné?

Disons encore que les bonnes habitudes personnelles ne sont pas nécessaires aux hommes publics, seulement dans l'intérêt de leur considération et pour le crédit qu'elles leur assurent, mais aussi pour le bon exemple qu'elles donnent, pour la salutaire influence qu'elles exercent et pour les facilités de gouvernement qui en résultent. Je n'ai pas besoin de mettre à contribution les livres de morale et les sermonaires, pour faire comprendre quelle influence doivent exercer, de proche en proche, les mœurs des hommes élevés en dignité. Il est à peu près inévitable que les mœurs des hommes publics finissent par former les mœurs publiques, et, d'une autre part, il est impossible que les mœurs générales s'altèrent ou s'épurent, se dégradent ou se perfectionnent, sans que le gouvernement, par cela même, devienne plus difficile ou plus aisé. Il faut prendre garde que si la morale privée se distingue des relations sociales, elle se lie à ces relations d'une manière extrêmement étroite, et qu'il est impossible que les habitudes personnelles n'influent pas sur les rapports sociaux. Qu'est-ce en effet qui détermine la nature de nos rapports avec les autres, sinon la nature même de nos habitudes privées; et à quoi faut-il attribuer nos bonnes et nos mauvaises actions, sinon à nos vertus et à nos vices? Qui ne connaît les rapports de l'inconduite avec la criminalité? Qui ne sait qu'à la corruption et au désordre des mœurs s'allient tout naturellement la violence et le désordre des relations sociales; et, d'un autre côté, qui ne sait aussi combien la modération des désirs est favorable à la justice, et combien une population réglée dans ses habitudes est plus aisément disciplinable dans ses relations? Il

importe donc beaucoup aux hommes publics, dans l'intérêt de la mission sociale qu'ils ont à remplir, que les mœurs privées des citoyens soient honnêtes et régulières; et s'ils ne sont pas chargés de les régler par des lois, ils doivent éviter au moins de les corrompre par leur conduite. Plus on est porté à s'autoriser de leurs exemples, et plus il est désirable qu'ils n'en donnent que de bons : la décence des mœurs, si essentielle à leur crédit, leur est plus nécessaire encore comme moyen de rendre, en les moralisant, les populations plus gouvernables.

Ajouterons-nous maintenant que, pour la mission spéciale dont ils sont chargés, ils ont encore plus besoin de bonne morale de relation que de bonnes habitudes personnelles? La proposition est tellement évidente, qu'elle semble à peine avoir besoin d'être énoncée. Il s'agit d'accoutumer les hommes à vivre entre eux dans de bons rapports; à respecter, dans leurs relations, les règles de la justice; ne tombe-t-il pas sous le sens que pour cela il faut, avant tout, être en état de leur tracer des prescriptions justes? Leur prêcher d'exemple est, sans contredit, le premier objet essentiel. Pour les former à la sociabilité, il faut commencer par se montrer soi-même sociable. Le gouvernement ne saurait donc mettre trop de justice, soit dans les rapports qu'il a avec eux, soit dans ceux qu'il établit entre eux. Toute loi injuste est, socialement parlant, une loi corruptrice, une loi qui trouble et déprave les relations, au lieu de les perfectionner.

On conçoit qu'il ne peut y avoir à faire ici au gouvernement le reproche qui lui a été si souvent adressé, dans le cours de cet ouvrage, de s'entremettre abusivement, de s'emparer de travaux qui devraient être laissés aux professions particulières. C'est bien à lui en effet, exclusivement à lui, qu'il appartient de maintenir par la contrainte la justice, l'ordre, la

paix, les bonnes relations de façonner les citoyens aux vraies habitudes de la vie civile, et tout ce qui va directement à cet objet, dans l'action qu'il exerce sur la société, entre de la manière la plus naturelle et la plus légitime dans l'ordre de ses attributions.

Il ne peut être question non plus de renouveler le reproche que nous lui avons adressé maintes fois de procéder d'une manière trop générale ; car les vertus qu'il enseigne, et dont il est chargé d'assurer l'observation par la contrainte, le respect des personnes, des propriétés, des droits et de la liberté d'autrui sont d'étroite obligation pour tout le monde, et l'apprentissage de ces vertus, les plus fondamentales de celles sur lesquelles la société repose, ne saurait être pour personne un apprentissage prématuré.

Enfin, on ne saurait non plus se faire un raisonnable sujet de plainte de ce qu'il fait supporter la dépense d'un tel service à tout le monde ; car la sûreté et la liberté de tous est également menacée par ce qu'il peut y avoir dans la société d'habitudes malfaisantes et anti-sociales, et tout le monde a également besoin que ces habitudes soient réprimées. Il faut observer d'ailleurs que la justice rapporte en droits de timbre et d'enregistrement, en frais judiciaires et en amendes au-delà de ce que coûte son administration, et que, par le dispositif de ses jugements, elle fait, autant qu'il dépend d'elle, supporter ces frais à qui les a rendus nécessaires.

Il n'y a donc à se plaindre ici ni de l'intervention du gouvernement, ni de la généralité de l'action qu'il exerce, ni de celle de la dépense que cette action occasionne ; mais il y aurait sujet de se plaindre de ce qu'il pourrait faire de lois injustes ; car l'inévitable effet de l'injustice est, je le répète, d'altérer et de vicier les relations sociales, qu'il est dans la mission

du gouvernement de perfectionner. J'en ai offert assez de preuves dans le cours de cet ouvrage, en parcourant la série des transformations qu'a subies la société et celle des divers ordres de travaux qu'embrasse l'économie sociale. On a assez pu voir notamment, dans les nombreux chapitres où je me suis occupé des divers ordres de travaux, quel trouble le gouvernement apporte dans les relations, en réglant d'une façon arbitraire et injuste l'exercice des professions privées; en s'appropriant les unes, en en livrant d'autres à des compagnies privilégiées, en en soumettant un plus grand nombre à la tutelle préventive ou à la censure préalable de ses propres agents.

Qu'on passe en revue les diverses branches de la législation politique, civile, pénale, économique, et l'on reconnaîtra aisément que partout où le pouvoir a manqué de justice ou de lumières dans ses prescriptions, partout où il a obéi à l'impulsion d'habitudes sociales non suffisamment perfectionnés, ses lois ont toujours eu, plus ou moins, le triste effet de vicier les habitudes sociales et de mettre du désordre dans les relations. Qu'on se rappelle, par exemple, en rétrogadant de soixante ans vers le passé, les privilèges que, dans l'ancien régime, la loi politique avait accordé à certains ordres, la loi économique à certaines corporations, la loi civile à certains membres de la famille, et qu'on veuille bien considérer ce que cette législation avait graduellement inspiré aux classes et aux personnes indûment favorisées d'habitudes injustes, à celles qui étaient plus ou moins sacrifiées de sentiments d'irritation et de jalousie, à toutes d'esprit de discorde, et quelles luttes terribles elle finit par susciter.

Les vices de la législation produisent, plus ou moins, de ces effets dans tous les lieux et à toutes les époques. Sur

quelque point que le législateur ait des volontés déréglées, le déréglement de ses volontés passe dans les relations sociales et y produit de déplorables perturbations. L'injustice et la partialité des lois corrompent ceux qu'elles favorisent, irritent ceux qu'elles blessent, altèrent ainsi les sentiments de tous, et finissent par provoquer des conflits plus ou moins graves.

Il peut arriver au législateur de contribuer à pervertir jusqu'aux volontés déjà déréglées et d'achever de les corrompre par les moyens mêmes qu'il prend pour les corriger, je veux dire par les lois pénales. Que n'a-t-on pas dit, et avec raison, de l'effet de certaines peines, et, par exemple, de l'exposition, du carcan, de la marque, de la confiscation, de l'emprisonnement même, tel qu'il est encore généralement pratiqué, et finalement de la peine de mort, des tortures qui l'ont accompagnée long-temps, et, à quelques égards de la manière dont nous l'exécutons encore? Telle est l'opinion qu'on s'est formé successivement de l'effet moral d'un grand nombre de peines, que plusieurs ont été supprimées, d'autres modifiées d'une manière sensible, et que le système entier de la pénalité a subi des révolutions profondes qui sont loin encore d'être terminées. La confiscation a disparu de nos lois, et il n'y reste plus que l'amende, sorte de confiscation au petit pied, à qui l'on pourrait faire avec fondement les mêmes reproches qu'à la confiscation proprement dite, et qui aura peut-être un jour le même sort. Nous avons récemment supprimé le carcan et la flétrissure. On a limité le nombre des cas qui donneraient lieu à l'exposition, et souvent même on ne l'applique aux cas réservés qu'avec beaucoup d'hésitation et de doute. La peine capitale, dégagée de toute torture, et réduite à la simple exécution à mort, n'est appliquée que dans des cas beaucoup plus rares; et encore est-on si peu

sûr de ses bons effets, au moins comme spectacle, qu'on se cache presque pour exécuter les criminels, qu'on choisit les lieux les plus écartés, les heures les moins commodes, et qu'on finira peut-être, comme à Berne, par ôter à la peine toute publicité et par exécuter les condamnés dans l'intérieur des prisons, en y mettant la solennité convenable (1). Il est certain que, sans avoir, au même degré du moins qu'à d'autres époques, le déplorable effet d'endurcir et de dépraver; le spectacle des exécutions est loin encore d'être salutaire, et qu'il serait possible, en dérobant à la foule la vue de l'exécution même, et en entourant d'ailleurs le lieu du supplice de l'appareil religieux et funèbre le plus propre à agir sur les imaginations, de produire sur les spectateurs des effets à la fois moins corrupteurs et plus terribles. Enfin l'emprisonnement a reçu en divers lieux et il subira probablement partout des modifications très considérables : il semble même qu'il soit destiné à remplacer la plupart des autres modes de punition; et quoique, sous sa nouvelle forme, il présente infiniment moins d'inconvénients qu'il n'en avait eu jusqu'ici, il est loin encore probablement de suffire aux divers objets des peines et à toutes les nécessités de sa destination. Il n'offre plus aux condamnés, et c'est, il faut l'avouer, un bien immense, le moyen de se connaître, de se lier, de se corrompre mutuel-

---

(1) C'est une des dispositions du nouveau code pénal de Berne, que les condamnés, au lieu d'être exécutés en place publique, ne pourront plus l'être que dans l'intérieur des prisons où ils seront détenus. Le code détermine avec quelles formalités. Pareille chose a lieu en Pensylvanie. *V.* ce qu'écrivent à ce sujet MM. de Tocqueville et G. de Beaumont, dans leur ouvrage sur le *Système pénitentiaire aux États-Unis*, p. 66 de l'introduction. S'il n'en est pas encore ainsi parmi nous, il est certain, qu'on n'y donne à l'exécution des condamnés, à Paris du moins, que la publicité la plus indispensable pour ne pas contrevenir aux dispositions de la loi.

lement, de s'enchaîner enfin les uns aux autres de telle sorte qu'aucun ne puisse plus, pour ainsi dire, revenir au bien. Il peut avoir d'ailleurs, à un haut degré, le caractère d'une peine réprimante, exemplaire, réformatrice : cette peine met bien les condamnés dans l'impuissance de nuire ; l'isolement plus ou moins absolu et plus ou moins prolongé où elle les plonge paraît être pour les pervers qui seraient tentés de les imiter un grand objet de terreur ; on ne saurait nier enfin que les deux éléments dont elle se compose, la solitude et le travail, n'aient une grande vertu corrective, et qu'ils n'exercent une très salutaire influence sur le moral des condamnés.

Cependant il est difficile que, sous ce dernier rapport, elle ne laisse pas encore à désirer, et l'on ne peut guère admettre qu'un traitement uniforme appliqué aux infirmités les plus variées puisse convenir également à toutes. Il semble que le traitement devrait pouvoir se modifier suivant la nature du vice à traiter, suivant la condition, le caractère, l'état moral du patient à qui on l'applique, et il est le même pour tous les condamnés. Il semble aussi qu'il devrait pouvoir s'abréger ou se prolonger, suivant les progrès que fait la cure, et la durée en a été rigoureusement déterminée d'avance, abstraction faite des effets qu'il produirait, ou, s'il est permis d'en prolonger la durée, il ne l'est pas de la rendre plus longue. A la différence des autres branches de l'art de guérir, où il est rigoureusement tenu compte de la diversité des cas, et où le traitement appliqué à plusieurs individus pour un même mal, varie suivant une foule de circonstances, l'espèce d'action médicale que les tribunaux et les exécuteurs de leurs sentences exercent sur les criminels est soumise à des principes inflexibles qu'on doit appliquer uniformément à tous : égalité devant la loi, peines pareilles pour des délits pareils,

telle est la règle (1), et l'on sent à quelles erreurs, à quelles inégalités choquantes peut conduire cette égalité prétendue. Quelle que soit donc, comme moyen de répression et de réforme, la perfection relative de ces nouveaux et redoutables hospices qu'on a désignés par le nom de pénitenciers, et qui sont destinés, tout à la fois, au châtiment et à la correction des hommes que le vice a conduits au crime, il ne suffirait pas de remplacer le système actuel des peines par ce système d'emprisonnement perfectionné, pour être sûr d'appliquer toujours aux criminels un traitement intelligent et juste; le traitement des infirmités connues sous le nom de vices, pour être un peu moins sauvage qu'il ne l'a été jusqu'ici, ne serait pas pour cela bien avancé; on y pourrait commettre encore bien des bévues, surtout si le législateur continnait à emprisonner le juge et l'administrateur dans des formules de traitement ou erronées ou trop étroites, et l'on est conduit ainsi à reconnaître à quel point il faut que le gouvernement ait des habitudes sociales éclairées et perfectionnées, pour travailler avec fruit à perfectionner les habitudes sociales.

Ajoutons même que, pour obtenir ce résultat, il ne suffit pas que les habitudes meilleures à introduire existent dans le gouvernement, et qu'il est essentiel qu'elles aient leur racine dans la société dont il relève et où il trouve son point d'appui; que, pour parvenir à perfectionner les relations, à faire prévaloir de meilleures habitudes, il a besoin d'être secondé, stimulé, poussé par des idées déjà accréditées et des habitudes plus ou moins établies. Il ne lui appartient guère à cet égard de prendre l'initiative. Il peut, sans doute, quand l'idée d'une certaine amélioration dans les rapports est devenue fort

(1) Cette règle, établie par la constitution de 1791, a été reproduite dans toutes celles qui ont suivi, jusqu'à celle de 1850 inclusivement.

générale, contribuer plus ou moins à la répandre et à l'affermir en lui donnant le caractère de loi ; mais il a besoin que la société l'y engage : il ne peut, en quelque sorte, que lui rendre, en les fortifiant, les impulsions qu'il en reçoit. Il échouerait s'il voulait changer, contre son gré, des rela-relations bien établies, fussent-elles injustes, et lui imposer des habitudes meilleures, auxquelles elle n'aurait pas été suffisamment préparée. Il y en a des preuves sans nombre. Louis IX, en 1260, voulut abolir la sauvage coutume des duels judiciaires : les seigneurs ecclésiastiques et laïcs le traitèrent d'*imbécile*, de *bigot*, de *papelard*, de *béguin*, de *tyran*, de *parjure*, etc., etc. ; ses ordonnances n'eurent point d'exécution, et, trois siècles plus tard, ce monstrueux usage n'était pas encore entièrement abandonné (¹). Le même prince, en 1265, voulut proscrire une coutume bien plus sauvage encore, le *droit de prise*, c'est-à-dire le droit que s'arrogeaient les gens de la cour, dans les voyages du roi, de prendre chez les particuliers tout ce qui était à leur convenance : il ne fut point obéi. En 1315, Louis-le-Hutin renouvela les mêmes prohibitions : il ne fut point obéi. Philippe de Valois les renouvela en 1345 : il ne fut point obéi. Le roi Jean, en 1351, vint à son tour à la charge, et il fut sans doute mal obéi, puisque, dans le courant de la même année, il fut obligé de réitérer les mêmes défenses. Charles V, en 1367, voulut au moins modifier cet odieux usage ; il laissa subsister le droit de prendre, en imposant seulement l'obligation de payer ; on usa du droit et on laissa de côté l'obligation. Charles VI, en 1407, décréta que le droit de prise serait suspendu pour quatre ans dans tout le royaume : proscrit

(¹) Dulaure, *Hist. phys., civ. et mor. de Paris*, t. II, p. 241 de la prem. édit.

dix fois par tous les rois qui s'étaient succédé depuis un siècle et demi, il existait donc toujours. Il se maintint encore durant plusieurs règnes, dit Dulaure (1). Qu'ont fait, pour prendre des exemples plus rapprochés de nous, qu'ont fait, dis-je, pendant longtemps, contre la tyrannie de la censure, toutes les lois qui l'ont implicitement ou explicitement abolie depuis cinquante ans? A-t-on vu cette tyrannie disparaître avec les pouvoirs à l'existence desquels on la croyait liée? Nullement; et pourquoi cela? Parce que sa force n'était pas dans le pouvoir, mais dans les préjugés publics; parce qu'on n'avait pas suffisamment usé dans les intelligences les mauvaises raisons qui les soutenaient; parce que la censure ne répugnait pas assez à la raison commune; parce que, dès-lors, on pouvait la conserver ou la rétablir sans faire violence au sens commun; parce que la nation ne sentait que faiblement encore l'importance de la liberté de la presse; parce qu'on avait la simplicité de croire que la discussion des affaires publiques ne regardait pas le public; parce qu'on n'était pas assez accoutumé à la publicité de ces débats; parce qu'on en redoutait les effets outre mesure; parce qu'en un mot la liberté de la presse, écrite dans les lois, n'était pas suffisamment passée dans les habitudes de la population. On a commencé en 1776 à décréter l'abolition de la traite des nègres : il y a de cela soixante-dix ans, et la traite des nègres existe encore. Il a fallu, en Angleterre, seize ans de débats parlementaires avant qu'on ait pu se résoudre à renoncer à ce trafic inhumain. Il a été proscrit, en France, en 1791, et en 1830 il y était encore ouvertement toléré. Rien ne serait si aisé que de multiplier les exemples. L'histoire toute entière de la législation serait là au besoin pour établir que le législateur ne

(1) *Ibid.*, p. 373, 374, et 386 à 391.

travaille avec fruit à mettre plus de morale et de justice dans les relations, à perfectionner les habitudes sociales, qu'à mesure qu'il y est mieux préparé et plus stimulé, plus contraint par les idées et les habitudes qui prévalent ou tendent à prévaloir dans la société. Il y a une action et une réaction continuelles du gouvernement sur la société, et de la société sur le gouvernement issu d'elle, et qui est toujours, quoi qu'on fasse, l'expression très sensiblement exacte des idées et des sentiments qui prédominent dans son sein.

Non-seulement, pour que le pouvoir puisse faire naître entre les citoyens des relations toujours meilleures, il faut qu'il y soit aidé par les tendances de la société; mais il faut aussi que la société le respecte et qu'elle vive avec lui dans de bons rapports. Comme tous les arts que l'économie sociale embrasse, le gouvernement, pour bien remplir sa mission, a le plus grand besoin d'être exempt de trouble. Plus il a à dépenser de forces pour sa propre sûreté, et moins il lui en reste pour veiller à celle des citoyens, et, en général, pour s'acquitter convenablement des devoirs de sa charge. Si les populations doivent désirer qu'à mesure que le temps avance il se proportionne à leurs nouveaux besoins et mette les lois en rapport avec les idées plus perfectionnées de justice et de sociabilité qui ont cours parmi elles, elles doivent aussi à cet égard éviter avec grand soin de lui forcer la main, de précipiter la marche des choses, et, en travaillant à le modifier, éviter avec grand soin de l'affaiblir, de l'inquiéter sur sa sûreté et sur sa durée, et de rien faire qui tende à la détruire. Une des pires nécessités auxquelles une nation puisse se trouver réduite, c'est celle de changer son gouvernement. Il n'y en a pas surtout qui apporte plus de trouble dans toutes ses relations, en particulier dans celles qui existent entre son gouvernement et elle, et qui tende à faire peser sur elle un

joug plus lourd et mieux affermi. Il est presque impossible de voir un peuple en voie de révolution, et travaillant à renverser son gouvernement pour en édifier un meilleur, sans songer involontairement à ce baudet qui, porteur d'un bât usé, flairait d'un air de convoitise un bât tout neuf, muni d'une solide croupière et de fortes sangles, que le hasard avait mis à ses pieds. Quelle que soit, en effet, l'issue d'une révolution, qu'elle réussisse ou qu'elle échoue, son inévitable résultat, pour le peuple qui la tente, sera de remplacer son vieux bât par un bât neuf, dont il n'obtiendra pas de longtemps qu'on relâche les sangles. A la suite de toute révolution, le gouvernement, ancien ou nouveau, qui sort de la lutte, comparé à celui qui existait avant que la lutte n'eût commencé, est presque toujours un gouvernement à la fois plus fort, plus défiant, plus ombrageux, plus opposé à l'esprit de réforme; et il ne redevient possible, ordinairement, de reprendre le cours des améliorations paisibles, que lorsqu'entre le gouvernement et les partis qui lui sont opposés se sont enfin rétablis des sentiments de confiance réciproque, lorsqu'il ne s'agit réellement plus, du côté des partis que d'obtenir des améliorations, du côté du gouvernement que d'attendre le moment où elles seront devenues réalisables, et qu'entre les uns et les autres existent de loyables et sûres relations.

Reconnaissons donc que les bonnes habitudes sociales nécessaires au libre exercice de tous les arts, ne le sont pas moins à celui qui a spécialement pour objet de former ces habitudes mêmes, et que le gouvernement a besoin, à tous égards, non-seulement d'avoir des idées justes des rapports qui doivent exister entre les individus, des individus à lui, de lui à la société, mais encore de trouver dans la société de justes notions des mêmes rapports, et des habitudes con-

formes aux notions qu'on en a acquises; que plus il y a, en général, de bonnes habitudes sociales établies, et plus il lui est aisé de réprimer ce qu'il peut rester encore de volontés injustes, et de tout ramener à l'observation du droit commun.

Ainsi, il n'est pas un ordre de moyens, de la classe de ceux qui tiennent aux personnes, et qui se composent des facultés naturelles ou acquises des populations, de leur génie pour les affaires, de leurs aptitudes sous le rapport de l'art, de leurs habitudes personnelles, de leur morale de relation dont on ne trouve à faire une application directe et étendue dans l'art élevé qui nous occupe, et qui ne contribuent, d'une manière visible, à accroître la puissance et la liberté de son action.

Autant il en faut dire des moyens qui tiennent aux choses, et, par exemple, du choix des lieux dans lesquels le gouvernement se place pour exercer son action, de l'habile organisation des établissements dans lesquels il l'exerce ou des corps à qui l'exercice en est confié, de la manière dont le travail s'y distribue, de la nature et de la puissance des instruments qu'on y emploie, et, en général, de tout ce qui tient à l'arrangement matériel des choses, et qui constitue le fonds d'objets réels.

Comment méconnaître, par exemple, l'influence qu'exerce sur la puissance de son action le choix des lieux dans lesquels il s'établit pour agir. Ce n'est point, comme l'a cru Montesquieu, par un heureux hasard, *par un bonheur admirable* (1), que la capitale du royaume s'est developpée au point topographique où nous la voyons établie. Il n'y a eu rien de fortuit dans le choix de cet emplacement, non plus

(1) *Esp. des lois*, liv. IX, ch. 6.

que dans celui des lieux où se sont élevées la plupart des villes considérables de notre pays et de beaucoup d'autres. La constitution naturelle du sol et les instincts conservateurs de l'espèce ont eu presque toujours sur ces choix une influence décisive. Les savants auteurs de la carte géologique de la France ont très clairement expliqué comment la structure géologique du territoire national, symétriquement divisé en deux parties presque circulaires, autour desquelles tout le reste se coordonne comme autour de deux pivots : le dôme couvert de neige de l'Auvergne, pôle élevé et répulsif, d'où s'éloignent, en divergeant, les eaux, les routes, les populations même, qui, pendant une partie de l'année, émigrent vers des régions moins sévères ; et le bassin de Paris, pôle creux et attractif, formé d'assises concentriques, vers lequel convergent une foule de bassins et de rivières, foyer de population, de richesse et de civilisation ; ces auteurs, dis-je, ont très bien expliqué comment cette structure du sol avait dû naturellement déterminer la construction de Paris au lieu même où il se trouve et qui forme le vaste bassin auquel il a donné son nom. Des raisons analogues, plus ou moins distinctement senties, ont pareillement décidé du choix des emplacements où se sont élevées une multitude de villes de second ordre, et il n'y a eu, encore une fois, rien d'arbitraire et de fortuit dans ces choix.

Partant, ce n'a pu être abstrairement non plus que le gouvernement a choisi les lieux où il se placerait pour accomplir sa tâche. Chargé de maintenir l'ordre et la paix dans les relations intérieures et extérieures du pays, il a du s'établir, par une détermination presque instinctive, dans les lieux les plus favorables à l'accomplissement de cette double mission, c'est-à-dire là où des populations plus nombreuses et des relations plus actives et plus multipliées exigeraient plus

constamment son intervention, et là aussi où il serait à la fois plus nécessaire et plus aisé de veiller à la sûreté extérieure du territoire. Il n'y a pas eu plus de hasard dans ces choix qu'il n'y en avait eu dans les motifs qui avaient déterminé la formation des villes. C'est précisément parce que Paris était destiné, par toutes les circonstances de sa position, à devenir notre foyer de civilisation le plus populeux, le plus riche, le plus actif, le plus animé, le plus radieux, le plus puissant, qu'il était naturel qu'il devînt la capitale du royaume; c'est aussi parce qu'il était le lieu le mieux choisi pour la défense générale du sol; parce qu'à l'est du bassin, au centre duquel il est placé, une succession régulière de cinq ou six crètes, formant autant de murs de circonvallation, le défendaient contre les incursions de l'Europe; parce qu'en même temps, il était à une bonne distance pour agir avec vigueur sur les frontières ouvertes du Nord, et propager au loin, par cette large ouverture, son influence de ce côté. Ce qu'à toutes les époques, le choix heureux de cet emplacement a donné au gouvernement de facilités pour l'accomplissement de sa mission politique, n'est pour ainsi dire point susceptible d'être apprécié. Il en faudrait dire autant, toute proportion gardée, de celui de ses foyers d'action secondaires, et, en général, de celui de tous les emplacements où il a dû se fixer pour agir; des lieux qu'il a choisis pour le siège de ses juridictions diverses, pour l'établissement de ses tribunaux, de ses prisons, de ses casernes, de ses arsenaux, de ses ports militaires, de ses forteresses. On comprend sans difficulté ce qu'il y a d'importance à voir ces établissements placés d'une manière favorable à l'action qu'ils doivent exercer; à voir, par exemple, les tribunaux autant que possible à la portée du plus grand nombre des justiciables qui ont à aller chercher près d'eux la connaissance du droit, la solution

des difficultés qui les divisent, et, en général, l'espèce de façon morale qu'ils sont destinés à en recevoir; à trouver les plus grands moyens de police et de répression pénale dans les centres de population où il se commet le plus de délits; à rencontrer particulièrement sur les points vulnérables du territoire les établissements militaires et les instruments de guerre les plus propres à le défendre et à châtier l'humeur querelleuse des populations qui seraient tentées de l'attaquer. Ainsi du reste. Il n'est pas un ordre d'établissements de la classe de ceux que le gouvernement fait servir au maintien de la sûreté intérieure et extérieure du pays, à l'administration de la justice, à la répression des mauvaises habitudes sociales, à la formation et à l'entretien des bonnes relations, qu'il ne soit du plus haut intérêt de voir placés d'une manière convenable.

Il n'est pas d'une importance moindre qu'ils soient habilement organisés, et, par exemple, que les divers pouvoirs possèdent des locaux convenablement adaptés à la diversité de leurs services. — Rien n'est moins indifférent au gouvernement, pour les divers effets qu'il se propose d'obtenir dans une assemblée représentative, dans un tribunal, dans une prison, que de posséder telle salle ou telle autre, tel prétoire ou tel autre, telle prison, nominativement désignée, ou telle autre à défaut de celle-là. Combien n'est pas favorable au résultat cherché par une assemblée législative la possession d'un lieu véritablement approprié à la nature de ses fonctions? et, par exemple, d'un lieu tellement disposé qu'il y ait pour les membres facilité d'entendre; pour le président facilité de voir; pour tous commodité personnelle; bien conçu à la fois pour le classement des partis qui ne pourront manquer de s'y former, pour l'intelligence des débats qui vont s'y

ouvrir, pour le maintien de l'ordre qui doit y règner; tel, par exemple, qu'on peut se figurer une enceinte presque ovale, en forme de fer à cheval allongé, garnie de gradins en amphithéâtre, offrant le siège du président au sommet; au-dessous de son bureau, celui des secrétaires; à droite et à gauche, des sièges pour les divers partis, avec facilité pour leurs chefs de se placer à leur tête; en face et vers le centre, la tribune des orateurs, tellement placée, que les orateurs, parlant à l'assemblée, puissent s'adresser au chef de son choix qui la préside et autour duquel elle est groupée; présentant d'ailleurs, pour les spectateurs, des loges ou galeries circulaires; un emplacement commode pour les sténographes et les éditeurs de journaux; un tableau des principales dispositions du règlement, lisible de toutes les parties de la salle et destiné à mettre chaque membre de l'assemblée en présence de la loi qui préside au débat; n'offrant du reste que peu ou point d'architecture, de sculpture ou autres objets d'art qui distraient; mais, dans ses détails et son ensemble, complètement appropriée à sa destination spéciale?.. Qui ne sent l'avantage qu'aurait, pour le travail d'une assemblée représentative, une salle ainsi disposée sur une qui le serait moins bien, où une partie des assistants ne pourrait que difficilement entendre; où l'orateur serait forcé de tourner le dos au président et ne pourrait parler qu'aux membres épars d'une assemblée séparée de son chef; où l'on ne verrait inscrites aucune des règles destinées à gouverner l'assemblée; où les convenances les plus essentielles seraient sacrifiées au goût de la décoration, etc. — Les lieux où s'administre la justice pourraient provoquer des réflexions du même genre, et, à plus forte raison, les lieux où s'exécutent de certains jugements et où sont subies de certaines peines, les prisons. Qui ne sait, pour ne parler que des établissements de cette dernière espèce, combien l'effet at-

tendu de la peine de l'emprisonnement dépend de la nature des lieux employés à la séquestration des condamnés? Combien il est plus ou moins aisé, suivant le système d'après lequel une prison a été construite, de s'assurer de la personne des prisonniers, de les mettre dans l'impuissance de nuire, de retenir par la terreur de l'exemple ceux qui seraient tentés de les imiter, de les amener par la réflexion à la pénitence, et, s'il y a peu d'espoir de les rendre meilleurs, d'éviter au moins de les rendre pires? Quel avantage offrent, pour ces divers objets, les constructions nouvelles sur les constructions anciennes, et, parmi les plus récentes, celles où les condamnés sont isolés d'une manière permanente, sur celles où ils ne sont séparés que de nuit et où ils travaillent le jour en commun? Quelles distinctions même il y a à faire entre les prisons destinées à l'emprisonnement solitaire, et combien d'objections justes on a pu élever encore contre les pénitenciers réputés les plus habilement construits; contre celui de Milbank, par exemple, où les condamnés se trouvent réunis tour à tour dans les cours où ils se promènent, à la chapelle, à l'école, à la machine à pomper l'eau, dans les corridors de passage, dans les lieux où on se lave les mains; contre celui de Glascow, où ils n'ont dans leurs cellules qu'une partie des choses nécessaires, où ils sont obligés d'en sortir pour la satisfaction de plusieurs besoin, et où ils ont ainsi plusieurs occasions de se rencontrer et de se voir; contre celui de Cherry-Hill même, et contre tous ceux dont la forme n'est pas circulaire, dont les cellules ne convergent pas vers un point central, où l'on ne peut parler qu'à des corridors, et où l'enseignement n'est donné que d'une manière isolée et particulière? Qui ne sait enfin que ces établissements se rapprochent d'autant plus de leur destination, qu'ils isolent plus complè-

tement chaque détenu de la société de ses pareils, et qu'ils le mettent d'une manière plus exclusive, plus commode et plus continue, sous les regards et à la disposition du petit nombre d'hommes honnêtes à qui est confié le soin de leur châtiment, de leur garde et de leur moralisation? Telle est la différence des effets à attendre des diverses prisons, suivant le système dans lequel on les a conçues, que, par le seul effet de leur structure, les unes satisfont en grande partie au triple objet des peines, qui est d'intimider les méchants, de réprimer ceux qu'on n'a pas réussi à contenir, et, autant que possible, de les corriger, tandis que les autres contrarient ces divers objets presque de tout point; et s'il est un ordre de constructions dans lequel se fasse clairement sentir l'influence des locaux sur le service auquel ils sont affectés, c'est assurément celui-ci, et même, quoique à un moindre degré peut-être, la plupart des autres établissements dans lesquels le gouvernement accomplit quelqu'une de ses principales fonctions. Dans le travail spécial qu'il exécute sur les hommes, comme dans tous les autres arts de la société, ce que peuvent, pour la liberté de l'action qu'on exerce, la forme des lieux dans lesquels on agit, et ce que j'appelle en général la bonne organisation de l'atelier, est d'une évidence telle, qu'il n'y a pas moyen de songer à le contester.

Autant il en faut dire de la distribution du travail, et il n'y a pas davantage à mettre en doute l'application que reçoit ici cet autre moyen de puissance, et la force qu'y puise le gouvernement. Non-seulement, pour arriver à un but donné, pour produire un certain effet sur les habitudes et les relations des hommes, le gouvernement a besoin d'agir tour à tour comme pouvoir législatif, comme pouvoir administratif, comme pouvoir judiciaire, comme pouvoir exécutif; non-seulement son action, sous ces diverses formes, subit encore

des coupures variées; mais l'effet assuré de ces divisions et subdivisions nombreuses, est d'imprimer à son action une marche à la fois plus active et plus régulière, plus rapide et plus assurée.

Supposons, par exemple, qu'il s'agisse d'imprimer, sur un sujet quelconque, aux habitudes sociales, une direction nouvelle, à laquelle la société aura été plus ou moins préparée. L'initiative est prise par le gouvernement, qui fait, dans ce but, une proposition aux Chambres. Il faut, avant tout, que son dessein devienne celui de la majorité de ces assemblées. Leur intelligence est d'abord frappée par la communication du projet et du rapport qui le précède. Elle subit une seconde préparation dans la discussion des bureaux, et les impressions qui ont prédominé dans ce premier débat viennent se condenser au sein d'une commission centrale, formée des membres qui ont le mieux exprimé, dans chaque bureau, l'impression la plus généralement éprouvée. Le projet, longuement débattu, y est adopté, je suppose, avec ou sans modification, et les idées qui ont prévalu viennent de nouveau affecter la Chambre sous la forme d'un rapport imprimé, distribué à tous ses membres : c'est la troisième élaboration que son intelligence subit. Arrive après la discussion publique, dans laquelle elle est soumise alternativement, sous la direction du président, régulateur du débat, à l'action oratoire des organes de tous les partis, d'abord sur la proposition dans son ensemble, puis sur le détail de ses dispositions et des amendements qu'on propose d'y faire, enfin sur l'ensemble et les détails à la fois; et l'impression qui la domine avec le plus de force, après qu'elle a ainsi passé, sur les détails et sur l'ensemble, à la filière de toutes les opinions, celle qui se manifeste avec le plus d'autorité dans ses votes devient la règle générale à laquelle tous les esprits devront se plier,

règle à laquelle nous supposons qu'on avait été préparé d'avance, avec laquelle on s'est encore familiarisé par le débat public qui vient d'avoir lieu, et dont il ne s'agit plus que d'assurer la pratique. Elle reçoit, en conséquence, la plus grande publicité. Des instructions l'expliquent et en facilitent encore l'observation. Des agents de surveillance, symétriquement distribués sur toute la surface du territoire, s'assurent que les dispositions en sont acceptées et observées. Si des esprits paresseux ou indociles refusent de s'y soumettre, ils subissent une action particulière, destinée à plier leur volonté ou à la rendre plus active. Traduits devant le tribunal le plus prochain, ils y sont soumis à une série d'épreuves destinées à éclairer le tribunal sur la réalité de l'infraction dont on les accuse, sur les motifs qui l'ont déterminée, sur le plus ou moins de perversité qu'elle suppose, et, condamnés à la fois pour l'exemple et pour leur propre correction, aux réparations et aux peines que la loi a déterminées, ils passent dans les mains d'une dernière classe d'agents chargés de leur administrer le châtiment auquel les a condamnés le juge, et de les amener, par l'expiation et la pénitence, à l'observation de la règle qu'il s'agit de faire passer dans les habitudes de la nation. On voit de quelles coupures, de quelles divisions et subdivisions est susceptible ce grand travail, quelle multitude d'agents y concourent, et combien la perfection en doit dépendre à la fois de la séparation et du concert de tous ceux qui y participent; combien il est essentiel que le pouvoir qui fait la loi, celui qui en prépare matériellement la mise en action, celui qui l'applique, et, finalement, celui qui l'exécute, en maintenant avec fermeté la distinction si nécessaire et si nettement tranchée de leurs diverses tâches, agissent néanmoins dans un même esprit et tendent au même but avec ensemble; combien, en même temps, la séparation

et le concours des fonctions sont une chose nécessaire dans l'exercice de chacun des grands pouvoirs que je viens de nommer, et contribuent à la perfection de leur tâche spéciale; à quel point, dans une assemblée législative, il est essentiel, pour obtenir une bonne discussion et arriver à des solutions satifaisantes, de tenir nettement séparées les fonctions du président, des rapporteurs, des secrétaires, des organes de toutes les opinions, et, en les maintenant chacun de leur côté dans la pleine possession de leur rôle, de les faire concourir avec ensemble à la fin qu'ils poursuivent de concert! Quel intérêt il y a à observer les mêmes précautions dans une Cour de justice, et, pour arriver sur l'affaire en discussion au sentiment le plus exact et le plus juste, à faire agir distinctement les greffiers, le ministère public, les témoins, les avocats, les juges, les juges du fait et les juges du droit, qui travaillent en commun à l'accomplissement de la même tâche! Combien, enfin, pour obtenir de la puissance exécutive un concours véritablement fructueux, il importe de tenir séparées, quoique concourant à la même fin, l'action de la police qui veille, celle des corps armés qui prêtent main-forte, celle du ministère public qui poursuit, celle des directeurs et agents des prisons qui administrent la peine arbitrée par le juge; à quel point est accrue, en particulier, par les arrangements, les partages et toute l'organisation qu'on lui fait subir, la puissance de la force armée; et combien, finalement, ces divisions et subdivisions multipliées, toutes conçues en vue d'une fin commune, ont permis d'imprimer à la vaste action de la puissance publique d'unité, d'ensemble et d'activité!

Il y a à reproduire ici, relativement aux machines, une réflexion que nous n'avons cessé de faire dans le cours de ce neuvième Livre, à savoir que leur rôle est infiniment moindre dans les arts qui agissent sur les hommes, que dans ceux

qui travaillent sur les choses, et notamment dans les arts manufacturiers, dans ceux à qui on a donné, par excellence, le nom d'arts mécaniques. Nous avons pu vérifier la justesse de cette observation à propos des arts qui s'occupent des soins à donner à notre nature physique, à notre imagination, à nos affections, à notre intelligence, à nos mœurs; elle ne s'applique pas avec moins de vérité à celui qui préside aux relations, et qui est chargé de nous faire contracter de bonnes habitudes sociales, c'est-à-dire au gouvernement. On ne conçoit pas même, au premier abord, ce que peut avoir à faire dans le gouvernement l'intervention de la mécanique, ni de quelle application est susceptible ce moyen de puissance dans un art qui a pour mission spéciale d'accoutumer les hommes à respecter la justice dans leurs relations. Et néanmoins, quelle n'est pas, dans cet art même, l'influence de ce moyen, et de quel nombre, de quelle variété de machines et d'outils n'a-t-il pas besoin pour bien remplir sa tâche? Chargé de terminer les débats, de contenir les passions violentes, de réprimer d'où qu'elles viennent les agressions injustes dont la société pourrait être l'objet, qui ne sait de quels moyens de contrainte, d'intimidation, de destruction même, il faut qu'il soit armé, et à quel point le succès de sa mission dépend de la puissance et de la perfection de ses armes? à quel point il est trop souvent essentiel que la force vienne tenir lieu du bon sens et de la moralité qui manquent, et combien les meilleures raisons ont eu presque toujours besoin de l'appui de cette suprême et dernière raison des rois, qui est longtemps la seule devant laquelle l'orgueil humain consente à plier? Combien par conséquent les instruments de défense dont est armée la puissance publique, ont eu d'influence en réalité sur les relations des hommes et ont puissamment contribué à les adoucir, à les régulariser et à les polir? Telle est cette

influence des instruments de répression dont les gouvernements disposent, que la paix du monde y est étroitement liée, qu'elle s'affermit à mesure qu'ils se perfectionnent, et qu'un des meilleurs moyens d'en assurer la durée, à mesure surtout que les esprits s'éclairent et que les mœurs s'adoucissent, est de rendre la guerre, à force d'ajouter à la puissance de ses outils, tellement meurtrière, tellement destructive, tellement ruineuse, qu'il n'y ait pour ainsi dire plus moyen d'y songer, et que, la civilisation aidant, on soit de plus en plus entraîné à la remplacer par la voie si hautement préférable des négociations, des arbitrages et des transactions.

Ainsi, nous trouvons à faire ici, d'une manière spéciale sans doute, et qui ne peut manquer de se ressentir de la nature de l'art dont nous nous occupons, mais en même temps d'une manière très naturelle, très réelle et très étendue, l'application de tous les moyens généraux auxquels se lie la liberté du travail; et la puissance du plus élevé des arts est subordonnée aux mêmes causes fondamentales que celle des arts les plus inférieurs. Elle dépend de même des progrès qu'ont fait, relativement à la tâche qui lui est propre, les facultés personnelles de tout ce qui est appelé à participer à son action, et l'ensemble des moyens matériels qu'on y applique; elle tient, d'une part, à tout ce qu'on est en mesure d'y apporter du génie pour les affaires, d'aptitudes sous le rapport de l'art, de bonnes habitudes personnelles, de bonne morale de relation, et, d'un autre côté, à ce qu'on a déployé d'intelligence dans le choix des lieux où il s'est établi pour agir dans la construction et l'arrangement des locaux où cette action s'exerce, dans la manière dont le travail y est distribué et organisé, et finalement dans la puissance et la perfection des instruments particuliers dont il dispose.

Ajoutons, en terminant, qu'à l'exemple de tous les autres,

il doit sa puissance non-seulement à l'action de chacun de ses moyens en particulier, mais à celle de tous ses moyens pris en masse, et, en général, à tous les progrès qu'a pu faire la société. Il y a dans cet art, comme dans les autres, une force indépendante de l'action de chacune de ses forces particulières, et qui résulte du concours de ses divers moyens. L'action d'une police très vigilante pallie jusqu'à un certain point les défauts d'une législation pénale imparfaite. La certitude des peines compense ce qui peut leur manquer en sévérité. Les côtés forts rachètent les parties faibles, et la puissance de l'ensemble s'accroit par l'influence de tout ce qu'il y a d'heureux dans les détails. Plus est considérable, relativement à la masse, la partie de la population qui peut participer directement à l'action gouvernementale; plus elle a une idée juste de l'objet de cette action; mieux elle est instruite de ce que le gouvernement doit permettre et de ce qu'il doit interdire; mieux elle sait ce que la législation existante laisse à cet égard à désirer; mieux elle sait surtout comment se doivent opérer les réformes législatives; plus elle est en mesure d'appliquer à ce difficile travail de génie pour les affaires, de saines notions de théorie, de talent pour les applications et la mise en œuvre; plus elle a d'ailleurs les habitudes individuelles que réclame l'exercice d'un art aussi élevé que le gouvernement; plus elle connaît en particulier la véritable loi des relations sociales, et plus elle est disposée à en faire l'application à tous les rapports de la société; plus elle a su choisir, d'un autre côté, pour l'exercice de son action des résidences convenables, préparer avec intelligence les lieux où cette action devrait s'exercer, distribuer et organiser avec art tous ses travaux et perfectionner en même temps tous les instruments que leur exécution réclame; plus enfin elle a su mettre d'accord et d'ensemble dans l'emploi de tous ses

moyens, et plus au sein d'une telle population l'action du gouvernement doit être libre et puissante, et plus le gouvernement doit travailler avec fruit à perfectionner les relations et à les maintenir régulières et paisibles. A quoi nous ajoutons qu'il y réussit d'autant mieux aussi que la société a fait d'ailleurs plus de progrès, qu'elle s'est placée dans des conditions plus naturelles, qu'elle vit par des moyens en général plus inoffensifs, que les autres arts qui s'occupent de l'éducation des hommes travaillent avec plus de succès, en même temps que lui, à perfectionner leur morale de relation, et que par tous ces motifs il lui reste à cet égard moins à faire, qu'il peut accomplir plus aisément la haute tâche dont il est chargé.

—

LIVRE X ET DERNIER.

DE LA LIBERTÉ DE CERTAINES FONCTIONS NATURELLEMENT DISTINCTES DE TOUS LES ARTS QUE L'ÉCONOMIE SOCIALE EMBRASSE, MAIS QUI SONT DES CONDITIONS ESSENTIELLES DU DÉVELOPPEMENT DE TOUTES LES CLASSES DE TRAVAUX ET DE TRAVAILLEURS.

—

CHAPITRE PREMIER.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

—

Italiam, *Italiam* (1)!..... J'approche du terme de ce long travail, et je n'ai plus à demander aux lecteurs qui ont bien voulu me suivre dans la recherche où je suis engagé, que quelques heures d'attention et de patience.

Je viens, dans les deux livres qui précèdent et dans les nombreux chapitres dont ils sont formés, de parcourir successivement tous les grands ordres de travaux qui entrent dans l'économie sociale, ceux qui épuisent leur activité sur les choses, les industries extractives, le voiturage, la fabrication, l'agriculture, et ceux qui la dirigent sur les hommes, à savoir ceux qui agissent sur leur nature physique, ceux qui

(1) Virg., *Æneid.*, lib. III, v. 521 et seq.

cultivent leur imagination et leurs affections, ceux qui font l'éducation de leur intelligence, ceux enfin qui travaillent à la formation de leurs mœurs. J'ai dit en quoi ils consistent, quelle place ils occupent dans l'économie de la société, quel rôle ils y remplissent, quelle influence ils y exercent, à quelles conditions leur puissance se lie, comment s'y appliquent enfin, et dans quelle mesure, les divers ordres de moyens généraux sur lesquels la puissance de tout travail se fonde.

Cette revue successive de toutes les grandes classes de travaux de la société, qui ne paraîtra, j'espère, ni un amalgame d'objets disparates, ni une confusion violente de toutes les sciences dans une même composition, ni une série de traités spéciaux sur des arts de la nature la plus diverse, qui ne considère évidemment les sujets qu'elle traite que d'une manière générale, et seulement par le côté qui les lie à l'objet assurément très spécial et très simple de ce travail; cette revue, dis-je, des travaux que l'économie sociale embrasse, ne présente pas, quelque complète qu'elle puisse être, une idée complète de l'économie de la société. J'ai déjà dit qu'en dehors de cet ensemble de travaux, l'économie sociale impliquait la nécessité de certaines fonctions ou de certains actes qu'il n'était possible de confondre avec aucun travail, et sans lesquels néanmoins aucun travail, aucun développement ne seraient possibles.

Telles sont, par exemple, les associations multipliées et si variées dans leurs formes que présente la société, ordre de faits qui, par lui-même, évidemment, ne constitue aucun travail, et sans lequel, bien évidemment aussi, presque aucun travail ne serait possible. On comprend tout de suite en effet que, hors de la vie en commun et des innombrables unions de personnes et de forces qui ne cessent de se for-

mer au sein de la vie commune, les hommes ne seraient en quelque sorte capables de rien. Toutes les espèces d'associations, sans doute, ne sont pas également importantes; toutes n'influent pas au même degré sur le développement et l'activité de nos travaux; mais toutes, à commencer par la plus simple et la plus étroitement unie, la famille, et à finir par la plus générale et la moins fortement serrée, la société politique, sans négliger l'infinie variété de celles qui existent entre ces points extrêmes; toutes, dis-je, influent plus ou moins sur le développement des forces individuelles et sociales, et pour avoir une idée juste de l'économie de la société, il faudrait savoir, au moins d'une manière générale, en quoi consistent ces associations, quel en est l'objet et l'effet, ce qui en facilite la création et le développement, et comment les principes de la liberté s'y appliquent.

Tels sont également, sous l'extrême diversité de leurs formes, les continuels et innombrables échanges qui s'opèrent dans la société, sorte de faits encore qui n'affectent aucunement le caractère d'un art, et sans lesquels, pareillement, presque aucun travail ne serait possible. Qui ne sait en effet que, sans la faculté des échanges, chacun étant réduit à satisfaire tous ses besoins, et par suite à exercer tous les métiers, aucun métier, par cela même, ne serait susceptible de la moindre extension. C'est grâce aux échanges qu'est possible la division des travaux et tous les progrès que cette division entraîne. Si les associations sont favorables au développement des forces individuelles et sociales par les unions d'efforts qu'elles provoquent, les échanges le sont davantage encore, s'il se peut, par les séparations de métiers qu'elles permettent. La faculté d'échanger est ainsi dans l'espèce humaine une des conditions les plus fondamentales de tout progrès, et il est indispensable encore, pour se faire

une juste idée de l'économie de la société, de bien comprendre le rôle immense que les échanges y jouent, l'influence qu'ils y exercent, les conditions enfin auxquelles leur liberté se lie.

Telles sont, en troisième lieu, les transmissions de biens faites par les générations qui s'éteignent aux générations qui survivent, dernière classe de faits qui n'a rien de commun encore avec aucun des arts que pratique la société, et sans lesquels de même il ne paraît pas qu'aucun développement fût possible. Qui ne sent, en effet, que si les fortunes étaient purement viagères; si, à chaque génération, tout était à recommencer, l'activité serait bien moins grande, et que les accumulations seraient bien moins rapides? Qui ne sent qu'un des stimulants les plus énergiques de notre activité, c'est la pensée que tout ne finira pas avec nous; que nos enfants recueilleront l'héritage d'honneur, de considération, de fortune que nous aurons laborieusement amassé; et, finalement, qui ne sent encore quel avantage c'est pour les enfants de pouvoir profiter ainsi des efforts de leurs parents, et, pour la génération qui suit, de prendre les choses au point où les ont laissées les générations précédentes. Il faut donc encore, pour achever de comprendre l'économie de la société et les conditions de sa croissance, avoir une juste idée de ces transmissions, de leur influence et de l'application qu'y reçoivent les principes de la liberté.

J'aurais ainsi, pour que ce travail ne demeurât pas incomplet, à parler successivement des *associations*, des *échanges* et des *transmissions héréditaires* de biens; mais n'ayant plus devant moi qu'un espace assez limité et devant forcément me restreindre, je ne traiterai que les deux derniers sujets, les *échanges* et les *transmissions héréditaires*, et ne m'occuperai pas du sujet des associations, beaucoup trop considé-

rable pour trouver place dans ce volume au point où il est parvenu. C'est une lacune que je regrette de laisser dans mon ouvrage. Cette lacune, néanmoins, n'est pas aussi grave que quelques personnes seront peut-être disposées à le penser. Le sujet très important des associations n'a nullement à mes yeux le genre d'importance que croient y apercevoir les économistes de l'école socialiste. Je ne crois pas le moins du monde, et j'ai suffisamment dit pourquoi (1), qu'il y ait des formes d'association par lesquelles il soit possible d'obvier à tous les maux de la société, à ceux notamment qu'éprouvent les classes de la société les moins heureuses, et il va sans dire qu'en traitant ce sujet je n'aurais pas à parler des formes d'association tout à fait excentriques qu'avaient imaginées de certains esprits, et dont on s'est quelque temps occupé. Ce n'est point par fantaisie et par caprice que les hommes dans la société se sont groupés et réunis ainsi qu'ils l'ont fait. Ils ont obéi à des instincts plus forts et plus sûrs que la science des utopistes, et il n'y a pas apparence qu'ils soient disposés à quitter la famille pour la *phalange*, et la commune pour le *phalanstère*. Ces transformations, d'ailleurs, n'ont pas seulement le tort d'être impraticables, elles ont celui encore de ne rien résoudre et de ne remédier à rien. Qu'on creuse tant qu'on voudra le sujet des associations, on n'y trouvera jamais ce qu'on y cherche, à savoir le moyen d'assurer une répartition intelligente et équitable des fruits du travail. La solution du problème n'est pas là où on la cherche, et elle est où on ne la cherche pas : elle n'est pas dans la théorie des associations, et elle est dans celle des échanges : partout où il y a liberté et loyauté dans les échanges, tout homme tire naturellement de ses forces ce qu'elles doivent lui donner, et si l'ex-

(1) Dans le dernier chapitre du tome premier.

position des effets de cette liberté ne fait pas connaître comment les produits se distribuent, elle montre au moins où est le principe d'une bonne distribution. C'est une vérité que le chapitre prochain rendra, j'espère, sensible.

Si donc je termine cet ouvrage sans y comprendre ce que j'avais à dire des associations, de la diversité de leurs formes, de l'étendue et de l'activité de leur influence, des conditions de leur développement, il va sans dire que les associations dont j'ai à regretter de ne pouvoir décrire la nature, l'inflence et les moyens, ce sont ces associations vulgaires, familières, innombrables, qu'engendre instinctivement la société, qui se multiplient dans son sein sous toutes les formes, qui se reproduisent à peu près les mêmes partout, et non les systèmes d'association excentriques qu'ont rêvé nos faiseurs d'utopies, systèmes dont je n'aurais pu dire que quelques mots encore que pour rappeler ce qu'ils renferment d'impraticable et de faux, et montrer combien ils sont vains pour l'objet qu'on se propose, c'est-à-dire pour arriver à une bonne distribution des fruits du travail. Encore une fois, c'est en traitant des échanges que nous allons avoir occasion de dire à ce sujet ce qu'il a de plus sûr et de plus nécessaire.

—

CHAPITRE II.

DE LA LIBERTÉ DU COMMERCE OU DES ÉCHANGES.

Ainsi que je l'ai dit ailleurs [1], il n'y a pas moyen de faire subir au mot *commerce* une transformation assez absolue pour qu'il soit possible de l'appliquer raisonnablement à un art quelconque. Ce mot, sous lequel on découvre sans aucun effort l'idée d'échange, ne présente par lui-même aucune idée de travail. Il n'y a point dans le monde une chose telle que l'industrie *commerciale*, et l'énumération la plus étendue des travaux de la société n'en présente aucun qu'il soit raisonnablement possible de désigner par cette appellation. Elle ne s'applique ni aux arts qui travaillent sur les choses, ni à ceux qui agissent sur les hommes; ni aux arts divers du mineur, du voiturier, du fabricant, du laboureur; ni aux arts non moins variés du médecin, de l'artiste, de l'instituteur, du moraliste. Faire l'office de mineur n'est point échanger; transporter, fabriquer, labourer, n'est point échanger; s'occuper, de quelque façon que ce soit, de l'éducation des hommes, de la culture de leurs facultés physiques, affectives, intellectuelles, morales, n'est pas davantage échanger. Il tombe sous le sens que l'art d'aucune de ces professions ne consiste dans les échanges qu'elles peuvent faire.

Mais si *commercer*, *échanger*, n'est l'industrie d'aucune

[1] T. II, liv. VIII, chap. 1, p. 112.

classe de travailleurs, c'est un acte commun à toutes, et le commerce est un fait aussi universel que le travail. Seulement ce n'est pas un fait de même nature : travailler c'est produire; commercer, échanger, n'implique aucune idée de production; et quand on dit l'*industrie* et le *commerce*, il faut entendre par ces mots, non deux industries particulières, différentes seulement par leur objet, mais deux ordres de faits généraux absolument distincts par leur nature : les faits du travail d'une part, et les faits de l'échange de l'autre. L'industrie, c'est l'ensemble de tous les travaux sans distinction qu'embrasse l'économie de la société. Le commerce, c'est l'ensemble des transactions et des échanges auxquels se livrent sans distinction les travailleurs de toutes les classes.

Autant donc il eût été peu raisonnable de nous servir du mot commerce, ainsi qu'on l'a fait jusqu'ici, pour désigner une certaine classe d'arts, celle des transports ([1]), autant il est naturel et juste, au contraire, d'appliquer ce mot à l'ordre de faits dont nous avons maintenant à nous occuper, aux faits de commerce ou d'échange, et comme ces faits sont également bien désignés par l'une ou l'autre de ces appellations, qui expriment très approximativement la même idée, je me servirai indistinctement de l'une ou de l'autre.

A vrai dire, acheter, vendre, échanger, commercer sous une forme quelconque, n'est une fonction particulière à aucune classe de travailleurs, pas plus à celles qui transportent les choses qu'à celles qui les transforment ou à toute autre; mais, encore une fois, c'est une fonction commune à toutes, et, dans la réalité, toutes achètent et vendent, toutes échangent, toutes commercent; c'est le commencement et la fin, l'alpha et l'oméga du travail quelconque que toutes font. Les unes

---

([1]) *V.*, t. II, le chap. 1. du liv. VIII, p. 110 et suiv.

achètent des choses dans un temps pour les vendre dans un autre temps, ou bien des choses dans un lieu pour les vendre dans un autre lieu ; d'autres achètent des choses sous une forme pour les vendre sous une infinie variété d'autres formes; d'autres, en plus grand nombre encore, acquièrent, avec plus ou moins d'effort et de dépense, des aptitudes, des talents, des facultés, pour en trouver le placement et l'emploi sous forme de services ; mais toutes, dis-je, achètent et vendent, toutes achètent pour revendre; et commercer, qu'on a présenté comme le fait d'une classe ou d'un fort petit nombre de classes, est bien, effectivement, un fait commun à toutes, non pas peut-être aux termes de la loi commerciale, qui n'a pu décrire bien exactement des faits qui n'étaient compris que d'une manière encore imparfaite, mais aux yeux de la science, qui serait en mesure, au besoin, de rendre cette vérité palpable.

Aussi qu'arrive-t-il? C'est que toutes les classes qui concourent à l'activité sociale, toutes, sans distinction, depuis les infimes jusqu'aux plus élevées, depuis l'ouvrier des champs jusqu'à l'homme d'État, affluent, se pressent sur le marché social, y font offre à qui de droit de leurs produits ou de leurs services, et, avec le prix des produits qu'elles créent ou des services qu'elles sont en mesure de rendre, se procurent tous les genres de produits et de services dont elles ne peuvent se passer : c'est là une nécessité également impérieuse pour toutes.

Cette nécessité des échanges, commune aux hommes de tout pays et de toute profession, est un des liens les plus fondamentaux et les plus forts de la société humaine; et, quand les hommes ne seraient pas portés à vivre ensemble par goût, par attrait, par instinct; quand ils ne seraient pas forcés de s'agglomérer, de s'associer pour l'exécution de la

plupart de leurs travaux, ils seraient contraints encore de se rechercher, de se rapprocher, de se réunir, par la nécessité où ils sont d'opérer entre eux des échanges. C'est cette nécessité qui a fait du monde un immense marché où tant d'activités convergent les unes vers les autres, où tant d'hommes cherchent le placement de leurs services et de leurs produits. C'est elle qui a fait du territoire de chaque nation un marché plus limité, mais d'une activité plus grande ; et des centres de population proprement dits, de l'enceinte des cités et des villes, des marchés encore plus limités, mais où les transactions sont encore plus multipliées et plus actives.

Et non-seulement la nécessité des échanges est un des plus forts liens de la société ; mais la faculté d'échanger est une des causes les plus efficaces du développement et même de l'existence de la plupart des arts que la société pratique.

L'ardeur que nous mettons à nos travaux, quels qu'ils puissent être, tient, en très grande partie, à la faculté d'échanger. Nous calculons, en nous mettant en mesure de créer de certains produits ou de rendre de certains services, ce qu'au moyen de ces services ou de ces produits nous pourrons obtenir de services ou de produits de toute espèce, et la perspective de pouvoir ainsi, par des échanges, mettre à notre disposition tant d'utiles talents, tant de productions désirables que les autres hommes sont en mesure de nous offrir, est un stimulant sans contredit très énergique des efforts que nous pouvons faire pour avoir à offrir, de notre côté, des produits et des services dignes aussi d'être recherchés.

Mais allons davantage au fond des choses, et, pour exposer tout de suite l'effet le plus considérable de la faculté d'échanger, disons que c'est précisément grâce à cette faculté que nous pouvons tous ainsi concentrer notre activité sur de certains travaux, et, en ne faisant qu'une seule chose,

celle qui a pour nous le plus d'attrait, disposer, en quelque façon, des produits et des services du reste des hommes. On comprend, en effet, que, sans la faculté d'échanger, ce choix et cette séparation des travaux auraient été impossibles. Chacun, obligé de se suffire à lui-même, et de pourvoir seul à la satisfaction de tous ses besoins, n'aurait pu faire que très peu de chose, et ne les aurait faites que très difficilement et très mal; tandis qu'avec cette faculté la séparation des travaux est devenue possible; chacun a pu concentrer son activité sur l'objet le plus approprié à ses goûts et à ses moyens, quelquefois sur l'objet le plus simple, le plus élémentaire, sur des fractions de produit, sur une simple façon, et, par le travail le plus spécial, satisfaire aux besoins les plus étendus, les plus variés, et, en n'exerçant avec distinction qu'une seule faculté, disposer de celles de l'espèce entière. Tout ce qu'on doit de progrès à la division des travaux, on le doit donc à la faculté des échanges; puisque ce n'est qu'à la faveur de cette faculté que les travaux ont pu se diviser à l'infini et prendre tous les développements dont cette division les rendait susceptibles.

Ce n'est pas tout, et, à cet avantage fondamental de spécialiser les travaux, de permettre à chacun de choisir le sien et de le circonscrire, la faculté des échanges ajoute celui, fort considérable encore, de faire arriver les choses dans les mains les plus capables d'en tirer parti. Sans elle, une multitude de ressources, de forces, d'instruments, de talents, pourraient se trouver distribués de manière à ne rendre aucun service et à se trouver, pour ainsi dire, perdus. Il se pourrait que l'écrivain eût le ciseau du statuaire, que la palette du peintre fût dans les mains du sculpteur, que le peintre, à son tour, possédât l'instrument du joueur de flûte, que la terre fût au pouvoir du marin, la fabrique de drap à

la disposition de l'entrepreneur de culture. Il se pourrait que tel savant, tel professeur eût des notions dont il ne saurait que faire et manquât de connaissances dont sa position lui ferait sentir impérieusement le besoin et qui seraient possédés par d'autres. La faculté des échanges fait promptement cesser ces arrangements fâcheux ; elle ne permet pas que les choses demeurent longtemps hors de leur vraie place; elle fait aller tout naturellement la terre au laboureur, le navire au pilote, le ciseau au sculpteur, la flûte à l'artiste qui sait en faire usage; elle fait aussi qu'on acquiert ou qu'on a à son service précisément le genre de notions, de talents et d'aptitudes dont on éprouve le besoin. Elle fait, en un mot, que les choses, que les forces se classent, se divisent, se distribuent précisément ainsi qu'il le faut pour qu'elles rendent tout ce qu'elles peuvent rendre. L'échange, sans doute, n'ajoute pas à la valeur des choses en les faisant changer de mains : il va sans dire que leur valeur ne peut être accrue que par l'art quelconque qui agit sur elles, qui les modifie ou les déplace utilement; et si l'industrie voiturière, par exemple, en conduisant au marché et en mettant en présence l'une de l'autre des marchandises destinées à être échangées, ajoute plus ou moins par là à leur valeur échangeable, il est bien entendu que l'acte même d'échange, dont l'unique effet est de leur donner de nouveaux maîtres, n'ajoute rien à leur prix vénal. Mais la justesse de ce principe n'infirme en rien celle des réflexions qui précèdent, et si la valeur vénale des choses n'est pas augmentée par cela seul qu'elles changent de mains, il n'en reste pas moins vrai que les échanges rendent à la société un immense service en faisant, en général, aller les choses dans des mains capables d'en tirer parti.

L'heureuse influence des échanges sur la société se manifeste donc sous ce triple ou quadruple aspect, — qu'ils sont

un des liens qui tendent le plus fortement à rapprocher les hommes et à faire tomber les barrières qui les tiennent séparées ; — qu'en rendant possible la spécialisation des travaux et en permettant de la pousser à ses dernières limites, ils deviennent la véritable cause de tous les progrès dont l'humanité est redevable à cet artifice puissant ; — qu'en nous permettant d'obtenir, au moyen de ce que nous faisons, tout ce que créent les autres hommes, ils sont le stimulant le plus énergique de nos propres créations ; qu'en permettant habituellement à une portion considérable des forces et des ressources de la société de passer des personnes qui les offrent à celles qui les sollicitent, ils font que le tout soit constamment distribué de la manière la plus favorable au développement général. — En faut-il dire davantage pour faire sentir à quel point il importe qu'ils puissent s'exécuter avec facilité, avec puissance, et pour inspirer le désir de reconnaître à quelles causes leur liberté se lie?

La première condition de la liberté des échanges, c'est que tous les arts que nous avons décrits, tous les arts qui créent des produits ou rendent des services entre lesquels des échanges se peuvent opérer, aient pris un grand développement et aient à former beaucoup d'offres et de demandes. Plus sont avancés les travailleurs de toutes les classes qui participent à leur action, plus ils sont en mesure de rendre de services, plus ils font de choses et les font bien, c'est-à-dire plus ils les font bonnes et à des prix modérés, et plus les échanges de toute espèce sont faciles. C'est la production qui ouvre des débouchés aux produits.

Cette vérité, que Smith avait entrevue, mais dont le développement appartient à J. B. Say, est tout-à-fait capitale, et, bien entendue, elle pourrait répandre la plus vive lumière sur

le sujet intéressant que j'aborde ici. Mais elle veut être bien comprise.

Quand on dit que la production ouvre des débouchés aux produits on n'entend pas dire par là qu'il se vend davantage d'une chose par cela seul qu'il s'en fait plus, et qu'il suffit d'en faire plus pour qu'il s'en vende davantage. On n'entend pas dire non plus qu'un service est plus demandé par cela seul qu'il est plus offert, et qu'il suffit que l'offre en devienne plus active pour que l'emploi en soit plus facile et plus assuré. Si nos cultivateurs faisaient déjà plus de céréales qu'il ne leur serait possible d'en vendre dans l'état présent de leurs débouchés, il ne leur suffirait certes pas pour en assurer le débit d'en produire une quantité plus grande. Si les chapeliers de Paris avaient déjà de la peine à vendre annuellement trois cent mille chapeaux, ils ne parviendraient assurément pas à en vendre le double par cela seul qu'ils en feraient le double. D'un autre côté, s'il y avait déjà sur la place de Paris plus d'ouvriers ou d'artistes d'une certaine classe que la ville ne pourrait en employer, dans l'état actuel de son activité, il tombe pareillement sous le sens qu'il ne suffirait pas d'y en attirer ou d'y en former une quantité double, pour assurer le placement de ce qu'il y en avait déjà et de ce qu'on y en aurait attiré ou formé depuis. Il est évident, en un mot, qu'il ne suffit pas d'accroître la masse d'un produit ou le nombre d'une certaine espèce de travailleurs pour assurer le débit de l'un ou le placement des autres.

Mais ce qui fait qu'un produit trouve plus facilement à s'échanger, c'est, premièrement, que l'industrie qui le crée fasse, en en améliorant la qualité ou en en abaissant le prix, qu'il se présente sur le marché avec plus davantage, et, secondement, qu'il se développe autour de la classe qui le produit d'autres classes de producteurs auxquelles il soit né-

cessaire, et qui aient toutes quelque chose à offrir. Et ce qui fait qu'un ordre quelconque de travailleurs trouve plus facilement de l'emploi, c'est, d'une part, qu'il se mette de plus en plus en mesure de rendre de bons services, et, d'un autre côté, qu'il se développe autour de l'industrie qui le fait vivre d'autres industries riches et actives, qui, en faisant des demandes considérables de ses produits, provoquent une extension plus grande de son travail.

Ainsi le débit des chapeaux de la fabrique de Paris, qui ne serait pas accru par cette raison seule qu'on en augmenterait le nombre, le sera infailliblement par tout progrès de la fabrication qui, en en diminuant le prix sans en altérer la qualité, les mettra à la portée d'un plus grand nombre de bourses; et elle le sera d'une manière tout aussi sûre par la formation de nouvelles classes de producteurs dont les produits seront très demandés, et qui, à leur tour, auront à faire beaucoup de demandes, et notamment des demandes de chapeaux.

Ainsi encore l'emploi de telle classe d'ouvriers, d'artistes, d'hommes de science, qui ne serait point accru par cela seul qu'on en augmenterait le nombre, le sera infailliblement si, tandis qu'ils se mettront en mesure de rendre de meilleurs services, des services mieux appropriés aux besoins des industries qui réclament leur concours, il s'élève en regard de ces industries, des industries nouvelles, actives, fécondes, ayant de grands besoins et de grands moyens, et qui par leurs demandes tendent à donner un surcroît d'activité, aux classes de travaux et de travailleurs qui existaient déjà.

Voilà comme il faut comprendre que la production ouvre des débouchés, aux produits, et telle est cette question des débouchés qu'il serait si essentiel de bien entendre et qu'on entend encore si confusément. Ce ne sont pas les hommes

qui manquent, observe-t-on, ce sont les emplois ; ce ne sont pas les produits, ce sont les acheteurs. On ne prend pas garde que ce qui assure l'emploi des hommes ce sont d'autres hommes utilement occupés et dont l'industrie en suscite, en active autour d'elle beaucoup d'autres. On ne prend pas garde que ce qui crée des acheteurs ou des débouchés à un produit, ce sont de nombreuses classes de producteurs qui le réclament et qui aient toutes à offrir quelque chose dont beaucoup d'autres aient besoin.

« L'industrie et l'agriculture, » disait en répondant au discours du trône, la chambre des députés, il y a vingt ans (et combien de fois depuis n'ont pas été renouvelées les mêmes doléances!) « l'industrie et l'agriculture, surchargées de leurs produits, attendent des débouchés plus nombreux. » Et de qui les attendent-elles? Qui saura leur en ouvrir si elles-mêmes ne le savent pas? On semble croire qu'un pays n'a d'autres manière d'étendre le débit de ses denrées et de ses marchandises que de faire avec les nations étrangères des traités qui lui permettent de chercher au loin des acheteurs. Il n'est pas douteux que de libres communications avec d'autres contrées ne pussent en faciliter la vente. Plus est étendu l'espace sur lequel l'industrie voiturière peut répandre les produits de toutes les autres industries, et plus il lui est aisé de parvenir à mettre chaque chose en présence d'une autre contre laquelle elle puisse être échangée. Si tous les produits qui ne trouvent pas autour d'eux un nombre suffisant d'acheteurs, pouvaient courir les uns après les autres, d'un bout à l'autre du globe, il n'est pas douteux que le placement de tous ne pût s'opérer avec infiniment plus de facilité et d'activité. Ne croyons pas néanmoins que les meilleurs débouchés soient ceux qu'il faut aller chercher au bout du monde. Plus un produit a besoin d'être porté loin, plus il est

grevé de frais de production quand il arrive sur le marché, et moins par conséquent il a de chances de se vendre. Les bons débouchés ce sont les débouchés voisins. Le meilleur débouché de Paris c'est la campagne environnante, ou plutôt c'est la ville même, ce sont les classes de producteurs multipliées qui s'y développent et dont les produits se servent réciproquement de débouchés : une grande partie de ce que fabrique chacune de ces classes de producteurs est achetée par toutes les autres, et la ville est plus sûre d'étendre son débit par l'établissement de nouvelles industries ou par le perfectionnement des industries déjà existantes, qu'en allant dans des contrées lointaines chercher des acheteurs incertains.

Enfin tout progrès de l'industrie, c'est dire toute création d'industries nouvelles, ou tout perfectionnement des industries déjà créées, tout ce qui tend à faire affluer sur le marché des classes de producteurs plus diverses, plus multipliées et mieux pourvues, ayant toutes de nombreux besoins à satisfaire et des produits ou des services très recherchés à offrir, tout ce qui tend, en un mot, à accroître le concours des offres et des demandes, le concours des demandes qui offrent et des offres qui demandent, tout cela tend inévitablement à animer le marché et à donner de l'activité aux échanges : c'est la première condition de leur liberté.

Cependant ce n'est pas assez, pour que les échanges soient aisés, que l'industrie crée et mette en présence les unes des autres d'innombrables classes de travailleurs, ayant réciproquement à s'offrir toute sorte de produits et de services susceptibles d'être échangés : la liberté des échanges tient encore à des circonstances propres à l'action même qui les constitue. Cette action, comme toutes les autres, ne se peut opérer avec facilité qu'à de certaines conditions : elle sup-

pose diverses connaissances; elle exige le secours de plusieurs sortes d'instruments; elle est subordonnée à la perfection des habitudes morales et sociales, et elle est plus ou moins libre selon qu'on réunit plus ou moins des conditions auxquelles il est possible de l'exécuter.

C'est ainsi, par exemple, que la connaissance de la valeur vénale des choses est une condition essentielle de la faculté de les échanger. Il ne suffit pas que l'art des transports les rapproche; il faut encore que leur valeur respective soit connue: les échanges, en effet, ne se font pas tant entre des choses, des produits, des services, qu'entre des valeurs : la prétention de tout échangiste est de recevoir une valeur égale à celle qu'il donne. Il a donc besoin de savoir, pour se déterminer, ce que chaque chose vaut, c'est-à-dire ce qu'elle peut acheter de tout autre objet, et il se détermine d'autant plus facilement qu'il est plus versé dans cette connaissance. Mieux chacun est instruit de tout ce qui influe sur la valeur des services et des produits, c'est-à-dire de leurs usages, du besoin qu'on en a, des frais de production qu'ils exigent, de la quantité qui en est offerte, de celle qui en est demandée, mieux, en un mot, chacun sait ce qu'ils valent et plus les échanges sont aisés. Il n'y a pas de comparaison possible entre le degré de rapidité et de liberté d'action avec lequel les échanges s'accomplissent là où l'on est instruit de la valeur des choses et là où l'on est inhabile à les apprécier. On passe ici des jours entiers à batailler sur les moindres affaires, tandis que les plus considérables se terminent là en quelques instants. On n'a qu'à voir à la bourse de Paris, ou mieux encore à celle de Londres, ce que deux négociants mettent de temps à conclure le marché le plus colossal, et ce qu'il en faut à deux manants, au sein d'une campagne in-

culte, pour effectuer l'échange du moindre objet, et l'on jugera à quel point l'habitude des affaires et la connaissance des valeurs peuvent mettre d'activité et de liberté dans les échanges. Il n'est pas de pays, observe M. C. G. Simon, grâce à l'ardeur réfléchie que les Anglais appliquent à tout, à la concision de leur langage, au laconisme de leurs discours et aussi aux modes abréviatifs qu'ils ont introduit dans leurs négociations financières, où il se fasse, en moins de temps, plus de grandes affaires qu'à Londres. Les comptoirs des commerçants en gros, ouverts de dix à onze heures, sont fermés de quatre à cinq, et, dans ce court espace de temps, les affaires de la moitié du globe sont terminées (1). Il est vrai que les négociants dont les habitations sont éloignées du centre ont leurs cabinets réunis dans le quartier resserré de la cité, de telle sorte qu'un négociant étranger, peut, ainsi que ceux de la ville, voir tous ses correspondants en une matinée; mais cette agglomération est une habileté de plus et qui contribue, ainsi que le reste, à la facilité des affaires et de toutes les transactions.

Une autre condition de la liberté des échanges, non moins indispensable que celle dont nous venons de parler, c'est la possession d'un certain ensemble de moyens pour ainsi dire techniques, à laquelle la possibilité de l'acte même est subordonnée. C'est peu de connaître les valeurs, il faut pouvoir s'entendre, s'expliquer, s'accorder, apprécier les quantités, les mesurer, les payer. Il faut une langue commune; il faut avoir en commun un bon système de poids et mesurer, de bons instruments de mesurage, un bon système de monnaies et d'autres moyens de payement.

---

(1) *Observ. recueillies en Angleterre en* 1855, t. I, p. 126.

Quel échange serait possible, par exemple, à défaut de la possession en commun de ce premier instrument sans lequel on ne pourrait même échanger deux idées, à défaut d'une langue commune? Il y a longtemps que saint Augustin l'a dit, la diversité des langues réduit les hommes à l'isolement : *Linguarum diversitas hominem alienat ab homine*; et, pour qu'un échange soit possible, il faut au moins que les contractants puissent s'aborder et se parler.

C'est peu d'une langue commune; il leur faut aussi un bon système de mesures en commun. Instruits de la valeur des choses qu'ils s'offrent, il leur faut pouvoir se mettre aisément d'accord sur les quantités. Plus les méthodes en usage pour cela seront simples, commodes, uniformes, et plus les échanges seront aisés. Ils seront plus aisés avec des mesures peu nombreuses qu'avec des mesures trop multipliées, avec des mesures bien divisées qu'avec des mesures qui le seraient mal, avec des mesures partout les mêmes qu'avec des mesures différentes partout. — Dans le système métrique, toutes les longueurs s'évaluent en mètres, tous les poids en grammes, toutes les capacités en litres, etc. : n'est-il pas sensible que cette simplicité, le système métrique une fois reçu, sera plus favorable aux échanges que l'inutile complication des systèmes anciens, où, pour chaque espèce de quantités, on avait une multitude de mesures diverses? — Dans le système métrique, toutes les mesures ne sont que des divisions en parties décimales d'un même étalon pris dans la nature et non sujet à varier : n'est-il pas évident que cette division par dix de mesures présentant toutes la même base, division pareille à celle des nombres entiers, sera plus commode pour les échanges, ce système une fois devenu familier, que les divisions capricieuses et partout différentes d'une multitude d'étalons arbitrairement choisis?

— Dans le système métrique enfin, les mesures sont partout les mêmes; ce système est un et universel : peut-on mettre en doute que cette uniformité, quand elle ne sera pas seulement nominale et que le système sera passé dans les faits, ne soit plus commode pour les échanges que la diversité sans limites à laquelle on a entrepris de la substituer? — Il n'est personne qui n'ait eu bien des fois occasion d'éprouver quel insupportable embarras apportent dans les échanges des mesures multipliées sans nécessité, sans base commune et certaine, presque toujours mal divisées, et joignant à ces divers défauts celui plus grave encore de différer partout d'elles-mêmes et d'avoir multiplié comme à plaisir leurs inutiles et fatigantes complications. C'est surtout par ce dernier vice que les manières de compter en usage dans le monde mettent de l'embarras dans les transactions. Ces systèmes, quelque imparfaits qu'ils soient en eux-mêmes, causent moins de gêne par les imperfections qui leur sont propres que par l'incroyable diversité qui règne entr'eux. Pour les distances, les superficies, les solidités, les poids, les capacités, chacun calcule à sa manière : on dit un yard quand je dis une aune; je parle d'un pied on parlera d'une coudée; je compte par livres de seize onces, et là par livres de douze; ici le pied se compose de tant de pouces, là de moins, là de plus; c'est un vrai chaos et un chaos universel; on n'eût pas mieux fait quand on se fût évertué à tout arranger pour qu'il devînt impossible de s'entendre. Aussi l'Assemblée-Constituante cédait-elle, comme on l'a observé, aux inspirations d'une noble et utile propagande quand elle proposait à l'Angleterre, il y a un peu plus d'un demi siècle, de se concerter avec la France pour travailler à faire jouir l'Europe d'un système uniforme de poids et de mesures. Mais les temps où les gouvernements européens pourraient son-

ger à s'unir dans ces pensées de civilisation commune étaient loin d'être arrivés; ils sont même loin de l'être encore; la paix n'est pas un état assez naturel et assez affermi; les relations commerciales entre les diverses nations ne sont pas assez multipliées et assez actives pour qu'on éprouve réellement le besoin d'un langage commun, d'un commun système de poids et de mesures, et quand le temps sera venu où les nations européennes pourront songer à introduire ces facilités dans leurs relations, que d'années s'écouleront encore avant que l'observation des mesures prescrites ait acquis un certain degré de généralité. L'essentiel, en attendant, c'est qu'on se préoccupe, dans ce qu'on pourra faire isolément, de ces pensées d'unité générale, et qu'on évite de préparer de nouvelles difficultés à l'avenir. Il demeure, en effet, bien établi d'avance que tout ce qui pourra faire qu'on s'entende mieux en fait de poids et de mesures, et contribuer à généraliser l'adoption d'un bon système à cet égard, sera éminemment favorable aux échanges. Plus l'emploi d'un tel système devient usuel, plus il s'affermit et se propage et plus il entre de facilité et de liberté dans les transactions.

Ajoutons que la liberté des transactions commerciales qui réclame si impérieusement l'adoption d'un bon système de mesures, exige aussi de bons instruments de mesurage. Et, en effet, plus on a, pour éprouver, essayer, jauger, peser, mesurer, des outils exacts et puissants; plus, en un mot, on est pourvu de tous les moyens nécessaires pour bien déterminer la quantité et dans certain cas la qualité des choses qu'il est question de vendre, d'acheter, d'échanger, et plus les échanges sont faciles.

Cependant l'industrie créerait et mettrait en présence les uns des autres les produits les plus variés et les plus échangeables; leur valeur respective serait parfaitement et très

généralement connue; on parlerait une langue commune; on aurait en commun une manière excellente de compter, de peser et de mesurer; on posséderait enfin les instruments les plus parfaits pour le mesurage, qu'il serait encore très difficile d'échanger si l'on ne pouvait opérer les échanges qu'en nature. Les produits en nature, en effet, auraient le double inconvénient de ne pas convenir toujours au possesseur de la chose qu'on voudrait avoir, et de ne pouvoir se proportionner facilement à la valeur de cette chose. Tel homme, fabricant de chapeaux, veut, avec le produit qu'il fait, se procurer tous ceux qu'il consomme. Il se présente chez le boulanger; mais le boulanger a besoin d'habits, non de chapeaux. Il va trouver le boucher; mais le boucher, pourvu de chapeaux, demande des chaussures. Le cordonnier, le tailleur, l'horloger, dont il désire les produits, ne peuvent non plus, pour l'instant, s'accommoder du sien. Ces difficultés ne sont pas les seules qu'il éprouve : il trouve un boulanger qui a besoin de chapeaux ; mais comment échanger un chapeau de 16 francs entre un pain de 16 sous? Comment offrir un vingtième de chapeau? Ce produit n'a de valeur qu'entier; le diviser serait le détruire. On voit quelle serait la difficulté d'échanger les produits, si on voulait les échanger directement et en nature. Ces échanges, dans une multitude de cas, ne pourraient avoir lieu, soit parce que la chose offerte ne conviendrait pas au possesseur de la chose demandée, soit parce qu'il serait presque toujours impossible d'égaliser, à la valeur de la chose demandée, la valeur de la chose offerte. Ajoutez qu'il ne serait pas plus aisé d'opérer en nature l'échange des services que celui des produits. Il y aurait toujours la même difficulté de faire agréer la chose offerte et d'en proportionner la valeur à celle de la chose désirée. Il faut donc indispensablement, pour que les échanges soient possibles, qu'il

existe une marchandise qui soit à la convenance de tout le monde, et qu'on puisse aisément, dans tous les cas, proportionner à la chose qu'on veut obtenir. Cette marchandise est la monnaie.

Dès que la monnaie existe, il n'est plus d'échange qui ne soit aisé. L'opération, il est vrai, ne se fait plus d'une manière directe : il faut vendre et puis acheter. Mais, dès que j'ai vendu, dès que j'ai converti en monnaie la chose que j'avais auparavant en nature, il n'est plus aucune autre chose contre laquelle il ne me soit facile de l'échanger. Je suis sûr, en premier lieu, que, sous cette nouvelle forme, mon produit conviendra à tout le monde, parce que tout le monde ayant, comme moi, des services à rétribuer ou des achats à faire, a, comme moi, besoin de monnaie. Je sais ensuite que, sous la forme de monnaie, je pourrai la proportionner sans la moindre perte à tout ce que je voudrai me procurer de services ou de produits, depuis l'objet ou le service le plus considérable jusqu'à l'objet ou au service le moins important. L'existence de la monnaie, la possibilité de convertir tout ce que je puis avoir à aliéner de produits ou de services en une marchandise qui soit à l'usage de tout le monde, et qui se proportionne aisément à la valeur de tout ce que je puis avoir à me procurer de services et de produits, est donc, je le répète, une circonstance éminemment favorable à la liberté des échanges.

Or, si telle est sur la liberté des échanges l'influence de l'Instrument que nous désignons par le nom de monnaie, il va sans dire que les échanges doivent être d'autant plus libres que cet instrument a acquis un plus haut degré de perfection, c'est-à-dire que la monnaie est formée d'une matière mieux choisie, que le système en est mieux conçu, qu'elle est finalement mieux fabriquée. Ainsi les échanges

sont plus libres lorsque la monnaie a une valeur intrinsèque et reconnue partout, que lorsqu'elle n'a qu'une valeur fictive et locale ; — plus libres lorsque la valeur de cette matière est constante que lorsqu'elle est très sujette à varier; — plus lorsque la valeur et le volume en sont dans une bonne proportion, que lorsqu'elle est trop précieuse ou trop vile, et qu'il faut faire la monnaie trop volumineuse ou trop exiguë; — plus lorsqu'elle est très divisible que lorsqu'elle ne l'est pas; — plus lorsqu'elle est bien divisée que lorsqu'elle l'est mal; — plus lorsqu'elle est très maniable que lorsqu'elle est incommode à manier; — plus lorsqu'elle porte une empreinte qui déclare sa valeur que s'il fallait la faire estimer à chaque échange; — plus enfin lorsque l'empreinte déclare le poids et le titre, et rend pour ainsi dire impossibles les altérations et les fraudes, que lorsqu'elle ne porte que des dénominations arbitraires et favorise ainsi les fraudes et les altérations.

Ces notions sont tout-à-fait élémentaires, et je ne dirai rien pour en établir la vérité, quoique, à voir les choses qu'écrivent encore tous les jours sur la monnaie, même des économistes, ou soi-disant tels, les vicieuses locutions dont on fait usage et les bévues qu'on débite avec tant de confiance et de candeur, il fût peut-être essentiel, toutes les fois qu'on aborde la question des monnaies, d'expliquer les propositions même les plus simples. Mais il n'est pas possible d'exposer les choses sur cette matière, d'ailleurs peu abstraite, plus clairement et plus sainement que ne l'a fait J.-B. Say, et je renvoie à ce qu'il en a dit. C'est une des meilleures portions de ses deux grands ouvrages, où il y en a tant d'excellentes. Je me borne à dire, après lui, que la monnaie n'est ni un signe (elle a une valeur très réelle) ; ni une mesure (sa valeur ne mesure pas plus celle des autres choses que celle

des autres choses ne mesure la sienne, et le rapport existant entre les valeurs de toute espèce, est dans un perpétuel mouvement); ni la représentation de toutes les richesses (elle ne représente que sa propre valeur); ni une richesse nominale (elle forme une richesse aussi réelle que toute autre marchandise). — Seulement, sous la forme où elle existe, la marchandise monnaie forme un instrument indispensable pour les échanges, et je dis que cet instrument est d'autant plus propre à son objet qu'il réunit mieux les conditions que j'ai énumérées dans l'alinéa qui précède. A quoi l'on peut ajouter qu'il serait plus parfait encore si, à toutes ces conditions, il réunissait l'avantage d'être le même partout. On ne peut se dissimuler en effet que la diversité des monnaies n'introduise dans les échanges le même genre de complications et d'embarras que la diversité existante dans les langues, ou celle que j'ai signalée dans la manière de compter, de peser, de mesurer, et qu'un système uniforme de monnaies ne fût, comme une langue commune, ou un système commun de poids et de mesures, un moyen excellent de faciliter les rapports commerciaux.

Après cela, que l'on parvienne à remplacer la monnaie par des instruments d'échange encore plus commodes et les échanges deviendront encore plus aisés. C'est ainsi que les lettres de change tirées et acceptées par des maisons solides; c'est ainsi que les billets de banque, lorsqu'ils reposent sur un bon gage et qu'on est sûr de pouvoir les réaliser à volonté, offrent d'incontestables moyens d'accroître encore la facilité et la liberté des échanges. Les lettres de change permettent d'effectuer des payements a de grandes distances, sans déplacements de fonds. Les billets de confiance renferment une grande valeur sous un très léger volume et peuvent épargner aussi beaucoup de frais de transport. A quoi

l'on peut ajouter que ces signes représentatifs de la monnaie, faisant l'office d'instrument des échanges, et laissant libre et disponible pour d'autres usages une portion plus ou moins grande des métaux précieux qui existeraient à leur place sous forme de monnaie, accroissent réellement d'autant la masse des richesses générales et donnent lieu par suite à un nombre plus considérable de transactions.

Enfin on réussira à rendre les échanges plus faciles encore si, par un dernier artifice, on parvient à se passer également de la monnaie et des signes qui la représentent et à effectuer un grand nombre de payements sans le secours d'aucun agent de la circulation, d'aucun instrument d'échanges et par de simples virements de parties. C'est ce qui paraît avoir lieu en Angleterre. « Nulle part, observe M. Say, on n'a poussé plus loin l'économie qu'on peut faire dans l'emploi de la monnaie, or ou papier; c'est-à-dire qu'il est impossible de faire la même quantité d'échanges avec moins d'intermédiaire de la circulation. Les plus riches maisons n'ont presque pas d'argent en caisse. Les banquiers de Londres, eux-mêmes, qui font toutes les recettes et tous les payements des maisons de commerce, et chez qui par conséquent il circule journellement une immense quantité de valeurs, n'emploient peut-être pas la vingtième partie de la monnaie qui ailleurs serait nécessaire pour tant de recettes et de payements. Ils sont convenus de se rassembler tous, chaque jour, et de se communiquer les mandats dont ils sont porteurs les uns sur les autres. Ils balancent ces mandats par débit et crédit et n'ont à se payer que de légers soldes d'acompte [1]. »

---

[1] Voici en quels termes M. C. G. Simon, dans ses *Observations recueillies en Angleterre*, *en* 1855, rend compte de cette opération. « Au moyen des *Warrants* ou simples reconnaissances des Docks, négociables et transmissibles à volonté, s'opère le transfert des mar-

Tel est l'ensemble des conditions techniques de la liberté des échanges. Pour qu'ils s'opèrent avec activité et facilité, il ne suffit pas, encore une fois, que tous les travaux aient pris un haut degré de développement, ni que les produits et les services aient devant eux des débouchés étendus, ni que l'on connaisse la valeur vénale des uns et des autres au moment et au lieu où il s'agit d'échanger : il faut parler la même langue, avoir un bon système de mesures, de bons instruments pour mesurer, un bon système monétaire ; il faut surtout que la langue, les mesures, les poids, les instruments, les monnaies soient autant que possible les mêmes; qu'on ait une manière commune de parler, de mesurer, de compter. Plus on réunit de ces conditions et plus est grande la liberté des échanges. Cette liberté se proportionne à la perfection de cet ordre de moyens comme de ceux que j'avais précédemment analysés.

Cependant, il ne faut pas croire qu'elle tienne uniquement à des conditions matérielles, ni même intellectuelles. Comme celle de toutes nos actions, elle se lie fort étroitement aussi à des habitudes morales. A la vérité, elle ne semble pas dépendre, au moins directement, de la morale privée. Si, par exemple, nous avons besoin d'activité pour le travail, il ne semble pas que nous en ayons besoin pour les échan-

---

chandises d'un négociant à un autre. Nul négociant n'a de caisse chez lui ; tous ses fonds, ainsi que ceux des riches particuliers, sont déposés chez un banquier. Si un négociant a un payement à faire, il l'opère en un bon sur son banquier, lequel fait aussi les encaissements. Des commis de tous les banquiers se réunissent dans l'après-midi, dans un établissement particulier nommé *Clearing-House*, et là échangent les effets dont leurs patrons sont porteurs les uns sur les autres, de manière à n'avoir plus qu'une faible balance à solder. » (t. I, p. 126, 127 de l'ouvrage cité).

ges. Le plus indolent des hommes est toujours assez actif pour troquer son bien contre de l'argent et son argent contre les choses que sa passion convoite. Le prodigue n'est pas moins excité par sa prodigalité à acheter les choses qui lui peuvent donner des jouissances que l'homme laborieux ne peut l'être, par son industrie, à se procurer les choses nécessaires à son art. Si les habitudes d'ordre, d'activité, d'économie, de frugalité sont favorables à la liberté des échanges, c'est d'une manière détournée, parce qu'elles donnent plus d'énergie à tous les travaux, et qu'elles sont favorables à la conservation, à l'accroissement, à l'accumulation des forces, des facultés, des moyens, des produits de toute espèce, entre lesquels des échanges se peuvent opérer. Elles ne le favorisent pas d'une manière directe.

Mais, si la liberté des échanges ne dépend pas directement de la morale personnelle, elle est on ne peut plus directement liée à la morale de relation. Plus les hommes se désaccoutument de la violence et de la fraude, plus ils s'habituent à mettre de l'équité et de la loyauté dans leurs transactions, plus il y a de chances qu'on ne sera pas trompé dans ses achats et dans ses ventes, plus en général on peut traiter avec sécurité, et plus les échanges deviennent faciles, plus la liberté s'en accroît.

Lorsque l'homme commence à traiter de gré à gré et à substituer les échanges à la violence, il s'écoule encore bien du temps avant qu'il envisage cet acte sous son vrai point de vue, et qu'il y apporte cette droiture éclairée et cette probité judicieuse qui seraient si propres à en rendre la pratique aisée. Il voit la source de la richesse moins dans le travail productif qui a précédé la transaction, que dans la transaction même. Il ne considère pas l'échange comme un

acte où les contractants se donnent réciproquement valeur égale pour valeur égale, mais comme une industrie où le plus habile et le plus exercé fait les meilleures affaires, et où, partant, il faut tâcher d'obtenir le plus et de donner le moins qu'il se peut. De là l'habitude de surfaire; de là l'altération des marchandises; de là l'emploi des mesures et des poids inexacts; de là le charlatanisme des annonces, des enseignes, des étalages, etc.

Rien de plus contraire évidemment que la plupart de ces pratiques à la liberté des transactions. On sait la difficulté qu'il y a de conclure le moindre marché là où l'on a l'habitude de surfaire. On perd un temps infini à marchander. Qui n'a eu occasion à la campagne, surtout dans les pays très peu avancés, d'observer les paysans qui veulent faire quelque affaire ensemble? Ils s'abordent avec précaution. Celui qui veut acquérir, tournant avec distraction autour de l'objet convoité, engage le débat sur le prix avec l'air de la plus parfaite indifférence. Le vendeur a soin de demander plus qu'il ne veut avoir, l'acheteur d'offrir moins qu'il ne veut donner. Chacun, de son côté, tient ferme et évite le plus qu'il peut de se rapprocher des prétentions de son contradicteur. Le débat dure et se prolonge. Il ne se videra qu'au cabaret et le verre à la main. Là, les contractants s'excitent à la confiance en se versant réciproquement à boire, et d'ordinaire ils ne parviennent à s'accorder et ne font affaire que lorsqu'ils sont entre deux vins. Rien n'annonce mieux que de telles habitudes un peuple dont l'industrie n'est pas encore formée. Le propre d'un peuple industrieux est de conclure rapidement ses échanges. Un tel peuple sait où est la source de la richesse, et il va la puiser là où elle se trouve véritablement. Il vise à gagner en perfectionnant ses produits, en diminuant ses frais de production, et non en surhaussant le

prix de ses marchandises et en bataillant avec les acheteurs; il sait qu'une telle habitude n'est propre qu'à lui faire perdre à la fois son temps et la confiance qu'il a besoin d'inspirer pour bien faire ses affaires. Comparez au procédé de nos deux paysans ce qui se passe dans les villes où les transactions commerciales sont très actives. « Les affaires à Londres, écrit M. C.-G. Simon, se font en quelques mots par formules abrégées et concises. Entre-t-on chez un négociant, c'est toujours le chapeau sur la tête (on perdrait un temps précieux à saluer, à échanger le bonjour de politesse), on va droit au but, sans ambages, ni périphrases, ni circonlocutions. Entre-t-on, par exemple, chez un marchand de soieries, et veut-on des foulards? voici le colloque qui s'établit : « Dix pièces de foulards assortis. — Anglais ou des Indes? « — Des Indes.— Voilà.— Combien?— Tant.— C'est trop, « tant.— Je ne puis. » Et si, en effet, le prix demandé est plus fort que celui qu'on veut donner, on tourne le dos et l'on part comme on est venu, sans saluer et sans ajouter un seul mot. Que si, au contraire, on tombe d'accord, ce qui n'est jamais long, l'acheteur reçoit immédiatement une facture et paye, ou remet un bon sur son banquier, et il court en hâte faire ailleurs une nouvelle affaire, aussi peu cérémonieusement entamée et aussi lestement conclue (1) »

Tromper sur la mesure, le poids, la qualité sont des actes encore plus ennemis que l'usage de surfaire de la liberté des transactions. Toutes les affaires deviennent difficiles, et pour ainsi dire impossibles là où l'on ne peut pas traiter avec sécurité : on se tient sur ses gardes, on n'ose se décider, et le plus souvent on se retire sans conclure. Un marchand assez

(1) *Observations recueillies en Angleterre*, en 1855, t. I, p. 129 et 150.

idiot pour tromper réellement ses pratiques les trompe rarement deux fois : pour trop vouloir gagner, on s'expose à tout perdre. Le Velay, dit M. Chaptal, faisait deux millions d'affaires en dentelles avec l'Espagne ; quelques fabricants ayant introduit des qualités inférieures dans leurs envois, les relations cessèrent à l'instant. Les États-Unis, poursuit-il, nous firent, pendant la guerre de l'indépendance, des demandes pour les objets que l'Angleterre leur avait fournis jusque-là : le commerce leur ayant envoyé de mauvaises qualités, il se ferma ce débouché, et fit ensuite de vains efforts pour se le rouvrir : l'Amérique retourna aux produits des fabriques anglaises. Au commencement de la Révolution, dit encore M. Chaptal, il fut expédié dans le Levant des draps qui n'avaient ni les dimensions, ni la qualité de ceux qui avaient établi la réputation de notre draperie : les Levantins nous retirèrent leur confiance, et les belles manufactures du midi ont été victimes de la stupide mauvaise foi de quelques fabricants (1). « La quantité des ciseaux de fonte sortis des usines de Sheffield est incalculable, dit M. Simon dans l'ouvrage que je citais il n'y a qu'un instant, et elle a procuré des bénéfices assez élevés, mais aussi bien illégitimes aux fabricants de cette ville. Aujourd'hui ces fabricants portent la peine de leur mauvaise foi : ils ont déprécié leurs produits, leurs produits ne trouvent plus d'écoulement. Leçon frappante et qui prouve que la probité, la loyauté, la bonne foi dans le commerce sont presque toujours la plus sûre garantie d'un succès prolongé et constant (2). » On pourrait multiplier à l'infini les exemples de commerces qu'a fini par ruiner l'usage des pratiques frauduleuses.

---

(1) Chaptal, *De l'industrie française.*

(2) C. G. Simon, *Observations recueillies en Angleterre*, en 1835, t. II, p. 110 et 111.

C'est un usage presque universel du commerce de détail, dans de certaines grandes villes, de chercher à se procurer des pratiques en gagnant les domestiques chargés des achats, en leur faisant, aux dépens des maîtres, des remises sur les prix. Il y a un prix pour le maître et un autre pour le domestique. On dit à un domestique qu'en veut engager à revenir : ce serait tant pour votre maître, mais ce n'est que tant pour vous; ce serait, par exemple, douze francs pour votre maître, mais ce n'est pour vous que dix francs : sur les douze francs que je demande, je renonce à deux francs en votre faveur : c'est un don que je vous fais. Ce prétendu don est un larcin véritable. Si le marchand peut faire une réduction sur ses prix, cette réduction appartient au maître et point au domestique dont le service est déjà payé, et qui n'a à faire aucune avance de fonds. Le marchand qui fait une remise au domestique sur ce qu'il fait payer au maître, prend au maître l'argent dont il se sert pour corrompre le domestique. C'est une action doublement immorale. Quelques marchands essayent, dit-on, de l'excuser en disant que sans cela ils perdraient leur crédit et leur clientèle, que les domestiques des bonnes maisons iraient ailleurs. Je crois, tout au rebours, que l'abandon d'un moyen si peu licite serait la chose la plus propre à achalander une maison de commerce. Je suis persuadé que des marchands qui seraient bien connus pour n'avoir jamais deux prix et ne pas faire de remises aux gens qui n'en doivent pas recevoir, pour corrompre les domestiques aux frais des maîtres, auraient bientôt plus de monde que les autres, et ne tarderaient pas à reconnaître que la fortune aime à se donner à la bonne foi.

En général, une réputation de probité méritée et bien établie est la condition la plus indispensable pour fonder le crédit d'une maison et imprimer une activité durable à ses

affaires. Il importe infiniment, sans doute, d'être habile comme homme d'art : on ne saurait déployer dans l'acte de la production trop de moyens de toute espèce, trop d'industrie, de savoir, d'adresse, de dextérité; mais dans les échanges, dans le négoce, ce qu'il faut surtout c'est de la bonne foi; le savoir faire ici consiste essentiellement à ne pas tromper, et celui-là est doublement habile qui, après avoir déployé une grande capacité dans ses travaux, se distingue dans ses transactions par une extrême droiture. Ne pas surfaire dans les prix, ne jamais induire en erreur sur les qualités ni sur les mesures, mettre une exactitude ponctuelle à remplir ses engagement : voilà le moyen de rendre les affaires faciles et d'introduire dans les relations commerciales une grande liberté.

Il faut ajouter que plus la liberté du commerce suppose l'existence de telles habitudes, et plus elle demande que l'État mette tous ses soins à les propager, et plus elle exige, notamment, que l'État s'efforce de bannir la fraude des transactions. S'il fallait prendre de certains récits au pied de la lettre, jamais un tel soin ne lui aurait été plus impérieusement commandé que de notre temps. On signale aujourd'hui des fraudes dans les transactions commerciales de tout genre. On se plaint de tromperies graves et presque habituelles dans les poids, dans les mesures, dans les qualités. On parle d'altérations dans la composition d'une multitude de marchandises, dans les métaux dont divers ustensiles sont formés, dans la matière d'un grand nombre d'étoffes, dans la substance de beaucoup d'aliments et de boissons, dans celle des vins notamment et des farines. Une commission aurait constaté qu'il se vendait annuellement, à Paris, jusqu'à 500 mille hectolitres de vins plus ou moins altérés. On a parlé de pierres blanches broyées et pilées qui auraient été débitées

pour de la farine. Il arriverait sans cesse qu'on vend, pour des étoffes de soie et de laine pures, des étoffes de soie et de laine mêlées de coton, etc.

Quoique le mal ne soit probablement ni aussi grave ni aussi étendu que se plaisent à le représenter de certaines préoccupations intéressées ou systématiques, il n'y a pas à mettre en doute qu'il n'existe, au moins à un certain degré, et que la répression n'en fût très désirable. La mode aujourd'hui est de l'attribuer à la liberté, et de présenter comme un inévitable effet de la concurrence tout ce qu'il peut se commettre de friponneries dans les marchés. Ce que l'esprit de système se plaît à débiter à ce sujet est pure sottise. Il n'est pas vrai le moins du monde, on le sait fort bien, que la liberté du travail implique la nécessité de la fraude dans les échanges; et encore moins est-il vrai que l'établissement de la liberté implique l'engagement de tolérer la fraude. L'un des plus impérieux devoirs de la société, au contraire, est de l'empêcher; et autant, dans l'intérêt de toutes les professions, elle doit mettre de soin à réprimer les excès de ceux qui les exercent, autant, dans l'intérêt des échanges et pour que le commerce puisse exécuter librement sa fonction, elle doit veiller à ce qu'il la remplisse avec loyauté.

Elle ne doit pour cela, sans doute, recourir à aucun de ces systèmes qui ont la prétention de rendre le mal impossible, systèmes pleins d'injustice et de vanité, et qui font presque toujours plus de mal qu'ils n'en empêchent. Elle ne peut, ni décider arbitrairement qu'il ne sera permis de mettre en vente que des produits d'une certaine nature, ni contraindre le vendeur à déclarer de quelle nature sont les produits qu'il présente sur le marché. Elle a raison d'obliger l'acheteur à se tenir sur ses gardes, à se montrer intelligent et avisé. Il n'est pas douteux, en effet, que celui-ci, par sa seule pru-

dence, ne puisse déjouer bien des tromperies, rendre inutiles bien des artifices. Rien ne l'empêche de prendre ses sûretés. Rien ne l'oblige d'acheter, s'il ne trouve pas que le vendeur lui donne des garanties suffisantes. Mais, en l'intéressant à se défendre, la société ne peut mettre trop d'empressement à l'assister, à lui prêter main-forte, à se joindre à lui contre les trompeurs, et, en évitant d'imposer au commerce des règles à la fois gênantes et oiseuses, elle ne saurait faire trop d'efforts pour réprimer ce qu'il peut se mêler de déloyauté à ses opérations, déployer trop d'activité, de vigueur et de persistance à poursuivre la fraude, à la surprendre, à la déconcerter, à la punir, à la décourager. Son zèle, qui se fourvoie habituellement dans tant d'impasses, qui cherche le bien dans des voies si obscures et si embarrassées, serait sûr ici d'être engagé dans une voie claire et nette, et d'arriver à des résultats excellents. Le bien qu'elle pourrait faire, en remplissant suffisamment ce devoir si simple de surveiller et de poursuivre la fraude, vulgaire en apparence, serait inestimable en réalité. Et qui ne sait, en effet, le mal que cause la fraude, non-seulement à l'acheteur qu'elle trompe, mais au commerce loyal qu'elle supplante, qu'elle décourage, et quel surcroît d'activité pourrait imprimer aux bonnes relations commerciales une répression suffisante du commerce frauduleux?

Ce bien, tout grand qu'il fût, ne suffirait pas néanmoins; et la société, en employant sa vigilance et l'activité de ses répressions à empêcher que le cours habituel des échanges ne fût troublé et ralenti par les fraudes des individus, ne ferait pas assez pour en assurer la liberté, si elle le gênait d'ailleurs par ses propres entreprises; si, en intervenant abusivement entre les diverses classes de contractants, elle altérait la situation de toutes, exposait celles-ci à être lésées dans leurs transactions, permettait à celles-là de faire des bénéfices il-

légitimes, et arrangeait tellement les choses que les uns ne pussent pas tirer de leurs services ce qu'ils valent réellement, tandis que d'autres en pourraient tirer plus qu'ils ne valent.

On se préoccupe fort aujourd'hui, et l'on a grandement raison, de la question de la distribution des produits. Je voudrais pouvoir ajouter que l'école qui agite cette question importante avec le plus d'ardeur s'en occupe en même temps d'une manière très raisonnable. Sans entrer là-dessus dans aucune explication, je dirai sur le champ que la solution du problème est tout entière dans la manière dont la société préside aux transactions, dans les précautions qu'elle prend pour qu'il y ait liberté dans les échanges, c'est-à-dire pour que toutes les classes de travailleurs puissent également tirer de leurs produits et de leurs services ce qu'ils valent réellement, et pour qu'aucune n'en puisse tirer que ce qu'ils valent. L'objet n'est pas de faire que telle classe, dont on plaide la cause avec une chaleur plus ou moins désintéressée, obtienne dans la distribution des fruits du travail la part la plus considérable possible, l'objet est de faire que chacune ait la part qui représente naturellement le prix de ses services ou de ses produits.

On ne saurait assigner sur le marché le même prix à tous les produits et à tous les services. Mille causes peuvent influer très justement sur la valeur des uns et des autres, et sur la nature comme sur l'élévation du prix contre lequel ils trouvent à s'échanger. Pour ne parler que des services, il y en a qui se payent en considération ; il y en a qui se payent en argent ; il y en a qui se payent en considération et en argent tout ensemble ; ceux-ci couvrent d'honneur ceux qui en sont chargés ; ceux-là, à tort ou à raison, n'obtiennent qu'une médiocre estime ; quelques-uns sont très communs et très offerts ; d'autres sont moins communs et moins offerts ; d'autres sont très difficiles et très rares : vouloir qu'ils fussent

tous payés de la même manière et au même prix ne serait ni plus juste ni plus sensé que de vouloir que tous les produits se soldassent par un prix uniforme. La société ne peut vouloir rien de pareil. Ce que raisonnablement elle doit vouloir, au contraire, c'est que toutes choses, produits et services, soient, autant que possible, à leur vraie valeur; et, pour cela, tout ce qu'elle a à faire, c'est qu'elles soient au prix où peut les porter un libre marché, que le prix en puisse être librement et loyalement débattu, que rien ne s'oppose dans les lois à ce qu'il soit ce que naturellement il devrait être.

La question de savoir si les fruits du travail se distribuent équitablement dans la société ne consiste donc pas à savoir si la société a fait des dispositions pour que telle classe eût plus, telle autre moins, au gré de je ne sais quelle justice artificielle, mais simplement à savoir si elle a suffisamment veillé à ce que, dans les transactions qu'elles feraient ensemble, la liberté de toutes fût respectée; si elle n'a rien fait qui entravât cette liberté indispensable; si dans les dispositions qu'elle a prises, il n'y a rien qui s'oppose à ce que chacun tire de ses produits et de ses services ce que naturellement il doit en tirer. Autant, en respectant la liberté du travail, elle active et féconde tous les travaux, autant, en respectant la liberté des échanges, elle assure l'équitable distribution des produits. Elle n'est pas chargée de déterminer les parts et de faire que chacun ait peu ou beaucoup; mais de faire que chacun obtienne de ses services et de ses produits ce qu'ils valent, et pour cela il lui suffit de maintenir fermement la liberté et la loyauté des transactions.

Que si, par exemple, des classes d'ouvriers quelconques, se trouvant placées par leur fait ou par le fait de leurs auteurs dans une situation où elles ne pussent tirer de leur travail qu'un faible salaire, n'en obtenaient qu'un prix assez

faible en effet, il n'y aurait pas à ce sujet à adresser à la société l'ombre d'un reproche. Mais si ces classes ne tiraient de leur travail un prix minime que par l'effet de la législation établie; si, comme il est fréquemment arrivé à d'autres époques, des lois de *maximum* fixaient arbitrairement le prix de leur journée; si, dans les transactions qu'elles auraient à faire avec les maîtres pour en déterminer le prix, ceux-ci se trouvaient favorisés par des dispositions de loi évidemment partiales; si, par des considérations plus sentimentales qu'éclairées, des lois de *maximum* d'un nouveau genre venaient limiter la durée de leur journée, comme à d'autres époques on en limitait le prix; si, au lieu de se borner à défendre par des lois pénales la faiblesse dont la cupidité voudrait faire abus, on s'exposait à la priver par des règlements irréfléchis d'une portion de ses ressources; si, tandis que diverses causes empêcheraient ainsi que les classes en question ne tirassent de leur travail tout ce qu'il pourrait donner, certaines lois de finances enchérissaient particulièrement pour elles quelques objets essentiels de consommation; s'il arrivait d'une façon quelconque, en un mot, que, par le fait de la société, elles ne pussent traiter librement de leur travail ou des fruits de leur travail, et que dans les marchés qu'elles feraient à ce sujet elles fussent habituellement lésées, il n'est pas douteux qu'on ne pût accuser la société de troubler à leur égard la liberté des échanges et de s'opposer plus ou moins à la juste répartition des fruits du travail. Destituées de tout juste sujet de plainte, si le marché était parfaitement libre et si elles pouvaient tirer de leurs services et de leurs produits ce qu'ils valent, elles ne le seraient pas si elles n'en pouvaient librement disposer et si des mesures quelconques en avaient plus ou moins altéré la valeur.

Dans le régime des corporations et des jurandes, les

choses étaient tellement ordonnées que des ouvriers également capables ne pouvaient traiter de leur travail qu'à des prix très inégalement avantageux; que l'ouvrier-maître pouvait seul disposer du sien, que le compagnon et l'apprenti ne le pouvaient pas ou le pouvaient beaucoup moins, et que ceux-ci, quelqu'exercés qu'ils fussent dans leur art, ne tiraient de leurs servises presque aucun parti, tandis que le maître pouvait louer ou vendre les siens à un prix de monopole. N'est-il pas visible que ce régime s'opposait à l'équitable distribution des fruits de travail, et qu'il s'y opposait précisément en empêchant que le compagnon et l'apprenti pussent disposer du leur, en en avilissant le prix, et en troublant à cet égard la liberté des échanges?

Dans l'ancien partage en trois ordres de notre société, tandis que les hommes des ordres supérieurs étaient admissibles à tous les emplois, ceux du tiers-état, au contraire, étaient systématiquement exclus d'une multitude de charges, et il arrivait ainsi que ces derniers ne pouvaient pas disposer de leurs talents à des conditions à beaucoup près aussi avantageuses et aussi élevées que les hautes classes. N'est-il pas sensible encore que cet arrangement s'opposait à la juste répartition des fruits du travail, et qu'il s'y opposait précisément, en amoindrissant dans les hommes de l'ordre moyen la valeur que le travail pouvait avoir donné à leurs facultés, en ne leur permettant pas, comme à ceux des ordres supérieurs, de traiter avec l'État de leurs services, en limitant pour eux à cet égard la liberté des transactions?

Il serait aisé de multiplier les exemples. Tout ce qui restreint indûment pour des hommes ou des classes quelconques la faculté qu'elles auraient naturellement de traiter de leurs services en réduit par cela même la valeur, exagère en même temps celle des services rendus par d'autres hommes ou d'au-

tres classes, et s'oppose ainsi à la bonne et juste répartition des fruits du travail.

Et notons bien que si la société arrive à ce fâcheux résultat en gênant l'échange des services, elle n'y est pas moins directement conduite en entravant l'échange des produits. Considérez, par exemple, quel a été l'effet des obstacles qu'elle a mis, par des prohibitions et des tarifs douaniers, dans tous les pays de l'Europe, à ce qu'on pût tirer du dehors les objets de sa consommation. Ce résultat est bien connu; il saute aux yeux de tout le monde : ç'a été de permettre partout à un petit nombre d'industries de surélever de 20, de 25, de 30 pour 100, plus ou moins, le prix de leurs produits, et de faire subir une réduction proportionnée au revenu de toutes les classes à qui la nature de leurs occupations ne permettait pas de participer à ce privivilège (1). Est-il besoin de faire remarquer la grave altération qui en est résultée partout dans la distribution des produits (2)?

Tout obstacle mis à la liberté des transactions commerciales amène donc, par une suite inévitable, un trouble quelconque dans la distribution des fruits du travail, comme tout obstacle apporté à cette distribution, toute mesure prise

---

(1) *V.* notre tarif douanier. — M. le ministre du commerce, dans l'exposé qu'il faisait à la chambre des Pairs, en 1841, des motifs de la loi des douanes, estimait que le droit dont étaient frappés les produits étrangers, s'élevait, en moyenne, en France, à 15 pour cent, en Belgique, à 10 ou 11, dans l'Union douanière allemande, à 12. Je ne doute point que ce calcul ne fût exact; mais la moyenne que présentait le ministre, obtenue par l'addition des droits peu élevés établis sur un grand nombre d'articles peu importants, ne donnait aucune idée des droits établis sur d'autres produits, au profit de quelques industries principales, et qui, dans quelques circonstances, ont permis à ces industries de réaliser des bénéfices énormes.

(2) *V.* ce qui a été dit, t. II, p. 246 et suiv., dans le chapitre sur l'*Industrie voiturière*, des effets du régime protecteur.

pour assurer à de certaines classes des bénéfices particuliers, supérieurs à ceux que leur donnerait naturellement la liberté des échanges, a pour effet d'apporter des restrictions à cette liberté.

Il y a pour la société mille manières d'entraver la liberté des transactions et de fausser la distribution des valeurs de toute espèce que le travail développe dans son sein. Elle le peut en environnant d'obstacles de certaines aliénations, et notamment celle des propriétés foncières; en empêchant que les possesseurs de tels biens puissent aisément les vendre, les engager, les hypothéquer; en entourant ces actes de difficultés de toute espèce; en rendant à peu près impossibles les expropriations forcées; en consignant quelquefois de certaines propriétés dans de certaines familles pour toute une suite de générations; en décidant d'autres fois qu'elles n'en pourront jamais sortir, et en défendant avec un tel soin les possesseurs contre eux-mêmes et contre les suites de l'inconduite où ils pourraient tomber, qu'ils cessent en quelque façon d'être propriétaires, ou qu'ils ne le soient qu'à demi, qu'ils ne puissent plus disposer de leur bien, ou n'en puissent disposer que d'une façon tout à fait incomplète.

La société peut entraver la liberté des échanges en multipliant les contributions directes, indirectes, et en accroissant notablement ainsi les frais de production; en faisant que les marchandises arrivent sur le marché grevées du montant de ces taxes successives; que leur prix en soit sensiblement plus élevé, et finalement qu'elles trouvent avec plus de peine à se vendre.

La société peut mettre obstacle encore à la liberté des transactions et des mutations par les taxes qu'elle établit sur les transactions et les mutations mêmes. Elle peut faire qu'une propriété ne puisse changer de mains sans qu'il en demeure

dans les siennes une bonne partie, les 3 centièmes, par exemple, les 6, les 7, les 8, les 9, les 10 centièmes, ou peu s'en faudra, et faire ainsi qu'au bout d'un nombre de mutations assez limité, la valeur tout entière de la propriété soit passée dans ses mains. Est-il besoin d'observer que, par elles-mêmes, et abstraction faite des considerations qui en ont motivé l'établissement, de telles taxes, imposées au fait même des mutations, ne sont pas de nature à les rendre faciles?

La société pourrait enfin entraver plus ou moins gravement la liberté des échanges, en limitant arbitrairement les lieux où devraient être vendues de certaines denrées; en fixant arbitrairement le prix de beaucoup d'autres; en contraignant arbitrairement les échangistes à se servir, pour auner, peser, mesurer les choses échangées, ou même en payer le prix, d'officiers de son choix à qui serait accordé le monopole de ces sortes de services; en donnant finalement un cours forcé à des monnaies sans valeur, ou en altérant la valeur des monnaies réelles. Et non-seulement il pourrait arriver à la société, à la personne publique, de donner dans ces sortes d'excès, mais combien de fois ne lui est-il pas arrivé de s'en rendre coupable? Que d'altérations, par exemple, n'a-t-elle pas fait subir aux monnaies, et combien de fois n'en a-t-elle pas faussé le poids ou le titre? Faut-il, d'un autre côté, rappeler les assignats? Faut-il parler des lois de *maximum* et de la valeur arbitraire qu'elles ont si souvent assignée à des denrées, à des comestibles, à des objets de première nécessité? A-t-on oublié les anciens offices de jaugeurs, auneurs, peseurs, mesureurs, et l'obligation qui était imposée de recourir à ces intermédiaires? N'y a-t-il plus de tout cela aucune trace dans la législation? N'existe-t-il pas encore une certaine caisse de Poissy par l'entremise de laquelle les bouchers de Paris sont obligés d'effectuer le paye-

ment de tous les bestiaux qu'ils achètent? Des lois de finances n'auraient-elles pas eu récemment la prétention de déterminer la valeur de certaines rentes, et de décider à quel prix devrait s'en opérer le rachat? A-t-on aboli le délit d'usure, et ne prétend-on pas toujours régler par des lois le prix auquel il sera permis de louer son argent? Y a-t-il longtemps que la majorité d'une chambre anglaise décidait que la journée de travail ne pourrait durer que tant d'heures? N'est-il pas arrivé à notre philanthropie d'imaginer quelque chose de pareil, et, au lieu de nous borner à prévoir et à punir les faits particuliers dans lesquels il serait fait abus de la puissance paternelle, n'avons-nous pas voulu assigner par une formule générale un *maximum* de durée au travail des enfants? Est-il besoin de dire enfin que le fait matériel des échanges est plus ou moins troublé et entravé par tout excès de la nature de ceux que cet alinéa rappelle?

Encore une fois donc, il ne suffirait pas, pour assurer la liberté des échanges, de réprimer sévèrement les fraudes des individus et de faire disparaître les obstacles qu'elle rencontre de ce côté, il faut encore que la communauté ne la gêne pas par ses entreprises, et nous venons de voir combien d'entraves elle peut elle-même lui susciter, combien elle en peut mettre à la disposition des services, combien à celle des produits; combien même elle en peut opposer au fait matériel des échanges, soit en mettant tout-à-fait de certains biens hors de la circulation; soit en rendant, par des formalités compliquées à dessein, d'autres aliénations impossibles ou très difficiles; soit en soumettant les mutations à des taxes lourdes et multipliées; soit en faisant hausser par des impôts sans nombre le prix des choses échangeables; soit enfin en prétendant déterminer arbitrairement, tantôt le lieu où les échanges devront se faire, tantôt la valeur des choses à

échanger, tantôt les intermédiaires dont il faudra se servir, tantôt les monnaies dont on devra faire usage, et le prix auquel seront forcément reçues ces monnaies.

On peut observer sans doute que la société tout entière ne prend pas une part effective à ces excès; mais on serait fondé à répondre, au sujet de ceux-là comme de tous autres, que lorsqu'elle les tolère c'est qu'ils sont dans la mesure de sa capacité et de sa moralité, qu'ils ont leur vraie raison dans l'état des sentiments, des idées, des habitudes qui la gouvernent, et que, pour qu'ils cessent, il faut que des idées meilleures parviennent, sur ce point, à la gouverner. Cette condition, qui est la plus difficile, est aussi la plus indispensable, et les échanges ne sont complètement libres que lorsque la société, la personne publique cesse de les entraver ou de souffrir que les pouvoirs publics les entravent.

Ainsi, bien que les échanges ne soient pas proprement un art, la liberté des échanges, ainsi que celle de tous les arts, tient à tout un ensemble de conditions économiques, morales, politiques. Ce ne serait pas donner une idée complète de cet ordre de fonctions, ce ne serait pas montrer suffisamment ce qu'elles exigent, pour s'exécuter avec aisance, que de se borner, ainsi qu'on le fait dans la plupart des ouvrages d'économie politique, à traiter, à propos des échanges, la question des monnaies. Il est vrai que les monnaies jouent dans les échanges un rôle considérable : on peut dire, avec les économistes, qu'elles en sont l'instrument; mais cet instrument n'est pas le seul que les échanges requièrent ; la liberté des transactions commerciales ne tient pas seulement à l'existence d'un bon système de monnaies, elle se lie étroitement à beaucoup d'autres causes : elle dépend de l'étendue des débouchés, c'est-à-dire du degré de puissance, de développement et de variété

qu'ont acquis les arts qui créent et mettent en présence les uns des autres tous les produits et les services entre lesquels des échanges doivent s'opérer ; elle dépend du plus ou moins de connaissance qu'on a des valeurs ; elle dépend de l'existence d'un bon système métrique, de celle d'un bon ensemble d'instruments pour peser et pour mesurer, de celle d'un bon système monétaire ; elle est subordonnée au degré d'extension qu'a acquis l'usage familier de ces moyens ; elle profite de toutes les vertus privées qui peuvent contribuer à la multiplication des services et des produits entre lesquels les échanges s'opèrent ; elle demande aux individus de traiter entre eux avec bonne foi ; elle demande à la société de travailler sans relâche à bannir la fraude des marchés ; elle lui demande surtout de ne pas s'entremettre abusivement dans les échanges, de ne pas les entraver par son intervention, ou plutôt de ne pas souffrir que les pouvoirs publics les entravent. La liberté dont il s'agit ne dépend pas d'une seule de ces conditions, mais de toutes : elle est d'autant plus grande qu'elles sont toutes plus pleinement réalisées.

—

CHAPITRE III.

DE LA LIBERTÉ DES TRANSMISSIONS HÉRÉDITAIRES.

—

La vie de l'homme industrieux se compose essentiellement de deux sortes d'actions : de travaux et d'échanges. Par ses travaux il accroît la masse de ses richesses, et par ses échanges il approprie ses richesses à la nature de ses travaux ; il écarte de son avoir ce dont il ne saurait que faire, et le remplace par des choses, par des forces qu'il soit en état de mettre en valeur. En même temps qu'il accroît tous ses moyens d'action, il tâche de les rendre homogènes, et il approprie, du mieux qu'il peut, sa fortune à ses goûts, à son génie, à sa capacité, à la profession qu'il exerce.

A sa mort, cette masse de capitaux accumulés se divise, se décompose, et, sous une forme ou sous une autre, les diverses parties de cette fortune, dont l'artisan a disparu, deviennent dans les mains de ses successeurs les noyaux d'autant de fortunes nouvelles qui se développeront à leur tour pour se décomposer ensuite de la même manière, et fournir matière à de nouvelles accumulations. C'est ainsi que vont croissant, de génération en génération, la richesse et la prospérité universelles.

Ce progrès tient également aux deux causes que je viens de signaler, c'est-à-dire au mouvement de composition opéré par le travail et les échanges, et au mouvement de décomposition effectué par les partages. S'il dépend à un haut degré

de la fécondité de l'industrie et de l'activité habilement dirigée des transactions, il se lie d'une manière non moins étroite à une égale et judicieuse répartition des hérédités. C'est surtout à la suite de la division qui s'opère, après le décès du chef de famille, de la fortune qu'il a laissée, entre ses héritiers, qu'il y a de grands efforts faits pour créer des fortunes nouvelles. Si nous aspirons fortement à monter, nous résistons avec plus de force encore à l'idée de descendre. Lorsque la succession d'un père vient à se partager entre ses enfants, la plus énergique disposition de chacun d'eux est de ne pas rester dans une condition inférieure à celle où il est né, où il a été élevé, où il a vécu, et de se replacer par ses efforts dans un état de fortune au moins égal à celui de son père. Or, la base de ces heureux efforts est dans le droit reconnu au père de transmettre ses biens, comme aux enfants de les accueillir, et l'héritage, ainsi qu'il a été dit dans le premier chapitre de ce Livre, est une des conditions les plus fondamentales de tout progrès social.

Que signifiaient les agressions dont a été quelque temps l'objet ce principe si fécond et si juste? Comment ne sentait-on pas que nous travaillons pour notre postérité avec encore plus d'énergie que pour nous-mêmes; que l'amour de la famille, le désir violent que nous éprouvons de la fonder, de la maintenir, de la perpétuer, de l'agrandir, est le principal mobile, non-seulement de l'activité que nous déployons, mais des privations que nous consentons à nous imposer, des épargnes que nous faisons, de l'ordre que nous entretenons dans nos affaires, et qu'attaquer le droit naturellement acquis à chacun de transmettre aux siens le fruit de son labeur et de ses épargnes, c'était attaquer dans sa source même le principe de toutes les accumulations? Mais laissons là une erreur que repoussent les plus forts instincts de notre nature,

que d'autres écrivains d'ailleurs ont suffisamment réfutée [1], et, revenant à l'idée fondamentale de ce chapitre, répétons qu'une des causes les plus actives et les plus efficaces du développement social est dans l'effort que fait chaque enfant, à la mort du père de famille, pour ne pas déchoir de la situation de ses auteurs, et trouver, dans la part d'héritage qu'il a recueillie, le commencement d'une fortune nouvelle, égale au moins, et, s'il se peut, supérieure à celle dont la famille avait joui jusqu'à lui.

Or, à parité de moyens, les enfants y réussissent tous d'autant mieux que l'héritage paternel a été partagé entre eux avec plus de discernement et d'équité; qu'on a mieux su donner à chacun la chose qu'il était en mesure de faire valoir, et qu'on a rendu la condition de tous plus égale. Cette égalité est un des moyens les plus propres à fomenter l'industrie, à conserver les mœurs, à multiplier les fortunes, à accroître le nombre des hommes capables de prendre une part intelligente aux affaires de la société, et à prévenir d'ailleurs un développement de population trop rapide. C'est ce principe surtout qui fait de la transmission des biens à la famille une cause efficace de progrès. Nous allons tâcher de le faire comprendre, tout en répondant aux attaques dont il a été l'objet, et, après avoir montré quelle est au vrai son influence, nous chercherons quel est le meilleur moyen de le faire prévaloir.

Le principe de l'égalité des partages, qui fait à peine question parmi nous, paraît être en Angleterre, même pour de très bons esprits, l'objet des doutes les plus sérieux. L'une des principales objections qu'il provoque, c'est qu'il tendrait à détruire dans les familles tout motif d'émulation et d'ac-

---

[1] Entr'autres, M. E. Vincens, dans un morceau plein de bon sens et de vigueur, inséré dans le n. 271 du *Moniteur industriel*, 6e année.

tivité. Rien, a écrit la *Revue d'Édimbourg*, n'est plus propre à amortir l'industrie que la certitude d'être à l'abri du besoin : du moment que des fortunes un peu considérables se partageraient avec égalité entre les enfants d'une même famille, tous ces enfants se sentant également à l'aise, leur industrie se relâcherait faute de stimulant. Voulez-vous que des cadets déploient toutes les ressources de leur esprit, toute l'énergie de leurs facultés naturelles, privez-les de ce secours éventuel, faites qu'ils ne puissent compter que sur eux-mêmes, obligez-les à devenir les artisans de leur fortune et de leur élévation... Mais s'il en est ainsi, répondait avec beaucoup de sens une autre revue anglaise (la *Revue de Westminster*), si la spoliation des cadets est si propre à stimuler leur industrie, il n'y a qu'à dépouiller aussi les aînés : il ne serait pas juste de les priver d'un genre d'encouragement qu'on juge devoir être si profitable à leurs plus jeunes frères. Si l'indigence est le nerf du travail, et s'il s'agit non de jouir, mais de travailler, il n'y a qu'à réduire tout le monde à la mendicité, afin que tout le monde travaille.

Le raisonneur de la *Revue d'Édimbourg*, fort habile économiste pourtant, ne prenait pas garde qu'il commettait ici deux méprises : la première de considérer l'industrie, non comme un moyen, mais comme un but, et la seconde d'oublier que, l'industrie ne pouvant rien sans capitaux, il ne suffirait pas, pour mettre en jeu les facultés industrielles des cadets, de leur faire sentir l'aiguillon du besoin, et qu'il faudrait encore leur donner les moyens de faire un fructueux emploi de leurs forces. Cette simple réflexion, s'il l'eût faite, l'eût averti que c'était, non pas l'inégalité mais l'égalité des partages qui était vraiment propre à entretenir dans les familles une favorable activité. Les partages égaux ont en effet ce double avantage qu'en plaçant à la fois tous les en-

fants dans une condition plus ou moins inférieure à celle de leurs parents, ils stimulent dans tous l'industrie qui doit les replacer dans la situation de fortune d'où ils sont momentanément descendus, et qu'en même temps ils fournissent à l'industrie de tous les moyens de s'exercer d'une manière profitable; tandis que des partages inégaux, donnant beaucoup à l'un et rien ou presque rien aux autres, peuvent ôter au premier tout intérêt à travailler, aux seconds tout moyen de le faire, et, par des causes différentes, les retenir également tous dans l'inaction. Rien ne semble donc moins raisonnable que de présenter les partages inégaux comme plus propres que l'égalité des partages à entretenir l'activité dans les familles.

On a été plus loin néanmoins, de l'autre côté du détroit, et, non content de présenter l'égalité des partages comme peu favorable au développement de l'industrie, on a cru qu'elle devait nuire aussi aux mœurs, et, en plaçant tous les enfants des bonnes maisons dans une égale condition d'aisance, les porter également tous à la dissipation. Il serait difficile de trouver cette seconde objection plus solide que la précédente. S'il n'est pas vrai que l'égalité des partages soit un obstacle au travail, l'induction qu'on prétendrait tirer, relativement aux mœurs, de cette proposition qui n'est pas vraie, ne saurait être plus véritable; et s'il est certain, au contraire, que les partages égaux fomentent et soutiennent l'activité de l'industrie, il est évident qu'ils doivent être favorables à la morale. En France, c'est l'inégalité et non l'égalité des partages qui frappe comme quelque chose de peu moral; et, si l'on nous demandait quel est le meilleur moyen de ruiner la moralité d'un peuple, nous répondrions sans hésiter qu'un des plus énergiques est d'instituer dans les familles un ordre de choses qui, faisant aller la plus grande

partie de la fortune à l'un des enfants et ne laissant presque rien aux autres, met le premier dans l'opulence, les derniers dans le dénûment, et fait que ceux-ci doivent être entraînés au mal par la difficulté de vivre, et celui-là par la trop grande facilité de satisfaire tous ses désirs; nous dirions que c'est de créer, au milieu d'une multitude d'hommes misérables sans l'avoir mérité, une classe d'hommes riches sans avoir rien fait pour le devenir, riches par la seule vertu de la primogéniture, riches par l'effet des substitutions; une lignée de riches perpétuels, de riches quand même, de riches qu'aucun désordre ne saurait appauvrir. Et que si, au contraire, on nous demandait quel est le meilleur moyen de conserver dans un pays des habitudes d'activité, d'ordre, de régularité, je ne sais si nous verrions quelque chose de mieux à présenter que l'égalité des partages, c'est-à-dire un ordre de choses qui, à la mort du père de famille, plaçant les enfants dans une situation un peu inférieure à celle de leur auteur, imposerait à chaque génération l'obligation de faire quelque chose pour ne pas décheoir, et fournirait en même temps à tous les membres de la génération nouvelle les moyens de travailler utilement à se soutenir et à s'élever. Cet ordre de choses, qui nous paraît si favorable au progrès de l'industrie, ne l'est pas moins à celui de la morale.

Mais du moins, poursuit-on, on ne peut pas nier que les partages égaux n'aient l'inconvénient de ne permettre aucune accumulation durable, et de démolir les fortunes à mesure qu'elles sont édifiées. Tel n'est pas l'effet des substitutions et du droit d'aînesse. A la faveur de ce régime, les fortunes une fois créées se maintiennent, se perpétuent; tandis que, dans le système opposé, une fortune créée n'a ordinairement de durée que celle de son auteur, et, dès la première génération, se morcèle et se décompose.

Elle se décompose, il est vrai, pour peu du moins qu'il y ait deux ou plusieurs enfants; mais c'est pour fournir matière à la création de nouvelles fortunes plus considérables, et faire qu'à chaque génération, chaque héritier, disposant à son début de plus de ressources, puisse parvenir à opérer de plus grandes accumulations. De telle sorte que, dans le régime des partages égaux, les fortunes, même en se divisant, s'accroissent et deviennent plus grandes, en même temps qu'elles sont plus multipliées. C'est une proposition déjà énoncée et qui deviendra tout-à-l'heure plus sensible. Mais voyons d'abord ce qu'il faut penser de celle qui lui est opposée.

Suffit-il, en effet, comme semblent l'indiquer les apparences, de substituer une fortune pour en assurer la durée; et, s'il est vrai que les substitutions et le droit de primogéniture ne soient favorables ni à l'industrie ni aux mœurs, qu'ils ne soient propres à donner aux nouvelles générations ni activité ni bonne conduite, peut-on admettre qu'ils soient très favorables à la conservation des biens substitués? Assurément non, et tel n'est pas non plus l'effet qu'ils produisent. Ils auraient bien plutôt l'effet opposé. C'est une vérité qu'a rendue évidente M. de Sismondi, dans une des belles et bonnes portions de ses *Nouveaux Principes d'économie politique*, ouvrage qui, à d'autres égards, est si erroné et a exercé une si fâcheuse influence ([1]). M. de Sismondi ne nie pas que les substitutions et le droit d'aînesse n'aient pour effet de conserver dans les mêmes mains, pendant un plus ou moins grand nombre de générations, un certain nombre d'arpents de terre; mais il nie que ce régime tende à conserver ce qui constitue la valeur réelle de ces biens, à savoir les travaux

---

([1]) *V.* dans le t. I, p. 278 et suiv. de la seconde édition, le chapitre intulé : *Des lois destinées à perpétuer l'hérédité de la terre dans les familles.*

qu'on y a faits, les capitaux qu'on y a accumulés. Il montre, au contraire, très clairement qu'en conservant la terre, il tend à détruire graduellement toute la valeur que la main de l'homme lui a donnée. Il faut voir la démonstration de cette vérité dans l'ouvrage même. Je ne crois pas qu'elle ait été exposée nulle part ailleurs avec autant de force et d'éclat. « Tellle est, dit l'auteur en terminant, la lente décadence par laquelle un sol semblable au riant territoire de Lucques, qui porte en quatre ans six riches récoltes, qui est couvert à la fois d'oliviers, de vignes, de figuiers, de mûriers, peut arriver enfin à ressembler aux vastes campagnes qui s'étendent autour de Rome ou à celles de la Capitanate. Les chardons et de stériles genets finissent par y remplacer les gazons destinés à un chétif pâturage, de même que ceux-ci avaient précédemment remplacé tout le luxe de la plus riche végétation. A la vérité la terre reste mais non la richesse ; la même famille possède toujours le même nombre d'arpents, mais leur valeur a disparu (1). » Voilà comment les substitutions conservent les fortunes. Il est vrai que les effets ruineux de ce régime peuvent être balancés par l'influence de causes plus puissantes. Il y a en Angleterre des terres en bon état quoique substituées. Mais ce n'est pas à cause des substitutions, c'est en dépit d'elles : c'est qu'à côté des nobles possesseurs de ces biens il s'est développé des populations industrieuses, actives et riches qui consentent à payer chèrement le droit de les faire valoir. Sans cette circonstance les terres substituées ne seraient probablement pas en Angleterre en meilleur état qu'en Espagne et en Italie.

Il ne suffit donc pas pour conserver dans une famille une propriété même territoriale de la substituer, de mâle en

(1) *Ibid.*, p. 289.

mâle, au premier né de la principale tige. En disposer ainsi ce n'est pas empêcher qu'elle se dissipe, ce serait bien plutôt en provoquer la dissipation, et, dans la réalité, les partages inégaux sont bien plus propres que l'égalité des partages à amener la destruction des fortunes une fois amassées. « Tous les corps de noblesse, dit encore M. de Sismondi, qu'on a vu réduits à une dégradante pauvreté dans les monarchies ou les principautés d'Espagne, d'Italie, d'Allemagne ou de l'ancienne France ont vécu sous le régime des majorats et des substitutions. Les aristocraties, au contraire, qui se sont le mieux maintenues dans le monde, en Grèce, dans la République romaine, à Florence, à Venise, dans toutes les républiques italiennes du moyen-âge, dans celles de la Suisse et de l'Allemagne, ont été régies par la loi du partage égal des biens, et cette loi n'a pas empêché que des fortunes colossales s'y soient maintenues durant plusieurs siècles, alors même que ces fortunes y étaient engagées dans le commerce (1). »

A la vérité, le régime des partages égaux ne suffirait peut-être pas pour éveiller l'activité, dans des pays où ne serait pas encore né l'industrie, et dans des familles qui auraient été de tout temps oisives. Mais s'il n'avait pas à lui seul le pouvoir de fomenter l'industrie, encore moins le régime opposé l'aurait-il. Et, d'un autre côté, si, dans un pays où d'heureuses circonstances auraient graduellement développé une grande activité, l'inégalité des partages n'empêchait pas qu'il ne se formât un grand nombre de fortunes nouvelles, encore moins dans un tel pays, ou dans toute autre contrée également active, le régime des partages égaux l'empêcherait-il. Il tombe, en effet, sous le sens que ce ne pourrait être, là, pour les héritiers plus ou moins nombreux d'une labo-

(1) *Ibid.*, p. 297.

rieuse famille, une circonstance malheureuse que de trouver tous également dans l'héritage paternel des moyens d'alimenter leur activité, et qu'il vaudrait mieux, pour le rapide accroissement des fortunes, que l'héritage s'y partageât équitablement entre tous que s'il y était livré tout entier à un seul, et si l'on y imposait aux autres l'obligation de tirer tout d'eux-mêmes et de commencer leur fortune par le commencement.

C'est surtout dans les pays où l'activité générale a pris un grand essor que la loi des partages égaux peut faire sentir toute son influence et devenir une cause très énergique de développement. Il y a pour cela des raisons excellentes.

La première, c'est que c'est là surtout qu'on se résignerait difficilement à décheoir, parce qu'on y a contracté des habitudes d'aisance auxquelles on ne saurait comment renoncer et qu'en conséquence on y doit être particulièrement disposé à féconder la part de l'héritage paternel qu'on y a recueilli, à en solliciter de toutes façons les forces productives, à ne rien négliger enfin pour se faire une situation au moins égale à celle de ses auteurs et poursuivre le mouvement d'ascension auquel est livré la famille.

La seconde, c'est qu'à chaque génération l'héritage accru offre à chaque héritier un peu plus de moyens de remonter à la situation de la génération précédente et de continuer honorablement à s'élever.

Une troisième raison enfin, c'est qu'à chaque génération, les héritiers trouvent dans l'héritage de meilleurs lots à recueillir, non-seulement parce qu'il y a de la part des parents plus d'efforts faits et des efforts plus intelligents et plus fructueux, mais parce qu'en même temps que les fortunes s'accroissent les progrès de la population se règlent mieux. Il y a dans le régime des partages égaux des raisons de se tenir en garde contre un trop rapide accroissement de la population,

qui n'existent pas dans le régime contraire. On n'a pas ici les mêmes raisons de se contenir. Le père qui laisse à l'aîné de ses enfants la plus grande partie de sa fortune n'a guère à craindre de voir se trop accroître le nombre de ses enfants puinés. Ils peuvent se multiplier sans devenir beaucoup plus à plaindre. Ils le peuvent aussi sans que l'orgueil de père ait trop à souffrir : le sort fait à l'aîné lui répond de la durée de son nom et de sa race. Mais là où le père veut traiter tous ses enfants d'une manière égale, et où il attend la durée de sa famille de la commune prospérité de tous ses rejetons, on sent quel intérêt il a à n'en pas trop augmenter le nombre.

Il y a donc dans la loi des partages égaux, là surtout où est déjà entrée la passion du bien-être et où l'activité générale a pris un certain développement, des raisons très fortes, d'une part pour que les fortunes s'accroissent, et, d'un autre côté, pour que le progrès de la population soit sagement restreint et limité.

Aussi est-il vrai de dire, nonobstant l'égalité des partages, ou plutôt grâce à cette égalité, qu'il est peu de pays où les moyens d'existence croissent plus sensiblement que dans le nôtre, à tous les degrés de l'échelle sociale, et où le progrès de la population se règle mieux. On ne saurait nier sans doute que notre population, depuis un demi-siècle, ne se soit notablement accrue ; mais cet accroissement a été infiniment moins sensible que celui des fortunes de tous les degrés, c'est-à-dire des fortunes naissantes, des fortunes aisées, des fortunes considérables, et rien ne serait moins raisonnable que de dire, ainsi qu'on l'a fait si souvent, que toutes les fortunes, chez nous, disparaissent ; qu'elles sont livrées à un mouvement universel et permanent de décomposition ; que, relativement à la population prise en masse, le nombre des misérables va toujours croissant, et que c'est

à l'égalité des partages qu'il faut attribuer ce décroissement des fortunes et cet accroissement de la population mal aisée. Il n'est vrai, en fait, ni que les fortunes diminuent, ni que, relativement à la masse de la population, le nombre des misérables s'accroisse. Ce qui est constant, au contraire, c'est que le nombre des gens qui souffrent, accru peut-être absolument parlant, est moindre relativement à la population entière, et que le nombre des fortunes de tous les degrés, petites, moyennes et grandes, s'est notablement augmenté. Ce fait heureux est suffisamment établi par la multiplication du nombre des contribuables ; et celui du nombre croissant des moyennes et grandes fortunes, notamment, est assez prouvé par l'accroissement constant du nombre des contribuables qui payent le cens de l'électorat et de l'éligibilité. On ne peut douter, finalement, que l'égalité des partages ne soit pour beaucoup dans ces résultats, c'est-à-dire dans ce progrès lent et mesuré de la population, et dans cet accroissement beaucoup plus rapide et plus prononcé des fortunes; dans la diminution relative du nombre des malheureux, et dans le progrès constant du nombre des familles possédant quelque chose; enfin dans la commune disposition des parents à laisser chaque enfant dans une situation meilleure que celle où ils s'étaient trouvés à leur début. Ce régime n'a pas tout fait, sans doute; mais il a fait beaucoup. Il a agi tout à la fois comme stimulant et comme frein : comme stimulant du travail et comme frein appliqué au principe de la population. Peut-être même est-ce sous ce dernier rapport que s'est le plus manifestée son influence. Je ne sais si sa tendance la plus marquée n'est pas d'empêcher que les naissances se multiplient trop. On a toujours vu, dit M. de Sismondi, des familles plus nombreuses dans les pays soumis au régime des majorats et des substitutions que dans ceux où tous les

enfants sont appelés au partage égal de l'héritage. Je pourrais, observait M. de Broglie dans la discussion du projet de loi relatif au rétablissement du droit d'aînesse, citer diverses portions de la Suisse soumises depuis des siècles au régime des partages égaux, et où, depuis soixante ans, la population est demeurée sensiblement stationnaire, tandis que, dans le cours de la même période, la richesse agricole a plus que triplé. La population en France, en 1789, était de vingt-cinq millions d'âmes; elle est à peine aujourd'hui de trente-cinq millions; elle ne s'est pas accrue, à beaucoup près, d'un nombre égal à la moitié de celle qui existait il y a un demi-siècle, et il est permis de supposer que la richesse, dans le même laps de temps, est devenue, pour le moins, trois fois aussi considérable, puisque nous payons aujourd'hui un budget de quatorze cents millions plus facilement que nous n'en payions un de quatre à cinq cents il y a un demi-siècle. Tandis que la population ne s'est pas accrue comme 1/2, la richesse s'est donc accrue comme 3, c'est-à-dire que l'accroissement de la richesse a été dans une proportion plus que sextuple de celui de la population; et ne voulût-on pas voir combien le régime des partages égaux a dû influer sur ce progrès si heureusement inégal de la population et de la richesse, au moins faudrait-il reconnaître qu'elle ne l'a pas empêché.

On veut attribuer à ce régime le morcellement des propriétés territoriales et les formes qu'affecte parmi nous la culture du sol. Rien n'est moins raisonnable. Si le morcellement des biens ruraux et de la culture était la conséquence de l'égalité des partages, ce morcellement se ferait remarquer dans toutes les autres natures de biens et dans tous les autres genres d'exploitation; le régime des partages égaux substituerait en tout la petite propriété à la grande, et l'industrie à bras à l'industrie en fabrique. Peut-on dire qu'il

en soit ainsi? A-t-on jamais reproché à l'égalité des partages d'avoir amené le morcellement des maisons, d'avoir provoqué la mutilation des usines? N'a-t-on pas continué, malgré l'égalité des partages, de laisser entières les manufactures, et de les exploiter en grand? Eût-il été plus difficile, si l'on y avait eu le même intérêt, d'en user de la même façon à l'égard des propriétés rurales? Était-on plus forcé de les mutiler que les autres natures de biens? N'était-on pas maître de les vendre et d'en partager le prix? de les affermer et d'en partager la rente? N'était-il pas possible qu'un des héritiers achetât la terre et payât aux autres leur part? qu'un d'eux l'affermât et servît une rente aux autres? N'était-il pas possible enfin qu'ils la fissent valoir ensemble et en jouissent en participation?

Si donc les choses ne se sont pas passées, relativement aux propriétés territoriales, de la même façon qu'à l'égard des autres propriétés; s'il est arrivé que des terres se soient morcelées à l'occasion des partages, il faut chercher la raison de ce fait économique ailleurs que dans le régime des partages égaux. Il n'est pas plus nécessaire qu'une terre soit mise en pièces, par cela seul qu'elle appartient à plusieurs, qu'il n'est nécessaire qu'elle soit vendue à plusieurs, par cela seul qu'elle appartient à un propriétaire unique. Si les héritiers d'une ferme la dépècent, c'est qu'ils croient bien faire, et non parce qu'ils en ont hérité par égales parts. Un seul l'aurait recueillie, qu'il aurait pu la mutiler de même. Qu'est-ce qui l'eût empêché, pour peu qu'il y trouvât son compte, de la réduire en lambeaux? C'est une question de savoir s'il n'y a pas eu autant de morcellements de terres opérés par des ventes que par des partages. Je serais tenté de croire qu'il y en a eu plus, et, en tout cas, l'innombrable quantité de dépècements qui ont été spontanément effectués par des

ventes, suffit de reste pour établir que ce n'est pas à l'égalité des partages qu'il faut attribuer le morcellement des biens ruraux.

La vraie raison de ce morcellement, ainsi que je l'ai exposé en traitant de la liberté de l'agriculture (1), est dans l'intérêt qu'on croit avoir à l'opérer, intérêt qui varie suivant une foule de circonstances, et qui fait que les propriétés rurales peuvent affecter toute sorte de dimensions, sans que l'art agricole en souffre; car c'est précisément à raison des besoins et des demandes de l'art, et parce qu'il en tire mieux parti sous une forme que sous une autre, qu'elles s'agglomèrent ou se divisent comme nous le voyons, et qu'elles prennent en général des dimensions si diverses.

Il n'y a pas d'ailleurs de rapport nécessaire entre l'étendue des possessions territoriales et la forme des exploitations. La manière dont la terre se divise pour la culture est parfaitement distincte de celle dont elle est divisée quant à la propriété, et la loi des partages pourrait être conçue de manière à rendre impossible le morcellement des grands domaines, sans que la culture fût pour cela moins morcelée. S'il arrive de voir de grandes exploitations agricoles dans les mêmes pays où se trouvent de grandes possessions territoriales, la coexistence de ces deux faits ne prouve pas qu'ils sont la conséquence l'un de l'autre. La culture n'est pas nécessairement petite là où les propriétés sont divisées, ni nécessairement grande là où les possessions sont très étendues. Il peut, à la rigueur, et j'en ai vu des exemples, s'établir de grandes exploitations rurales sur un sol dont les propriétaires sont très multipliés, et rien n'est moins rare que de voir de pe-

(1) V. t. II, p. 456 et suiv. — J'avais imprimé dès 1830 les observations auxquelles je renvoie.

tits cultivateurs sur des territoires étendus, possédés par un petit nombre de grands propriétaires. Si l'on voit simultanément en Angleterre de grandes propriétés et de grandes exploitations, il n'en est pas ainsi dans toutes les parties du royaume uni, et, par exemple, en Irlande. Tandis que la propriété du sol se transmet par grandes masses en Russie, en Pologne, en Bohême, en Hongrie, la terre, observe un économiste, s'y trouve divisée pour la culture en une multitude de petites métairies que les propriétaires confient à de pauvres paysans également dépourvus d'instruction et de ressources. Il est donc bien certain que la manière dont la terre se divise pour la culture est indépendante de la manière dont elle est partagée, quant à la propriété. La manière dont elle se distribue pour la culture dépend de circonstances très diverses; elle dépend de la nature et de la situation des terrains; elle dépend de l'usage qu'on en veut faire et de l'espèce de culture auquel on entend se livrer; elle dépend de l'état plus ou moins avancé des connaissances agricoles et de l'abondance plus ou moins grande des capitaux qu'on peut consacrer à la culture du sol; elle dépend aussi de la manière dont sont distribués ces capitaux et ces connaissances : c'est à dire que là où se trouvent d'habiles et riches entrepreneurs de culture, la terre, surtout si les bras sont rares, tend à se former en vastes exploitations, et que là, au contraire, où manquent de tels entrepreneurs, où font défaut les capitaux et la science agricoles, la terre, surtout si la population est nombreuse et si l'industrie manufacturière est peu avancée, tendra à se diviser pour la culture en parcelles multipliées. J'ai examiné ailleurs (1) quel est, abstraction faite des circonstances, autant qu'une telle abstraction est possible à faire, le mode de

(1) T. II, p. 458 et suiv.

répartition le plus avantageux; mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit à cette heure. Tout ce que je cherche à établir en ce moment, c'est que l'égalité des partages n'entre pour rien dans cette répartition, qu'elle est déterminée par d'autres causes, et que là où les besoins de la culture exigent qu'il soit formé de grandes agglomérations de terrain, les droits égaux des héritiers n'y mettent pas plus obstacle que ceux d'un héritier unique ne s'opposent à ce que la terre se divise, pour la culture, en parcelles multipliées, là où ce morcellement est commandé par les circonstances [1].

Persistons donc à défendre un régime qui n'a aucun des fâcheux effets qu'on lui attribue, et qui est de nature d'ailleurs à exercer sur les développements sociaux la plus heureuse influence. On veut que les partages égaux aient pour effet d'énerver l'industrie, et ils sont un de ses excitants les plus énergiques; — on craint qu'ils affaiblissent les mœurs, et ils empêchent qu'elles ne se relâchent; — on leur reproche de dissiper les fortunes, et en imprimant, à chaque génération, un redoublement d'activité à des héritiers placés dans une situation meilleure, ils accroissent les fortunes en même temps qu'ils les multiplient; — on croit qu'ils diminuent le nombre des hommes considérables, et nous

---

[1] Ces vues, que je reproduis littéralement, telles que je les exposais, il y a près de vingt ans, dans un cours public fait à l'Athénée Royal, et dont de notables portions ont été imprimées en 1825 et 1830, j'ai la satisfaction de les retrouver intégralement, quoique sous une forme particulière et avec d'heureux développements qui les fortifient, dans l'excellent mémoire *sur les formes et les dimensions des cultures* que M. Passy lisait dernièrement à l'Institut, et qu'a publié le recueil intitulé : *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques* (V. notamment, le tome VI, p. 395 et suiv.) Cet accord des vues de M. Passy avec les miennes est de nature à me donner dans mes idées une confiance qu'elles ne m'inspireraient certainement pas si elles m'étaient plus exclusivement propres.

voyons, sous leur influence, croître annuellement le nombre des éligibles et des électeurs ; — on les accuse de provoquer le développement d'une population excédante, et ils sont une des causes les plus propres à prévenir un accroissement trop rapide de la population ; — on ne cesse de répéter qu'ils provoquent le morcellement des propriétés et des cultures, et le droit égal attribué aux enfants n'est pas plus ce qui décide de la division des propriétés que la division des propriétés n'est ce qui décide de l'étendue des exploitations; l'étendue plus ou moins grande des exploitations et des propriétés est manifestement déterminée par d'autres causes.

Il n'y a donc pas, en général, un bon motif pour que les enfants d'un même père prennent des parts inégales dans sa succession ; mais il y a des raisons excellentes pour que chacun obtienne, autant que possible, la chose dont il pourra le mieux tirer parti ; pour qu'on évite de partager ce qui ne pourrait l'être sans dommage ; pour que le père traite avec quelque faveur, dans ses dernières dispositions, celui pour qui il aurait moins fait durant sa vie, ou qui aurait éprouvé des revers de fortune non mérités ; pour qu'en un mot il rende la condition de tous aussi égale que possible.

Or, comment obtenir que l'héritage paternel se partage avec cette judicieuse équité ? Trois moyens se présentent : le premier, c'est que la société seule règle le partage des successions ; le second qu'elles soient partagées par la société et les parents ; le troisième, que les parents seuls en disposent. J'avoue que le dernier me paraît être, au point de vue théorique, tout à la fois le plus juste et le plus expédient, celui en outre auquel les progrès de la société nous conduisent, et qu'à mon avis les deux autres ne sauraient avoir qu'une valeur de transition. Toutefois, en disant que les principes voudraient que la disposition des biens fut laissée toute entière

aux parents, j'ajoute qu'ils voudraient aussi que les parents ne pussent disposer que pour eux-mêmes sans jamais entreprendre sur la liberté de leurs successeurs, et qu'ils demandent en outre, conformément aux règles établies, qu'en cas de mort sans testament, les parents soient toujours présumés avoir voulu traiter leurs enfants d'une manière égale.

Il n'est pas, théoriquement, bien difficile de déduire les motifs de la liberté réclamée ici pour les parents.

Le premier de ces motifs, c'est qu'un père, qu'il doive sa fortune aux libéralités de sa famille, à celles de ses amis, ou seulement à son travail, en est bien et dûment propriétaire; qu'il est propriétaire non du quart, du tiers, de la moitié, mais du tout; qu'il l'est à l'exclusion de la société, qui, en supposant ses biens légitimement acquis, n'a rien à voir sur ce qu'il possède, et peut réclamer seulement le prix de sa protection; qu'il l'est à l'exclusion de ses enfants, envers qui il a des obligations sans doute, mais qui ne sont pas pour cela propriétaires de ses biens, et tellement maîtres de sa succession par avance qu'il ne lui soit pas même essentiellement donné de les en saisir; qu'il l'est enfin jusqu'à ses derniers moments et à l'exclusion de tout le monde.

Ma seconde raison c'est que, s'il en est propriétaire, il doit pouvoir en disposer, même à son lit de mort et pour le temps où il ne sera plus; qu'il n'y a rien là que de conforme à son droit de légitime propriétaire; qu'il n'y a rien non plus que de conforme à la saine raison; qu'il n'est nullement étrange de le voir disposer pour le temps où il aura cessé de vivre; qu'il lui arrive sans cesse de faire des actes dont l'effet se poursuit après sa mort; qu'il suffit qu'en disposant de ses biens il n'en enchaîne pas l'usage et permette qu'à son tour son successeur en dispose librement comme lui; qu'on n'a point à se préoccuper enfin de la crainte qu'il

n'abuse dans ses dernières dispositions de ses droits de propriétaire; qu'il n'est pas sensé de trouver bon qu'il use souverainement de sa fortune durant sa vie, qu'il en abuse de toutes les façons, qu'il la dissipe, qu'il la détruise, et de ne pas même approuver qu'il en dispose au moment de sa mort; que si l'on ne craint pas qu'il ruine ses enfants ou les frustre de ses biens quand il est jeune et livré à la fougue des passions, on ne peut raisonnablement craindre qu'il en fasse une disposition abusive en présence de la mort et au moment de paraître devant Dieu; qu'on est suffisamment garanti contre la possibilité d'un tel abus par la puissance des sentiments naturels et l'intérêt instinctif qui l'attache à son sang, à son nom, à sa famille.

J'ajoute, en troisième lieu, qu'il n'est pas seulement légitime et sensé qu'un père puisse en mourant disposer de son bien, mais que c'est en outre utile et désirable, et pour plusieurs raisons. C'est désirable comme un hommage à rendre à son droit souverain de propriété; c'est désirable comme un encouragement à donner à l'activité de son industrie; mais c'est désirable surtout comme un appui nécessaire à procurer à sa juste autorité. S'il est un moyen de rendre quelque force à cette autorité du père de famille, si essentielle et de nos jours, hélas! si affaiblie, c'est de restituer à ce père la plénitude de son droit de tester. Le Code civil est plaisant avec sa réserve. Vous voulez bien réserver une part de mes biens à mes enfants? Moi, je leur réserve tout; mais je veux qu'ils tiennent ma fortune de moi, non de vous qui n'avez rien à y voir. En leur en attribuant la plus forte part d'avance, en les associant en quelque sorte à ma propriété, sur laquelle ils n'ont aucun droit, vous courez le risque d'altérer leurs sentiments et les miens, vous affaiblissez mon pouvoir et leur juste déférence, et vous nous causez, je le crains, un

grand dommage à tous. Certes, je ne voudrais réclamer aucun injuste droit pour les pères ; mais qu'y a-t-il au monde de plus juste et de plus naturel que de leur laisser la libre disposition de leurs propres biens.

Il faut comprendre d'ailleurs que cette faculté réclamée pour eux n'est pas moins désirable dans l'intérêt des enfants que dans leur intérêt propre. Seule elle peut répondre que les biens se partageront entre les enfants avec une intelligente équité. Passe que le législateur parle pour les cas où les parents n'ont éprouvé le besoin de rien dire, et fasse pour ces cas un testament général qui ordonne l'égale répartition de l'héritage entre tous les enfants. Mais il faut prendre garde que cette égalité générale pourrait conduire à beaucoup d'inégalités particulières et qu'elle ne peut faire règle qu'exceptionnellement et dans les cas où le père de famille n'a pas parlé. Il se peut que le père ait fait pour l'éducation d'un de ses enfants beaucoup plus de sacrifices que pour celle des autres ; que les uns aient un état et que les autres n'en aient pas ; que celui-ci, après beaucoup d'efforts, se trouve, par quelque revers non mérité, dans une situation très douloureuse ; que celui-là soit heureux et riche sans avoir eu presque rien à faire pour le devenir.

Dans ces cas et dans beaucoup d'autres, la loi qui appellerait les enfants à recueillir l'héridité par égales parts, les traiterait en réalité d'une manière très inégale. Et puis si l'égalité décrétée par la loi ne répondait pas toujours que le partage fût fait avec équité, elle ne garantirait pas davantage qu'il fût fait avec intelligence. Il se pourrait que l'on mutilât ce qui ne devrait pas être divisé, qu'on fît les lots d'une manière peu appropriée à la situation de chacun des enfants appelés au partage, que le sort donnât à celui-ci ce qui conviendrait à celui-là, qu'aucun n'obtînt en résultat la part de l'héridité

dont il serait le plus apte à faire un bon usage. Tous ces inconvénients, inséparables des dispositions générales faites par le législateur, ne le seraient pas du droit de tester laissé au père de famille, et de la faculté à lui accordée de disposer de tous ses biens suivant les convenances et le plus grand intérêt de tous ses enfants. Il sait ce qu'il a fait pour chacun d'eux; il connaît le besoin, les droits, les mérites, les goûts, la capacité de tous : il est dans la position la plus convenable pour faire entr'eux un partage égal et judicieux de sa fortune.

Les faits témoignent assez clairement d'ailleurs que les parents useraient avec justice et discernement de la liberté de tester, au moins dans les classes laborieuses. Si ces classes, à d'autres époques, ont pu se laisser entraîner, à l'imitation des classes aristocratiques, à disposer inégalement de leurs biens, il n'est pas douteux qu'elles ne tendent fort généralement à se corriger de ce travers. Partout, à mesure qu'elles deviennent plus riches, plus éclairées, plus prépondérantes, elles se montrent plus disposées à adopter le régime des partages égaux. Aux États-Unis, où tous les pouvoirs publics sont dans leurs mains, elles ont aboli les substitutions et la primogéniture, et quoique la liberté de tester reste entière, on ne voit pas les parents en user pour favoriser injustement un de leurs enfants; ils s'en servent, bien loin de là, pour rendre leur condition plus égale, et il paraît qu'après s'être mis en frais pour procurer un état à leurs fils, ils accordent, par forme de compensation, une part un peu plus considérable à leurs filles. C'est, assure-t-on, une manière équitable de tester fort en usage dans l'Union. La liberté des testaments, aussi entière en Angleterre qu'aux États-Unis, n'y est pas davantage une source d'abus dans les classes industrielles. Une Revue anglaise que j'ai déjà citée (*la Revue de Westminster*), affirme, au contraire, que ces

classes, dont la vanité n'égare pas le jugement, ont trouvé dans cette liberté, dont elles se servent pour favoriser l'égale distribution des richesses, un moyen énergique d'en activer l'accroissement. « Chez elles, observe l'auteur, la libre disposition des biens ne nuit ni à l'industrie, ni à l'économie, et l'usage de partager également ses biens entre ses enfants accroît rapidement l'aisance générale. » Le même écrivain ajoute que ce serait heurter de front les sentiments et les opinions des fabricants, des négociants et des capitalistes, que de vouloir les porter à traiter leurs enfants avec inégalité. Finalement, à l'époque où la *Revue de Westminster* faisait ces observations, un autre Recueil périodique (*la Revue d'Edimbourg*), qui, en matière de successions, a toujours défendu avec beaucoup de zèle et de talent les principes de l'aristocratie, paraissait croire aussi que ce serait choquer les sentiments des classes industrielles que de les pousser à faire entre leurs enfants un partage inégal de leurs biens, et ne recommandait l'usage du droit d'aînesse et des substitutions qu'à l'égard des possesseurs de terre. Ajoutons qu'en France la disposition des classes moyennes à traiter leurs enfants avec égalité se manifeste avec plus de force encore. On sait les reproches singuliers qu'ont encouru à ce sujet les habitudes nationales : nous cédons à des sentiments que nous croyons naturels; nous sommes subjugués par on ne sait quelles idées de justice; nous répugnons à appauvrir tous nos enfants pour en enrichir un seul; nous serions si loin d'abuser de la liberté de tester que nous ne voulons pas même user de la part de cette liberté que nous a laissée le Code : nous ne disposons point de la quotité disponible, quelque réduite que soit cette quotité. Il faut convenir d'ailleurs que les faits paraissent confirmer pleinement ces honorables reproches. J'ai sous les yeux le chiffre des successions

qui se sont ouvertes à Paris dans le cours de l'année 1825, à une époque où la Restauration était fort préoccupée de l'idée de rétablir le droit d'aînesse. Le nombre de ces successions est de *huit mille sept cent trente*. Eh bien, sur ces huit mille sept cent trente successions, il n'y en a avait que *mille quatre-vingt-une* dans lesquelles ont eût testé, et dans le nombre de celles où l'on avait testé, *cinquante-neuf* personnes seulement avait disposé du préciput légal en faveur de tel ou tel de leurs enfants; de sorte qu'il n'y avait que *cinquante-neuf* personnes, sur près de *neuf mille*, qui eussent donné à leurs enfants des parts différentes. Encore ignore-t-on si, en disposant ainsi, ces personnes n'avaient pas voulu rétablir l'égalité au lieu de viser à la détruire, et peut-être dans le nombre n'en était-il pas *dix* qui eussent cédé aux pures inspirations de la vanité. D'autres passions que l'orgueil, il est vrai, peuvent pousser à abuser de la liberté des transmissions héréditaires; mais si cette passion même donne lieu ici à si peu d'abus, combien moins est à redouter l'effet des autres! On a vu bien des pères immoler leur famille à l'ambition, à la vanité aristocratique, au désir de soutenir leur maison ou de l'agrandir. En a-t-on vu beaucoup l'immoler, dans leurs dernières dispositions, à des vices d'un autre ordre, à l'animosité, à la haine, à des amours étrangers et illégitimes? « Qu'on nous dise, écrivait la Revue anglaise que j'ai déjà citée, combien on pourrait rappeler d'exemples de testaments injustes inspirés par des passions étrangères à l'esprit de famille, et d'enfants dépouillés au profit d'étrangers? N'est-ce pas la rareté de ces exemples qui les a signalés à l'animadversion publique? La crainte d'encourir l'indignation générale ne suffit-elle pas pour détourner le testateur d'une si criante iniquité? » Et pourtant s'il est des pays où les passions particulières dussent exciter les parents à mal

disposer de leur héritage, ne devrait-ce pas être ceux où des vices d'une autre espèce, des vices politiques les pousseraient continuellement à abuser de la faculté de tester ; où les lois, trompant les familles sur les moyens les plus propres à les empêcher de décheoir, leur conseilleraient d'être iniques pour demeurer puissantes, les exciteraient à dépouiller tous leurs enfants pour en enrichir un seul, et décoreraient du nom de sentiment viril l'orgueil inhumain qui pousserait un père à l'oubli des affections les plus naturelles et les plus nécessaires. Aussi doit-il arriver ailleurs moins fréquemment encore qu'en de tels pays qu'il soit fait abus de la faculté de tester, par des sentiments étrangers à l'esprit de famille. On ne remarque point en France que les parents usent de la quotité disponible pour satisfaire des vices privés. Dans la discussion qui eut lieu sur la fixation de cette quotité au sein de l'ancien Conseil-d'État, un conseiller, M. Galli, observait que, dans le cours de quarante-trois années, pendant lesquelles il avait constamment rempli des fonctions judiciaires, il avait à peine vu quelques testaments où un père eût oublié son caractère et ses devoirs en préférant des étrangers à sa propre famille.

Ce n'était, à vrai dire, que l'esprit de famille mal entendu, l'esprit de famille corrompu par la vanité qui portait autrefois parmi nous de certaines classes à abuser de la faculté de tester, et ce qui surtout entretenait parmi elles cet abus, c'était leur situation privilégiée, le monopole qu'elles avaient des emplois publics, les ressources que leur présentaient l'église, l'armée, la marine, et les facilités que cette situation offrait aux parents d'assurer une existence à leurs enfants puînés, en disposant en faveur des aînés de la plus grande partie de leur fortune. Le remède a été dans la grande réforme qui a rendu les services publics accessibles à tous, et qui a réduit

les classes anciennement privilégiées à la condition commune. On sent combien il leur serait moins aisé dans cette nouvelle situation d'abuser de la liberté de tester, combien l'abus de cette liberté rendrait leur position désavantageuse, et combien surtout il aurait pour elles moins d'attrait si les testateurs ne pouvaient disposer que pour eux-mêmes et s'ils n'avaient pas le droit de substituer. C'était particulièrement la faculté de substituer qui poussait autrefois à abuser de la faculté de tester. Les partisans des partages inégaux n'auraient pas cédé si facilement au désir d'accumuler leur fortune sur la tête d'un aîné, s'ils avaient pu penser que leur volonté ne ferait pas loi pour les générations suivantes, et que leur successeur immédiat, l'héritier injustement favorisé, pourrait, le jour même de leur mort, diviser ce qu'ils auraient réuni et disposer de l'héritage paternel suivant les convenances de leur situation et les besoins de leur fortune. Il faut aux hommes vaniteux, partisans de l'inégalité des partages, la faculté de substituer; celle de tester ne saurait leur suffire. Et, en tout cas, de certaines familles continueraient à abuser de la faculté de tester que je serais loin encore de la considérer comme funeste; je persisterais à la croire utile, parce qu'elle l'est au progrès des masses, parce qu'elle offre aux familles laborieuses le moyen de faire que leur fortune se divise entre leurs enfants de la manière à la fois la plus équitable et la mieux entendue, et qu'elle est une des conditions de leur développement les plus vitales.

Je ne saurais dissimuler néanmoins que ces idées, déjà exposées dans le cours que j'ai rappelé plus haut [1], soulevaient autour de moi des objections assez vives. La liberté de tester, me disaient de respectables contradicteurs, est peu

---

[1] V. la note de la p. 487.

fondée en théorie et très dangereuse dans la pratique. En principe, il n'appartient à aucun homme de donner des ordres pour le temps où il ne sera plus ; de décider, avant de mourir, ce qui devra advenir, après lui, des choses qu'il aura laissées. Cette prétention des générations qui passent, d'imposer leur volonté à celles qui restent, est pleine d'orgueil et d'injustice, et, en fait, elle peut avoir les plus graves inconvénients. Laisser aux parents la faculté de tester, c'est faire de chaque chef de famille un petit despote, et de ses enfants autant de courtisans. La maison devient un foyer d'intrigues. Les parents vont être exposés à toute espèce d'obsessions. La belle-mère cherchera à dépouiller les enfants du premier lit. Le confesseur n'accordera l'absolution qu'après avoir obtenu un legs pour son église. Le fils vivant auprès de son père profitera de cette circonstance pour se faire avantager au préjudice de ses frères absents. Toutes les personnes capables de s'emparer de l'esprit du testateur abuseront de leur ascendant pour se faire accorder des faveurs injustes ; elles y réussiront plus ou moins à toutes les époques, mais surtout dans les derniers temps de sa vie, et lorsque son esprit, déjà affaibli par l'âge, le sera davantage encore par les infirmités et la maladie.

J'avoue que ces objections ne m'ont jamais touché que d'une manière très faible.

La prétention de disposer avant de mourir des biens qu'on a acquis par son travail ou de toute autre manière légitime, n'a rien dont la raison me paraisse blessée. Je ne vois pas ce qu'une telle prétention renferme en soi d'orgueilleux ou de tyrannique. En faisant mon testament, je dispose de ma fortune et non de la volonté de mes successeurs. Je ne prétends nullement, en leur donnant mon bien, décider comment ils devront en jouir : c'est un soin que je leur laisse, et ils seront, comme moi, parfaitement libres d'en user et de les trans-

mettre à leur tour. Il faut bien d'ailleurs que quelqu'un les investisse, et par qui peuvent-ils être saisis de ma fortune plus convenablement et plus justement que par moi? Serait-il plus naturel qu'ils le fussent par la société? A quel titre en disposerait-elle et comment en a-t-elle hérité? Si c'est elle qui a le droit de saisir mes enfants ou mes proches, elle aurait donc aussi le droit de les dépouiller? Quoi de plus dangereux et de plus faux qu'un tel principe? A vrai dire, la société n'intervient dans les transmissions héréditaires que comme elle intervient dans les contrats; et, comme ce n'est pas elle qui dispose dans les transactions, ce n'est pas elle non plus qui doit disposer dans les transmissions héréditaires. Elle doit chercher, avant tout, ce que le propriétaire défunt a ordonné, et ne parler que lorsqu'il a gardé le silence; c'est-à-dire qu'elle ne doit tester pour lui que lorsque lui-même n'a pas testé, et en faisant les choses comme elle doit supposer qu'il les aurait faites, avec bon sens et équité. Le titre des successions *ab intestat* n'aurait dû venir dans le Code civil qu'après celui des successions testamentaires, et cela par la raison toute simple que la société n'a autre chose à faire ici qu'à exécuter, tant qu'elle n'offre rien de contraire à l'ordre et aux mœurs, la volonté des mourants, et qu'elle n'a à s'occuper de leur volonté présumée, telle qu'elle est écrite dans le testament de la loi, que lorsqu'ils ne l'ont pas exprimée d'une manière plus explicite dans un testament particulier. Tester, comme contracter; disposer à titre gratuit, comme disposer à titre onéreux, est un droit qui découle naturellement de celui de propriété, et dont on doit pouvoir user librement tant qu'on ne lèse par là les droits ni la propriété de personne. Il n'y a, partant, ni orgueil, ni injustice, à prétendre disposer de ses biens par acte de dernière volonté.

Je ne dis rien du caractère despotique qu'une telle faculté

donnerait, pense-t-on, à l'autorité des pères de famille. Il n'y a pas ombre de despotisme à pouvoir disposer de son bien, et il n'est pas plus despotique d'en pouvoir disposer par testament que par acte entre-vifs, ni à titre gratuit qu'à titre onéreux. Il s'en faut d'ailleurs qu'en étendant la faculté de tester on aggravât trop l'autorité des pères, et la législation assurément est loin de verser de ce côté. A force d'avoir énervé par les lois et par les mœurs l'autorité des parents, on a rendu, à beaucoup d'égards, leur affection impuissante ; et tout ce qu'on pourrait faire, sans injustice, pour relever cette autorité délabrée, serait, sans nul doute, aussi favorable aux enfants qu'aux parents. Je compte au nombre des moyens les plus licites qu'on pût employer, la restitution aux parents d'un pouvoir plus étendu dans la disposition par testament de leur fortune.

Quant aux séductions, aux flatteries, aux obsessions, aux ruses, aux captations auxquelles les exposerait un tel pouvoir, je doute qu'elles soient excessivement dangereuses, et les faits ne prouvent pas que la sagesse des parents fût aussi disposée à se laisser surprendre qu'on le craint. Le danger des captations, d'ailleurs, ne suffirait pas plus, fût-il réel, pour leur refuser le droit de tester, qu'il ne suffit pour leur enlever le droit de contracter et de faire des échanges. Il y aurait à adresser aux testateurs peut-être les conseils de prudence que l'on donne aux acheteurs. Je ne doute pas même qu'il ne fût très sage de faire à ceux-ci, comme à ceux-là, une nécessité de se tenir sur leurs gardes. Je n'ai pas besoin de dire enfin que si la société doit assistance aux acheteurs contre la fraude, elle devrait aux testateurs et à leurs héritiers naturels, contre les obsessions et les ruses qui auraient déterminé tel ou tel acte de dernière volonté, une protection d'autant plus ferme que ces actes sont de pures libéralités qui entraînent

des pertes sans compensation pour les héritages. Mais il n'y a d'ailleurs, dans les séductions de toute espèce auxquelles peuvent être exposés les testateurs, aucune raison pour les priver de la liberté de tester. Il faut flétrir par les mœurs les testaments peu moraux et faire qu'un homme ne puisse jouir sans honte d'une fortune acquise par d'injustes libéralités. Il faut réprimer par les lois les libéralités obtenues par des pratiques coupables. Il faut que la société refuse les dons peu éclairés que voudraient lui faire, au détriment des familles, l'ostentation ou la vanité. Mais il n'y a, du reste, aucun mal à laisser le testateur aux prises avec les passions dont il peut arriver qu'il soit entouré, et à faire qu'il soit obligé d'aviser, de juger, de se défendre : *caveat testator ;* c'est un corollaire très juste du *caveat emptor* qu'on adresse aux gens qui ont à conclure des marchés quelconques. Les chances d'erreur ou de surprise, d'ailleurs, sont bien moins grandes dans un testament qu'on a toute sa vie pour faire, qu'on peut changer jusqu'à ses derniers moments, qu'on fait ordinairement seul et en silence, dans la prévision et pour ainsi dire en présence de la mort, qu'elles ne le sont dans un contrat quelconque, fait au milieu des intérêts et des passions de la vie, en face d'intérêts et de passions contraires, dans lequel on n'est pas admis à revenir sur ses déterminations, où, dès qu'on a signé, il n'y a plus à se dédire ; et si la possibilité des surprises dans les contrats n'a pas fait limiter la liberté des échanges, il tombe sous le sens qu'elle ne pouvait servir de prétexte au refus de la liberté de tester.

La loi civile, au surplus, a reconnu cette liberté dans une certaine mesure. Elle permet au père de famille de partager ses biens entre ses enfants, soit par acte entre-vif, soit par des dispositions à cause de mort. Elle lui laisse même une certaine latitude dans ce partage, soit pour la composition

des lots et le choix des objets à attribuer à chaque enfant, soit pour la grandeur des parts à faire. On reconnaît donc en général qu'une certaine liberté est nécessaire. On n'est en doute que sur le *quantum*; c'est une question de plus ou de moins; c'est-à-dire qu'on a cru devoir soumettre aussi la faculté de tester à ce régime réglementaire qui s'est exercé successivement sur toutes les parties de l'existence humaine, et qu'avant d'arriver à la liberté franche, on s'est cru en mesure de déterminer la quantité de liberté qu'on pouvait laisser raisonnablement aux parents. Mais quel moyen avait-on de régler ceci d'une manière raisonnable? Pourquoi a-t-on fixé la quotité disponible au quart, au tiers, à la moitié? pourquoi pas à une plus grande part, et pourquoi pas à une moindre? Il suffit de lire la discussion qui eût lieu à ce sujet au sein de l'ancien Conseil-d'État pour voir qu'on n'avait aucune raison déterminante pour s'arrêter à cette fixation plutôt qu'à toute autre. Chaque orateur proposait la sienne. L'un invoquait le droit romain, l'autre la coutume, l'autre la loi de germinal an VIII; et, après qu'on eut longtemps bataillé sans s'entendre, on adopta de guerre lasse, et visiblement pour en finir, la fixation portée par le Code.

On manquait donc évidemment de base pour limiter raisonnablement la faculté de tester. Et puis comment ne pas voir que la liberté limitée donne lieu précisement aux mêmes objections que la liberté entière? Le testateur qui dispose de la quotité disponible donne aussi des ordres pour le temps où il ne sera plus; il décide aussi ce qui devra advenir après lui de sa fortune; il est exposé tout de même aux séductions et aux captations; les passions peuvent pareillement s'agiter pour le faire disposer contrairement à ses vrais devoirs; la quotité disponible leur offre encore un champ assez vaste, un mobile assez puissant, et peut-être obtiendront-elles de lui

plus qu'elles n'eussent fait si on l'eût laissé véritablement libre. Ne l'a-t-on pas, en effet, en déterminant la quotité disponible, dispensé d'examiner lui-même ce dont il pouvait raisonnablement disposer?

Il n'y a donc pas, théoriquement du moins, de raison solide à opposer à la liberté des transmissions héréditaires. Il y en a d'excellentes, dans tous les temps, pour réprimer les faits blâmables auxquels l'usage de cette liberté pourrait donner lieu. Il va sans dire qu'il ne pourrait être permis, dans aucun cas, de faire un testament qui blessât l'ordre ou les mœurs, ou qui portât atteinte à des droits quelconques. Il est par exemple bien entendu que la liberté de tester ne saurait jamais aller jusqu'à autoriser un père, qui contracte, par le seul fait du mariage, l'obligation de nourrir, élever et entretenir ses enfants, jusqu'à les priver de la provision alimentaire qui leur est due dans tous les cas; mais si, sa vie durant, son obligation, en droit rigoureux, ne consiste qu'à leur fournir cette provision, elle ne saurait aller plus loin après sa mort, elle ne peut empêcher que d'ailleurs sa liberté de tester ne reste entière. Il est moralement désirable sans doute qu'il n'use de cette liberté que pour faire, en général, notamment entre ses proches, mais surtout entre ses enfants un partage parfaitement équitable et sensé de sa fortune, et je n'en prends, bien entendu, la défense que dans cette pensée; mais le testateur n'en userait pas avec ce degré de sagesse et de bon sens qu'on serait loin, en droit strict, d'être autorisé à la restreindre, et elle n'a théoriquement de limites que dans ce qui blesse l'ordre, les mœurs ou les droits certains de quelqu'un. — Voyons maintenant à quelles conditions elle est possible.

J'aurai peu à m'étendre sur ce sujet. D'abord les condi-

tions purement techniques de la liberté de tester sont à peu près nulles. Si les échanges ne sont point un art, encore moins peut-on donner ce nom aux transmissions héréditaires. On a vu que, pour pouvoir opèrer des échanges, de certaines notions et un certain ensemble de moyens matériels étaient indispensables; qu'il fallait connaître la valeur vénale des choses à échanger, avoir un bon système de mesures, de bons instruments pour mesurer, un bon système monétaire, etc. Rien de tout cela ne paraît nécessaire pour transmettre héréditairement ses biens. Il ne faut, pour une telle action, ni poids, ni mesures, ni balances, ni monnaies. Le seul instrument nécessaire est l'acte même par lequel on dispose, le testament; et la seule recherche qu'on eût à faire ici c'était celle des formes qu'il était le plus convenable de donner à cet acte, c'est-à-dire des formes qui pouvaient offrir au testateur les moyens les plus sûrs et les plus faciles de manifester sa volonté.

Si l'action de tester demande peu d'industrie, il ne paraît pas qu'elle exige beaucoup de ces habitudes privées qui ont pour objet la conservation, l'accroissement ou le simple exercice de nos forces. Très nécessaires pour la pratique des arts, très propres à rendre puissantes les industries qui s'occupent du développement de nos facultés, de nos ressources, de nos richesses, ces vertus ne le sont pas, ou ne le sont du moins que d'une manière très indirecte, à l'ordre de fonctions qui nous occupe ici. On dira bien de quelque industrieux que ce soit qu'il ne peut se passer d'activité, par exemple, mais on ne comprend guère comment il serait possible de le dire de l'homme qui n'aurait à opérer que des échanges et encore moins de celui qui voudrait seulement écrire ou dicter ses dernières volontés.

Mais si, pour la liberté de ce dernier acte, la morale individuelle semble peu nécessaire, celle de relation est de toute nécessité. Il est évident que, pour être libre, le testateur a besoin qu'on respecte sa volonté. Ici, comme dans les échanges, sa liberté serait détruite par toute manœuvre frauduleuse ou violente qui aurait pour effet de forcer ou de surprendre son consentement. On peut même observer que le testateur semble avoir plus besoin que l'échangiste d'être défendu contre de telles entreprises, par cette raison qu'il fait souvent ses dernières dispositions à une époque de la vie et dans des circonstances où son esprit peut être plus facilement subjugué. Aussi, quoique le Code ait pris un certain nombre de précautions pour prévenir l'abus que pourraient faire de leur influence les étrangers qui l'entourent quelquefois dans ses derniers moments, peut-être en étendant son pouvoir ne serait-il pas superflu d'augmenter ses sauvegardes, et l'entière liberté de tester demanderait-elle un système de précautions plus étendu et plus serré que celui qui se trouve dévoloppé dans nos lois civiles et pénales.

Enfin, si, pour pouvoir librement disposer, le testateur a besoin d'être à l'abri des entreprises peu délicates de ses proches ou des étrangers qui se seraient établis dans sa confiance, il n'a pas moins besoin d'être à l'abri des entreprises de la société.

La société peut entreprendre sur la liberté des testaments de plusieurs manières. Elle le peut,—premièrement, en forçant à tester; — secondement, en empêchant de le faire; — troisièmement, en étendant le pouvoir de le faire au-delà de ses justes bornes, c'est-à-dire en permettant de substituer.

La société force les parents à tester, lorsque, disposant pour le cas où ils n'ont pas expressement déclaré leur volonté, elle l'interprète autrement qu'elle ne devrait le faire,

et leur attribue des intentions qu'ils ne sauraient avoir, ou que généralement ils n'ont pas. Toutes les fois que des parents meurent en laissant après eux des enfants, et sans avoir dit de quelle manière ils entendaient que leur fortune se partageât entre eux, la supposition la plus naturelle, la plus juste, et en général la plus vraie que l'on puisse faire, c'est qu'ils ont voulu qu'elle leur fût partagée également. Si donc la société, ou les pouvoirs publics qui ont mission de parler pour elle, se mettant contre toute raison à supposer le contraire, allaient poser l'inégalité en principe, et conclure du silence des parents que leur intention a été de laisser la plus grosse part de leur héritage à l'aîné de leurs fils; si, pour que les enfants fussent également traités, on forçait les parents à déclarer qu'en effet ils n'ont pas eu l'intention d'être injustes, il est évident qu'on attenterait à leur liberté; et voilà, pour le dire en passant, ce que faisait ce projet de rétablissement du droit d'aînesse que l'opinion publique et le vote d'une chambre repoussèrent si justement dans les derniers temps de la Restauration. Ce projet, dis-je, attaquait la liberté des transmissions héréditaires; car, donnant au silence des parents une signification fausse et injurieuse, il les forçait à déclarer par écrit ce que jusque-là leur silence avait suffisamment exprimé; il leur enlevait une manière de tester commode et sûre, et rendait plus dispendieuse et plus difficile la manifestation de leur volonté. La liberté des transmissions demande donc, en premier lieu, que la société, lorsqu'elle dispose pour les parents décédés sans avoir fait de dispositions écrites, ne leur prête pas des intentions qu'en général ils ne peuvent avoir, qu'elle sait très bien qu'ils n'ont pas, et ne les mette pas ainsi, malgré eux, dans la nécessité de faire des dispositions testamentaires.

Secondement, elle demande que la société n'empêche pas

de tester. La société peut faire un testament qui convienne aux cas les plus généraux, mais elle ne connaît pas les situations particulières; et si elle doit bien interpréter la volonté des parents qui n'ont point parlé, elle ne doit pas les empêcher de s'expliquer eux-mêmes. Or, c'est ce qu'elle a presque toujours fait. On ne saurait dire toutes les restrictions qu'elle a mises à la liberté de tester, suivant les pays et les époques. Ces restrictions ont porté tantôt sur la quotité des biens, tantôt sur leur nature, tantôt sur les personnes qui pourraient disposer, ou sur celles en faveur de qui des dispositions seraient permises.

Sous le rapport de la quotité disponible, les restrictions ont affecté des portions de la fortune excessivement variées. Pour ne parler que de ce qui s'est passé parmi nous depuis un demi-siècle, je rappellerai qu'à la date du 7 mars 1793, un décret vint défendre aux citoyens de disposer par testament de quoi que ce fût. Un peu plus tard, on permit de disposer d'un sixième, à condition qu'on n'en userait qu'en faveur d'étrangers, et qu'on ne ferait d'avantage à aucun enfant. Puis, par la loi de germinal an VIII, il fut permis, suivant le nombre d'enfants qu'on aurait, de disposer en faveur de qui l'on voudrait, du sixième, du cinquième et même du quart; puis le Code civil augmenta encore la quotité disponible et l'étendit du quart au tiers, à la moitié et même à la totalité de la fortune, suivant les circonstances. Depuis la défense de disposer de rien, jusqu'à la permission, en certains cas, de disposer de tout, il n'est pas de degrés que, dans ses capricieuses déterminations, n'ait parcourus chez nous, seulement et en quelques années, le régime réglementaire.

La société ne s'est pas toujours contentée de soustraire une certaine partie de la fortune à la faculté de tester, il lui a plu encore de défendre de disposer de certains biens,

et c'est ainsi, par exemple, qu'il a été permis ou défendu de disposer de ses biens, suivant qu'ils seraient libres ou substitués, acquêts ou propres. On sait que la plupart de nos anciennes coutumes ne permettaient de disposer que du *quint des propres*, c'est-à-dire de la cinquième partie des biens qu'on aurait recueillis par donation ou héritage, et ne laissait libre que la disposition des acquêts, c'est-à-dire des biens qu'on aurait acquis par son travail ou par des actes à titre onéreux.

Enfin, les restrictions n'ont pas porté seulement sur la nature ou la quotité des biens, elles ont aussi affecté les personnes, et c'est ainsi, par exemple, que, dans l'ancien droit, il était défendu aux étrangers de transmettre à qui que ce fût les richesses qu'ils pourraient avoir créées ou acquises dans le pays, et que leur héritage était confisqué au profit du roi; disposition qu'on avait fondée sur cette raison, si concluante, que ces étrangers étaient aubains, *alibi nati*, nés ailleurs; ou bien sur cette autre raison, tout aussi décisive, que des *étrangers*, des *aubains* pouvaient bien invoquer le droit des gens, mais qu'ils ne pouvaient invoquer le droit civil; que si, d'après le droit des gens, on n'avait pu les empêcher d'acquérir de la fortune, on pouvait par le droit civil leur défendre de la transmettre à leurs héritiers, et que si le droit des gens permettait à l'État d'agir en honnête homme, le droit civil lui commandait de se conduire en fripon.

On pourrait multiplier indéfiniment les exemples de prohibitions tour à tour bizarres, injustes, déraisonnables, que la société a prononcées ou laissé prononcer, à diverses époques, contre la faculté de tester. Ces prohibitions, de quelque manière qu'elles fussent dirigées, qu'elles attaquassent le testateur dans sa personne, dans le choix d'héritiers qu'il aurait voulu faire, dans la nature ou dans la quotité des biens

dont il aurait voulu disposer, entreprenaient également sur la liberté de disposer héréditairement de sa fortune. Cette liberté n'existe que là où la société, en commençant par n'attribuer aux parents que des intentions équitables et sensées, et en interprétant d'une manière conforme à la raison et la justice la volonté de ceux qui n'auraient rien dit, laisse du reste à tout homme d'un âge mûr et d'un esprit sain, la faculté d'instituer lui-même ses héritiers, et de leur faire la distribution de son héritage. D'où il suit que, pour que les transmissions s'opèrent librement, il faut tout à la fois qu'elle ne force pas les parents à tester, et qu'elle ne les empêche pas de le faire.

Il faut aussi, finalement, qu'elle n'étende pas ce pouvoir trop loin, c'est-à-dire qu'en leur laissant la liberté de tester, elle ne doit pas leur accorder celle de faire des substitutions. Les parents n'ont nullement besoin de pouvoir substituer leurs biens pour être en mesure d'en faire une distribution convenable. La faculté de tester n'implique point celle de substituer. Elle l'exclut, au contraire, car un homme ne peut pas substituer ses biens sans enlever à ses successeurs le pouvoir d'en disposer; la liberté des successeurs est diminuée de tout le pouvoir que s'est induement arrogé l'auteur de la substitution. Aussi la loi du 17 mai 1826, qui a étendu jusqu'au troisième degré les dispositions autorisées en faveur des petits-enfants, et permis au père de substituer sa fortune jusqu'à ses arrières-petits-fils, cette loi, que ses auteurs recommandaient comme une conséquence naturelle du droit de disposer de ses biens, en est-elle, au moins pour un temps, la destruction évidente. Ce qui est une suite de ce droit, c'est la faculté de tester pour soi; mais la permission de tester pour autrui y est certainement contraire. En permettant à un homme d'imposer sa volonté à trois générations

successives, il est visible qu'on a attenté à la liberté de ces trois générations. Il y a dans le système autorisé, comme on l'a fort bien dit, un dominateur qui commande et trois esclaves qui ont perdu la faculté de vouloir. Toutes les fois qu'une substitution sera faite, trois pères de famille seront condamnés à passer successivement sur la terre substituée sans être honorés du pouvoir de disposer inhérent à celui de propriété; trois pères de famille seront successivement déchus de la prérogative paternelle de disposer de la terre substituée dans l'ordre naturel de leurs affections et suivant le plus grand intérêt de la famille; trois pères de famille sont déclarés d'avance incapables de conserver et de transmettre convenablement l'héritage qu'ils auront recueilli. On conçoit la disposition par laquelle un père, voulant préserver son héritage, au profit de ses petits-enfants, des atteintes d'un fils dissipateur, ne le donne à ce fils, ainsi que le Code l'a permis, qu'à la charge par lui de le conserver et de le rendre à ses enfants; mais la loi du 17 mai n'a rien de commun avec ces intentions préservatrices; elle a été conçue uniquement dans l'esprit qui avait inspiré l'idée des anciennes substitutions, et avec la pensée de donner aux parents la faculté de rendre pendant plusieurs générations leur fortune indisponible. Elle est ouvertement contraire, par conséquent, à cette liberté de tester sur laquelle on la prétendait fondée.

Encore une fois donc, la liberté des transmissions exige de la société trois choses : — premièrement, qu'elle ne présume pas l'iniquité, qu'elle ne conclue pas du silence du père de famille qu'il a voulu être injuste, qu'elle ne le force pas à déclarer sa volonté quand elle pourrait parler pour lui, en un mot, que la présomption, toutes les fois qu'il n'a rien dit, soit qu'il a voulu traiter ses enfants d'une manière égale; — secondement, qu'en ne lui supposant que des intentions

justes et raisonnables toutes les fois qu'il n'a pas disposé, elle lui permette d'ailleurs de faire toutes les dispositions qui lui paraîtront nécessaires dans les circonscances particulières où il pourra se trouver placé; — troisièmement enfin, qu'en lui permettant de disposer pour lui, elle ne l'autorise pas à disposer pour ses héritiers et à mettre sa volonté à la place de celle des générations suivantes.

Sous ces divers rapports, les actes de la société, parmi nous, et surtout ses dispositions morales, paraissent beaucoup plus favorables que contraires à la liberté. D'abord, le testament général que le Code civil a fait, dans le titre des successions *ab intestat*, pour les personnes qui décéderaient sans laisser de dispositions écrites, a été dicté par un tel esprit de raison et d'équité, qu'il dispense un très grand nombre de personnes de faire des dispositions particulières. Il est vrai qu'après avoir honoré les citoyens par la manière dont il dispose pour eux, le Code civil leur marque un peu moins d'estime dans les dispositions qu'il les autorise à faire par eux-mêmes, et qu'il met à la liberté laissée à chacun de faire en particulier son testament des limites qu'il paraît, théoriquement, difficile de justifier. Cependant on ne peut nier qu'il ne leur laisse à cet égard une certaine latitude, et l'établissement, en fait, d'une liberté plus complète ne peut être qu'une question de temps. Enfin, tandis que le Code civil restreint indûment, du moins au point de vue théorique, la liberté de faire des testaments, une loi que je citais tout-à-l'heure permet, plus indûment encore, de faire des substitutions, et de rendre indisponibles, jusqu'au troisième degré, les biens dont on disposera. Mais cette loi, très heureusement, est une mesure que la société tolère plus qu'elle ne l'approuve, et les faits témoignent que les parents, plus sages que la loi, n'abuseront guère du pouvoir injuste et per-

nicieux qu'elle leur a donné. Le régime des substitutions, absolument ruiné dans les intelligences, et mort depuis longtemps de sa belle mort, ne pouvait être ressuscité par un régime tellement usé et caduc lui-même, qu'il a succombé comme de vieillesse, et a disparu pour ainsi dire sans combat.

—

Après avoir traité successivement de tous les ordres de travaux qui entrent dans l'économie de la société et qui sont nécessaires à sa vie, à sa durée, au développement de toutes ses forces, j'avais à parler, dans un dernier livre, de divers ordres de faits économiques qui sont communs à toutes les classes de travailleurs. Transmettre héréditairement ses biens est le dernier de ces actes. Il ne reste plus rien à faire à la génération mourante qui a distribué à celle qui le suit le fruit de ses longues et laborieuses accumulations. Ce chapitre se trouve donc tout naturellement le dernier de ce livre et de mon ouvrage.

FIN DU TOME TROISIÈME ET DERNIER.

TABLE ANALYTIQUE

DES LIVRES ET DES CHAPITRES CONTENUS DANS CE VOLUME.

—

LIVRE IX.

APPLICATION DES MÊMES MOYENS DE LIBERTÉ AUX ARTS QUI AGISSENT SUR LES HOMMES.

CHAPITRE I.

Observations générales.

Le précédent livre a traité des arts qui agissent sur le monde matériel : celui-ci va traiter de ceux qui dirigent leur activité sur l'homme, 1. — Les premiers, il est vrai, ne sont étrangers ni par leur objet ni par leurs effets à l'éducation de l'espèce humaine ; mais ceux-ci font de son éducation leur objet propre et direct, *ibid.* — Ils n'avaient pas figuré jusqu'ici dans les livres d'économie politique : c'était une grande lacune, même en n'assignant à la science d'autres objet que la richesse : ils produisent en effet une richesse très réelle et très digne d'être appréciée, 2.—A plus forte raison serait-ce une lacune de n'en pas parler dans ce livre, où il s'agit de traiter moins de la richesse que de la nature et des effets des principales classes d'arts qu'embrasse la société, et des conditions de puissances qui sont communes à toutes, 3. — J'ai donc à faire pour ces arts-ci ce que j'ai fait pour les autres, *ibid.*— Ils ont une certaine analogie avec le dernier qui nous a occupé, et se servent pareillement d'une puissance occulte, de *la vie*, 4. — Indispensables au succès de ceux qui agissent sur le monde matériel, combien ils sont intéressants par eux-mêmes et pour les biens dont ils nous font directement jouir, 5.— Il s'agira d'abord des arts qui s'occupent de l'homme physique, 16.

CHAPITRE II.

De la liberté des arts qui ont pour objet la conservation et le perfectionnement de l'homme physique.

Nous avons longtemps négligé l'éducation de nos facultés corporelles, 7. — Ce devait être d'abord un effet de la civilisation, et pourquoi, 9. — Ce n'est pas par choix que le sauvage franchit de longs intervalles à pied et passe à la nage le fleuve qui barre sa route, 10. — Il est naturel que l'homme fasse un usage plus modéré de ses forces phy-

siques, à mesure qu'il y est moins obligé, *ibid.* — Ce qu'il y a d'inconvénients pour l'homme cultivé néanmoins à en négliger la culture, et combien de raisons se réunissent pour la lui recommander, *ibid.*— En faisant surtout de l'homme un être intelligent et aimant, il faut donc en faire aussi, autant que possible, un être sain, beau, bien fait, agile, adroit, vigoureux, 14. — Toutes les industries, quelles qu'elles soient, concourent à la perfection de toutes les facultés de l'homme, partant de ses facultés physiques, même celles qui n'agissent pas directement sur lui, qui s'exercent sur la matière, et comment, *ibid.* — Longue énumération qu'on pourrait faire des arts qui ont pour objet seulement sa personne physique, sans désigner tous ceux dont il s'agit vraiment ici, 15. — La médecine, exercée comme art de guérir, l'est peu dans ses rapports avec l'objet particulier de ce chapitre, 16. — L'hygiène est peu pratiquée, *ibid.*—Encore moins le croisement des races, *ibid.*— Energie singulière de ce dernier moyen, et ce que les familles dynastiques souffrent de le négliger, 17. — A quelle dégénération inévitable sont exposées les familles aristocratiques qui ne s'allient qu'entre elles, 18. — Faits qui témoignent de l'influence heureuse qu'auraient des croisements judicieux, 19. — Ce qu'on pourrait obtenir aussi de l'exercice habilement dirigé, 20. — Il est plus aisé d'éviter que nos facultés se détériorent que de les ramener à l'état sain quand elles sont altérées; et néanmoins que de défectuosités naturelles *ou accidentelles* l'art médical n'est-il pas capable de réparer? Exemples, 24. — Tout nous autorise à croire que les générations présentes sont plus belles et plus saines que les générations passées, 25. — Les arts qui agissent sur le corps de l'homme sont pour beaucoup dans ce résultat, qui serait plus marqué encore s'ils avaient tendu à cette fin avec plus d'intention, d'habileté et de concert, 27.—On n'exerce avec facilité et avec succès les arts qui agissent sur le corps humain que par les mêmes moyens généraux qui facilitent, étendent, affermissent, la pratique de tous les arts, 28. — Pour l'établissement d'un gymnase ou d'une maison de santé, comme pour tout autre, l'essentiel d'abord est de savoir ce qu'il convient d'entreprendre, 29; — et les diverses facultés qui constituent l'homme d'affaire trouvent, dans une certaine mesure, leur application ici, 30. — Autant on en peut dire de celles qui tiennent à l'art, 31. — Nulle part ne se vérifie mieux ce qui a été dit de l'importance des notions techniques, *ibid.* — Incertitude des théories dans les arts qui agissent sur le corps humain, *ibid.* — Hippocrate ignorait les sciences qu'on regarde aujourd'hui comme la base de l'art médical et faisait de la médecine empirique, 32. — Chemin que les anciens avaient fait dans cet art par les seules voies de l'empirisme, *ibid.*— Comment ils procédaient à l'éducation des médecins, 33. — Nous suivons d'autres voies. C'est surtout par l'étude des théories médicales qu'on se prépare chez nous à la pratique de l'art de guérir, 34. — Nul doute que les notions de théorie ne soient ici un élément très réel de puissance, 35. — Marche plus hardie et plus ferme qu'ont imprimée à l'art les connaissances anatomiques et physiologiques, 36. — Faits à l'appui de cette observation, 37. — Il ne faut pas néanmoins exagérer cette influence : l'art profite moins de connaissances théoriques très étendues que de la saine application d'un petit nombre de notions élémentaires, 39. — Secours qu'il puise dans les talents d'exécution, 40. — Il tire ainsi ses forces de tout ce qui

constitue d'une manière générale la puissance de l'art, *ibid.* — Assistance qu'il reçoit des habitudes morales : la médecine, l'hygiène, la gymnastique ne peuvent rien sans le secours d'une vie sagement réglée, 41. — La santé, la vigueur, la beauté ne s'obtiennent, ne se conservent qu'à ce prix, 42. — Influence que le progrès des mœurs a eue chez nous sur l'amélioration de l'espèce, 43. — Effets heureux qu'on a obtenus de la pratique de certaines vertus, 45. — Les bonnes habitudes sociales ne concourent pas moins à la puissance de l'art médical que les bonnes habitudes personnelles, *ibid.* — Fâcheux effets qu'ont longtemps produit ici les prétentions exclusives, 46.—De telles prétentions ne sont plus élevées par de simples particuliers ; mais la société en forme encore qui ne semblent pas plus justifiables, 47. — Conditions qu'elle met à la pratique de l'art médical, 48. — Son objet dans la détermination de ces conditions n'est pas seulement très licite : il est très louable, 49 ; — mais rien n'est moins assuré que la sagesse des moyens qu'elle emploie pour le remplir, 50. — Appréciation de ces moyens, *ibid.*—Il ne faut pas néanmoins inférer de ces remarques qu'on pourrait procéder légèrement à la correction de ce qui existe, 54 ; — mais il serait certainement à souhaiter que sur ce point les habitudes publiques se rectifiassent, *ibid.* — Il n'est ainsi pas un ordre de facultés personnelles qui ne soit ici comme ailleurs une source de puissance et de liberté d'action, *ibid.* — Autant on en peut dire des moyens matériels, et par exemple du choix des lieux où l'on s'établit, *ibid* ; — même à certains égards de l'organisation de l'atelier, 56, — et de l'influence des machines, qui sont d'un grand secours, bien qu'elles ne jouent pas ici un rôle a beaucoup près aussi considérable que dans les arts qui ont fait l'objet du précédent livre, *ibid.* — Parti qu'on tire également ici, dans une certaine mesure, de la division du travail, 58. — En somme, la division du travail, les machines, l'organisation méthodique de l'atelier, le choix éclairé des remplacements sont aussi de quelque secours dans les arts qui agissent sur le corps de l'homme : il n'est pas un des moyens généraux sur lesquels la puissance du travail se fonde dont ils ne tirent quelque parti, 61.— Viennent après ces arts ceux qui agissent sur l'imagination et les facultés effectives : ces facultés sont, après celles du corps, les premières qui se présentent, et la culture préalable en paraît importer beaucoup à la saine constitution de l'entendement, 62.

CHAPITRE III.

De la liberté des arts qui travaillent à la culture de l'imagination et des facultés affectives.

Nécessité qu'il y a, si l'on veut se faire une juste idée de la nature des beaux-arts, de séparer avec quelque soin leur domaine de celui des sciences, 63. — Je ne sais si la limite qui les sépare a été bien clairement aperçue, *ibid.* — D'une part on a voulu faire un objet de science de choses qui ne pouvaient être que des objets de foi, *ibid*, — et prétendu pénétrer ces choses à l'aide de l'inspiration, 64. — D'un autre côté, on a voulu renfermer la poésie dans le domaine de l'investigatron philosophique, et la réduire au travail technique de la versification, 66.— Ce qu'il y avait d'abusif et d'erroné dans ces prétentions

inverses, 69. — L'enthousiasme n'est pas une méthode et les sciences ne se font pas d'inspiration, 70. — Ce n'est pas à l'inspiration que nous devons nos connaissances, *ibid.* — Si les facultés instinctives étaient propres à illuminer l'esprit, les animaux auraient des connaissances plus sûres que nous, car leurs instincts sont plus forts que les nôtres : exemples, 71. — L'homme est de tous les animaux celui que l'inspiration trompe le plus, 72. — Avec quelle facilité l'imagination nous égare, 73. — Le sentiment, la passion, l'imagination sont des facultés susceptibles d'être observées, scrutées ; mais elles sont de mauvais instruments d'observation scientifique, 76. — Cependant, qu'allons-nous faire de ce fonds de sensibilité rêveuse qui nous émeut sans nous éclairer? 78. — La passion, l'imagination sont les instruments naturels de la poésie : on ne peut pas plus appliquer à la poésie des formes scientifiques, que faire les sciences avec de l'inspiration, 79. — L'imagination et la passion ont aussi leur logique; mais elles ne raisonnent pas comme la raison : exemples, 80. — Les arts ne sont pas philosophes, 81.—Leur objet essentiel est de toucher, non de prouver, 83.— Suite de déductions tirées de ce principe et propres à déterminer clairement leur objet et leur nature, *ibid.*— Quelle est leur influence, 93. — Rôle que sont appelés à jouer, dans l'économie sociale, l'imagination et la passion, 94. — Etat modéré d'excitation dans lequel les beaux-arts tiennent toutes nos facultés pensantes, 95. — La culture de la poésie, naturellement très compatible avec celle de la raison, est particulièrement peu redoutable dans l'état présent des esprits, *ibid.* — A quel point il est essentiel, dans un siècle spéculateur, que la poésie, agissant comme révulsif, préserve les cœurs d'une certaine sécheresse, 96. — Dégénération inévitable à laquelle, sans son secours, l'esprit scientifique serait exposé, *ibid.* — Combien il importe de la cultiver dans l'intérêt des caractères, 97.—Combien elle est nécessaire au perfectionnement des arts, *ibid.* — Combien à la perfection de l'homme, 98. — Le beau idéal de l'homme se compose d'élégance, de goût, de passion, d'exaltation, autant que de beauté physique et d'intelligence, *ibid.* — Quels plaisirs d'ailleurs ne nous procurent pas les beaux-arts, 99. — Attrait et valeur qu'ils donnent à tout, 100.— Combien peu sont raisonnables les préventions que l'esprit philosophique nourrit contre la poésie, *ibid.*—Et celles que la poésie entretient contre l'esprit philosophique, 101. — Les faits prouvent, comme le raisonnement, que le sens de la poésie n'est pas détruit par les progrès de l'esprit philosophique, 102. — Il n'y aura pas d'âge où les notions positives soient les seules dont s'occupe l'esprit humain, 103.—L'homme, en devenant savant, demeure toujours poète, 104. — Le progrès des sciences ne fait que rejeter plus loin l'empire du merveilleux, *ibid.*— Ce qui nous porte à croire que la civilisation nuit à la poésie, 105. — Cette illusion dissipée, 106. — La culture de la raison ne nuit pas plus à la poésie que celle de la poésie à la raison, 108. — Seulement la bonne constitution de l'esprit humain exige que l'on commence son éducation par celle de ses facultés poétiques, *ibid.* — Comment s'appliquent aux arts chargés de ce travail les moyens généraux sur lesquels la puissance de tout travail s'appuie, *ibid.* — Leur nature n'empêche pas qu'ils ne soient obligés d'entrer dans les goûts du public et de spéculer habilement, 109. — Cette proposition développée, *ibid.*— Ce que leurs entreprises exigent quelquefois de talents administratifs,

114,— et de régularité dans les comptes, 115.— Parti qu'ils tirent, par conséquent, de tout ce qui constitue le talent des affaires, *ibid.* — Il en faut dire autant des moyens qui tiennent à l'art, et d'abord de l'habileté purement technique, *ibid.* — Dans les beaux-arts, comme dans tons les arts, l'art a devancé les règles : il les a même ici constamment dominées, 116; — et il les domine encore, quelque progrès que puisse avoir fait la connaissance des lois sur lesquelles se fondent leurs succès, 117.— Quelle espèce de secours les beaux-arts peuvent puiser dans les notions théoriques, 118 ; — et dans le talent de les appliquer, 120. — Importance particulière qu'a pour eux le talent de la main-d'œuvre, 120. — Force qu'ils puisent ainsi dans tous les moyens qui tiennent à l'art, 121. — Besoin impérieux qu'ils auraient de bonnes habitudes, 121. — Effets fâcheux qu'on les accuse d'avoir sur les mœurs des artistes, 121. — Ce qu'il y a de vrai et de faux dans ces accusations, 122.— Exagération ridicule des effets attribués au théâtre sur les mœurs des comédiens, 122. — Quoi qu'il en soit de l'effet des beaux-arts sur les mœurs des artistes, au moins n'est-il pas douteux que bonnes mœurs dans les artistes ne fussent un grand moyen de puissance pour les beaux-arts, et comment, 126. — Ce que, d'un autre côté, ils puiseraient de liberté dans de bonnes habitudes sociales, 128. — Combien il leur est aisé de mal faire, et à quel point ils peuvent se nuire par l'emploi licencieux de leurs moyens, 128.— Esprit d'exclusion et de monopole dont peuvent être dominés ceux qui les exercent et ce qu'il en résulte pour tous d'inconvénients, 129. — Comment l'autorité, au lieu de se borner à réprimer leurs méfaits ou leurs prétentions exclusives, peut les opprimer pour son propre compte, 130,— et quels obstacles cet arbitraire met à leur action, 132. — C'est aux dispositions du public envers l'art dramatique qu'il faut attribuer le régime arbitraire qu'il subit, 134.—Injustice de ces dispositions envers les artistes dramatiques, et ce qu'il en résulte de dommage pour l'art, 135. — Combien donc il a besoin, en ce qui le concerne, que les habitudes civiles se perfectionnent, et comment tous les moyens dont se compose le fonds de facultés personnelles sont pour les beaux-arts autant de moyens de liberté, 136. — Influence que les moyens matériels ont, à leur tour, sur leur puissance, 137. — Intérêt qu'ils ont à se bien placer pour agir, *ibid.*— A quel point la bonne organisation des théâtres peut influer sur le succès des représentations théâtrales, *ibid.* — En quoi consiste ici l'influence des machines, 139 ; — et celle de la division de travail, 141. — Puissance que les beaux-arts peuvent puiser dans le concours de tous ces moyens et dans l'ensemble des forces sociales, 142.

CHAPITRE IV.

De la liberté des arts qui travaillent à l'éducation de nos facultés intellectuelles.

Vanité des discussions qu'on a élevées sur la nature de ces facultés, 145.—Nous ne pouvons rien connaître de leur nature, 145.—Mais nous n'avons heureusement besoin d'en rien savoir pour nous occuper avec fruit des arts qui sont chargés de leur éducation : la seule différence de ces arts avec ceux qui nous ont occupé dans les deux précédents chapitres,

c'est qu'ils agissent sur des appareils différents ou sur des facultés différentes, 146. — Ces facultés ne sont pas moins susceptibles d'être cultivées, *ibid.* — On les forme pareillement par l'exercice, *ibid.* — Ce qu'on appelle progrès des sciences n'est autre chose, en réalité, que le progrès de l'éducation de l'entendement, 147. — Combien est importante cette éducation, 148. — L'esprit humain est le premier moteur des arts que l'homme pratique, 149. — Ce qu'on en obtient quand on sait l'approprier à la nature des arts exercés par la société, *ibid.*— A l'époque de transition où nous vivons, l'accord manque entre ces deux choses, *ibid.* — On commence sérieusement à le sentir, 150. — Suite d'observations destinées à rendre ce désaccord manifeste, *ibid.* — Influence qu'aurait une éducation de l'intelligence bien dirigée, 165. — Elle activerait le développement de tous les arts, non-seulement en en éclairant la pratique, mais en mettant dans les dispositions morales les plus favorables à leurs progrès, *ibid.* — Avantages d'ailleurs que présente par elle-même la bonne culture de l'intelligence, 166. — Attrait élevé qu'ont pour nous les plaisirs de l'esprit, 166. — Plus purs et plus relevés que ceux des sens, ces plaisirs sont aussi moins dispendieux et plus durables, 167.— Il n'y a pas, à céder aux sollicitations de ses facultés intellectuelles, à beaucoup près autant de danger qu'à trop écouter ses appétits sensuels, 168. — Les plaisirs intellectuels tiennent lieu jusqu'à un certain point de fortune, 168. — La culture de l'esprit, quand elle devient un peu générale, est extrêmement favorable à l'égalité, 168. — En même temps qu'elle polit les mœurs, enfin elle les adoucit, 169.— Mais comment cette noble industrie devient-elle puissante? 169. —Avec quelle netteté se fait d'abord sentir ici le besoin du talent des affaires et de toutes les facultés qui le constituent, notamment du talent de la spéculation, de l'aptitude à juger si ce qu'on veut faire répond à un besoin senti. Ce talent est ici, comme partout, la condition de succès la plus fondamentale, 169. — Application qu'y recoivent à leur tour la connaissance du métier, les notions théoriques, le talent des applications et de l'exécution, 172. — Pour former les intelligences, l'habitude de l'enseignement est le premier talent nécessaire, 172. — Si, pour enseigner une sience la première chose requise est de s'y être beaucoup exercé, la seconde est que cette science soit bien faite, 174. — Exemples de la puissance que l'enseignement peut puiser dans le progrès des théories, 175. — Ce qu'ajoutent ici le talent des applications et celui de l'exécution, 177; — et place qu'y trouvent ainsi tous les moyens qui tiennent à l'art, 178.— Ce qu'y peuvent, en troisième lieu, les bonnes habitudes personnelles, 178.— Détail de celles qui paraissent plus particulièrement recommandées aux hommes qui se livrent à la pratique de l'enseignement, et des effets que produisent sur eux ces habitudes, 179. — A quel point leur liberté est étroitement liée aux progrès qu'a faits, relativement à leur art, la morale de relation, 183.— Excès où il peut arriver qu'ils tombent les uns à l'égard des autres, et comment leur liberté en est affectée, 183. — Comment elle peut être troublée par l'action de l'Etat et par la maniere dont il les gouverne, 185. — Diverses manières qu'a l'Etat de gouverner un art, et comment il les a appliquées à l'enseignement, 185 ; — à l'enseignement écrit, 186 ; — à l'enseignement oral, 187. — Ses prétentions à l'égard de l'enseignement oral et ce qu'elles ont d'incompatible avec la liberté de cet en-

seignement, 189.—Examen approfondi des motifs sur lesquels elles se fondent, et combien, au point de vue théorique, ces motifs sont, à tous égards, erronés, 190.—Les résultats cherchés ne peuvent être obtenus que par la liberté, 207;—et la liberté n'est pas conciliable avec la prérogative que l'Etat réclame, 208. — A quelles conditions elle peut exister, et limites dans lesquelles elle veut que l'Etat se renferme, *ibid.* — C'est donc peu, pour qu'elle existe, que chacun réprime ses injustes prétentions, il faut que la société règle aussi les siennes et les renferme dans les limites du droit, 209. — A vrai dire, il n'est pas un moyen, de l'ordre de ceux qui se composent de facultés personnelles, qui ne trouve ici son application, *ibid.* — Influence qu'exercent les moyens réels, 210; — la situation et l'organisation de l'atelier, 210;— particulièrement les machines, 212, — et finalement la division du travail, 215. — Indépendamment de la force qui leur est propre d'ailleurs, tous les moyens qui viennent d'être énumérés en ont une qui leur vient du concours des pouvoirs collatéraux, 217. — Il n'y a, en somme, pas un progrès qui ne serve, 221.

CHAPITRE V.

De la liberté des arts qui travaillent à la formation des habitudes morales; et d'abord de cette partie de l'éducation domestique et de celle des colléges qui a pour objet la formation des mœurs.

Il faut à l'homme, pour se déterminer et ne prendre que de bonnes déterminations, quelque choses qui le pousse, quelque chose qui l'éclaire, une force qui le rende capable de soumettre l'instinct à l'intelligence, 222. — Ces trois ordres de facultés ne se développent pas en même temps; nos premières déterminations sont tout instinctives; vient ensuite l'intelligence; mais la passion ne se soumet que fort tard aux directions de l'entendement, *ibid.* — Quand peut-on dire que nos actions deviennent morales? 223. — Etymologie du mot MORAL, MORALE, *ibid.* — Cette qualification ne se peut appliquer qu'à ceux de nos actes qui sont relatifs à la conduite, et seulement à celles de nos habitudes qui sont dignes de nous gouverner, 224. — Nos déterminations ne sauraient être morales tant qu'elles sont purement instinctives, *ibid.* — Elles ne le deviennent pas par cela seul que le sentiment chez nous est éclairé par l'intelligence, 225. — Nous ne devenons moraux que lorsque nous accoutumons nos actions à se régler, dans la pratique, sur les lumières de la raison, 226. — C'est ce travail spécial qui fait l'objet des arts qui nous occupent dans ce chapitre, *ibid.* — Ce travail se distingue de celui de l'artiste et de celui du savant : l'artiste nous émeut; le savant nous éclaire : le moraliste accoutume nos facultés affectives à agir conséquemment à ce qu'enseignent nos facultés intellectuelles, 227. — Trois classes d'arts dans la société s'occupent de la formation des mœurs : l'*éducation*, le *sacerdoce* et le *gouvernement*, *ibid.* — Il ne s'agit que de l'*éducation* dans ce chapitre; les deux chapitres qui suivent seront consacrés au *sacerdoce* et au *gouvernement*, 228. — Nullité de l'éducation à l'époque actuelle, relativement à la formation des mœurs. Cet objet est plus négligé qu'il ne l'ait été dans aucun temps et surtout dans les temps antiques, 228. — Prix extrême qu'y attachaient les anciens,

ibid. — Importance qu'il avait conservé dans l'ancien régime de l'Europe moderne, 230 ;—et qu'il conservait encore dans les temps qui ont précédé la révolution, 232. — Ce travail de l'éducation avait pu être imparfait à toutes les époques, 233 ; — mais il avait eu à toutes un but précis et réel, 234.— Il a été abandonné, à la révolution, avec les pratiques religieuses auxquelles il se trouvait lié, 234. — On ne s'est occupé depuis que des soins à donner à l'intelligence : on a cru fermement que la diffusion des lumières suffirait à tout, et notamment à la correction des mœurs, 235.—Ce qu'il y a dans l'éducation des collèges qui tende à la formation des habitudes, 235. — Ce que tout cela offre de vague, d'indéterminé et d'insuffisant, 238. — L'instruction est le seul objet bien déterminé de l'éducation publique, 239. — C'est la seule chose que lui demande l'esprit public, 241. — Ce qu'il y a d'erroné dans ces tendances : la vertu n'est pas une théorie, 242. — Comment pourrait être remplie la grave lacune que l'éducation présente, 243. — Possibilité de réduire en art l'apprentissage de la vertu, 245. — A quel point l'influence de cet art pourrait être heureuse, 251. — Rôle que jouent dans toute l'économie de la société les habitudes qu'il est chargé de former, 251. — Si c'est rabaisser la vertu que de montrer à quel point elle est nécessaire, et comment elle devient, en se répandant, la source des plus grandes prospérités, 251. — Sous combien de rapports d'ailleurs sont encore importants les arts qui la cultivent, 252. — Ce qu'ils font pour le bonheur et la dignité de l'homme, 253. — Influence qu'ils exercent sur les passions et sur la raison : ils ôtent aux passions leur venin et à la raison son impuissance, 253. — Ils sont, de tous les arts, ceux qui nous procurent les plaisirs les plus parfaits, 257. — En tempérant notre ardeur pour les jouissances purement terrestres, ils préviennent la saciété et donnent aux nations qui prospèrent le genre de vertu dont elles peuvent le moins se passer, 257.—Comment et dans quelle mesure on y peut appliquer les moyens de puissance déjà décrits, 258 ; — et par exemple ceux que nous avons réunis sous le nom de talent des affaires, 259. — Quels services seraient en mesure de lui rendre les facultés qui tiennent à l'art, 262 ; — En troisième lieu les bonnes habitudes personnelles, 266 ; — et finalement une morale de relation perfectionnée, 268. — Quelque imparfait qu'il soit demeuré, on voit donc assez clairement ce qu'il pourrait puiser de forces dans toute cette classe de moyens généraux qui se composent de facultés personnelles, 272. — On aperçoit moins clairement comment s'y pourraient appliquer les moyens qui tiennent aux choses et dont se compose le fonds d'objets réels ou matériels, 272.

CHAPITRE VI.

Suite des arts qui travaillent à la formation des habitudes morales. — Du sacerdoce.

Définition du ministère sacerdotal, 275.— Il a, comme l'éducation, mission de travailler à la formation de nos habitudes morales, 275.— Il concourt à ce but commun par des moyens qui lui sont propres : il nous exerce surtout à l'observation des devoirs moraux, en accoutumant notre âme à se mettre en rapport avec l'auteur de toute vertu et

de toute morale, 276.— Pour cela, il s'adresse moins à notre faculté de connaître qu'à notre faculté de sentir, 277; — et cherche à toucher et à élever les cœurs plutôt qu'à éclairer les intelligences, 279. — Il suffit, pour s'en assurer, de considérer le prêtre dans la plupart des actes de son ministère, 280.— C'est bien ainsi qu'il doit procéder: on altère les vérités religieuses dès qu'on y applique les formes du raisonnement, et qu'on en veut faire une matière à argumentation, 281. — Il faut en savoir comprendre la vraie nature, et n'aller pas faire indiscrètement une matière de science de ce qui n'est qu'un objet de sentiment et de foi, 283.— Influence qu'on a attribué de tout temps à la religion sur les sentiments et la conduite; on a été jusqu'à dire qu'il ne peut exister de morale sans religion, 285.— Rien de moins exact néanmoins : les actions humaines ne sont pas bonnes ou mauvaises, parce que Dieu les a ordonnées ou défendues, mais Dieu les a ordonnées, parce qu'elles sont bonnes ou mauvaises, 283.— Loin que toute morale ait sa source dans la religion, il peut arriver aux meilleures religions d'être entendues d'une manière contraire à la morale; exemples, 286. — Mais si la morale n'a pas sa source dans la religion, elle peut recevoir de la religion les secours les plus efficaces. 290.— Ce qu'on peut attendre de la *prédication*, des *examens de conscience*, de la *prière*, de la *confession*, 290.— Appréciation successive de chacun de ces moyens, *ibid.*—Examen particulier des effets de l'adoration et de la prière, 293. — Profit qu'il y a pour la morale à élever l'âme de l'homme à Dieu, 293. — Difficulté qu'on éprouve à se dérober à toute idée de religion, 294.— Facilité avec laquelle notre imagination accueille certaines conceptions religieuses, 295.— Les sciences d'observation ont beau s'étendre, les sources de la foi ne sont pas pour cela taries, 296. — L'impuissance avouée où sont les sciences d'expliquer l'origine et la fin de l'homme, ne suffit pas pour enlever à ces questions l'attrait qui leur est naturel, 297.—Intérêt passionné qu'en de certains moments surtout elles nous inspirent, *ibid.*— Vide que remplissent les réponses qu'y fait la religion, et ce que ces réponses ont de naturel et de plausible, 298. — Elles conviennent à tous les hommes et à toutes les conditions, *ibid.*— A quoi d'ailleurs pourraient-elles nuire ? 299. — Il suffit pour prévenir tout danger, de tenir bien séparés le domaine de la religion et celui des sciences, *ibid.*— Rien n'empêche, moyennant cette précaution, qu'elles règnent et fleurissent ensemble, 302. — Comment, en un sens, la religion peut perfectionner l'esprit scientifique, *ibid.*—Son influence sur les beaux-arts, 303.— Moyens particuliers qu'elle a d'influer sur la morale, 304.— Elle pousse au bien par des motifs supérieurs aux considérations ordinaires; elle purifie le fond des cœurs; elle unit tous les hommes à un même centre, 305. — Comment s'appliquent au sacerdoce les lois générales de la liberté du travail, 308.— Dans cette profession sainte, dans ce ministère quasi divin, le génie des affaires humaines est encore un des moyens de puissance dont on peut le moins se passer, et comment, 310.— Besoin qu'on y a des moyens d'un autre ordre qui tiennent à l'art, 313.— Influence particulière qu'y exercent les bonnes mœurs, 318. — A quel point enfin la liberté y est subordonnée au progrès des relations sociales, 321.— Quel est, parmi nous, relativement au culte, l'état des rapports sociaux, 321.— Il y a cela d'acquis, que nulle religion aujourd'hui ne prétend dominer par la violence, 322. — Liberté absolue de

ne rien croire et de ne rien pratiquer, *ibid.*— La liberté est moindre, dès qu'adoptant une croyance, on veut passer de la spéculation à l'action, 323.— Véritable état des relations de la société avec les cultes, 323.— Quelle liberté est compatible avec ces relations, 324. — La constitution des principaux cultes appréciée, 327.— Effets qui en résultent pour l'Etat, 329 ; — pour les clergés constitués, et pour l'un d'eux surtout, 330 ; — pour l'état général des relations relativement au culte, 331.— Obstacles que cette organisation oppose au perfectionnement du ministère ecclésiastique, 333.— La liberté des cultes indépendants, à côté de l'organisation des cultes officiels, pourrait remédier à ces inconvénients, 334.— Cette liberté serait légitime, 335 ; — praticable, *ibid* ; — efficace, 338.— Il n'en résulte pas qu'il la faille établir avant que l'état de la société le permette, 339 ; — mais il ne peut y avoir sans elle ni progrès, ni rapprochements, ni fusion , ni relations paisibles et faciles, 340. — Ce qu'elle exigerait, pour devenir possible, de réformes dans nos sentiments de justice sociale, 340.— Tout ce qui constitue le fonds de facultés personnelles est ainsi, dans le sacerdoce, d'impérieuse nécessité, 341. —Puissance qu'il puise dans son fonds de moyens matériels, 341. — Peu d'arts ont mieux compris la nécessité d'avoir des établissements bien situés, bien conçus, bien adaptés à leur destination, pourvus de tous les appareils nécessaires, 342.— Détails sur la situation des édifices religieux, 342 ; — Sur leur organisation, *ibid* ; —Sur les appareils dont on les a pourvus, 343 ;— sur les divisions que le travail y a subies, 344. — Un temple en action, *ibid.* — Fautes grossières que la perte du sens religieux fait commettre, depuis longtemps, dans la construction de ses monuments, dans leur décoration intérieure, et, jusqu'à un certain point, dans les formes du culte, 345.— Réaction contemporaine, au moins apparente, contre ces écarts, 346.

CHAPITRE VII.

Suite des arts qui travaillent à la formation des habitudes morales. — Du gouvernement.

Objet véritable du gouvernement, 348. — Spécialité de sa tâche : ce qu'elle n'est pas et ce qu'elle est, 348. — Il n'a d'action directe à exercer que contre les prétentions injustes et les actions malfaisantes, 349. — Même, à la différence des autres arts qui travaillent à la formation des habitudes morales , les seules mauvaises actions qu'il ait mission d'empêcher sont celles qui s'attaquent à autrui, 349. — Son action, plus limitée, est, il est vrai, plus réprimante : les autres n'agissent guère que par le conseil , il agit, lui, par voie de contrainte, 350. — Trouble qu'il cause dès qu'il veut sortir de ses attributions : exemples, 351 ; — et peine qu'il éprouve à revenir sur ses pas et à se placer dans une situation naturelle, 352.— Infaillible moyen de discerner ce qui est et ce qui n'est pas de son ressort, 353.— Les constitutions les moins imparfaites offrent aussi un moyen de découvrir quelle est sa véritable tâche, 354. — Si c'est trop limiter ses attributions que de les restreindre au travail de maintenir la justice dans les relations, et de former les citoyens aux habitudes de la vie sociale, 354. — On ne saurait assez dire quelle est l'importance d'une telle mission, 357. —

Besoin croissant de sécurité que le monde éprouve, à mesure qu'il avance dans les voies de travail, 357. — Effets inévitables du défaut de sécurité au sein des nations laborieuses, et faits généraux qui en témoignent, 357. — En quoi consiste le besoin d'ordre qu'elles éprouvent, et comment elles raffinent sur celui-là comme sur tous, 359. — Leurs dispositions d'esprit à cet égard tiennent à la nature même des arts qu'elles cultivent, *ibid.* — Plus s'étendent ces arts, et plus s'accroît le nombre des existences vulnérables, 360. — Exemples singuliers de la susceptibilité qu'ils manifestent en matière d'ordre public, *ibid.* — Comment il leur faut, au sein d'une liberté toujours moins limitée, une sécurité toujours plus profonde, plus générale et plus durable : cette sécurité est le principe même de leur fécondité, 361. — Combien donc la tâche du gouvernement n'est-elle pas importante ! 362. — Cette tâche est double : maintenir matériellement l'ordre et faire naître les habitudes propres à le conserver, 362. — Bien inappréciable qu'il fait en rendant les hommes sociables, 363. — Il produit ce dernier effet non-seulement en agissant sur eux, mais encore en les associant à son action, et comment, 363. — On ne peut, en somme, exagérer l'intérêt de son rôle et la valeur de l'influence qu'il exerce, quand il comprend et remplit bien sa mission, 364. — Ensemble des pouvoirs dont il se compose, 365. — Je n'y comprends pas la tutelle administrative, et pourquoi, 366. — En le réduisant à sa tâche fondamentale, comment s'y appliquent les moyens généraux sur lesquels repose la puissance du travail, 374. — C'est ici surtout que doit tenir le premier rang le génie des affaires, et, avant tout, le talent du spéculateur, 375. — Il n'est pas d'art où, depuis un demi-siècle surtout, on ait été plus possédé du démon de la spéculation, et où l'on ait fait des spéculations plus déplorables, 375. — Quels en ont été les effets, et ce qui surtout en faisait le vice : on ne distinguait pas assez ce qui est désirable en droit de ce qui en fait est praticable, 375. — Ce qui sépare ces deux ordres de recherches, et combien les procédés de l'esprit y sont différents, 380. — Compte qu'il y a à tenir de l'un et de l'autre, et comment, en reconnaissant toujours la vérité de théorie, on ne doit jamais l'appliquer que dans la mesure où les faits le permettent, 381. — Rôle à assigner ici aux talents administratifs, 384 ; — et à ceux du comptable, 385. — Place qu'y occupent par conséquent tous les éléments dont le génie des affaires est formé, 386.— Ceux qui tiennent à l'art, et, avant tout, la connaissance pratique du métier, n'y sont pas moins nécessaires, *ibid.*— Les véritables gens d'affaires sont ceux qui les ont pratiquées, 387.— Il n'y a néanmoins que l'empirisme éclairé qui soit vraiment recommandable, 388. — Les affaires ne se terminent que par l'application des véritables principes, et les questions résolues par des expédients ne sont que des questions ajournées, *ibid.* — Qui nierait que, depuis un demi-siècle, le progrès des théories sociales n'ait puissamment contribué aux progrès du gouvernement? Détail des améliorations dont notre état social leur est redevable, 389.— Art particulier néanmoins qu'exige ici le travail des applications, 390.— Ce qu'il y faut enfin de talent de main-d'œuvre, et comment l'importance de ce moyen s'y fait sentir dans toutes les branches du service public, 393.— Rôle qu'y jouent à leur tour les bonnes habitudes personnelles, et combien la puissance du gouvernement est accrue par les qualités morales de ses agents, 395.— Toutes celles que

le maniement du pouvoir exige, là surtout où une latitude plus grande a été laissée à l'activité des populations, et où elles prennent une part directe à l'exercice du gouvernement, 395. — Il demande en particulier des qualités élevées, et c'est d'ordinaire dans le gouvernement que se développent les grands caractères, 397 — Besoin qu'ont d'ailleurs les hommes publics dans l'intérêt de leur crédit et de la mission qu'ils ont à remplir de ne manquer à aucune bienséance, 398. — Pour comprendre ce qu'il leur faut de bonnes habitudes sociales, il suffit de considérer que leur tâche est précisément d'apprendre aux hommes à vivre entre eux dans de bons rapports, 400. — Toute loi injuste est, socialement parlant, une loi corruptrice, une loi qui dépravе les relations au lieu de les perfectionner, *ibid.* — Qu'on y regarde, et l'on verra que partout où la législation a manqué de justice, elle a mis du trouble dans les relations : exemples, 402.— Il peut arriver au législateur de pervertir jusqu'aux volontés déréglées, et d'achever de les corrompre par les moyens mêmes qu'il prend pour les corriger, 403.— Appréciation, de ce point de vue, de l'ancienne législation pénale et de celle qu'on y a graduellement substituée, *ibid.* — Combien donc le pouvoir, pour remplir utilement sa mission, n'a-t-il pas besoin d'avoir des habitudes sociales perfectionnées, 406.— Combien n'a-t-il pas besoin aussi que ces habitudes soient devenues communes à une partie notable de la population : exemples, *ibid.* — Combien n'a-t-il pas besoin encore que la population soit avec lui dans de bons rapports : plus il a à dépenser de forces pour sa propre sûreté, et moins il lui en reste à faire servir à la sûreté commune et à l'accomplissement de ses devoirs, 409. — Chargé de perfectionner les relations, comment y réussirait-il s'il n'existait aucune bonne habitude sociale ? Ce travail lui devient plus facile à mesure qu'il est déjà plus avancé, 410.— Il n'est ainsi pas un moyen de l'ordre de ceux qui tiennent aux personnes qui n'ajoute à sa puissance et ne facilite son action, 411.— Nouvelles forces qu'il acquiert dans l'ensemble des moyens matériels dont il dispose, et d'abord dans le choix des lieux où il s'établit, 411 ; — dans la juste appropriation de ses établissements à la diversité de ses services, 414 ; — dans les divisions et subdivisions multipliées qu'il fait subir à son travail, 417 ; — dans la perfection de ses armes et des divers appareils qu'il emploie, 420. — En somme, application spéciale, il est vrai, mais très réelle, très naturelle et très étendue que reçoivent ici tous les moyens généraux sur lesquels se fonde la liberté du travail, 421,—et surcroît de puissance que le gouvernement puise dans le concours de tous ces moyens, dans l'appui qu'ils se prêtent, et dans l'ensemble des progrès qu'a pu faire la société, 422.

LIVRE X ET DERNIER.

DE LA LIBERTÉ DE CERTAINES FONCTIONS NATURELLEMENT DISTINCTES DE TOUS LES ARTS QUE L'ÉCONOMIE SOCIALE EMBRASSE, MAIS QUI SONT DES CONDITIONS ESSENTIELLES DE TOUTES LES CLASSES DE TRAVAUX ET DE TRAVAILLEURS.

CHAPITRE I.

Observations générales.

Résumé des deux précédents livres, 423. — Cette revue successive

de toutes les grandes classes de travaux que l'économie sociale embrasse laisse inexpliquées diverses classes de fonctions parfaitement distinctes de tout travail, mais sans le concours desquelles nul travail, nul développement ne seraient possibles, 426. — La première consiste dans le fait général des associations, 426; — la seconde dans celui des échanges, 427; — la troisième dans le fait des transmissions de biens faites par les générations qui s'éteignent aux générations qui survivent, 428. — Je ne parle pas des associations, quelque important que soit leur rôle, et pourquoi, 428. — Les associations dont j'ai à regretter de ne point parler, ce sont les associations vulgaires et familières qu'engendre instinctivement la société, et non les formes d'associations imaginées par les écoles socialistes, et dont je n'avais point à m'occuper, 430. — Ces formes d'association ne peuvent rien pour la bonne distribution des fruits du travail : la solution du problème est dans la liberté des échanges, 430.

CHAPITRE II.

De la liberté du commerce et des échanges.

Il est impossible d'appliquer le nom de *commerce* à aucune industrie, ce mot n'implique que des idées d'échange, 431. — Si commercer, échanger n'est l'industrie d'aucune classe de travailleurs, c'est une fonction commune à toutes, 431. — *Industrie* et *commerce* désignent, non deux industries particulières, différentes seulement par leur objet, mais deux ordres de faits généraux, absolument distincts par leur nature, 432. — *Industrie*, c'est l'ensemble de tous les travaux sans distinction qu'embrasse l'économie de la société ; *commerce*, c'est l'ensemble des transactions et des échanges auxquels se livrent sans distinction les travailleurs de toutes les classes, 432. — L'impérieuse nécessité des échanges est un des liens les plus fondamentaux et les plus forts de la société humaine, 433. — La faculté d'échanger a été l'une des causes les plus efficaces du développement de tous les arts, 434. — On lui doit la division des travaux et tous les progrès dus à cette division, 434. — Elle a encore l'avantage de faire que toutes choses aillent aux mains les plus capables d'en tirer parti, 438. — La première condition de la liberté des échanges, c'est que tous les arts aient pris de grands développements et aient à faire beaucoup d'offres et de demandes, 437. — Cette vérité expliquée : doctrine des débouchés, 437. — Une seconde condition de cette liberté, c'est une connaissance très répandue de la valeur vénale des choses, 442. — Une autre condition encore, c'est la possession commune aux échangistes de tous les instruments nécessaires au fait matériel des échanges ; énumération de ces instruments, 443. — Analyse des fonctions que chacun d'eux remplit dans les échanges, et rôle qu'y jouent le langage, les poids et mesures, la monnaie, les signes qui la représentent, et la simplicité, l'uniformité et la communauté la plus grande possible de tous ces moyens, 444. — La liberté des échanges est d'ailleurs très étroitement liée au progrès des habitudes morales, 452, — et notamment des habitudes sociales, 453. — A quel point une probité et une droiture intelligentes en rendent la pratique aisée : exemples, 453. — Dommages souvent irréparables que causent aux vendeurs les fraudes

commerciales dont ils se rendent coupables, 455.—Plus des habitudes de droiture et de loyauté sont nécessaires à la liberté des échanges, et plus cette liberté demande que l'Etat s'efforce de les propager, plus elle exige qu'il combatte la fraude, 458. — Mesures dont il doit s'abstenir pour cela, 459; — et mesures qu'il doit prendre, 460. — A quel point il est essentiel en particulier qu'il s'abstienne d'entraver par ses entreprises la liberté des transactions déjà si troublée par les fraudes commerciales, *ibid.* — Excès où il peut tomber à cet égard, et grave perturbation qu'il cause par-là dans la répartition des fruits du travail, *ibid.*— De combien de manières il peut arriver à l'Etat d'entraver la liberté des échanges, 466. — Les échanges ne deviennent véritablement libres que lorsque la société, la personne publique, s'est corrigée des travers qui rendent ces excès possibles, 469. — Ensemble des causes qui concourent à leur liberté, 469.

CHAPITRE III.

De la liberté des transmissions héréditaires.

La création des fortunes est opérée par le travail et les échanges : leur décomposition et leur distribution entre les héritiers, par les transmissions héréditaires, 471.—Cette décomposition et cette distribution, source d'accumulations nouvelles, est l'une des causes les plus actives de la prospérité générale, 471.— L'effet en est d'autant plus grand que le partage entre les enfants est fait avec plus de discernement et d'équité, 473.—Le principe de l'égalité des partages, objet de doutes sérieux en Angleterre, y est combattu comme contraire au progrès de l'industrie, 473; — comme opposé à celui des mœurs, *ibid*; — comme ne permettant aucune accumulation durable, 476.—Ces objections réfutées, *ibid.*— Il ne suffit pas de substituer une fortune pour en assurer la durée, 477. — Les substitutions conservent les héritages, mais elles n'en conservent pas la valeur, 477. — Elles ont ruiné tous les corps de noblesse qui ont voulu s'en servir pour perpétuer leur domination, à la différence de la loi des partages égaux, qui a fait vivre toutes les aristocraties qu'elle a régies, 479.— Cette loi néanmoins ne suffirait pas pour éveiller l'activité là où n'existerait encore aucune industrie, *ibid.*— C'est surtout dans les pays où l'activité générale a pris un grand essor que l'égalité des partages devient une cause de développement très énergique, et pourquoi, 480. — A quel point, sous son influence, s'est accru, chez nous, le nombre, non-seulement des petites, mais des moyennes et grandes fortunes, 481.— Le régime des partages égaux a agi à la fois comme stimulant et comme frein : il a poussé au rapide accroissement des fortunes, et prévenu le trop rapide accroissement de la population, 482.— Combien son influence, sous ce dernier rapport surtout, a été sensible, *ibid.*— Ce qu'il y a d'inexact à attribuer à l'égalité des partages le morcellement des biens ruraux. Si c'était là la vraie cause, l'effet s'en ferait sentir dans toutes les natures de biens, 483. — A quoi a tenu le dépècement des propriétés territoriales, 484.— Il n'y a pas d'ailleurs de rapports nécessaires entre l'étendue des terres et les formes de leur exploitation, 483.— Les partages égaux n'ont ainsi aucun des fâcheux effets qu'on leur attribue et il n'y a point de bonnes raisons pour que les enfants d'un même père

prennent dans sa succession des parts foncièrement inégales; mais il y en a d'excellentes pour que les partages s'opèrent avec une intelligente équité, 487.— Le moyen d'obtenir ce résultat est dans la liberté de tester, laissée aux chefs de famille, 488.— Suite de motifs à l'appui de cette liberté, 489. — Les faits prouvent que les parents en useraient avec discernement et avec justice, 492.— Objections soulevées, 496.— Réponses, 497.— Il n'y a donc pas d'objections solides à faire contre la liberté des testaments, 502.— A quelles conditions est-elle possible? *ibid.*— Conditions matérielles, 503; — morales, *ibid.* — et particulièrement sociales, 504. — Il est nécessaire, pour qu'il y ait liberté, que la société ne force pas les parents à tester, *ibid.*— Il est nécessaire aussi qu'elle ne les empêche pas de le faire, 505. — Restrictions variées qui ont été mises à cette faculté, 506.. — Où peut-on dire que cette liberté existe, 508. — Elle exclut la liberté des substitutions, loin de l'impliquer, et pourquoi, *ibid.*— Ce que, finalement, elle exige de la société, pour être réelle, 509. — Dispositions morales de la société parmi nous, à cet égard, 510. — Conclusion du chapitre et de l'ouvrage, 511.

FIN DE LA TABLE ANALYTIQUE DU TOME TROISIÈME.

Cie.

RAINS.

etc

uis les ... jusqu'à
e politiq... 3e édition.
.... 8 fr.

s d... ...hes
de la
-8. avec
15 fr.

... leurs
. DUSSARD et CELLE-
SENEUIL, 2 f... vol. in-8
.... 15 fr.

au Collége de France. 3e édition.
..... 23 fr.

...ALES ET POLITIQUES
sur l'impôt (ouvrages inédits).
..... 7 fr. 50
..., d'Histoire et de Philosophie,
..... 15 fr.

.... 30 fr.

... INSTITUT.

imple Expo... des conditions dans
... ...velle édition,
... 18 fr.

...uvr... rédigé sur les Leçons
..., traduit sur la 2e édition et an-
.... 6 fr.

...SSES OUV...ES, nou-
.... 6 fr.

...T.

...CE, 5 vol. in 8..... 37 fr. 50

... de Crète. —

UNIVERSIDAD ... BIBLIOTECA DE LA FACULTAD DE ...